DECISIONS

BUREAU – COMITE DIRECTEUR

2005 – 2008

Procès-verbaux des réunions

Affiliations – Radiations

Affaires en Justice

Appels

Arbitrage

Assimilations

Baseball

Baseball Féminin

Clubs

Comité Directeur

Commissions

Communication

Contrats – Conventions

Coupe du monde

Cricket

D.T.N.

Elections CD

Ententes

Finances

Formation

Licences

Ligues – Comités Départementaux

Médical

Membres à Titre Individuel

Mérites Fédéraux

Modification des Procès-verbaux

Mutations

Nominations Commissions

Orientations Fédérales

Personnel et intervenants

Professionnalisme

Règlementation

Scorage

Siège Fédéral

Softball

Surclassements

AFFAIRES EN JUSTICE

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Personnel Fédéral :**

Monsieur Pierre Veillot ayant assigné la Fédération devant le tribunal des Prud'hommes, le Bureau Fédéral conseillera au Comité Directeur de prendre le cabinet Fidal pour défendre les intérêts de la Fédération.

Le Bureau Fédéral confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra Ramier, secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et de secrétariat comptable.

CD 25 juin 2005 :

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

*** Personnel Fédéral :**

- Tribunal des Prud'hommes :

Monsieur Pierre VEILLOT ayant assigné la Fédération devant le Tribunal des Prud'hommes, le Comité Directeur désigne le Cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la Fédération.

Les frais inhérents à cette défense devront être inscrites au budget de la Fédération par le Trésorier Général.

-Licenciement :

Le Comité Directeur confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra RAMIER, Secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et du secrétariat comptable.

CD 10 septembre 2005 :

***Affaires en Justice**

TGI (Affaire TREHET)

L'huissier n'a pu être nommé, les documents demandés au TGI n'étant pas encore parvenus à la Fédération. Le prochain Comité Directeur devrait procéder à sa nomination.

Prud'hommes (Affaire VEILLOT)

Le Tribunal des Prud'hommes a condamné la Fédération a payer 20 000 euros à l'intéressé, par requalification d'un contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée à l'occasion du licenciement de celui-ci.

Conciliation : (Montigny vs FFBS)

La conciliation a confirmé la sanction sportive infligée au Club de Montigny pour avoir fait jouer un joueur dont la licence n'était pas homologuée, la Fédération acceptant de ne pas appliquer de sanction financière, l'intention de fraude n'étant pas retenue.

Commission de Discipline : (Affaire BENHELLAL)

Le Président de la Commission Fédérale de Discipline communiquera prochainement son rapport sur cette affaire qui trouvera sa conclusion par une simple suspension conservatoire de l'intéressé égale au temps nécessaire au traitement de cette affaire.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Affaires courantes:**

- prud'hommes :
La Fédération a été condamnée, par le tribunal des prud'hommes, à verser la somme de 20 000 € à monsieur Pierre Veillot.

La FFBS est toujours dans l'attente de cette notification. L'avocat nous représentant a été contacté par la partie adverse pour une éventuelle négociation.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas négocier avec Monsieur Veillot au risque d'un appel, de sa part, de la décision des prud'hommes.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Divers :**

- altercation verbale lors de la finale élite à Rouen :
Le manager du Club de Rouen, Monsieur Robin ROY, a tenu des propos virulents et injurieux envers le Président de la Fédération et l'entité fédérale, du fait que le Comité Directeur de la FFBS ait rejeté l'appel de Rouen au mois de septembre.

Devant cette attitude, le Comité Directeur demande à l'unanimité que Monsieur Roy passe devant la commission de discipline pour répondre de ses actes.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Affaires courantes :**

Affaire Trehet :

La Secrétaire Général, en charge du dossier de recouvrement de la créance de Monsieur Trehet envers la Fédération, vient de recevoir la confirmation par l'huissier mandaté que Monsieur Trehet venait de lui régler la totalité de cette créance. Le montant n'a pas été indiqué mais devrait s'élevé aux alentours de 3 700 €.

Prud'hommes :

Le Président de la Fédération a reçu un courrier de la part de Monsieur Veillot Pierre dans la cadre de l'affaire qui a été jugée par le Conseil des prud'hommes en juillet 2005. Ce dernier souhaite engager une négociation avec la Fédération afin d'obtenir le paiement de 25 000 € nets contre 20 000 €, montant défini par le tribunal lors du jugement en première instance.

Dans le même temps, Monsieur Veillot aurait fait appel à la décision du Conseil des prud'hommes.

Par conséquent, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'attendre d'avoir la confirmation que l'appel a été interjeté dans les délais impartis. La Fédération se rapprochera du cabinet Fidal, mandaté sur ce dossier, afin de prendre avis sur la suite à donner à cette affaire.

CD 19 février 2006 :

*** PRUD'HOMMES**

Monsieur Pierre Veillot a fait appel à la décision du Conseil des prud'hommes. Il souhaite malgré tout entreprendre une négociation avec la Fédération avec d'obtenir le règlement de 25 000 € net et s'engage à retirer son appel au cas où la Fédération accepterait sa proposition.

Le Comité Directeur, après avis du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, décide à l'unanimité de na pas accepter de négocier avec Monsieur Veillot et préfère attendre la décision du juge en appel.

CD 9 septembre 2006

3/ Affaires en cours :

Le Président de la Fédération rappelle que depuis le Comité Directeur du 17 juin 2006, la Fédération a été convoquée deux fois en conciliation suite aux décisions de la Commission Nationale Sportive Baseball, confirmées en appel par le Bureau Fédéral.

****Templiers de Sénart c/Fédération le 5 juillet 2006 :***

La Fédération était représentée par Messieurs BRICAUD et GARCIA. Dans ce litige, le conciliateur a proposé de :
-confirmer les sanctions sportives ;
-de rapporter la sanction financière.
La Fédération a accepté cette proposition de conciliation.

****M.U.C Baseball c/Fédération le 29 août 2006 :***

La Fédération était représentée par Messieurs DUSSART et GARCIA.
La Fédération reste en attente de la proposition de conciliation.

Les Membres du Comité Directeur ne remettent pas en cause le droit qu'ont les Clubs de saisir la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. Ils souhaitent tout de même leur faire comprendre que les décisions prises les organes de la Fédération respectent la réglementation de la Fédération.

CD 4 novembre 2006

*** Commission de Discipline :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur d'un fait que ce serait produit lors du déplacement de l'équipe de France Cadet de Baseball au Championnat d'Europe en Espagne.

Un membre de l'encadrement, Jean-michel Mayeur, aurait laissé conduire à un jeune baseballeur lors du voyage de retour. La mère du jeune a écrit un courrier au Président du Club de Montpellier ainsi qu'à la Ligue du Languedoc-Roussillon, employeur de ce dernier.

De plus, une vidéo tendancieuse était consultable sur le blog du club de Montpellier impliquant cette même personne.

Le Comité Directeur décide par 10 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre de convoquer Monsieur Jean-Michel MAYEUR devant la Commission de Discipline.

Le Président nomme Monsieur Olivier GARCIA comme chargé d'instruction.

***Championnats 2006 :**

Baseball :

- Cadets :

Saisine de la Commission Fédérale Juridique sur le championnat de France cadet. Le Président de la CFJ, Jean-Philippe BELVILLE soulève le problème de 2 joueurs appartenant au club de Montigny non qualifiés pour participer à la phase finale, leur demande de mutation ayant été formulée après le 1er juin d'où une infraction aux R.G.E.S.

Le Comité Directeur décide par 7 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre de déclasser le Club de Montigny et d'attribuer le titre de champion de France cadets au finaliste, le club de Thiais.

Il est rappelé au Président de la Commission Fédérale Jeunes que toute dérogation aux R.G.E.S. doit être validée par le Comité Directeur.

D'où le classement cadets 2007 suivant

- 1er : Thiais
- 2ème : Pineuilh
- 3ème : Beaucaire

CD 16 décembre 2006

*** Commission de Discipline :**

La ligue Limousin demande la saisine de la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre de Monsieur Nègre pour ses agissements au niveau du comité départemental 87 et de certains clubs de la région.

Le Comité Directeur acte sur cette commission de discipline par 7 voix pour et une abstention

Le Président nomme Monsieur Patrick Tugault comme chargé d'instruction.

Déjeuner de 13 h à 14 h : de retour de la pause déjeuner, le Comité Directeur a reçu deux représentants du club de Montigny, Messieurs Lecarpentier et Fages, ces derniers ayant être entendus suite à l'appel formulé par leur club quant à la destitution de leur titre de champion de France cadet 2006 ; cet appel ayant été rejeté par le Comité Directeur Fédéral en novembre 2006 et le Comité Directeur du jour confirmant cette décision.

CD 5 mai 2007 :

*** Affaires Disciplinaires :**

Suites aux différents événements survenus sur les terrains le 29 avril 2007, le Comité Directeur demande que les personnes suivantes soient traduites devant la Commission Fédérale de Discipline :

Match Compiègne / Cherbourg du 29 avril 2007 :

-***Mr Gabriel GOMEZ MENDEZ***, du club de Compiègne expulsé pour tentative d'agression physique sur joueur

- ***Mr Stéphane BERNAQUEZ***, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

- ***Mr Sébastien GREARD***, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

Match Beaucaire / Marseille du 29 avril 2007 :

- ***A titre personnel Mr Chellali BENHELLAL***, du club de Marseille expulsé pour agression physique sur joueur.
- ***Au titre de personnes morales les Clubs de Beaucaire et de Marseille,*** une bagarre générale ayant éclatée à la suite de l'agression physique.

De plus, le Comité Directeur inflige, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, un forfait par pénalité au club de Marseille.

Un superviseur sera nommé pour les matchs retour prévus le 1er juillet 2007. Les frais engendrés seront à la charge des 2 équipes.

Le Président de la Fédération nomme Monsieur Jean-philippe BELVILLE comme chargé d'instruction des ces affaires disciplinaires ; il sera assisté de Monsieur Gilles BIZOT.

Il est de nouveau évoqué le fait que la procédure d'expulsion et de convocation devant la Commission de Discipline n'est pas forcément adaptée et qu'il est difficile de la faire appliquer sur les terrains.

Le Comité Directeur ne peut pas cautionner ce genre de comportements et sera vigilant quant au respect des règles du fair play.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Actualité :**

- Prud'homme :
La Fédération représentée par Maître PROVOST du cabinet d'avocats Fidal s'est rendue devant la Cours d'Appel de Paris, le 30 mai dernier, pour le jugement en appel du prud'homme de Monsieur Pierre VEILLOT.

Les avocats des deux parties on été entendus et la décision de la Cour d'Appel sera rendu le 4 juillet. Le déroulement de l'audience laisse à penser que la délibération en première instance puisse être confirmée en majorité.

*** Cricket :**

- Conciliation : Creil et autres / France cricket
Certains clubs de cricket contestent la décision du Comité Directeur de France Cricket, en date du 28 janvier 2007, entérinant la création d'un nouveau championnat élite de cricket, la « super ligue Barclays », dès la saison sportive 2007.

Une audience de conciliation s'est tenue le 25 mai 2007 en présence des 2 parties.

Par courrier du 30 mai, le conciliateur notifiait la proposition de conciliation :
« En conséquence des éléments ci-dessus retenus, bien que la première édition de la compétition litigieuse ait déjà débuté, le conciliateur n'a d'autre choix, devant le risque contentieux d'annulation de cette épreuve, que d'inviter l'association France cricket à « geler » l'entrée en vigueur effective de la « super ligue barclays » »

« Il lui propose, d'une part, de réunir en toute urgence une assemblée générale aux fins de soumettre régulièrement à son vote la création d'une telle compétition pour 2008 et, d'autre part, de réorganiser, pour la présente saison, le calendrier des épreuves sur les mêmes principes que pour la saison 2006, soit une compétition regroupant au moins l'ensemble des clubs ayant figuré en division nationale 1 durant cette période, à l'exception de ceux qui n'ont pas obtenu leur maintien à ce niveau de compétition »

Par courrier en date du 31 mai, France cricket notifie au conciliateur son opposition à cette proposition de conciliation. En effet, le championnat 2007 a déjà été joué pour moitié et il apparaît peut envisageable de tout stopper.

Pour éviter ce genre de problème à l'avenir, France Cricket procèdera à des modifications règlementaires en Assemblée Générale afin de calquer les textes de France Cricket sur ceux de la Fédération, pour que ce type de modifications puissent être validées par le Comité Directeur et non en AG.

CD 6 octobre 2007 :

*** DIVERS :**

- Prud'hommes :
La Cours d'appel de Paris a cassé le jugement rendu par le tribunal des prud'hommes. La requalification de CDD en CDI n'a pas été reconnue et de ce fait Monsieur Veillot doit rembourser à la Fédération la somme déjà perçue.

L'avocat de la Fédération a été contacté par son confrère représentant la partie adverse pour une négociation :
Sous peine d'un pourvoi en cassation, Monsieur Veillot souhaitait obtenir les indemnités financières accordée en première instance (environ 15 000 €).

Après consultation du Bureau Fédéral, il a été décidé de tenir la même ligne de conduite que depuis le début, à savoir n'accepter aucune négociation.
Pour le moment le pourvoi en cassation n'a pas été confirmé.

CD 26 janvier 2008 :

*** ACTUALITE NATIONALE:**

- Mails fédéraux (@ffbsc.org):
Une plainte a été déposée par le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et la Directrice Administrative et Financière suite au piratage des boîtes mail de la Fédération (@ffbsc.org).
Une enquête judiciaire est en cours.

- Cour de Cassation :
La Fédération vient de recevoir par courrier, en date du 8 janvier 2008, la notification de pourvoi en cassation formulée par Monsieur Pierre Veillot.
La procédure suit son cours et la Fédération fera appel aux services d'un avocat spécialisé en la matière.

- Conciliation CNOSF :
Le Stade Toulousain Baseball a formulé une demande de conciliation auprès de CNOSF concernant leur non qualification pour la Coupe d'Europe des clubs 2008.
La conciliation se tiendra le vendredi 15 février au siège du CNOSF.
Le Comité Directeur nomme Messieurs Patrick Tugault et Gilles Bizot en charge du dossier.

CD 15 mars 2008 :

*Conciliation :

Suite à la requête du Baseball Club de Toulouse formulée auprès du CNOSF quant à l'attribution de la Coupe d'Europe de Baseball 2008 et après l'audience ayant réuni les deux parties, le conciliateur vient de rendre son rapport en déboutant le club de Toulouse quant à sa demande.

En conclusion de son rapport, il demande au club de Toulouse de s'en tenir à la décision de la Fédération.

Le Président de la Fédération tient à remercier Monsieur Gilles Bizot pour son travail sur ce dossier.

AFFILIATIONS - RADIATIONS

CD 9 janvier 2005 :

Annulation de Radiation administrative :

Les Clubs d'Alès 030011 et du Vigan 030004, ayant payé des licences en 2003 et 2004, que celles-ci figurent ou non sur le site Internet fédéral : les équipes de ces Clubs ayant participé à divers championnats organisés sous l'égide de la Fédération ou de l'un de ses organes de déconcentration et certains de leurs joueurs ayant été, soit sélectionnés pour les inter ligues nationales, soit l'objet de prêts ou de mutations officielles ; le Comité Directeur décide d'annuler les décisions de radiation administrative de ces 2 Clubs prises lors de sa séance du 14 septembre 2003, avec annulation de tous les effets que c'elles-ci comportent à compter de la date originelle de la décision de radiation administrative.

CD 13 février 2005 :

*** Affiliations :**

- 087004 : Tireix de BLOND Sous réserve de modification de leurs statuts.
  L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été adoptés.

  Afin de ne pas pénaliser les joueurs, autorisation est donnée à ce Club pour participer au championnat jeune de la Ligue du Centre.
- 098012 : A O Nepoui Sous réserve de production de leurs statuts.
  L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été fournis.
- 098013 : Dumbea Titans Sous réserve de production de leurs statuts.

  L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été fournis.

Le Comité Directeur vote pour chacun de ces deux Clubs de Nouvelle Calédonie, une aide financière de 200 euros.

Un courrier sera adressé à ces Clubs pour les remercier de leur adhésion et leur communiquer leur numéro d'affiliation. Une copie de celui-ci sera expédié pour information aux Comités Départementaux et Ligues concernés.

*** Annulation de Radiation administrative :**

Le Club de Drancy 093013 ayant payé des licences en 2004, les équipes de ce Club ayant participé à divers championnats organisés sous l'égide de la Fédération ou de l'un de ses organes de déconcentration ; le Comité Directeur décide d'annuler la décision de radiation administrative de ce Club prise lors de sa séance du 14 septembre 2003, avec annulation de tous les effets que celle-ci comportent, à compter de la date originelle de la décision de radiation administrative.

*** Radiations :**

002003	Chauny CC	Pas de licences 2004.
074005	Takonka de Harenton Scientrier	Cessation d'activité

Un courrier sera adressé à ces Clubs pour leur signifier leur radiation. Une copie de celui-ci sera expédié pour information aux Comités Départementaux et Ligues concernés.

CD 12 mars 2005 :

5/Affiliations

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'affiliation de trois nouveaux clubs :

-Baseball Club de Niort (079004), sous réserve de la production de la copie du récépissé de déclaration de dépôt en Préfecture et de l'extrait du JO dans un délai d'un mois de la date d'affiliation.
-ROXY C.C Aubervilliers (093017)
-Club des Mureaux (078018)

6/ Retrait d'activité

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait du Club de la FRATERNITE de Saint-Prix (095011) demandé par celui-ci dans le respect des dispositions de l'article 3 du Règlement Intérieur fédéral et 9 des Règlements Généraux.

CD 3 avril 2005 :

3/ **Affiliation**

Le Comité Directeur vote l'affiliation du Baseball Softball Club de Stiring-Wendel « les Juggernauts », (057011), sous réserve de la régularisation du nombre minimum de licences prévu à l'article 3 des Règlements Généraux de la Fédération, dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente affiliation.

Le Comité Directeur félicite le Président :
Monsieur Francis SCHOBERT
22, rue Bel Air, 57600 FORBACH
06 74 94 41 96

Bureau 14 mai 2005 :

*** Affiliations :**
En attente de validation par le prochain Comité Directeur, le Bureau Fédéral affilie provisoirement les clubs suivants :

- Association sports et loisirs férollais (077015)
- S.A Baseball Saumur : (049007)

CD 25 juin 2005 :

***Affiliations :**
Le Comité Directeur procède à l'affiliation des Clubs suivants :

024013	Thenac Cricket Club
049007	SA Baseball Saumur
077015	Association Sports et Loisirs Férollais

CD 10 septembre 2005 :

***Suivi des Clubs :**
Radiation :
Après étude de leur situation, le Comité directeur décide la radiation des Clubs suivants :

031015	Ours BC
040002	Mont de Marsan
047007	Villeneuve sur Lot
049003	Cholet
050004	Granville
093015	Al Fatah

Notification de cette décision devra être expédiée sans délai par les services administratifs fédéraux aux Clubs intéressés, à leurs Comités Départementaux et Ligues Régionales, aux Directions Départementales et Régionales Jeunesse, Sports et Vie Associative, aux CROS et CDOS, aux Mairies, Conseil Généraux et Régionaux concernés.

Mises en sommeil :
Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil les clubs suivants qui ne possèdent aucune licence 2005, sous condition de paiement de la cotisation annuelle 2005.

Au cas contraire, ces Clubs seront radiés lors de la réunion du Comité Directeur du 5 novembre 2005. Mission est donnée au Secrétaire Général et aux services administratifs fédéraux de prendre contact avec chacun d'eux, leurs Comités Départementaux et Ligues régionales, dans les délais les plus brefs, pour leur expliquer la situation et encaisser les cotisations.

002007	Laon	0 12 0 0 10 (2001)
011002	Narbonne	0 17 19 27 26 21 21 (1998)
030006	Nîmes	0 8 16 38 51 59 57 34 39 17 13 79 64 42 (1992)
030011	Alès	0 14 0 20 24 19 21 22 15 16 (1996)
039004	Champagnole	0 12 8 35 18 43 48 52 53 74 59 13 (1994)
046002	Figeac	0 11 29 23 28 29 34 22 38 40 37 19 (1994)
073009	Drumetaz	0 7 19 27 (2002)(2000) 0 0 15 43 74 51 57 59 35 35 (91)
095017	Panjab	0 12 12 (2003)
095018	Osny	0 16 (2004)

Le Comité Directeur confie à la Direction Technique Nationale le soin de se rapprocher des Clubs ainsi mis en sommeil, ainsi que des Clubs suivants, afin de déterminer les problèmes réellement rencontrés par ceux-ci et les moyens à mettre en œuvre pour leur porter assistance. Ce travail s'effectuera en collaboration étroite avec les Comités Départementaux et Ligues Régionales concernés.

006025	Valbonne	(13L) 13 26 23 20 29 30 20 (1998)
012003	Rodez	(0) 8 (2004) (2003) 0 0 0 0 0 (1999)
018002	Bourges	(6B + 4S + 8L) 29 19 24 36 41 20 29 36 4 0 17 (1994)
024009	Périgueux	(4C) 6 13 13 0 17 16 (1999)
029003	Brest	(4LB + 3LS) 29 40 39 16 26 36 50 71 124 88 90 36 11 (92)
030004	Le Vigan	(0) 13 0 26 39 31 46 32 42 39 64 72 48 50 21 (1991)
034010	Montpellier Cc	(1C) 26 26 (2003)
035008	Thorigné	(1B) 21 26 23 24 16 21 21 19 15 (1996)
035010	Fire Horse	(9B) 20 0 (2003)
042004	Saint Chamond	(8B + 4L) 17 33 35 22 44 42 46 49 48 48 35 37 35 45 (91)
050005	Valogne	(11B) 21 22 15 36 33 36 40 35 33 41 39 20 19 20 (1991)
064005	Ossau CC	(5C + 2L) 12 13 (2003)
071003	Le Creusot	(9B+1L + 2di) 13 13 9 0 11 53 57 58 66 42 52 31 33 16 (91)
073010	Climbers	(9B + 2S) 37 21 (2003)
074002	Annecy	(1B) 60 41 54 29 44 47 45 51 42 53 37 52 46 40 (1991)
076003	Dieppe	(11B + 1L) 22 21 28 53 39 37 54 43 39 33 35 28 25 65 (87)
078013	Thoiry	(1C + 14L) 22 63 29 39 66 45 46 45 38 20 23 46 37 25 (91)
084004	Nortwind	(2B) 43 26 (2003)
091008	Limours	(1B + 1S + 11L) 32 67 52 52 119 110 90 101 123 90 97 94 78 12 (1991)

Le Club 078012 Saint Nom la Bretèche est radié pour cause de fusion.

Fusion absorption par le Stade Saint Germanois (078002) du Club de Saint Nom la Bretèche (078012), le Club s'appelant désormais « Saints –Saint Germain/St Nom Club de Baseball ».

Cette fusion est accordée par le Comité Directeur sous réserve de la production des pièces prévues par les dispositions de l'article 5C2 des Règlements Généraux :

- attestation commune de demande d'homologation de l'opération de fusion,
- procès verbaux des AG respectives décidant la fusion,
- déclaration de dissolution en Préfecture du club de Saint Nom la Bretèche,
- paiement de la cotisation 2004 du club de Saint Nom la Bretèche.

Le Secrétaire Général et les services administratifs sont chargés de cette régularisation, celle-ci devant être effective pour la prochaine réunion du Comité Directeur.

<u>Bureau 15 octobre 2005 :</u>

*** Affaires courantes:**

- Nouveaux clubs :
De nombreux renseignements sont pris, auprès des services administratifs de la Fédération, sur la créations de clubs. Plus de dix dossiers d'affiliation ont été envoyés ces dernières semaines, ce qui laisse présager prochainement l'affiliation d'environ huit clubs.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

***Affiliations / Radiations:**

Le Comité Directeur prend acte de la cessation d'activité du club suivant :

074002 Annecy Spiders

Après étude de leur situation, le Comité directeur décide la radiation des Clubs suivants :

073009 Highlanders Drumetaz
095017 Punjab CC
095018 Good Luck Cergy CC

un courrier leur sera adressé avec copie aux Comités et aux Ligues concernés.

Le Comité Directeur décide de l'affiliation définitive des Clubs suivants :

006029 Association Omnisport des Monts d'Azur
097005 United Force Cricket Team
098014 Nord Sport Association
098015 Stade de Koniambo

Le Comité Directeur décide de l'affiliation provisoire du Club suivant :

092020 BC Colombes

Pour tous ces Clubs, le Comité Directeur décide d'assurer leur promotion en les faisant figurer avec tous leurs renseignements techniques et sportifs sur le site fédéral

CD 18 décembre 2005 :

***Affiliations:**

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité l'affiliation définitive du Baseball Club de Colombes sous le numéro : 092020.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'affiliation des Clubs suivants :
-DUC Baseball « Red Dragons » sous le numéro 021006 ;
-Catalan Baseball Softball Club sous le numéro 066011

***Radiations :**

Les Clubs d'Alès (030011) et de l'ASPTT Narbonne (011002) mis en sommeil suite à la décision du Comité Directeur du 10 septembre 2005 ont été radiés à l'unanimité pour non paiement de leur cotisation 2005.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Affiliation :**
Le Bureau Fédéral affilie à titre provisoire « le Puys Baseball Club » sous le N° ***043003***.
Le dossier d'affiliation de ce club étant complet, il sera affilié à titre définitif lors du Comité Directeur du 19 février 2006.

Une demande d'affiliation pour un club de cricket est parvenue à la Fédération. La Fédération se rapprochera de ce club afin que celui-ci remplisse le seul dossier d'affiliation officiel car la demande a été formulée sur un document mis en place par France Cricket ; document qui n'est pas reconnu par la Fédération.

Toutes les obligations de France Cricket et de la Fédération feront l'objet d'une convention qui fera l'objet d'un vote à l'Assemblée Générale du 18 mars 2005.

CD 19 février 2006 :

*** AFFILIATIONS – RADIATIONS**

Après étude de leur dossier, le Comité Directeur décide l'affiliation des Clubs suivants :

016006	Angoulême CC
025003	Montbéliard BS
043003	Le Puy BC
052005	AS Softball et Enfance
087005	Démons des Cieux

Le Comité Directeur décide d'attribuer à chaque nouveau Club créé au cours de l'année 2006, une aide financière de 300 €.

Le Comité Directeur décide de la levée de la mise en sommeil du Club de Laon 002007.

Les documents demandé par le Comité Directeur du 10 septembre 2005 ayant été communiqués, le Club 078012 Saint Nom la Bretèche est radié pour cause de fusion avec le Stade Saint Germanois 078002.

CD 18 mars 2006 :

*** AFFILIATION**

Le Comité Directeur affilie à titre provisoire le « Midi Cricket Club » sous le Numéro 034012.
L'affiliation sera rendue définitive après dépôt du dossier d'affiliation auprès de la Ligue Languedoc-Roussillon pour validation.

Bureau 28 mai 2006 :

*** Affiliations :**
Le Bureau de la Fédération prononce à l'unanimité l'affiliation des Clubs suivants :

*L'association « Midi Cricket Club » au Roujan affiliée sous le numéro **034012**.

*L'association « les Aigles » à Meaux affiliée sous le numéro **077016**.

*L'association « Strasbourg Combined Cricket Club » à Strasbourg affiliée sous le numéro **067006.**

*L'association « Club de Cricket de Noé-Gascogne » à lsle de Noé affiliée sous le numéro **032002.**

*L'association « Club de Cricket d'Armagnac-Bigorre » à Montégut affiliée sous le numéro **032003.**

*** Radiations :**
Les Clubs suivants sont radiés à l'unanimité :

***UNION TAMOULE (094015)** : réception au siège de la Fédération d'une attestation signée du Président Monsieur THESINGHAM.

***ASSOCIATION CRICKET CLUB ELANCOURT (078017)** : cotisation non réglée, aucune licence, pas de volonté de mise en sommeil.

***AWAMI CRICKET CLUB (095015)** : cotisation non réglée, aucune licence, pas de volonté de mise en sommeil.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération notifieront cette décision aux clubs concernés. Seront en copie : les Comités Départementaux, les Ligues Régionales, les D.D.J.S, Conseils Généraux et C.D.O.S seront en copie.

CD 17 juin 2006

4/ Affiliations-Radiations-Mises en Sommeil-Assimilations :

***Affiliations* :**

Le Comité Directeur de la Fédération affilie à l'unanimité les Clubs suivants :

« Club de Cricket de Noé-Gascogne » (032002)
Président : Monsieur Peter CURZONS

« Club de Cricket d'Armagnac-Bigorre » (032003)
Président : Monsieur Richard LAW

« Midi Cricket Club » (034012)
Président : Monsieur Teddy HUTTON

« Strasbourg Combined Cricket Club » (067007)
Président: Monsieur Bastiampillai BENATOUS SUJANANDARAJ

« Les Aigles » (077016)
Président: Monsieur Sylvain FERREIRA

Le comité Directeur de la Fédération affilie les Clubs suivants :

« Toulouse Cricket Club » (031016)
Président : Monsieur Jeff BURRIDGE
L'affiliation de ce club deviendra définitive à réception au siège de la Fédération des éléments suivants :
-récépissé de déclaration en Préfecture ;
-publication au Journal Officiel.

« Tarn Cricket Club » (081004)
Président : Monsieur Andrew JOHNSTONE
L'affiliation de ce Club deviendra définitive à réception au siège de la Fédération des éléments suivants :
-statuts signés ;
-publication au Journal Officiel.

Le Comité Directeur de la Fédération adresse ses félicitations aux Présidents des Clubs nouvellement affiliés.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un courrier de notification aux clubs concernés. Par ailleurs, les coordonnées de ces nouveaux clubs seront sur le Site Internet de la Fédération aux fins de communication.

***Radiations* :**

L'Union Tamoule (094015), l'Association Cricket Club Elancourt (078017), AWAMI Cricket Club (095015) sont radiés à l'unanimité de la Fédération Française de Baseball et Softball aux motifs suivants :
-cotisation 2006 non réglée ;
-aucune licence de prise ;
-pas de volonté de mise en sommeil.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération communiqueront ces informations aux :
-Ligues Régionales concernées ;
-Comité Départementaux concernés ;
-communes ;
-C.R.O.S et/ou C.D.O.S.
-Direction Départementales de la Jeunesse et des Sports ;
-Conseils Généraux.
Afin que ces clubs radiés ne puissent solliciter de subventions et participer à des rencontres officielles.

La création de Club étant un axe prioritaire inscrit dans le plan de développement de la Fédération, il est demandé par Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général) que le tableau récapitulatif des affiliations/radiations à jour soit communiqué aux Membres du Comité Directeur avant chaque réunion.

Mises en Sommeil

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité de lever la mise en sommeil des « Lynx » de Champagnole (039004) aux motifs suivants :
-cotisation 2005 et 2006 réglées ;
-plus de 12 licences compétitions prises en 2006.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un courrier de notification aux « Lynx » de Champagnole.

***Clubs non à jour de leur cotisation 2006* :**

Les Clubs suivants ne sont pas à jour de leur cotisation, malgré de nombreuses relances des services administratifs de la Fédération :
-Baseball Club de Laon (002007) ;
-Saint-Astier en Périgord (024009) ;
-Montpellier Cricket Club (034010) ;
-Softball Montpellier Attitude (034011) ;
-Thorigné Fouillard B.C (035008) ;
-Figeac B.C (046002) ;
-Valogne (050002).
-Ossau C.C (064005) ;
-ASUL Diamonds (069010) ;
-USM Le Mans (072004) ;
-Elavaar (075035) ;
-Dieppe (076003) ;
-Pilgrims de Limours (091008).

Le Comité Directeur décide de relancer une nouvelle fois ces Clubs avec l'appui des référents fédéraux de Ligues et de Monsieur Williams CASACOLI, Conseiller Technique National, en charge du développement.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un dernier courrier à ces Clubs pour leur rappeler leurs obligations vis-à-vis de la Fédération, et connaître leur situation (mise en sommeil, cessation d'activité).

***Approbation de Comités Départementaux de Baseball, Softball et Cricket* :**

Les Comités Départementaux suivants sont approuvés à l'unanimité par le Comité Directeur de la Fédération en vertu de l'article 7 du Règlement Intérieur de la Fédération (nouveaux statuts, récépissé de déclaration en Préfecture reçus à la Fédération) :
-Comité du Maine et Loire de Baseball, Softball et Cricket
Président : Monsieur Roger GRIMAULT
-Comité de Saône et Loire de Baseball, Softball et Cricket
Président : Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

Le Comité Directeur présente toutes ses félicitations aux nouveaux Présidents pour leur engagement, et souhaite qu'en son nom le Président de la Fédération écrive et salue ces nouveaux Présidents et tout particulièrement Monsieur Roger GRIMAULT pour son retour dans la vie associative.

***Changement de dénomination sociale de Clubs Affiliés* :**

Trois Clubs ont effectué un changement de leur dénomination sociale :

-le MONTPELLIER CASTELNEAU BASEBALL « Les BARRACUDAS DU LEZ » deviennent MONTPELLIER BASEBALL UNIVERSITE CLUB, Les BARRACUDAS DU LEZ ;
Le Comité Directeur approuve (10 voix pour, 1 abstention) cette modification.

-les « Balles et Battes de Beaurains » deviennent les « Aigles d'Artois-Baseball Club » ;
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette modification.

-le C.O.C.C Section Baseball devient le C.O.P.O Section Baseball afin de se mettre en conformité avec la section omnisport dont il dépend ;
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette modification.

Le Comité Directeur décide que ces changements devront apparaître sur tous les supports de communication de la Fédération : annuaire, Site des licences et feront l'objet d'une diffusion sur le Site Internet Fédéral.

CD 9 septembre 2006

4/ Affiliations-Radiations-Membres à Titre individuel :

****Affiliations* :**

Le Club des Silver Star en Savoie est affilié à l'unanimité par le Comité Directeur sous le numéro 073011. Le Comité Directeur adresse ses félicitations au Président Monsieur Sébastien EVREUX.

Les coordonnées de ce nouveau Club seront mises en ligne sur le Site Internet de la Fédération aux fins de communication.

****Radiations* :**

Les Clubs suivants sont radiés à l'unanimité par le Comité Directeur pour non paiement de leur cotisation 2006, et défaut du nombre minimum de licenciés compétition ou loisir :
-Périgueux Cricket Club (024009) ;
-Brest Corsaires (029003) ;
-Nîmes Alligators (030006) ;
-Montpellier Cricket Club (034010) ;
-Softball Montpellier Attitude (034011) ;
-Thorigné Fouillard Baseball Club (035008) ;
-Figeac Baseball Club (046002) ;
-Ossau Cricket Club (064005) ;
-A.S.U.L Diamonds (069010) ;
-U.S.M Le Mans (072004) ;
-Pilgrims de Limours (091008).

Par ailleurs, le Comité Directeur décide que les Clubs suivants qui disposent du nombre de licenciés conformes à la réglementation fédérale mais qui ne sont pas à jour de leur cotisation : Baseball Club de Laon (002007), Toulouse Université Club Section Baseball (031013), Valognes « les Lynx » (050005) de :
-leur bloquer provisoirement le Site Internet de prise de licences ;
-d'en informer les Ligues Régionales dont ils dépendent, afin qu'elles leurs interdisent l'accès aux rencontres amicales ou officielles.

Le Secrétaire Général de la Fédération communiquera ces décisions aux :
-Clubs concernés ;
-Comités Départementaux ;
-Ligues Régionales ;
-communes ;
-C.R.O.S et/ou C.D.O.S ;
-Directions Départementales Jeunesse et Sports ;
-Conseils Généraux.
Afin que ces Clubs ne puissent solliciter de subventions publiques et participer à des rencontres amicales ou officielles de Baseball, Softball et Cricket.

Le Comité de Paris s'engageant auprès de la Fédération à régler la cotisation 2006 d'Eelavar Cricket Club (075035), le Comité Directeur décide de ne pas radier ce Club.
Le Comité Directeur décide d'accorder une exception temporaire aux Sharks de Dieppe (076003) de règlement de cotisation 2006. Le Club est une structure employeur, et les radier pourrait entraîner un licenciement incompatible avec la politique de développement de la Fédération. Toutefois, une médiation devra être faite avec le Président du Club Monsieur Benoît PIQUET pour résoudre le problème de la cotisation.

CD 4 novembre 2006

*__Affiliation__:

Le Comité Directeur de la Fédération accorde à l'unanimité une affiliation provisoire à l'association sportive crazy penguins à Clarensac sous le numéro : 030013.

La Fédération reste dans l'attente de la copie de publication au J.O afin de pouvoir rendre cette affiliation définitive.

*__Radiation__ :

Réception au siège de la Fédération d'une attestation de la Présidente de la section Baseball de Toulouse Université Club (031013) précisant la cessation d'activité de ce club.

*__Mises en sommeil__ :

Mise en sommeil du Jeanne d'Arc Baseball Saumur club (049007) ainsi que de l'Union Sportive du Mans section baseball (072004) sachant que ce club avait été proposé à la radiation au Comité Directeur du 9 septembre 2006, mais qu'entre temps un dirigeant de la Ligue a adressé un chèque pour le règlement de leur cotisation

*__Changement de dénomination sociale__ :

Le club affilié sous le numéro 092020 (anciennement Baseball Club de Colombes) devient le Baseball Club des Hauts de Seine

Le club affilié sous le numéro 071005 (anciennement Macon Two Rocks) devient Cruzilles Two Rocks, affilié sous le numéro 001001.

Ce club changeant de département (pour un problème de terrain) mais aussi de ligue, *le Comité Directeur entérine par 12 voix pour et 1 abstention le fait que ce club puisse évoluer en championnat au sein de la Ligue Rhône Alpes sans perdre ses droits sportifs*. De même il n'y aura pas de mutation dans le cadre du transfert de ce club.

CD 16 décembre 2006

*__Affiliation__:

- Crazy Penguins 030013 : Les éléments manquants lors du dernier Comité Directeur ayant été communiqués à la Fédération, cette affiliation devient définitive.

* __Radiation / Cessation d'activité :__

087004 : Le Limousin Baseball Club cesse son activité. Envoi à la Fédération du récépissé de dissolution de l'association.

Comité départemental 87 : Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait de délégation de ce CD pour non conformité statutaire.

CD 27 janvier 2007 :

- fusion de club :
Le club des twins de Chaumont et du Softball Club d'ailleurs fusionnent sous le numéro 052004 et prennent l'appellation du T & A Baseball Softball Club de Chaumont.

CD 6 octobre 2007 :

* __AFFILIATIONS__ :

- ***Bandits de Nogent sur Marne (94)***
Président : Jean-Martial Carré ; JO du 24 juin 2007
Affiliation provisoire sous le N° 094016, sous réserve du paiement des 13 premières licences compétitions.

- Les atomixtes Softball de Braud-St Louis (33)
Président : William Corre ; JO du 27 juillet 2007
Affiliation provisoire sous le N° 033016, sous réserve du réajustement du prix 2008 des licences et de la prise de licence compétition de Christine Frey

- ASBS Les renards de la Vallée (83)
Président : Franck Camous ; JO du 29 juin 2007
Affiliation provisoire sous le N° 083017, sous réserve de la transmission d'une liste de licenciés et du chèque des licences.

Le Comité Directeur procède à l'unanimité à la régularisation administrative de l'affiliation des Clubs suivants, oubliée dans le procès verbal du Comité Directeur du 30 juin 2007 :
046003 Catus CC
049008 Saumur CC
059015 Lille CC
060006 Chantilly CC
069020 69 CC
075036 Francilien CC

CD 1er décembre 2007 :

*** AFFILIATIONS / RADIATIONS :**

- Affiliation définitive :
Les atomistes de Braud-Saint-Louis sous le N° 033016 ont régularisé la situation depuis le Comité Directeur du 6 octobre 2007.

- Affiliations provisoires :
3 nouveaux clubs ont présenté des demandes d'affiliation auprès de la FFBS :

  - *Club de Troyes Espadons Baseball Club sous le N° 010003.*
    Dans l'attente du règlement des licences et de l'accord du Président de la Ligue Champagne Ardennes.

  - *Loup Garou Softball Club sous le N° 092021.*
    Dans l'attente de la déclaration en préfecture et des demandes de mutations et règlements correspondants

  - Paris Softball Club sous le N° 075037
    Dans l'attente de la déclaration en préfecture et du règlement des licences

  Les affiliations provisoires délivrées le 6 octobre 2007 sont maintenues pour le club des bandits de Nogent sur Marne (094016) et le club des Renards de la Vallée (083017). Ces clubs devront régulariser leur situation pour le prochain Comité Directeur (janvier 2008) sous peine de ne pas obtenir d'affiliation définitive.

- Dissolution :
Club des Lions d'Arras N°062004
Décision prise par le club en date du 22 juin 2007. Déclaration en Préfecture en date du 28 août 2007

- Radiations :

Le Comité Directeur en séance du 6 octobre 2007 avait demandé une radiation pour les clubs de s'étant pas acquittés de leur cotisation 2007. Un courrier en accusé réception a été envoyé à cet effet. Certains clubs ont régularisé leur situation auprès de la Fédération. A ce jour, 5 clubs n'ont pas fait le nécessaire et sont de ce fait radiés :

  - *Monte Carlo CC, n°006027*
  - *La Valognaise B.C les lynx, n°050005*
  - *Strasbourg combined cricket club, n°067006*
  - *BC Northwind Piolenc, n°084004*
  - *Euro Cricket Clichy, n°93011*

Problèmes avec ce club qui n'a pas payé n'ont plus ses licences 2007(chèque impayé) alors que ce dernier a évolué en superligue. Le Comité Directeur demande officiellement à France Cricket de faire le nécessaire pour récupérer cette somme s'élevant à 514 €.

CD 26 janvier 2008 :

*** AFFILIATIONS / RADIATIONS :**

- Affiliations définitives :

  - *Club de Troyes Espadons Baseball Club sous le N° 010003*. Licences prises et documents présentés
  - *Loup Garou Softball Club sous le N° 092021*. Licences prises et documents présentés
  - *Paris Softball Club sous le N° 075037*. Licences prises et documents présentés
  - *Club des bandits de Nogent sur Marne N°094016*
  - *Club des Renards de la Vallée N°083017*

- Affiliations provisoires :

  - *Lions Sport Club, enregistrement sous le N°092022*
    Manque uniquement au dossier l'avis du Comité Départemental et celui de la Ligue Ile de France.
  - *Akademie Bourgogne Cricket, enregistrement sous le N°071006*
    Manque l'avis de la Ligue de Bourgogne mais aucune réponse n'a été apportée depuis 4 mois.

CD 2 mars 2008 :

*** Affiliations :**

Le Comité affilie définitivement les clubs suivants :

Akademie Bourgogne Cricket 071006
Association Amicale des Ressortissants Japonais en France (AARJF) 075038

Et de façon provisoire le club suivant :

Les Gambas de Biarritz (064006)

*** Changements de noms :**

Les Clubs suivants changent d'appellation :

Les Stingers de Viré deviennent La Vitréenne Baseball Les Korrigans (035003)
Les Démons de Cieux deviennent le Baseball Club d'Oradour sur Glane (087005)

*** Radiations :**

Le Comité Directeur procède à la radiation des Clubs n'ayant aucune licence pour l'exercice 2007.
Le Secrétariat Général est chargé de communiquer cette décision aux Clubs concernés ainsi qu'aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux dont ils dépendaient.

Baseball Club de Laon (002007)
Vikings de Prix les Mézières (008003)
Valence's Drôme (026002)
Idéfix de Vernon '027003)
Fireball Baseball Softball (069019)
Association Sport et Loisir Ferollais (077015)
Lions Sport Club (092022)

CD 15 mars 2008 :

*** Affiliations :**

le club d'Euro Cricket (093011) avait été radié lors du Comité Directeur du 1er décembre 2007 car il était redevable de la cotisation et des licences 2007 (chèques impayés). Ce club s'est acquitté de sa dette 2007 auprès de la Fédération.

Le Comité Directeur affilie de façon définitive le club d'Euro Cricket sous le numéro 093018

CD 24 mai 2008 :

*** Affiliations :**

- **Green Tigers, ASC de Lapoutroie (68)**
  Président : Bernard SCHMIIT; JO du 25 janvier 1971
  Jeunes issus de l'UNSS qui montent une équipe cadet sous la bienveillance de leur professeur d'EPS.
  Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 068003, en attente de la prise de licences

- **Eela Udayam à Bussy Saint Georges (77)**
  Président : Kandiah Karthigesu SRITHARAN; JO du 22 Janvier 2003
  Club de cricket à forte vocation éducative, orienté vers les jeunes ; club qui dispose d'un terrain
  Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 077017, en attente des avis du CD et de la Ligue

- **Mediterranean cricket club (06)**
  Président : Graham Kelsey; déclaration au JO du 12 avril 2008
  Club de cricket à forte vocation éducative, orienté vers les jeunes ; club qui dispose d'un terrain
  Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 006030 ; en attente des avis de la Ligue et de la prise de licences

CD 13 septembre 2008 :

*** Affiliations / radiations :**

► ***Affiliations provisoires devenant définitives***

- **Mediterranean cricket club (06)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°006030

- **Club de Troyes Espadons Baseball Club (10)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°010003

- **Gambas Baseball Pays Basque (64)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°064006

- **Green Tigers, ASC de Lapoutroie (68)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°068003

- **Paris Softball Club (75)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°075037

- **Eela Udayam à Bussy Saint Georges (77)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°077017

- **Renards de la Vallée (83)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°083017

- **Loup Garou Softball Club (92)**
  Avis Favorable pour affiliation définitive n°092021

- **Bandits de Nogent sur Marne (94)**

Avis Favorable pour affiliation définitive n°094016

► ***Affiliations provisoires***

- **Baseball Rosporden (29)**

JO du 16 décembre 2006, déclaration en préfecture du 24 novembre 2006 n°W294000836
Président : David Verger
Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°029008 sous réserve des prises de licences

- **Gregam Baseball Club (56)**

JO du 20 octobre 2007, déclaration en préfecture du 28 septembre 2008 n°0563341518
Président : Julien Renier
Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°056006 sous réserve des prises de licences

- **Rhoners La Roche de Glun**

Modification en Préfecture du 28 août 2008 des Valence's Drôme, n°W263003033
Président : Jean-Pierre Mengoli
Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°026003 sous réserve des prises de licences et de l'avis de la Ligue Rhône Alpes

► ***Radiations***

- **Thenac Cricket Club n°024013**

Cotisation non payée, aucune licence.

- **Le Vigan Gueules noires n°030004**

Cotisation non payée, aucune licence de payée malgré une saisie.

- **Baseball Softball Club Silver Star n°073011**

Cotisation non payée, aucune licence de payée malgré une saisie, absence de retour malgré de nombreux appels.

- **Sharks de Dieppe n°076003**

Cotisation non payée, 5 licences.

- **US Ville d'Avray n°092004**

Cotisation payée, aucune licence.

Le Comité Directeur demande à la Ligue Ile de France d'exclure ce club des championnats régionaux.

- **Standard Athlétic Club n°092019**

Cotisation non payée, aucune licence.

► ***clubs en sursis :***
Pour les clubs suivants, un courrier sera adressé, par le secrétariat général de la Fédération, aux Présidents des Ligues concernées afin de connaître la situation précises des clubs pour une décision au prochain Comité Directeur :

- **Los Toros de Rodez n°012004**

Cotisation payée, aucune licence.

- **Les Old Bones n°034009**

Cotisation payée, 6 licences de prises, aucune activité fédérale, absence de retour malgré de nombreux appels.

- **Saint Chamond Tigers n°042004**

Cotisation payée, 5 licences de prises, entente avec Châteauneuf, aucune activité prévue en septembre pour 2009.

- **Baseball club Vikings d'Alberville n°073007**

Cotisation payée, aucune licence.

- **Baseball Softball Club de Saint Flour n°015003**

Cotisation payée, 6 licences de prises

- **Sri Lankan CC n°075031**

Cotisation non payée, 14 licences, absence de retour malgré de nombreux appels.

CD 7 novembre 2008 :

* **Affiliations – Radiations :**

Le Comité Directeur décide d'affilier de façon définitive le Club des Rhoners de La Roche de Glun sous le numéro 026007. Président : Jean-Pierre Mengoli ; adresse postale : Stade Pompidou, route de Romans 26000 Valence.

Le Comité Directeur accepte les cessations d'activités des Clubs suivants :

Les Toros de Rodez N° 012007
Saint Chamond Tigers N° 042004
Baseball Club Vikings d'Albertville N° 073007

Le Comité Directeur décide la radiation des Clubs suivants :

Les Old Bones N° 034009 pour nombre de licences insuffisant ; malgré la demande de mise en sommeil de la part de Denis-Didier Rousseau car ce club a une activité softball dans la région.
.
Sri Lankan CC N° 075031 pour non paiement de cotisation.

Le Comité Directeur est informé que la Ligue d'Auvergne veut conserver le Club de Saint Flour N° 015003, qu'elle essaye de relancer, dans le cadre actif de la Fédération. Cette possibilité est accordée par le Comité Directeur.

Bureau 13 décembre 2008 :

*** Affiliations provisoires :**

Baseball club Choletais Cougars (49)
Déclaration en Préfecture du 19 août 2008 sous le numéro 0492005614
Président Roger Grimault, 56 rue de la gemmetrie 49124 Saint Barthélemy
-Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **049009** en l'attente de la prise de 20 licences.

Cergy Softball Club (95)
Déclaration en Préfecture du 04 août 2008 sous le numéro 0953018409
JO du 30 août 2008
Présidente Rejane Marteau, 2 rue Eric de Martimprey 95300 Pontoise
-Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **095019** en l'attente de la prise de licences.

Baseball Club de Lannion « sea dogs » ASPTT (22)
Déclaration en Préfecture du 26 juillet 1971 sous le numéro 61/1963
Président Régis Corlosquet, 3 rue des chênes 22170 Plemeuf
Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **022004** en l'attente de la prise de licences.

Validation à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral

CD 13 décembre 2008 :

* **Affiliations provisoires :**

Le Bureau Fédéral réunit en séance, ce jour, a procédé à l'affiliation provisoire des clubs suivants :

- **Baseball club Choletais Cougars (49)**, sous le numéro 049009
- **Cergy Softball Club (95)**, sous le numéro 095019
- **Baseball Club de Lannion « sea dogs » ASPTT (22)**, sous le numéro 022004

APPELS

CD 13 février 2005 :

* **Appel du Baseball Club des Templiers :**

Le président donne lecture d'un courrier du Président du Club des Templiers sur une amende infligée au Club concernant des expulsions. Le Président souhaite indiquer que l'INSEP s'est vu également sanctionné d'une amende pour des expulsions.

Après avis du Président de la Commission Juridique, le Comité Directeur à l'unanimité décide de maintenir l'amende.

CD 3 avril 2005 :

8/ **Appel des Templiers de Senart**

Le Club de Sénart fait appel au Bureau fédéral pour régler le problème des péréquations 2004.

Le montant de la péréquation d'origine (basée sur 15) semble avoir été régularisé en fin de saison, au vu des feuilles de match, en fonction du nombre de joueurs inscrits sur celles-ci.
Aucune garantie ne semble pouvoir être apportée à ce mode de calcul, personne n'étant chargé de vérifier sur place la présence effective de tel ou tel joueur.

De surcroît, certains Clubs de province se voient crédités du déplacement de certains de leurs joueurs déjà sur place en région parisienne (INSEP), et ce à chaque match.

Le Club demande que le Bureau confirme le montant des péréquations comme étant le montant d'origine de 2 459 ,56 € déjà réglé par le Club.

Aucune disposition réglementaire concernant les péréquations, pas plus que de l'éventuel responsable de celles-ci, n'ayant figuré dans les textes fédéraux jusqu'au Comité Directeur du 12 mars 2005, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation conseille au Comité Directeur de solutionner ce litige comme le demande le Club de Sénart.
Le Comité Directeur demande une étude complémentaire, d'une part, sur la méthode de calcul des péréquations et de sa régularisation de fin d'année, d'autre part, du texte de l'article 46 des RGES Baseball, qui devra contenir toutes les informations relatives à tous les aspects des péréquations, et décide le statut quo de la situation du Club de Sénart vis à vis de la Fédération, en attendant l'analyse de cette double étude.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Appel au Bureau Fédéral :**

Le club de Montigny, par courrier du 3 mai 2005, a fait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball notifiée par courrier du 27 avril 2005. Il conteste la décision de perte de 2 matchs pour utilisation d'un joueur non licencié.

Le Bureau déclare la recevabilité de la demande.

Le Bureau, au vu des productions d'appel, et après étude de la réglementation fédérale, et en particulier des dispositions :

- du dernier alinéa de l'article 15-2 des Règlements Généraux,
- de l'article 16 des Règlements Généraux,
- de l'article 30.6 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball,

Rejette l'appel et confirme la décision initiale de la Commission Nationale Sportive Baseball.

Le Secrétaire Général informera le Club de Montigny par courrier RAR, et les Commissions concernées de cette décision.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Appels :**

- Appel du club des Andelys (match : les Andelys – la Guerche):
  Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club des Andelys.
  Rappels des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres non jouées contre la Guerche de Bretagne pour refus de jouer en l'absence d'arbitres régulièrement nommés.
  Le Bureau Fédéral ayant noté que l'arbitre pouvant être fourni par le club de la Guerche était inconnu de la CNAB et que rien ne pouvait laisser supposer que cette personne était diplômée, de plus considérant que cette personne était inscrite sur la feuille de match ce qui rendait impossible l'utilisation de cette dernière comme officel de la rencontre, il est décidé à l'unanimité que ces rencontres doivent être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

- 1er appel du club de Rouen (match: Rouen – Cergy)
  Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club de Rouen.
  Rappel des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres non jouées contre Cergy. Les deux clubs s'étaient « mis d'accord » oralement pour intervertir l'ordre des matchs pour un problème de disponibilité de terrains à Rouen. Finalement aucun des 2 clubs ne s'est déplacés et les rencontres n'ont pu avoir lieu.
  Après avoir entendu le club de Rouen pour sa défense, en l'absence d'écrit et notamment en l'absence de formulaire officiel prévu à l'article 15.02 des RGES, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ces rencontres doivent être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

- 2ème appel du club de Rouen (match : PUC – Rouen)
  Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club de Rouen.
  Rappel des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres PUC – Rouen, pour non respect de l'article 31.02.02 des RGES.
  Après avoir entendu le club de Rouen pour sa défense et considérant qu'il est indispensable de disposer des feuilles de scorage pour traiter cet appel, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de suspendre la décision de la CNSB et de demander au responsable fédéral du scorage son avis après étude de ces feuilles de match. Le Bureau Fédéral suivra les recommandations formulées par ce dernier.

Bureau 10 septembre 2005 :

*** Appels :**

Commission Nationale Sportive Softball c/ Cindy CAUCHI

Rappel des faits :
Au cours du contrôle exercé par la Commission Nationale Sportive Softball (CNSS)le 18 août 2005 des licences des Clubs engagés en Championnat de France Softball Féminin Balle Rapide, une irrégularité a été soulevée.

Sur la liste déposée par le Club du Cavigal de Nice Sports Section Baseball-Softball (006022), l'arbitre désignée est Mademoiselle Cindy CAUCHY (SA030811726050…). Elle est licenciée au Club du Gazelec Toulon Comanches (083010) pour la saison 2005 sous le nom de CAUCH(I). En 2004, cette joueuse était licenciée au Cavigal de Nice (SA025861260…).

La transaction financière liée au règlement de sa licence 2005 (n° 083010150305006954) en date du 15 mars 2005 indique un montant de 17,50€ soit le prix d'une première licence hors assurance proposée par la Fédération.

Enfin, la Commission Nationale Sportive Softball n'a trouvé aucune trace de mutation concernant cette joueuse sur le listing de la Commission Fédérale des Mutations.

Procédure :
En vertu de l'article 80 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Baseball et Softball, la CNSS saisit le Bureau Fédéral afin qu'il puisse apprécier l'opportunité de l'évocation dans ce cas au cours de sa convocation du 10 septembre 2005.

La Commission Fédérale Juridique saisie pour avis a formulé des éléments de réponse (document 1 joint).

Décision :
Le Bureau Fédéral après avoir entendu le Président de la Commission Nationale Sportive Softball, l'avis du Président de la Commission Fédérale Juridique, et étudié la réglementation fédérale (article 80 du Règlement Intérieur, articles 21 et 25 des Règlements Généraux) décide à l'unanimité :

-d'accueillir l'évocation visée à l'article 80 du Règlement Intérieur de la Fédération afin que la Commission Fédérale de Discipline puisse instruire ce dossier, que lumière soit faite et que les sanctions qui doivent être prises le soient si d'aventure la fraude était avérée ;
-le Président devra nommer deux chargés d'instruction dans le cadre de cette procédure.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Appel du Club de La Guerche (Match Sénart-La Guerche)

Rappel des faits :
Lors de la rencontre entre les Clubs de Sénart et de La Guerche du 10 mai 2005, un protêt ayant été déposé par le Club de Sénart, la feuille de match accompagnée du chèque de caution de ce protêt ne sont jamais parvenus à la Fédération.

Aucune des parties ne contestant la réalité du protêt, mais aucun élément probant ne permettant de connaître le libellé exact de celui-ci qui figurait au verso de la feuille de match disparue, la CNSB décida, par courrier du 6 juillet 2005, de faire rejouer le match, le 14 août 2005, à compter du moment du dépôt du protêt, dans les conditions de reprise de rencontre définies à l'article 4.12 d) des règles officielles de Baseball.

Le Club de La Guerche a fait appel recevable de cette décision par RAR en date du 12 juillet 2005.
Devant le refus du Club de La Guerche de vouloir rejouer cette rencontre du fait de l'appel déposé, le Président de la CNSB a fait connaître à ce Club, par courrier électronique du 25 juillet à 21h25, les dispositions de l'article 79 du Règlement Intérieur fédéral :

A. « Article 79 : Effet de l'Appel.
B. « L'appel n'est pas suspensif et ne peut notamment interrompre le déroulement du calendrier des compétitions. »

Par courriers électroniques du 29 juillet, le Président de la Commission Fédérale Juridique, d'une part se range du coté de l'analyse de l'appel de La Guerche (17h19), et d'autre part, demande la suspension de la décision de la CNSB en laissant au Bureau fédéral le soin de décider (18h06).

Par courrier électronique du 1er août (00h27), le Président DUFOUR fait savoir qu'il n'y aura pas de réunion de Bureau avant le mois de septembre, et qu'il se rangera à l'avis de la Commission Fédérale Juridique.

La CNSB décide, à la demande de la Commission Fédérale Juridique, par courrier du 3 août de déprogrammer le match du 14 août dans l'attente du traitement de l'appel au Bureau fédéral.
Par courrier daté du 9 août, la Commission Fédérale Juridique conseille au Bureau fédéral d'annuler le report du match concerné et de valider ledit match.

Décision :
Le Bureau, au vu des productions d'appel, après avoir constaté que les éléments nécessaires (feuille de match et chèque caution) étaient manquants et après étude de la réglementation fédérale et en particulier des dispositions de l'article 35 des RGES baseball, décide :

- de l'impossibilité pour la Fédération de procéder à l'homologation du match incriminé,
- de considérer que celui-ci ne s'est jamais déroulé,
- de laisser à la CNSB le soin de décider si une rencontre supplémentaire est nécessaire entre ces deux Clubs en vue d'établir le classement du championnat considéré,
- d'infliger à l'arbitre responsable de l'envoi de la feuille de match une pénalité financière de 30,50 euros.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Appel du Club de Rouen (Matchs PUC-Rouen du 27 mars 2005)

Rappel des faits :
L'appel du Club de Rouen, déclaré recevable, n'avait pu être traité lors de la réunion du Bureau fédéral du 24 juin 2005, celui-ci demandant la communication des feuilles de scorage des rencontres incriminées, ainsi que l'avis du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques.

Le club de Rouen faisait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball infligeant à ce dernier deux matchs perdus par pénalité pour avoir enfreint la règle 31.02.02 des RGES Baseball : « Lorsqu'il y a trois étrangers ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur est étranger, le batteur désigné ne peut-être étranger. »

Décision :
Le Bureau fédéral de ce jour après avoir entendu le Président de la CNSB, pris connaissance des feuilles de match et de score et du rapport du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques, entendu les représentants du Club de Rouen, et étudié la réglementation fédérale et en particulier les dispositions de l'article 31.02.02 des RGES Baseball ; ne retient pas à l'encontre du Club de Rouen d'intention de fraude de la part de celui-ci, mais un simple non respect de la réglementation fédérale par non appréciation de celle-ci, et décide par 3 voix pour et 3 abstentions :

- du maintien de la sanction sportive infligée par la CNSB :
  2 rencontres perdues par pénalité (9-0)
- de l'exonération de la sanction financière rattachée à la sanction sportive.

An vu du résultat du vote, le bureau décide de confier au Comité Directeur le soin de prendre la décision définitive.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

***Appels :**

Appel du Club de Rouen (Matchs PUC – Rouen du 27 mars 2005)

Rappel des faits :

L'appel du Club de Rouen, déclaré recevable, n'avait pu être traité lors de la réunion du Bureau fédéral du 24 juin 2005, ce dernier demandant la communication des feuilles de scorage des rencontres incriminées, ainsi que l'avis du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques.

Le club de Rouen faisait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball infligeant à ce dernier deux matchs perdus par pénalité pour avoir enfreint la règle 31.02.02 des RGES Baseball : « Lorsqu'il y a trois étrangers ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur est étranger, le batteur désigné ne peut-être étranger. »

Le Bureau fédéral de ce jour s'étant prononcé pour le respect de la réglementation en cours en confirmant la décision de la CNSB par 3 voix pour et 3 abstentions, a décidé, au vu du résultat du vote, de confier au Comité Directeur le soin de prendre la décision définitive.

Décision :

Le Comité Directeur, après avoir entendu le Président de la CNSB, pris connaissance des feuilles de match et de score et du rapport du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques, entendu les représentants du Club de Rouen, et étudié la réglementation fédérale et en particulier les dispositions de l'article 31.02.02 des RGES Baseball ; ne retient pas à l'encontre du Club de Rouen d'intention de fraude de la part de celui-ci, mais un simple non respect de la réglementation fédérale par non appréciation de celle-ci, et décide par 8 voix pour et 3 abstentions :

- du maintien de la sanction sportive infligée par la CNSB :
  2 rencontres perdues par pénalité (9-0)
- de l'exonération de la sanction financière rattachée à la sanction sportive,
- de la non application du 1°/ de l'article 36.03.02 des RGES Baseball concernant les classements.

Le Comité Directeur, au vu des différents documents communiqués en séance, exprime son mécontentement de voir des feuilles de match ne faisant pas état des mentions complètes des numéros de licence des joueurs ou de la qualité

d'étrangers pour les joueurs relevant de ce statut (PUC), ainsi que des rajouts (lanceur) sur les feuilles de score, postérieurement à la rencontre.

Le Comité Directeur charge la CNSB d'être particulièrement attentive à ces manquements lors des prochaines rencontres et de prendre toute mesure pour éviter ce genre de pratique qui ne peut que nuire à la bonne analyse à posteriori du déroulement d'une rencontre, si celle-ci s'avère nécessaire comme au cas présent.

Par ailleurs le Comité Directeur s'étonne de la longueur exagérée de la procédure pour arriver à une prise de décision sportive.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérale Juridique.

Appel du Club de La Guerche (Matchs Les Andelys – La Guerche du 15 mai 2005)

Rappel des faits :

Le Bureau fédéral du 24 juin dernier s'est prononcé sur l'appel recevable du Club des Andelys concernant la décision que la CNSB avait prise à son encontre de deux défaites par pénalité concernant les rencontres non jouées contre le club de La Guerche pour refus de jouer en l'absence d'arbitres régulièrement nommés, et malgré que La Guerche ait présenté un de ses joueurs comme arbitre.

Le Bureau Fédéral ayant noté que la personne pouvant être présentée au titre d'arbitre par le club de la Guerche était inconnu de la Commission Nationale Arbitrage Baseball, que sa licence, sollicitée par le Club de La Guerche, ne comportait pas cette qualité, et donc, que rien ne pouvait laisser supposer au moment des rencontres concernées que cette personne était diplômée, a décidé à l'unanimité que ces rencontres devaient être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

La CNSB a décidé de faire rejouer ces rencontres le 10 juillet 2005.

A la suite de la communication de cette décision, le Club de La Guerche a fait appel à son tour au Bureau Fédéral de la décision de ce dernier aux fins de réforme de celle-ci, par courrier en date du 6 juillet 2005 auquel était joint la copie du diplôme de l'arbitre.

Décision :

Le Comité Directeur, au vu des productions d'appel, et après étude de la réglementation fédérale et en particulier des dispositions de l'article 78 du Règlement Intérieur fédéral :

C. « Article 78 : Appel des décisions du Bureau Fédéral.

« Les décisions du Bureau fédéral portant application ou interprétation d'un Règlement peuvent être frappées d'appel devant « le Comité Directeur uniquement pour le motif suivant : violation d'un Règlement.

- « L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée,
- « L'appel doit être adressé au siège de la Fédération sous pli recommandé.

« Des frais d'ouverture de dossier et d'enquête, d'un montant défini chaque année par le Comité Directeur fédéral, peuvent « être mis à la charge du demandeur lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

« Saisi d'un appel régulier, le Comité Directeur fédéral peut confirmer, infirmer, modifier la décision attaquée. Les décisions « du Comité Directeur fédéral sont toujours motivées. »

- décide de l'irrecevabilité de l'appel du Club de La Guerche,
- confirme la décision du Bureau du 24 juin 2005.

A la suite de cette décision, le Président de la CNSB porte à la connaissance du Comité Directeur que le Club de La Guerche a refusé de se déplacer pour jouer les rencontres reprogrammées à la date du 10 juillet 2005 du fait du dépôt de leur appel.

Le Comité Directeur après étude de la réglementation fédérale et en particulier, d'une part, des dispositions des articles 19.01.02 et 19.01.03 des RGES Baseball (forfait), et d'autre part, des dispositions de l'article 79 du Règlement Intérieur (effet non suspensif d'un appel)

- décide de confirmer les défaites par forfaits appliquées par la CNSB au Club de La Guerche.

Par ailleurs, le Comité Directeur s'étonne que le Club des Andelys, Club recevant n'ait pu proposer d'arbitre.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, afin d'éviter que le traitement des affaires sportives ne prenne autant de temps, propose que les homologations provisoires et/ou définitives, le traitements des protêts, réclamations et contestations soient achevés par les commissions Nationales Sportives sous quinzaine de réception des documents prévus par nos textes pour le traitement de ces affaires.

Le Comité Directeur vote cette proposition à l'unanimité et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de bien vouloir incorporer ces dispositions aux RGES pour vote au prochain Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, afin d'éviter que des feuilles de match puisse se perdre quand elles ont été confiées à un arbitre par une des disposition de la réglementation fédérale, propose que l'expédition de celle-ci et de ses pièces annexes soit effectuée en recommandé avec accusé de réception, le remboursement des frais afférents à la RAR devant être remboursés à l'arbitre en même temps que ses indemnités d'arbitrage et/ou de déplacement.

Le Comité Directeur vote cette proposition à l'unanimité et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de bien vouloir incorporer ces dispositions aux RGES pour vote au prochain Comité Directeur.

<u>Bureau 5 novembre 2005 :</u>

*** Appels au Bureau Fédéral:**

- Appel du club du PUC (match de barrage N°2 : PUC 2 / Bois Guillaume - le 23 octobre 2005) :

Le club du PUC fait appel, en date du 28 octobre 2005, à la décision prise par la CNSB à son encontre.
Rappels des faits : la CNSB a sanctionné le PUC par un forfait pour le deuxième match, le club du PUC ayant refusé de jouer le match pour un problème d'arbitre ayant un diplôme de niveau départemental.

Après étude de l'appel, le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision prise par la CNSB pour les raisons suivantes:

- c'est en accord avec la CNSB que la CNAB a désigné cet arbitre de niveau départemental, au dernier moment par manque d'arbitres disponibles, pour le deuxième match.
- l'arbitre en question avait déjà arbitré lors de la saison régulière ces deux mêmes équipes et le club du PUC n'avait pas à l'époque fait appel ou refusé de jouer les matchs.
- le premier match, qui s'est déroulé le 22 octobre, a lui aussi été arbitré par une personne ayant un diplôme de niveau départemental.

- Appel du club de Toulouse (match de classement pour la 3ème place : Stade Toulousain / Sénart – 8 et 9 octobre 2005)

Le Stade Toulousain Baseball fait appel au Bureau Fédéral, en date du 27 octobre 2005, pour demander la vérification sur la régularité même du contrat et du statut professionnel du joueur à la date de la petite finale.

Rappels des faits : Le Stade Toulousain avait demandé à la CNSB d'apprécier le statut de joueur professionnel de Monsieur Geoffrey Freeborn lors des rencontres des 8 et 9 octobre 2005.
La CNSB s'appuie sur la décision du Comité Directeur de la FFBS qui s'était déjà prononcé en juin 2005 sur la qualité de joueur à statut professionnel de Geoffrey Freeborn suite à un appel du Club de Rouen.

De son côté le Président de la Commission Fédérale Juridique a demandé au club de Sénart de lui fournir les bulletins de paie afin de pouvoir apprécier la bonne exécution du contrat.

Les pièces justificatives n'ayant pas encore été reçues par la Commission Fédérale Juridique et devant la complexité de cet appel, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de demander au cabinet d'avocats Fidal d'étudier ce cas afin de déterminer ou non le statut de joueur professionnel de cette personne.

Bureau 1er décembre 2005 :

Bureau Fédéral réuni par conférence téléphonique afin de **traiter l'appel du Stade Toulousain de Baseball (match de classement pour la 3ème place : Stade Toulousain / Sénart)**

Cet appel avait été traité en partie lors du Bureau fédéral du 5 novembre 2005. Le Bureau avait alors décidé à l'unanimité de prendre conseil auprès du cabinet d'avocats Fidal afin de se prononcer sur le statut de joueur professionnel de Monsieur Freeborn.

Les conclusions du Cabinet d'avocats Fidal ont été les suivantes :

« En l'état actuel des règlements applicables de la FFBS, doivent être considérés comme professionnels les joueurs de baseball exerçant leur activité moyennant rémunération et dans un lien de subordination à l'égard de leur club, quelles que soient la nature (CDD, CDI, contrat verbal ou écrit …) et les dispositions de leur contrat de travail. »
…..
« S'agissant de la solution à donner au litige, la seule question restant en suspens est celle de savoir si le joueur était encore salarié de l'AS Plessis Savigny le Temple à la date des matches litigieux. »
…
« Le Bureau Fédéral doit donc demander à l'AS Plessis Savigny le Temple de produire pour la date d'audition des parties tous les bulletins de paie de M. Freeborn, pour vérifier si celui-ci a été payé au titre de la période du 1er au 16 octobre 2005.

A défaut, sa qualification ne pourra être jugée régulière au regard de l'article 31.01 des RGES.

L'AS Plessis Savigny le Temple ne saurait être fondé à soutenir, au égard à la rédaction du contrat, que le joueur aurait disputé les matches litigeux pendant son congé sans solde ; seule une rémunération versée au titre du mois d'octobre 2005 peut faire foi de la qualité de joueur professionnel de M. Freeborn à la date des matches litigieux »

Suite à ces conclusions, la Fédération a demandé au club de Savigny le Temple de lui fournir les bulletins de paie couvrant toute la période du contrat de travail et ce pour le mercredi 23 novembre dernier délai.

Ces bulletins ont été réceptionnés au siège de la Fédération dans le délai imparti.

A la lecture des bulletins de paie, un problème est apparu : la fiche de paie du mois d'octobre (du 1er au 16 octobre) indiquait un montant net à payer de 0 €. Malgré tout une régularisation était clairement indiquée sur ce même bulletin de paie.

Renseignements pris auprès du Président du club de Savigny le Temple et auprès de l'association émettrice des bulletins de paie, il s'est avéré que Monsieur Freeborn avait été en congé sans solde une partie du mois d'août bien qu'il ait perçu 100% de son salaire pour ce même mois.
La régularisation de salaire n'est pas intervenue sur le bulletin de paie du mois de septembre mais sur celui du mois d'octobre.

Renseignements pris auprès du Cabinet d'experts comptables de la Fédération, cette régularisation peut se justifier, l'essentiel étant que cette régularisation soit clairement identifiée sur le bulletin de paie.

De plus, afin d'avoir tous les éléments nécessaires en sa possession pour traiter cet appel, la Fédération s'est procurée l'attestation de travail indiquant la période pour laquelle Monsieur Freeborn. Cette période courait du 1er mars 2005 au 16 octobre 2005.

Tous ces éléments ont donc conduit le Bureau Fédéral à rejeter à l'unanimité l'appel de Toulouse et donc de maintenir le Club de Savigny le Temple à la troisième place du championnat élite 2005, place qualificative pour la coupe d'Europe CEB.

Clôture du Bureau Fédéral à 19h20.

Suite à la conférence téléphonique, le Président, Eric-Pierre Dufour, a laissé un message sur la boîte vocale de Monsieur Alexandre Scherer, membre du Bureau et du Club de Toulouse afin de lui signifier la décision du Bureau Fédéral et lui laisser la possibilité d'appeler à la Fédération afin de défendre les intérêts de Stade Toulousain de Baseball.

Les membres du Bureau présents ont attendu jusqu'à 19h45 au cas où Monsieur Scherer se manifesterait.

CD 18 décembre 2005 :

***Affaires en cours :**

-appel du Stade Toulousain Baseball suite à la décision du Comité Directeur :

Le Bureau Fédéral saisi de l'appel par Stade Toulousain a rejeté les prétentions du Club. Le Bureau s'est appuyé sur les conclusions du cabinet FIDAL. Il était recommandé afin de considérer Monsieur FREEBORN comme joueur professionnel, d'obtenir du Club des Templiers de Sénart les bulletins de paie de Monsieur FREEBORN couvrant la période pour laquelle il jouait le Championnat de France Elite. Ces documents ayant été fournis dans les délais, le Bureau s'est prononcé favorablement au statut de joueur professionnel de Monsieur FREEBORN.

Le Président de la Fédération rappelle les méthodes inacceptables que Monsieur Alexandre SCHERER a employé durant le traitement de l'affaire : appels téléphoniques à Me PROVOST, au joueur FREEBORN (au Canada à ce moment là).

Suite à cette affaire, Monsieur Alexandre SCHERER a souhaité démissionner du Bureau Fédéral. Un poste de Vice-Président est par conséquent vacant, il devra être pourvu lors du prochain Comité Directeur de la Fédération.

Par ailleurs, suite au Comité Directeur des 5 et 6 novembre, il avait été demandé à la Commission Fédérale Juridique de préparer un contrat de joueur professionnel type que les Clubs seront tenus d'appliquer.
Ce contrat est rédigé, il devra (sous réserve de modifications) être présenté à la Commission Fédérale de la Réglementation avant son vote par le Comité Directeur de la Fédération.

Bureau 28 mai 2006 :

*** Appels au Bureau Fédéral**

Avant de traiter individuellement les 3 appels, les membres du Bureau insistent sur le fait qu'il est indispensable d'avoir une cohérence et une équité par rapport aux différentes décisions à prendre afin de pouvoir justifier auprès des clubs la position du Bureau Fédéral.

Ces appels font l'objet des Annexes 1, 2 et 3.

ANNEXE 1 : APPEL TEMPLIERS DE SENART

RAPPEL DES FAITS :

L'association sportive « Templiers de Sénart » (les Templiers) affiliée à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro 077006 a engagé une équipe en Championnat Elite Baseball pour la saison sportive 2006.
Cette équipe a notamment participé aux rencontres suivantes :
-Elite : 1ère journée du 26 mars 2006 contre les Woodchucks de Bois-Guillaume.

Le 28 mars 2006 (soit deux jours après les matchs susvisés), la Fédération Française de Baseball et Softball reçoit deux exemplaires d'un contrat de travail de joueur professionnel signé entre l'Association Sportive de Savigny le Temple (A.S.P.S) dont les Templiers est une section et Monsieur Christopher FALLS, joueur de baseball de nationalité britannique.

De ce contrat plusieurs éléments sont ressortis et ont été communiqué aux Templiers par message électronique (dans un soucis de rapidité de communication de l'information), et par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception le 29 mars 2006 :
-pas d'homologation du contrat tel que prévu à l'article 5 de l'Annexe 10 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;
-défaut de présentation de pièce justificative : copie Déclaration Unique d'Embauche, copie de la pièce d'identité de Christopher FALLS prouvant sa nationalité britannique ;
-le nombre d'heure de travail de Monsieur FALLS n'est pas précisé sur le contrat de travail ;
-utilisation erronée d'un article du Code du Travail relatif aux conditions de rupture d'un contrat de travail à durée déterminée.

En définitif, la Fédération ne pouvait au 28 mars 2006 considérer Monsieur Christopher FALLS comme joueur de baseball professionnel.

Le 1er avril 2006, la Fédération Française de Baseball et Softball reçoit par courrier électronique copie d'**un nouveau contrat** signé par les mêmes parties reprenant en intégralité les remarques que la Fédération avait pu émettre le 29 mars 2006. Est joint au contrat de travail :
-copie du passeport britannique de Monsieur Christopher FALLS ;
-copie minitel de la Déclaration Unique d'Embauche.

Les originaux parviendront à la Fédération le 5 avril 2006.

PROCEDURE :

Suite à une vérification des feuilles de matchs et de scores aux fins d'homologation des deux matchs, opposant les Templiers de Sénart et les Woodchucks de Bois-Guillaume, il est apparu que **trois joueurs étrangers** étaient simultanément en jeu dont Monsieur Christopher FALLS ce qu'interdit l'article 31.01 des R.G.E.S Baseball **sauf** si un des joueurs étrangers est « *professionnel issu des pays membres de l'Union Européenne* ».

Considérant qu'au moment des matchs, Monsieur FALLS ne pouvait bénéficier de la dérogation prévue à l'article 31.01 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B) a pris les décisions suivantes le 13 avril 2006 :
-2 défaites par pénalités 9/0 suite aux matchs contre Bois-Guillaume pour infraction à l'article 31.01 des R.G.E.S, en application de l'Annexe 2 des R.G.E.S Baseball ;
-une pénalité financière de 305€ (2x152,5€) en application de l'Annexe 2 des R.G.E.S baseball.

La notification a été adressée au Templiers par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception le 14 avril 2006.
En vertu de l'article 76 du Règlement Intérieur de la Fédération, les Templiers font appel auprès du Bureau de la Fédération le 21 avril 2006 au moyen suivant : Monsieur Christopher FALLS bénéficiait du statuts de joueur professionnel **issu de l'Union Européenne** tel que prévu à l'article 31.01 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball.

L'appel étant régulièrement formé (délai, R.A.R) , il a été traité par le Bureau de la Fédération.

DISCUSSION :

Vu l'article 31.01 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

« En catégorie Senior, Espoir et Junior, il ne peut figurer plus de quatre joueurs étrangers par équipe sur la feuille de match, dont deux maximum peuvent être simultanément en jeu, excepté pour ce qui les concerne, ***les joueurs à statut professionnel issus des pays de l'Union Européenne****, titulaires d'un contrat fédéral de joueur professionnel préparé par la Commission Fédérale Juridique, après avis de la C.N.S.B et homologué par le Comité Directeur fédéral. Ce contrat fédéral de joueur professionnel constitue l'Annexe 10 des présents règlements ».*

Cet article prévoit expressément que pour bénéficier d'un contrat fédéral de joueur professionnel, le joueur doit être issu d'un pays membre de l'Union Européenne ; qu'en ne rapportant pas la preuve de cette appartenance européenne, la C.N.S.B ne pouvait raisonnablement pas connaître la nationalité du joueur et le considérer comme professionnel au sens de l'article 31.01 des R.G.E.S baseball.

Les Templiers concèdent eux-mêmes (page 4 de leur appel) « leur compréhension de la communication de cette pièce pour vérification ».

Sur les éléments modifiés du contrat de travail :

La Fédération Française de Baseball et Softball dans son courrier du 29 mars 2006 avait préconisé aux Templiers de modifier certains éléments du premier contrat de travail présenté :
-modification de l'article relatif aux conditions de rupture du contrat de travail à durée déterminée (référence à la Convention Collective Nationale du Sport) ;
-rajout des heures travaillées.

Sur la légalité de la Convention Nationale Collective du Sport (C.C.N.S) :

La Fédération ne remet pas en cause qu'au moment de la conclusion du contrat entre l'A.S.P.S et Monsieur Christopher FALLS, cette convention n'était pas applicable et qu'elle ne pouvait être prise en référence pour connaître des conditions de rupture du contrat. **C'est à bon droit que l'A.S.P.S a souhaité supprimer cette référence.**

Néanmoins, l'article précisant les conditions de rupture dans le premier contrat de travail n'était pas applicable au contrat à durée déterminé. La Fédération dans ses recommandation a voulu protéger les Templiers d'un possible recours de son joueur devant le Conseil de Prud'Hommes, qui aurait sans nul doute requalifier le C.D.D en C.D.I. Il était de la responsabilité de la Fédération de prévenir une de ses associations affiliées de ce type de risque.

La Fédération n'aurait pas remis en cause la validité du contrat de joueur professionnel de Monsieur FALLS sur ce seul point, preuve en est que la référence originelle à la C.C.N.S a été supprimée et acceptée pour le second contrat.

Sur la nécessité de préciser les horaires de travail de Monsieur Christopher FALLS :

Même si cette disposition n'était pas prévue dans le contrat type, elle ne dispensait pas les Templiers de le préciser aux motifs suivants :
-**obligation légale** prévue dans le Code du travail (article L 212-4-3) ; la loi ayant dans la hiérarchie des normes une valeur supérieure aux contrats ;
-volonté de vérifier **l'effectivité d'un temps partiel** par la Fédération pour les conditions de rémunération ;
-information souhaitée par l'A.S.P.S elle-même, et que les Templiers n'avait pas fourni le 30 avril 2006.

Qu'au final, en suivant strictement ces conseils et en présentant un nouveau contrat, les Templiers reconnaissaient la nullité du premier contrat ; qu'ainsi Monsieur Christopher FALLS ne pouvait, sur la base du premier contrat de travail, bénéficier de l'exception prévue à l'article 31.01 des R.G.E.S Baseball au cours des matchs contre Bois-Guillaume.

Sur l'homologation du contrat de travail :

Sur la définition du terme « homologation » :

Il est important de rappeler les définitions des termes suivants :
-homologuer :
« reconnaître, confirmer officiellement, ratifier »
-homologation :
« approbation d'un acte juridique par l'autorité administrative ou judiciaire »

Qu'en se fondant sur ces définitions, il apparaît raisonnable que soit communiqué en amont les pièces nécessaires à l'homologation d'un contrat fédéral de joueur professionnel. En fournissant qu'une partie des éléments, deux jours après les matchs contre Bois-Guillaume, aucune autorité ne pouvait valablement homologuer le contrat de Monsieur Christopher FALLS.

Sur la communication du contrat :

L'article 5 du contrat type qui constitue l'article 5 des Annexes des R.G.E.S Baseball prévoit :
« Tout contrat, avenant, accord entre un Club et un joueur non homologué est dépourvu d'existence et d'effets ».

Qu'en reprenant la définition « d'homologation » ainsi que cet article, il est nécessaire que le contrat de joueur professionnel soit fourni antérieurement au début d'un Championnat aux fin d'homologation. Qu'en adressant les pièces postérieurement au début du Championnat de France Elite, les Templiers ont méconnu la réglementation fédérale, et c'est à bon droit que la C.N.S.B a considéré que Monsieur Christopher FALLS ne pouvait pas bénéficier de la dérogation prévue à l'article 31.01 des R.G.E.S Baseball au moment des matchs contre Bois-Guillaume.

Sur la communication des pièces justificatives d'un contrat de travail de joueur professionnel :

Même si aucune disposition n'est inscrite expressément dans les Règlements de la Fédération sur la communication des pièces : copie de la Déclaration Unique d'Embauche, copie passeport ; il semble une nouvelle fois raisonnable de demander ces éléments afin de :
-prévenir les contentieux sur la qualification d'un joueur professionnel. Pour mémoire, le cas Geoffrey FREEBORN a connu son dénouement final le 1er décembre 2005 soit plus d'un mois après la fin du Championnat de France Elite Baseball ;
-prouver l'existence même qu'un contrat de travail a été conclu.

Sur la reprise in extenso

La Commission Nationale Sportive Baseball, la Commission Fédérale Juridique (C.F.J) ne peuvent contester qu'au final, le contrat est modifié par rapport à celui qui est prévu à l'Annexe 10 des R.G.E.S Baseball, et que ce n'est pas celui « *homologué par le Comité Directeur* ».

Cependant, la C.N.S.B et la C.F.J auraient très certainement pris acte de la nécessité de modifier certains éléments comme le prouve l'homologation du second contrat, il n'en reste pas mois qu'au moment des matchs opposant les Templiers et Bois-Guillaume, la C.N.S.B, la C.F.J n'avaient connaissance :
-de l'existence d'un contrat de travail ;
-de la nationalité du joueur bénéficiant de ce contrat.
Qu'en l'état le contrat ne pouvait être valablement homologué pour les matchs opposant les Templiers et Bois-Guillaume, et qu'en conséquence Monsieur Christopher FALLS ne pouvait valablement se prévaloir de l'exception prévue à l'article 31.01 des RGES Baseball.

Dès lors,

Considérant qu'au moment des matchs opposant les Templiers à Bois-Guillaume, aucune autorité n'avait connaissance de l'existence d'un contrat de travail entre l'A.S.P.S et Monsieur Christopher FALLS, du fait d'une **communication postérieure** aux événements ;

Considérant qu'au moment des rencontres, le contrat n'avait pas été homologué ;

Considérant que cette homologation était nécessaire pour considérer Monsieur Christopher FALLS comme joueur professionnel au sens de l'article 31.01 des R.G.E.S Baseball ;

Considérant que parmi les pièces fournies, ne figurait pas de copie de la déclaration unique d'embauche, ni de photocopie du passeport de Monsieur Christopher FALLS ;

Considérant que ces pièces sont nécessaires pour prouver :
-l'existence d'un contrat de travail ;
-l'effectivité de la nationalité britannique de Monsieur Christopher FALLS ;

Considérant que les éléments demandés par la Fédération (modification de certains éléments du contrat) ont été acceptés par les Templiers, entraînant la conclusion d'un nouveau contrat de travail rendant nul le premier ;

Considérant de ce fait, que le contrat ne pouvait être régularisé et homologué *a posteriori* ;

Le Bureau de la Fédération décide à l'unanimité (6 voix pour) de :

-d'apprécier la régularité de la décision de la C.N.S.B ;
-de confirmer la décision sportive de la C.N.S.B ;
-de réduire la sanction financière à 100€ (cent euros) afin de respecter un principe d'égalité de traitement des appels ;
-de rejeter l'appel des Templiers de leur demande.

ANNEXE 2 : APPEL C.O SAVIGNY SUR ORGE

RAPPEL DES FAITS :

L'association sportive « Club Olympique de Savigny sur Orge Les Lions » (C.O Savigny) affiliée à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro 091002 a engagé des équipes en Championnat Elite Baseball et en Championnat Nationale 1B pour la saison sportive 2006.
Ces différentes équipes ont notamment participé aux rencontres suivantes :
-Elite : 1ère journée du 26 mars 2006 contre La Guerche de Bretagne ;
-Elite : 2ème journée du 2 avril 2006 contre Bois-Guillaume ;
-Nationale 1B : journée du 2 avril 2006 contre Ronchin.

PROCEDURE :

Suite à une vérification des licences des joueurs du C.O Savigny, il est apparu qu'aux jours des matchs susvisés plusieurs joueurs alignés au cours des rencontres n'étaient pas licenciés à la Fédération :
-3 lors des matchs contre La Guerche ;
-4 lors des matchs contre Bois-Guillaume ;
-2 lors des matchs contre Ronchin.

En conséquence, la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B) a pris les décisions suivantes le jeudi 13 avril 2006:
-2 défaites par pénalité 9/0 suite aux matchs contre La Guerche pour « joueurs non qualifiés » en application de l'Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;
-2 défaites par pénalité 9/0 suite aux matchs contre Bois-Guillaume pour « joueurs non qualifiés » en application de l'Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;
-2 défaites par pénalité 9/0 suite aux matchs contre Bois-Guillaume pour « joueurs non qualifiés » en application de l'Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;
-une pénalité financière de 915€. Cette pénalité étant minorée par rapport aux sanctions financières prévues à l'Annexe 2 des R.G.E.S « 152,50€ par rencontre et par joueur ».

La notification a été adressée au C.O Savigny par Lettre Recommandée avec Accusé Réception le 14 avril 2006.

En vertu de l'article 76 du Règlement Intérieur de la Fédération, le C.O Savigny fait appel auprès du Bureau de la Fédération le 27 avril 2006 de la décision de la C.N.S.B aux moyens suivants :
-absence de disposition légale relative à la validité de la licence à réception au siège de la Fédération du chèque de règlement ;
-questionnement relatif à l'émission d'un numéro de licence par le Site Internet de prise de licences de la Fédération alors que la licence n'est pas validée ;
-la Fédération a validé le roster du C.O Savigny.

DISCUSSION :

***1/ Sur la forme* :**

En application de l'article 76 du Règlement Intérieur de la Fédération, un appel régulièrement formé doit respecter deux conditions cumulatives :
-l'appel doit être formulé dans **les dix jours** de la notification de la décision attaquée ;
-l'appel doit être adressé au siège de la Fédération sous pli recommandé.

Qu'en formulant l'appel le 27 avril 2006 soit 14 jours après la notification, le Bureau de la Fédération **n'était pas tenu réglementairement de traiter l'appel du C.O Savigny. Le Bureau de la Fédération a toutefois tenu à traiter l'appel du C.O Savigny.**

***2/ Sur le fond* :**

Vu les articles suivants :

Article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportive :

« La licence délivrée par une Fédération sportive ou en son nom ouvre droit à participer aux activités physiques sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que ***les membres adhérents des associations affiliés doivent être titulaires d'une licence*** *».*

Article 6 des statuts de la Fédération :

*« **Tous les adhérents des Clubs affiliés à la Fédération doivent être titulaire d'une licence**. La Fédération peut, en cas de non respect de cette disposition par un Club affilié, prononcer une sanction dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ».*

Article 11 des Règlements Généraux de la Fédération : Règle générale

« Ne peut pratiquer le Baseball et/ou le Softball et/ou le Cricket au sein d'un organisme placé sous l'autorité fédérale, que le joueur qui :
(…)
-est en possession d'un carton licence fédéral régulièrement établi et homologué pour l'année en cours, ou est en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence.
(…) ».

Article 18-1 des Règlements Généraux de la Fédération : Renouvellement extraordinaire des licences :

C'est cet article qui s'applique en l'espèce car les joueurs étaient adhérents du C.O Savigny en 2005, et la saisie par le Club s'effectuant postérieurement au 31 janvier 2006, il était en période de renouvellement extraordinaire des licences.

« (…)
Les demandes de renouvellement extraordinaire doivent être saisies en renouvellement au plus tard le 30 juin minuit de l'année pour laquelle le renouvellement est demandé, et les bordereaux récapitulatifs financiers ainsi que ***les chèques correspondant au montant exact des licences et des droits de renouvellement extraordinaire correspondants****, retournés au Secrétariat Général pour la même date (cachet de la poste faisant foi).*
(…)
La saisie informatique des demandes de délivrance des licences par le Club, vaut uniquement comme demande d'homologation de celles-ci.
(…)
Toute session de saisie ne sera considérée acquise, que si dans un délai de 21 jours à compter de la date de saisie, la Fédération a reçu une copie du récapitulatif des opérations de saisie effectuées, servant de bordereau récapitulatif financier accompagné d'un chèque représentant le montant exact dudit bordereau ».
(…)
L'homologation n'est acquise de plein droit que lorsque le licencié :
-est en possession de son carton licence, ou est en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence ;
(…)
En l'absence de l'une de ces conditions, la licence ne peut être considérée comme homologuée, et la qualification du joueur n'est pas acquise ».

Article 5 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball : des conditions de participation

« Les compétitions officielles de baseball sont ouvertes aux seuls titulaires de licences compétition Baseball, valablement délivrés par la Fédération, en possession d'un carton licence, ou en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de leurs Clubs, et qu'ils y figurent, s'ils n'ont pas encore reçu leur carton licence.
(…)
En cas de non respect des obligations prévues pour le championnat concerné*, au début ou au cours de la saison sportive,* ***la C.N.S.B*** *ou la C.F.J selon la catégorie concernée, ou dans le cadre de leur compétences, leurs décentralisations régionales ou départementales,* ***appliquent les sanctions sportives et/ou financières, votées par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré****, qui font, pour ce qui concerne les championnats nationaux, l'objet d'une annexe annuelle aux présent règlements (Annexe 2) ».*

Article 30 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball : de la qualification

« Aucun joueur ne peut participer à une rencontre officielle de son Club s'il n'est titulaire d'une licence Baseball compétition homologuée, en cours de validité au nom de son Club, ou en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence ».

Article 30.06 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

« Les infractions aux règles de qualification, définies au présenta article, sont sanctionnées par une amande par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité (9/0) pour le Club fautif.

Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

« Utilisation de joueur non qualifié (30.06) 152,50€ (par rencontre et par joueur) (1)
(1) Et défaite par pénalité (9/0) pour le Club en infraction ».

Quant à la validation du Roster par la Fédération :

Aux termes de la réglementation fédérale, la notion de roster n'existe pas en tant que telle, même s'il apparaît au sein des Annexes des R.G.E.S (article 1.01 à 1.04).

Dès lors ;

Considérant les références légales et réglementaires susvisées ;

Considérant que la participation à une compétition de Baseball organisée par la Fédération oblige le joueur à être licencié compétition Baseball ;

Considérant que la saisie informatique, même si elle permet la délivrance d'un numéro de licence, ne vaut uniquement que comme demande d'homologation de celle-ci ;

Considérant que pour qu'une licence soit validée, le Club qui l'a saisi est tenu d'adresser au Secrétariat fédéral le règlement de cette licence ;

Considérant que pour le joueurs visés par la décision de la C.N.S.B (DAL ZOTTO, ROUSSEAU, DUSSART, ALFARA, FEUILLET), les chèques de règlement sont parvenus au siège de la Fédération le 5 avril 2006 **soit postérieurement** au déroulements des matchs Elite (1ère et 2ème journée) et Nationale 1B (journée du 2 avril 2006) ;

Considérant que la qualification d'un joueur implique l'homologation de sa licence ;
Considérant que l'homologation d'une licence implique que le joueur soit en possession de son carton licence ou, soit en possession du listing fédéral des licences homologuées et qu'il y figure ;

Considérant que le Roster n'a aucune valeur réglementaire ;

Considérant qu'au moment des rencontres, les joueurs ou le Club ne pouvaient présenter ces différents documents ;

Considérant que la C.N.S.B a fait une application stricte des sanctions sportives prévues par la réglementation fédérale ;

Considérant que la C.N.S.B a été clémente avec le C.O Savigny quant à l'application des sanctions financières afin de ne pas pénaliser davantage le Club (théoriquement le Club aurait dû être pénalisé financièrement de 2745€ (18x152,5€).

Le Bureau de la Fédération décide à l'unanimité (6 voix pour) de :

-d'apprécier la régularité de la décision de la C.N.S.B ;
-de confirmer la décision de la C.N.S.B ;
-de rejeter l'appel du C.O Savigny de sa demande ;
-de rappeler au C.O Savigny qu'il a bénéficié de la clémence de la C.N.S.B lorsqu'elle a prononcé les sanctions financières.

ANNEXE 3 : APPEL M.U.C BASEBALL

RAPPEL DES FAITS :

L'association sportive « Montpellier Université Club les Barracudas » (M.U.C) affiliée à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro 034001 a engagé une équipe en Championnat Elite Baseball pour la saison sportive 2006.
Cette équipe a notamment participé aux rencontres suivantes :
-Elite : 1ère journée du 26 mars 2006 contre Rouen Baseball 76 « Huskies » ;

PROCEDURE :

Suite à une vérification des licences des joueurs du M.U.C, il est apparu qu'aux jours des matchs susvisés un joueur aligné n'était pas licencié à la Fédération :

En conséquence, la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B) a pris les décisions suivantes le jeudi 13 avril 2006:
-2 défaites par pénalité 9/0 suite aux matchs contre Rouen pour « joueur non qualifié » en application de l'Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;
-une pénalité financière de 152,5€ en application de l'Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ;

La notification a été adressée au M.U.C par Lettre Recommandée avec Accusé Réception le 14 avril 2006.

En vertu de l'article 76 du Règlement Intérieur de la Fédération, le M.U.C interjette appel auprès du Bureau de la Fédération le 20 avril 2006 de la décision de la C.N.S.B aux moyens suivants :
-flou quant aux indications précisées sur le Site Internet de prise de licences de la Fédération ;
-défaut des arbitres de contestation quant à la qualification du joueur.

L'appel est régulièrement formé (délais, formalisme du R.A.R respectés), l'appel a été traité par le Bureau de la Fédération.

DISCUSSION :

1/ Sur la procédure de prise de licences et de renouvellement de licence

Vu les articles suivants :

Article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportive :

« La licence délivrée par une Fédération sportive ou en son nom ouvre droit à participer aux activités physiques sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que ***les membres adhérents des associations affiliés doivent être titulaires d'une licence*** *».*

Article 6 des statuts de la Fédération :

*« **Tous les adhérents des Clubs affiliés à la Fédération doivent être titulaire d'une licence**. La Fédération peut, en cas de non respect de cette disposition par un Club affilié, prononcer une sanction dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ».*

Article 11 des Règlements Généraux de la Fédération : Règle générale

« Ne peut pratiquer le Baseball et/ou le Softball et/ou le Cricket au sein d'un organisme placé sous l'autorité fédérale, que le joueur qui :
(…)
-est en possession d'un carton licence fédéral régulièrement établi et homologué pour l'année en cours, ou est en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence.
(…) ».

Article 18-1 des Règlements Généraux de la Fédération : Renouvellement extraordinaire des licences :

C'est cet article qui s'applique en l'espèce car le joueur était adhérent du M.U.C en 2005, et la saisie par le Club s'effectuant postérieurement au 31 janvier 2006, il était en période de renouvellement extraordinaire des licences.

« (…)
Les demandes de renouvellement extraordinaire doivent être saisies en renouvellement au plus tard le 30 juin minuit de l'année pour laquelle le renouvellement est demandé, et les bordereaux récapitulatifs financiers ainsi que ***les chèques correspondant au montant exact des licences et des droits de renouvellement extraordinaire correspondants****, retournés au Secrétariat Général pour la même date (cachet de la poste faisant foi).*
(…)
La saisie informatique des demandes de délivrance des licences par le Club, vaut uniquement comme demande d'homologation de celles-ci.
(…)
Toute session de saisie ne sera considérée acquise, que si dans un délai de 21 jours à compter de la date de saisie, la Fédération a reçu une copie du récapitulatif des opérations de saisie effectuées, servant de bordereau récapitulatif financier accompagné d'un chèque représentant le montant exact dudit bordereau ».
(…)
L'homologation n'est acquise de plein droit que lorsque le licencié :
-est en possession de son carton licence, ou est en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence ;
(…)
En l'absence de l'une de ces conditions, la licence ne peut être considérée comme homologuée, et la qualification du joueur n'est pas acquise ».

Article 5 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball : des conditions de participation

« Les compétitions officielles de baseball sont ouvertes aux seuls titulaires de licences compétition Baseball, valablement délivrés par la Fédération, en possession d'un carton licence, ou en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de leurs Clubs, et qu'ils y figurent, s'ils n'ont pas encore reçu leur carton licence.
(…)
***En cas de non respect des obligations prévues pour le championnat concerné**, au début ou au cours de la saison sportive, **la C.N.S.B** ou la C.F.J selon la catégorie concernée, ou dans le cadre de leur compétences, leurs décentralisations régionales ou départementales, **appliquent les sanctions sportives et/ou financières, votées par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré**, qui font, pour ce qui concerne les championnats nationaux, l'objet d'une annexe annuelle aux présent règlements (Annexe 2) ».*

Article 30 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball : de la qualification

« Aucun joueur ne peut participer à une rencontre officielle de son Club s'il n'est titulaire d'une licence Baseball compétition homologuée, en cours de validité au nom de son Club, ou en possession du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, et qu'il y figure, s'il n'a pas encore reçu son carton licence ».
Article 30.06 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

« Les infractions aux règles de qualification, définies au présenta article, sont sanctionnées par une amande par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité (9/0) pour le Club fautif.

Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

« Utilisation de joueur non qualifié (30.06) 152,50€ (par rencontre et par joueur) (1)
(1) Et défaite par pénalité (9/0) pour le Club en infraction ».

2/ *Sur la responsabilité des arbitres de laisser le joueur disputer les rencontres*

Vu les articles suivants :

Article 29.03 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

*« L'arbitre en chef, le Commissaire Technique désigné pour la rencontre, doit exiger la présentation des licences des joueurs pour l'année en cours, **ou du listing fédéral des licences homologuées au titre de leurs Clubs, et qu'ils y figurent, s'ils n'ont pas encore reçu leur carton licence**, avant toute rencontre officielle, ainsi que les certificats médicaux de non contre indication à la pratique sportive, et vérifier l'identité des intéressés ».*

Article 29.03 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

*« En cas de non présentation de la licence, **ou du listing fédéral des licences homologuées au titre de son Club, sur le quel le joueur concerné figure s'il n'a pas encore reçu son carton licence, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur sur la feuille de match ni sur le terrain ».***

Considérant les références légales et réglementaires susvisées ;

Considérant que la participation à une compétition de Baseball organisée par la Fédération oblige le joueur à être licencié compétition Baseball ;

Considérant que la saisie informatique, même si elle permet la délivrance d'un numéro de licence, ne vaut uniquement que comme demande d'homologation de celle-ci ;

Considérant que pour qu'une licence soit validée, le Club qui l'a saisi est tenu d'adresser au Secrétariat fédéral le règlement de cette licence ;

Considérant que pour le joueur visé par la décision de la C.N.S.B (Olivier BROSSIER), le chèque de règlement est parvenu au siège de la Fédération le 7 avril 2006 **soit postérieurement** au déroulements du match Elite (1ère journée du 26 mars 2006) ;

Considérant que la qualification d'un joueur implique l'homologation de sa licence ;

Considérant que l'homologation d'une licence implique que le joueur soit en possession de son carton licence ou, soit en possession du listing fédéral des licences homologuées et qu'il y figure ;

Considérant qu'au moment des rencontres, le joueur ou le Club ne pouvait présenter le carton licence ;

Considérant que le M.U.C précise dans son appel en date du 20 avril 2006 qu'il a fourni aux arbitres un document *paiement–transaction* **qui n'est pas le listing fédéral des licences homologuées ;**

Considérant que le M.U.C précise dans son appel du 20 avril 2006, que pour le cas Olivier BROSSIER, il est expressément rappelé que la licence n'est pas réglée ;

Considérant que la C.N.S.B a fait une application stricte des sanctions sportives et financières prévues par la réglementation fédérale ;

Le Bureau de la Fédération décide à l'unanimité (6 voix pour) de :

-d'apprécier la régularité de la décision de la C.N.S.B ;
-de confirmer la décision sportive de la C.N.S.B ;
-de réduire la sanction financière de la C.N.S.B à 100€ dans un souci d'égalité de traitement des appels ;
-de rejeter l'appel interjeté par le Club du M.U.C.

CD 17 juin 2006

6/ Appel auprès du Comité Directeur du Montpellier Baseball Université Club Baseball (M.B.U.C-034001):

Suite à la décision en appel du Bureau du 29 mai 2006 décidant à l'unanimité d'apprécier la régularité de la décision de la C.N.S.B du 13 avril 2006, le M.B.U.C a souhaité faire appel de cette décision auprès du Comité Directeur de la Fédération, en vertu de l'article 78 du Règlement Intérieur de la Fédération.

Les membres n'ont pas à leur disposition le dossier d'appel du club concerné. La réception de ces documents le vendredi 16 juin 2006, veille du Comité Directeur explique cette situation. Monsieur Gérard CROS (Membre du Comité Directeur et Président du M.B.U.C) explique le sens de l'appel du M.B.U.C :

« Il ne s'agit pas de contester le fait que le joueur Olivier Brossier n'ait pas été licencié au moment du match, mais de déterminer les responsabilités respectives des personnes physiques ou morales dans le fait que ce joueur ait effectivement joué.
D'une part, le texte mis sur le site fédéral de prise des licences est particulièrement ambigu sur le problème de la validité et du paiement des licences ».

Il est répondu que ce problème vient d'être discuté en séance et qu'une modification de ce texte est en cours.

« D'autre part, comme il est rappelé dans l'argumentaire du Bureau (articles 20.03 cité au paragraphe 2 sur la responsabilité des arbitres de laisser le joueur disputer la rencontre), et indiqué par l'argumentaire du club (citation de l'article 20.05.01), l'arbitre en chef, nommé par la Fédération, est responsable de la vérification de la qualification des joueurs.

Or, les deux arbitres missionnés par la Fédération ont été interrogés spécifiquement par le coach de Montpellier en présence du coach de Rouen sur la qualification du joueur à partir du document paiement-transactions. Après examen du document, les arbitres ont donné leur accord pour que ce joueur soit mis sur le line-up des deux matchs.
Monsieur Gérard Cros souligne qu'aucune conclusion n'est tirée dans le texte argumentant la décision du Bureau à propos de la responsabilité des arbitres, alors que l'article 20.03 est cité dans la discussion.

Monsieur Gérard Cros estime donc que la fédération est responsable au travers des arbitres qu'elle a missionnés et pose la question de savoir qui aurait été responsable en cas de blessure de ce joueur : les arbitres, la FFBSC ou le club ? Sur le fond, Gérard Cros estime qu'il y a eu violation du règlement par la fédération et donc que l'appel est recevable.

Sur un plan général, Gérard Cros souligne que les articles sur la responsabilité des arbitres méritent d'être re-examinés afin de préciser le rôle et les responsabilités respectives des différentes entités dans ce type de situation ».

Mais considérant que le Bureau n'avait violé aucun règlement, seul motif pour lequel le Comité Directeur peut traiter en appel d'une décision du Bureau, en se bornant en une application stricte des règlement concernant les règles de qualification des joueurs et les sanctions sportives et financières qui en résultent ; le Comité Directeur a estimé que l'appel du M.B.U.C n'était pas fondé.

Le vote des Membres du Comité Directeur s'est réparti de la façon suivante :
-1 voix pour traiter l'appel
-1 abstention ;
-10 voix contre le traitement de cet appel.

Notification de cette décision sera adressée au M.B.U.C par le Secrétaire Général et les services administratifs de la Fédération.

CD 9 septembre 2006

3/ Affaires en cours :

Le Président de la Fédération rappelle que depuis le Comité Directeur du 17 juin 2006, la Fédération a été convoquée deux fois en conciliation suite aux décisions de la Commission Nationale Sportive Baseball, confirmées en appel par le Bureau Fédéral.

Templiers de Sénart c/Fédération le 5 juillet 2006 :

La Fédération était représentée par Messieurs BRICAUD et GARCIA. Dans ce litige, le conciliateur a proposé de :
-confirmer les sanctions sportives ;
-de rapporter la sanction financière.
La Fédération a accepté cette proposition de conciliation.

M.U.C Baseball c/Fédération le 29 août 2006 :

La Fédération était représentée par Messieurs DUSSART et GARCIA.
La Fédération reste en attente de la proposition de conciliation.

Les Membres du Comité Directeur ne remettent pas en cause le droit qu'ont les Clubs de saisir la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. Ils souhaitent tout de même leur faire comprendre que les décisions prises les organes de la Fédération respectent la réglementation de la Fédération.

CD 10 mars 2007 :

*** PÉRÉQUATIONS :**

Le club de Bois-Guillaume, qui connaît d'énormes difficultés financières, demande une diminution de 20% de ses pénalités de retard.
Le Comité Directeur confirme le montant initialement dû mais accorde un échelonnement pour le paiement des pénalités de retard. Il restera à en déterminer les modalités.

Bureau 13 septembre 2008 :

*** Appel du Club des Huskies de Rouen (match Sénart / Rouen) :**

Enoncé des faits *:*
La Commission Nationale Sportive Baseball, en date du 12 août 2008, a infligé une défaite par pénalité au club de Rouen, suite au match Sénart / Rouen qui s'est déroulé le 10 août 2008.

Le motif notifié par la C.N.S.B. est le suivant :
« Rouen a enfreint les dispositions de l'article 31.02.01 des R.G.E.S. baseball, le remplacement d'un joueur étranger (K. Perez) par un autre joueur étranger (R. Perez) n'ayant pas été fait nom pour nom dans l'alignement de Rouen.

Appel du Club de Rouen au Bureau Fédéral *:*
En date du 14 août 2008, le club de Rouen fait appel de cette décision auprès du Bureau Fédéral de la Fédération.

Pour sa défense, le club de Rouen s'appuie sur le fait que l'article 31.02.01 des R.G.E.S. ne peut pas s'appliquer.
Ils exposent les faits : ***« laurent Aoutin a remplacé Keino Perez. Puis Randy Perez a remplacé Jordan Bert. Il n'y a pas eu de remplacement d'un étranger par un autre étranger »***

Décision du Bureau Fédéral :
Le Bureau Fédéral après lecture de l'article 31.02.01 des R.G.E.S. et analyse des faits confirme la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball en application de cet article, *par 3 voix pour et 1 abstention*

Il y a eu une confusion entre la position défensive et la position à l'attaque de la part du club de Rouen.

*** Appel du Club des Huskies de Rouen (licence Joris BERT) :**

Enoncé des faits :
En application de l'article 30.04 des R.G.E.S, la Commission Nationale Sportive Baseball a notifié au club de Rouen que Monsieur Joris Bert n'est pas qualifié pour les « play-off » du championnat élite 2008 du fait que la licence avait été invalidée par la Commission Fédérale Juridique.

Appel du Club de Rouen au Bureau Fédéral :
Pour sa défense le club de Rouen insiste sur la validité de la licence qui a été renouvelée en date du 7 février 2008, cette dernière ayant été annulée par la Commission Fédérale Juridique de la Fédération en date du 27 juin 2008.

En application de l'article 17 des Règlements Généraux, le club de Rouen insiste sur la validité de la licence car seule la C.N.S.B. peut, après appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération.

Décision du Bureau Fédéral :
Le Bureau Fédéral ne remet pas en question la décision de la C.N.S.B. car elle s'appuyait sur le fait que la licence de ce joueur n'était pas valide lors du contrôle effectué.

Par ailleurs, le club de Rouen ayant fourni les documents administratifs demandés à savoir, le contrat de travail, l'autorisation de sortie du club employeur et le certificat médical, le Bureau Fédéral propose au Comité Directeur de déroger aux dispositions de l'article 30.04 des RGES Baseball et d'accorder une licence à Joris BERT malgré le fait que la demande de cette dernière soit postérieure au 1er juin. Le Bureau souhaite également que le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale de la Réglementation de préparer une modification des RGES concernant ce point, pour sa prochaine réunion.

Par ailleurs, de par son statut, ce joueur bénéficie de l'application de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.

Décision prise par 3 voix pour et 1 abstention.

*** Saisine du Club des Andelys :**

En date du 25 août 2008, le Bureau Fédéral a été saisi par le Président du club des Andelys afin d'obtenir une indemnisation due à des modifications de dates du calendrier de N1 baseball.

Enoncé des faits :
Le calendrier sportif de N1 pour les play-offs et les play-downs a été communiqué par la C.N.S.B., aux clubs concernés, en date du 16 juin 2008.

Dès la fin de la 1ère phase de championnat, le club des Andelys, connaissant son prochain adversaire pour la suite du championnat, réserva rapidement ses billets de train pour avoir les meilleurs tarifs afin de se rendre à Beaucaire le 7 septembre.

Le club des Andelys eu connaissance par hasard que ce match avait été reporté par la C.N.S.B. sur la demande du club de Beaucaire car certains de ses joueurs participaient au Championnat d'Europe Espoirs qui se déroulait sur la même période à Pampelune.

Surpris par cette décision non communiquée, le Président du club des Andelys prenait contact avec le Président de la C.N.S.B., ce dernier rétablissant immédiatement le calendrier initial.

Ce n'est que suite à un contact téléphonique avec un responsable du club de Beaucaire que les 2 clubs décidèrent d'un commun accord de reporter le match au 12 octobre dans un souci d'équité sportive.

L'incidence financière est que le club des Andelys n'a pas pu obtenir le remboursement intégral des billets déjà payés.

Le club des Andelys sollicite donc le Bureau Fédéral afin que ce dernier compense cette perte financière qui s'élève à 321.20 €.

Décision du Bureau Fédéral :
Estimant que le calendrier initial a été maintenu et que le report du match est uniquement dû à un accord entre les 2 clubs, il n'appartient pas à la Fédération d'assumer financièrement l'arrangement convenu entre le club des Andelys et le club de Beaucaire.

CD 13 septembre 2008 :

*** Appels au Bureau fédéral :**

Le Bureau Fédéral qui a précédé le Comité Directeur a traité deux appels du club de Rouen et une saisine du club des Andelys.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Appel du club de Rouen suite à la défaite par pénalité infligée par la C.N.S.B. lors du match Rouen / Sénart du 10 août 2008 : ***Le Bureau Fédéral confirme la décision de la C.N.S.B.***

- Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : ***Le Bureau Fédéral rétablit la licence compétition du joueur auprès du club de Rouen. De par son statut, ce joueur dépend de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.***

- Saisine du Club des Andelys qui sollicite le Bureau Fédéral quant à l'indemnisation de 321.20 € de la part de la Fédération pour l'annulation de titres de transport en championnat N1 baseball : ***Le Bureau Fédéral considérant que le calendrier sportif initial a été finalement maintenu et que le report de match est à l'initiative des 2 clubs, il ne lui appartient pas d'assumer financièrement cette décision.***

ARBITRAGE

CD 9 janvier 2005 :

Règlements Généraux de l'Arbitrage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB), et la Commission Nationale Arbitrage Softball (CNAS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

CD 18 décembre 2005 :

***Propositions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball :**

Dans le cadre de la réorganisation de la Commission Nationale Arbitrage Baseball, Monsieur Serge MAKOUCHETCHEV présente les travaux réalisés avec Messieurs MEURANT, LEJEUNE et BLACHER.

Le Président de la Fédération remercie et salue le travail effectué par la Commission Nationale Arbitrage Baseball. Il souligne que ce type de travail n'avait jamais été aussi bien fait par la C.N.A.B.

Quelques points doivent cependant être précisés ou modifiés :

-le budget doit être précisé,
-la classification des arbitres est différente de celle prévue dans les Règlements Généraux de la Fédération (article 33 des Règlements Généraux). Cette différence impliquera une modification des Règlements Généraux afin que la réalité du terrain soit en accord avec les textes.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité ces propositions, sous réserve des modifications et aménagements précisés ci-dessus.

***Tarifications 2006 :**

-Indemnités 2006 :

Les indemnités Arbitrages seront votées lors du prochain Comité Directeur, lorsque la C.N.A.B aura finalisé le budget du projet présenté aux Membres du Comité Directeur.

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :
-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€ sur la Convention d'Objectif, 30€ sur les fonds propres.

Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€ : C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;
-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;
-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.
-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

CD 19 février 2006 :

*** REGLEMENTATION ARBITRAGE**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre III des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre IV des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour sa mise en conformité avec les dispositions du Règlement Disciplinaire fédéral.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Barème d'Indemnités des Arbitres :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet d'indemnité des Arbitres soumis par la Commission Nationale arbitrage baseball :

- Arbitrage rencontre départementale : 24 € par match
- Arbitrage rencontre régionale : 30 € par match
- Arbitrage rencontre nationale : 43 € par match
- Arbitrage rencontre élite : 50 € par match

Forfait kilométrique : 0,26 € par kilomètre, plafonné à 140 €, à l'exception des cas de co-voiturage, le kilométrage parcouru pour celui-ci étant indemnisé, en plus, à 0,26 € du kilomètre.

Supervision : 45 € par journée,
Commissaire Technique : 45 € par journée.

Ces indemnités, ainsi que la facture d'arbitrage baseball, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Règlements Généraux Arbitrage Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de Règlements Généraux Arbitrage Baseball, rendu nécessaire par application des dispositions de l'article 33 des Règlements Généraux de la Fédération.

Après une modification mineure, les Règlements Généraux Arbitrage Baseball, tels qu'ils sont présentés et annexés au présent document, sont votés par le Comité Directeur.

CD 17 juin 2006

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;

-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

15/ Championnats de Softball :

Par ailleurs, le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que Madame Gin BATS a été sélectionné pour arbitrer les Championnats du Monde de Softball Féminin.
Le Comité Directeur félicite Madame Gin BATS pour cette sélection.

CD 27 janvier 2007 :

***Divers :**

- rémunération des formateurs :
Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnisations des formateur est proposée :

Formateur d'Arbitre :	45 € par journée
Formateur de Scoreur :	45 € par journée
Formateur Sportif :	45 € par journée
	60 € par journée si BEES 1er degré
	80 € par journée si BEES 2ème degré

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

*** IBAF :**

Il est à noter pour la première fois, la nomination d'un arbitre, Serge MAKOUCHETCHEV, et d'une scoreuse, Aude FATOUT, par l'IBAF sur des compétitions 2007

CD 1er décembre 2007 :

*** ARBITRAGE :**

Participation de la CNAB dans l'organisation du séminaire d'arbitrage « The Jim Evans European Classic » du 7 au 12 avril 2008 à Rouen. 5 ou 6 arbitres français participeront à ce colloque.

CD 24 mai 2008 :

*** Divers :**

- barème de remboursement fédéral :
Le Président de la CNAB a formulé une demande de revalorisation du barème fédéral justifié par le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Cette demande intervenant en cours d'année budgétaire, il est précisé que ce point sera étudié lors de l'établissement du budget prévisionnel 2009. Le Trésorier insiste sur le fait que la recherche de produits financiers est nécessaire pour l'équilibre du budget.

L'étude sur la revalorisation du brème fédéral sera conditionnée par la réception des différents budgets prévisionnels 2009 fournis par les commissions nationales et fédérales.

CD 13 décembre 2008 :

***Divers :**

- arbitrage Jeune :
Reconnaissance du statut de l’arbitre jeune baseball (cf : doc)

ASSIMILATION

CD 18 décembre 2005 :

*Assimilation :

Une demande d'assimilation a été demandée auprès du Bureau de la Fédération pour Marc BOUCHARD. Aucun Bureau n'ayant été convoqué, ce cas a été traité au cours du Comité Directeur.

En vertu de l'article 12 des Règlements Généraux Monsieur BOUCHARD s'est vu accordé sa demande « d'assimilé français » puisqu'il était licencié au sein d'un club affilié depuis cinq ans accomplis :

2001 : Cergy (095004) ;
2002 : Compiègne (060003) ;
Depuis 2003 : Cherbourg (050006).

Notification sera faite au joueur et au club par le Secrétaire Général et les Services de la Fédération.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Assimilation :**

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la demande d'assimilation de monsieur Matthieu Jackson, licencié à la Fédération depuis 1994 et évoluant pour la saison 2006 au sein du club de St germain en Laye

CD 19 février 2006 :

*** ASSIMILATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des Règlements Généraux, le Comité Directeur attribue une licence d'Assimilé Français aux joueurs suivants :

Raphaël DA ROCHA du PUC, né le 10 janvier 1986, de nationalité portugaise, licencié depuis plus de 5 années consécutives dans ce Club.

Matthieu JACKSON de Saint Germain en Laye, né le 26 mars 1960, de nationalité américaine, licencié depuis plus de 5 années consécutives dans ce Club.

Le Secrétaire Général communiquera cette décision aux Commissions Nationales Sportives concernées, à la Commission Fédérale Scorage - Statistiques et aux Commissions Nationales d'Arbitrage concernées.

Le secrétaire Général délivrera une nouvelle licence portant la mention « AF » à titre gracieux aux intéressés.

CD 17 juin 2006

***Assimilations* :**

Monsieur Joohyeong KIM né le 28 janvier 1986 de nationalité sud-coréenne, adhérent du P.U.C (075003) pour la saison 2006 a présenté une demande d'assimilation en vertu de l'article 12 des Règlements Généraux de la Fédération.

Le Bureau de la Fédération s'étant tenue antérieurement à cette demande d'assimilation, le Comité Directeur se prononce sur celle-ci.

Monsieur Joohyeong KIM étant licencié depuis 2001 (2001 à 2003 membre des PATRIOTS de Paris (075015), depuis 2004 au P.U.C) à la Fédération, sa demande d'assimilation est acceptée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un courrier au Club, ainsi qu'aux Commissions concernées : Commission Nationale Sportive Baseball, Commission Nationale Arbitrage Baseball.

CD 27 janvier 2007 :

***Assimilation:**

- **Grant CHRISTY :** de nationalité Américaine**,** licencié auprès du club de Pessac de 2000 à 2007.
- **Ivan ROQUE SANTANA** : de nationalité Cubaine, licencié auprès du club de la Guerche de Bretagne de 2002 à 2007.

En application de l'article 12 des Règlements Généraux de la Fédération, le Comité Directeur accorde à l'unanimité ces deux demandes d'assimilation.

CD 24 mai 2008 :

*** Demande d'assimilation :**

Une demande d'assimilation de joueur étranger est présentée au Comité Directeur par le club du P.U.C. concernant Monsieur José CUETO, de nationalité Cubaine, qui justifie de 5 années consécutives de licence auprès de la Fédération.

Validation par le Comité Directeur

CD 13 septembre 2008 :

*** Demande d'assimilation :**

Une demande d'assimilation de joueur étranger est présentée au Comité Directeur par le club du P.U.C. concernant Monsieur Waseem Ahmed BHATTI, de nationalité pakistanaise, qui justifie de plus de 5 années consécutives de licence auprès de la Fédération.

Validation par le Comité Directeur

BASEBALL

CD 9 janvier 2005 :

RGES BASEBALL :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) et la Sous Commission Nationale Sportive Jeunes Baseball (SCNSJB) devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires, soit pour définir le contenu des annexes des RGES, soit pour les supprimer, ainsi que la partie du texte des RGES qui les déterminent aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Le Comité vote les dispositions des annexes :

1.01 Conditions d'engagement en championnat national Elite,
1.02 Conditions d'engagement en championnat national 1,
1.03 Conditions d'engagement en championnat national 2,
2 Annexe financière,
9 Durée des rencontres,
10 Convention des joueurs du Pôle France Baseball de l'INSEP 2005,
12 Tableau de classification des terrains 2005.

Ainsi que les catégories d'âge pour 2005.

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Paris 2012 :
une réunion a eu lieu avec Philippe Denis, le Président de la Fédération et Olivier Longlet de Paris 2012, sur la préparation des deux événements référencés par la fédération auprès du GIP2012. Le tournoi International de softball de Nice et le Baseball Open de France à Paris ont été retenus. Une grille des besoins a été définie. En rapport aux éléments de réponses fournis certains domaines seront pris en charge par le GIP2012.

Le BOF 2005 :
Une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue afin de valider les orientations et l'architecture de l'organisation à mettre en place ainsi que le mode de fonctionnement.

Déplacement du Président, Eric-Pierre Dufour à Alger :
A la demande de l'IBAF, le Président s'est déplacé en Algérie, afin d'étudier avec l'IBAF la possibilité de création d'une Fédération Algérienne de baseball dans le but de voir cette discipline inscrite aux Jeux Africains en 2007, et aux jeux méditerranéens en 2008 qui se dérouleront en Italie.

Le président souligne que cette démarche a été prise en charge financièrement par le Comité Olympique Algérien, et que l'aide de la France est intéressante dans le cadre de la francophonie et de la candidature de Paris 2012.

Cette aide portera essentiellement sur une aide en support pédagogique de part la facilité de la langue française entre les deux pays.

Divers :
Une demande d'aide financière a été formulée par le club de Pineuilh pour l'organisation de son tournoi International jeunes. Le Bureau accorde à l'unanimité une aide de 700 euros.
L'Aquitaine s'est positionnée sur les Interligues 2005. Le dossier suit son cours suite aux différentes demandes de la Ligue. Reste à confirmer de la part de la Ligue son engagement définitif.

Des parents ont alerté le Président de la Fédération sur divers problèmes de dysfonctionnements au sein de l'INSEP. Dans l'attente des courriers relatant les faits, il sera convoquée une réunion avec le DTN par intérim et le coordinateur de l'INSEP afin d'éclaircir la situation.

La proposition sur le mémo des péréquations 2005 sera présentée au vote du Comité Directeur du 13 février 2005.

Le site fédéral a été mis à jour concernant tous les textes de la Fédération.

Sera présentée au prochain Comité Directeur la synthèse de l'étude de marché faite sur la refonte du site et ce dernier devra se positionner pour choisir la société qui aura en charge le développement du nouveau site fédéral.

Travail sur le projet prioritaire du Comité Directeur « les jeunes ».

- Une présentation du travail effectué par les différents intervenants est présentée aux membres du Bureau (voir doc en annexe).
- S'est engagé un débat devant définir les axes prioritaires et les actions à engager. Un bilan de synthèse sera adressé et présenté au prochain Comité Directeur du 13 février.

CD 13 février 2005 :

*** Mutations :**

Le Président de la Commission Fédérale Mutations fait état d'une demande de joueurs désireux d'obtenir une mutation extraordinaire à titre gracieux.

Le Club de Montauban et le Toulouse Université Club ont, dans le passé, contracté afin que les joueurs de l'un des Clubs puissent jouer dans l'autre.

Cette procédure prévue par nos règlement sous le nom d'Entente, n'a pas été soumise à l'approbation du Bureau de la Fédération.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir pourquoi les joueurs concernés n'ont pas profité de la période de mutation ordinaire, achevée le 31 décembre dernier, pour effectuer leur mutation.

Le Comité directeur décide donc le respect de l'application des dispositions réglementaires et rejette la demande.

*** Divers :**

- Interligues Baseball :
La Ligue d'Aquitaine s'est positionnée pour l'organisation des Interligues Baseball Cadets et Minimes.

CD 12 mars 2005 :

8/ Demande de double surclassement d'un joueur cadet de Clermont Ferrand

Le Club de Clermont Ferrand présente une demande de double surclassement pour un de ses joueurs (un cadet 2ème année). Les éléments fournis (certificat médical de non contre indication à la pratique sportive surchargé par un médecin pour un double surclassement) n'apporte pas la preuve, d'une part, que le médecin signataire soit titulaire du diplôme de CES de médecine sportive ; et d'autre part, qu'une visite médicale supplémentaire ait été effectuée par ce médecin.

Pour ces raisons, le Comité Directeur rejette à l'unanimité la demande présentée.

CD 12 mars 2005 :

12/ Compétitions

***Interligues**

Philippe DENIS, Directeur Technique National, mentionne que la Ligue d'Auvergne se porte candidate à l'élection des Interligues.

Le Comité Directeur remercie la Ligue d'Auvergne de sa volonté mais rappelle que la Fédération est déjà engagée avec la Ligue d'Aquitaine pour ces Interligues.

***Challenge de France**

Alexandre SCHERER évoque le Challenge de France.

Philippe DENIS mentionne que Jean-Luc PATUREL établit un cahier des charges.

15/ Engagement des équipes en Championnat

Jean-Marie MEURANT, Vice-Président, évoque qu'un grand nombre de clubs ne sont pas à jour des formalités pour l'engagement de leurs équipes en championnat (licences jeunes, frais d'engagement).

Il est laissé jusqu'au vendredi 18 mars aux clubs qui n'ont pas réglé leurs frais d'engagement pour s'acquitter de leurs créances.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Evénementiel :**

- Challenge de France (du 5 au 8 mai 2005) :

Rapport sur le challenge de France par Jean-Luc Paturel, commissaire technique adjoint de la manifestation, il en ressort principalement :

- les 2 terrains étaient de qualité, il est regrettable que seulement 3 matchs sur les 15 aient été joués à Boe Bon Encontre.

- La formule sportive 2005 n'était pas bonne. La formule 2003 était plus adaptée.

- Manque de rigueur des clubs : non respect des obligations (rosters …), manque de représentants des clubs lors de la première réunion de la commission technique.

- Il faut impérativement prévoir pour la prochaine édition un cahier des charges sportif et un cahier des charges organisationnel très précis afin de beaucoup plus cadrer les différents éléments. Il ne faut pas oublier que la Fédération est organisatrice de ce genre d'événement et donc qu'à ce titre sa responsabilité est engagée.

Problème extra sportif : altercation entre Messieurs Jean-Marie Meurant, commissaire technique de la manifestation et Antoine Alran, président du club de Toulouse. Le Bureau Fédéral demande à monsieur Meurant de rédiger un rapport afin que le cas soit étudié lors du prochain Comité Directeur

- Journée du 5 juin sur les Champs-Élysées :

Dans le cadre de la candidature de Paris pour les Jeux de 2012, la Mairie de Paris organise une journée regroupant les 28 Fédérations Olympiques.

Les Champs-Élysées seront transformés en piste d'athlétisme. Notre Fédération sera présente avec une cage de lancer et un tunnel de frappe, ces structures gonflables étant mis à disposition par la MLB europe.

- Baseball Open de France :

4 équipes sont à ce jour engagées : 2 équipes américaines, 1 équipe australienne et l'équipe de France.

Concernant les subventions accordées, la Mairie de Paris a confirmé sa participation à hauteur de 30 000 euros et la région Ile de France à hauteur de 8 000 euros.

Un article sera mis en boucle sur le site de la fédération afin d'indiquer, les dates de la manifestation et le lien du site officiel du BOF

*** Divers :**

- filières de Haut-Niveau : Il est rappelé que le projet de refonte de la filière de haut niveau doit être présenté au Ministère pour la mi-juin.

- Les appels à candidature pour les finales baseball N1, N2 et jeunes doivent être envoyés dans les meilleurs délais.

- Les évènements organisés par la Fédération doivent être gérés autrement. Ces évènements doivent être une source de revenus pour la Fédération et non l'inverse comme actuellement. De plus, il faut absolument que chaque événement ait son propre cahier des charges qui soit le plus exhaustif possible et qui permette de garantir les différentes parties.

- Encadrement des équipes de France Baseball :
Afin de respecter la législation, deux possibilités s'offrent à la Fédération pour les personnes composant le staff des équipes de France Baseball et ne faisant pas partie de la Direction Technique Nationale :

- le contrat de travail
- le bénévolat

La Fédération doit se renseigner auprès de l'association sport emploi pour savoir s'il existe d'autres possibilités de rémunération pour les encadrants des équipes de France.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- Journée du 5 juin :
La FFBS était présente sur les Champs-Élysées, le 5 juin, entourée des 27 autres fédérations olympiques. Nous estimons la fréquentation à plus de 15 000 visiteurs sur notre stand.
La Fédération disposait pour cet événement de deux structures de Road show prêtées par la MLB europe.

*** Référents fédéraux :**
Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

*** Baseball Open de France :**

Sébastien VIALE, l'élu référent du B.O.F 2005, informe les membres du Bureau des difficultés rencontrées tout au long de la préparation de cet événement et du manque d'informations de la part des 2 personnes en charge de la coordination (Philippe Denis et Yohann Couvant).

De ce fait, il n'a donc pas pu contrôler le déroulement des opérations comme prévu initialement.

Le Bureau Fédéral prend acte de cette situation et ne peut que constater que ces problèmes avaient déjà été rencontrés lors de la précédente édition.

De ce fait, le Bureau Fédéral décide que le Baseball Open de France ne sera organisé que tous les 2 ans (la même année que le championnat d'europe Senior), son but premier est de préparer l'équipe de France Senior pour le Championnat d'Europe.

De plus, un groupe de travail sera constitué ultérieurement afin d'étudier quelle forme juridique sera la mieux adaptée pour la constitution du prochain comité d'organisation.

*** Divers :**
- CEB :
Jean-Marie MEURANT, vice-président de la Fédération est candidat pour faire partie de la Commission Technique de la C.E.B

CD 25 juin 2005 :

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- IBAF :
Le congrès de l'IBAF s'est déroulé du 2 au 4 juin 2005. Ce congrès était électif. Monsieur Aldo Notari a été réélu à la tête de la Fédération Internationale.

La France n'a pas de poste au conseil exécutif de l'IBAF.

*** Baseball Open de France :**
Sébastien VIALE, l'élu référent du B.O.F 2005, informe les membres du Comité Directeur des difficultés rencontrées tout au long de la préparation de cet événement et du manque d'informations de la part des 2 personnes en charge de la coordination (Philippe DENIS et Yohann COUVANT).

De plus, les problèmes rencontrés au quotidien depuis le début de la compétition ne font que renforcer l'idée que cette manifestation, si elle est maintenue, doit être organisée d'une toute autre manière afin de ne pas faire le même constat après chaque édition.

La responsabilité de cette manifestation ne doit plus être confiée à « un directeur de la compétition » qui n'a aucun lien de subordination avec la Fédération, la FFBS étant l'organisatrice et donc responsable de cet événement sportif.

Un débriefing sera fait en septembre avec le comité d'organisation.
Le Comité Directeur vote, par 10 voix pour et 1 voix contre, le maintien de cette manifestation et son organisation tous les 2 ans (la même année que le championnat d'europe baseball senior)

*** Référents fédéraux :**
Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

* **Divers :**

- Coupe intercontinentale 2010:
Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, demande au Comité Directeur de se positionner pour l'organisation des Jeux Intercontinentaux en 2010, dans l'hypothèse où Paris obtient les Jeux de 2012 et de plus si le Baseball reste olympique.
Le Comité Directeur vote à l'unanimité.

-Refonte du championnat Baseball :
Ce sujet est reporté au prochain Comité Directeur

<u>Bureau 10 septembre 2005 :</u>

*** Actualités Internationales** :

Actualités C.E.B :

Le Président rapporte les décisions prises lors du congrès de la C.E.B en juillet 2005 :

-possibilité d'organiser un Championnat d'Europe Junior et Cadet tous les ans ;
-les Juniors passent en battes en bois ;
-possibilité de créer un Championnat Espoir.

La prochaine réunion C.E.B se tiendra à Rotterdam le 17 septembre 2005.

Actualités I.B.A.F :

Aldo NOTARI, Président de l'I.B.A.F a sollicité la Fédération Française de Baseball et Softball afin qu'elle contacte des joueurs de baseball d'origine algérienne évoluant en France.

Cette démarche entre dans le cadre de l'organisation des Jeux africains. Si l'Algérie a une équipe de baseball, elle pourra organiser ces jeux.

En contrepartie, le baseball pourrait entrer dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Les Membres du Bureau avancent que la Fédération pourrait, dans le cadre de cette action, se rapprocher des Ministères de la Coopération, du MJSVA pour savoir si elle peut envisager des avantages supplémentaires.

Gay Games :
Le Président annonce qu'il a apporté son soutien à l'organisation de cette manifestation sportive. La Mairie de Paris s'est engagée à construire un terrain de Softball (discipline obligatoire dans le cadre de ces Jeux) sur Mortemart au cas ou Paris en obtenait l'organisation.

*** Bilan des différentes compétitions de Baseball, Softball et Cricket :**

Championnat d'Europe Senior Baseball (7-17 juillet 2005 Prague): 6ème place

Jean-Marie MEURANT, élu référant pour ce Championnat, souligne que l'Equipe de France a gagné une place au classement général par rapport aux Championnats de 2003 en Hollande.

Il rappelle les problèmes financiers rencontrés au cours de la compétition, et la dette de 30000 couronnes que la Fédération a envers la Fédération tchèque.

Enfin, il tient à remercier Aurélie BEDOUCHA, logisticienne de l'Equipe de France, pour l'excellent travail effectué.

Championnat d'Europe Junior Baseball (25-31 juillet 2005 Pampelune) : 5ème place

Patrick BRICAUD, élu référant pour ce Championnat, met en avant la bonne ambiance, l'hébergement de qualité, et le bon état d'esprit de l'Equipe au cours de cette compétition ; les seuls regrets venant des résultats sportifs.

Interligues (24-27 août 2005 Aquitaine) :

Patrick BRICAUD souligne la qualité du site de Saint-Aubin. Il remercie le Comité d'Organisation et Madame BISSEY.

D'un point de vue sportif, Jean-Marie MEURANT souligne la trop grande disparité entre les Equipes et le niveau (relativement bas) des Cadets

Il rappelle qu'un collège où des Equipes ont séjourné a été dégradé. Des sanctions à l'encontre des personnes ayant utilisé la chambre sont décidées.

CD 10 septembre 2005 :

Péréquations :

Le Comité Directeur approuve le mémo péréquation 2005 annexé au présent procès-verbal, en remplaçant page 3 pour les jeunes (juniors, cadets, minimes), et tant pour les phases nationale que finale, le terme « chaque plateau » par « chaque tour ».

Bureau 15 octobre 2005 :

Divers

- ***Catégories d'âge :***
Le Bureau Fédéral préconisera au Comité Directeur d'harmoniser les catégories d'âge pour le baseball et le softball et de ce fait d'aligner le softball sur le baseball.

- ***Championnats :***
Les championnats baseball et softball ainsi que leurs annexes doivent être obligatoirement homologués lors du comité directeur du mois de novembre.

- ***CEB :***
- Jean –Marie Meurant a été nommé à la commission technique de la CEB.

- Mise en place un championnat d'Europe espoir (-21 ans) qui sera alterné avec le championnat d'Europe senior.
- Labellisation de tournois jeunes :

Labellisation par la CEB du tournoi minimes de Pineuilh. Cette labellisation est valable sur une olympiade.
La CEB apporte une aide technique dans la tenue des stages et prend en charge financièrement les formateurs.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Résultats sportifs nationaux 2005 :**

Baseball :

- ***Championnats de France Seniors*** :
  - Elite :
    - Champion de France : Rouen Baseball 76
    - Vice Champion de France : les Lion's baseball club de Savigny sur Orge
    - *Troisième (provisoire)* : Templiers ASP Savigny - Lieusaint
  - Nationale 1 :
    - Champion de France : Les Jimmer's de St Lô
    - Vice Champion de France : Paris Université Club (2)
  - Nationale 2 :
    - Champion de France : Les Barracudas de Montpellier Castelnau (2)
    - Vice Champion de France : Grenoble
    - Troisième : Les Gothics de Chevry 2

Qualifications européennes :
- coupe des champions (groupe B): Rouen
- coupe des vainqueurs de coupe (A) : Savigny sur Orge
- coupe CEB (A) : *Sénart (provisoire)*

C'est au tour de la France d'organiser la coupe CEB en 2006.
Le club de Sénart a prévenu la Fédération qu'il ne pourrait pas organiser cette compétition. Au cas où l'appel du club de Toulouse aboutirait et donc où le Stade Toulousain Baseball se verrait attribuer la 3ème place de l'élite, ce club se positionne pour l'organiser.

Tenue des Championnats de France Seniors :
Le Président de la CNSB tient à souligner une grande disparité sur le sérieux des clubs.
Grande satisfaction concernant le déroulement de la Nationale, pas de problème particulier rencontré en Nationale 2.
Les différents appels des clubs au cours de la saison sportive, suite aux décisions de la CNSB, ont été traités soit par le Bureau Fédéral soit par le Comité Directeur.

L'arbitrage continue à poser des problèmes. Les clubs ne sont pas satisfaits car les provisions d'arbitrage sont relativement élevées (4 000 € en élite et 2 000 € en N1) et le service attendu n'est pas rendu. Plus de 80 matchs en élite et N1 ont été arbitrés par un seul officiel. De plus, les clubs ne respectent pas les obligations quant à la nomination des arbitres.

Le problème concernant l'arbitrage et le scorage est assez profond car des formations sont dispensées mais cela ne se traduit pas sur les terrains du fait que la plupart des personnes formées sont elles-mêmes sur les terrains pour jouer.

Validation par le Comité Directeur des Championnats N1 et N2.
Validation provisoire de l'élite en attendant la décision qui sera prise suite à l'appel du club de Toulouse sur la qualification d'un joueur de Sénart.

- ***Championnats de France Jeunes :***
  - Minime :
    - Champion de France : Les Cougars de Montigny
    - Vice Champion de France : Saint Germain en Laye
    - Troisième : Paris Université Club

(8 équipes inscrites : 1er tour sur 2 plateaux et 2ème tour avec 1 plateau de 4 à Limoges)

- Cadet :
  - Champion de France : Les Cougars de Montigny
  - Vice Champion de France : Paris Université Club
  - Troisième : Pitcher's Club de Pineuilh

  (16 équipes inscrites : 1er tour sur 4 plateaux de 4 et 2ème tour sur 1 plateau à St Just St Rambert)
- Junior :
  - Champion de France : Les Cougars de Montigny
  - Vice Champion de France : Paris Université Club
  - Troisième : Les Chevaliers de Beaucaire

  (6 équipes inscrites : 2 plateaux de 3, tour final à Montigny)

Tenue des championnats de France Jeunes:

Les championnats se sont bien déroulés dans l'ensemble avec un bon niveau de jeu et une bonne organisation sur les différents sites des compétitions.
Il est tout de même à noter un problème rencontré lors du deuxième tour cadet où l'arbitrage n'a pas été à la hauteur du niveau de jeu.

Validation par le Comité Directeur des Championnats de France Jeunes

*** Championnats 2006 :**

- ***Baseball :***
  Proposition d'une nouvelle formule de championnats par la CNSB :

  Objectif : améliorer le niveau de jeu et la compétitivité de nos équipes nationales en Europe, proposer un nouveau maillage du paysage « baseballistique » français par la refonte des championnats, élargissement de l'élite et une nouvelle N1B.

  Après discussion, les membres du Comité Directeur *vote par 7 voix pour et 3 abstentions* la formule de championnat suivante :

- Elite :
  - 1 poule de 9 équipes (contre 8 en 2005)
  - Play-off avec les 6 meilleures équipes
  - ½ finales et finale en 5 manches
  - Barrage pour les équipes classées de 7 à 9 avec chaque 1er des poules de N1A.
  - Les joueurs des Pôles France participeront avec leur équipe de club à l'ensemble du championnat élite (nationale 1A après accord du DTN). Trois conditions sont à remplir (à inclure dans le règlement sportif des compétitions Baseball) :
    - Un minimum de jeu défini par la DTN en concertation avec les clubs et lissé sur la saison régulière.
    - Identifier des créneaux dans le calendrier des championnats nationaux pour permettre à ces joueurs de participer à des rencontres internationales avec l'équipe fédérale ;
    - Définir les sanctions pour les clubs ne remplissant pas ces règles.
- Nationale 1 A:
  - 21 équipes réparties géographiquement en 3 poules (contre 20 en 2005)
  - Saison régulière de 24 matchs
  - Barrage avec les équipes de 7 à 9 de l'élite pour chaque 1er de poule
  - Système de play-down par poule avec les 6 dernières équipes qui descendent en N1B
  - Matchs de 2 X 9 innings
  - Battes en bois ou composite

- Nationale 1 B :
  - 4 poules de 6 équipes
  - Toutes les équipes de l'élite doivent avoir une équipe réserve soit en N1A soit en N1B
  - 18 équipes régionales parmi les meilleures choisies sur dossier
  - Système de play-off (3 premiers de chaque poule)
  - Système de play-down (3 derniers de chaque poule)
  - Plateau avec 4 meilleures équipes
  - Matchs de 2 X 7 innings

- Championnats régionaux :
    - Uniformisation des championnats régionaux
    - Véritable homologation des championnats par la CNSB
    - Minimum de 20 matchs régionaux

- ***Championnats Jeunes :***

Propositions de la Commission Fédérale Jeunes

- championnats benjamin et minime : formule de championnat calquée sur le rythme scolaire pour 2006.
V*alidés par le Comité Directeur à l'unanimité.*

- Championnat cadet :
- championnat Open : *validé par le Comité Directeur à l'unanimité*
- championnat calqué sur la saisonnalité scolaire : *4 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour*
  Par conséquent le championnat cadet restera identique pour 2006.

- ***Bilans financiers des manifestations :***

A ce jour, la Fédération est toujours dans l'attente de :

- bilan du Challenge de France de la part du Stade Toulousain de Baseball
- Bilan des Interligues Baseball de la part de la Ligue d'Aquitaine
- Bilan du Baseball Open de France de la part de Yohann Couvant

CD 18 décembre 2005 :

***Affaires en cours :**

***-actualités internationales* :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que l'I.B.A.F souhaite revenir sur le vote qui s'est tenu en juillet 2005 actant l'exclusion du Softball et du Baseball aux Jeux Olympique de Londres en 2012.

L'I.B.A.F soutient que pour chaque Jeux Olympiques, 28 disciplines doivent être représentées. Lors de la session du C.I.O en juillet, deux disciplines sont sorties du programme de 2012, mais aucune nouvelle n'est entrée.

Il y a donc encore deux disciplines qui doivent rentrées dans le programme olympique. L'I.B.A.F souhaite un nouveau vote pour réintégrer le Baseball. Ce vote devrait intervenir à Turin lors de la 118ème session du C.I.O du 8 au 10 février 2006.

***-formules du Championnat* :**

Le Président de la Fédération rappelle qu'on ne peut pas revenir sur les formules du Championnat votées lors du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005.

Monsieur Gérard CROS missionné pour représenter les Clubs de l'Elite suite à la réunion qui s'est tenue le 17 décembre 2005 à l'I.N.SE.P, informe les membres du Comité Directeur que les clubs auraient souhaités être consultés avant les modifications de la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.A.B).

Le Président de la Fédération décide que la question relative aux Championnats Baseball sera discutée dans l'après-midi ; Monsieur Gérard CROS étant invité à énoncer les revendications/propositions des Clubs Elite.

Le Directeur Technique National rappelle que la question des Championnats aurait dû faire l'objet « d'une réflexion collective » entre la C.N.S.B et les Clubs.

***Balles Officielles :**

Le comité Directeur adopte à l'unanimité les Balles Officielles proposées par la C.N.S.B. Sont considérées Balles Officielles Baseball pour la saison 2006:
-RAWLINGS R100 ;
-RAWLINGS R200 ;
-BENSON LGB1 ; (Balle recommandée par la Fédération Française de Baseball et Softball)
-BENSON LGB2;

-BENSON LGBS;
-BARNETT OL-1;
-DIAMOND DOL A;
-COVEE DIAMOND CD 1010;
-COVEE DIAMOND CD1

Aucune Balle Officielle n'a été présentée par la Commission Nationale Sportive Softball. Un rappel du partenariat liant Forelle et la Fédération Française de Baseball et Softball est rappelé au Président de la C.N.S.S sur la balle de Softball BENSON LGB12Y.

Communication sera faite de cette décision sur le Site Internet de la Fédération.

***Championnat de France Masculin Softball/Participation des Panthères de Pessac en Coupe d'Europe :**

Suite aux nombreuses demandes de Sébastien GUIDONI, Président du Club des Panthères de Pessac, les Membres du Comité Directeur de la Fédération accepte **à titre exceptionnel** ; la participation du Club Champion de France Masculin de Softball à la « European Cup Men 2006» organisée par la Fédération Européenne de Softball (9 voix pour, 3 abstentions).

Les membres du Comité Directeur reviennent sur leur décision des 5 et 6 novembre 2005 n'autorisant pas Pessac à participer à la Coupe d'Europe car les conditions d'engagement (nombre minimum de matchs joués) n'avaient pas été remplies.

Notification sera adressée au Club concerné par le Secrétaire Général et les services de la Fédération.

***Championnats de Baseball 2006**

-Championnat Elite

Monsieur Gérard CROS intervient au nom des Clubs Elite qui l'ont missionnés (à l'exception du Stade Toulousain Baseball et de Saint-Lô Jimmer's non présents) suite à la réunion qu'ils ont tenu à l'initiative de la Direction Technique Nationale le samedi 17 décembre à l'I.N.S.E.P.

Monsieur CROS informe que les techniciens estiment les formules proposées peu appropriées. Il rappelle que les Clubs Elite n'ont pas été consultés avant la refonte de ces Championnats.

Le Président de la Fédération rappelle que les Clubs d'Elite désertaient les réunions organisées les années précédentes par la Fédération et la C.N.S.B.

Monsieur CROS énonce les principales critiques des nouvelles formules de Championnat :

-augmentation du budget des Clubs de près de 50% ;
-pas de journée de report ;
-système des play-down peu convaincants;
-longueur du Championnat ;
-manque de ressources humaines (arbitres, scoreurs) ;
-manque de concertation.

Il souligne que les Clubs ne sont pas contre l'intégralité des formules du Championnat Elite 2006, certains éléments étant même très satisfaisants. Les Clubs estiment que ce type de formule est trop soudain.

Il estime que tout pourrait rentrer dans l'ordre au cours d'une réunion qui se tiendrait le 7 janvier 2006.

Les Clubs s'engagent de leur côté à intégrer davantage les Commissions Fédérales : C.N.S.B, C.N.A.B, C.F.S.S.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité la tenue de cette réunion, et précisent que les Clubs devront avoir des documents finalisés et structurés.

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball rappelle aux Membres du Comité Directeur que les formules du Championnat Elite 2006 répondent à une demande du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative qui souhaitait une augmentation du nombre de matchs et une augmentation du niveau de jeu.

Par ailleurs, il souligne que le calendrier qu'il avait proposé n'était qu'un projet et qu'en aucun cas il était un document officiel.

-Championnat National 1B :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball informe les Membres du Comité Directeur qu'il doit apporter des retouches au Championnat National 1B, il reconnaît que son projet était trop ambitieux pour qu'il puisse s'appliquer dans son intégralité en 2006.

Il souhaite que ce Championnat soit testé avec les Clubs régionaux les plus intéressés et les plus motivés.

***Questions diverses :**

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen.

Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Actualité Internationale :**

Déplacement à Pise en Italie :
Le Président et le DTN se déplaceront du 27 au 29 janvier à l'académie Italienne de Pise afin de visiter ces nouvelles installations et pour y rencontrer un coach cubain dans le cadre du poste de manager pour l'équipe de France Senior qui est à pourvoir.

*** Baseball :**

Challenge de France :

Trois candidats se sont positionnés pour l'organisation du Challenge de France 2006 :

Le Comité Départemental d'Ille et Vilaine, le club de Rouen et le club de Clermont-Ferrand.

Après étude des dossiers et sous réserve du respect du cahier des charges par les candidats, le Bureau Fédéral se positionne de la manière suivante :

1er choix : 4 voix pour le CD d'Ille et Vilaine et 1 voix pour le club de Clermont-Ferrand
2ème choix : 4 voix pour le club de Clermont-Ferrand et 1 voix pour le CD d'Ille et Vilaine

La décision finale sera confirmée par le Comité Directeur du 19 février 2006.

WCBF :

La France est invitée dans le cadre du 17ème camp de baseball annuel organisé par la WCBF, qui se déroulera du 27 juillet au 4 août 2006.

5 jeunes baseballeurs français âgés de 10 et 11 ans vont pouvoir participer à cette formidable expérience.

Le Bureau Fédéral décide de procéder par tirage au sort concernant la désignations des 5 jeunes qui y participeront. Le tirage au sort sera effectué le vendredi 17 février 2006. Seules ne pourront être prises en comptes les demandes parvenues au siège de la Fédération pour le 15 février.

Le Comité Directeur de la Fédération nommera un chaperon pour accompagner ces 5 jeunes lors de sa prochaine séance. Les noms de Grégory Fages et Jean-Sébastien Menigoz ont été proposés**.**

Championnat 2006 :

Le 7 janvier, la DTN a convié les clubs élite à une réunion sur le championnat 2006.
Tous les clubs étaient présents à l'exception du club de Toulouse.

Dans la mesure du possible , la CNSB a essayé de tenir compte des remarques formulées par les clubs et propose au Bureau Fédéral un nouveau calendrier prévisionnel (cf : annexe ci-jointe).

Le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à souligner que la volonté de la Fédération est bien que le championnat élite 2007 soit composé de 10 équipes et que cela justifie le passage de 8 à 9 équipes pour la saison 2006.

Si tous les clubs confirment leur inscription auprès de la Fédération, le championnat baseball 2006 devrait être structuré de la manière suivante :

9 clubs en élite, 20 clubs en N1A (2 poules de 7 et 1 poule de 6), 10 clubs en N1B (2 poules de 5), et la N2 qui reste inchangée.

Le DTN insiste sur le fait que les clubs doivent mettre à disposition les joueurs sélectionnés pour les équipes de France et que de ce fait une sélection nationale prévaut sur le championnat national.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité cette proposition de championnats baseball 2006 et tient à remercier Jean-Luc Paturel, Président de la CNSB pour le travail effectué.

La Fédération réunira, le samedi 4 mars 2006, les différents acteurs du baseball français (clubs, scorage, arbitrage, sportive …)pour travailler sur les championnats baseball jusqu'en 2008.

*** Divers :**

Projets Ligues :

Dans le cadre des projets des ligues soutenues par la Fédération, 4 jeunes baseballeurs ou softballeurs de la ligue d'Aquitaine et de la ligue P.A.C.A. accompagneront 2 des 3 équipes de France participant aux championnats d'Europe 2006.

Le Président précise que ces jeunes seront sous la responsabilité du délégué fédéral durant tout le séjour. Le DTN informe, qu'en aucun cas le cadre technique en charge de l'équipe n'aura de responsabilités quant à ces jeunes.

CD 19 février 2006 :

*** VALIDATION DU CHAMPIONNAT BASEBALL**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente l'annexe 8.01 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, modifiés par la Commission Nationale Sportive Baseball, concernant la validation des compétitions Nationales.

Les modifications de l'annexe 8.01 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

*** W.C.B.F (World Children's Baseball Fair)**

Le tirage au sort est effectué en séance du Comité Directeur.

Les 5 lauréats sont : Manon Rieuler (la Guerche de Bretagne), Solène Berthaud (Boe Bon Encontre), Jean Blanchet (Le Passage d'Agen), Romain Dumont (St Aubin du Médoc) et Hugo Le Saout (St Aubin du Médoc)

Sont positionnés sur une liste d'attente en cas de désistement : Melissa Coppin (Monts d'Azur), Adrien Lenain (ermont), Thomas Conroy (St Aubin de Médoc), Marc Gombeau (bréal sous Montfort)

Le Comité Directeur nomme à l'unanimité Grégory Fages pour encadrer ces 5 jeunes lors de ce camp de Baseball.

*** COMPETITIONS**

- Challenge de France :

Seul la Ligue Haute Normandie s'est portée officiellement candidate pour l'organisation du Challenge de France 2006 en retournant le cahier des charges techniques.

Le Comité Directeur confie l'organisation du Challenge de France à la Ligue Haute Normandie par 7 voix pour 1 abstention.

De plus, le Président, Eric-Pierre Dufour, demande à ce que soit renommé le Challenge de France en « Challenge de France François Corso ».

Le Comité Directeur accède à cette demande sous réserve d'en faire la demande officielle à la famille et que cette dernière accepte.

- Interligues Baseball :

- catégories minime et cadet :

Sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes, le Comité Directeur confie l'organisation des Interligues Baseball minime et cadet à la Ligue du Limoisin.

Ces Interligues se dérouleront du 28 au 31 août 2006.

- catégorie Junior

Sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes, le Comité Directeur confie l'organisation des Interligues Baseball junior au club de Clermont-Ferrand.

Ces Interligues se dérouleront du 28 au 31 août 2006.

- Championnats de France Jeunes :
Sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes, les dates phases finales minime et cadet ont été arrêtées :

Minimes :

- 1er tour : 10 et 11 juin 2006
- Finale : 24 et 25 juin 2006
-

La Commission Fédérale Jeunes fixe au 2ème et 4ème week-end du mois de juin les phases finales minimes pour 2007 et 2008

Cadets :

- 1er tour : 9 et 10 septembre 2006
- 2ème tour : 23 et 24 septembre 2006
- Finale : 7 et 8 octobre 2006

La Commission Fédérale Jeunes étudie le fait de positionner les phases finales cadets en juin comme pour les minimes.

Pour 2006, le Comité Directeur fixe le montant des inscriptions jeunes à 100 euros et la caution à 120 euros.

- Championnat N2 Baseball :

L'organisation de la finale du championnat de France N2 Baseball est confié au Comité Départemental de Haute-Marne.

Cette compétition se déroulera les 23 et 24 septembre 2006.

*** DIVERS**

- Projets Ligues :

Le Comité Directeur acte le fait que :

- 2 jeunes garçons de la Ligue d'Aquitaine accompagneront l'équipe de France cadets Baseball
- 2 jeunes garçons de la Ligue P.A.C.A. accompagneront l'équipe de France des moins de 21 ans Baseball
- 1 jeune fille de la ligue P.A.C.A. accompagnera l'équipe de France Junior Softball

- Tour des régions :

Williams Casacoli, cadre de la DTN, présente son travail dans les régions. Il insiste sur la nécessité d'être épaulé dans sa démarche par les élus du Comité Directeur qui ont été missionnés sur des régions.

Il souhaiterait qu'il y ait plus de réactivité de la part des élus afin de crédibiliser et concrétiser son action dans les régions.

Il y a un réel besoin de soutenir les différents acteurs dans nos régions.

<u>CD 18 mars 2006 :</u>

*** ACTUALITE**

- Collaboration avec la Fédération Italienne de Baseball et Softball

Suite au déplacement du Président et du DTN en Italie et à la volonté de la Fédération Italienne de nous soutenir dans notre développement, des joueurs, entraîneurs et arbitres devraient très prochainement pouvoir bénéficier de ce partenariat.

La Fédération devra être vigilante et s'assurer que les personnes participant à ces programmes entrent dans un processus de formation qu'elle mettra en place.

- Décentralisation

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative fixe comme objectif sportif pour chaque fédération une qualification aux championnats du Monde.

Par conséquent, il est primordial en Baseball de finir dans les quatre premiers au prochain Championnat d'europe, ces places étant qualificatives pour le championnat du monde.

Les sports non qualifiés pour les championnats du monde verront leur subvention diminuée.

- Constitution d'un groupe Ad Hoc sur les championnats de baseball

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe de sa volonté de créer un groupe de travail dont l'objet est la refonte du championnat baseball dans sa globalité.

Ce groupe ad hoc sera ouvert à toute personne désireuse de participer à cette réflexion générale.

Il est important pour le baseball de réformer ses championnats allant du niveau départemental au niveau élite afin de redynamiser l'ensemble du monde baseballistique et de donner plus de crédibilité à ce sport.

*** DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

- Poste P.O

Le Président et le DTN s'occupent actuellement du recrutement d'un cadre technique sur le contrat P.O, poste laissé vacant depuis le départ d'Andrew Salle fin décembre 2005.

Des rumeurs ont circulé sur le fait que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative souhaitait nous retirer ce poste.

Après renseignements pris auprès des instances concernées, il semblerait que rien n'ait été décidé à ce sujet et la Fédération disposerait toujours de ce poste en vue d'un recrutement.

- Poste de conseiller technique national

Le poste laissé vacant par Philippe Denis devraient être pris par Boris Rothermundt à compter du 2ème semestre 2006. Ce dernier aurait en charge la coordination du pôle France de Toulouse.

*** DIVERS**

- Challenge de France 2006

Le Comité Directeur décide par 7 voix pour et 2 abstentions d'exonérer des péréquations les clubs de Rouen et de Bois Guillaume, ces deux clubs accueillant chacun des matches du Challenge de France.

- Balles officielles Baseball

Il a été demandé par le président de la CNSB que soit ajoutée une balle de baseball à la liste officielle 2006 ; il s'agit de la « easton induraball DR BB 12 »

- ***Dérogation baseball***

Le Comité Directeur n'accordera aucune dérogation en baseball féminin pour 2006.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, insiste sur le fait qu'à ce jour il n'existe pas de championnat de baseball féminin et que de plus cette pratique n'est pas reconnue au niveau des instances européennes et internationales.

Malgré tout une étude sera faite par Williams Casacoli afin de faire un état précis sur la pratique féminine en baseball.

De plus, les services administratifs de la Fédération se rapprocheront de notre assureur GPA afin d'obtenir une réponse officielle quant à sa position sur la pratique du baseball féminin.

<u>Bureau 28 mai 2006 :</u>

*** GPA *:***

Après plusieurs demandes de la part de clubs pour l'octroi de dérogations pour les femmes de pratiquer le baseball, la Fédération s'est retournée vers son assureur, GPA, afin de connaître sa position sur ce sujet.

Par courrier officiel, la position du GPA est très claire : « si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres »

Par conséquent, la Fédération n'accordera plus de dérogation pour la pratique féminine en baseball (catégorie junior et senior).

*** CREPS de Toulouse :**

Le transfert du pôle France Baseball de l'Insep au CREPS de Toulouse a été accepté par le Ministère des Sports dans le cadre de la nouvelle filière de haut niveau.

Deux cadres de la DTN seront détachés sur Toulouse, il s'agit de Boris Rothermundt et Gérardo Leroux. La commission d'admission se tiendra le 12 juin 2006. Pour la rentrée scolaire 2006 /2007, il est prévu l'intégration de 12 joueurs internes ; des externes venant compléter cet effectif (nombre encore indéterminé).

Il s'agira de la même catégorie d'âge que pour l'INSEP, à savoir : junior et espoir.

Une convention avec le Stade Toulousain Baseball devrait être signée concernant la mise à disposition du terrain.

Au niveau logistique, il faudra certainement prévoir l'achat d'un minibus pour le transport des joueurs.

CD 17 juin 2006

1/ Actualités :

***Signature de la Convention d'Objectifs* :**

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur de la signature de la Convention d'Objectifs entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) et la Fédération le 23 mai 2006.

Etaient présents pour la Fédération : Monsieur Eric-Pierre DUFOUR (Président), Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket), Monsieur Virgile AMIOT (Médecin Fédéral National), Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National).

Quelques constats et directives ont été dressés lors de la signature de la Convention d'Objectifs :

-les efforts effectués dans la gestion financière de la Fédération ;

-la qualité des projets fédéraux ;

-les subventions en direction du développement ont été valorisées cette année pour tenir compte de la situation contextuelle de la Fédération ;

-le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que le M.J.S.V.A ne souhaitait pas (au départ) donner d'argent pour les Championnats d'Europe Cadets Baseball. Au final, 35 000€ ont été débloqués pour cette compétition en 2006. Le M.J.S.V.A a annoncé qu'il ne soutiendrait plus, à l'avenir, les programmes de l'Equipe de France Cadets ;

Ceci traduit une nouvelle politique ministérielle qui souhaite à présent financer des Championnats pour les catégories : Juniors/Espoirs/Seniors avec comme objectif la participation de ses différentes équipes aux Championnats du Monde.

Le Président de la Fédération avise les Membres du Comité Directeur que ces derniers devront se positionner très vite quant aux futures participations des Equipes de France Cadets Baseball aux Championnats d'Europe, d'autant que la Confédération Européenne de Baseball (C.E.B) souhaite organiser un Championnat d'Europe Cadets tous les ans.

-en définitif, le M.J.S.V.A versera à la Fédération au titre de la Convention d'Objectifs 2006 : 614 900€, à laquelle s'ajoute 40 000€ ;

-2 avenants devront être présentés en 2006 par la Fédération au M.J.S.V.A :

-**1 portant sur la Nouvelle-Calédonie :** le but étant triple pour la Fédération : accompagner les projets de la Nouvelle-Calédonie, effectuer un déplacement en Nouvelle Calédonie afin de faire un état des pratiques des trois disciplines (Baseball, Softball, Cricket), qu'enfin la Nouvelle-Calédonie devienne un véritable point d'encrage pour la Fédération.

Par ailleurs, une nouvelle convention devra être signée entre la Nouvelle-Calédonie et la Fédération, celle nous liant actuellement étant désuète ;

-**1 portant sur le sport et handicap** : l'objet de l'avenant étant de proposer des formations de nos disciplines aux cadres de la Fédération Française Handisports, ainsi qu'aux cadres de la Fédération Française de Baseball et Softball aux fins d'accueil d'un nouveau public dans les clubs affiliés. Un élargissement au niveau européen de ce type d'initiative est envisagé ;

***Coupe d'Europe des Clubs* :**

Le Président de la Fédération et le Directeur Technique National informent les Membres du Comité Directeur de l'excellente prestation des trois Clubs participant aux différentes Coupes d'Europe : le Rouen Baseball 76 « Huskies », le Club Olympique de Savigny sur Orge « les Lions », « les Templiers » de Sénart.
Tous ces clubs étant qualifiés pour les demi-finales.

***Décès d'un joueur français de Baseball* :**

Monsieur Romain GERARD est décédé le samedi 3 juin 2006 des suites d'un accident survenu au cours d'un entraînement.

Le Président de la Fédération rappelle que Monsieur Patrick BRICAUT (Secrétaire Général Adjoint) était présent aux obsèques aux fins de représentation de la Fédération.
Par ailleurs, une minute de silence a été respectée sur les terrains français les 10 et 11 juin 2006 en hommage à Monsieur Romain GERARD.

Le comité Directeur de la Fédération présente toutes ses condoléances :
-aux parents de Monsieur Romain GERARD ;
-à Mademoiselle Gaëlle LE PAPE, compagne de Monsieur Romain GERARD ;
-au Compiègnois Baseball Club, club affilié à la Fédération dont Monsieur Romain GERARD était membre.

3/ Affaires en cours :

***Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte :**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR présente le courrier que l'assureur de la Fédération GPA a envoyé au siège fédéral portant sur la couverture par GPA de Féminines Juniors et Seniors souhaitant pratiquer du Baseball en Mixte.

GPA rappelle les éléments suivants :

-toute joueuse titulaire d'une licence délivrée par la Fédération et ayant souscrit l'assurance lors du paiement de sa licence est considérée comme assurée ;

Et précise les suivants :

-le seul point qui porte litige est la reconnaissance officielle de la mixité dans les rencontres (ce qui n'est pas prévu actuellement ni par la C.E.B ni par l'I.B.A.F) ;
-si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres ;
-contractuellement, seules les rencontres officielles ayant lieu sous l'égide de la Fédération sont couvertes par le contrat.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN demande au Président si une action en direction de l'I.B.A.F ne pourrait pas être menée aux fins de reconnaissance du Baseball Mixte. Le Président rappelle que l'I.B.A.F s'est déjà positionnée sur la question en y apportant une réponse négative.

Monsieur Eric ELSENSHON (Directeur Technique National) rappelle qu'une étude de terrain doit être menée afin de connaître plus précisément l'étendue de la pratique du Baseball Mixte.

Monsieur Serge BASTIEN rappelle que l'impossibilité de proposer du Baseball Mixte aux Féminines en Juniors et Seniors fait perdre des licenciées. Certains Clubs n'ayant pas d'équipe de Softball, des joueuses Juniors ou Seniors ne peuvent pratiquer ni Baseball, ni Softball.

(…) le sujet étant long et vaste, le Comité Directeur souhaite que ce sujet soit de nouveau débattu lorsque sera traité l'avancé du Plan de Développement.

8/ Plan de Développement :

***Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte :**

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité (12 voix pour) que la C.N.S.B pourra accorder des demandes de dérogation pour des Féminines souhaitant jouer au Baseball en Mixte. Ces dérogations ne pourront être accordées que pour participer à des Championnats départementaux ou régionaux.

Décision annulée par le Comité Directeur du 9 septembre 2006.

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;

-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

14/ <u>Championnats de Baseball</u> :

Monsieur Jean-Luc PATUREL (Président de la C.N.S.B) présente le résultat des réunions du groupe de travail en charge de la refonte des différents Championnats nationaux de Baseball.

Monsieur Jean-Luc PATUREL dresse un constat de ce groupe de travail :
-8 à 10 Clubs étaient présents dont les ¾ évoluent en National ;
-peu d'implication des Club Elite.

De ce groupe de travail, il ressort les éléments suivants :
-volonté dès 2007 de repasser à 8 équipes en Elite et non à 10 et ce, pour une durée de trois années ;
-suppression de la Nationale 1 B ;
-passage d'une Nationale 1 A avec 3 poules de 8 équipes ;
-passage en Nationale 1 A en 2x7 manches ;
-volonté de faire plus de matchs de Nationale 1 A en juillet ;
-remise en place d'une Coupe de France.

Le Comité Directeur estime les idées très intéressantes, mais souhaite plus d'information du rapporteur : Monsieur Olivier CHARLIONET.

Le Comité Directeur souhaite que :

-le groupe de travail continue ses travaux aux fins de présentation d'un projet finalisé pour le prochain Comité Directeur ;
-la prochaine réunion se fasse en collaboration avec la Commission Nationale Sportive Baseball ;
-Monsieur Olivier CHARLIONET présente les conclusions du groupe de travail au prochain Comité Directeur qui se tiendra le 9 septembre 2006.

Monsieur Jean-Luc PATUREL prévient que l'application des éléments développés par le groupe de travail risque de créer des conflits, notamment au regard de l'article 16.01 des R.G.E.S Baseball qui dispose :
*« Les formules de compétition applicables aux championnats de baseball sont élaborées par la C.N.S.B ou la C.F.J selon la catégorie concernée, et approuvées par le Comité Directeur fédéral **1 an** minimum avant le début des compétitions ».*

Le Secrétaire Général et les services administratifs de la Fédération adresseront un courrier à Monsieur Olivier CHARLIONET pour l'inviter à présenter les conclusions du groupe de travail lors du prochain Comité Directeur.

Par ailleurs, le Président de la Fédération souhaite que la C.N.S.B fasse un état des lieux des Clubs engagés en Championnat National quant au respect de leurs conditions d'engagement tel que défini aux Annexes des R.G.E.S Baseball :
-équipes jeunes ;
-nombre d'arbitres, de scoreurs mis à disposition (etc.).

16/ Organisation de manifestations sportives nationales et internationales :

Challenge de France 2007 :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que le Club des Arvernes de Clermont-Ferrand se porte candidat à l'organisation du Challenge de France 2007.
Aucun autre dossier de candidature n'est parvenu au siège de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose aux Membres du Comité Directeur d'adresser un dernier courrier aux Ligues Régionales afin qu'elles informent les Clubs de leur ressort territorial que la candidature pour l'organisation du Challenge de France 2007 est toujours ouverte.

Par ailleurs, une nouvelle communication sera faite sur le Site Internet de la Fédération. La date de limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 septembre 2006, date du prochain Comité Directeur Fédéral.

Les Membres du Comité Directeur acceptent à l'unanimité cette proposition.

Baseball Open de France 2007 :

Monsieur Sébastien VIALE souhaite savoir si la Fédération compte organiser en 2007 le Baseball Open de France.

Le Président de la Fédération propose que cette question soit tranchée lors du prochain Comité Directeur Fédéral.

Championnats d'Europe Espoirs 2008 :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que la Fédération Française de Baseball et Softball s'est portée candidate auprès de la C.E.B pour l'organisation des Championnats d'Europe Espoirs de 2008.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

Championnats Nationaux Baseball 2006 :

Monsieur Jean-Luc PATUREL, Président de la Commissions Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B), dresse un premier constat des Championnats Nationaux Baseball de 2006 :

-non respect par un grand nombre de Clubs d'Elite et de Nationale 1 de Club des conditions d'engagement en Championnat. La C.N.S.B souhaite modifier ces conditions d'engagement pour la saison 2007 afin d'être plus en adéquation avec la réalité du terrain ;

-problème au niveau de l'arbitrage ;

-problèmes posés par le Club des Templiers de Sénart pendant les phases finales de Nationale 1B à Olivet.

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

Le rapport de Monsieur Jean-Luc PATUREL est approuvé à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur.

Le Président de la Fédération intervient sur plusieurs points :

-il informe les Membres du Comité Directeur qu'une directive du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) impose le respect des catégories d'âge des athlètes ;

-prévoir des sanctions financières et/ou sportives dans les Annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball pour que les Clubs respectent les conditions d'engagement en Championnat ; la C.N.S.B et la Commission Fédérale Juridique sont officiellement saisies sur ce point ;

-simplifier la procédure de convocation en Commission Fédérale de Discipline pour les arbitres en cas d'expulsion de joueurs. La Commission Nationale Arbitrage Baseball, la Commission Fédérale de Discipline devront travailler sur ce sujet ;

-il s'indigne de la défection de la Ligue Ile de France de Baseball, Softball et Cricket aux Interligues 2006.

Monsieur Jean-Marie MEURANT intervient sur les Interligues Minimes/Cadets qui se sont tenues du 28 au 31 août 2006 à Limoges :

-la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket a intégré dans son équipe Cadet deux joueurs d'Ile de France : Maxime LEFEVRE et Yohann BRET.

L'un des entraîneurs de l'équipe Cadet de la Ligue de Haute-Normandie aurait demandé l'autorisation à la Présidente de la Ligue Ile de France qui n'a pas donné de réponse, et a estimé que les deux joueurs pouvaient s'engager avec la Ligue de Haute-Normandie.

Une réclamation a été déposée par la Ligue d'Aquitaine de Baseball, Softball et Cricket quant à la qualification de ces deux joueurs. La Commission Technique a autorisé les deux joueurs à participer aux Interligues avec la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket.

Une réponse du Président de la Commission Fédérale Jeune sera donnée à cette réclamation.

Les Membres du Comité Directeur de la Fédération souhaite remercier la Ligue Limousin de Baseball, Softball et Cricket pour la très bonne organisation de cette compétition.

**** Championnats Nationaux Baseball 2007***

Suite à la décision du Comité Directeur du 17 juin 2006 d'inviter Monsieur Olivier CHARLIONET pour présenter les conclusions de la Commission *ad hoc*, il prend la parole à la demande du Président de la Fédération.

Il informe les Membres du Comité Directeur des méthodes de travail utilisées aux fins de rédaction du document final :

-l'état des lieux (répartition géographique des Clubs par niveaux de compétition) effectué par lui-même ;

-plusieurs réunions avec les Représentants des Clubs Elite, Nationale 1A, Nationale 1B, des Ligues Régionales, des Comités Départementaux ;

Monsieur Sébastien VIALE souhaite connaître le pourcentage de club évoluant en Elite et Nationale 1A et B participant à ces réunions. Monsieur Olivier CHARLIONNET l'informe que la majorité des Clubs Elite y ont participé, les Clubs de NIA et B moins.

-coordination avec la Commission Nationale Sportive Baseball ;

-échanges constants par courriels aux fins d'informations, validation des différents sujets avec les Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs ;

-échanges téléphoniques quand il n'y avait pas de réponses aux courriels.

Le document de travail étant très complet, les Membres du Comité Directeur ont souhaité qu'Olivier CHARLIONET aille à l'essentiel : énumérer les grands points qui devront être appliqués le plus rapidement possible :

-passage d'une Elite à huit équipes en 2008 :
Le Comité Directeur approuve cette proposition : 12 pour, 1 abstention.

-fusion N1A et N1B dès 2007 (31 équipes maximum) :
Le Comité Directeur approuve cette proposition : 11 pour, 1 abstention, 1 contre.

-4 poules de 8 équipes maximum en Nationale 1A :
Le Comité Directeur approuve cette proposition : 12 pour, 1 abstention.

-une Nationale 2 sans conditions d'engagement, poules de 6 équipes, 2x7 manches, battes en aluminium :
Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition : 11 pour, 2 abstentions.

-la création d'un Week-end dédié au Baseball à l'Ascension : Challenge de France, premier tour de la Coupe de France :
La Comité Directeur approuve cette proposition : 10 pour, 1 abstention, 2 contre tout en sachant que ce Week-end, il ne peut avoir de rencontres de Championnat (départementaux, régionaux, nationaux).

-création d'une Coupe de France en 2007 qualificative pour une Coupe d'Europe :
Le Comité Directeur approuve cette proposition : 6 pour, 3 abstentions, 4 contre.

-refonte du cahier des charges (conditions d'engagements) des Clubs d'Elite et de Nationale 1 :
Le Comité Directeur approuve cette proposition : 11 pour, 2 abstentions.

-création d'un Championnat de France Jeune :
Le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité.

-création d'un cahier des charges pour l'organisation d'événements sportifs :
Le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité.

-création d'un système de clubs satellites :
Le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité. La Commission Fédérale Juridique sera saisie officiellement pour travailler sur ce sujet.

La Direction Technique Nationale rappelle qu'elle reste favorable à une Elite à huit équipes dès 2007.

10/ <u>Challenge de France 2007</u>

Suite à la décision du Comité Directeur du 17 juin 2006, les Membres du Comité Directeur devaient se prononcer pour déterminer l'organisateur du Challenge de France 2007.

Seule la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket s'est déclarée candidate. Son Président Monsieur Olivier CHARLIONET étant présent à la séance du Comité Directeur, il a pu défendre son projet.

Les Membres du Comité Directeur reconnaissent la qualité du dossier présentée par la Ligue d'Auvergne, un problème toutefois : l'engagement à hauteur de 7000€ demandée à la Fédération pour soutenir financièrement la Ligue dans l'organisation de la manifestation.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle qu'il ne peut s'engager sur un montant de 7000€, il est difficile de savoir à l'avance ce qui sera prévu dans la Convention d'Objectifs pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, la Fédération n'ayant toujours pas de cahier des charges financier (nécessaire à la désignation des organisateurs de manifestations sportives), les Membres du Comité Directeur ne peuvent s'engager définitivement envers la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket pour lui confier l'organisation du Challenge de France.

Les Membres du Comité Directeur conscients de cette carence et ne souhaitant pas pénaliser la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket décident que :

-le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et le référent fédéral de la Ligue d'Auvergne assurent un suivi de ce dossier en collaboration avec Olivier CHARLIONET, Président de la Ligue ;

-la Commission Fédérale Financière, le Trésorier Général, la Directrice Administrative et Financière élaborent pour le prochain Comité Directeur un projet de cahier des charges financiers. Les référents de ce dossier conviennent de se rencontrer le jour suivant le prochain Comité Directeur pour finaliser le document.

16/ Questions diverses

Monsieur Jean-Luc PATUREL, Président de la Commission Nationale Sportive Baseball, souhaite faire homologuer une nouvelle balle officielle : la Wilson A1010.

La balle Wilson A1010 est homologuée par les Membres du Comité Directeur à l'unanimité.

CD 4 novembre 2006

- **Equipe de France Baseball Cadet :**

Le Président informe les membres du Comité Directeur que le Ministère des Sports ne subventionnera plus les équipes de France Jeunes (minimes, cadets) à compter de 2007, estimant que c'est de la compétence des régions.

Par conséquent, en raison d'un manque de financement, le Comité Directeur acte sur le fait qu'il n'y aura pas de programme concernant l'équipe de France Baseball Cadet en 2007.

Malgré tout, grâce à sa deuxième place au dernier Championnat d'Europe, cette équipe est qualifiée pour le Championnat du Monde 2007 à Panama. Les frais étant réduits du fait de la prise en charge sur place de l'hébergement et de la restauration, le Comité Directeur n'exclut pas le fait que cette équipe puisse y participer si un financement extérieur est trouvé, sachant qu'il n'est pas question que les familles des joueurs payent ce voyage.

*** Projet à Charlety :**

La Mairie de Paris a contacté la Fédération afin de lui proposer l'enceinte sportive de Charletty pour organiser un évènement de Baseball.

Messieurs Thierry Godbert, Président de la Commission Sport en Entreprise, et Jean-Sébastien Menigoz, en charge de la communication, exposent les éléments du dossier et les différentes orientations possibles.

Il en ressort que cet événement pourrait servir pour la promotion de nos sports et qu'une organisation du type « all star game de Baseball » agrémentée d'un match de softball ainsi que d'un match impliquant les jeunes et de préférence une équipe nationale devrait le mieux correspondre aux attentes.

Le Comité Directeur insiste sur l'importance d'impliquer les différents acteurs locaux du Baseball (Ligue d'Ile de France et Comité Départemental de Paris) dans ce projet.

Un budget de cette manifestation est présenté à titre indicatif. Ce dernier, ne reposant sur aucune certitude quant aux recettes et aux dépenses, ne peut en aucun cas servir de base de travail. Un nouveau budget devra être proposé par le comité de pilotage en charge de la manifestation.

Le Comité Directeur donne son accord de principe, à l'unanimité, quant à l'organisation d'une telle manifestation pour la promotion de nos sports et demande au président de la Commission Sport en Entreprise de constituer un comité de pilotage .

***Championnats 2006 :**

- ***Baseball :***

Championnat Elite :

- 1er : Rouen
- 2ème : Toulouse
- 3ème : Savigny sur Orge

Rouen est qualifié en Européan Cup, Toulouse est qualifié en CEB Cup et Montpellier est qualifié en Cup Winners Cup

Championnat de Nationale 1A:

- 1er : Cherbourg
- 2ème : Pessac
- 3ème : Montigny

Championnat Nationale 1B :

- 1er : St Just St Rambert
- 2ème : GAP
- 3ème ex æquo : Savigny sur Orge 2 / Sénart 2

Championnat de Nationale 2:
- 1er : Stade toulousain 2
- 2ème : La Grande Motte
- 3ème : Nantes

Le Comité Directeur approuve les championnats Baseball2006 Elite, N1B et N2 à l'unanimité
Le Comité Directeur approuve par 10 voix pour et 3 abstentions le classement du championnat de N1A.

Championnats Baseball Jeunes :
- Minimes :
  - 1er : Montigny le Bretonneux
  - 2ème : St Germain
  - 3ème : Thiais

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le championnat de France Baseball Minimes

- Cadets :

Saisine de la Commission Fédérale Juridique sur le championnat de France cadet. Le Président de la CFJ, Jean-Philippe BELVILLE soulève le problème de 2 joueurs appartenant au club de Montigny non qualifiés pour participer à la phase finale, leur demande de mutation ayant été formulée après le 1er juin d'où une infraction aux R.G.E.S.

Le Comité Directeur décide par 7 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre de déclasser le Club de Montigny et d'attribuer le titre de champion de France cadets au finaliste, le club de Thiais.

Il est rappelé au Président de la Commission Fédérale Jeunes que toute dérogation aux R.G.E.S. doit être validée par le Comité Directeur.

D'où le classement cadets 2007 suivant
- 1er : Thiais
- 2ème : Pineuilh
- 3ème : Beaucaire

*** Baseball :**

- ***Commission Sportive Baseball :***

Le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour tient à souligner le fait qu'il est inadmissible que des équipes engagées dans un championnat décident de ne pas jouer certains matches car il n'y a plus d'enjeu sportif. Il est expressément demandé que cette pratique n'ai plus lieu à l'avenir.

Le Président de la Fédération revient sur l'attribution du titre de N1A et demande qu'à l'avenir cette formule de championnat soit modifiée car il est anormal d'attribuer un titre de champion alors que les équipes ne se sont pas rencontrées car évoluant dans des poules différentes.

De plus, le Président de la Fédération demande qu'à l'avenir les places européennes soient attribuées à la fin du championnat et non après la saison régulière.

Le Trésorier tient à souligner que pour les championnats 2006, les frais d'arbitrage des play-down et des play-off (environ 10 000 €) n'avaient pas été prévus au budget, par conséquent il faudra en tenir compte et les intégrer dans les conditions d'engagements 2007.

Les documents concernant les championnats 2007 ayant été envoyés trop tard pour validation, il est demandé au Président de la CNSB de les présenter lors du séminaire des 18 et 19 novembre.

Le projet de la mise en place d'une coupe de France est abordé. Le programme sportif 2007 étant très chargé, il est fort probable que ce projet ne voit pas le jour dès 2007. Le Comité Directeur se prononcera sur ce sujet lors de la présentation des championnats 2007.

Pour la liste des balles officielles 2007 il sera proposé une seule balle par fabriquant.

Le Comité Directeur réaffirme sa volonté de faire respecter les conditions d'engagement en élite et nationale pour les championnats 2007.

- ***Challenge de France 2007 :***
  Le Club de Clermont Ferrand est le seul a s'être porté candidat pour l'organisation du Challenge de France 2007. Ce club pose 2 conditions quant à l'organisation de cette compétition :

  - un engagement financier ferme de la part de la Fédération
  - plateau composé de 8 équipes et non de 10 équipes (nombre d'équipes devant évoluer en élite en 2007)

  Le Comité Directeur ne peut pas se positionner, dans l'immédiat, sur ces deux exigences, délègue l'organisation de cette manifestation au club de Clermont Ferrand par 11 voix pour et 2 abstentions.

  La Fédération se rapprochera de Monsieur Olivier Charlionet afin de trouver un terrain d'entente quant aux exigences.

- ***Interligues :***
  La Ligue Languedoc-Roussillon s'est portée candidate à l'organisation des Interligues Minimes, Cadets et Espoirs 2007.

  Le cahier des charges technique ayant été retourné renseigné à la Fédération, le Comité Directeur délègue, à l'unanimité, l'organisation des Interligues minimes, cadets et espoirs 2007 à la Ligue Languedoc-Roussillon.

  Monsieur Jean-Marie Meurant a été nommé comme référant sur les interligues de Baseball 2007.

- ***Commission Technique :***
  Jean-Marie Meurant souhaiterait la création d'une Commission Technique qui chapoterait la CNSB, la CNAB et la CFSS

  Le Comité Directeur approuve par 11 voix pour et 2 abstentions cette idée et demande que soit présenté au prochain Comité Directeur un cahier des charges de cette commission avec les rôles et les missions.

***<u>Divers</u> :**

- ***Obligations sportives* :**
  Il est rappelé que tous les championnats et tournois doivent faire l'objet d'une demande auprès de la commission sportive compétente pour obtenir leur homologation.

<u>CD 16 décembre 2006</u>

- ***Actualité Internationale* :**

  Confirmation des lieux et dates des congrès internationaux de baseball :

  - ***<u>IBAF :</u>***
    Le congrès extraordinaire 2007 se tiendra du 1er au 5 mars à Pékin.

  - ***<u>CEB :</u>***
    Le congrès annuel 2007 se tiendra du 22 au 25 mars à Vilnius en Lituanie.

*** <u>Projet à Charlety</u> :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour, est l'élu référent de ce dossier.

Changement des dates initialement prévues. Le stade de Charlety sera mis à notre disposition le week-end des 9 et 10 juin 2006.

Le calendrier du championnat élite étant chargé, il n'est pas possible de libérer le week-end des 9 et 10 juin afin de faire un « all star game » comme prévu. La solution qui pourrait être adoptée serait de faire une rencontre de nationale 1.

De plus la possibilité de faire un match opposant « une sélection junior nord » et « une sélection junior sud » est à l'étude, sans oublier un match de softball ainsi que des démonstrations et des initiations.

*** Baseball :**

- ***Commission Sportive Baseball :***
  Championnats Baseball 2007 :
  - Elite :
    - 8 équipes (les clubs de cherbourg et Bois Guillaume évoluant en N1)
    - Saison régulière : du 25 mars au 15 juillet
    - Phases finales : du 5 août au 15 août
    (évènementiel sur les terrains des clubs concernés à partir des ½ finales)
    Principe : 1 descente et 1 montée automatique (si montée refusée par le club, maintien de l'équipe devant descendre)

  - Nationale 1 :
    - système de poule (nombre d'équipe encore inconnu)
    - saison régulière : du 25 mars au 15 juillet
    - play-off : du 16 juillet au 29 juillet
    - phases finales : septembre

  - Nationale 2 :
    - phase préliminaire régionale
    - système de poules
    - phase 1 : du 24 juin au 22 juillet
    - play-off et phases finales : septembre

Le Comité Directeur acte sur ces formules de championnat. Il est demandé d'être vigilant sur les conditions d'engagement et que celle-ci soient respectées.

De plus, il est demandé qu'un état des amendes soit établi par les commissions concernées (sportive, scorage et arbitrage) et que les clubs soient en règle avant leur inscription en championnat 2007.

Le Président souhaite que certains dysfonctionnements 2006 ne se reproduisent plus en 2007. Il demande expressément que tous les matchs prévus aux calendriers soient joués et qu'aucune dérogation ne soit accordée quant à l'annulation de matchs sous prétexte qu'il n'a pas d'incidence sur le classement.

- ***Challenge de France 2007 :***
  Le logo de la manifestation sera réalisé par le graphiste avec lequel la Fédération collabore depuis plus de 2 ans.

  La convention liant la Fédération et l'organisateur a été modifiée par les 2 parties (cf pièce jointe)

- ***Coupe de France :***
  Le calendrier sportif 2007 permettant la mise en place d'une coupe de France dès 2007, le Comité Directeur acte dans ce sens.

  La formule est à déterminer.

Précision quant à l'attribution des places européennes :
- vainqueur finale élite : European Cup
- vainqueur Challenge de France : CEB cup
- Vainqueur coupe de France : Winners Cup

***Divers :**

- ***Péréquations 2006 :***
  Alain Marchi en charge des péréquations de la Fédération a transmis un rapport sur l'exercice 2006.
  Le Comité Directeur acte sur le fait que les clubs n'étant pas à jour de leurs péréquations ainsi que des pénalités de retard ne pourront pas s'inscrire en championnat pour la saison prochaine.

- ***Structures gonflables :***
  Le Comité Directeur donne son accord pour l'acquisition de deux structures gonflables (tunnel de frappe et cage de lancer) qui serviront à la promotion de nos sports.

Ces structures sont fabriquées en chine.

- ***Little league :***
  Ce sujet sera abordé lors du prochain Comité Directeur

CD 27 janvier 2007 :

- Challenge de France :
Le lieu du Challenge de France 2007 reste toujours à déterminer étant donné que les infrastructures de Clermont-Ferrand ne seront pas disponibles.

Jean-marie Meurant référent sur cet événement se charge de contacter divers clubs susceptibles d'accueillir le cette compétition.

Le Comité Directeur lancera un appel à candidature pour 2008.

- Coupe de France *(cf document joint)*:
Proposition de règlement pour cette compétition mise en place pour la première fois en 2007.
Règlement composé de 10 articles répertoriant la qualification des clubs et des joueurs, les dates et montants des engagements, les conditions de compétition …

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le règlement de cette compétition.

- Projet fanion :
Projet initié par le club de Valenciennes et soutenu par la ligue Nord Pas de Calais. Il s'adresse aux benjamins et minimes. Projet permettant d'évaluer l'acquisition des habiletés générales des jeunes joueurs de Baseball.

Ce projet a connu a fort engouement dans la région du nord. Le Président de la fédération et le DTN adjoint s'étaient déplacés pour assister à cette journée.

Ce projet correspondant totalement aux attentes des jeunes sur le terrain, le Comité Directeur de la Fédération souhaite pousser l'ensemble de ses clubs, ligues et comités départementaux à mettre en place ce projet qui portera le nom de « ***projet diamant*** »

Il est demandé par le Président de la Commission Jeunes, Serge Bastien, de pouvoir aussi relancer « le triple défi » qui s'adresse aussi aux jeunes.
Le problème est que c'est une marque déposée et que la Fédération ne peut pas l'utiliser en tant que tel.

- Péréquations :
Alain Marchi, en charge du dossier des péréquations a réalisé un sondage auprès des clubs afin de savoir s'il fallait maintenir le système des péréquations.

Au vu des réponses, 75 % des clubs étant favorables au maintien des péréquations, *le Comité Directeur décide, par 12 voix pour et 1 voix contre, de maintenir de système.*

- projet little league :
Le projet n'a pas été retenu en l'état par la Commission Nationale Jeunes. Erwan Godet référent sur ce dossier sera contacté par la CNJ afin de faire un point précis sur le projet little league.

- Normes Terrain *(cf : doc joint)*:
En instaurant cette procédure d'homologation, la Commission Fédérale Terrains et Equipements a cherché à clarifier la démarche d'homologation et éviter certaines déconvenues. En se structurant en délégués de zones et commissaires techniques, elle a permis d'offrir à ceux-ci des conseillers avisés

CD 10 mars 2007 :

*** AFFAIRES COURANTES** :

-Pékin :
Compte rendu sur le déplacement, du 28 février au 4 mars 2007, du Président et du DTN sur le site des Jeux Olympiques à Pékin. Déplacement organisé et pris en charge financièrement par le CNOSF.

A l'issue de ce séjour, la France a été invitée à participer au « test event baseball » qui se déroulera en août 2007. Seul le transport est à la charge de la Fédération. C'est un réel honneur pour la Fédération.

- Conseil exécutif de la CEB :
Compte rendu de cette réunion par le Président de la Fédération :
Décision a été prise de supprimer la coupe CEB dès 2008. Cela implique le fait d'avoir uniquement 2 places en Coupe d'Europe en 2008, il est proposé d'attribuer ces 2 places comme suit :

- le vainqueur du championnat élite : coupe des clubs champions
- le vainqueur du Challenge de France : coupe des vainqueurs de coupe. Au cas où le vainqueur du championnat régulier serait le même que le vainqueur du Challenge de France, l'attribution de la coupe des vainqueurs de coupe sera en faveur du 2ème du championnat régulier Elite Baseball.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

Un tournoi des 4 nations (France, Italie, Espagne et peut-être Saint Marin) pourrait voir le jour en 2008.

La CEB a signé avec la little league un contrat. La Fédération Française de Baseball et Softball recevra de l'aide pour le développement si elle respecte les règles de la little league

- IBAF :
Election du Monsieur SCHILLER au poste de Président de l'IBAF.
L'IBAF déconseille d'aller au championnat du monde cadet au Vénézuela.
Des contacts avec Cuba et le Canada ont été pris pour la mise à disposition de coachs sous couvert d'un contrat de travail.

* **CHALLENGE de France** :

La mairie de Clermont-Ferrand s'excuse de ne pouvoir accueillir le Challenge de France 2007 et se positionne déjà quant à l'édition 2008.

Suite à la candidature de Saint-Aubin de Médoc et de Pineuilh, le Comité Directeur leur confie à l'unanimité l'organisation du Challenge de France 2007.

*** DIVERS :**

- Balles officielles baseball :
La liste proposée par la CNSB est validée à l'unanimité.

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Interligues 2007 :
Intervention de Monsieur François CAUCHY, de la ligue Languedoc-Roussillon, en charge de l'organisation des Interligues 2007 afin de faire un point précis des engagements des différentes équipes de ligues.

- Formation :
Le DTN informe l'Assemblée Générale que le plan annuel de formation sera disponible fin juin 2007.

- **Baseball :**
Une demande est formulée quant à l'application des pénalités financières pour non respect des conditions d'engagement. Le Comité Directeur s'engage à faire appliquer cette règle pour la saison 2007.

- Cahiers des charges des manifestations.
Une demande est formulée quant à la mise à disposition les cahiers des charges des différentes manifestations soient finalisés afin de les mettre à la disposition de tous. Documents de travail nécessaires et indispensables.

- « 1 ligue / 1 projet »
Le Président rappelle que, dans le cadre du projet de développement, est toujours d'actualité : « une ligue – un projet » et que si ce dernier s'inscrit dans le cadre du projet de développement de la Fédération, une aide de la FFBS sous une forme matérielle, financière ou humaine pourrait être apportée.

- CNDS :
Le DTN informe l'Assemblée de la forte augmentation des fonds versés auprès de nos structures mais qu'il est possible de faire mieux. Un cadre technique est à la disposition des clubs, ligues et Comités Départementaux pour les aider dans la constitution de leur dossiers.

CD 5 mai 2007 :

*** Autorisation de Compétition :**

Le dossier étant complet le Comité Directeur autorise la Junior Association les Blackdogs de Saint Tyrieix la Perche a participer aux compétitions jeunes pour la saison scolaire 2006-2007.

Les licences de cette association seront délivrées, uniquement pour la période scolaire précitée, sous l'appellation de cette association et sous le numéro 087006.

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que la CEB demande, aux pays affiliés, de faire appliquer les règles little league au niveau des championnats nationaux jeunes.

La Commission Jeunes s'est réunie la veille du Comité Directeur afin de finaliser les championnats 2007.

Afin d'éviter le problème rencontré la saison dernière sur la formule « open », les jeunes devront être licenciés au sein du club avec lequel ils participent et doivent justifier 8 rencontres.

La Commission Jeunes est en attente d'une réponse de la part de la Commission Médicale sur la réglementation du nombre de lancers.

Championnat Jeunes 2007 :

- Minime :
  - 1er plateau : les 09 et 10 juin
  - 2ème plateau : les 23 et 24 juin
  - formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
  - inscriptions avant le 10 mai 2007

- Cadet :
  - 1er plateau : les 08 et 09 septembre
  - 2ème plateau : les 22 et 23 septembre
  - 3ème plateau : les 06 et 07 octobre
  - formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
  - inscriptions avant le 02 juillet 2007

- Conditions pour toutes les catégories :
  - 1 chèque d'inscription de 100 €
  - 1 chèque de caution de 150 €
  - Système de péréquations calculé sur l'ensemble des plateaux
  - un appel à candidature pour l'organisation des plateaux a été lancé

Serge BASTIEN assurera la coordination du championnat de France Minimes.

*** Cahiers des charges :**

Le Comité Directeur acte sur le principe de la mise en place d'un cahier des charges type qui sera décliné en cahiers des charges spécifiques en fonction des différentes manifestations nationales.

Le Challenge de France étant la compétition avec l'échéance de réalisation la plus proche, il est convenu de se servir de ce cahier des charges comme base de travail.

Validation des cahiers de charges du centre régional d'entraînement. non permanent.

*** Divers:**

- Commission Sportive Baseball :
Le Comité Directeur souhaite avoir un état précis des conditions d'engagement en Elite et N1 ainsi que l'état de pénalités et leur règlement.

Il est demandé à la CNSB de fournir ces éléments pour le prochain Comité Directeur.

Plusieurs membres insistent sur le fait que les conditions d'engagement doivent être vérifiées en amont et que par conséquent l'application des textes avec comme sanction la relégation n'est pas la meilleure solution.

Le Club de Pessac s'est positionné sur l'organisation de la finale de N1. Le cahier des charges sera envoyé à ce club afin qu'il puisse y répondre avant l'attribution de l'organisation.

- ***WCBF*** :
Il est demandé que soit communiqué sur le site de la Fédération les noms et les clubs des jeunes ayant été sélectionnés pour participer au camp WCBF qui se tiendra au japon, du 30 juillet au 6 août.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Actualité :**

- Premier Français drafté :
Joris BERT a été drafté le 8 juin par les Dodgers de Los Angeles. Il devient ainsi le premier français à signer un contrat de joueur professionnel aux Etats-Unis.

Cet athlète âgé de 20 ans évolue actuellement à Rouen. Il a auparavant suivi la filière de formation fédérale avec 3 ans au pôle espoir de Rouen et 3 ans au pôle France de l'Insep.

Les sollicitations médiatiques n'ont pas tardé et le baseball sera à l'honneur dans les prochains jours dans la presse nationale (écrite et télévisée).

La Fédération doit être vigilante quant à la communication faite autour de ce joueur qui, de plus, est sélectionné en Equipe de France Senior et de ce fait qui devrait participer au « test event » de Pékin en août 2007 et au Championnat d'Europe à Barcelone en septembre 2007.

Le Bureau Fédéral félicite Joris BERT et lui souhaite bonne chance pour sa carrière de joueur professionnel de Baseball aux Etats-Unis.

Le Président de la Fédération a été énormément sollicité suite à cette annonce. Les responsables de la MLB en ont profité pour réaffirmer leur intérêt pour le pôle France de Toulouse afin de lui accorder le label « d'académie major ligue » dès 2008.

- Charlety :
Les membres du Bureau Fédéral tiennent à remercier messieurs Thierry GODBERT, Hubert SANCHEZ et Benoît RIBEIL pour leur investissement afin de permettre à cette manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Le Président de la Fédération regrette que la Ligue Ile de France ne se soit pas plus impliquée dans l'organisation de cette manifestation surtout si la volonté de la ligue est d'organiser l'événement en 2008.

La quasi-totalité des bénévoles mobilisés pour le week-end est due aux contacts pris par Thierry GODBERT alors que cette partie incombait très clairement à la Ligue.

*** Divers :**

- test event à Pékin :
Le Président de la Fédération ne pouvant pas se déplacer pour des raisons professionnelles sur la totalité du déplacement à Pékin (du 15 au 25 août), il missionne Monsieur Jean-Marie MEURANT, pour représenter la Fédération en son absence.

- Référents fédéraux :
Lors des différents Championnats d'Europe, les Equipes de France seront accompagnées par un représentant fédéral :

- équipe de France senior Softball : Françoise LASSAIGNE est maintenue pour cette mission
- équipe de France senior Baseball : Jean- Marie MEURANT étant nommé commissaire technique par la CEB, il ne pourra pas assumer cette mission. Le Bureau Fédéral proposera Jean-Luc PATUREL lors du prochain Comité Directeur.
- Equipe de France Junior Baseball : le référent sera nommé lors du prochain Comité Directeur

CD 30 juin 2007 :

*** Cahier des Charges :**

Validation des Cahiers des Charges suivants:

- Challenge de France : les 4 cahiers des charges sont adoptés
- Séminaire Fédéral : adopté
- Challenge Diamant : adopté – en attente des fiches techniques DTN
- Référentiel sur l'organisation : adopté
- Echéancier : adopté
- Labellisation des clubs : adopté
- Interligues : cahier technique adopté – les cahiers des charges financier et sportif restent à finaliser sachant qu'y sera ajoutée l'annexe « règlement little league ». Cahiers des charges applicables pour 2008

*** Elite Baseball :**

Suite au forfait de l'équipe Elite de St Lô, le Comité Directeur doit se positionner sur la suite à donner aux demandes de prêts et mutations accordées à titre gracieux par la Commission Fédérale de Mutations.

Deux avis s'opposent :

- le Président de la Commission Fédérale Juridique affirme la conformité du traitement des dossiers réalisé par le Président de la Commission Fédérale Mutations.

- Le Président d'honneur et le responsable juridique soutiennent la thèse que règlementairement les demandes de mutations formulées doivent être traitées comme des prêts et qu'en aucun cas ces dernières ne peuvent être à titre gracieux.

Après les explications de Monsieur Sébastien VIALE et de Monsieur Patrick TUGAULT, le Comité Directeur décide de valider les demandes de prêts et de mutations accordées par la CFM mais n'accorde pas la gratuité et demande au Président de la CFM de se rapprocher des clubs afin que ces derniers régularisent la situation.

Concernant la qualification pour les phases finales de ces joueurs mutés ou prêtés, le Comité Directeur demande l'application des règlements sportifs.

Le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL, informe que dorénavant toute décision de la CNSB sera visée pour validation par la Commission Fédérale Juridique.

*** Candidatures pour accueillir les évènements fédéraux 2007 :**

- Finale de Nationale 1 :
Seul le club de Pessac s'est positionné pour accueillir la finale de nationale 1.

Le Comité Directeur confie par 10 voix pour et une abstention l'organisation de cette compétition au club de Pessac

- Finale de Nationale 2 :
Deux clubs se sont portés candidats pour accueillir la finale de Nationale 2, il s'agit de Saint Just Saint Rambert et du stade toulousain baseball club.

Par vote du Comité Directeur, l'organisation de cette compétition est confiée au club de Saint Just Saint Rambert.

- Finale Cadets :
Seul le club de Saint Just Saint Rambert s'est positionné pour accueillir le plateau final cadets.

Le Comité Directeur confie à l'unanimité l'organisation de cette compétition au club de Saint Just Saint Rambert

*** Rapport de la CNSB :**

Sur demande du Comité Directeur, le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL a fourni un rapport sur la saison sportive 2007 : conditions d'engagement et situation des clubs

- Nombre de licenciés par club ou par catégorie :
La CNSB demande l'application de l'amende de 350 € par licence manquante (annexes financières RGES baseball). 3 clubs d'élite (Montpellier, Savigny, Sénart) et 10 clubs de Nationale 1 (Béziers, Cergy, Cherbourg, Compiègne, Dunkerque, Ermont, Gif, Grenoble, Nantes et Pessac) ne remplissent pas cette condition d'engagement.

Le Comité Directeur accorde un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 août pour que ces clubs régularisent leur situation et demande l'application de la sanction financière pour les clubs non à jour au 1er septembre. Un courrier leur sera adressé par le Secrétaire Général.

- Conditions équipe réserve et équipe jeunes en championnat :
2 clubs de Nationales 1 ne remplissent pas les conditions :

- Compiègne : absence d'équipe jeunes engagées en championnat
- Bois-Guillaume : équipe réserve en entente

La CNSB propose d' interdire la montée en Elite pour ces 2 équipes. *Validation du Comité Directeur*

- Conditions arbitrage :
Non respect des conditions d'arbitrage par Rouen (élité et N1) et Cergy (N1) : La CNSB demande la descente des équipes de N1 en régionale.

Fourniture insuffisante d'arbitrage pour les clubs de Gif, Ermont et Vauréal (N1) : La CNSB demande que soient passés des contrat de formation d'arbitres avec la CNAB.

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

- Conditions terrains :
Elite :
- Sénart : la CNSB accordant des dérogations à ce club depuis des années, il est demandé que les matchs à domicile soient joués à l'extérieur.

Nationale1 :
- Cergy (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out : la CNSB demande la descente en régionale
- Ermont (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out pour une équipe complète, terrain disponible pour 12h30, champ droit à 65 m : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée en élite
- Marseille : terrain systématiquement indisponible : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

Concernant le fonctionnement de la CNSB, le Président de cette commission souhaite pouvoir disposer d'un ordinateur portable.
Cette demande sera étudiée lors de l'établissement du budget 2008.

CD 30 juin 2007 :

*** Divers:**

- Equipes de France :
Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupement et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

- Référant Fédéral :
Sont nommés par le Comité Directeur pour accompagner les équipes de France lors des Championnats d'Europe :

- Jean-Marie MEURANT pour l'équipe de France Senior Baseball
- Françoise LASSAIGNE pour l'équipe de France Senior Softball
- Serge BASTIEN et Pascal BARTHE pour l'équipe de France Junior Baseball

- Dossier Terrain :
Le dossier est en cours de réalisation, il se composera en 4 parties. Ce dernier devrait être consultable pour la mi-juillet.

- transfert des joueurs étrangers :
Il est souligné le problème de contrôle des joueurs étrangers entrant en France. Jean-Marie Meurant doit se renseigner auprès de la CEB. Le Trésorier, Dominique MAGNIN, fera une proposition sur ce sujet pour le prochain Comité Directeur.

- Commission Technique :
Présentation des attributions de la Commission Technique. Ce document est un document de travail dans la mesure où la commission technique n'existe pas encore.

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

- Equipes de France :

- ***Junior Baseball*** : Championnat d'Europe Junior : résultat relativement décevant avec la 5ème place pour l'équipe de France.

- Senior Baseball:
- Test event à Pékin : bon tournoi dans l'ensemble avec une médaille de bronze.

- Championnat d'Europe à Barcelone : 5ème place, non qualificative pour le Championnat du Monde, l'objectif sportif fixé n'est donc pas atteint.
Il est à noter que l'équipe de France a battu en match de poule pour le première fois l'équipe d'Italie au terme d'un excellent match.

*** BASEBALL *:***

- Championnats d'Europe Senior et Junior :

Remise des rapports par les délégués fédéraux, Jean-Luc PATUREL pour les seniors et Serge BASTIEN pour les Juniors.
Importance de nommer les délégués fédéraux très tôt afin de pouvoir prendre part à la préparation et participer plus activement à la vie de groupe.

- CNSB :

- Liste des balles officielles :
  - Lace 12 (balle recommandée FFBS)
  - Rawlings R200
  - Benson LGB1
  - Covee Diamond CD1010
  - Covee Diamon,d CD1

Validation de la liste à l'unanimité

- Rapport de la CNSB :
  - Championnats Nationaux :
    - Championnat élite : Le Club de Rouen champion de France 2007 et se qualifie pour la coupe des clubs champions 2008. Le club de Sénart ayant terminé second de la saison régulière se qualifie pour la coupe de coupe 2008 (décision du CD du 10 mars 2008).

      Organisation de réunion des clubs élite : présidents des clubs, DTN, commission sportive
      L'équipe de St Lô forfait au cours de l'année est classée 8ème et sera la seule équipe rétrogradée pour 2008.

- Championnat N2 : le Club de Bron / St Priest est champion de France 2007 et accède à la Nationale 1 pour 2008

Validation des championnats 2007 Elite et National 2 par le Comité Directeur

- Pénalités sportives et pécuniaires :

En application des règlements la CNSB inflige des sanctions financières pour les clubs suivants :

- St Lô : renoncement au championnat élite avec descente en régional : caution à encaisser intégralement
- Cherbourg, Cergy, Toulouse, La Rochelle, La Grande-Motte, PUC : forfait pour ne pas s'être déplacé à un match : encaissement de la moitié de la caution

Validation à l'unanimité

- Recommandations :
  - Procédure d'expulsion :

Un groupe de travail constitué de la CNSB, la CNAB, de la commission technique, de réglementation se réunira pour revoir cette procédure qui est difficile de faire appliquer sur les terrains.

  - Affaires disciplinaires :

La CNSB étant en charge de la qualification des joueurs, souhaite de la transparence dans les dossiers et souhaite être partie prenante des dossiers disciplinaires.

  - Suivi médical :

Problème quant à l'utilisation des joueurs cadets pour évoluer en Nationale 1 et en élite. Préconisation pour l'établissement d'un document répertoriant les conditions d'utilisation.

  - Report de match :

La CNSB demande à la commission réglementation d'étudier un texte précisant les conditions de report pour une équipe dont certains de ces membres sont en équipe de France.

*** <u>INTERLIGUES</u> :**

- ***<u>Baseball :</u>***

Jean-Marie MEURANT, commissaire de la compétition, a communiqué son rapport aux membres du Comité Directeur.

A l'avenir il est indispensable que dans les dossiers d'engagement soient précisées les conditions d'arbitrage et de scorage ainsi que les pénalités afférentes.

Problème avec le règlement Little League : c'est le champion national minime de l'année qui est qualifié.
Cela implique une modification des dates des Interligues pour la catégorie minimes. Cette compétition doit s'être déroulée avant le 10 juillet de chaque année.

*** <u>DIVERS</u> :**

- Camp d'été MLB :
Expulsion des 3 joueurs français suite à un vol collectif de matériel.
Le Comité Directeur prend une sanction éducative avec l'obligation pour ces 3 joueurs d' encadrer dans leur club formateur 3 stages de jeunes avec un rapport final à remettre au Comité Directeur de la Fédération.

-Péréquations :

- La Grande Motte :

Le club de la Grande Motte souhaite une exonération de l'amende et du surcoût des péréquations dûs à son forfait.
Afin de respecter l'équité entre les clubs, le Comité Directeur, sous réserve de faisabilité, accorde un échelonnement pour le paiement des sommes dûes.

- St LO :

Le forfait de club de St Lô implique une modification considérable du calcul des péréquations.
Le Comité Directeur décide de ne pas tenir compte de SAINT LO pour la partie du championnat à laquelle le club n'a pas participée et donc de procéder à un nouveau calcul pour les autres clubs.

- Grands principes de sélection des Jeux Olympiques :
Proposition faite par le Directeur Technique National, Monsieur Eric ELSENSOHN
Voté à l'unanimité

- Pitchin baseball :
Association américaine destinée au développement de baseball chez les jeunes. Aide et soutien matériel pour des projets en faveur d'un public jeune.

Tout dossier doit être transmis à la Fédération qui servira de relais auprès de cette association.

- Dossiers terrains :
Les dossiers terrains sont finalisés et donc en consultables. Ces dossiers sont des outils indispensable pour le développement de nos disciplines.

CD 1er décembre 2007 :

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- IBAF :
Le Championnat d'Europe Senior Baseball 2009 se déroulera aux Pays-Bas et non en Russie comme initialement prévu.

- M.L.B :
World Baseball Classique 2009: la France a postulé pour participer à cette compétition. Cette dernière est composée d'équipes invitées et correspond à une compétition internationale fermée organisée par la MLB.

Le Siège de MLB Europe déménagera à Rome en 2009.

*** EQUIPES DE France 2008 :**

- Baseball :
  4 cadres permanents de la DTN sont positionnés sur le haut niveau : Boris Rothermundt, Gérardo Leroux, Fabien Proust et Sylvain Virey.

  Une réunion de travail est prévue les 10 et 11décembre afin de définir le fonctionnement du haut niveau baseball et de positionner les cadres sur les différentes équipes en fonction des échéances internationales.

  Pour l'équipe de France Senior, une hypothèse de travail serait d'avoir un manager à temps partiel qui interviendrait sur les évènements sportifs et tournois auxquels participerait l'équipe de France.
  L'équipe de France senior participera à 3 compétitions internationales en 2008.

  Des échéances internationales sont prévues pour les universitaires et les moins de 21 ans. Un programme précis sera établi dès lors que le DTN aura des indications quant au soutien du Ministère via la Convention d'Objectifs.

  Serge Bastien intervient pour demander une rigueur dans la gestion financière de l'équipe nationale senior, ce qui n'a pas toujours été respecté dans le passé.

*** DIVERS :**

- Appel à candidatures :
Un nouvel appel à candidatures sera fait concernant les interligues 2008.
De plus, il est demandé que soit fait un appel à candidatures pour toutes les compétitions 2009.

Concernant le Challenge de France 2008, Clermont-ferrand s'est positionné quant à son organisation. La Fédération reste toujours dans l'attente du retour du cahier des charges correspondant dûment rempli.

- Péréquations 2007 :
Le responsable du calcul des péréquations, Alain Marchi demande au Comité Directeur de valider les décisions suivantes :

- Le club de St Lô est redevable de la somme de 1 942.54 €. Afin de ne pas pénaliser les autres clubs, la Fédération avancera la trésorerie au compte péréquations. Malgré tout la dette de ce club envers la fédération est confirmée et maintenue à 1 942.54 €.

- Cergy : 1 587.45 / 30 % de pénalité au 30/11/07
- Caen : 171.90 € / 30 % de pénalité au 30/11/07
- Pineuilh : 277.81 € / 10 % de pénalité au 30/11/07

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

- Dérogation :
La demande de dérogation du club de Strasbourg pour que les joueurs évoluent dans le championnat Allemand sous les couleurs du club de la ville de Kehl est acceptée pour l'année 2008 par le Comité Directeur

- Référant fédéral :
Le Président demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué afin de produire un document sur le rôle du référant fédéral. Il est demandé que les membres du Comité Directeur ayant occupé cette fonction puissent intervenir dans cette réflexion en apportant leurs expériences.
Ce document est indispensable pour le bon fonctionnement des délégations lors des compétitions.

CD 26 janvier 2008 :

*** BASEBALL :**

Jean-Luc Paturel propose monsieur Stéphane Février comme membre de la CNSB. Cette personne aura en charge le suivi du championnat de Nationale 1.

- Elite :
Une réunion, regroupant la CNSB, la CNAB, la Direction Technique Nationale et les clubs élite, s'est tenue le 15 décembre 2007. Le calendrier du championnat 2008 a été arrêté et les principes de fonctionnement ont été définis (arrêt du championnat pour les universitaires mais pas pour les espoirs).

Les dossiers des clubs élite doivent être étudiés par la Commission Technique afin de vérifier si le cahier des charges est respecté.

- Nationale 1 :
Les clubs concernés seront destinataires d'un document de présentation du championnat 2008; championnat composé de 20 équipes réparties en 3 poules (2 poules de 7 et 1 poule de 6).

- Interligues 2008 :

Le Comité Départemental de Gironde n'est plus candidat pour l'organisation des interligues suite au désistement du club de La Teste
Après une réunion entre le Président de la Fédération et la Présidente de la Ligue Aquitaine, il semblerait qu'un accord soit trouvé quant à l'organisation des interligues 2008.
La compétition Cadets se déroulerait à Pineuilh.
La compétition Espoirs et minimes se déroulerait à St Aubin de Médoc.
La compétition Softball se déroulerait à Pessac.
Les Interligues 2008 se dérouleront du 9 au 12 juillet afin de permettre la qualification de l'équipe minime pour la Little League 2008.

- Péréquations :

Propositions de modifications de l'annexe 14 des RGES baseball.
Validées à l'unanimité par le Comité Directeur

Monsieur Alain Marchi, en charge des péréquations, propose les régularisations suivantes, en abandonnant les dettes :
La Rochelle : 136.07 € pour des péréquations 2004.
Annecy : 133.09 € pour des péréquations 2003 sachant que le club n'existe plus.
Caen : 566.13 € pour des péréquations 2003 mais la dette de 2007 de 171.06 € majorée de 50% est maintenue. Interdiction de jouer en Nationale 2 sauf si paiement.
Validées par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- Délégués fédéraux :

Un document de travail est en cours de réalisation quant au rôle du délégué fédéral.

Le Président de la Fédération souhaite que ce dernier serve de base et demande qu'un document finalisé soit proposé pour le prochain Comité Directeur.

Sont nommés délégués fédéraux 2008 :
- Jean-Luc Paturel sur l'équipe de France senior et l'équipe de France universitaire de Baseball
- Serge Bastien sur l'équipe de France des moins de 21 ans.

Aucun membre du Comité Directeur ne se propose pour être délégué fédéral au niveau du softball.

CD 2 mars 2008 :

*** SPORTIF :**

Catégories d'âges :

Le Comité Directeur vote les catégories d'âges suivantes pour l'année 2008 :

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1988 et avant	1988 et avant	1988 et avant
JUNIOR	1989 / 1990 / 1991	1989 / 1990 / 1991	1989 / 1990 / 1991
CADET	1992 / 1993/ 1994	1992 / 1993/ 1994	1992 / 1993/ 1994
MINIME	1995 / 1996 / 1997	1995 / 1996 / 1997	1995 / 1996 / 1997
BENJAMIN	1998 / 1999 / 2000	1998 / 1999 / 2000	1998 / 1999 / 2000
POUSSIN	Nés en 2001 et après	Nés en 2001 et après	Nés en 2001 et après

*** Championnats Jeunes :**

Suite aux deux propositions de championnat présentées par la Commission Nationale Jeunes, le Comité Directeur souhaite que tous les championnats jeunes soient calqués sur la période scolaire et demande donc à la CNJ de mettre en application cette décision.

Les dates et lieux des plateaux restent à valider.

Concernant les conditions d'admission, le montant du chèque de caution est fixé à 150 €, les droits d'inscription étant maintenus à 100 €.

CD 15 mars 2008 :

* **Commission sportive** :

Afin de ne pas se retrouver confronté aux difficultés rencontrées lors du championnat élite 2007 avec le forfait en cours d'année du club de St Lô, le Comité Directeur demande à la Commission Technique de s'assurer que tous les clubs engagés dans les championnats nationaux peuvent assumer financièrement le championnat dans son intégralité sachant qu'une attention particulière est demandée pour le Stade Toulousain Baseball et pour le PUC.

Le Comité Directeur acte sur le fait que si un club déclare forfait général en cours de saison, ce club sera rétrogradé à la dernière place du championnat, la formule du championnat restant inchangée.

CD 24 mai 2008 :

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Propositions par la Commission Fédérale Jeunes des formules de championnats de France jeunes (minimes et cadets) 2008 sachant que ces formules sont provisoires (uniquement sur 2008)
Le Président de la CFJ, Olivier Faure, souhaite organiser une réunion lors des interligues 2008 en Aquitaine pour que tous les clubs puissent s'exprimer afin de trouver la meilleure formule. L'objectif étant de présenter au Comité Directeur pour septembre 2008 des championnats jeunes sur les 4 prochaines années.

Pour 2008, le CFJ a tenu compte des calendriers nationaux et élite afin que les championnats jeunes 2008 ne coïncident pas avec les finales de l'élite et de la nationale.

La Formule de ces championnats est « open », mais avec une validation préalable par la Ligue. De plus, il est précisé que le terme Open s'applique dans le cadre d'une équipe constituée qui a déjà participé en championnat.

Le Comité Directeur demande que soient joints à ces formules de championnats, les conditions d'engagement et de participation.

La CFJ lancera un appel à candidature pour l'organisation des plateaux et des finales, pour un retour des candidatures fixé au 30 juin.

Le Comité Directeur de la Fédération tient à rappeler au Président de la CFJ que sa volonté, depuis quelques années, est que les championnats jeunes soient calqués sur le rythme scolaire.

Intervention de Serge Bastien, ancien Président de la CFJ, quant au fait que les finales minimes soient de nouveau fixées en septembre alors que l'orientation avait été donnée par le Comité Directeur depuis ces dernières années pour que les finales minimes soient calquées sur le rythme scolaire.

Une proposition pour les championnats 2009 sera faite par la Commission Fédérale Jeunes dès septembre – octobre 2008.

Concernant la proposition de championnat de France benjamin, le Président de la Fédération intervient quant à la dénomination. « Championnat de France » implique certaines conditions, dont la pratique régulière, vis-à-vis du Ministère ; ces conditions n'étant pas remplies il serait préférable de l'appeler « Coupe de France ».

Validation par le Comité Directeur pour la création de la Coupe de France benjamin

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale Jeune de veiller à la mise en place et à l'application des différents cahiers de charges pour toutes les compétitions jeunes. A ce titre la CFJ se rapprochera de la Commission Fédérale Technique.

Sujets de réflexion à mener sur les catégories jeunes:

- Le Directeur Technique National intervient pour préciser qu'il serait intéressant de mettre en place un guide sur l'encadrement des jeunes.
- Comment clôturer la pratique des benjamins : mise en place ou non d'un nouvel événement …
- Arbitrage et scorage chez les jeunes
- …….

Validation des membres de la Commission Fédérale Jeunes : Marc Williamson et Grégory Fages

*** <u>Commission Nationale Sportive Baseball</u> :**

Un courrier AR, adressé au Président de la Fédération, co-signé par Beaucaire, Rouen, Montigny et Toulouse ,concernant une demande de modifications du calendrier des championnats Elite et Nationale 1 du fait de la non représentation de la France au championnat du monde universitaire courant juillet.

Après avis de la CNSB, le Comité Directeur n'accède pas à la demande de ces clubs.
Cette décision est motivée par le fait qu'une réunion élite a été organisée courant décembre 2007, réunion à laquelle le calendrier Elite a été présenté et accepté par tous les clubs élite.
Concernant la N1A, la CNSB statuera sur les demandes individuelles de report sur la période considérées.

- Rencontres SENART – ROUEN du 18 mai à Rouen :

Le problème des rencontres qui n'ont pu se disputer entre les équipes de Sénart et de Rouen sur le terrain de Rouen par le refus des responsables de ce club d'essayer de remettre en état le terrain après de fortes pluies est évoqué.

Après étude des Règles et Règlements, aucune disposition coercitive ne peut être mise en œuvre.

Le Comité Directeur prend cependant note de l'attitude contraire à l'esprit sportif et anti-fairplay du Club de Rouen pour avoir refusé la remise en état du monticule du terrain de Rouen, et interdit, de ce fait, le déroulement des 2 rencontres prévues au calendrier officiel, et blâme ce Club pour cette attitude.

D'autre part, la CNSB a noté l'inscription sur la feuille de match de joueurs non présents sur le terrain.

Eu égard à la réglementation sportive, cette façon de faire, encore une fois contraire à l'esprit sportif, semble remplir toutes les conditions d'une tentative de fraude. Le Comité Directeur donne un avertissement au Club de Rouen.

Par ailleurs, il semblerait que l'un des joueurs inscrit sur la feuille de match mais non présent sur le terrain puisse disposer d'une licence homologuée par la Fédération grâce à une assertion non confirmée dans les faits.

Au cas d'espèce, cette licence a été délivrée par la Fédération, le Club ayant certifié que ce joueur avait passé sa visite de non contre indication à la pratique sportive. Il apparaît aujourd'hui qu'il ne semble pas que ce soit réellement le cas.
Le Comité Directeur demande qu'une enquête soit diligentée afin de savoir si ce joueur disposait bien d'un certificat de non contre indication à la pratique sportive à la date de sa demande initiale de licence 2008.

Au cas contraire, le Comité Directeur, à l'initiative du Président de la Commission Fédérale Juridique, et en respect des dispositions des articles 28.02 et 28.03.01 des RGES Baseball, demande que les responsables du Club de Rouen soit déférés pour fraude et faux en écriture privée devant la Commission Fédérale de Discipline.

Validation par le Comité Directeur des membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Gilles Bernard- Stoll, Julien Demaux, Olivier Dubaut et Stéphane Février

*** <u>Challenge de France</u> :**

Le Président de la Fédération tient à rappeler que la Fédération est propriétaire de l'évènement et à ce titre délègue l'organisation à un club, un CD ou une Ligue. Cela implique le respect par l'organisateur des règles établies par la Fédération.

Pour des raisons de santé, le Président n'a pu se déplacer sur l'événement et l'image qu'il a pu en voir au travers de la retransmission effectuée par Stadéo est indigne de la Fédération. Il est inadmissible qu'une cérémonie de clôture se déroule de la sorte : pas de visuel fédéral, pas de discours fédéral, aucune organisation préalable ….

Le Président souhaite la constitution d'un groupe de travail sur l'établissement d'un protocole des évènements fédéraux.

D'autre part, suite aux remarques formulées par Jean-Luc Paturel, une réunion sera organisée avec les différentes acteurs de cette compétition afin d'améliorer et de clarifier de nombreux points.

*** <u>Interligues</u> :**

Au vu du peu d'équipes de Ligues engagées, le Comité Directeur accède à la demande de la Ligue d'Aquitaine de modifier, si nécessaire, la durée de la compétition.

La commission fédérale technique se rapprochera du comité d'organisation afin de fournir les différents règlements et les calendriers sportifs.

Un bilan sera fait à l'issue des interligues 2008 notamment sur les dates les plus appropriées pour organiser cette compétition.

* <u>Divers</u> :

- Contact avec Cuba :
Jean-Marie Meurant s'est rendu, à titre personnel, à Cuba. Il en a profité pour rencontrer des responsables de la Fédération Cubaine. Des possibilités sont offertes sur la mise à disposition d'entraîneurs cubains.

Jean-Marie Meurant est le référant de la Fédération Française sur ce dossier. Un courrier sera adressé aux clubs afin de les informer.

- Péréquations :

Sur demande de Monsieur Alain Marchi, en charge de péréquations, le Club de Sénart se voit appliquer une pénalité financière de 250 € pour retard de paiement et ce malgré les diverses relances qui leur ont été adressées.

CD 13 septembre 2008 :

*** Sportive Baseball :**

Un appel à candidatures sera lancé courant octobre, par le secrétariat général, pour toutes les compétitions nationales 2009

Le Directeur Technique National insiste sur le fait que l'organisation de manifestations est un levier pour augmenter les recettes CNDS.

- Interligues :
L'équipe minime d'Aquitaine victorieuse des Interligues 2008 a participé au « Mondialito » en Italie à défaut d'avoir pu participer à la Little League.

Au vu des interligues 2008, la Commission Technique propose de revoir la formule de cette compétition.
De nombreux éléments sont à étudier : nomination des officiels, volonté politique des ligues, coût financier, période de compétition, objectifs pour la fédération ….

Il est à noter que les interligues softball ont pu se dérouler grâce à de l'autofinancement de la part des joueuses !

- Championnats Jeunes :
- Coupe de France Benjamin, les 15 et 16 novembre à Valenciennes.

- Minime – Cadet :
1er tour les 4 et 5 octobre : 2 plateaux en minime et 3 plateaux en cadet

Finales minime et cadet, les 18 et 19 octobre à la Guerche de Bretagne.

- Match Marseille / Beaucaire :
Un courrier a été adressé par le Président du club de Marseille au sujet d'un incident intervenu au cours du match Marseille / Bron St Priest.

Ce courrier étant resté sans suite de la part de la CNSB, le dossier sera transmis à la Commission Technique pour traitement.

*** Logiciel « Iclub » :**

Après une année de fonctionnement du logiciel, certaines évolutions seront apportées avant la période des renouvellements avec entre autres la possibilité de payer la cotisation annuelle par prélèvement, la consultation de l'état des prêts et mutations avec un lien sur le site www.ffbsc.org, l'attestation de licence envoyée à tout licencié pour lesquels le mail aura été renseigné, l'édition de l'attestation de cotisation annuelle …..

Une étude est menée actuellement par les services administratifs de la Fédération pour faire évoluer le système quant au certificat médical.

CD 7 novembre 2008 :

*** Championnat de France Baseball 2008 :**

- Elite :
  - Champion de France : Rouen / place qualificative à l'European cup
  - Vice champion : Sénart
  - Vainqueur du Challenge de France : Sénart / place qualificative à la Cup winners cup
  - Le PUC termine huitième du championnat élite 2008 et est rétrogradé en Nationale 1 pour 2009.

Validation du championnat élite par le Comité Directeur.

- Nationale 1 :
    - Champion de France : Montigny le Bretonneux
    - Vice champion de France : Bois-Guillaume

    - Cergy et Toulouse B terminant respectivement avant dernier et dernier de Nationale 1 sont rétrogradés en Nationale 2 en 2009

Validation du championnat de national 1 sous réserve de contrôle administratif.

- Nationale 2 :
    - Champion de France : Boe Bon Encontre
    - Vice champion de France : valenciennes

    Ces 2 clubs accèdent à la Nationale 1 pour 2009

Validation du championnat de national 2 sous réserve de contrôle administratif.

Suite à un différend survenu quant au fonctionnement de la CNSB, monsieur Jean-Luc Paturel quitte la séance en annonçant sa démission de la présidence de la CNSB tout en conservant son mandat au sein du Comité Directeur.

Le Président tient à rappeler que l'ensemble des dossiers baseball concernant le sportif, l'arbitrage et le scorage est sous le contrôle de la Commission Fédérale Technique.

*** Evènements sportifs 2009 :**

Plusieurs candidats se sont fait connaître quant à l'organisation de certains évènements 2009 tels que les interligues, le Challenge de France et les finales baseball ; la Commission Fédérale Technique leur fera parvenir, d'ici la fin novembre, les cahiers des charges correspondants afin d'étudier par retour leur candidature.

*** Orientations 2016 pour les équipes de France:**

Les orientations sportives souhaitées par le Comité Directeur pour 2016 sont :

- Podium pour l'ensemble des équipes baseball
- Maintien des seniors softball dans le groupe A
- Qualification des seniors baseball à la coupe de monde 2010

CD 13 décembre 2008 :

*** Championnats Baseball :**

- Calendrier des tournois:
7 au 11 avril : tournoi MLB inter académies (Toulouse)
11 au 13 avril : tournoi international cadet de Pineuilh et du Thillay
21 au 24 mai : Challenge de France
24 au 26 juin : Prague Baseball Week
24 au 26 juillet : Tournoi international sénior (Rouen)

- Validation des championnats 2008 :
Le chargé de l'enquête n'ayant pu obtenir de la part de la Fédération les éléments nécessaires au bon déroulement de l'enquête, la proposition formulée par la CNSB en séance du Comité Directeur du 7 novembre 2008 reste inchangée.

- Nationale 1 :
    - Champion de France : Montigny le Bretonneux
    - Vice champion de France : Bois-Guillaume

    - Cergy et Toulouse B terminant respectivement avant dernier et dernier de Nationale 1 sont rétrogradés en Nationale 2 en 2009

- Nationale 2 :
    - Champion de France : Boe Bon Encontre
    - Vice champion de France : valenciennes

Ces 2 clubs accèdent à la Nationale 1 pour 2009

Validation des championnats 2008 de Nationale 1 et de Nationale 2 par le Comité Directeur.

- Formules des championnats nationaux 2009 :

Elite :
Une poule de 8 équipes

Saison régulière

- 14 journées soit 28 matches par équipe

Phases finales

- Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la saison régulière se rencontrent en round robin sur trois week-ends (3 matches par week-end), sans tenir compte des résultats de la saison régulière.
- Les deux premiers du round robin jouent la finale au meilleur des 5 matches.

Phases de maintien

- Les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de la saison régulière se rencontrent en round robin sur trois week-ends (2 matches par week-end).
- L'équipe classée 8ème descend en Nationale 1.

CHAMPIONNAT DE France de Nationale 1
3 ou 4 poules de 6 à 8 équipes

Saison régulière

- 10 à 14 journées par équipe soit 20 à 28 matches.

Phases finales

- Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de chaque poule A, B, C sont reparties en deux poules de 6 et disputent un round robin sur cinq week-end (2 matches par week-end soit 10 matches par équipe), sans tenir compte des résultats de la saison régulière.
- Les 4 équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule du round robin se disputent la demi finale au meilleur des trois matches chez les premiers de poule.
- Le vainqueur de la finale accède au championnat « Elite ».

Phase de maintien

- Les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de chaque poule sont reparties en deux poules de 5, et disputent un round robin sur cinq week-end (2 matches par week-end soit 10 matches par équipe).
- Les équipes classées 5ème de chaque poule et le plus mauvais 4ème de ces deux poules descendent en « **Fédérale1 »** (*pour 2010 la Commission Fédérale technique souhaite mettre en place en remplacement de la Nationale 2 un championnat dénommé « Fédéral 1 » ; ce dernier se jouerait en 4 poules de 6 équipes mais en journée aller / retour, croisements et finales*).

CHAMPIONNAT DE France de Nationale 2
4 poules de 6 équipes

Phase de qualification

- 5 journées en 2 fois 7 reprises soit 10 matches par équipe

Phase finale

- 2 poules composées des 8 meilleures équipes de la phase de qualification sur deux plateaux nord et sud en ½ finales croisées et finale.
- Le champion nord et le champion sud se rencontreront pour le titre au meilleur des trois matches (terrain neutre)
- L'équipe championne de Nationale 2 et le finaliste accèdent à la Nationale 1

Le Comité Directeur valide la formule des championnats 2009 par 1 abstention et 9 voix pour.

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale Technique de faire respecter les conditions d'engagement 2008 pour les championnats nationaux dans le cadre des inscriptions 2009.
Le Trésorier de la Fédération adressera un courrier aux clubs, évoluant en élite ou nationale 1 en 2008, n'ayant pas rempli leurs obligations.

- Objectifs 2010 pour les championnats nationaux de Baseball :

- Elite : 8 équipes
- Nationale 1 : 2 poules de 8, soit 16 équipes
- « Fédérale 1 » : 4 poules de 6 (équipes réserves d'élite), soit 24 équipes

La Commission Fédérale Technique présentera au prochain Comité Directeur des appellations pour les 3 championnats nationaux de baseball.

- Labellisation des tournois :
La Fédération proposera à la CEB le tournoi de Rouen au label CEB.

*** <u>Championnats Jeunes</u> :**

- Interligues :
A ce jour, deux Ligues se sont portées candidates à l'organisation des interligues 2009 : la Ligue Ile de France en baseball et softball et la ligue Bretagne mais uniquement en baseball dans les catégories minime et cadet, fin août.

La Commission Fédérale technique reste dans l'attente du retour des cahiers des charges de la part de ces deux candidats.

La Commission Fédérale Jeunes, par l'intermédiaire de son Président, Olivier Faure, propose la création d'un tournoi spécifique minime (règles spécifiques little league) qui qualifierait le vainqueur au tournoi Little League ce qui permettrait de repositionner les interligues fin août ; cette période semblant le mieux correspondre à l'attente des Ligues.

Une refonte des interligues doit être menée dans le futur afin de redéfinir les objectifs pour la Fédération et pour les Ligues.

Il est à noter que la catégorie espoir pose un réel problème car celle-ci n'a jamais fonctionnée au niveau des interligues.

Malgré tout cette catégorie existant au niveau international, il est important de se pencher sur ce problème et d'inciter à l'existence de championnats régionaux afin de faire vivre cette catégorie.

Le Comité Directeur propose pour 2009 :

L'organisation d'un tournoi minime aux règles little league. Le vainqueur de ce tournoi sera le représentant français au tournoi à Kutno.
Des interligues dans les catégories minime, cadet et junior en Baseball et dans la catégorie espoirs en Softball

Responsabilité sous couvert de la Commission Fédérale Technique sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes. La CFJ chapotera l'ensemble du projet interligues baseball et softball.
Validation à l'unanimité

Le Comité Directeur souhaite que cette orientation soit étendue sur les 4 prochaines années tout en menant une réflexion sur la catégorie benjamin.

- Championnat de France 2008 :
Les minimes et cadets étaient regroupés sur le même site.
7 équipes ont participé dans chacune des catégories.
La Commission Fédérale Jeunes tient à féliciter le club de la Guerche de Bretagne pour l'organisation de ces finales ainsi qu'à remercier Aude Fatout pour sa collaboration lors de cette compétition.

Deux points sont à regretter :

-problème au niveau des dates car ces championnats jeunes se déroulaient en même temps que les championnats nationaux baseball

-aucun représentant fédéral n'était présent.

Coupe de France Benjamin : bel évènement à l'initiative du club de Valenciennes.
12 équipes ont participé à cette première Coupe de France.

La Commission Fédérale Jeunes tient à remercier les organisateurs pour l'accueil réservé aux équipes et le bon déroulement de la compétition.

- Proposition 2009 :

- calendriers :
Proposition de la Commission Fédérale Jeunes de conserver les finales aux mêmes périodes (septembre / octobre) que les 2 dernières années contrairement à la demande formulée par le Comité Directeur en septembre 2008.

Le Comité Directeur vote contre cette proposition de la CFJ et confirme sa précédente position, à savoir un championnat national jeunes en juin /juillet

- Minime /cadet : 1 au 4 juillet 2009.
- Benjamin : formule de plateaux avec un plateau final
- Junior : tenter de faire un championnat national en septembre car il est nécessaire de proposer une alternative entre la catégorie cadet et la catégorie senior.

Le Comité Directeur sur demande la Commission Fédérale Jeunes rattache la catégorie junior à cette commission.

Une des priorités de la CFJ est d'augmenter le nombre de participants dans les différentes compétitions afin de les rendre plus attrayantes et ainsi d'augmenter le niveau de jeu.

La CFJ propose l'obligation, pour les clubs évoluant en élite ou en nationale 1, d'inscrire au moins une équipe jeune en championnat national ; obligation qui devra être incluse dans les conditions d'engagement en championnat national senior. L'objectif à terme étant de parvenir à inscrire à terme 2 équipes.

Le Comité Directeur valide cette proposition et cette clause sera incluse dans les conditions d'engagement d'élite et de nationale 1 dès 2009.

La CFJ propose de supprimer la balle dure en championnat minime sur le territoire français.
La liste des balles officielles sera proposée par la CFJ pour validation au prochain Comité Directeur.
Validation à l'unanimité

La CFJ propose la réduction des distances lanceurs pour les cadets 1ère année à 16 mètres sur tous les championnats départementaux, régionaux, nationaux et sur les interligues.

BASEBALL FEMININ

CD 18 mars 2006 :

- ***Dérogation baseball***

Le Comité Directeur n'accordera aucune dérogation en baseball féminin pour 2006.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, insiste sur le fait qu'à ce jour il n'existe pas de championnat de baseball féminin et que de plus cette pratique n'est pas reconnue au niveau des instances européennes et internationales.

Malgré tout une étude sera faite par Williams Casacoli afin de faire un état précis sur la pratique féminine en baseball.

De plus, les services administratifs de la Fédération se rapprocheront de notre assureur GPA afin d'obtenir une réponse officielle quant à sa position sur la pratique du baseball féminin.

Bureau 28 mai 2006 :

*** GPA *:***

Après plusieurs demandes de la part de clubs pour l'octroi de dérogations pour les femmes de pratiquer le baseball, la Fédération s'est retournée vers son assureur, GPA, afin de connaître sa position sur ce sujet.

Par courrier officiel, la position du GPA est très claire : « si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres »

Par conséquent, la Fédération n'accordera plus de dérogation pour la pratique féminine en baseball (catégorie junior et senior).

CD 17 juin 2006

3/ Affaires en cours :

****Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte* :**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR présente le courrier que l'assureur de la Fédération GPA a envoyé au siège fédéral portant sur la couverture par GPA de Féminines Juniors et Seniors souhaitant pratiquer du Baseball en Mixte.

GPA rappelle les éléments suivants :

-toute joueuse titulaire d'une licence délivrée par la Fédération et ayant souscrit l'assurance lors du paiement de sa licence est considérée comme assurée ;

Et précise les suivants :

-le seul point qui porte litige est la reconnaissance officielle de la mixité dans les rencontres (ce qui n'est pas prévu actuellement ni par la C.E.B ni par l'I.B.A.F) ;
-si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres ;
-contractuellement, seules les rencontres officielles ayant lieu sous l'égide de la Fédération sont couvertes par le contrat.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN demande au Président si une action en direction de l'I.B.A.F ne pourrait pas être menée aux fins de reconnaissance du Baseball Mixte. Le Président rappelle que l'I.B.A.F s'est déjà positionnée sur la question en y apportant une réponse négative.

Monsieur Eric ELSENSHON (Directeur Technique National) rappelle qu'une étude de terrain doit être menée afin de connaître plus précisément l'étendue de la pratique du Baseball Mixte.

Monsieur Serge BASTIEN rappelle que l'impossibilité de proposer du Baseball Mixte aux Féminines en Juniors et Seniors fait perdre des licenciées. Certains Clubs n'ayant pas d'équipe de Softball, des joueuses Juniors ou Seniors ne peuvent pratiquer ni Baseball, ni Softball.

(…) le sujet étant long et vaste, le Comité Directeur souhaite que ce sujet soit de nouveau débattu lorsque sera traité l'avancé du Plan de Développement.

8/ Plan de Développement :

***Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte* :**

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité (12 voix pour) que la C.N.S.B pourra accorder des demandes de dérogation pour des Féminines souhaitant jouer au Baseball en Mixte. Ces dérogations ne pourront être accordées que pour participer à des Championnats départementaux ou régionaux.

Décision annulée par le Comité Directeur du 9 septembre 2006.

CLUBS

CD 12 mars 2005 :

2/ Adoption des statuts types pour associations sportives civiles

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les statuts types pour les associations sportives civiles présentés par la Commission Fédérale de la Réglementation. Ces statuts figureront sur le site Internet sous format word à l'attention des Clubs.

Ces statuts types intègrent les nouvelles dispositions issues du décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.

4/ Clubs

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la nécessité de mener une étude avec les Ligues et Comités concernés sur le devenir des Clubs suivants :

Mulhouse ROYALS, Périgueux CC, Mont de Marsan Bulldogs, Villeneuve sur Lot Newtonners, Ossau CC, Granville Requins, Le Creusot Piloners Prix les Mézières Vikings Softball, Meaux club sportif de la jeunesse Tamoul de France, Mantes BSC, Saint Nom la Bretèche, Villepinte AL FATAH C.C, Nîmes ALLIGATORS, Rodez LES TOROS, Figeac B.C, JEUNE France OMNISPORTS Cholet, Laon LES TEMPLIERS, Bressuire GAROCHEURS, Monte Carlo C.C, Drumetaz HIGHLANDERS.

En fonction de l'étude menée, le prochain Comité Directeur s'engage à prendre les dispositions qui s'imposeront au regard du respect des textes réglementaires concernant le nombre de licences et du paiement des cotisations.

Olivier DUBAUT souligne que le nom du Club suivant a changé :

-PUC Section Baseball devient PUC,

Les membres du Comité Directeur évoquent aussi les possibilités de mise en sommeil des Clubs. Actuellement aucun des textes fédéraux ne prévoient cette possibilité, il est envisagé de mener une réflexion sur ce thème.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Divers :**

Le club de Wattrelos (059010) demande l'autorisation à la Fédération de pouvoir effectuer ses matchs de championnat à domicile sur un terrain se situant en Belgique. La FFBS n'y voit pas d'inconvénient mais demande que le club de Wattrelos fournisse une autorisation de la part de la Fédération Belge de Baseball.

Bureau du 24 juin 2005 :

-Club de Melun Sénart :
- péréquations 2004 :
Le club de Sénart est toujours redevable d'une partie du montant des péréquations 2004.
Un courrier avec accusé réception sera envoyé à ce club afin de régulariser la situation sous 15 jours sinon la Fédération se verrait contrainte de déclasser l'équipe du championnat élite.

- qualification du joueur Freeborn

Afin de pouvoir traiter la réclamation déposée par le club de Rouen concernant la qualification du joueur Freeborn, le Bureau Fédéral souhaiterait pouvoir disposer de tous les éléments lui permettant de statuer sur la qualification du joueur de Melun sénart, monsieur Freeborn.

CD 25 juin 2005 :

- Club de Melun Sénart :

- péréquations 2004 :

Le solde des péréquations 2004 restant impayé à ce jour, le Comité Directeur demande au Président de la CNSB de faire le nécessaire auprès de ce club afin que cette situation soit régularisée. Si le club ne se plie pas au règlement, les sanctions sportives prévues au Règlement seront appliquées.

- qualification du joueur Freeborn :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation informe les membres du Comité Directeur qu'il a en sa possession les documents lui permettant d'affirmer que ce joueur était régulièrement qualifié.

CD 10 septembre 2005 :

***Suivi des Clubs :**

Mises en sommeil :

Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil les clubs suivants qui ne possèdent aucune licence 2005, sous condition de paiement de la cotisation annuelle 2005. Au cas contraire, ces Clubs seront radiés lors de la réunion du Comité Directeur du 5 novembre 2005.

Mission est donnée au Secrétaire Général et aux services administratifs fédéraux de prendre contact avec chacun d'eux, leurs Comités Départementaux et Ligues régionales, dans les délais les plus brefs, pour leur expliquer la situation et encaisser les cotisations.

002007	Laon	0 12 0 0 10 (2001)
011002	Narbonne	0 17 19 27 26 21 21 (1998)
030006	Nîmes	0 8 16 38 51 59 57 34 39 17 13 79 64 42 (1992)
030011	Alès	0 14 0 20 24 19 21 22 15 16 (1996)
039004	Champagnole	0 12 8 35 18 43 48 52 53 74 59 13 (1994)
046002	Figeac	0 11 29 23 28 29 34 22 38 40 37 19 (1994)
073009	Drumetaz	0 7 19 27 (2002)(2000) 0 0 15 43 74 51 57 59 35 35 (91)
095017	Panjab	0 12 12 (2003)
095018	Osny	0 16 (2004)

Le Comité Directeur confie à la Direction Technique Nationale le soin de se rapprocher des Clubs ainsi mis en sommeil, ainsi que des Clubs suivants, afin de déterminer les problèmes réellement rencontrés par ceux-ci et les moyens à mettre en œuvre pour leur porter assistance. Ce travail s'effectuera en collaboration étroite avec les Comités Départementaux et Ligues Régionales concernés.

Le Club 078012 Saint Nom la Bretèche est radié pour cause de fusion.

Fusion absorption par le Stade Saint Germanois (078002) du Club de Saint Nom la Bretèche (078012), le Club s'appelant désormais « Saints –Saint Germain/St Nom Club de Baseball ».

Cette fusion est accordée par le Comité Directeur sous réserve de la production des pièces prévues par les dispositions de l'article 5C2 des Règlements Généraux :

- attestation commune de demande d'homologation de l'opération de fusion,
- procès verbaux des AG respectives décidant la fusion,
- déclaration de dissolution en Préfecture du club de Saint Nom la Bretèche,
- paiement de la cotisation 2004 du club de Saint Nom la Bretèche.

Le Secrétaire Général et les services administratifs sont chargés de cette régularisation, celle-ci devant être effective pour la prochaine réunion du Comité Directeur.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Dérogation :**

Strasbourg Université Club, section baseball et softball sollicite la Fédération afin d'obtenir, comme pour 2005, la dérogation suivante :

- autoriser les joueurs juniors et seniors baseball à participer au championnat allemand 2006 sous les couleurs de club de khel.

Le Bureau Fédéral accorde cette dérogation à l'unanimité.

CD 17 juin 2006

1/ Actualités :

****Coupe d'Europe des Clubs :***

Le Président de la Fédération et le Directeur Technique National informent les Membres du Comité Directeur de l'excellente prestation des trois Clubs participant aux différentes Coupes d'Europe : le Rouen Baseball 76 « Huskies », le Club Olympique de Savigny sur Orge « les Lions », « les Templiers » de Sénart.
Tous ces clubs étant qualifiés pour les demi-finales.

****Décès d'un joueur français de Baseball :***

Monsieur Romain GERARD est décédé le samedi 3 juin 2006 des suites d'un accident survenu au cours d'un entraînement.
Le Président de la Fédération rappelle que Monsieur Patrick BRICAUT (Secrétaire Général Adjoint) était présent aux obsèques aux fins de représentation de la Fédération.
Par ailleurs, une minute de silence a été respectée sur les terrains français les 10 et 11 juin 2006 en hommage à Monsieur Romain GERARD.

Le comité Directeur de la Fédération présente toutes ses condoléances :
-aux parents de Monsieur Romain GERARD ;
-à Mademoiselle Gaëlle LE PAPE, compagne de Monsieur Romain GERARD ;
-au Compiègnois Baseball Club, club affilié à la Fédération dont Monsieur Romain GERARD était membre.

4/ Affiliations-Radiations-Mises en Sommeil-Assimilations :

****Mises en Sommeil***

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité de lever la mise en sommeil des « Lynx » de Champagnole (039004) aux motifs suivants :
-cotisation 2005 et 2006 réglées ;
-plus de 12 licences compétitions prises en 2006.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un courrier de notification aux « Lynx » de Champagnole.

****Clubs non à jour de leur cotisation 2006 :***

Les Clubs suivants ne sont pas à jour de leur cotisation, malgré de nombreuses relances des services administratifs de la Fédération :
-Baseball Club de Laon (002007) ;
-Saint-Astier en Périgord (024009) ;
-Montpellier Cricket Club (034010) ;
-Softball Montpellier Attitude (034011) ;
-Thorigné Fouillard B.C (035008) ;
-Figeac B.C (046002) ;
-Valogne (050002).
-Ossau C.C (064005) ;
-ASUL Diamonds (069010) ;

-USM Le Mans (072004) ;
-Elavaar (075035) ;
-Dieppe (076003) ;
-Pilgrims de Limours (091008).

Le Comité Directeur décide de relancer une nouvelle fois ces Clubs avec l'appui des référents fédéraux de Ligues et de Monsieur Williams CASACOLI, Conseiller Technique National, en charge du développement.

Le Secrétaire Général et les services de la Fédération adresseront un dernier courrier à ces Clubs pour leur rappeler leurs obligations vis-à-vis de la Fédération, et connaître leur situation (mise en sommeil, cessation d'activité).

*__*Changement de dénomination sociale de Clubs Affiliés* :__

Trois Clubs ont effectué un changement de leur dénomination sociale :

-le MONTPELLIER CASTELNEAU BASEBALL « Les BARRACUDAS DU LEZ » deviennent MONTPELLIER BASEBALL UNIVERSITE CLUB, Les BARRACUDAS DU LEZ ;
Le Comité Directeur approuve (10 voix pour, 1 abstention) cette modification.

-les « Balles et Battes de Beaurains » deviennent les « Aigles d'Artois-Baseball Club » ;
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette modification.

-le C.O.C.C Section Baseball devient le C.O.P.O Section Baseball afin de se mettre en conformité avec la section omnisport dont il dépend ;
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette modification.

Le Comité Directeur décide que ces changements devront apparaître sur tous les supports de communication de la Fédération : annuaire, Site des licences et feront l'objet d'une diffusion sur le Site Internet Fédéral.

11/ __Modifications des Textes Fédéraux__ :

***__Proposition de modification des Statuts types pour association sportive civile__ :**

Sur proposition de Monsieur Patrick TUGAULT (Président d'Honneur) et à la demande de la Direction Départementale Jeunesse et Sports de Savoie qui souhaite que la Fédération propose la possibilité aux mineurs (à partir de 16 ans) d'être élus aux organes de direction, le Comité Directeur se prononce sur une modification des statuts types de Clubs.

La modification telle que précisée ci-dessous est acceptée à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur.

Statuts types pour associations sportives civiles :

III-ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 6 al 7 :

(…)
*« Est éligible au Comité de Direction toute personne de nationalité française, âgé de **seize** ans au moins au jour de l'élection, ou les personnes de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; membres de l'Association Sportive depuis plus de six mois et à jour de leurs cotisations ».*
(…)

Intégration de cette modification sera effectuée auprès du texte d'origine pour diffusion sur le Site Internet Fédéral dans son lien « textes officiels-Clubs ».

__CD 9 septembre 2006__

Le Comité Directeur décide d'accorder une exception temporaire aux Sharks de Dieppe (076003) de règlement de cotisation 2006. Le Club est une structure employeur, et les radier pourrait entraîner un licenciement incompatible avec la politique de développement de la Fédération. Toutefois, une médiation devra être faite avec le Président du Club Monsieur Benoît PIQUET pour résoudre le problème de la cotisation.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

Championnats Nationaux Baseball 2006 :

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

Le Président de la Fédération intervient sur plusieurs points :

-il informe les Membres du Comité Directeur qu'une directive du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) impose le respect des catégories d'âge des athlètes ;

11/ Plan de développement :

Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Patrick BRICAUD présentent aux Membres du Comité Directeur le projet « créations Clubs ».

L'un des axes de ce projet est de prendre contact avec les communes de plus de 15 000 habitants ne disposant pas de Clubs de Baseball, Softball ou Cricket afin de leur présenter les atouts de créer un Club au sein de la commune.

Les Membres du Comité Directeur remercie les référents de ce projet : Mademoiselle Nadège ESTEBAN, Messieurs BRICAUD, PARKER, et ROUSSEAU pour leur travail et les encouragent à faire avancer ce projet.

Par ailleurs, Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Sébastien VIALE présentent aux Membres du Comité Directeur une feuille de route que les référents fédéraux peuvent utiliser dans le cadre de leurs visites dans les Ligues Régionales.

14/ Circulaire administrative 2007

Les Membres du Comité Directeur approuve à l'unanimité la circulaire administrative 2007.

Communication sera faite sur le Site Internet de la Fédération en page d'accueil et dans la partie « textes officiels ». Un envoi par courriel sera fait aux Présidents de Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket pour qu'elles en informent les Clubs ressortissant de leur territoire.

Cette circulaire sera communiquée aux Clubs lors de l'envoi général de novembre 2006.

CD 4 novembre 2006

*Divers :

- ***Dossier CNDS de Sénart* :**
  Le Président de la Fédération est intervenu auprès du Président du CNOSF afin que le dossier CNDS du terrain du Lieusaint soit présenté à la commission qui siègera le 15 novembre 2006. Le Président Henri Sérandour fera son maximum afin que le dossier soit retenu et qu'une somme soit allouée à ce projet.

- ***Demande d'exonération des meds de Marseille* :**
  Le Président du Club des Meds de Marseille a adressé un courrier au Président de la Fédération sollicitant une annulation ou un allègement de l'amende concernant un forfait à la Guerche de Bretagne.

  Renseignements pris auprès du Président de la CNSB, Jean-Luc Paturel, aucune indulgence sera accordé au club des Meds et ce dernier devra s'acquitter de sa dette.

CD 16 décembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***
  - ***Club des Templiers de Sénart :***
    Le Club de Sénart s'est vu alloué la somme de 150 000 € du CNDS pour son projet terrain ; la Fédération ayant soutenu ce dossier auprès des instances sportives.

  - ***Suivi des Ligues :***
    Le Président de la Fédération insiste sur l'importance du CNDS et sur le fait qu'actuellement trop peu de demandes CNDS sont faites par les clubs. Il est demandé aux élus référents des régions de se pencher sur ce problème et d'intervenir dans leurs régions respectives.

    Le Président souhaiterait plus d'implication des membres du Comité Directeur au niveau des ligues.

    Afin de respecter l'échéancier fixé lors du séminaire fédéral, il est demandé aux référents de convenir d'un rendez-vous avec les présidents de ligues.

Déjeuner de 13 h à 14 h : de retour de la pause déjeuner, le Comité Directeur a reçu deux représentants du club de Montigny, Messieurs Lecarpentier et Fages, ces derniers ayant être entendus suite à l'appel formulé par leur club quant à la destitution de leur titre de champion de France cadet 2006 ; cet appel ayant été rejeté par le Comité Directeur Fédéral en novembre 2006 et le Comité Directeur du jour confirmant cette décision.

***Divers :**

- ***Péréquations 2006 :***
  Alain Marchi en charge des péréquations de la Fédération a transmis un rapport sur l'exercice 2006.
  Le Comité Directeur acte sur le fait que les clubs n'étant pas à jour de leurs péréquations ainsi que des pénalités de retard ne pourront pas s'inscrire en championnat pour la saison prochaine.

CD 27 janvier 2007 :

*** Point Financier :**

-Prévisionnel 2007 :

Présentation du budget prévisionnel 2007 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 150 €.

Il est à noter qu'à compter de cette année, les 3 postes administratifs sont pérennisés. En effet, l'aide financière de l'état s'arrête fin janvier pour 2 postes et fin août pour le troisième poste.

La mesure budgétaire d'aide à la création de clubs est reconduite pour l'année 2007, à savoir pour tout nouveau club créé, l'attribution d'une aide financière de 300 €.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel 2007.

***Divers :**

- Labellisation des clubs :
La labellisation des clubs faisant partie d'un des projets du plan de développement, le Président de la Fédération en charge de ce dossier souhaiterait que cela se concrétise et insiste sur le fait qu'il devient de plus en plus important au niveau régional que nos clubs aient une reconnaissance fédérale afin de les aider dans l'obtention de subvention.

- Cotisation annuelle :
Le Comité Directeur souhaite soumettre à l'Assemblée Générale l'augmentation du prix de la cotisation annuelle pour la passer à 175 €.

AG 10 mars 2007 :

*** COTISATION 2008 :**

Il est proposé, à l'Assemblée Générale, une revalorisation du montant de la cotisation annuelle.

Le montant est fixé à 175 € pour 2008.

Vote par 191 voix pour, 2 vois contre, 10 abstentions

*** DIVERS :**

- CNDS :
Le DTN informe l'Assemblée de la forte augmentation des fonds versés auprès de nos structures mais qu'il est possible de faire mieux.

Un cadre technique est à la disposition des clubs, ligues et Comités Départementaux pour les aider dans la constitution de leur dossiers.

CD 5 mai 2007 :

*** Divers:**

- Situation des clubs :
- le secrétariat général se renseignera auprès de la Ligue Midi Pyrénées afin de faire un point précis sur la situation du club de Rodez.

- Il est demandé qu'un état de la dette du club d'Annecy soit communiqué à l'élu référent de la Ligue afin qu'il puisse faire le nécessaire.

CD 30 juin 2007 :

*** Divers:**

- Aide aux clubs :
Pour faire suite à l'Assemblée Générale de mars 2007, le club de Fire Horse de Bretagne se voit attribuer par le Comité Directeur de la Fédération une aide financière correspondant à 50% du montant total des licences 2007. Cette aide se justifie par le développement de ce club et l'investissement de ses dirigeants au niveau des jeunes licenciés.

- Championnat national de Softball féminin :
Le Trésorier tient à souligner le fait que la formule de championnat ayant changée cela aura obligatoirement une incidence au niveau budgétaire et que rien n'a été prévu à ce sujet sur le budget 2007. Information à prendre en compte pour 2008.

- Formation :
Le plan annuel de formations a été formalisé et est consultable ; il recense les différentes formations sur le territoire national.

Il est rappelé que le Comité Directeur a validé un barème de rémunération des formateurs sur proposition de la Commission Fédérale de Formation.

- Equipes de France :
Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupements et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

- Référant Fédéral :
Sont nommés par le Comité Directeur pour accompagner les équipes de France lors des Championnats d'Europe :

- Jean-Marie MEURANT pour l'équipe de France Senior Baseball
- Françoise LASSAIGNE pour l'équipe de France Senior Softball
- Serge BASTIEN et Pascal BARTHE pour l'équipe de France Junior Baseball

- Dossier Terrain :
Le dossier est en cours de réalisation, il se composera en 4 parties. Ce dernier devrait être consultable pour la mi-juillet.

- transfert des joueurs étrangers :
Il est souligné le problème de contrôle des joueurs étrangers entrant en France. Jean-Marie Meurant doit se renseigner auprès de la CEB. Le Trésorier, Dominique MAGNIN, fera une proposition sur ce sujet pour le prochain Comité Directeur.

- Commission Technique :
Présentation des attributions de la Commission Technique. Ce document est un document de travail dans la mesure où la commission technique n'existe pas encore.

- Affiche
Validation de l'affiche création de club

- Famillathlon :
La Fédération participera au « Famillathlon » organisé, sur le Champs de Mars les 29 et 30 septembre 2007, sous le patronage du Ministère. Initiation en famille aux différentes activités proposées (plus d'une trentaine).

CD 6 octobre 2007 :

*** COTISATIONS :**

A ce jour 15 clubs n'ont pas réglé leur cotisation 2007.

Le Comité Directeur exige qu'une régularisation soit faite sous les 15 jours à réception de la lettre envoyée par la Fédération. Pour les clubs non en règle, passé ce délai, le Comité Directeur décide que la radiation sera effective.

Dés 2008, le Comité Directeur fera appliquer une majoration de 10% pour tout paiement parvenant après l'échéance prévue réglementairement.

CD 2 mars 2008 :

*** Clubs en difficulté :**

Le Comité Directeur demande au Directeur Technique National que ses services prennent attache avec les clubs suivants afin qu'ils puissent répondre aux critères minimaux exigés pour une affiliation et un nombre de licences suffisant et proposer une activité sportive réelle :

030004	Le Vigan
042004	Saint Chamond Tigers
049007	Saint Barthélémy
049007	Saumur
072004	Le Mans
073011	Silver Stars
076003	Dieppe
077014	CJS Tamoule
093013	Drancy CC

CD 13 septembre 2008 :

*** Aide au clubs :**

Dans le cadre d'actions en faveur du développement, le Comité Directeur accorde à titre exceptionnel 1 paquetage au club des two rocks de Cruzilles ainsi qu'aux ligues Champagne Ardennes et Rhône Alpes qui devront mettre ce paquetage à dispositions des clubs de leur région.

*** Logiciel « Iclub » :**

Après une année de fonctionnement du logiciel, certaines évolutions seront apportées avant la période des renouvellements avec entre autres la possibilité de payer la cotisation annuelle par prélèvement, la consultation de l'état des prêts et mutations avec un lien sur le site www.ffbsc.org, l'attestation de licence envoyée à tout licencié pour lesquels le mail aura été renseigné, l'édition de l'attestation de cotisation annuelle …..

Une étude est menée actuellement par les services administratifs de la Fédération pour faire évoluer le système quant au certificat médical.

CD 13 décembre 2008 :

***Divers :**

- Aide au club :
Le club de Saint-Just Saint-Rambert qui a connu un important dégât des eaux suite à la crue de la Loire début novembre a formulé une demande d'aide financière et d'aide matérielle auprès de la Fédération.

Afin de venir en aide à ce club, la Fédération lui fera parvenir 1 kit papeterie complet et lui fournira du matériel de jeu. Le club devra malgré tout s'acquitter de sa cotisation 2009.

COMITE DIRECTEUR

CD 9 janvier 2005 :

Règlement Intérieur :

Le Comité Directeur devra procéder à la nomination des 3 membres de la Commission Fédérale de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Comité fixe le montant à partir duquel les prélèvements opérés sur un des comptes de la Fédération doivent être effectués sous double signature à 2000 euros.

Règlement Intérieur du Comité National de Cricket :

Les Statuts ayant prévus un statut d'organisme national déclaré en Loi de 1901 pour le Cricket qui sera lié à la Fédération par

une convention de droit privé, Le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket, disparu lors de la prise de décision sus indiquée, est à abroger.

Le Comité décide d'abroger le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket devenu sans emploi.

Autres Textes fédéraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique qu'un toilettage de tous les autres textes existants est nécessaire, afin que tous possèdent des termes identiques : FFBS : FFBSC, Club : groupements sportifs, etc.

Le Comité Directeur mandate la Commission Fédérale de la Réglementation pour modifier tous les autres textes de la Fédération, résultant soit du changement de dénomination de la Fédération ou de l'un de ses organes ou organismes, soit du changement de numérotation des articles ou de l'appellation des organes ou organismes mentionnés dans ceux-ci aux fins de mise en conformité avec les textes des Statuts et du Règlement Intérieur votés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004.

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Le Comité Directeur confirme, comme il en été fait mention lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004, et bien que la Fédération ai changé de nom en ne comprenant plus le Cricket dans son titre, que les organes de déconcentration de la Fédération, continueront de s'intituler avec le nom des trois disciplines :
Exemple : Ligue d'Ile de France de Baseball, Softball et Cricket.

RGES BASEBALL :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) et la Sous Commission Nationale Sportive Jeunes Baseball (SCNSJB) devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires, soit pour définir le contenu des annexes des RGES, soit pour les supprimer, ainsi que la partie du texte des RGES qui les déterminent aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Le Comité vote les dispositions des annexes :

1.01 Conditions d'engagement en championnat national Elite,
1.02 Conditions d'engagement en championnat national 1,
1.03 Conditions d'engagement en championnat national 2,
2 Annexe financière,
9 Durée des rencontres,
10 Convention des joueurs du Pôle France Baseball de l'INSEP 2005,
12 Tableau de classification des terrains 2005.

Ainsi que les catégories d'âge pour 2005.

Règlements Généraux du Scorage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Scorage – Statistique Baseball (CNSSB), et la Commission Nationale Scorage – Statistique Softball (CNSSS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Une réflexion doit s'instaurer sur la structure du Scorage : Une Commission Fédérale ou deux Commissions Nationales ?

Règlements Généraux de l'Arbitrage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB), et la Commission Nationale Arbitrage Softball (CNAS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Paris 2012 : une réunion a eu lieu avec Philippe Denis, le Président de la Fédération et Olivier Longlet de Paris 2012, sur la préparation des deux événements référencés par la fédération auprès du GIP2012. Le tournoi International de softball de Nice et le Baseball Open de France à Paris ont été retenus.

Une grille des besoins a été définie. En rapport aux éléments de réponses fournis certains domaines seront pris en charge par le GIP2012.

Déplacement du Président, Eric-Pierre Dufour à Alger : A la demande de l'IBAF, le Président s'est déplacé en Algérie, afin d'étudier avec l'IBAF la possibilité de création d'une Fédération Algérienne de baseball dans le but de voir cette discipline inscrite aux Jeux Africains en 2007, et aux jeux méditerranéens en 2008 qui se dérouleront en Italie.

Le président souligne que cette démarche a été prise en charge financièrement par le Comité Olympique Algérien, et que l'aide de la France est intéressante dans le cadre de la francophonie et de la candidature de Paris 2012. Cette aide portera essentiellement sur une aide en support pédagogique de part la facilité de la langue française entre les deux pays.

Agenda :
L'ensemble des membres du Bureau Fédéral souhaite une meilleure communication sur la vie fédérale, il est donc décidé que le président rédigera un communiqué hebdomadaire succinct sur l'agenda des activités qui sera adressé à l'ensemble des membres du Comité Directeur

- Une réunion avec le cabinet comptable est prévue le 3 février afin de clôturer les comptes 2004.

- Une délégation se rendra à Prague du 4 au 6 février pour le congrès électif de l'ESF et du 18 au 20 mars pour le congrès de la CEB .

- Le président assistera à une réunion au Ministère des Sports le 9 février sur l'avancé des travaux du plan de développement, et pour la présentation des comptes 2004.

Planning :

- Le Comité Directeur fédéral du 13 février est confirmé. Le Comité Directeur du 6 mars étant lui annulé.
- Confirmation de l'Assemblée Générale élective au 12 mars 2005 dans un lieu à définir dans les jours qui viennent.

CD 13 février 2005 :

*** Informations générales :**

- Congrès ESF :
Réélection de Monsieur Patrice BIENFAIT au poste de Secrétaire Général. Un courrier de félicitation sera envoyé au nom de la Fédération.

*** Commissaire aux Comptes :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation annonce que les mandats des 2 Commissaires aux Comptes de la Fédération viennent à expiration à la date de la prochaine Assemblée Générale.

Il invite la Fédération à lancer un appel d'offre, tant auprès des Commissaires en place qu'à l'extérieur.

*** Opuscule réglementaire destiné aux Candidats au Comité Directeur :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente l'opuscule et invite chaque candidat à se référer à celui-ci en cas de doute sur le déroulement d'une prise de décision d'une des instances fédérales.

Il demande que le Comité Directeur se réunisse les 2 et 3 avril 2005, pour un stage de formation de Dirigeants où la présence de chacun des membres de celui-ci sera obligatoire.

Le Comité Directeur demande qu'un courrier en ce sens soit expédié à tous les candidats, en leur demandant de s'engager lors de l'Assemblée Générale, et avant les élections, à être présents lors de ce séminaire.

*** Formulaires Fédéraux :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation soumet pour approbation les différents formulaires présentés :

- Remboursement de frais,
- Aides financières à la création de Club,
- Demande d'assimilation de joueurs étrangers,
- Changement d'adresse de Club,
- Montant des licences et cotisations, (présentation)
- Catégories d'Ages,
- Montant de l'assurance fédérale,
- Montant des mutations et prêts,
- Création et mission des Equipes Techniques Régionales,
- Centre d'entraînement régional labellisé.

Le Comité Directeur décide que le montant du surcoût pour renouvellement extraordinaire ou exceptionnel de licence est fixé à 10% du montant du prix de la licence arrondi à l'Euro supérieur ou inférieur, suivant le cas, dans le respect des dispositions légales.

Le Président de France Cricket demande une modification des catégories d'Ages pour le cricket.

Une étude sera lancée pour connaître le coût exact par licencié de l'assurance de groupe. Si celui apparaît inférieur au montant actuellement demandé, le montant de la l'assurance sera diminué, et le montant de la différence ainsi générée imputée sur les Licences.
Présentation en sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Tenant compte de ces remarques, le Comité Directeur valide tous les documents présentés.

Ceux-ci se trouveront à disposition des membres sur le site Internet de la Fédération.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide du principe de création d'un formulaire destiné aux Clubs, et portant sur la prise de licence à la Fédération par leurs membres.

Gérard MOULIN se charge de présenter un projet à la Commission Fédérale de la Réglementation.

*** Assemblée Générale du 12 mars 2005, à PARIS (Insep) :**

Le Président rappelle aux membres du Comité Directeur, la nécessité de mobiliser les clubs pour leur présence à l'Assemblée Générale.
Le Secrétaire Général rappelle les membres, Présidents de Commissions, de faire parvenir dans les meilleurs délais, leurs rapports de commissions

Déroulement des réunions pour le samedi 12 mars 2005 :

- Bureau Fédéral de 10 heures à 11 heures
- Comité Directeur de 11 heures à 12 heures
- Assemblée Générale à 14 heures.

Mérites Fédéraux :
La Liste des récipiendaires éventuels sera transmise en début de semaine par le Président de la fédération aux membres du Comité Directeur pour avis et /ou modification.

*** Divers :**

- Sports US mag : sortie d'un nouveau magazine dédié aux sports américains et en autres au Baseball.

<u>CD 12 mars 2005 :</u>

***Réflexion sur l'utilité et le devenir des Comités Départementaux ne possédant qu'un seul Club**

Le Comité Directeur s'engage à réfléchir sur la position à adopter envers les Comités Départementaux suivants ne possédant plus qu'un seul Club :

-CD Cantal,	Saint-Flour	29 Licences
-CD Indre et Loire,	Joué Les Tours	63 licences
-CD Doubs,	Besançon	26 licences
-CD Jura,	Champagnole	12 licences
-CD Meurthe et Moselle,	Lunéville	43 licences
-CD Charente Maritimes,	La Rochelle	83 licences
-CD Deux-Sèvres,	Bressuire	16 licences
-CD Bouches du Rhône.	Marseille	121 licences

4/ Clubs

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la nécessité de mener une étude avec les Ligues et Comités concernés sur le devenir des Clubs suivants :

Mulhouse ROYALS, Périgueux CC, Mont de Marsan Bulldogs, Villeneuve sur Lot Newtonners, Ossau CC, Granville Requins, Le Creusot Piloners Prix les Mézières Vikings Softball, Meaux club sportif de la jeunesse Tamoul de France, Mantes BSC, Saint Nom la Bretèche, Villepinte AL FATAH C.C, Nîmes ALLIGATORS, Rodez LES TOROS, Figeac B.C, JEUNE France OMNISPORTS Cholet, Laon LES TEMPLIERS, Bressuire GAROCHEURS, Monte Carlo C.C, Drumetaz HIGHLANDERS.

En fonction de l'étude menée, le prochain Comité Directeur s'engage à prendre les dispositions qui s'imposeront au regard du respect des textes réglementaires concernant le nombre de licences et du paiement des cotisations.

Olivier DUBAUT souligne que le nom du Club suivant a changé :
-PUC Section Baseball devient PUC,
Les membres du Comité Directeur évoquent aussi les possibilités de mise en sommeil des Clubs. Actuellement aucun des textes fédéraux ne prévoient cette possibilité, il est envisagé de mener une réflexion sur ce thème.

11/ Déroulement de l'Assemblée Générale Elective

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle le déroulement de l'Assemblée Générale Elective de l'après-midi :

-émargement à 13H00 fait par Sébastien VIALE, Vice-Président, et Olivier GARCIA (Membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales) ;
-ouverture à 14H30 par Jean-Marie MEURANT, Vice-Président ;
-Rapport des Commissions mené par André PARKER, Secrétaire Général ;
-Rapport Moral et Rapport Financier présenté par Eric-Pierre DUFOUR, Président ;
-Présentation rapide des différents candidats ;
-Vote des membres du Comité Directeur dans l'amphithéâtre ;
-Dépouillement dans une salle à l'étage.

13/ Futur Directeur Technique National

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle qu'il y aura un appel à candidature ouvert pour la nomination du futur DTN de la Fédération. La nomination devrait intervenir au plus tard le 1er mai 2005.

CD 3 avril 2005 :

10/ Divers
Le Comité Directeur donne au Président son accord sur la délocalisation du pôle France de l'INSEP.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Actualité Nationale et Internationale:**

19 et 20 mars 2005 : Congrès CEB, à Paris.
La nouvelle équipe dirigeante comprenant le Président de la FFBS a décidé de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement.

11 mai 2005 : Assemblée Générale du CNOSF
Réélection du Président sortant Henri Serandour avec plus de 95% des suffrages.

21 mai 2005 : Audit de la Ligue Languedoc-Roussillon par Messieurs Patrick Tugault, président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier Garcia, responsable juridique.

3 et 4 juin 2005 : Congrès de l'IBAF
Ce congrès étant électif, le président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour se présentera sur un poste du conseil exécutif.

L'IBAF a nommé Monsieur Henri Sérandour, Président du CNOSF, membre du CIO, comme membre de sa Commission d'Ethique.

*** Entretien avec Monsieur Vilotte, Directeur de Cabinet du Ministre des Sports :**

Le Président de la Fédération s'est entretenu avec Monsieur Vilotte, le vendredi 13 mai.
Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

Convention d'Objectifs : la Convention d'Objectifs 2005 devrait être sensiblement identique à celle de 2004 avec la possibilité d'une augmentation d'environ 8%.

Professorat de sport : un poste de professeur baseball devrait être ouvert à candidature pour la session de 2006

Il a été demandé l'attribution d'un contrat P.O supplémentaire dans la mesure où un contrat P.O vient d'être renouvelé par la Ministère sans que la Fédération n'en soit avertie.

demande de détachement d'un professeur d'éducation physique et sportive sur un poste CTN actuellement vacant.

*** Déplacement en Aquitaine :**

Le Président de la Fédération tient à remercier Madame Bissey, Président de la Ligue d'Aquitaine, pour l'accueil qui lui a été fait lors de sa visite du 21 au 23 avril dernier.

Rencontre avec le directeur des sports du Conseil Régional, le directeur des la DRJS et le directeur du Creps.

De plus, une réunion a été organisée avec l'ensemble des clubs et des comités départementaux.

Dans le cadre du développement, la Fédération aidera la Ligue d'Aquitaine sur 2 projets :

- passeport jeune de parrainage
- diplôme sportif jeune.

La Ligue d'Aquitaine doit fournir un détail sur ces deux projets.

*** Divers :**

- filières de Haut-Niveau : Il est rappelé que le projet de refonte de la filière de haut niveau doit être présenté au Ministère pour la mi-juin.

- Les évènements organisés par la Fédération doivent être gérés autrement. Ces évènements doivent être une source de revenus pour la Fédération et non l'inverse comme actuellement. De plus, il faut absolument que chaque événement ait son propre cahier des charges qui soit le plus exhaustif possible et qui permette de garantir les différentes parties.

- Encadrement des équipes de France Baseball :
Afin de respecter la législation, deux possibilités s'offrent à la Fédération pour les personnes composant le staff des équipes de France Baseball et ne faisant pas partie de la Direction Technique Nationale :

- le contrat de travail
- le bénévolat

La Fédération doit se renseigner auprès de l'association sport emploi pour savoir s'il existe d'autres possibilités de rémunération pour les encadrants des équipes de France.

- Concours national femmes et sport à l'initiative du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : Sur les 4 catégories présentées, la fédération proposera :

- Madame Marie-Madelaine BISSEY, Présidente de la Ligue d'Aquitaine, dans la catégorie « sport au féminin »
- Mademoiselle Céline LASSAIGNE, en contrat professionnel aux Etats-Unis, dans la catégorie « sport et aventure »

<u>Bureau du 24 juin 2005 :</u>

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- IBAF :
Le congrès de l'IBAF s'est déroulé du 2 au 4 juin 2005. Ce congrès était électif. Monsieur Aldo Notari a été réélu à la tête de la Fédération Internationale. La France n'a pas de poste au conseil exécutif de l'IBAF.

- Déplacement en Bretagne :
Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

- Journée du 5 juin :
La FFBS était présente sur les Champs-Élysées, le 5 juin, entourée des 27 autres fédérations olympiques. Nous estimons la fréquentation à plus de 15 000 visiteurs sur notre stand. La Fédération disposait pour cet événement de deux structures de Road show prêtées par la MLB europe.

*** Divers :**
- CEB :
Jean-Marie MEURANT, vice-président de la Fédération est candidat pour faire partie de la Commission Technique de la C.E.B

- Tenue Fédérale :
La Fédération se renseigne auprès de la société Balenciaga pour faire confectionner de nouvelles tenues fédérales.

Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter la tenue fédérale pour toute représentation, il en va de la crédibilité de la Fédération.

- Commission Fédérale de Discipline :
Le joueur des meds de Marseille, monsieur Benhellah Chellali, a été expulsé par l'arbitre lors du match cavigal de Nice – meds de Marseille.

Une commission de discipline se réunira au mois de septembre pour traiter cette affaire. Messieurs Patrick Tugault et Olivier Garcia sont en charge de l'instruction.

<u>CD 25 juin 2005 :</u>

*** Actualité nationale et internationale :**

- IBAF :
Le congrès de l'IBAF s'est déroulé du 2 au 4 juin 2005. Ce congrès était électif. Monsieur Aldo Notari a été réélu à la tête de la Fédération Internationale. La France n'a pas de poste au conseil exécutif de l'IBAF.

- Déplacement en Bretagne :
Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

- Journée du 5 juin :
La FFBS était présente sur les Champs-Élysées, le 5 juin, entourée des 27 autres fédérations olympiques. Nous estimons la fréquentation à plus de 15 000 visiteurs sur notre stand. La Fédération disposait pour cet événement de deux structures de Road show prêtées par la MLB europe.

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

* **Divers :**

- Femmes et sport :
Le dossier de candidature au concours « femme et sport » déposé auprès du ministère est en cours d'étude. Les résultats seront publiés au plus tard fin octobre.

- Tenue Fédérale :
Une demande a été faite auprès de la société Balenciaga pour la confection d'une nouvelle tenue fédérale.

Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter ce costume pour toute représentation.

Le coût total devrait s'élever environ à 300 € par personne, il est demandé une participation de 150€.

Bureau 10 septembre 2005 :

*** Actualités Internationales** :

Actualités C.E.B :

Le Président rapporte les décisions prises lors du congrès de la C.E.B en juillet 2005 :

-possibilité d'organiser un Championnat d'Europe Junior et Cadet tous les ans ;
-les Juniors passent en battes en bois ;
-possibilité de créer un Championnat Espoir.

La prochaine réunion C.E.B se tiendra à Rotterdam le 17 septembre 2005.

Actualités I.B.A.F :

Aldo NOTARI, Président de l'I.B.A.F a sollicité la Fédération Française de Baseball et Softball afin qu'elle contacte des joueurs de baseball d'origine algérienne évoluant en France. Cette démarche entre dans le cadre de l'organisation des Jeux africains.

Si l'Algérie a une équipe de baseball, elle pourra organiser ces jeux.

En contrepartie, le baseball pourrait entrer dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Les Membres du Bureau avancent que la Fédération pourrait, dans le cadre de cette action, se rapprocher des Ministères de la Coopération, du MJSVA pour savoir si elle peut envisager des avantages supplémentaires.

Gay Games :

Le Président annonce qu'il a apporté son soutien à l'organisation de cette manifestation sportive. La Mairie de Paris s'est engagée à construire un terrain de Softball (discipline obligatoire dans le cadre de ces Jeux) sur Mortemart au cas ou Paris en obtenait l'organisation.

*** Bilan des différentes compétitions de Baseball, Softball et Cricket :**

Championnat d'Europe Senior Baseball (7-17 juillet 2005 Prague): 6ème place

Jean-Marie MEURANT, élu référant pour ce Championnat, souligne que l'Equipe de France a gagné une place au classement général par rapport aux Championnats de 2003 en Hollande.

Il rappelle les problèmes financiers rencontrés au cours de la compétition, et la dette de 30000 couronnes que la Fédération a envers la Fédération tchèque.

Enfin, il tient à remercier Aurélie BEDOUCHA, logisticienne de l'Equipe de France, pour l'excellent travail effectué.

Championnat d'Europe Junior Baseball (25-31 juillet 2005 Pampelune) : 5ème place

Patrick BRICAUD, élu référant pour ce Championnat, met en avant la bonne ambiance, l'hébergement de qualité, et le bon état d'esprit de l'Equipe au cours de cette compétition ; les seuls regrets venant des résultats sportifs.

Championnat d'Europe Féminin Softball (1er-6 août 2005 Prague) : 3ème place groupe B

Françoise LASSAIGNE, élue référant pour ce Championnat, rappelle les bons résultats de l'Equipe de France et sa grande motivation.

Le point négatif réside dans l'hébergement de l'Equipe.

Championnat d'Europe Junior Cricket (25-31 juillet 2005 Ecosse) : 6ème place

Olivier DUBAUT présente les résultats négatifs de ce Championnat (0 victoire).

Un point positif : un des joueurs s'est fait remarqué Arun AYYAVOORAJU, il a été contacté par des Clubs professionnels britanniques.

Championnat d'Europe Cadet Cricket (8-12 août 2005 Rome) : 5ème place

Le bilan est satisfaisant (3 victoires ; 2 défaites). Olivier DUBAUT souligne le très bon travail de David BORDES dans le cadre de la délégation qu'il a su mettre en place et la qualité des sélections opérées.

Interligues (24-27 août 2005 Aquitaine) :

Patrick BRICAUD souligne la qualité du site de Saint-Aubin. Il remercie le Comité d'Organisation et Madame BISSEY.

D'un point de vue sportif, Jean-Marie MEURANT souligne la trop grande disparité entre les Equipes et le niveau (relativement bas) des Cadets

Il rappelle qu'un collège où des Equipes ont séjourné a été dégradé. Des sanctions à l'encontre des personnes ayant utilisé la chambre sont décidées.

*** Signature de la Convention d'Objectifs :**

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MJSVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€. La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :

-la création d'un nouveau site Internet ;
-le développement des Equipes Techniques Régionales ;
-le dossier terrain.

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

***Rappel des points discutés lors du Bureau Fédéral :**

Actualités C.E.B :

Le Président rapporte les décisions prises lors du congrès de la C.E.B en juillet 2005 :

-possibilité d'organiser un Championnat d'Europe Junior et Cadet tous les ans ;
-les Juniors passent en battes en bois ;
-possibilité de créer un Championnat Espoir.

La prochaine réunion C.E.B se tiendra à Rotterdam le 17 septembre 2005 dans le cadre des Championnats du Monde de Baseball.

Actualités I.B.A.F :

Aldo NOTARI, Président de l'I.B.A.F a sollicité la Fédération Française de Baseball et Softball afin qu'elle contacte des joueurs de baseball d'origine algérienne évoluant en France. Cette démarche entre dans le cadre de l'organisation des Jeux africains.

Si l'Algérie a une équipe de baseball, elle pourra organiser ces jeux.

En contrepartie, le baseball pourrait entrer dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Les Membres du Bureau avancent que la Fédération pourrait, dans le cadre de cette action, se rapprocher des Ministères de la Coopération, du MSJVA pour savoir si elle peut envisager des avantages supplémentaires.

Signature de la Convention d'Objectifs :

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€. La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :

-la création d'un nouveau site Internet ;
-le développement des Equipes Techniques Régionales ;
-le dossier terrain.

Conciliation : (Montigny vs FFBS)

La conciliation a confirmé la sanction sportive infligée au Club de Montigny pour avoir fait jouer un joueur dont la licence n'était pas homologuée, la Fédération acceptant de ne pas appliquer de sanction financière, l'intention de fraude n'étant pas retenue.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Affaires courantes:**

- Nouveaux clubs :
De nombreux renseignements sont pris, auprès des services administratifs de la Fédération, sur la créations de clubs. Plus de dix dossiers d'affiliation ont été envoyés ces dernières semaines, ce qui laisse présager prochainement l'affiliation d'environ huit clubs.

*** Divers**
- ***Site Internet :***
Le nouveau site fédéral devrait voir le jour fin novembre. Un seul webmaster sera chargé de la mise à jour du site.

Tous les éléments devront lui être communiqués afin de pouvoir alimenter quotidiennement le site.

- ***Catégories d'âge :***
Le Bureau Fédéral préconisera au Comité Directeur d'harmoniser les catégories d'âge pour le baseball et le softball et de ce fait d'aligner le softball sur le baseball.

- ***CEB :***
Jean –Marie Meurant a été nommé à la commission technique de la CEB.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Actualité nationale et internationale :**

- ***CEB :***
Nomination de Jean-Marie Meurant à la commission technique de la CEB

- ***AFSVFP :***
Le Jury d'attribution des prix nationaux du fair play 2005 a décerné à la Fédération un diplôme d'honneur « promotion de l'esprit sportif » sur proposition du conseil d'administration de l'association Française pour un sport sans violence et pour le fair play.

Ce diplôme récompense l'illustration du code sportif

- ***DTN :***
Monsieur Williams Casacoli a réintégré la Direction Technique Nationale au 1er novembre 2005.

*** Membres du Comité Directeur et du Bureau Fédéral :**

- Monsieur Fabien Carrette- Legrand absent non excusé à plus de trois réunions consécutives du Comité Directeur, et n'ayant pas répondu au courrier de demande de positionnement vis à vis de sa responsabilité de membre du Comité Directeur, le Comité Directeur décide à l'unanimité d'appliquer les dispositions du 8ème alinéa de l'article 11 des statuts de la Fédération.

Monsieur Fabien Carrette-legrand perd donc sa qualité de membre du Comité Directeur.

Son poste sera pourvu lors de la plus proche Assemblée Générale.

- Les dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur, reprises dans le Règlement Financier en cours d'élaboration, imposent une double signature pour les dépenses supérieures à un plafond financier déterminé.

La plupart des élus du Bureau fédéral étant de province, il a été demandé à Madame Christine Frey, Secrétaire Général adjoint résidant dans le sud-ouest, dans un but pratique et de fonctionnalité de la Fédération, de bien vouloir démissionner afin de laisser sa place à un élu parisien du Comité Directeur.

Le Comité Directeur ayant pris note de la démission de Madame Christine Frey de son poste de Secrétaire Général adjoint, et la remerciant pour ce geste qui permet à la Fédération de pouvoir assumer ses obligations sans surcharge de ses coûts financiers, procède à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général adjoint.

Monsieur Patrick Bricaud, élu parisien du Comité Directeur, seul candidat est élu par 10 voix pour et une abstention.

*** Catégories d'âges 2006 :**

Le Comité Directeur après analyse des avantages et des inconvénients de la modification votée lors du dernier Comité Directeur, et après avoir noté qu'il ne fallait pas confondre les catégories d'âges et l'âge des compétiteurs engagés dans certaines compétitions ne relevant pas des catégories d'âges fixées par la licence (par exemple championnat Espoir regroupant des juniors et des seniors de moins de 22 ans), approuve les catégories d'âges présentées par les Commissions Nationales Sportives pour la saison 2005 – 2006 :

	BASEBALL	**SOFTBALL**	**CRICKET**
SENIOR	1986 et avant	1986 et avant	01/09/1986 et avant
JUNIOR	1987 / 1988 / 1989	1987 / 1988 / 1989	du 01/09/86 au 31/08/90
CADET	1990 / 1991/ 1992	1990 / 1991 / 1992	du 01/09/90 au 31/08/92
MINIME	1993 / 1994 / 1995	1993 / 1994 / 1995	du 01/09/92 au 31/08/94
BENJAMIN	1996 / 1997 / 1998	1996 / 1997 / 1998	du 01/09/94 au 31/08/96
POUSSIN	Né en 1999 et après	Né en 1999 et après	Nés à partir du 01/09/1996

LOISIR : Toutes catégories d'âges

Règlement Financier :
Le règlement financier proposé aux membres du Comité Directeur est validé à l'unanimité pour soumission à l'Assemblée Générale de mars 2006.

*** Divers :**

- altercation verbale lors de la finale élite à Rouen :

Le manager du Club de Rouen, Monsieur Robin ROY, a tenu des propos virulents et injurieux envers le Président de la Fédération et l'entité fédérale, du fait que le Comité Directeur de la FFBS ait rejeté l'appel de Rouen au mois de septembre.

Devant cette attitude, le Comité Directeur demande à l'unanimité que Monsieur Roy passe devant la commission de discipline pour répondre de ses actes.

- ***Assemblée Générale :***
Le Comité Directeur fixe au samedi 18 mars l'Assemblée Générale ordinaire 2006.

CD 18 décembre 2005 :

***Affaires en cours :**

***-actualités internationales* :**
Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que l'I.B.A.F souhaite revenir sur le vote qui s'est tenu en juillet 2005 actant l'exclusion du Softball et du Baseball aux Jeux Olympique de Londres en 2012.
L'I.B.A.F soutient que pour chaque Jeux Olympiques, 28 disciplines doivent être représentées. Lors de la session du C.I.O en juillet, deux disciplines sont sorties du programme de 2012, mais aucune nouvelle n'est entrée.

Il y a donc encore deux disciplines qui doivent rentrées dans le programme olympique. L'I.B.A.F souhaite un nouveau vote pour réintégrer le Baseball. Ce vote devrait intervenir à Turin lors de la 118ème session du C.I.O du 8 au 10 février 2006.

***Tarifications 2006 :**

-Modification de la tarification de l'assurance fédérale :

Sur proposition du Président de la Fédération, il est soumis au vote du Comité Directeur le passage à une tarification unique de l'assurance proposée par la Fédération dans le cadre du contrat la liant avec GPA.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, l'assurance fédérale sera pour la saison 2006 d'un montant de 2,50€ quelque soit le type de pratique et/ou la catégorie d'âge.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité cette nouvelle tarification.

-Indemnités 2006 :

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité les indemnités suivantes :

Les indemnités Scorage restent inchangées par rapport à 2005 :
-scoreur national : 40€ ;
-scoreur régional : 31€ ;
-scoreur départemental : 19€

Les indemnités Arbitrages seront votées lors du prochain Comité Directeur, lorsque la C.N.A.B aura finalisé le budget du projet présenté aux Membres du Comité Directeur.

Les Equipes de France : les indemnités du **staff médical** restent les mêmes pour l'année 2006 :
Médecins : 100€ par jour ;
Kinésithérapeutes : 100€ par jour.

Le Président de la Fédération rappelle que ces indemnités étaient autorisées pour combler le manque à gagner qu'un membre du staff médical pouvait avoir lorsqu'il se déplaçait avec les Equipes de France.
Cette position pourrait évoluer si un des membres du staff médical était salarié (cumul de rémunération).

Les indemnités pour les membres **des staffs techniques** feront l'objet de discussions plus abouties au cours du premier trimestre 2006 notamment sur leur montant, la forme juridique à employer.

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :

-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€ sur la Convention d'Objectif, 30€ sur les fonds propres.

Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€ : C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;

-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;
-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.
-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

*__France Cricket__ :

-Convention France Cricket-Fédération Française de Baseball et Softball :

Le Président de France Cricket présente la convention qui liera prochainement la Fédération et France Cricket. Elle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les conditions financières de cette convention, et notamment les répartitions entre la Fédération et France Cricket des produits des:

-cotisations (60% pour la Fédération ; 40% pour France Cricket) : la Fédération reversant à France Cricket 40% de l'ensemble du produit des cotisations des Clubs de Cricket affiliés à la Fédération ;

-licences (30% pour la Fédération ; 70% pour France Cricket) : la Fédération reversant 70% de l'ensemble du produit des licences à France Cricket ;

-**prêts et mutations** : une part des produits, mutations, mutations extraordinaires et prêts de joueurs Cricket sera reversée par la Fédération à France Cricket à hauteur de 40%.

***Référents Fédéraux auprès des Ligues Régionales :**

Certaines Ligues ne disposaient pas de référent fédéral. De nouvelles désignations ont été faites par le Président de la Fédération :

-**Ligue d'Auvergne :** Monsieur Jean-Marie MEURANT est désigné référent de cette Ligue ;

-Ligues du Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne: Monsieur Sébastien VIALE est désigné référent de ces ligues ;

-Ligues de Bretagne, Haute-Normandie : Monsieur Olivier DUBAUT est désigné référent de ces Ligues ;

-Ligue de Nouvelle Calédonie : le Président de la Fédération et le Directeur Technique National seront référents de cette Ligue.

***Questions diverses :**

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen. Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

<u>Bureau 21 janvier 2006 :</u>

*** Dérogation :**
Strasbourg Université Club, section baseball et softball sollicite la Fédération afin d'obtenir, comme pour 2005, la dérogation suivante :

- autoriser les joueurs juniors et seniors baseball à participer au championnat allemand 2006 sous les couleurs de club de khel.

Le Bureau Fédéral accorde cette dérogation à l'unanimité.
*** Actualité Fédérale:**

Affiches FFBS :
La Fédération a fait réaliser 5 000 affiches qu'elle met à la disposition de ses clubs, ligues et CD.

De plus, cette affiche est téléchargeable sur le site de la Fédération afin de laisser à tous la possibilité de la faire imprimer et personnaliser en fonction des besoins de chacun.

*** Actualité Internationale :**

Déplacement à Pise en Italie :
Le Président et le DTN se déplaceront du 27 au 29 janvier à l'académie Italienne de Pise afin de visiter ces nouvelles installations et pour y rencontrer un coach cubain dans le cadre du poste de manager pour l'équipe de France Senior qui est à pourvoir.

CD 19 février 2006 :

Ouverture de la séance à 10h20 par le Président, Eric-Pierre Dufour.
Il regrette le nombre important d'absences lors de ce Comité Directeur et souhaite à l'avenir un tout autre investissement de la part des membres du Comité Directeur.

*** ACTUALITE INTERNATIONALE :**

- Italie
Sur invitation du Président de la Fédération Italienne de Baseball et Softball, le Président s'est rendu avec le Directeur Technique National en Italie fin janvier. Etaient à l'ordre du jour la visite de l'académie italienne, l'étude sur les possibilités de collaboration entre les 2 fédérations permettant à la France de bénéficier des infrastructures et de l'expérience italienne, la rencontre de plusieurs coaches dans la cadre du recrutement du manager senior baseball.

- CIO
Lors du congrès du CIO qui s'est tenu lors des Jeux Olympiques d'hivers de Turin, la réintégration du baseball et du softball au programme des Jeux de Londres 2012 n'a pas été remis à l'ordre du jour.

*** ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENARALE DU 18 MARS 2006**

1. Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
2. Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2005
3. Rapport d'activité du Comité Directeur :
   - Rapport moral,
   - Rapport de la Direction Technique Nationale
   - Rapports d'activité des Commissions Fédérales et Nationales
   - Rapport de l'Association France Cricket
4. Rapport du Trésorier
5. Rapport du Commissaire aux Comptes
6. Approbation des comptes 2005 et du budget 2006
7. Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance
8. Vote de la Convention Fédération - France Cricket
9. Vote du Règlement Financier
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

*** ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération se tiendra le samedi 18 mars 2006, à 14 heures, à l'hôtel Campanile porte de bagnolet.

Le Comité Directeur souhaite présenter les propositions suivantes qui seraient applicables en 2007, si elles sont acceptées par l'Assemblée Générale :

- augmentation de la licence loisir : passage de 12 € à 20 €
- augmentation de la cotisation fédérale : passage de 153 € à 175 €

- mettre toute nouvelle licence au même prix que les anciennes licences et rétrocéder 50% du prix des nouvelles licences aux clubs concernés

CD 18 mars 2006 :

*** ACTUALITE**

- Collaboration avec la Fédération Italienne de Baseball et Softball

Suite au déplacement du Président et du DTN en Italie et à la volonté de la Fédération Italienne de nous soutenir dans notre développement, des joueurs, entraîneurs et arbitres devraient très prochainement pouvoir bénéficier de ce partenariat.

La Fédération devra être vigilante et s'assurer que les personnes participant à ces programmes entrent dans un processus de formation qu'elle mettra en place.

- Décentralisation

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative fixe comme objectif sportif pour chaque fédération une qualification aux championnats du Monde.

Par conséquent, il est primordial en Baseball de finir dans les quatre premiers au prochain Championnat d'Europe, ces places étant qualificatives pour le championnat du monde.

Les sports non qualifiés pour les championnats du monde verront leur subvention diminuée.

- Constitution d'un groupe Ad Hoc sur les championnats de baseball

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe de sa volonté de créer un groupe de travail dont l'objet est la refonte du championnat baseball dans sa globalité.

Ce groupe ad hoc sera ouvert à toute personne désireuse de participer à cette réflexion générale.

Il est important pour le baseball de réformer ses championnats allant du niveau départemental au niveau élite afin de redynamiser l'ensemble du monde baseballistique et de donner plus de crédibilité à ce sport.

*** ASSEMBLEE GENERALE**

Le quorum est pour le moment fixé à 150 voix. Ce quorum étant susceptible d'évoluer si des clubs non à jour de leur cotisation 2006 se présentent ce même jour et règlent leur cotisation sur place.

Concernant le nombre de postes vacants au Comité Directeur, suite aux démissions de messieurs Scherer et Bezault reçues depuis la dernière séance du Comité Directeur, ce nombre est porté à 4, sachant que 5 personnes sont candidates : Mademoiselle Nadège Esteban et Messieurs Serge Makouchetchev, Michel Dussart, Virgile Amiot et Didier Seminet.

Bureau 28 mai 2006 :

*** Convention d'Objectifs 2006 :**

Le Président de la Fédération et le Directeur technique National se sont rendus au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le mardi 23 mai afin d'y signer la Convention d'Objectifs 2006. Cette convention devrait être aux alentours des 650 000 €.

Lors de cette réunion, le Ministère a tenu à féliciter la Fédération quant à sa rigueur financière. De plus, le Ministère soutient la Fédération sur le plan de développement mis en place et souhaite qu'il soit bénéfique pour la pratique de nos sports.

Malgré tout, le Ministère insiste sur le fait qu'une refonte des championnats à tous les niveaux est nécessaire pour pouvoir évoluer dans le haut niveau. L'implication des clubs est une question récurrente et importante.

Le Ministère souhaite pouvoir s'appuyer sur certains indicateurs, tels que :
- la mise en place du plan de développement dans les ligues
- le C.N.D.S.
- les équipes techniques régionales
- les centres d'entraînements
- le développement des pratiques

*** Direction Technique Nationale :**

La Fédération a reçu la confirmation que Monsieur Boris Rothermundt intègrera la DTN à compter du 1er septembre 2006.

Concernant le poste P.O laissé vacant depuis le départ d'Andrew Sallee, ce dossier sensible est toujours en suspend et de nouveaux éléments devraient intervenir en septembre.

CD 17 juin 2006

1/ Actualités :

******Signature de la Convention d'Objectifs* **:**

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur de la signature de la Convention d'Objectifs entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) et la Fédération le 23 mai 2006.
Etaient présents pour la Fédération : Monsieur Eric-Pierre DUFOUR (Président), Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket), Monsieur Virgile AMIOT (Médecin Fédéral National), Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National).

Quelques constats et directives ont été dressés lors de la signature de la Convention d'Objectifs :
-les efforts effectués dans la gestion financière de la Fédération ;

-la qualité des projets fédéraux ;

-les subventions en direction du développement ont été valorisées cette année pour tenir compte de la situation contextuelle de la Fédération ;

-le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que le M.J.S.V.A ne souhaitait pas (au départ) donner d'argent pour les Championnats d'Europe Cadets Baseball. Au final, 35 000€ ont été débloqués pour cette compétition en 2006. Le M.J.S.V.A a annoncé qu'il ne soutiendrait plus, à l'avenir, les programmes de l'Equipe de France Cadets ;

Ceci traduit une nouvelle politique ministérielle qui souhaite à présent financer des Championnats pour les catégories : Juniors/Espoirs/Seniors avec comme objectif la participation de ses différentes équipes aux Championnats du Monde.

Le Président de la Fédération avise les Membres du Comité Directeur que ces derniers devront se positionner très vite quant aux futures participations des Equipes de France Cadets Baseball aux Championnats d'Europe, d'autant que la Confédération Européenne de Baseball (C.E.B) souhaite organiser un Championnat d'Europe Cadets tous les ans.

-en définitif, le M.J.S.V.A versera à la Fédération au titre de la Convention d'Objectifs 2006 : 614 900€, à laquelle s'ajoute 40 000€ ;

-2 avenants devront être présentés en 2006 par la Fédération au M.J.S.V.A :

-**1 portant sur la Nouvelle-Calédonie :** le but étant triple pour la Fédération : accompagner les projets de la Nouvelle-Calédonie, effectuer un déplacement en Nouvelle Calédonie afin de faire un état des pratiques des trois disciplines (Baseball, Softball, Cricket), qu'enfin la Nouvelle-Calédonie devienne un véritable point d'encrage pour la Fédération.

Par ailleurs, une nouvelle convention devra être signée entre la Nouvelle-Calédonie et la Fédération, celle nous liant actuellement étant désuète ;

-**1 portant sur le sport et handicap** : l'objet de l'avenant étant de proposer des formations de nos disciplines aux cadres de la Fédération Française Handisports, ainsi qu'aux cadres de la Fédération Française de Baseball et

Softball aux fins d'accueil d'un nouveau public dans les clubs affiliés. Un élargissement au niveau européen de ce type d'initiative est envisagé ;

10/ Référents Fédéraux auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket :

Monsieur Sébastien VIALE informe les Membres du Comité Directeur qu'aucun Procès-Verbal diffusé sur le Site Internet de la Fédération ne fait mention des référents fédéraux placés auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket dans le cadre de leur aide au développement.

Le Comité Directeur rappelle donc les Ligues relevant des Membres du Comité Directeur :
-Ile de France/Alsace/Lorraine : Monsieur Tomas NAGEL ;
-Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées/Centre : Madame Gin BATS ;
-Aquitaine/Poitou-Charentes : Monsieur Gérard CROS ;
-Bourgogne/Rhône-Alpes/Franche-Comté : Monsieur Sébastien VIALE ;
-Haute-Normandie/Bretagne/Nouvelle-Calédonie (pour sa partie Cricket) : Monsieur Olivier DUBAUT ;
-Champagne-Ardenne : Monsieur André PARKER ;
-Auvergne : Monsieur Jean-Marie MEURANT ;
-Basse-Normandie/Nord-Pas de Calais : Monsieur Jean-Luc PATUREL ;
-Guadeloupe/Nouvelle-Calédonie : Eric ELSENSOHN ;
-PACA : Monsieur Serge BASTIEN.

Le Président de la Fédération interviendra en appui de tout le monde.

Monsieur Sandy BEZAULT, démissionnaire de son poste au sein du Comité Directeur de la Fédération, était en charge de la Ligue du Limousin. Mademoiselle Nadège ESTEBAN, élue au Comité Directeur de la Fédération suite à l'Assemblée Générale Fédérale du 18 mars 2006, se propose d'être référent de la Ligue du Limousin de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Gérard CROS investi dans des différentes fonctions (Président de Club, de Ligue, Membre du Comité Directeur) ne pouvant assurer son rôle au sein des Ligues Aquitaine et Poitou-Charentes, souhaite renoncer à cette mission. Il présente toutes ses excuses aux Membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur de la Fédération souhaite proposer à Monsieur Jean-Marie MEURANT (Vice-Président) d'être référant de la Ligue d'Aquitaine de Baseball, Softball et Cricket.

Aux termes de cette mise au point, deux Ligues ne sont pas pourvues : la Ligue de Poitou-Charentes de Baseball, Softball et Cricket et la Ligue des Pays de la Loire de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle que les frais des Elus, dans le cadre des visites dans les Ligues, s'ils sont financés par la Convention d'Objectifs doivent être validés avant le déplacement par Williams CASACOLI, Directeur de projet, sur ce dossier.

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général de la Fédération) précise aux Membres du Comité Directeur que ce type de déplacement doit faire l'objet d'une planification.

Monsieur Sébastien VIALE présente aux Membres du Comité Directeur les rapports et suivis de ses travaux au sein des Ligues. Il rapporte qu'au sein de la Ligue Rhône-Alpes, le terrain de Chambéry risque de disparaître.

Le Comité Directeur de la Fédération salue le travail de Sébastien VIALE. Le Président de la Fédération rappelle aux Membres du Comité Directeur que dans le cadre de leur suivi des Ligues, ils devront prendre contact auprès de Williams CASACOLI.

12/ Point Financier :

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général) dresse un premier constat des ressources-dépenses de la Fédération :

-l'encaissement des fonds propres s'est fait plus rapidement que l'an passé à la même époque et pour une somme plus importante, ceci pouvant s'expliquer en partie, en terme de délais et de somme, par l'application de la taxe de 10% en cas de renouvellement extraordinaire de licences ;

-la question du manque de trésorerie est récurrente et ne saurait se résoudre sans une action forte de la Fédération ;

-le budget prévisionnel a dû être révisé à la baisse en raison de la différence de 81 000€ entre le budget demandé et celui octroyé par le M.J.S.V.A dans le cadre de la convention d'objectifs ;

-il n'y a jamais de budget défini en amont dans le cadre de manifestations sportives (exemple : Challenge de France).

Il est demandé au Président de la Commission Fédérale Financière de travailler sur la rédaction d'un cahier des charges type, qui serait proposé pour toute délégation d'organisation de compétitions nationales.

D'un point de vue général, le Trésorier demande à chacun de bien contrôler ses dépenses conformément au budget révisé, mais également ses ressources propres qui, si elles ne sont pas respectées ; remettent en cause les dépenses prévisionnelles.

CD 9 septembre 2006

1/ Actualités :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur qu'un congrès de l'I.B.A.F se tiendra du 13 au 15 septembre 2006. La Fédération y sera représentée par son Premier Vice-Président Monsieur Jean-Marie MEURANT. Par ailleurs, le Président informe le Comité Directeur qu'il a été sollicité pour occuper un poste au sein du Conseil Exécutif de l'I.B.A.F.

16/ Questions diverses

Monsieur Jean-Luc PATUREL, Président de la Commission Nationale Sportive Baseball, souhaite faire homologuer une nouvelle balle officielle : la Wilson A1010.

La balle Wilson A1010 est homologuée par les Membres du Comité Directeur à l'unanimité.

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur qu'un séminaire sera organisé le Week-end des 11/12 novembre 2006 ou 18/19 novembre 2006.

Les Membres du Comité Directeur, la Direction Technique Nationale, les Présidents de Commission et le personnel du siège fédéral seront conviés pour travailler sur le plan de développement fédéral.

CD 4 novembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***
  - ***Assemblée Générale de la FFBS :***
    Le Comité Directeur fixe la date de l'Assemblée Générale 2007 au samedi 10 mars

  - ***Comité Directeur de la FFBS :***
    Le prochain Comité Directeur est fixé au samedi 27 janvier 2007.

  - ***Séminaire fédéral les 18 et 19 novembre 2006 :***
    Le Président précise que la Fédération a retrouvé une certaine crédibilité au niveau des instances sportives et plus particulièrement au niveau du Ministère. Malgré tout il reste encore beaucoup à faire concernant le plan de développement pour le rendre opérationnel. Il faut impérativement entrer dans la phase de concrétisation de ce plan.

    Le séminaire devra servir de planification et de budgétisation des actions à mener.

  - ***Suivi des Ligues :***
    Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, demande à ce que la Fédération soit présente, par l'intermédiaire des référents des Ligues, à chaque Assemblée Générale des Ligues afin de pouvoir apporter un soutien si nécessaire et d'y présenter le plan de développement de la Fédération et le rôle tenu par chacun.
    Dans le cas où le référant fédéral de la Ligue est dans l'incapacité de se déplacer, il sera demandé à un autre membre du Comité Directeur de le suppléer.

De plus, le Secrétaire Général demande à ce que tous les courriers adressés aux ligues par les référents soient adressés en copie au siège de la Fédération pour en garder une trace écrite.

- ***Mérites Fédéraux*** :
  Le Président de la Fédération demande à chaque membre de bien vouloir retourner ses propositions quant à l'attribution des mérites fédéraux 2006 qui seront remis lors de l'AG 2007. Il est proposé qu'un de ces mérites soit attribué via le site internet de la Fédération par un système de vote.

- **Actualité Internationale :**
  - ***Mission à Pékin*** **:**
    Le Président de la Fédération ainsi que le Directeur Technique National se rendront à Pékin du 6 au 10 novembre 2006 afin, entre autres, de visiter les différents sites olympiques.

    Toutes les fédération olympiques sont conviées à ce voyage ; tous les frais étant pris en charge par le CNOSF pour les Présidents et le MJSVA pour les DTN.

  - ***C.E.B.*** **:**
    La Commission Technique de la C.E.B. travaille actuellement sur :
    - les lancers des jeunes
    - une nouvelle formule de qualification pour les Championnats d'Europe

    De plus, Serge Makouchetchev, Président de la C.N.A.B sera proposé lors du prochain conseil exécutif de la CEB pour intégrer la Commission Technique d'Arbitres.

    Le prochain Conseil Exécutif se tiendra le 1er mars 2007 à Zagreb.

  - ***E.S.F. :***
    L'Assemblée Générale de l'E.S.F. se tiendra les 3 et 4 février 2007 à Zagreb

  - ***I.B.A.F. :***
    L'Assemblée Générale Elective se tiendra les 2 et 3 mars 2007 à Pékin. Les membres européens siégeant à l'IBAF demanderont que cette AG élective se déroule à Lausanne. En cas d'acceptation, l'AG de la C.E.B. se déroulera ce même week-end (dans le cas contraire, l'AG de la C.E.B. sera maintenue aux 24 et 25 mars 2007).

- **Equipe de France Baseball Cadet :**

Le Président informe les membres du Comité Directeur que le Ministère des Sports ne subventionnera plus les équipes de France Jeunes (minimes, cadets) à compter de 2007, estimant que c'est de la compétence des régions.

Par conséquent, en raison d'un manque de financement, le Comité Directeur acte sur le fait qu'il n'y aura pas de programme concernant l'équipe de France Baseball Cadet en 2007.

Malgré tout, grâce à sa deuxième place au dernier Championnat d'Europe, cette équipe est qualifiée pour le Championnat du Monde 2007 à Panama. Les frais étant réduits du fait de la prise en charge sur place de l'hébergement et de la restauration, le Comité Directeur n'exclut pas le fait que cette équipe puisse y participer si un financement extérieur est trouvé, sachant qu'il n'est pas question que les familles des joueurs payent ce voyage.

*** Projet à Charlety :**

La Mairie de Paris a contacté la Fédération afin de lui proposer l'enceinte sportive de Charletty pour organiser un évènement de Baseball.

Messieurs Thierry Godbert, Président de la Commission Sport en Entreprise, et Jean-Sébastien Menigoz, en charge de la communication, exposent les éléments du dossier et les différentes orientations possibles.

Il en ressort que cet événement pourrait servir pour la promotion de nos sports et qu'une organisation du type « all star game de Baseball » agrémentée d'un match de softball ainsi que d'un match impliquant les jeunes et de préférence une équipe nationale devrait le mieux correspondre aux attentes.

Le Comité Directeur insiste sur l'importance d'impliquer les différents acteurs locaux du Baseball (Ligue d'Ile de France et Comité Départemental de Paris) dans ce projet.

Un budget de cette manifestation est présenté à titre indicatif. Ce dernier, ne reposant sur aucune certitude quant aux recettes et aux dépenses, ne peut en aucun cas servir de base de travail. Un nouveau budget devra être proposé par le comité de pilotage en charge de la manifestation.

Le Comité Directeur donne son accord de principe, à l'unanimité, quant à l'organisation d'une telle manifestation pour la promotion de nos sports et demande au président de la Commission Sport en Entreprise de constituer un comité de pilotage .

***Divers :**

Certains points n'ayant pas pu être traités lors de cette séance, un Comité Directeur se tiendra lors du séminaire à Montpellier

CD 16 décembre 2006

- ***Actualité Internationale* :**

  Confirmation des lieux et dates des congrès internationaux de baseball :

  - ***IBAF :***
    Le congrès extraordinaire 2007 se tiendra du 1er au 5 mars à Pékin.

  - ***CEB :***
    Le congrès annuel 2007 se tiendra du 22 au 25 mars à Vilnius en Lituanie.

*** Projet à Charlety :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour, est l'élu référent de ce dossier.

Changement des dates initialement prévues. Le stade de Charlety sera mis à notre disposition le week-end des 9 et 10 juin 2006.

Le calendrier du championnat élite étant chargé, il n'est pas possible de libérer le week-end des 9 et 10 juin afin de faire un « all star game » comme prévu. La solution qui pourrait être adoptée serait de faire une rencontre de nationale 1. De plus la possibilité de faire un match opposant « une sélection junior nord » et « une sélection junior sud » est à l'étude, sans oublier un match de softball ainsi que des démonstrations et des initiations.

***Divers :**

- ***Agenda prévisionnel2007 :***
  - samedi 27 janvier : Comité Directeur
  - samedi 10 mars (matin) : Comité Directeur
  - samedi 10 mars (après-midi) : Assemblée Générale FFBS

- ***Mérites fédéraux :***
  Il est demandé que chaque membre du Comité Directeur retourne au siège fédéral ses choix quant à l'attribution des mérites fédéraux 2006 ; mérites qui seront remis lors de l'AG du 10 mars 2007.

- ***Séminaire Fédéral 2007 :***
  Un appel à candidature sera fait auprès des Ligues, CD et Clubs pour accueillir le séminaire fédéral annuel qui si tiendra du 9 au 11 novembre 2007

- ***Structures gonflables :***
  Le Comité Directeur donne son accord pour l'acquisition de deux structures gonflables (tunnel de frappe et cage de lancer) qui serviront à la promotion de nos sports.
  Ces structures sont fabriquées en chine.

- ***Little league :***
  Ce sujet sera abordé lors du prochain Comité Directeur

CD 27 janvier 2007 :

*** Le mot du Président :**

Le Président de la Fédération tient à remobiliser l'ensemble des membres du Comité Directeur pour les deux ans à venir. Il demande que chacun fasse sa propre analyse sur son investissement au sein du Comité Directeur et que les personnes ne pouvant pas assumer leurs responsabilités pour quelque raison que se soit n'hésite pas à donner leur démission.

Il souhaite que les projets du plan de développement se concrétisent et que chacun prennent ses responsabilités.

* **Projet de refonte des licences *(doc joint)*** :

Le Comité Directeur souhaite présenter pour l'Assemblée Générale de mars 2006 un nouveau système de licences qui pourrait ainsi être mis en place en 2008.

Période de référence :
Après discussion la période de référence reste inchangée à savoir du 1er janvier au 31 décembre.
Par contre, toute nouvelle licence prise à compter du 1er septembre de l'année N, sera renouvelée automatiquement et gratuitement en N+1
De ce fait, toute nouvelle licence est à 100% du prix et non plus à 50% comme par le passé.

Le Comité Directeur valide cette période de référence par 14 voix pour et 1 voix contre.

Types de licence :
L'idée est de proposer une licence unique.
3 types de licences :
- compétitions officielle
- pratique non officielle (loisir, découverte)
- non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)

Une nouvelle tarification sera proposée à l'Assemblée Générale :
- compétition jeune : 25 €
- compétition adulte : 45 €
- loisir : 25 €
- découverte : 5 €
- officiel : 45 €
- dirigeant, jeune dirigeant, officiel, arbitre, scoreur, entraîneur : 25 €

Le Comité Directeur vote à l'unanimité des membres présents cette proposition.

*** Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2007 :**

1. Etablissement d'une feuille de présence, appels des membres
2. Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006
3. Rapport d'activité du Comité Directeur :
   - Rapport Moral
   - Rapport de la Direction Technique Nationale
   - Rapports d'activité des Commissions Fédérales et Nationales
   - Rapport de l'Association France Cricket
4. Rapport du Trésorier
5. Rapport du Commissaire aux Comptes
6. Approbation des comptes 2006 et du budget 2007
7. Modification du Règlement Disciplinaire Dopage
8. Projet licences 2008
9. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

CD 10 mars 2007 :

*** AFFAIRES COURANTES** :

-Pékin :

Compte rendu sur le déplacement, du 28 février au 4 mars 2007, du Président et du DTN sur le site des Jeux Olympiques à Pékin. Déplacement organisé et pris en charge financièrement par le CNOSF.
A l'issue de ce séjour, la France a été invitée à participer au « test event baseball » qui se déroulera en août 2007. Seul le transport est à la charge de la Fédération. C'est un réel honneur pour la Fédération.

- Conseil exécutif de la CEB :
Compte rendu de cette réunion par le Président de la Fédération :
Décision a été prise de supprimer la coupe CEB dès 2008. Cela implique le fait d'avoir uniquement 2 places en Coupe d'Europe en 2008, il est proposé d'attribuer ces 2 places comme suit :

- le vainqueur du championnat élite : coupe des clubs champions
- le vainqueur du Challenge de France : coupe des vainqueurs de coupe. Au cas où le vainqueur du championnat régulier serait le même que le vainqueur du Challenge de France, l'attribution de la coupe des vainqueurs de coupe sera en faveur du 2ème du championnat régulier Elite Baseball.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

Un tournoi des 4 nations (France, Italie, Espagne et peut-être Saint Marin) pourrait voir le jour en 2008.

La CEB a signé avec la little league un contrat. La Fédération Française de Baseball et Softball recevra de l'aide pour le développement si elle respecte les règles de la little league

- IBAF :
Election du Monsieur SCHILLER au poste de Président de l'IBAF.
L'IBAF déconseille d'aller au championnat du monde cadet au Vénézuela.
Des contacts avec Cuba et le Canada ont été pris pour la mise à disposition de coachs sous couvert d'un contrat de travail.

*** <u>QUORUM</u> :**

Le nombre de voix pour l'Assemblée Générale est de 296 ce qui implique un quorum à 149 voix.
Le nombre de voix est susceptible d'augmenter si des clubs non à jour de leur cotisation se présentent et la règlent par la même occasion
Validation du nombre de voix pour l'Assemblée Générale

*** <u>DIVERS</u> :**

- Le Président se rendra à l'Assemblée Générale de France Cricket le 11 mars 2007.

- La signature de la Convention d'Objectifs est prévue le 20 mars 2007.

- Le Président et le DTN se rendront en Nouvelle-Calédonie afin de signer la convention FFBS / Ligue Nouvelle-Calédonie et d'y préparer les Jeux du Pacifiques 2011.

<u>CD 5 mai 2007 :</u>

***<u>Actualité</u> :**

- Test Event :
La France a été choisie pour participer au « test event » qui se déroulera du 15 août au 24 août 2007, à Pékin, pour tester les installations sportives olympiques.

Participeront à cette compétition les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

29 accréditations ont été attribuées pour la délégation Française. La délégation Française sera composée de l'équipe de France Senior de Baseball, le staff technique et médical, le Président, le DTN, un scoreur et les 3 employés de la Fédération.

- Envoy coach :
Jeff Mc Kay est le coach mis à disposition par la MLB dans le cadre de la convention passée avec la Fédération.
Il parcourra la France du 2 mai au 7 juin avec au programme, les visites des centres d'entraînements régionaux de Bretagne et d'Aquitaine ainsi que le pôle France Baseball de Toulouse.

- Programme des Equipes de France :

Trois équipes nationales participent aux Championnats d'Europe 2007.

- Equipe de France Senior Softball : du 16 au 21 juillet, à Zagreb en Croatie.
- Equipe de France Junior Baseball : du 1er au 5 août à Rosmalem aux Pays-Bas
- Equipe de France Senior Baseball : du 7 au 16 septembre, à Barcelone en Espagne

Les membres du comité Directeur souhaitent être informés des listes de pré-sélection et de sélection des différentes équipes de France.

*** Divers:**

- Séminaire Fédéral :
Plusieurs candidats sont intéressés pour organiser le séminaire fédéral annuel qui se teindra les 9,10 et 11 novembre 2007.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Actualité :**

- Premier Français drafté :
Joris BERT a été drafté le 8 juin par les Dodgers de Los Angeles. Il devient ainsi le premier français à signer un contrat de joueur professionnel aux Etats-Unis.

Cet athlète âgé de 20 ans évolue actuellement à Rouen. Il a auparavant suivi la filière de formation fédérale avec 3 ans au pôle espoir de Rouen et 3 ans au pôle France de l'Insep.

Les sollicitations médiatiques n'ont pas tardé et le baseball sera à l'honneur dans les prochains jours dans la presse nationale (écrite et télévisée).

La Fédération doit être vigilante quant à la communication faite autour de ce joueur qui, de plus, est sélectionné en Equipe de France Senior et de ce fait qui devrait participer au « test event » de Pékin en août 2007 et au Championnat d'Europe à Barcelone en septembre 2007.

Le Bureau Fédéral félicite Joris BERT et lui souhaite bonne chance pour sa carrière de joueur professionnel de Baseball aux Etats-Unis.

Le Président de la Fédération a été énormément sollicité suite à cette annonce. Les responsables de la MLB en ont profité pour réaffirmer leur intérêt pour le pôle France de Toulouse afin de lui accorder le label « d'académie major ligue » dès 2008.

*** Divers :**

- test event à Pékin :
Le Président de la Fédération ne pouvant pas se déplacer pour des raisons professionnelles sur la totalité du déplacement à Pékin (du 15 au 25 août), il missionne Monsieur Jean-Marie MEURANT, pour représenter la Fédération en son absence.

- IBAF :
Monsieur Miguel ORTIN a été démissionné de ses fonctions au sein de l'IBAF pour raisons médicales. L'intérim est assuré par Monsieur OSTERMAYER.

Le Président de la Fédération a été contacté pour intégrer le Conseil Exécutif de l'IBAF.
Le Bureau Fédéral soutient le Président, Eric-Pierre DUFOUR, pour se porter candidat au conseil exécutif de l'IBAF.

- Félicitations :
Le Président de la Fédération tient de nouveau à féliciter Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU pour sa médaille d'argent au sien du CNRS.

CD 30 juin 2007 :

***Actualité :**

- ***Challenge de France*** :
  Le Challenge de France a connu un beau succès avec la victoire de Rouen. Bonne couverture médiatique notamment par Stadéo TV et la presse.

La Fédération tient à remercier le club de Saint- Aubin de Médoc et le club de Pineuilh pour avoir accueilli cette manifestation et pour son bon déroulement

Le Président tient à remercier les membres du Bureau Fédéral pour leur travail sur le Cahier des Charges du Challenge.

- ***Draft :***
  Le mois de juin a été très chargé notamment avec l'impact considérable du draft de Joris BERT, le Président tient à remercier l'important travail de Benoît RIBEIL fait au niveau de la communication (communiqués de presse, conférence de presse...).

- ***Charlety :***
  L'évènement à Charléty n'a pas connu le succès escompté.
  Peu de mobilisation des clubs franciliens. Enorme travail effectué par la Fédération pour un retour quasi nul.
  Si cet événement « baseballistique » souhaite perdurer dans la capitale, l'investissement de la Fédération sera tout autre.

- ***IBAF / CEB :***
  Le Président informe qu'il a été contacté par l'IBAF pour siéger au Conseil Exécutif.
  D'autre part, ses missions ont changé au sein de la CEB puisqu'il est adjoint à la commission marketing et communication.

- ***Actualités sportives :***
  Actualité sportive chargée avec la participation des équipes de France de baseball et de softball aux championnats d'Europe

  Juillet :
  * Championnat d'Europe Senior Softball, à Zagreb, du 16 au 21 juillet
  * ½ finales du championnat élite baseball, les 21 / 22 juillet et 28 / 29 juillet

  Août :
  * Championnat d'Europe Junior Baseball, aux Pays-Bas, du 1er au 5 août
  * finale du championnat élite Baseball à Chartres, les 10, 11 et 12 août
  * Test évent à Pékin du 18 au 23 août
  * Interligues baseball et softball du 27 au 31 août

  Septembre :
  * Championnat d'Europe Senior Baseball à Barcelone, du 8 au 16 septembre
  Retransmission de la finale sur stadéo TV.
  * Coupe d'Europe softball slowpitch, à Limeil-Brévannes, du 18 au 22 septembre

- **Divers** :
  * Licences : à fin juin, la Fédération enregistre une augmentation de 300 licences par rapport à juin 2006

  * Le site internet a enregistré une augmentation de 15 000 visites par rapport à 2006.

*** Candidatures pour accueillir les évènements fédéraux 2007 :**

***- Séminaire fédéral du 9 au 11 novembre* :**
Trois dossiers de candidature ont été reçus au siège de la Fédération : le club de Saint-Aubin de médoc, la ligue Limousin et la Ligue PACA.

Les 3 candidatures remplissaient les conditions du cahier des charges.

Par vote du Comité Directeur, l'accueil du séminaire fédéral est confié à la Ligue PACA.

*** Divers:**

- Equipes de France :
Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupement et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

- Référant Fédéral :
Sont nommés par le Comité Directeur pour accompagner les équipes de France lors des Championnats d'Europe :

- Jean-Marie MEURANT pour l'équipe de France Senior Baseball
- Françoise LASSAIGNE pour l'équipe de France Senior Softball
- Serge BASTIEN et Pascal BARTHE pour l'équipe de France Junior Baseball

- transfert des joueurs étrangers :
Il est souligné le problème de contrôle des joueurs étrangers entrant en France. Jean-Marie Meurant doit se renseigner auprès de la CEB. Le Trésorier, Dominique MAGNIN, fera une proposition sur ce sujet pour le prochain Comité Directeur.

- Famillathlon :
La Fédération participera au « Famillathlon » organisé, sur le Champs de Mars les 29 et 30 septembre 2007, sous le patronage du Ministère. Initiation en famille aux différentes activités proposées (plus d'une trentaine).

CD 6 octobre 2007 :

*** IBAF :**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR a été élu au sein du conseil exécutif de l'IBAF.
Il est en charge au niveau de l'Europe du marketing, de la communication et de la tenue du siège à Lausanne

*** DIVERS :**

- Camp d'été MLB :
Expulsion des 3 joueurs français suite à un vol collectif de matériel.
Le Comité Directeur prend une sanction éducative avec l'obligation pour ces 3 joueurs d' encadrer dans leur club formateur 3 stages de jeunes avec un rapport final à remettre au Comité Directeur de la Fédération.

- Transfert européen :
La proposition présentée par le Trésorier, sur demande du Comité Directeur, ne peut actuellement être validée dans la mesure où cela relève de la compétence des organes européens et mondiaux.
Le Président de la Fédération en fera la demande auprès des instances compétentes.

-CNDS
Les demandes concernant les dossiers baseball et softball sont en augmentation de 20% en 2007

- Médaille d'honneur :
Le Président souhaite instaurer la médaille d'honneur pour les personnes ayant œuvré pour le baseball et n'étant plus en activité. Ces médailles seront attribuées sur proposition du Comité Directeur et des ligues.

Validation à l'unanimité

CD 1er décembre 2007 :

Le Président tient à remercier les personnes qui se sont investies au niveau du plan de développement pour faire avancer les dossiers. Enorme travail de fait. Le but de cette séance du Comité Directeur étant de valider les documents et de les faire évoluer dans le temps.

De plus, il remercie le personnel du siège fédéral pour le travail accompli sur le logiciel des licences.

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- IBAF :
Le Championnat d'Europe Senior Baseball 2009 se déroulera aux Pays-Bas et non en Russie comme initialement prévu.

- C.E.B. :
La CEB a inauguré son nouveau siège à Francfort courant novembre..

- M.L.B :
World Baseball Classique 2009: la France a postulé pour participer à cette compétition. Cette dernière est composée d'équipes invitées et correspond à une compétition internationale fermée organisée par la MLB.

Le Siège de MLB Europe déménagera à Rome en 2009.

- Autres :
L'Assemblée Générale de l'association des pays francophones de baseball devrait se tenir en avril 2009, à Paris. La Fédération Française de Baseball et Softball devant se charger de son organisation.

*** LOGICIEL LICENCES :**

La Fédération a acquis 3 logiciels à destination des clubs / des Ligues et Comités Départementaux / et de la Fédération. Ce package est en place depuis un an au sein de la Fédération Française de Hockey sur glace et est utilisé avec entière satisfaction.

Présentation et démonstration par la Directrice Administrative et Financière des fonctionnalités du nouveau logiciel de licences. Les demandes de prêts et mutations se feront dorénavant via ce logiciel ce qui évitera d'avoir deux gestions indépendantes (d'un côté les licences et de l'autre les transferts).

Les avantages liés aux logiciels « iClub », « IFederation » et « iLigue » :
- les licences payées par prélèvement seront effectives immédiatement.
- édition immédiate par le club, dès paiement de la licence (par chèque ou prélèvement), de l'attestation individuelle de licence. Cela évitera les délais d'attente d'environ 2 à 3 mois ou les licences jamais imprimées.
- gestion des demandes de prêts et mutations liées au système de prise de licences. Possibilité de saisir la licence, dès acceptation de la demande de mutation, par le club de destination.
- Edition des factures correspondantes au différents règlements effectués par les clubs

Les inconvénients pour la première année uniquement :
- insertion de chaque photo. Cela peut être lourd à gérer pour les « gros » clubs.
- Obligation de saisir l'adresse, ce qui permettra une mise à jour des coordonnées de la base de données.

Des guides d'utilisation et de prise de licences et de transferts (prêts et mutations) ont été envoyés aux clubs, Ligues et Comités départementaux afin de les aider pour l'application de ces nouvelles procédures.
Une assistance technique, assurée par la société CISS, est à leur disposition quant à l'installation du logiciel et tout autre question d'ordre technique.

*** DIVERS :**

- Affaires disciplinaires :
Un courrier du Président du Conseil Fédéral d'Appel, Monsieur Olivier Gracia, informe que les affaires disciplinaires, pour lesquelles le conseil a été saisi, ne pourront pas être traitées en application de l'article 33 alinéa 1 du Règlement Disciplinaire ; article précisant le délai d'intervention des décisions.

- Référant fédéral :
Le Président demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué afin de produire un document sur le rôle du référant fédéral. Il est demandé que les membres du Comité Directeur ayant occupé cette fonction puissent intervenir dans cette réflexion en apportant leurs expériences.
Ce document est indispensable pour le bon fonctionnement des délégations lors des compétitions.

- Flamme olympique :
Passage de la flamme olympique en France le 7 avril 2008 ; Fanny Damond portera la flamme olympique pour la FFBS. Son suppléant est Florian Peyrichou.

CD 26 janvier 2008 :

*** ACTUALITE NATIONALE:**

- Convention d'accompagnement éducatif :
Annoncé par le Ministre de l'Education Nationale, le dispositif d'accompagnement éducatif est entré en vigueur dans les collèges situés en zones prioritaires. Il sera étendu à tous les collèges à la rentrée scolaire 2008/2009 et à l'ensemble des écoles primaires, des collèges et des lycées en septembre 2009.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année après la classe, 4 jours par semaine. Trois domaines éducatifs sont privilégiés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons
- la pratique sportive
- la pratique artistique et culturelle

Concernant la pratique sportive, les activités sportives prennent appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives.

Les Directions Régionales jeunesse et sport ayant eu comme directive de favoriser les sports émergeants, la Fédération doit s'appuyer sur ce dispositif pour faire connaître ses disciplines et s'implanter dans le milieu scolaire.

Trois ligues sont déjà impliquées dans ce dispositif et de ce fait serviront de « ligues test ». Il s'agit de l'Aquitaine, la Bretagne et la Champagne Ardennes.

La Fédération, en relation avec un fournisseur partenaire, définira un paquetage adapté à ce dispositif composé de 2 jeux de maillots, 2 sacs, des balles molles de baseball et de softball, des battes, des bases souples, d'un dossier éducatif et pédagogique ……

Il est important que les Assemblées Générales des Ligues soient suivies par les membres du Comité Directeur et de la Direction Technique Nationale afin d'identifier leurs projets et leurs besoins.

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- Francophonie :
L'IBAF souhaite que soit créée la « confédération des pays francophones de baseball » et demande à la FFBS de prendre en charge l'organisation de cette réunion constitutive.
L'objectif fixé par l'IBAF est de réunir 26 pays à Paris courant avril ou mai 2008. Une enveloppe financière de 10 000 € est accordée par l'IBAF pour l'organisation de cette réunion.

Le Comité Directeur mandate Messieurs André Parker et Serge Bastien pour prendre en charge le dossier de la Francophonie.

Intervention du Directeur Technique National quant à l'aspect financier et la réserve du Ministère sur le fond de trésorerie de la Fédération. La Fédération ne pourra pas sur ses fonds propres avancer la trésorerie pour ces 2 évènements. Il faut s'assurer en amont de leur financement.

*** ORDRE DU JOUR DE l' AG :**

Etablissement de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 mars 2008

1 : Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
2 : Ratification du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007,
3 : Rapport d'activité du Comité Directeur :
- Rapport moral,
- Rapport de la Direction Technique Nationale,
- Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
- Rapport de l'Association France Cricket,

4 : Rapport du Commissaire aux Comptes,
5 : Approbation des comptes et du budget,
6 : Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
7 : Adoption ou modifications règlementaires,

8 : Plan de développement,
9 : Mérites fédéraux,
10 : Logiciel des licences,
11 : Présentation du Championnat du Monde Baseball 2009,
12 : Examen des voeux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Le Président de la Fédération souhaite que l'Assemblée Générale élective 2009 se déroule dans l'amphithéâtre du CNOSF. Si la disponibilité de la salle le permet, la date est fixée au 21 mars 2009.

- Distinctions honorifiques :

Pour son investissement depuis de nombreuses années au sein de la Fédération, le Comité Directeur demandera auprès du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports, l'attribution de l'ordre national du mérite pour le Président, Eric-Pierre Dufour.

- Logiciel des licences :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel des licences, le Comité Directeur décide de :

- faire appliquer la majoration des 10 % du coût de la licence à compter du 16 mars 2008 (au lendemain de l'Assemblée Générale) afin de permettre aux clubs de se mettre à jour sans incidence financière.
- Autoriser le surclassement pour les catégories Benjamin et Poussin et de ce fait de faire les modifications règlementaires correspondantes.
- Confirmer la date des mutations ordinaires et extraordinaires et de ce fait de n'accorder aucun délai supplémentaire.

CD 2 mars 2008 :

* Actualité :

- A l'initiative du Stade de France, une animation baseball a été faite en ouverture du Match de Ligue 1 de football Lille / Lyon, le samedi 1er mars.
Plusieurs joueurs de l'équipe de France et du pôle de Rouen ont participé à cette animation.

- Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que Monsieur Patrice Bienfait a connu de sérieux problèmes de santé courant de semaine dernière. Il tient à lui apporter, ainsi qu'à sa famille, tout son soutien et lui souhaite un prompt rétablissement.

- Le Président, Eric-Pierre Dufour, souhaite que les Présidents des commissions fédérales et nationales assument leurs responsabilités et que les notifications soient faites en leurs noms et non plus en son nom.

De plus, afin d'être en conformité avec les textes fédéraux, il informe que certaines décisions sportives n'ont pu être appliquées.

- Le Président de la Fédération adressera un courrier au Président de l'ISF quant à sa demande concernant la séparation du baseball et du softball au niveau des fédérations nationales.

*** SPORTIF :**

Catégories d'âges :

Le Comité Directeur vote les catégories d'âges suivantes pour l'année 2008 :

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1988 et avant	1988 et avant	1988 et avant
JUNIOR	1989 / 1990 / 1991	1989 / 1990 / 1991	1989 / 1990 / 1991
CADET	1992 / 1993/ 1994	1992 / 1993/ 1994	1992 / 1993/ 1994

MINIME	1995 / 1996 / 1997	1995 / 1996 / 1997	1995 / 1996 / 1997
BENJAMIN	1998 / 1999 / 2000	1998 / 1999 / 2000	1998 / 1999 / 2000
POUSSIN	Nés en 2001 et après	Nés en 2001 et après	Nés en 2001 et après

CD 15 mars 2008 :

* Actualité :

- AG dans les régions :
Présence de la Fédération dans les différentes Assemblées Générales des Ligues. Il est important pour les ligues de s'approprier le plan de développement mis en place par la Fédération.

- Etat de santé :
Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Patrice Bienfait, Président de la Commission de Discipline de la Fédération.

- Congrès ESF :
Le Président de la Fédération et le DTN ont représenté la Fédération lors de ce congrès.

La gestion de l'ESF est inquiétante pour le développement de ce sport.

La langue Française a été retirée des Statuts de l'ESF. Malgré tout, ce vote étant passé avec moins de 2/3 des voix, le Président de la Fédération adressera un courrier au Président de l'ESF afin de lui demander de faire annuler cette disposition celle-ci n'ayant pas obtenue le nombre de voix nécessaires.

Modification des catégories d'âges : moins de 22 ans au lieu de moins de 21 ans, ce qui signifie que les catégories inférieures sont aussi modifiées (de 3 ans en 3 ans).

L'attribution quant à l'organisation des championnats et des coupes d'Europe a été effectuée lors de ce congrès ; cette attribution ayant été faite de manière très aléatoire !

Le softball européen a besoin de renouveau au niveau des instances dirigeantes afin de repartir sur de bonnes bases.

***Assemblée Générale :**

Le Président espère tout d'abord que le quorum sera atteint sans difficulté comme l'année dernière et précise qu'il a souhaité que le déroulement de cette assemblée générale soit attrayant ; toutes les interventions seront accompagnées d'un support ou d'une présentation sur rétroprojecteur.

Il souhaite que la partie règlementaire et statutaire soit traitée rapidement afin d'aborder le plan de développement, le côté sportif et les licences.

Le nombre de clubs à jour de leur cotisation annuelle et donc en droit de voter à l'Assemblée Générale représente 268 voix, ce qui porte le quorum à 135 voix. Le quorum étant susceptible d'évoluer si certains clubs régularisent leur situation.

Si tous les clubs avaient été à jour, le nombre total des voix aurait été de 360 pour un quorum à 181 voix.

Divers :

- Autorisation sportive :
Une licenciée softball, Valentine Magnee, de la Ligue Rhône Alpes a sollicité le Secrétaire Général de la Fédération pour obtenir l'autorisation d'évoluer au sein du club de Turin.

Le Comité Directeur n'y voit pas d'inconvénient à condition que cette dernière n'évolue pas en même temps dans le championnat français.

Le Président de la Commission Sportive Softball sera saisi à ce sujet afin de connaître plus précisément la position de

cette joueuse.

- Assurance complémentaire :
La Fédération a le devoir de communiquer sur le fait qu'une assurance complémentaire peut être souscrite à titre individuel.
Le problème se pose quant à la diffusion de cette information. Actuellement la Fédération communique via son site internet et met à disposition des licenciés l'information nécessaire sur ce sujet

AG 15 mars 2008 :

* **RAPPORTS d'ACTIVITÉ :**

- Rapports des Commissions Fédérales et Nationales :
Les rapports d'activité des différentes Commissions ayant été envoyés à tous les clubs, il n'est pas fait lecture.

Intervention de Monsieur François MAYS en qualité de membre de la Commission Fédérale de Discipline.

Il tient à préciser que l'instruction d'une affaire doit se faire dans les 2 mois, dépassé ce délai, la C.F.D ne peut pas se réunir pour statuer sur une affaire. De ce fait, de par les règlements fédéraux, certaines affaires n'ont pas pu être traitées par la C.F.D ce qui est fort regrettable.

Intervention d'un membre de l'Assemblée Générale, lors de la présentation du rapport d'activité de la Commission Fédérale Médicale. Il souhaiterait connaître la politique de la Fédération concernant le dopage au niveau du softball, car des contrôles sont effectués en baseball mais qu'à ce jour rien n'a été fait au niveau du Softball.

Le médecin fédéral, Monsieur Virgile Amiot, intervient afin de préciser les règles des contrôles anti -dopages : ce sont les D.R.J.S. locales qui diligentent les tests ; l'envergure des compétitions étant un élément majeur dans les choix effectués. La Fédération n'intervient à aucun niveau dans cette procédure, ce n'est pas de son ressort.

D'autre part, la médecin fédéral informe l'Assemblée qu'une démarche fédérale a été mise en place sur l'équipe de France de Baseball pour faire des tests préventifs afin sensibiliser les joueurs et ainsi diminuer le risque de contrôles positifs. Cette démarche devrait être mise en place, dès l'année prochaine, pour le softball.

Intervention de Monsieur Gérard Moulin, Président de CD 27, lors de la présentation du rapport d'activité de la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire. Il tient à informer l'Assemblée que le Comité Départemental de baseball de l'Eure a signé une convention avec l'USEP avec un financement du CNDS.

Ainsi de novembre 2007 à juin 2008, 10 écoles ont pu bénéficier de ce programme, ce qui représente un public de 400 enfants. D'autre part 40 autres écoles souhaitent intégrer ce programme.

Le public touché étant les enfants de 8 à 11 ans, il insiste sur l'importance de ce type d'action au niveau des départements et des régions pour le développement des disciplines des sports de battes.

Intervention d'un membre de l'Assemblée lors de la présentation du rapport de la Commission Nationale Jeunes. Il est demandé que la Commission Nationale Jeunes travaille plus en amont sur les championnats afin qu'en début d'année scolaire les clubs puissent informer les parents lors de inscriptions sur les formules de championnats.

Le Président de la C.F.J, Monsieur Olivier FAURE, intervient en précisant que le premier travail de la commission, dont il vient très récemment de prendre la présidence, était l'établissement des différents calendriers nationaux afin que les formules soient validées pour plusieurs années. Pour 2008, les finales se dérouleront en octobre pour des contraintes de temps mais un travail de fond sera réalisé, si possible d'ici le mois de juin, sur les championnats 2009.

Les membres de l'Assemblée Générale ne souhaitant pas d'autres précisions sur les différents rapports d'activité ; ces derniers sont validés *à l'unanimité*

CD 24 mai 2008 :

*** Mot d'accueil :**

Le Président tient à remercier les membres du Comité Directeur pour leurs messages de soutien et d'amitié.

Le retrait des affaires fédérales, durant un mois et demi, lui a permis de se rendre compte de certaines carences et une certaine rigueur s'impose jusqu'à la fin de la mandature.

*** Assemblée Générale du CNOSF :**

Le 21 mai 2009, le Président de la Fédération a assisté à l'Assemblée Générale du CNOSF.

Le discours du secrétaire d'état au sport laisse envisager le pire pour le mouvement associatif sportif français. Il en ressort un fort sentiment de malaise et une grande crainte pour la survie du sport.

Toute une série de mesures est prévue avec entre autres : la diminution de 7 à 10 % des conventions d'objectifs (argent qui provient de la Française de jeux), la diminution du nombre de CREPS, la réduction des cadres d'état, la rénovation de l'INSEP qui va être privatisé ….

Le message du Ministère est clair : il va falloir passer à la professionnalisation !

*** Accueil des nouveaux membres du Comité Directeur :**

Les nouveaux membres du Comité Directeur (Mademoiselle Laetitia Sellier et Messieurs Alain Roucan et Gilles Bernard Stoll, Laetitia Sellier) se présentent à l'ensemble des membres du Comité Directeur en précisant leurs intentions quant à leur engagement au niveau de l'organe décisionnel de la Fédération.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que les membres du Comité Directeur viennent pour défendre les intérêts de la Fédération et non les intérêts de leur club ou de leur ligue.

*** Séminaire Fédéral** :

Le Comité Directeur inscrit dans ses priorités pour 2008 la tenue du séminaire fédéral.
Les thèmes abordés seront entres autres : la formation, les orientations sur l'emploi, les infrastructures, la communication et les nouvelles pratiques.

Le séminaire fédéral se déroulera du 7 au 9 novembre 2008. La Ligue Limousin, candidate en 2007 pour 2008, sera contactée par la Fédération afin de savoir s'ils souhaitent toujours l'organiser dans le respect du cahier des charges. A défaut, l'organisation sera proposée à la Ligue P.A.C.A.

*** Chef de délégation :**

Le Président de la Fédération insiste sur l'importance du rôle de chef de délégation.
Etablissement d'un cahier des charges précisant les différentes caractéristiques de la fonction.
Certaines modifications sont à apporter au document initial suite aux remarques formulées par Serge Bastien et Jean-Luc Paturel

Pour l'équipe de France U 22 softball féminin le Comité Directeur nomme Gilles Bernard Stoll comme chef de délégation.

* Divers :

- Contact avec Cuba :
Jean-Marie Meurant s'est rendu, à titre personnel, à Cuba. Il en a profité pour rencontrer des responsables de la Fédération Cubaine. Des possibilités sont offertes sur la mise à disposition d'entraîneurs cubains.

Jean-Marie Meurant est le référant de la Fédération Française sur ce dossier. Un courrier sera adressé aux clubs afin de les informer.

CD 13 septembre 2008 :

*** Mot d'accueil :**

- Actualité nationale :
La situation de la Fédération est très préoccupante actuellement du fait du retrait du baseball et du softball au programme des Jeux Olympiques de Londres 2012.

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports fait une distinction entre les sports pratiqués aux J.O. et les sports de disciplines olympiques. De ce fait, le Ministère demande à la Fédération de présenter des dossiers de reconnaissance de sports de haut niveau pour le baseball et le softball alors que ce statut est attribué dès lors que la discipline est olympique.

D'après la chartre olympique, seul le CIO peut retirer le statut de discipline olympique. En octobre 2009, la session du CIO qui se tiendra à Copenhague statuera sur le programme des Jeux de 2016.

Le Président et le DTN rencontrerons, d'ici fin septembre, le Directeur de Cabinet de Monsieur Laporte et le Président du CNOSF afin de s'entretenir à ce sujet.

L'enjeu pour la Fédération est considérable pour l'image de la Fédération auprès des différents partenaires institutionnels ou privés et du fait que le soutien financier de la part du Ministère est diminué de moitié en cas de disciplines non olympiques.

- ***Jeux Olympiques de Pékin 2008*** :

Le Président tient à préciser, de nouveau, que c'est en qualité de membre du Conseil Exécutif de l'IBAF qu'il s'est rendu à Pékin.

Il a assisté à plusieurs réunions de travail au titre de l'IBAF ainsi qu'en qualité de Président de la Fédération Française de Baseball et Softball auprès des partenaires institutionnels.

L'IBAF a décidé que l'Europe serait le continent de communication pour l'année 2009 dans l'objectif d'intégration au programme de Jeux 2016.

*** <u>Séminaire Fédéral</u>** :

La Ligue Limousin étant contrainte de se désister au dernier moment quant à l'organisation du séminaire annuel fédéral 2008, le Comité Directeur décide d'organiser ce séminaire sur Paris.

Une information sera adressée courant de semaine prochaine à tous les participants (présidents de ligues, présidents de commissions nationales et fédérales, direction technique nationale, employés et comité directeur) concernant les dates, le changement de lieu et l'ordre du jour.

Les dates du séminaire sont maintenues les 8 au 9 novembre pour l'ensemble des participants.
Ce séminaire débutera le 7 novembre pour les membres du Comité Directeur, de la Direction Technique Nationale et les employés de la Fédération.

*** <u>W.C.B.F.</u> :**

Dans le cadre de la promotion du baseball, la W.C.B.F. et l'I.B.A.F. souhaitent organiser l'édition 2009 en Europe (du 28 juillet au 5 août).

Cette manifestation regroupe 260 jeunes du monde entier, durant 9 jours, pour un séjour culturel et sportif (sports de battes).

Lors du Conseil Exécutif de l'I.B.A.F., qui s'est tenu à Pékin lors des Jeux Olympiques, le Président de la Fédération Française de Baseball et Softball s'est vu proposer l'organisation de cette manifestation.

Différents acteurs interviennent dans ce projet :

- La W.C.B.F. intervient à hauteur de 350 000 € pour couvrir le transport des équipes (du pays d'origine au pays organisateur) et fournit le matériel avec le soutien de 4 partenaires (DCNT, mizuno, japan air lines, kenko)
- L'I.B.A.F. prend en charges 10 coaches de la MLBI + intervient à hauteur de 50 000€
- la C.E.B. intervient à hauteur de 30 000 €
- le comité d'organisation doit assurer, entre autres, le transport sur place, l'hébergement, la restauration, les activités, l'hôtel de 10 coaches de la M.L.B.I. et les 3 suites pour les V.I.P. sur 3 jours.

Chaque pays participant se déplace avec 1 chaperon et 4 enfants âgés de 10 à 12 ans

Le pays organisateur a le droit d'inviter près de 70 jeunes.

Un groupe de travail a été constitué pour présenter un projet, sachant qu'à la mi-octobre un budget prévisionnel doit être présenté à la W.C.B.F.

La décision finale quant à l'organisation sera prise, fin octobre, en fonction des diverses négociations

CD 7 novembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- Fédération Internationale de Softball :
Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que la Fédération a été destinatrice d'un courrier de la part de l'ISF demandant, à toutes les fédérations nationales regroupant en leur sein le baseball et le softball, de se séparer du baseball afin de devenir fédération uni sport.

La Fédération ne cèdera pas à ce chantage qui n'est pas en faveur du développement de nos sports.

- Fédération Européenne de Softball :
Le Comité Directeur de la Fédération soutient la candidature de Monsieur Patrice Bienfait lors des prochaines élections du conseil exécutif de l'E.S.F.

- Ministère des Sports :
Conflit entre le Ministère des Sports et le mouvement sportif. Le climat actuel est extrêmement tendu car l'Etat souhaite faire passer de nouveaux décrets qui modifieraient considérablement le fonctionnement du milieu sportif associatif.

Le CNOSF qui bénéficie du soutien des Présidents des Fédérations milite pour le maintien de certaines valeurs qui sont à la base même de ce système.

Réduction programmée du nombre de fédérations.

*** WCBF :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur de l'avancée du projet :

La responsable de la WCBF, Madame Akiko Agishi a été reçue par la Fédération courant octobre afin de faire un point sur le projet. Des précisions ont été apportées quant à leurs attentes et aux obligations de la part de l'organisateur.

Le budget global est estimé aux alentours de 1 000 000 US $ sachant que la WCBF interviendrait à hauteur de 200 000 US $ et l'IBAF à hauteur de 40 000 US $.

La proposition actuelle de la Fédération auprès de la WCBF est la suivante :

La Fédération assurerait les prestations de transport local, les réceptions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le graphisme des supports de communication et les activités culturelles le tout estimé aux alentours de 120 000 €. Tous les autres postes de dépenses resteraient à la charge de la WCBF.

Le Comité Directeur donne pouvoir au Président de la Fédération pour négocier et traiter le dossier de la WCBF dans le respect des intérêts de la Fédération.

CD 13 décembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- Commission exécutive du CIO :
Suite aux dossiers présentés par les différentes Fédérations Internationales devant la commission du CIO, il s'avèrerait que le softball a fait très bonne impression en proposant une formule masculine et féminine ; de plus le fait que la ville de Chicago soit candidate est un atout supplémentaire pour la réintégration du softball au programme des jeux 2016.

- Fédération Internationale et Européenne de Baseball :
Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe qu'il ne sera pas candidat en 2009 pour garder son poste au sein de la CEB et de l'IBAF.

La Fédération ne présentera pas de candidat au conseil exécutif de la CEB en 2009, par contre elle proposera des membres dans les différentes commissions.
Validation à l'unanimité

- ***Tournoi des académies à Toulouse : 7 au 11 avril 2009*** :
Le Président tient à souligner l'excellent travail réalisé par Boris Rothermundt sur ce dossier.
Ce tournoi regroupera plus de 5 académies européennes.

- ***Baseball Tomorrow :***
Partenariat obtenu par la Fédération pour le pôle France de Toulouse concernant des infrastructures sur le creps de Toulouse. Le travail réalisé par le coordinateur du pôle, Boris Rothermundt, a été déterminant dans l'obtention de cette subvention.

- ***WCBF :***
Suite à la consultation des membres du Comité Directeur, par mail fin novembre, la Fédération a décliné l'organisation de la WCBF 2009 pour des raisons financières et humaines.

- ***Ministère des Sports :***
Réunion au Ministère des Sports sur au rapport des comptes remis à l'Assemblée Nationale :
Orientations à l'horizon 2011 :
- 60 fédérations nationales
- diminution de 40% des cadres d'états
- diminution des creps
- diminution des subventions

- ***Siège fédéral :***
Démission de Gilles Bizot au 31 janvier 2009.

Le premier trimestre 2009 étant extrêmement chargé, le Comité Directeur acte sur le fait d'embaucher une personne en CDD afin d'assurer la transition jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président informe les membres du Comité Directeur que la Fédération accueillera 2 stagiaires :
Fanny Damond : stage juridique de 15 jours fin décembre 2008
Théo Brelle : stage d'observation d'une semaine en janvier 2009

*** <u>Ordre du Jour Assemblée Générale élective 2009</u> :**

Conformément à l'article 10 des statuts, l'ordre du jour est établi comme suit :

1° Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,

2° Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,

3° Rapport d'activité du Comité Directeur :

- Rapport moral,
- Rapport de la Direction Technique Nationale,
- Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
- Rapport d'activité des Comités Nationaux,
- Rapport de l'Association France Cricket,
- Rapport de la Ligue Nationale Elite ;

4° Rapport des Commissaires aux Comptes,

5° Approbation des comptes et du budget,

6° Adoption ou modification des Statuts, du Règlement Intérieur, ainsi que du Règlement Financier, du Règlement Disciplinaire et du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage,

7° Renouvellement du Comité Directeur à l'expiration de leur mandat,

8° Election du Président de la Fédération,

9° Examen des voeux, suggestions, interpellations et questions diverses.

L'assemblée Générale de la Fédération se tiendra le samedi 4 avril 2009.

***Divers :**

- Décompte des voix sur les licences 2008 :
Seule la licence principale sera prise en compte dans le décompte des voix 2008. Ainsi tous les compléments de licences (payants ou on) ne feront pas partie de ce décompte.

- Référent de Ligue :
Le Comité Directeur mandate Gilles Bernard Stoll sur la Ligue Rhône Alpes

- Aide au club :
Le club de Saint-Just Saint-Rambert qui a connu un important dégât des eaux suite à la crue de la Loire début novembre a formulé une demande d'aide financière et d'aide matérielle auprès de la Fédération.

Afin de venir en aide à ce club, la Fédération lui fera parvenir 1 kit papeterie complet et lui fournira du matériel de jeu. Le club devra malgré tout s'acquitter de sa cotisation 2009.

- Projet baseball :
Séjour culturel sportif en Californie organisé par un collège à Lesquin (près de Lille).
Demande de partenariat avec la Fédération pour les aider à mener à bien se projet.
Accord de principe du comité directeur

COMMISSIONS

CD 9 janvier 2005 :

Règlement Intérieur des Comités Nationaux de Baseball et de Softball :

Afin que ces Règlements soient en conformité avec les dispositions du Règlement Intérieur votées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre dernier, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose la modification des articles 10 (modalités d'élection) et 11 (mode de scrutin)

Proposition votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur :

Le Comité Directeur devra procéder à la nomination des 3 membres de la Commission Fédérale de Surveillance des Opérations Electorales.

RGES BASEBALL :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) et la Sous Commission Nationale Sportive Jeunes Baseball (SCNSJB) devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires, soit pour définir le contenu des annexes des RGES, soit pour les supprimer, ainsi que la partie du texte des RGES qui les déterminent aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Règlements Généraux du Scorage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Scorage – Statistique Baseball (CNSSB), et la Commission Nationale Scorage – Statistique Softball (CNSSS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Une réflexion doit s'instaurer sur la structure du Scorage : Une Commission Fédérale ou deux Commissions Nationales ?

Règlements Généraux de l'Arbitrage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB), et la Commission Nationale Arbitrage Softball (CNAS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

Bureau 30 janvier 2005 :

Divers :

- La proposition sur le mémo des péréquations 2005 sera présentée au vote du Comité Directeur du 13 février 2005.

AG 12 mars 2005 :

Rapports des Commissions

Le Secrétaire passe en revue les différents rapports des Commissions qui ont été préalablement expédiés aux membres. Concernant la Commission Formation, il est souhaité qu'un état nominatif des diplômés soit établi.

Rapports des Comités Nationaux

Le Secrétaire Général invite Monsieur Dominique MAGNIN, Président de France Softball à prendre la parole pour faire l'exposé des activités de softball de l'année écoulée.

Une discussion s'installe sur la pratique de la balle rapide mixte. Le Secrétaire Général indique que ce point aurait pu faire l'objet d'un débat lors de l'Assemblée Générale de France Softball qui s'est déroulée le matin même.

Monsieur Olivier DUBAUT est invité à faire le bilan des activités de France Cricket de l'année écoulée.

La parole est laissée aux présidents de Commissions .Messieurs NAGEL pour la Commission Nationale Arbitrage Baseball, SCHERER pour la Commission Communication, DUSSART pour la Commission Scorage et Statistiques ainsi que le Docteur BLONDEL sont entendus en leurs rapports.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Divers :**
- Médecin Fédéral :
Le Président informe les membres du Bureau de la démission du médecin fédéral, Monsieur Yves Blondel.

- Commission Fédérale de Discipline :
Le joueur des meds de Marseille, monsieur Benhellah Chellali, a été expulsé par l'arbitre lors du match cavigal de Nice – meds de Marseille.
Une commission de discipline se réunira au mois de septembre pour traiter cette affaire. Messieurs Patrick Tugault et Olivier Garcia sont en charge de l'instruction.

CD 25 juin 2005 :

*** France SOFTBALL :**

Dominique MAGNIN, Président de France softball fait état du déroulement des Assemblées Générales de France Softball.

Une première Assemblée Générale n'a pu se réunir faute de quorum. Un seul candidat pour les élections quadriennales s'était fait connaître dans les délais impartis.

Une seconde Assemblée Générale, réunie sans condition de quorum, a procédé à des élections en acceptant les candidatures jusqu'au jour de cette seconde Assemblée Générale.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique que cette procédure est en contravention avec les dispositions réglementaires ; une Assemblée Générale réunie sans condition de quorum ne peut statuer que sur les points et les documents mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale originelle.

De surcroît, les délais légaux de dépôt des candidatures n'ont pas été, au cas d'espèce, respectés.

Le Comité Directeur prononce l'invalidation les élections de France Softball.

Le Comité Directeur prend acte que le Conseil Exécutif de France Softball n'est pas pourvu. Il note également que le nombre de candidatures illégales de la seconde Assemblée Générale n'aurait pas permis, s'ils avaient été élus régulièrement, d'assurer le fonctionnement normal de ce Comité National.

Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil le Comité National France Softball et de reprendre à son compte la gestion et toutes les activités déléguées à France Softball par les dispositions des articles 11 à 14 et 16.1 à 16.4 du Règlement Intérieur fédéral.

Le Comité Directeur charge le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de modifier, autant que de besoin, les textes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball, afin de faire respecter les décisions mentionnées ci-avant.

CD 10 septembre 2005 :

***Commission Jeune:**
Compétitions Junior :

Serge BASTIEN souligne quelques insuffisances quant à l'organisation des Finales Jeunes.
Par ailleurs, il demande au Comité Directeur de se positionner pour que se créé un Comité de Pilotage sous la responsabilité de la Direction Technique Nationale lors des prochaines Interligues.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette décision.

Plusieurs propositions sont avancées :
-nécessité de travailler avec toutes les Commissions : arbitrage, scorage, sportive, jeune, communication, médicale ;
-revenir sur un rythme scolaire : septembre-septembre ;
-ouverture d'un Championnat Junior en open.

Le Comité Directeur propose qu'avant la prochaine réunion, la Commission Jeune établisse ses propositions sur un support écrit pour un vote.

***Affaires en Justice**

Commission de Discipline : (Affaire BENHELLAL)

Le Président de la Commission Fédérale de Discipline communiquera prochainement son rapport sur cette affaire qui trouvera sa conclusion par une simple suspension conservatoire de l'intéressé égale au temps nécessaire au traitement de cette affaire.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Affaires courantes:**

- Affaires disciplinaires :
Afin de soutenir messieurs Tugault et Garcia, le Bureau Fédéral nome, à l'unanimité, Monsieur Jean-Philippe Belville, Président de la commission fédérale juridique, en tant que chargé d'instruction des affaires disciplinaires.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Divers :**

- ***altercation verbale lors de la finale élite à Rouen :***
Le manager du Club de Rouen, Monsieur Robin ROY, a tenu des propos virulents et injurieux envers le Président de la Fédération et l'entité fédérale, du fait que le Comité Directeur de la FFBS ait rejeté l'appel de Rouen au mois de septembre.

Devant cette attitude, le Comité Directeur demande à l'unanimité que Monsieur Roy passe devant la commission de discipline pour répondre de ses actes.

- ***Softball :***
Il est demandé que dans les RGES, la règle des 3 mutés soit uniquement appliquée au baseball et pas au softball.
Lors du prochain Comité Directeur, ce dernier devra se prononcer sur le système des péréquations softball.

CD 17 juin 2006

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;
-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

Championnats Nationaux Baseball 2006 :

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

Le Président de la Fédération intervient sur plusieurs points :

-il informe les Membres du Comité Directeur qu'une directive du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) impose le respect des catégories d'âge des athlètes ;

-prévoir des sanctions financières et/ou sportives dans les Annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball pour que les Clubs respectent les conditions d'engagement en Championnat ; la C.N.S.B et la Commission Fédérale Juridique sont officiellement saisies sur ce point ;

-simplifier la procédure de convocation en Commission Fédérale de Discipline pour les arbitres en cas d'expulsion de joueurs. La Commission Nationale Arbitrage Baseball, la Commission Fédérale de Discipline devront travailler sur ce sujet ;

**** Championnats Nationaux Baseball 2007***

Le document de travail étant très complet, les Membres du Comité Directeur ont souhaité qu'Olivier CHARLIONET aille à l'essentiel : énumérer les grands points qui devront être appliqués le plus rapidement possible :

-création d'un système de clubs satellites :
Le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité. La Commission Fédérale Juridique sera saisie officiellement pour travailler sur ce sujet.

10/ Challenge de France 2007

Suite à la décision du Comité Directeur du 17 juin 2006, les Membres du Comité Directeur devaient se prononcer pour déterminer l'organisateur du Challenge de France 2007.

Seule la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket s'est déclarée candidate. Son Président Monsieur Olivier CHARLIONET étant présent à la séance du Comité Directeur, il a pu défendre son projet.

Les Membres du Comité Directeur reconnaissent la qualité du dossier présentée par la Ligue d'Auvergne, un problème toutefois : l'engagement à hauteur de 7000€ demandée à la Fédération pour soutenir financièrement la Ligue dans l'organisation de la manifestation.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle qu'il ne peut s'engager sur un montant de 7000€, il est difficile de savoir à l'avance ce qui sera prévu dans la Convention d'Objectifs pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, la Fédération n'ayant toujours pas de cahier des charges financier (nécessaire à la désignation des organisateurs de manifestations sportives), les Membres du Comité Directeur ne peuvent s'engager définitivement envers la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket pour lui confier l'organisation du Challenge de France.

Les Membres du Comité Directeur conscients de cette carence et ne souhaitant pas pénaliser la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket décident que :

-le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et le référent fédéral de la Ligue d'Auvergne assurent un suivi de ce dossier en collaboration avec Olivier CHARLIONET, Président de la Ligue ;

-la Commission Fédérale Financière, le Trésorier Général, la Directrice Administrative et Financière élaborent pour le prochain Comité Directeur un projet de cahier des charges financiers. Les référents de ce dossier conviennent de se rencontrer le jour suivant le prochain Comité Directeur pour finaliser le document.

CD 4 novembre 2006

*** Commission de Discipline :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur d'un fait que ce serait produit lors du déplacement de l'équipe de France Cadet de Baseball au Championnat d'Europe en Espagne.

Un membre de l'encadrement, Jean-michel Mayeur, aurait laissé conduire à un jeune baseballeur lors du voyage de retour. La mère du jeune a écrit un courrier au Président du Club de Montpellier ainsi qu'à la Ligue du Languedoc-Roussillon, employeur de ce dernier.

De plus, une vidéo tendancieuse était consultable sur le blog du club de Montpellier impliquant cette même personne.

Le Comité Directeur décide par 10 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre de convoquer Monsieur Jean-Michel MAYEUR devant la Commission de Discipline.

Le Président nomme Monsieur Olivier GARCIA comme chargé d'instruction.

*** Prêts et Mutations :**

Le Président de la CFM souhaite, pour plus de cohérence, que les tarifs des mutations extraordinaires soient alignés sur les tarifs des mutations ordinaires. Il tient à préciser que nous sommes une des Fédérations pratiquant des tarifs de mutations les plus bas.

Le Comité Directeur approuve cette demande à l'unanimité.

De plus, Sébastien Viale souhaiterait qu'à l'avenir le Comité Directeur se penche sur le sujet des indemnités de transfert liées aux mutations. Ce sujet devra faire l'objet d'une réflexion lors du séminaire des 18 et 19 novembre 2006.

* **Projet de refonte des licences** :

Le Comité Directeur est conscient qu'une refonte du système actuel des licences est nécessaire afin de répondre au mieux aux attentes des clubs et aux particularités de nos sports.

Le Comité Directeur nomme Sébastien Viale comme chef de projet et lui demande de constituer un groupe de travail pour présenter un projet à l'Assemblée Générale de 2007 afin qu'un nouveau système de licences puisse être applicable dès 2008.

*** Projet à Charlety :**

La Mairie de Paris a contacté la Fédération afin de lui proposer l'enceinte sportive de Charletty pour organiser un évènement de Baseball.

Messieurs Thierry Godbert, Président de la Commission Sport en Entreprise, et Jean-Sébastien Menigoz, en charge de la communication, exposent les éléments du dossier et les différentes orientations possibles.

Il en ressort que cet événement pourrait servir pour la promotion de nos sports et qu'une organisation du type « all star game de Baseball » agrémentée d'un match de softball ainsi que d'un match impliquant les jeunes et de préférence une équipe nationale devrait le mieux correspondre aux attentes.

Le Comité Directeur insiste sur l'importance d'impliquer les différents acteurs locaux du Baseball (Ligue d'Ile de France et Comité Départemental de Paris) dans ce projet.

Un budget de cette manifestation est présenté à titre indicatif. Ce dernier, ne reposant sur aucune certitude quant aux recettes et aux dépenses, ne peut en aucun cas servir de base de travail. Un nouveau budget devra être proposé par le comité de pilotage en charge de la manifestation.

Le Comité Directeur donne son accord de principe, à l'unanimité, quant à l'organisation d'une telle manifestation pour la promotion de nos sports et demande au président de la Commission Sport en Entreprise de constituer un comité de pilotage .

***Championnats 2006 :**

Baseball :

- Cadets :

Saisine de la Commission Fédérale Juridique sur le championnat de France cadet. Le Président de la CFJ, Jean-Philippe BELVILLE soulève le problème de 2 joueurs appartenant au club de Montigny non qualifiés pour participer à la phase finale, leur demande de mutation ayant été formulée après le 1er juin d'où une infraction aux R.G.E.S.

Le Comité Directeur décide par 7 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre de déclasser le Club de Montigny et d'attribuer le titre de champion de France cadets au finaliste, le club de Thiais.

Il est rappelé au Président de la Commission Fédérale Jeunes que toute dérogation aux R.G.E.S. doit être validée par le Comité Directeur.

D'où le classement cadets 2007 suivant

- 1er : Thiais
- 2ème : Pineuilh
- 3ème : Beaucaire

*** Baseball :**

- ***Commission Sportive Baseball :***

Le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour tient à souligner le fait qu'il est inadmissible que des équipes engagées dans un championnat décident de ne pas jouer certains matches car il n'y a plus d'enjeu sportif. Il est expressément demandé que cette pratique n'ai plus lieu à l'avenir.

Le Président de la Fédération revient sur l'attribution du titre de N1A et demande qu'à l'avenir cette formule de championnat soit modifiée car il est anormal d'attribuer un titre de champion alors que les équipes ne se sont pas rencontrées car évoluant dans des poules différentes.

De plus, le Président de la Fédération demande qu'à l'avenir les places européennes soient attribuées à la fin du championnat et non après la saison régulière.

Le Trésorier tient à souligner que pour les championnats 2006, les frais d'arbitrage des play-down et des play-off (environ 10 000 €) n'avaient pas été prévus au budget, par conséquent il faudra en tenir compte et les intégrer dans les conditions d'engagements 2007.

Les documents concernant les championnats 2007 ayant été envoyés trop tard pour validation, il est demandé au Président de la CNSB de les présenter lors du séminaire des 18 et 19 novembre.

Le projet de la mise en place d'une coupe de France est abordé. Le programme sportif 2007 étant très chargé, il est fort probable que ce projet ne voit pas le jour dès 2007. Le Comité Directeur se prononcera sur ce sujet lors de la présentation des championnats 2007.

Pour la liste des balles officielles 2007 il sera proposé une seule balle par fabriquant.

Le Comité Directeur réaffirme sa volonté de faire respecter les conditions d'engagement en élite et nationale pour les championnats 2007.

- ***Commission d'Arbitrage Baseball*** *:*
  Le Président de la CNAB, Serge Makouchetchev, tire un bilan positif quant à la couverture des matchs.
  Malgré tout, il fait le constat que beaucoup de clubs n'ont pas respecté leurs obligations et trouve cela regrettable pour le bon déroulement des championnats.

  Il est indispensable que toutes les Ligues aient une commission régionale d'arbitrage.

  Le projet de carte d'arbitre, n'ayant pas pu être réalisé en 2006, sera mis en place dès 2007.

  Le Président de la Fédération s'inquiète quant à la formation d'arbitres et de scoreurs. Actuellement ces formations sont quasi inexistantes. Il est urgent de pallier à cette carence.

- ***Challenge de France 2007 :***
  Le Club de Clermont Ferrand est le seul a s'être porté candidat pour l'organisation du Challenge de France 2007. Ce club pose 2 conditions quant à l'organisation de cette compétition :
  - un engagement financier ferme de la part de la Fédération
  - plateau composé de 8 équipes et non de 10 équipes (nombre d'équipes devant évoluer en élite en 2007)

  Le Comité Directeur ne peut pas se positionner, dans l'immédiat, sur ces deux exigences, délègue l'organisation de cette manifestation au club de Clermont Ferrand par 11 voix pour et 2 abstentions.

  La Fédération se rapprochera de Monsieur Olivier Charlionet afin de trouver un terrain d'entente quant aux exigences.

- ***Interligues :***
  La Ligue Languedoc-Roussillon s'est portée candidate à l'organisation des Interligues Minimes, Cadets et Espoirs 2007.

  Le cahier des charges technique ayant été retourné renseigné à la Fédération, le Comité Directeur délègue, à l'unanimité, l'organisation des Interligues minimes, cadets et espoirs 2007 à la Ligue Languedoc-Roussillon.

  Monsieur Jean-Marie Meurant a été nommé comme référant sur les interligues de Baseball 2007.

- ***Commission Technique :***
  Jean-Marie Meurant souhaiterait la création d'une Commission Technique qui chapoterait la CNSB, la CNAB et la CFSS

  Le Comité Directeur approuve par 11 voix pour et 2 abstentions cette idée et demande que soit présenté au prochain Comité Directeur un cahier des charges de cette commission avec les rôles et les missions.

*** <u>Commission Nationale Sportive Softball</u> :**

Le Président de la CNSS informe que la formule des championnats 2007 sera identique à la formule de championnats 2006.

Il tient à préciser que la priorité pour le softball est avant tout de se développer au niveau régional et que par conséquent le niveau national n'est pas une priorité.

*** <u>Formation</u> :**

Williams Casacoli informe les membres du Comité Directeur qu'en collaboration avec la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, un plan annuel de formation est en cours réalisation.

Le Président de la Fédération souhaite que les fiches pratiques et techniques demandées par la Présidente de CFF, Nadège Esteban, soient l'une des priorités d'ici la fin d'année. Il est demandé à toutes les personnes concernées de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Date à retenir pour les prochaines formations :
- 2 et 3 décembre 2006 : formation jeunes dirigeants à Châtellerault
- 9 et 10 décembre 2006 : regroupement des Présidents de Commissions Régionales de Formation à Paris
- 16 et 17 décembre 2006 : UV 18 à Limoges.

<u>CD 16 décembre 2006</u>

***<u>Actualité</u> :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***<u>Formation :</u>***
    La Commission Fédérale de formation a organisé, courant décembre, une réunion regroupant les Présidents des Commissions Régionales de Formation. 11 ligues étaient représentées. Un schéma de formation leur a été proposé et les échanges ont été très constructifs.

*** <u>Commission de Discipline :</u>**

La ligue Limousin demande la saisine de la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre de Monsieur Nègre pour ses agissements au niveau du comité départemental 87 et de certains clubs de la région.

Le Comité Directeur acte sur cette commission de discipline par 7 voix pour et une abstention

Le Président nomme Monsieur Patrick Tugault comme chargé d'instruction.

*** <u>Commission technique Baseball</u> :**

Proposition d'organigramme:

La commission technique aurait un rôle de coordonnateur.

Le Comité Directeur donne son accord de principe pour la création de cette commission. Le Président, Eric-Pierre Dufour, demande à Jean-Marie Meurant d'en prendre la direction est de finaliser le projet.

***Divers :**

- ***Péréquations 2006 :***
  Alain Marchi en charge des péréquations de la Fédération a transmis un rapport sur l'exercice 2006.
  Le Comité Directeur acte sur le fait que les clubs n'étant pas à jour de leurs péréquations ainsi que des pénalités de retard ne pourront pas s'inscrire en championnat pour la saison prochaine.

CD 27 janvier 2007 :

***Divers :**

- rémunération des formateurs :
Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnisations des formateurs est proposée :

Formateur d'Arbitre :	45 € par journée
Formateur de Scoreur :	45 € par journée
Formateur Sportif :	45 € par journée
	60 € par journée si BEES 1er degré
	80 € par journée si BEES 2ème degré

- Péréquations :
Alain Marchi, en charge du dossier des péréquations a réalisé un sondage auprès des clubs afin de savoir s'il fallait maintenir le système des péréquations.

Au vu des réponses, 75 % des clubs étant favorables au maintien des péréquations, *le Comité Directeur décide, par 12 voix pour et 1 voix contre, de maintenir de système.*

- gratuité des licences :
Au même titre que les membres de la commission fédérale de discipline, les membres du conseil fédéral d'appel obtiendront la gratuité de leur licence à titre individuelle.

- Normes Terrain *(cf : doc joint)*:
En instaurant cette procédure d'homologation, la Commission Fédérale Terrains et Equipements a cherché à clarifier la démarche d'homologation et éviter certaines déconvenues. En se structurant en délégués de zones et commissaires techniques, elle a permis d'offrir à ceux-ci des conseillers avisés

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Formation :
Le DTN informe l'Assemblée Générale que le plan annuel de formation sera disponible fin juin 2007.

CD 5 mai 2007 :

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que la CEB demande, aux pays affiliés, de faire appliquer les règles little league au niveau des championnats nationaux jeunes.

La Commission Jeunes s'est réunie la veille du Comité Directeur afin de finaliser les championnats 2007.

Afin d'éviter le problème rencontré la saison dernière sur la formule « open », les jeunes devront être licenciés au sein du club avec lequel ils participent et doivent justifier 8 rencontres.

La Commission Jeunes est en attente d'une réponse de la part de la Commission Médicale sur la réglementation du nombre de lancers.

Championnat Jeunes 2007 :

- Minime :
  - 1er plateau : les 09 et 10 juin
  - 2ème plateau : les 23 et 24 juin
  - formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
  - inscriptions avant le 10 mai 2007

- Cadet :
  - 1er plateau : les 08 et 09 septembre
  - 2ème plateau : les 22 et 23 septembre
  - 3ème plateau : les 06 et 07 octobre
  - formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
  - inscriptions avant le 02 juillet 2007

- Conditions pour toutes les catégories :
  - 1 chèque d'inscription de 100 €
  - 1 chèque de caution de 150 €
  - Système de péréquations calculé sur l'ensemble des plateaux
  - un appel à candidature pour l'organisation des plateaux a été lancé

Serge BASTIEN assurera la coordination du championnat de France Minimes.

*** <u>Affaires Disciplinaires</u> :**

Suites aux différents événements survenus sur les terrains le 29 avril 2007, le Comité Directeur demande que les personnes suivantes soient traduites devant la Commission Fédérale de Discipline :

<u>Match Compiègne / Cherbourg du 29 avril 2007</u> :

-***Mr Gabriel GOMEZ MENDEZ***, du club de Compiègne expulsé pour tentative d'agression physique sur joueur

- ***Mr Stéphane BERNAQUEZ***, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

- ***Mr Sébastien GREARD***, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

<u>Match Beaucaire / Marseille du 29 avril 2007</u> :

- ***A titre personnel Mr Chellali BENHELLAL***, du club de Marseille expulsé pour agression physique sur joueur.
- ***Au titre de personnes morales les Clubs de Beaucaire et de Marseille,*** une bagarre générale ayant éclatée à la suite de l'agression physique.

De plus, le Comité Directeur inflige, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, un forfait par pénalité au club de Marseille.

Un superviseur sera nommé pour les matchs retour prévus le 1er juillet 2007. Les frais engendrés seront à la charge des 2 équipes.

Le Président de la Fédération nomme Monsieur Jean-philippe BELVILLE comme chargé d'instruction des ces affaires disciplinaires ; il sera assisté de Monsieur Gilles BIZOT.

Il est de nouveau évoqué le fait que la procédure d'expulsion et de convocation devant la Commission de Discipline n'est pas forcément adaptée et qu'il est difficile de la faire appliquer sur les terrains.

Le Comité Directeur ne peut pas cautionner ce genre de comportements et sera vigilant quant au respect des règles du fair play.

CD 30 juin 2007 :

*** Rapport de la CNSB :**

Sur demande du Comité Directeur, le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL a fourni un rapport sur la saison sportive 2007 : conditions d'engagement et situation des clubs

- Nombre de licenciés par club ou par catégorie :
La CNSB demande l'application de l'amende de 350 € par licence manquante (annexes financières RGES baseball). 3 clubs d'élite (Montpellier, Savigny, Sénart) et 10 clubs de Nationale 1 (Béziers, Cergy, Cherbourg, Compiègne, Dunkerque, Ermont, Gif, Grenoble, Nantes et Pessac) ne remplissent pas cette condition d'engagement.

Le Comité Directeur accorde un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 août pour que ces clubs régularisent leur situation et demande l'application de la sanction financière pour les clubs non à jour au 1er septembre. Un courrier leur sera adressé par le Secrétaire Général.

- Conditions équipe réserve et équipe jeunes en championnat :
2 clubs de Nationales 1 ne remplissent pas les conditions :

- Compiègne : absence d'équipe jeunes engagées en championnat
- Bois-Guillaume : équipe réserve en entente

La CNSB propose d' interdire la montée en Elite pour ces 2 équipes. *Validation du Comité Directeur*

- Conditions arbitrage :
Non respect des conditions d'arbitrage par Rouen (élité et N1) et Cergy (N1) : La CNSB demande la descente des équipes de N1 en régionale.

Fourniture insuffisante d'arbitrage pour les clubs de Gif, Ermont et Vauréal (N1) : La CNSB demande que soient passés des contrat de formation d'arbitres avec la CNAB.

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

- Conditions terrains :
Elite :
- Sénart : la CNSB accordant des dérogations à ce club depuis des années, il est demandé que les matchs à domicile soient joués à l'extérieur.

Nationale1 :
- Cergy (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out : la CNSB demande la descente en régionale
- Ermont (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out pour une équipe complète, terrain disponible pour 12h30, champ droit à 65 m : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée en élite
- Marseille : terrain systématiquement indisponible : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

Concernant le fonctionnement de la CNSB, le Président de cette commission souhaite pouvoir disposer d'un ordinateur portable.
Cette demande sera étudiée lors de l'établissement du budget 2008.

* Divers:

- Dossier Terrain :
Le dossier est en cours de réalisation, il se composera en 4 parties. Ce dernier devrait être consultable pour la mi-juillet.

- Commission Technique :
Présentation des attributions de la Commission Technique. Ce document est un document de travail dans la mesure où la commission technique n'existe pas encore.

CD 6 octobre 2007 :

*** COMMISSIONS :**

Le Président de la Fédération informe de la démission du Président de la Commission Nationale Jeunes, Monsieur Stéphane COPPIN, son club devant cesser son activité.

Sont nommés par vote à bulletin secret :

Conseil Fédéral d'Appel : Monsieur Olivier Garcia (11 voix pour et un bulletin blanc)
Proposition de la liste : membres déjà existants + Jean-Sébastien Menigoz.
Liste validée par le Comité Directeur

Commission Fédérale Jeunes : Monsieur Olivier FAURE (8 voix pour et 2 voix contre)

*** CRICKET :**

- Commission de Discipline :
4 personnes sont proposées pour être membres de cette Commission pour représentées les affaires disciplinaires de Cricket :
- Messieurs Dunford, Morley, Thevasaran, Auckland

Validation à l'unanimité

*** DIVERS :**

- Barème de remboursement :
Demande d'ajustement de la part du Trésorier de la Fédération sur les forfaits téléphoniques concernant la Commission Nationale Sportive Baseball et la Commission Fédérale Prêts et Mutations. Il est accordé 60 € mensuel à la CNSB et 30 € mensuel sur 12 mois pour la CFM.

- Dossiers terrains :
Les dossiers terrains sont finalisés et donc en consultables. Ces dossiers sont des outils indispensable pour le développement de nos disciplines.

- Commission de discipline :
Le Comité Directeur destitue Monsieur Belville des instructions disciplinaires qui lui ont été confiées au mois de juin et transmet les dossiers, pour instruction, à la Commission Discipline d'Appel.

CD 1er décembre 2007 :

*** DIVERS :**

- Affaires disciplinaires :
Un courrier du Président du Conseil Fédéral d'Appel, Monsieur Olivier Gracia, informe que les affaires disciplinaires, pour lesquelles le conseil a été saisi, ne pourront pas être traitées en application de l'article 33 alinéa 1 du Règlement Disciplinaire ; article précisant le délai d'intervention des décisions.

- Dossier terrain :
Finalisation en cours du dossier terrain. Un travail de mise en page doit être réalisé.
Un membre du Comité Directeur tient à souligner qu'il est important que ce dossier soit réalisé en fonction des spécificités de baseball et du softball et non pas uniquement du Baseball.

CD 24 mai 2008 :

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Propositions par la Commission Fédérale Jeunes des formules de championnats de France jeunes (minimes et cadets) 2008 sachant que ces formules sont provisoires (uniquement sur 2008)
Le Président de la CFJ, Olivier Faure, souhaite organiser une réunion lors des interligues 2008 en Aquitaine pour que tous les clubs puissent s'exprimer afin de trouver la meilleure formule. L'objectif étant de présenter au Comité Directeur pour septembre 2008 des championnats jeunes sur les 4 prochaines années.

Pour 2008, le CFJ a tenu compte des calendriers nationaux et élite afin que les championnats jeunes 2008 ne coïncident pas avec les finales de l'élite et de la nationale.

La Formule de ces championnats est « open », mais avec une validation préalable par la Ligue. De plus, il est précisé que le terme Open s'applique dans le cadre d'une équipe constituée qui a déjà participé en championnat.

Le Comité Directeur demande que soient joints à ces formules de championnats, les conditions d'engagement et de participation.

La CFJ lancera un appel à candidature pour l'organisation des plateaux et des finales, pour un retour des candidatures fixé au 30 juin.

Le Comité Directeur de la Fédération tient à rappeler au Président de la CFJ que sa volonté, depuis quelques années, est que les championnats jeunes soient calqués sur le rythme scolaire.

Intervention de Serge Bastien, ancien Président de la CFJ, quant au fait que les finales minimes soient de nouveau fixées en septembre alors que l'orientation avait été donnée par le Comité Directeur depuis ces dernières années pour que les finales minimes soient calquées sur le rythme scolaire.

Une proposition pour les championnats 2009 sera faite par la Commission Fédérale Jeunes dès septembre – octobre 2008.

Concernant la proposition de championnat de France benjamin, le Président de la Fédération intervient quant à la dénomination. « Championnat de France » implique certaines conditions, dont la pratique régulière, vis-à-vis du Ministère ; ces conditions n'étant pas remplies il serait préférable de l'appeler « Coupe de France ».

Validation par le Comité Directeur pour la création de la Coupe de France benjamin

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale Jeune de veiller à la mise en place et à l'application des différents cahiers de charges pour toutes les compétitions jeunes. A ce titre la CFJ se rapprochera de la Commission Fédérale Technique.

Sujets de réflexion à mener sur les catégories jeunes:

- Le Directeur Technique National intervient pour préciser qu'il serait intéressant de mettre en place un guide sur l'encadrement des jeunes.
- Comment clôturer la pratique des benjamins : mise en place ou non d'un nouvel événement …
- Arbitrage et scorage chez les jeunes
- …….

Validation des membres de la Commission Fédérale Jeunes : Marc Williamson et Grégory Fages

CD 13 décembre 2008 :

*** Championnat Softball :**

- *Fonctionnement de la CNSS :*
Jean-François Mariet présente sa démission, à la présidence de la commission nationale softball, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Le Président de la Fédération tient à remercier Jean-François Mariet pour le travail effectué au sein de cette commission

Appel à candidature pour la CNSS et CNAS

COMMUNICATION

Bureau 30 janvier 2005 :

Agenda :
L'ensemble des membres du Bureau Fédéral souhaite une meilleure communication sur la vie fédérale, il est donc décidé que le président rédigera un communiqué hebdomadaire succinct sur l'agenda des activités qui sera adressé à l'ensemble des membres du Comité Directeur

Divers :

Le site fédéral a été mis à jour concernant tous les textes de la Fédération.

Sera présentée au prochain Comité Directeur la synthèse de l'étude de marché faite sur la refonte du site et ce dernier devra se positionner pour choisir la société qui aura en charge le développement du nouveau site fédéral.

CD 13 février 2005 :

*** Communication :**

Le Président de la Commission Communication, Alexandre Scherer, indique que la chaîne Sport + s'engage à diffuser bimensuellement un magazine sur le championnat élite. Pour ce faire, la Commission aurait besoin de 20 000 euros pour la réalisation de ces magazines d'une durée de 6 minutes.

Les clubs élite devront participer à hauteur de 12000 euros, la Fédération à hauteur de 5000 euros, le GIP sera sollicité dans le cadre de Paris 2012. La Commission Communication devra présenter le dossier complet à la Commission Juridique et contacter l'ensemble des clubs élite pour soumettre le projet.

Denis-Didier Rousseau regrette que de tels projets ne soient pas soumis aux membres du Comité Directeur pour étude.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Evénementiel :**

- Challenge de France (du 5 au 8 mai 2005) :

Rapport sur le challenge de France par Jean-Luc Paturel, commissaire technique adjoint de la manifestation, il en ressort principalement :

- les 2 terrains étaient de qualité, il est regrettable que seulement 3 matchs sur les 15 aient été joués à Boe Bon Encontre.

- La formule sportive 2005 n'était pas bonne. La formule 2003 était plus adaptée.

- Manque de rigueur des clubs : non respect des obligations (rosters …), manque de représentants des clubs lors de la première réunion de la commission technique.

- Il faut impérativement prévoir pour la prochaine édition un cahier des charges sportif et un cahier des charges organisationnel très précis afin de beaucoup plus cadrer les différents éléments. Il ne faut pas oublier que la Fédération est organisatrice de ce genre d'événement et donc qu'à ce titre sa responsabilité est engagée

Problème extra sportif : altercation entre Messieurs Jean-Marie Meurant, commissaire technique de la manifestation et Antoine Alran, président du club de Toulouse. Le Bureau Fédéral demande à monsieur Meurant de rédiger un rapport afin que le cas soit étudié lors du prochain Comité Directeur

- Journée du 5 juin sur les Champs-Elysées :

Dans le cadre de la candidature de Paris pour les Jeux de 2012, la Mairie de Paris organise une journée regroupant les 28 Fédérations Olympiques. Les Champs-Elysées seront transformés en piste d'athlétisme. Notre Fédération sera

présente avec une cage de lancer et un tunnel de frappe, ces structures gonflables étant mis à disposition par la MLB europe.

- Baseball Open de France :

4 équipes sont à ce jour engagées : 2 équipes américaines, 1 équipe australienne et l'équipe de France.
Concernant les subventions accordées, la Mairie de Paris a confirmé sa participation à hauteur de 30 000 euros et la région Ile de France à hauteur de 8 000 euros.

Un article sera mis en boucle sur le site de la fédération afin d'indiquer, les dates de la manifestation et le lien du site officiel du BOF

*** Communication :**

Projet de magazine télévisé mensuel de 6 minutes :

Le projet proposé par Alexandre Scherer, Président de la Commission Fédérale Communication, n'étant pas assez explicite et manquant d'informations, le Bureau Fédéral vote à l'unanimité de geler ce projet dans l'attente d'informations complémentaires.

Site internet :

Le contrat envoyé par la société Elude ne correspondant pas au cahier des charges fixé par la Fédération et des coûts financiers supplémentaires étant envisagés, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ce contrat ne soit pas signé et demande que ce projet soit réétudié lors du prochain Comité Directeur.

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

***Nouveau logo de la Fédération**

Après consultation les Membres du Comité Directeur ont adopté un nouveau logo pour la Fédération Française de Baseball et Softball. L'agence MEGASPORTS le retravaille afin qu'il réponde aux attentes exactes des Membres.

<u>Bureau 21 janvier 2006 :</u>

*** Actualité Fédérale:**

Site Internet Fédéral :

Le nouveau site de la Fédération devrait être mis en ligne le lundi 23 janvier 2006.

Afin de faciliter le transfert d'hébergeur, sa mise en ligne se fera dans une version allégée et sera complétée au fur et à mesure.
Jean-Sébastien Menigoz est en charge de l'administration et de la mise à jour de ce nouveau site internet.

Affiches FFBS :

La Fédération a fait réaliser 5 000 affiches qu'elle met à la disposition de ses clubs, ligues et CD.

De plus, cette affiche est téléchargeable sur le site de la Fédération afin de laisser à tous la possibilité de la faire imprimer et personnaliser en fonction des besoins de chacun.

<u>CD 18 mars 2006 :</u>

*** DIVERS**
- Communication

- Adidas
La boutique olympique mettra en vente sur son site un tee-shirt adidas avec comme slogan « attention baseballeur »

La Fédération passera une commande afin de proposer cet article dans la boutique fédérale.

- Clips vidéo
La Fédération fait réaliser des clips vidéo d'une quinzaine de secondes chacun sur les techniques fondamentales du baseball.
Ces clips seront consultables et téléchargeables sur le site de la Fédération

CD 16 décembre 2006

- ***Challenge de France 2007 :***
Le logo de la manifestation sera réalisé par le graphiste avec lequel la Fédération collabore depuis plus de 2 ans.

La convention liant la Fédération et l'organisateur a été modifiée par les 2 parties (cf pièce jointe)

***Divers :**

- ***Structures gonflables :***
Le Comité Directeur donne son accord pour l'acquisition de deux structures gonflables (tunnel de frappe et cage de lancer) qui serviront à la promotion de nos sports.
Ces structures sont fabriquées en chine.

CD 30 juin 2009 :

***Actualité :**

- **Divers** :

  * Le site internet a enregistré une augmentation de 15 000 visites par rapport à 2006.

*** Divers:**

- *Affiche*
Validation de l'affiche création de club

CD 1er décembre 2007 :

*** DIVERS :**

- Plaquette baseball :
Présentation de la plaquette offerte par la CEB. 2 000 exemplaires on été mis à disposition de la Fédération.

CD 26 janvier 2008 :

- Communication :

Présentation par le Responsable Communication, Benoît Ribeil, du plan de communication sur les championnats nationaux 2008 et les équipes de France.
L'idée est de se servir de 2008 comme année test pour la coupe du Monde 2009.

CD 2 mars 2008 :

*** Actualité :**

- En vue de la Coupe du Monde de Baseball et donc d'un surcroît d'activité au niveau de la communication, une recherche de stagiaires dans ce domaine sera effectuée afin de décharger le responsable communication de certains dossiers, sachant que la priorité reste l'actualité nationale et fédérale (championnats nationaux, équipes de France, projets fédéraux …).

CD 24 mai 2008 :

*** Divers :**

- Communication :
Une présentation de la sélection de l'équipe de France Senior a été organisée par la Fédération avec une retransmission par son partenaire Stadéo.

Il est à regretter que la confidentialité, demandée aux clubs dont les joueurs étaient sélectionnés, n'ait pas été respectée.

La Fédération organisera courant juin une conférence de presse pour le draft de Frédéric Hanvi. En effet, ce joueur drafté en été 2007 par les Twins de Minnesota rejoindra son équipe fin juin 2008.

CONTRATS – CONVENTIONS

Bureau 30 janvier 2005 :

Divers :

- Le site fédéral a été mis à jour concernant tous les textes de la Fédération.
- Sera présentée au prochain Comité Directeur la synthèse de l'étude de marché faite sur la refonte du site et ce dernier devra se positionner pour choisir la société qui aura en charge le développement du nouveau site fédéral.

CD 13 février 2005 :

*** Contrats – Conventions :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation informe le Comité Directeur du suivi des travaux.

- Convention Ville de Colombes – Fédération : Achevée en cours de mise en place par la DTN,
- Contrat KENKO : à l'étude,
- Contrat FORELLE : en attente de réunion avec le partenaire,

- Contrat ADIDAS :
  A l'étude. La partie contractuelle concernant les pénalités en cas de non respect de certaines dispositions a déjà été négociée. Retrait des dispositions coercitives.

  Une synthèse des obligations de la Fédération vis à vis du co-contractant sera réalisée, afin que tous les intervenants fédéraux respectent scrupuleusement les obligations définies au contrat.

- Projet de refonte du site Internet :
  Le Comité Directeur décide de présélectionner deux candidats ayant répondu à l'appel d'offre, afin de leur expédier un cahier des charges détaillé qui permettra de travailler sur des éléments comparables et d'effectuer le choix définitif de l'attributaire du contrat.
  Messieurs Sandy BEZAULT et Eric-Pierre DUFOUR sont chargés de l'élaboration de ce cahier des charges détaillé.

  Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation regrette que la Commission Fédérale Financière n'ait pas rédigé un rapport à l'attention des membres du Comité Directeur qui aurait permis à ceux-ci de pouvoir se prononcer sur l'ensemble des sociétés ayant répondu à l'appel d'offre.

CD 12 mars 2005 :

9/ Refonte du site Internet fédéral

Les membres du Comité Directeur, à l'exception de Gérard MOULIN, acceptent qu'Eric-Pierre DUFOUR, Président, puisse faire le choix de la future agence de refonte du site internet fédéral.

Une concertation écrite avec envois de documents sera effectuée par celui-ci aux membres du Comité Directeur. Le Comité Directeur décidera de la validation du contrat.

CD 3 avril 2005 :

7/ **Site Internet**

Suite à l'appel d'offres pour la refonte du site internet de la fédération et d'une étude menée conjointement par Sandy BEZAULT et Jean-Sébastien MENIGOZ, deux sociétés remplissent les conditions exigées par la fédération : la Société ELUDE et la société MEGASPORT.

Après présentation des devis et explications des prestations des deux sociétés, le Comité Directeur procède au vote :
Société ELUDE 4 voix pour – Société MEGASPORT 3 voix pour.

Le Comité Directeur décide de faire appel à la société ELUDE pour la refonte du site internet de la Fédération.

Le contrat définitif devra être présenté à l'approbation du Comité Directeur.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Communication :**

- Projet de magazine télévisé mensuel de 6 minutes :
  Le projet proposé par Alexandre Scherer, Président de la Commission Fédérale Communication, n'étant pas assez explicite et manquant d'informations, le Bureau Fédéral vote à l'unanimité de geler ce projet dans l'attente d'informations complémentaires.

- Site internet :
  Le contrat envoyé par la société Elude ne correspondant pas au cahier des charges fixé par la Fédération et des coûts financiers supplémentaires étant envisagés, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ce contrat ne soit pas signé et demande que ce projet soit réétudié lors du prochain Comité Directeur.

- instaurer une « journée sports de battes ». Journée qui se déroulerait sur le plan national auprès des institutionnels et du milieu scolaire.
-
- Pour 2005 et 2006, organiser une réunion en octobre regroupant les responsables jeunes de chaque région, les présidents de Ligues, la direction technique nationale.

*** Partenariat :**

Un point est fait sur les différents partenaires de la fédération :

- Adidas a fourni à la Fédération la commande complète pour les équipes de France pour la saison 2005. Pour cette première année, le montant accordé est de 15 000 euros (20 000 euros pour les 3 prochaines années). La commande passée étant supérieure à 15 000 euros, une rallonge financière devrait être accordée par Adidas à la Fédération.

- Le contrat de partenariat, évoqué lors du Comité Directeur du 13 février dernier, concernant les balles de baseball et de softball recommandées par la Fédération passé avec la société Forelle B.V. Pays-Bas, visé par les Commissions Financière et de la Réglementation, a été signé. Ce contrat est signé pour une durée de 2 ans et se terminera le 31 décembre 2006..

- Le Président doit convenir d'un rendez-vous avec un responsable du groupe Neptune distribution (cristalline). Un premier contact a déjà été pris mi-avril par Jean-Marie Meurant.

*** Divers :**

Les évènements organisés par la Fédération doivent être gérés autrement. Ces évènements doivent être une source de revenus pour la Fédération et non l'inverse comme actuellement. De plus, il faut absolument que chaque événement ait son propre cahier des charges qui soit le plus exhaustif possible et qui permette de garantir les différentes parties.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Site Internet :**
La société Elude choisie par le précédent Comité Directeur n'ayant pas répondu favorablement aux attentes de la Fédération, il devient urgent de prendre une décision concrète sur la refonte du site internet de la Fédération car c'est un outil de communication dont nous ne pouvons pas nous passer.

Une autre société, Mégasports, avait proposé un devis qui répondait aux exigences de la Fédération. Le Bureau Fédéral demandera donc au Comité Directeur de se prononcer en faveur de cette société afin de pouvoir commencer la refonte du site le plus rapidement possible.

CD 25 juin 2005 :

*** Site Internet fédéral :**

La société Elude choisie par le précédent Comité Directeur n'ayant pas répondu favorablement aux attentes de la Fédération, il devient urgent de prendre une décision concrète sur la refonte du site internet de la Fédération car c'est un outil de communication dont nous ne pouvons pas nous passer.

Une autre société, Mégasports, avait proposé un devis qui répondait aux exigences de la Fédération.
Le Comité Directeur annule sa précédente décision, à savoir le choix de la société élude pour la refonte du site internet et vote à l'unanimité pour confier cette mission à la société mégasports.

- ***Tenue Fédérale :***

Une demande a été faite auprès de la société Balenciaga pour la confection d'une nouvelle tenue fédérale.
Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter ce costume pour toute représentation.
Le coût total devrait s'élever environ à 300 € par personne, il est demandé une participation de 150€.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Affaires courantes:**

- GPA :
GPA, partenaire et assureur de la Fédération depuis de nombreuses années, ne reconduira pas notre contrat de partenariat à partir de 2006, pour des raisons de réorientations stratégiques.
GPA reste l'assureur de la FFBS et souhaiterait pouvoir aider la Fédération sur des actions ponctuelles.

CD 18 mars 2006 :

*** Divers :**

- Communication

- Adidas

La boutique olympique mettra en vente sur son site un tee-shirt adidas avec comme slogan « attention baseballeur »
La Fédération passera une commande afin de proposer cet article dans la boutique fédérale.

- Clips vidéo

La Fédération fait réaliser des clips vidéo d'une quinzaine de secondes chacun sur les techniques fondamentales du baseball.
Ces clips seront consultables et téléchargeables sur le site de la Fédération

CD 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Le Président et le DTN se rendront en Nouvelle-Calédonie afin de signer la convention FFBS / Ligue Nouvelle-Calédonie et d'y préparer les Jeux du Pacifiques 2011.

CD 5 mai 2007 :

*** Contrats de partenariat :**

- Fournisseur Officiel :
Le contrat liant la Fédération et Forelle ayant pris fin en décembre 2006, la Fédération a lancé un appel d'offre à ce sujet.

Trois fournisseurs se sont positionnés sur cet appel d'offre (Covee, Forelle et Pitcherboard).

Comparaison faite, la proposition formulée par Pitcherboard semblerait la plus intéressante pour la Fédération pour plusieurs raisons :

- remise catalogue de 25 % (contre 20% et 10% pour les 2 autres)
- dotation financière de 25 000 € sur les 2 ans de contrat (contre 18 000 € et 20 000 € pour les 2 autres)
- dotation en matériel de 40 battes
- 0.6 € et 0.5 € de reversé à la Fédération sur l'achat de la balle recommandée par les clubs (contre 0.5 € et rien par les 2 autres)
- Apport de marques reconnues mondialement : Wilson, Atec, Demarini, Underarmour, B45 et Maxim

Le Comité Directeur choisit par 7 voix pour et 5 abstentions Pitcherboard comme fournisseur officiel de la Fédération (contrat sur 2 ans).

Un contrat sera signé entre la Fédération et le fournisseur choisi. Le Comité Directeur sera vigilant quant à son application et souhaite qu'y soit inclus une clause de pénalités financières en cas de retard de livraison.

- ***Site Internet Fédéral :***

3 espaces publicitaires peuvent être vendus sur la première page du site internet.

Teamscolor s'est positionné pour acheter le bandeau publicitaire horizontal du 1er mai 2007 au 30 avril 2008.

D'autres contacts ont été pris et plusieurs sociétés semblent intéressées pour acheter les espaces libres.

- ***Stadeo TV :***

Un partenariat est en cours de négociations entre Stadéo TV et la Fédération.

Pour 2007, il est prévu que Stadéo couvre 3 évènements : une rencontre élite (Rouen / Sénart), le challenge de France et la Finale Elite

Le contrat entre les 2 parties sera soumis lors de la prochaine séance du Comité Directeur.

Concernant les différents contrats, le Trésorier insiste sur le fait que les négociations doivent être faites dans les intérêts de la Fédération et non en fonction du nombre de licenciés.

De plus il est rappelé que les différents contrats ayant une incidence financière doivent être communiqués, avant signature pour étude, au trésorier et à la Commission Financière.

*** <u>Road Show</u> :**

Les 2 structures gonflables commandées en chine ont été livrées et sont donc en possession de la Fédération.
Le matériel est stocké dans un entrepôt situé dans la zone de fret d'Orly.

Un inventaire de la structure est prévu pour la mi-mai sachant que la cage de frappe est réservée pour le 23 mai par la ligue Limousin.

Une convention type entre la Fédération et le « loueur » est en cours d'établissement afin de prévoir les obligations des 2 parties.

Grille tarifaire :

- 1 à 3 jours : 100 € pour une structure / 150 € pour les 2 structures
- 4 à 6 jours : 200 € pour une structure / 300 € pour les 2 structures
- 7 jours : 400 € pour une structure / 600 € pour les 2 structures
- + de 7 jours : à définir en fonction des demandes

Le formulaire de réservation et les tarifs de location seront mis en ligne sur le site internet de la Fédération dans la rubrique « documentation / road show ».

Bureau 9 juin 2007 :

*** Licences :**

Suite à la validation en Assemblée Générale du nouveau projet de refonte des licences (licence unique), plusieurs sociétés ont été contactées pour la création du nouveau module de licences :

CISS a répondu favorablement à notre demande et propose un produit simple d'utilisation et surtout un outil de gestion fonctionnel et très complet : licences, championnats, mutations, cotisations, engagements, statistiques ….

Cette société gère actuellement le logiciel des licences de la Fédération Française de Hockey sur glace et renseignements pris auprès de cette dernière, la société CISS nous a été recommandée de par son professionnalisme et son sérieux.

Le projet permettrait une plus grande réactivité (paiement par virement bancaire permettant la validation immédiate de la licence) et offrirait des services supplémentaires aux clubs, ligues et Comités Départementaux.

La proposition formulée par CISS reçoit à l'unanimité l'approbation du Bureau Fédéral et ce projet sera soutenu lors du prochain Comité Directeur.

Le contrat sera transmis au Président de la Commission Fédérale Juridique ainsi qu'au Trésorier de la Fédération.

*** Partenariat :**

- Fournisseur officiel FFBS :
Le Comité Directeur en séance du 5 mai 2007 avait validé le choix de la société Pitcherboard comme fournisseur officiel.

Le Président de la Fédération informe les membres du Bureau Fédéral que le fournisseur n'ayant pas été en mesure de concrétiser son offre de partenariat, le contrat n'a pas été signé et de ce fait Pitcherboard ne sera pas le fournisseur officiel pour 2007.

Les commandes de matériel pour les équipes de France devant être effectuées et bouclées courant de semaine prochaine, les différents fournisseurs ont été contactés et les commandes seront passées par lot (jersey, battes, casques, balles, pantalons, …)

- balles :
Un nouveau fournisseur de balles de baseball souhaite proposer un contrat de partenariat à la Fédération. La balle proposée serait équivalente à la balle wilson A1010.

Le Président de la Fédération a rencontré le responsable de cette société et reste est dans l'attente de la proposition de contrat afin de le présenter lors de la prochaine séance du Comité Directeur.

CD 30 juin 2007 :

*** Contrats :**

- CISS : Cette société avait répondu positivement aux besoins et attentes de la Fédération en matière de gestion des licences. Le logiciel proposé permettrait de gérer différemment les licences avec une meilleure réactivité, plus de flexibilité et un contrôle accrû de la part de la Fédération. Le Bureau Fédéral s'était positionné, en séance du 9 juin, pour le choix de cette société, soumis au vote, le contrat avec la société CISS est accepté à l'unanimité par le Comité Directeur.

- Stadéo TV : après discussion, le Comité Directeur souhaite que la durée du contrat soit d'une durée d'un an et que l'exclusivité soit stipulée par avenant, annuellement en octobre de l'année précédente.

- Pitcherboard : le contrat n'a pas été signé comme prévu par la Fédération car Wilson s'est retiré du partenariat avec Pitcherboard courant mai, ce qui rendait les conditions générales du contrat caduques.

- Lace 12 : Un contrat de partenariat doit être établit entre la Fédération et la société Lace 12 concernant la balle recommandée par la FFBS.

CD 6 octobre 2007 :

*** CONTRAT : « Lace 12 »**

La société Lace 12 souhaite devenir partenaire de la Fédération et ainsi se positionner sur le créneau de la balle recommandée par la Fédération.

Validation du contrat à l'unanimité. Il est demandé que soient communiquées, dans les plus brefs délais, les annexes manquantes.

*** DIVERS :**

- Logiciels :
Acquisition par la Fédération du logiciel de statistiques de la C.E.B. et du logiciel play by play.
Utilisation de ces logiciels lors les manifestations fédérales 2008 (championnat élite, challenge de France …).

- Licences :
La Directrice Administrative et Financière de la FFBS fait un point sur l'avancée du dossier.

L'importation de la base de données de 2002 à 2006 est finalisée.

Actuellement le travail est fait sur le logiciel clubs concernant le mode de saisie et le renouvellement des licences.
Le logiciel devrait être fonctionnel pour les clubs vers la mi-novembre.

CD 1er décembre 2007 :

*** ASSURANCE FÉDÉRALE :**

L'assureur de la Fédération, Générali (GPA), a adressé un courrier courant octobre afin de nous informer d'une augmentation conséquente (près de 50 %) de notre prime d'assurance annuelle pour 2008. Cette augmentation est justifiée par un rapport de sinistres en hausse constante et par conséquent à une prime n'étant plus en adéquation avec les frais occasionnés pour couvrir la pratique de nos disciplines.

La Fédération a procédé à un appel d'offres auprès de plusieurs compagnies d'assurance.

Deux compagnies d'assurance, la MAIF et la GMF ont répondu favorablement à la demande de la Fédération. La Mutuelle des sportifs qui semblait très intéressée au préalable n'a pas pu répondre positivement à l'appel d'offres dans la mesure où elle n'a pas trouvé de courtier couvrant les risques liés à la pratique de nos disciplines.

Propositions reçues :

- GPA **:**
  GPA propose une continuité dans le contrat moyennant une augmentation de la prime annuelle, passant de 22 000 € à ***31 000 €.***
  Les inconvénients : Les garanties proposées sont plus faibles que les autres compagnies. Les assurances fédérales prises individuellement sont peu chères mais les garanties maximales sont peu élevées.
  Les avantages : la mutualisation des petits sinistres. Il n'y a pas de système de franchise donc c'est préférable pour nos adhérents. La prime annuelle reste « faible » et ce malgré l'augmentation applicable.

- MAIF :
  La MAIF propose un contrat plus large en termes de contenu mais aussi avec des garanties financières très élevées (exemple : 30millions au lieu de 4,6 millions chez GPA pour les dommages corporels). De plus, la MAIF propose son contrat « collectivités ».
  Les inconvénients : la MAIF ne couvre que les licenciés et pas les « occasionnels » qui essaieraient l'une des disciplines au sein des clubs ou lors de manifestations. Une prime annuelle relativement élevée de ***49 600 €.***
  Les avantages : un contrat avec une couverture des risques très complète et des garanties financières élevées.

- GMF :
  La GMF propose un contrat assez proche de celui de la MAIF, donc avec des garanties financières bien supérieures à celles de GPA (7.6 millions au lieu de 4.6 pour GPA).
  Les inconvénients : La GMF couvre mal les petits sinistres avec un système de franchises assez élevé. Une prime annuelle très élevée de ***65 000 €.***

Les avantages : un contrat avec une couverture de risques très complète et des garanties financières plus élevées que GPA.

Conclusion :

La MAIF, très fiable notamment en matière d'assistance à l'étranger, paraît être un bon compromis entre les garanties et les capitaux apportés. Sa proposition paraît plus complète que notre contrat GPA, mais son coût reste encore élevé.
La proposition GMF ne paraît pas être une bonne solution car trop élevé par rapport à l'accidentologie du Baseball.
GPA semble être encore la meilleure solution mais lors d'une prochaine et probable augmentation, il faudra certainement s'orienter vers une autre compagnie d'assurance.

Le Comité Directeur donne délégation au Président de la Fédération pour traiter ce dossier avant la fin de mois de décembre, sachant qu'au vu des délais impartis (fin de contrat avec GPA au 7 janvier 2008) il semblerait judicieux de poursuivre avec GPA pour 2008 et de se rapprocher de la MAIF pour une éventuelle collaboration en 2009.

La prime d'assurance 2008 sera en très nette augmentation, et ce quelque soit le choix final de l'assureur, le *Comité Directeur décide à l'unanimité d'une augmentation du montant de l'assurance pour les licenciés.*
Ce montant passe de 2.50 € à 3 €.

*** <u>CFSS :</u>**

Problèmes rencontrés quant à la nomination des scoreurs lors des compétitions softball 2007.

Acquisition du logiciel de scorage en ligne « play by play ». Ce logiciel sera préconisé pour la saison 2008 pour le championnat élite et utilisé lors de challenge de France, tournoi de Pineuilh et de la finale élité.

Les clubs élite devront obligatoirement utiliser ce logiciel en 2009.

*** <u>DIVERS</u> :**

- <u>Contrat Lace 12</u> :
L'annexe financière manquante au contrat est présentée au Comité Directeur. Annexe fixant les modalités de paiement.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

- <u>Stadéo TV</u> :
Le Comité Directeur accorde au Président de la Fédération toute latitude pour négocier la prolongation du contrat avec la société Stadéo. L'idéal serait de s'entendre sur une durée de 3 ans.

- <u>Partenariat</u> :
Des contacts ont été pris avec la société Winner Eagle, société spécialisée dans la confection de trophées et coupes de baseball et softball.

Un accord pourrait être conclu sur la base suivante : 2 000 € de cash + 2 000 € de récompenses / contre partie : lettre d'information, stand AG, interligues, road show.

<u>CD 15 mars 2008 :</u>

*** <u>Contrats :</u>**

- <u>Winner Eagle</u> :

Un contrat de partenariat entre la société Winner Eagle et la Fédération Française de Baseball est proposé aux membres du Comité Directeur :

Ce contrat prévoit de communiquer sur la société Winner Eagle via son logo sur le site internet de la Fédération et la structure gonflable « le road show », de plus la société sera présente lors de certaines manifestations fédérales : Assemblée générale, interligues, finale élite baseball, congrès des entraîneurs.

En contre partie, Winner Eagle s'engage à verser une participation financière et à fournir du matériel (coupes, trophées …) pour un montant équivalant à la participation financière.

Durée du contrat : 1 an

Validation par le Comité Directeur

- Stadeo :

Certains membres du Comité Directeur souhaitent que des précisions soient apportées sur différents articles notamment en termes de publicité sur les terrains, de droit d'images et de leur revente , de durée du contrat … .

Le Comité directeur met en avant la spécificité de ce contrat l'objet étant lié, entre autres, à la captation et la diffusion d'images appartenant à la Fédération. De ce fait il est demandé de se rapprocher de services extérieurs compétents en la matière afin de connaître les droits et les devoirs des 2 parties.

Le contrat sera communiqué au nouveau Président de la Commission Juridique pour étude et avis. D'autre part le Président de la Fédération se rapprochera du CNOSF afin d'obtenir des informations sur ce type de contrat.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que cette opération ne coûte rien à la Fédération tout en donnant une certaine visibilité de nos disciplines et que ce type de partenariat est important pour la Fédération.

CD 13 décembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- ***Baseball Tomorrow :***
Partenariat obtenu par la Fédération pour le pôle France de Toulouse concernant des infrastructures sur le creps de Toulouse. Le travail réalisé par le coordinateur du pôle, Boris Rothermundt, a été déterminant dans l'obtention de cette subvention.

COUPE DU MONDE

CD 1er décembre 2007 :

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- IBAF :

Le Championnat du Monde 2009 qui devait avoir lieu à Cuba se déroulera en Europe. Ce championnat du Monde se déroulera dans un nouveau format : 24 équipes au lieu de 16 sur une durée de 3 semaines.

Les tours préliminaires devraient se dérouler aux Pays-Bas, en Grande Bretagne, en Allemagne, en France et en Espagne. La phase finale étant prévue à Rome en Italie.

La France pourrait se voir attribuer 1 ou 2 poules (une au nord et une au sud) ; sachant que la 5ème place de l'équipe de France senior baseball lors du Championnat d'Europe 2007 lui permet d'intégrer les 24 équipes participantes.

L'IBAF a estimé que ce serait bien d'organiser cette compétition sur le continent européen, car une session du CIO est prévue, en Europe, un mois après la fin du Championnat du Monde. Cela permettrait de faire une importante campagne de communication autour du baseball.

De plus, les conditions financières quant à la participation au Championnat du Monde devraient être modifiées. Cela reste à confirmer mais il semblerait que dorénavant les frais d'hébergement et de restauration soient à la charge de chaque délégation.

Le conseil exécutif de l'IBAF en séance du 19 janvier 2008 (à Londres) statuera sur ces différents points concernant les modifications quant à l'organisation du Championnat du Monde 2009.

CD 26 janvier 2008 :

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- Coupe du Monde 2009:
Le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour, tient à informer les membres du Comité Directeur sur l'avancée de ce projet.

Une réunion de travail se tiendra le 4 février, à l'IBAF, en présence de l'Allemagne, l'Italie et la France, afin de déterminer le format de la compétition (nombre d'équipes) ainsi que les pays accueillant les différentes phases.

L'orientation actuelle est la suivante :
La compétition se déroulerait en 3 phases.
Pays accueillant la 1ère phase : Allemagne, France, République Tchèque, Espagne.
Pays accueillant la 2ème phase : Pays-Bas, Italie
Pays accueillant de la 3ème phase : Italie

La campagne de communication que souhaite mettre en place l'IBAF se déclinerait comme suit :

- Chaque pays accueillant doit proposer des personnalités dans 3 domaines (spectacle / culture / sport) pour communiquer, via leur notoriété, sur cet événement.
- animations identiques dans les différents pays d'accueil. Programme d'initiation dans le milieu scolaire, les délégations nationales devant arriver une semaine avant le début de la compétition.
- opérations envisagées avec des tours opérators.
- l'IBAF imposera ses sponsors, charge aux pays accueillant de trouver d'autres sponsors pour couvrir la manifestation.

Une réunion de travail, entre les différents pays accueillants cette manifestation, est prévue lors du congrès annuel de la CEB, à Malte, qui se tiendra du 27 au 30 mars 2008.

Pour la France, la ville de Paris a été retenue par l'IBAF.

Afin d'anticiper cet événement, une réunion de travail s'est déjà tenue entre le Président de la Fédération, le DTN et Monsieur Cherki, Adjoint au Maire chargé des sports de la ville de Paris.

Une étude est menée pour l'utilisation du stade de Charlety avec conjointement l'idée de s'appuyer sur les infrastructures et la notoriété de la cité universitaire internationale.

La proposition de la Fédération quant à l'accueil des délégations nationales est que chacune soit parrainée par un club élite (terrain d'entraînement).

Afin de préserver les intérêts de la Fédération, le Président demande que soit créée une entité indépendante de la Fédération en charge de l'organisation de cette manifestation.
Vote à l'unanimité

Un séminaire de travail, sur la coupe du monde 2009, pour les membres du Comité Directeur, est fixé les 19 et 20 avril 2008.

Le Président de la Fédération souhaite que la coupe du monde ait un rayonnement national et pas uniquement parisien. C'est tout le baseball français qui doit tirer partie de cet événement.

CD 2 mars 2008 :

*** Coupe du Monde de Baseball 2009 :**

Suite à la réunion qui s'est tenue à Francfort en présence du Président de la Fédération et du Directeur Technique National, confirmation a été apportée sur le fait que la Coupe du Monde de Baseball 2009 se déroulera bien en Europe.
Les 5 sites retenus pour la première phase sont :
Paris qui accueillera le Japon, Francfort qui accueillera les Etats-Unis, Stockholm qui accueillera la Corée, Madrid qui accueillera Cuba et Moscou (ou la Tchéquie) qui accueillera l'Australie

L'IBAF prendra en charge l'hébergement, la restauration et le transport (sur place) des équipes ainsi que la communication.

La norme des terrains a été fixée à 95 mètres au lieu de 98 mètres (identique à ce qui se fera à Pékin), ce qui permettra d'utiliser les installations de Charlety.

Un groupe marketing et un groupe technique vont être constitués par l'IABF sachant que chaque pays accueillant doit proposer un représentant dans chaque groupe.

Sur le plan national, le Président de la Fédération et le Directeur Technique National ont rencontré le Directeur de Cabinet du Ministre afin de lui présenter le projet. Ce dernier a informé qu'une aide financière sera accordée à ce titre en 2009.
De plus, ce projet est aussi soutenu par le CNOSF au travers du CNDS dont une part sera consacrée pour la réhabilitation des terrains.

Après une première étude par la direction technique nationale sur les infrastructures, 4 terrains (Sénart, Limeil-Brévannes, Pershing et Savigny sur Orge) pourraient accueillir les équipes nationales dans le cadre de leurs entraînements.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à souligner que tous les acteurs du Baseball français doivent se sentir concernés par ce projet et que cela ne concerne pas uniquement les clubs d'Ile de France.

*** Actualité :**

- En vue de la Coupe du Monde de Baseball et donc d'un surcroît d'activité au niveau de la communication, une recherche de stagiaires dans ce domaine sera effectuée afin de décharger le responsable communication de

certains dossiers, sachant que la priorité reste l'actualité nationale et fédérale (championnats nationaux, équipes de France, projets fédéraux …).

CD 15 mars 2008 :

*** Coupe du Monde de Baseball 2009 :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour informe les membres du Comité Directeur sur l'avancée du dossier de la Coupe du Monde :

Thomas Nagel a mis en relation le Président de la Fédération avec la société qui s'est chargée de la communication pour le mondial de football. L'entretien a été très intéressant. La Fédération est dans l'attente d'une proposition de plan de communication et du devis correspondant.

Le Président tient à rappeler qu'actuellement il s'agit de la phase de faisabilité du projet, sachant que la Fédération a jusqu'à fin mai pour donner sa position définitive à l'IBAF quant à l'organisation de la 1ère phase

L'IBAF souhaite la réintégration du baseball dans le programme olympique et veut s'appuyer sur l'organisation de la Coupe du Monde 2009 pour y parvenir. Ils veulent faire de cette compétition un évènement de grande ampleur.

Ce projet ambitieux est risqué et les financements devront provenir de plusieurs sources (Ibaf, Ministère, Collectivités territoriales, partenaires ….)

Ce projet n'est viable que si l'ensemble du baseball français y participe. La Fédération ne parviendra pas seule à organiser ce 1er tour de la Coupe du Monde.

AG 15 mars 2008 :

*** COUPE DU MONDE DE BASEBALL 2009 :**

Au préalable le Président de la Fédération présente les grands chantiers réalisés ou en cours : accompagnement éducatif, cahiers des charges, C.E.R., labellisation des pôles France ….

Puis présentation du projet de la Coupe du Monde de Baseball 2009

A l'origine la Coupe du Monde devait se dérouler à Cuba mais l'IBAF a souhaité profiter de la tenue d'une session du CIO en septembre 2009 en Europe pour organiser cette compétition en Europe afin d'œuvrer pour la réintégration du baseball au programme des jeux Olympiques.

La Coupe du Monde devrait se dérouler en 3 phases distinctes:

- 1ère phase : 5 pays accueilleront chacun 1 poule de 4 équipes
- 2ème phase : 2 poules de 8 équipes seront réparties dans deux pays (Italie et Pays-Bas)
- 3ème phase : les 4 premiers de chaque poule participeront à la dernière phase en Italie

Un comité de pilotage, regroupant la Fédération, la Ligue Ile de France et le CD de Paris, a été constitué afin de préparer le dossier de candidature qui sera présenté à l'IBAF lors du congrès annuel de la CEB. L'IBAF devant communiquer pour fin mai les noms des pays organisateurs.

A ce jour le Comité de pilotage effectue une étude de faisabilité pour accueillir cet évènement sur Paris.

La Fédération Française de Baseball et Softball, par l'intermédiaire de son Président a présenté un pré-projet à l'IBAF qui l'a accueilli avec enthousiasme. Ce projet se veut extra sportif avec des animations scolaires et culturelles.

Le projet sportif s'articule autour du terrain de Charlety pour la compétition avec des terrains d'entraînement en région parisienne.

A ce jour de nombreux contacts ont été pris avec le Ministère des Sports, la Mairie de Paris, les mairies pour les terrains concernés par la réhabilitation, les groupes hôteliers, la RATP ……

D'autre part, il est précisé que c'est un comité d'organisation extérieur à la Fédération qui aura en charge l'organisation de la manifestation.

L'ensemble du baseball français doit se mobiliser autour de ce projet et de cet événement.

CD 24 mai 2008 :

*** Coupe du Monde de baseball :**

Le Président tient à revenir sur la décision de renoncer à l'organisation de la Coupe du Monde de Baseball 2009 : Un énorme travail a été réalisé sur ce dossier durant plusieurs mois. Un accord de principe avait été donné par l'IBAF en début d'année notamment sur les conditions financières. Lors du congrès de la CEB à Malte, l'IBAF n'a pas maintenu les garanties financières promises et de ce fait, afin de ne pas mettre la Fédération en péril, le Bureau fédéral a décidé de ne pas maintenir sa candidature pour l'organisation de la première phase de la coupe du Monde.
Actuellement, sur le plan sportif, la Fédération n'a aucune information quant à l'éventuelle participation de l'équipe de France à cette Coupe du Monde 2009

CRICKET

CD 9 janvier 2005 :

Règlement Intérieur du Comité National de Cricket :

Les Statuts ayant prévus un statut d'organisme national déclaré en Loi de 1901 pour le Cricket qui sera lié à la Fédération par

une convention de droit privé, Le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket, disparu lors de la prise de décision sus indiquée, est à abroger.

Le Comité décide d'abroger le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket devenu sans emploi.

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Le Comité Directeur confirme, comme il en été fait mention lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004, et bien que la Fédération ai changé de nom en ne comprenant plus le Cricket dans son titre, que les organes de déconcentration de la Fédération, continueront de s'intituler avec le nom des trois disciplines :
Exemple : Ligue d'Ile de France de Baseball, Softball et Cricket.

CD 13 février 2005 :

*** Contrats – Conventions :**

Convention France Cricket – Fédération :
Le Président de France Cricket venant de fournir les éléments de base, l'étude de cette convention peut commencer.

CD 12 mars 2005 :

14/ Alignement licences cricket et baseball

Sébastien VIALE, Vice-Président, demande s'il faut faire valider en AG l'alignement du prix des licences cricket sur celui des licences baseball.

Olivier DUBAUT répond négativement sur le fondement de l'autonomie de France Cricket.

Eric-Pierre DUFOUR, Président, s'excuse de devoir s'absenter. Il doit rejoindre les membres de la délégation du CIO et de Paris 2012 pour la visite des sites olympiques (11H30).

AG 12 mars 2005 :

Rapports des Comités Nationaux

Le Secrétaire Général invite Monsieur Dominique MAGNIN, Président de France Softball à prendre la parole pour faire l'exposé des activités de softball de l'année écoulée. Une discussion s'installe sur la pratique de la balle rapide mixte.

Le Secrétaire Général indique que ce point aurait pu faire l'objet d'un débat lors de l'Assemblée Générale de France Softball qui s'est déroulée le matin même.

Monsieur Olivier DUBAUT est invité à faire le bilan des activités de France Cricket de l'année écoulée.

Bureau 10 septembre 2005 :

*** Bilan des différentes compétitions de Baseball, Softball et Cricket :**

Championnat d'Europe Junior Cricket (25-31 juillet 2005 Ecosse) : 6ème place
Olivier DUBAUT présente les résultats négatifs de ce Championnat (0 victoire).

Un point positif : un des joueurs s'est fait remarqué Arun AYYAVOORAJU, il a été contacté par des Clubs professionnels britanniques.

Championnat d'Europe Cadet Cricket (8-12 août 2005 Rome) : 5ème place

Le bilan est satisfaisant (3 victoires ; 2 défaites). Olivier DUBAUT souligne le très bon travail de David BORDES dans le cadre de la délégation qu'il a su mettre en place et la qualité des sélections opérées.

CD 10 septembre 2005 :

***Association France CRICKET :**

Olivier DUBAUT fait un point sue la situation de l'activité Cricket, à ce jour l'association compte 814 licenciés. Il rappelle que La finale du Championnat de France se tiendra à Dreux le samedi 24 septembre 2005.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Résultats sportifs nationaux 2005 :**

- **Cricket :**
  - Senior :
    - Champion de France : Nallur Stains
    - Vice-Champion de France : Dreux Cricket Club

    22 équipes inscrites : 1 poule sud est, 1 poule sud ouest, 2 poules nord

  - - de 15 ans :
    - Champion de France : Dreux Cricket Club
    - Vice-Champion de France : Cabris Cricket Club
    - Troisième : Château de Thoiry Cricket Club

    12 équipes participantes : 1er tour : régional / 2 tour : plateau final de 4 équipes

  Tenue des championnats :
  Les championnats sont à perfectionner.
  Plusieurs clubs évoluent avec des joueurs non licenciés et donc l'accent sera mis sur la régularisation de ces clubs.
  L'action entreprise par France cricket sur l'information auprès des clubs de cricket quant à la nécessité de licencier les joueurs depuis deux ans porte ses fruits. Ainsi le nombre de licenciés cricket a doublé durant cette période.

CD 18 décembre 2005 :

***France Cricket** :

-Convention France Cricket -Fédération Française de Baseball et Softball :

Le Président de France Cricket présente la convention qui liera prochainement la Fédération et France Cricket. Elle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les conditions financières de cette convention, et notamment les répartitions entre la Fédération et France Cricket des produits des:

-**cotisations** (60% pour la Fédération ; 40% pour France Cricket) : la Fédération reversant à France Cricket 40% de l'ensemble du produit des cotisations des Clubs de Cricket affiliés à la Fédération ;

-**licences** (30% pour la Fédération ; 70% pour France Cricket) : la Fédération reversant 70% de l'ensemble du produit des licences à France Cricket ;

-**prêts et mutations** : une part des produits, mutations, mutations extraordinaires et prêts de joueurs Cricket sera reversée par la Fédération à France Cricket à hauteur de 40%.

-Catégories d'âge Cricket saison 2006 :

Sur proposition du Président de France Cricket et du Directeur Technique Cricket, les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les catégories d'âge suivantes :

CATEGORIES	ANNEES CORRESPONDANTES
SENIORS	1985 et avant
JUNIORS	1986/1987/1988/1989
CADETS	1990/1991/1992
MINIMES	1993/1994/1995
BENJAMINS	1996/1997/1998
POUSSINS	Nés en 1999 et après

CD 19 février 2006 :

*** CONVENTION FEDERATION – FRANCE CRICKET**

La Convention présentée par le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et visée par la Commission Fédérale Juridique, après 2 modifications mineures en séance, annexée au présent procès-verbal, est votée par 4 voix pour, 3 abstentions ; Monsieur serge BASTIEN ne prenant pas part au vote.

CD 18 mars 2006 :

*** DIVERS**

- ***France cricket***

Sébastien Viale, membre du Comité Directeur, s'interroge quant aux relations FFBS / France Cricket et ne comprend pas pourquoi le Cricket persiste dans son désir d'autonomie alors que la volonté du Ministère serait plutôt à la réintégration des « Comités Nationaux » comme actuellement le ski et le snowboard.

De plus, il trouve inadmissible le fait que le site internet officiel de France Cricket soit en anglais et souhaiterait avoir des explications de la part du Président de France Cricket.

CD 17 juin 2006

2/ Approbation du procès verbal du 18 mars 2006 :

Par ailleurs, Monsieur Olivier DUBAUT informe les Membres du Comité Directeur que le site Internet (page 3 du PV du 18 mars) est mis à disposition gratuitement par l'European Cricket Council (E.C.C), et que l'anglais est la langue officielle de ce site. Monsieur Olivier DUBAUT précise qu'il a demandé à l'E.C.C une traduction française des pages consacrées à France Cricket.

7/ Commission Médicale :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :

-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;

-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

****Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales :***

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération.

Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

***Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR* :**

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;
-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

CD 4 novembre 2006

*** France Cricket :**

Sur proposition du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est présenté aux membres du Comité Directeur une nouvelle mouture des statuts de France Cricket .

La principale modification intervient au niveau de l'article 5.04.

Le Comité Directeur vote par 11 voix pour et 1 abstention les statuts de l'association France Cricket modifiés.

Monsieur Olivier Dubaut, Président de France Cricket, tient à préciser qu' « autonomie » ne signifie pas « indépendance ».

Le Président de France Cricket demande à ce que le Directeur Technique National s'occupe du cricket au même titre qu'il le fait actuellement pour le baseball et le softball.

De plus il insiste sur le fait qu'il faille absolument profiter des appuis politiques actuels au sein du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, afin de faire reconnaître le cricket comme sport de haut niveau.

***Championnats 2006 :**

- ***Cricket* :**

Championnat de France Senior :
- 1er : Dreux
- 2ème : Northern

Championnat de France cadet :
- 1er : Drancy
- 2ème : Dreux

Le Comité Directeur approuve les championnats cricket 2006 à l'unanimité

Bureau 9 juin 2009 :

*** Cricket :**

- Conciliation : Creil et autres / France cricket
Certains clubs de cricket contestent la décision du Comité Directeur de France Cricket, en date du 28 janvier 2007, entérinant la création d'un nouveau championnat élite de cricket, la « super ligue Barclays », dès la saison sportive 2007.

Une audience de conciliation s'est tenue le 25 mai 2007 en présence des 2 parties.

Par courrier du 30 mai, le conciliateur notifiait la proposition de conciliation :
« En conséquence des éléments ci-dessus retenus, bien que la première édition de la compétition litigieuse ait déjà débuté, le conciliateur n'a d'autre choix, devant le risque contentieux d'annulation de cette épreuve, que d'inviter l'association France cricket à « geler » l'entrée en vigueur effective de la « super ligue barclays » »

« Il lui propose, d'une part, de réunir en toute urgence une assemblée générale aux fins de soumettre régulièrement à son vote la création d'une telle compétition pour 2008 et, d'autre part, de réorganiser, pour la présente saison, le calendrier des épreuves sur les mêmes principes que pour la saison 2006, soit une compétition regroupant au moins l'ensemble des clubs ayant figuré en division nationale 1 durant cette période, à l'exception de ceux qui n'ont pas obtenu leur maintien à ce niveau de compétition »

Par courrier en date du 31 mai, France cricket notifie au conciliateur son opposition à cette proposition de conciliation. En effet, le championnat 2007 a déjà été joué pour moitié et il apparaît peut envisageable de tout stopper.

Pour éviter ce genre de problème à l'avenir, France Cricket procèdera à des modifications règlementaires en Assemblée Générale afin de calquer les textes de France Cricket sur ceux de la Fédération, pour que ce type de modifications puissent être validées par le Comité Directeur et non en AG.

- Mutation de Monsieur MUSHARAF au départ de Creil pour Gymkhana :
Demande de mutation effectuée en date du 23 mars 2007 avec le refus de signer de la part du club de départ. Après enquête de la CFM, cette dernière accepte cette mutation en date du 22 mai.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la commission sportive cricket de faire respecter cette décision et de ce fait de proclamer des forfaits dans la cas où le joueur aurait évolué en championnat avec l'équipe de Gymkhana.

- Mutation de Monsieur Ramanan INDRAN au départ de Stains pour Northern :
Deux clubs ont fait une demande de mutation pour ce joueur : Northern le 13 décembre 2006 et bobigny le 20 mars 2007. Seul Northern a retourné le formulaire signé accompagné du chèque correspondant.

De son côté Stains n'a jamais produit la demande de mutation signée et n'a jamais motivé sa décision.
Après enquête et devant le refus de coopérer de la part du club de Stains, la CFM valide la mutation ordinaire pour le club de Northern en date du 23 avril, mais se trompe quant à l'affectation du club d'arrivée. Se rendant compte de cette erreur , la CFM rectifie cette erreur sur le site internet de la Fédération.
En conclusion, le CFM a bien validé une mutation ordinaire en faveur du club de Northern.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la Commission Sportive de France Cricket de faire respecter cette décision.

Le Président de la Fédération demande au Président de France Cricket d'être vigilant quant à l'application de leurs textes et souhaite que la Fédération soit tenue informée des actions menées par France Cricket.

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

- Equipes de France :

- Senior Cricket : Championnat du monde en salle : honorable 5ème place pour l'équipe de France.
Problèmes concernant les équipes nationales de cricket. Le Comité Directeur met un avertissement à France Cricket et exige du sérieux quant aux sélections des équipes de Cricket.

Le Président et le DTN sont mandatés par le Comité Directeur de la FFBS pour demander des explications au Comité Directeur de France Cricket.

Le Directeur Technique National tient à souligner la position délicate de David Bordes et fait mention de ses conditions de travail relativement compliquées.
Le Président de la Fédération remercie les bénévoles qui se sont investis au niveau des équipes de France

CD 1er décembre 2007 :

*** EQUIPES DE France 2008 :**

- Cricket : Equipe de France cricket :

Programme des équipes de France :
- Championnat d'Europe en salle U18
- Championnat d'Europe A
- Championnat d'Europe Junior

*** DIVERS :**

- Cricket :
France Cricket a appliqué des sanctions sportives pour non présentation des équipes jeunes et de ce fait a procédé à des rétrogradations en application des règlements.

Pour 2008, l'objectif est de « muscler » la Superligue, la Nationale 1 et les championnats jeunes.

Le Président de la Fédération demande au Président de France Cricket qu'un point soit fait sur les contrats de travails des deux personnes détachées au cricket.

De plus, il semblerait que certains dysfonctionnements persistent dans le cricket notamment dans les sélections nationales et cela entraîne une dégradation des relations entre les clubs du sud est et la direction de France Cricket. Le Président de la Ligue PACA au nom de son Comité Directeur souhaite obtenir des réponses aux problèmes soulevés par les clubs de la Ligue et s'étonne que son courrier n'ait reçu aucune réponse.

CD 26 janvier 2008 :

*** FRANCE CRICKET :**

Le Comité Directeur de France Cricket soumet au Comité Directeur de la Fédération des propositions de modifications règlementaires. (cf : annexes jointes)

Le Directeur Technique National souhaite que soit précisé au niveau de la Commission Formation Cricket que celle-ci doit suivre les directives de la Commission Fédérale de Formation.

Le Président de la Fédération souhaite savoir si la proposition de modification concernant la Commission de Discipline a été présentée en amont au Président de la Commission Fédérale correspondante.

Le Président de France Cricket informe que ce dernier n'a pas été averti mais que cette mesure est prise afin d'éviter de se retrouver dans la situation de l'année dernière où pour des délais de traitements trop longs, les personnes ne sont pas passées devant la dite commission.

L'idée est que France Cricket traite via cette commission les problèmes liés à sa discipline et que la Commission Fédérale de Discipline serve de commission d'appel si besoin.

De plus, il est demandé que le terme « Directeur Technique Cricket » soit remplacé par « conseiller technique cricket »

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

CD 2 mars 2008 :

Modification des Statuts de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification des statuts de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur d'un courrier PH/PT/17/07 du 6 mars 2007 demandant des modifications statutaires à cette dernière sans aucun résultat obtenu, incite le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité constatant que ces demandes ne figurent toujours pas dans les propositions de FRANCE CRICKET pour 2008, décide de rajouter celles-ci aux modifications statutaires devant être votées par FRANCE CRICKET à son assemblée générale de mars 2008, à savoir :

- Article 3 : Modification des conditions de radiation ;
- Article 5-03 : La Convention d'Objectifs est négociée par le Président et le Directeur Technique National en association avec le Président de l'Association, et non le contraire. (Texte Convention 1 et 7) ;
- Article 19 : remplacer « qu'elle retient » par « qui lui revient », les usages faisant que c'est la Fédération qui ristourne sa part à l'Association sur les versements effectués auprès de la Fédération ;
- Article 20 : suppression de la notification du décret 95-295 qui ne concerne pas cet article ;
- Article 26 : La validation du Règlement Intérieur de l'Association était prévue dans les mêmes conditions que pour celle des statuts et doit donc figurer en même lieu et place (26-01) et non après le vote de l'assemblée générale (26-03)

La Fédération ayant demandé à plusieurs reprise à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre ses statuts en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas ses statuts pour les rendre identiques au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Modifications du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur du Contenu du Règlement Disciplinaire Fédéral ainsi que des dispositions de l'Annexe 1-6 du code du sport, décide le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité ayant pris connaissance du contenu du courrier du 6 mars 2007 précité demandant la suppression de la Commission de Discipline (Article 14 de 2007) et constatant que malgré cela FRANCE CRICKET continue dans sa démarche à vouloir créer une Commission de Discipline non conforme à la loi, ni aux disposition de l'article 2 de la Convention FFBS - FC, le Comité Directeur décide d'annuler sa décision de validation du 26 janvier dernier de l'article 17 du texte proposé par FRANCE CRICKET concernant une Commission de Discipline, et d'en demander l'annulation formelle ainsi que du Code de Conduite qui y est annexé.

Le Comité décide de quelques modifications mineures demandées par la Direction Technique Nationale ou la Commission Fédérale de la Réglementation et demande que celles-ci soient votées en l'état par FRANCE CRICKET lors de son assemblée générale de mars 2008.

La Fédération ayant demandé à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre son Règlement Intérieur en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas son Règlement Intérieur pour le rendre identique au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Il en est de même si, comme à son habitude, FRANCE CRICKET s'exonérant de son obligation de communication prévue tant par ses propres statuts (24 et 26-02), que par la Convention FFBS – FC (Article 2), ne faisait pas parvenir sous quinzaine au secrétariat général les différents textes votés par l'assemblée générale de FRANCE CRICKET, accompagnés du compte rendu de séance.

CD 15 mars 2008 :

*** France Cricket** :

Le Président de France Cricket intervient concernant une décision prise lors du Comité Directeur du 2 mars 2008 concernant France Cricket; décision venant à l'encontre du vote du Comité Directeur du 26 janvier 2008.
En effet, le Comité Directeur de janvier avait voté pour la création d'une commission de discipline de 1ère instance pour

gérer la discipline du cricket, le Comité Directeur de début mars est revenu sur cette décision. Si France Cricket ne se conforme pas a cette décision sous quinze jours, la convention sera dénoncée ; convention qui régit les relations entre les 2 entités.

Le Président de France Cricket pose le problème d'une Commission de Discipline unique sur le plan national.
Il regrette que cette commission ne soit pas déconcentrée au niveau des régions comme cela se fait au sein d'autres fédération. Il indique que c'est avant tout une décision politique du Comité Directeur qui doit ensuite être formalisée dans les textes fédéraux par les juristes.

Le Président de France Cricket demande la constitution d'un groupe de travail, composé des présidents des 3 commissions sportives, des présidents de la commission arbitrage baseball et de la commission arbitrage cricket et du président de la commission de la réglementation, afin de définir des principes d'organisation collective quand à l'aspect de la discipline (commission, convocation ….).
Suite à la décision du Comité Directeur du 2 mars, Monsieur Dubaut, de par sa position du Président du PUC et de son attachement au Baseball, se met « en congé de la Présidence de France Cricket ». Monsieur Eddy Canon, le Secrétaire Général assurera l'intérim.

A l'issue de la réflexion qui sera menée par le groupe de travail, si aucune solution n'est trouvée et que la suppression de la commission de discipline cricket de 1ère instance est confirmée, dès cette notification par écrit par le Président de la Fédération, Monsieur Dubaut démissionnera de la Présidence de France Cricket et de ce fait du Comité Directeur de la Fédération.

Le Président de la Fédération intervient en précisant qu'une rencontre sera très prochainement programmée afin d'essayer de trouver une solution à ce problème. Il tient à préciser qu'il a toujours été en faveur de l'ouverture au cricket et que si ce dernier devait sortir du giron fédéral il serait préférable de le faire de la meilleure manière possible. Il n'est pas favorable à cette solution radicale mais il demande tout de même à France Cricket de lui communiquer régulièrement des informations sur l'activité du Cricket, ce qui n'est pas le cas actuellement.

CD 24 mai 2008 :

*** France-Cricket :**

Le sujet du contrôle de légalité des décisions de France-Cricket, et en particulier sur les modifications apportées tant aux statuts qu'au règlement intérieur de ce dernier est évoqué ; en particulier les dispositions disciplinaires contraires au droit actuel français.

L'attention du Comité Directeur est attirée par le Président de la Commission Fédérale Juridique, d'une part, sur l'illégalité de telles procédures, et d'autre part, sur les explications de France-Cricket tendant à faire croire que cet organisme n'était pas au courant des dispositions prises à son égard lors du Comité Directeur du 2 avril 2008, malgré une notification écrite de ces dernières.

Le Comité Directeur touchant à sa fin et beaucoup de membres s'étant déjà levés et préparés à partir, la sérénité des débats n'étant plus assurée, aucune décision n'est légalement arrêtée, et ce point sera présenté à nouveau lors d'un Comité Directeur ultérieur.

CD 13 septembre 2008 :

*** France-Cricket :**

A l'initiative de France cricket, une réunion s'est tenue, vendredi 12 septembre, au siège de la Fédération en présence du Président de la Fédération et des dirigeants de France Cricket.

La convention liant France Cricket à la Fédération s'achevant de pleins droits le 31 mars 2009, les dirigeants de France cricket souhaitaient présenter le nouveau mode de fonctionnement qu'ils désireraient mettre en place. Les principales modifications concerneraient les licences (% de reversement et montant) et la prise en charge du contrat de travail du cadre technique cricket.

Leur souhait est que le cricket reste au sein de la Fédération en qualité de discipline associée.

Une proposition de convention sera proposée avant l'expiration de la convention en vigueur.

CD 7 novembre 2008 :

*** Championnat de France Cricket 2008 :**

Le Comité Directeur demande que France Cricket lui fasse parvenir les résultats championnats 2008.

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

CD 9 janvier 2005 :

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Paris 2012 : une réunion a eu lieu avec Philippe Denis, le Président de la Fédération et Olivier Longlet de Paris 2012, sur la préparation des deux événements référencés par la fédération auprès du GIP2012.

Le tournoi International de softball de Nice et le Baseball Open de France à Paris ont été retenus. Une grille des besoins a été définie.

En rapport aux éléments de réponses fournis certains domaines seront pris en charge par le GIP2012.

Le BOF 2005 : Une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue afin de valider les orientations et l'architecture de l'organisation à mettre en place ainsi que le mode de fonctionnement.

Déplacement du Président, Eric-Pierre Dufour à Alger :

A la demande de l'IBAF, le Président s'est déplacé en Algérie, afin d'étudier avec l'IBAF la possibilité de création d'une Fédération Algérienne de baseball dans le but de voir cette discipline inscrite aux Jeux Africains en 2007, et aux jeux méditerranéens en 2008 qui se dérouleront en Italie.

Le président souligne que cette démarche a été prise en charge financièrement par le Comité Olympique Algérien, et que l'aide de la France est intéressante dans le cadre de la francophonie et de la candidature de Paris 2012.

Cette aide portera essentiellement sur une aide en support pédagogique de part la facilité de la langue française entre les deux pays.

Divers :

Des parents ont alerté le Président de la Fédération sur divers problèmes de dysfonctionnements au sein de l'INSEP.

Dans l'attente des courriers relatant les faits, il sera convoquée une réunion avec le DTN par intérim et le coordinateur de l'INSEP afin d'éclaircir la situation.

Travail sur le projet prioritaire du Comité Directeur « les jeunes ».

- Une présentation du travail effectué par les différents intervenants est présentée aux membres du Bureau (voir doc en annexe).
- S'est engagé un débat devant définir les axes prioritaires et les actions à engager. Un bilan de synthèse sera adressé et présenté au prochain Comité Directeur du 13 février.

CD 12 mars 2005 :

13/ Futur Directeur Technique National

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle qu'il y aura un appel à candidature ouvert pour la nomination du futur DTN de la Fédération.

La nomination devrait intervenir au plus tard le 1er mai 2005.

AG 12 mars 2005 :

Rapport de la Direction Technique Nationale

Monsieur Philippe DENIS, Directeur Technique National par intérim, est entendu sur les actions menées par les cadres de la DTN pour l'année écoulée.

Arrivée de Monsieur Eric-Pierre DUFOUR, Président, à 15h15.

Le Président fait un exposé sur le GIP 2012 et sur la visite du CIO sur le site de Colombes qui vient de se dérouler en présence de ses membres ainsi que deux athlètes de la fédération, Valérie MENGOLI et Christophe GONIOT.

CD 3 avril 2005 :

10/ Divers

Le président précise que le poste de Directeur Technique National se fera par candidature en interne et en externe.

Le Comité Directeur donne au Président son accord sur la délocalisation du pôle France de l'INSEP.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Candidature au poste de DTN :**

En date du 12 mai 2005, le Ministère de Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a adressé au Président les 4 dossiers des personnes se portant candidat au poste de Directeur Technique National.

Deux candidatures sont internes : Eric Elsensohn et Philippe Denis ; et deux candidatures sont externes : Michaël Nayrole (Dtn Adjoint à la Fédération Française de Volley-ball) et Pascal Fournioux (chargé de mission en ingénierie de formation au Ministère des Sports).

Les 4 candidats sont convoqués pour un entretien individuel par la Préparation Olympique, la semaine du 16 au 20 mai et ils seront reçus par le Président de la Fédération.

Le nouveau Directeur Technique National devrait entrer en fonction pour le 1er juin 2005.

*** Entretien avec Monsieur Vilotte, Directeur de Cabinet du Ministre des Sports :**

Le Président de la Fédération s'est entretenu avec Monsieur Vilotte, le vendredi 13 mai.
Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Convention d'Objectifs : la Convention d'Objectifs 2005 devrait être sensiblement identique à celle de 2004 avec la possibilité d'une augmentation d'environ 8%.
- Professorat de sport : un poste de professeur baseball devrait être ouvert à candidature pour la session de 2006

- Il a été demandé l'attribution d'un contrat P.O supplémentaire dans la mesure où un contrat P.O vient d'être renouvelé par la Ministère sans que la Fédération n'en soit avertie.

- demande de détachement d'un professeur d'éducation physique et sportive sur un poste CTN actuellement vacant.

*** Divers :**

filières de Haut-Niveau : Il est rappelé que le projet de refonte de la filière de haut niveau doit être présenté au Ministère pour la mi-juin.

Encadrement des équipes de France Baseball :

Afin de respecter la législation, deux possibilités s'offrent à la Fédération pour les personnes composant le staff des équipes de France Baseball et ne faisant pas partie de la Direction Technique Nationale :

- le contrat de travail

- le bénévolat

La Fédération doit se renseigner auprès de l'association sport emploi pour savoir s'il existe d'autres possibilités de rémunération pour les encadrants des équipes de France.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Direction Technique Nationale**

Eric ELSENSOHN a été nommé Directeur Technique National de la FFBS. Cette prise de fonctions sera effective au 1er juillet 2005.

La priorité est avant tout le dépôt de la convention d'objectifs auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La rédaction de la C.O doit correspondre aux actions déclinées dans le plan de développement.

Le nouveau DTN souhaite procéder à une restructuration complète de la direction technique nationale et à un rééquilibrage des forces vives.

Christian Blacher sera son adjoint, 4 cadres seront missionnés sur les haut niveau et 4 autres cadres seront missionnés sur le développement.

Le haut niveau comprend :
- l'expertise sur la stratégie de haut niveau
- la redéfinition des filières : clubs élites, centres d'entraînement régionaux …

Le développement comprend :
- les équipes techniques régionales
- le soutien aux projets des ligues
- la formation des entraîneurs

De plus, il devrait y avoir une refonte totale des pôles France (INSEP, ROUEN, BOULOURIS) à savoir un pôle France dans le nord et un autre dans le sud.
La question de l'utilité d'une équipe fédérale restant posée !

Le projet de filière de haut niveau devra être déposé en septembre auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Eric ELSENSOHN insiste aussi sur l'importance de repositionner des cadres techniques au niveau du siège fédéral.

*** Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :

- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaigne

CD 25 juin 2005 :

*** Direction Technique Nationale :**

Eric ELSENSOHN a été officiellement nommé, Directeur Technique National de la Fédération Française de Baseball et Softball, par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Sa prise de fonction est effective au 1er juillet 2005.

3 objectifs immédiats :
- signature de la Convention d'Objectifs le 12 juillet
- coordonner les actions des cadres techniques par rapport au projet fédéral
- mise en place de procédures de gestion

Le nouveau DTN souhaite procéder à un rééquilibrage des cadres techniques entre le haut niveau et le développement.

Le haut niveau comprend :
- l'expertise du haut niveau et de l'équipe fédérale
- les filières de haut niveau

Le Développement comprend :
- les équipes techniques régionales
- le soutien aux projets des ligues
- la formation des entraîneurs

La filière de haut niveau devra être déposée d'ici la fin septembre auprès du Ministère des Sports. Une refonte totale devrait intervenir sur les pôles France avec comme objectif la mise en place de 2 pôles France : un dans le nord et l'autre dans le sud.

Les grands axes de repositionnement des cadres techniques :

- 1 cadre technique responsable du haut niveau : pôle France baseball et clubs élite avec comme but un processus de formation des joueurs et des entraîneurs

- Christian BLACHER assurera les fonctions d'adjoint au DTN avec une présence au siège fédéral et la structuration de la ligue d'Ile de France

- Guillaume COSTE travaillera dorénavant au siège de la fédération avec comme missions principales : la réalisation d'un bilan sur l'équipe fédérale, travail sur des documents de formation d'entraîneurs, finaliser l'entrée 2005/2006 de l'insep et la structuration des ligues avec une dominante technique et baseball.

- le nombre de cadres techniques sur les pôles dépendra de la nouvelle filière de haut niveau qui sera finalisée pour le mois de septembre et dépendra aussi du maintien ou non de l'équipe fédérale.

- Pascal BARTHE, président de la Commission Scolaire et Universitaire a demandé son intégration au sein de la DTN de la FFBS sur un poste de détachement. Si le ministère accorde ce détachement, cette personne serait placée sur la structuration des ligues avec une dominante développement softball.

Le Comité Directeur demande au DTN de formaliser par écrit ce repositionnement de la Direction Technique Nationale.

Eric ELSENSOHN demande aux membres du Comité Directeur de se rapprocher soit de lui soit de Christian BLACHER pour tout problème qui pourrait se poser. Il souhaite que l'information soit immédiatement remontée afin de régulariser au plus vite la situation.

*** Baseball Open de France :**

Sébastien VIALE, l'élu référent du B.O.F 2005, informe les membres du Comité Directeur des difficultés rencontrées tout au long de la préparation de cet événement et du manque d'informations de la part des 2 personnes en charge de la coordination (Philippe DENIS et Yohann COUVANT).

De plus, les problèmes rencontrés au quotidien depuis le début de la compétition ne font que renforcer l'idée que cette manifestation, si elle est maintenue, doit être organisée d'une toute autre manière afin de ne pas faire le même constat après chaque édition.

La responsabilité de cette manifestation ne doit plus être confiée à « un directeur de la compétition » qui n'a aucun lien de subordination avec la Fédération, la FFBS étant l'organisatrice et donc responsable de cet événement sportif.

Un débriefing sera fait en septembre avec le comité d'organisation.

Le Comité Directeur vote, par 10 voix pour et 1 voix contre, le maintien de cette manifestation et son organisation tous les 2 ans (la même année que le championnat d'europe baseball senior)

*** Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :

- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaigne

* **Divers :**

- *Coupe intercontinentale 2010:*

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, demande au Comité Directeur de se positionner pour l'organisation des Jeux Intercontinentaux en 2010, dans l'hypothèse où Paris obtient les Jeux de 2012 et de plus si le Baseball reste olympique. *Le Comité Directeur vote à l'unanimité.*

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

***Filière de Haut Niveau**

Eric ELSENSOHN présente la filière de Haut Niveau qui va être proposé au MJSVA (document annexé au présent Proces Verbal).

<u>Bureau 15 octobre 2005 :</u>

*** Direction Technique Nationale :**

Le directeur technique national présentera lors du prochain comité directeur la restructuration de la DTN.

Andrew SALLEE ne sera pas reconduit dans ses fonctions et de ce fait un poste P.O sera libéré en fin d'année.

De plus, deux autres postes restent vacants. Boris Rothermundt pourrait rejoindre la DTN ainsi que Pascal BARTHE (détachement ministériel).

- *Catégories d'âge :*

Le Bureau Fédéral préconisera au Comité Directeur d'harmoniser les catégories d'âge pour le baseball et le softball et de ce fait d'aligner le softball sur le baseball.

- *Championnats :*

Les championnats baseball et softball ainsi que leurs annexes doivent être obligatoirement homologués lors du comité directeur du mois de novembre.

- *CEB :*

- Jean –Marie Meurant a été nommé à la commission technique de la CEB.

- Mise en place un championnat d'Europe espoir (-21 ans) qui sera alterné avec le championnat d'Europe senior.

- Labellisation de tournois jeunes :

Labellisation par la CEB du tournoi minimes de Pineuilh. Cette labellisation est valable sur une olympiade.

La CEB apporte une aide technique dans la tenue des stages et prend en charge financièrement les formateurs.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Actualité nationale et internationale :**

- DTN :

Monsieur Williams Casacoli a réintégré la Direction Technique Nationale au 1er novembre 2005.

*** Filière de Haut Niveau :**

Présentation du projet de la filière de haut niveau 2005 - 2009 déposée auprès du Ministère des Sports.
Le DTN, Eric Elsensohn, présentera pour validation la filière au service~~s~~ du Ministère le 17 novembre 2005

Les points clés de la nouvelle filière Baseball :

- Deux pôles France Jeunes nord (évolution du Pôle espoirs de Rouen) et sud avec le transfert du pôle France Jeune au CREPS de Toulouse.
- Équipe fédérale composée de 2 groupes nord et sud participant à un championnat inter pôles
- Dispositifs d'entraînement régionaux labellisés par la FFBS
- Labellisation des clubs
- Formation des joueurs et des cadres
- Suivi des sportifs de haut niveau
- …..

Les prospectives pour la filière softball :

- création d'une action interrégionale
- redéfinition du processus d'accès au haut niveau
- …..

Les membres du Comité Directeur souhaitent que la DTN soit très vigilante sur la délocalisation du pôle France Insep dans le sud afin que les problèmes identifiés de longues dates ne se reproduisent pas. Il ne doit plus y avoir de « passe droit » en fonction du club d'appartenance du joueur.

CD 18 décembre 2005 :

***Affaires en cours :**

***-filière de Haut Niveau* :**

Le Directeur Technique National informe les Membres du Comité Directeur que la filière de Haut Niveau présentée le jeudi 15 décembre a été validée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

***Tarifications 2006 :**

-Indemnités 2006 :

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité les indemnités suivantes :

Les Equipes de France : les indemnités du **staff médical** restent les mêmes pour l'année 2006 :

Médecins : 100€ par jour ;
Kinésithérapeutes : 100€ par jour.

Le Président de la Fédération rappelle que ces indemnités étaient autorisées pour combler le manque à gagner qu'un membre du staff médical pouvait avoir lorsqu'il se déplaçait avec les Equipes de France.
Cette position pourrait évoluer si un des membres du staff médical était salarié (cumul de rémunération).

Les indemnités pour les membres **des staffs techniques** feront l'objet de discussions plus abouties au cours du premier trimestre 2006 notamment sur leur montant, la forme juridique à employer.

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :

-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€ sur la Convention d'Objectif, 30€ sur les fonds propres.

Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€ : C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;

-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;
-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.
-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Actualité Internationale :**

Déplacement à Pise en Italie :

Le Président et le DTN se déplaceront du 27 au 29 janvier à l'académie Italienne de Pise afin de visiter ces nouvelles installations et pour y rencontrer un coach cubain dans le cadre du poste de manager pour l'équipe de France Senior qui est à pourvoir.

*** Baseball :**

WCBF :

La France est invitée dans le cadre du 17ème camp de baseball annuel organisé par la WCBF, qui se déroulera du 27 juillet au 4 août 2006.

5 jeunes baseballeurs français âgés de 10 et 11 ans vont pouvoir participer à cette formidable expérience.

Le Bureau Fédéral décide de procéder par tirage au sort concernant la désignations des 5 jeunes qui y participeront. Le tirage au sort sera effectué le vendredi 17 février 2006. Seules ne pourront être prises en comptes les demandes parvenues au siège de la Fédération pour le 15 février.

Le Comité Directeur de la Fédération nommera un chaperon pour accompagner ces 5 jeunes lors de sa prochaine séance. Les noms de Grégory Fages et Jean-Sébastien Menigoz ont été proposés**.**

Championnat 2006 :

Le 7 janvier, la DTN a convié les clubs élite à une réunion sur le championnat 2006.

Tous les clubs étaient présents à l'exception du club de Toulouse.

Dans la mesure du possible , la CNSB a essayé de tenir compte des remarques formulées par les clubs et propose au Bureau Fédéral un nouveau calendrier prévisionnel (cf : annexe ci-jointe).
Le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à souligner que la volonté de la Fédération est bien que le championnat élite 2007 soit composé de 10 équipes et que cela justifie le passage de 8 à 9 équipes pour la saison 2006.

Si tous les clubs confirment leur inscription auprès de la Fédération, le championnat baseball 2006 devrait être structuré de la manière suivante :

9 clubs en élite, 20 clubs en N1A (2 poules de 7 et 1 poule de 6), 10 clubs en N1B (2 poules de 5), et la N2 qui reste inchangée.

Le DTN insiste sur le fait que les clubs doivent mettre à disposition les joueurs sélectionnés pour les équipes de France et que de ce fait une sélection nationale prévaut sur le championnat national.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité cette proposition de championnats baseball 2006 et tient à remercier Jean-Luc Paturel, Président de la CNSB pour le travail effectué.

La Fédération réunira, le samedi 4 mars 2006, les différents acteurs du baseball français (clubs, scorage, arbitrage, sportive …)pour travailler sur les championnats baseball jusqu'en 2008.

*** Divers :**

Projets Ligues :

Dans le cadre des projets des ligues soutenues par la Fédération, 4 jeunes baseballeurs ou softballeurs de la ligue d'Aquitaine et de la ligue P.A.C.A. accompagneront 2 des 3 équipes de France participant aux championnats d'Europe 2006.

Le Président précise que ces jeunes seront sous la responsabilité du délégué fédéral durant tout le séjour. Le DTN informe, qu'en aucun cas le cadre technique en charge de l'équipe n'aura de responsabilités quant à ces jeunes.

CD 19 février 2006 :

*** ACTUALITE INTERNATIONALE :**

- Italie
Sur invitation du Président de la Fédération Italienne de Baseball et Softball, le Président s'est rendu avec le Directeur Technique National en Italie fin janvier.

Etaient à l'ordre du jour la visite de l'académie italienne, l'étude sur les possibilités de collaboration entre les 2 fédérations permettant à la France de bénéficier des infrastructures et de l'expérience italienne, la rencontre de plusieurs coaches dans la cadre du recrutement du manager senior baseball.

- ***CIO***
Lors du congrès du CIO qui s'est tenu lors des Jeux Olympiques d'hivers de Turin, la réintégration du baseball et du softball au programme des Jeux de Londres 2012 n'a pas été remis à l'ordre du jour.

*** DIVERS**

- Projets Ligues :

Le Comité Directeur acte le fait que :
- 2 jeunes garçons de la Ligue d'Aquitaine accompagneront l'équipe de France cadets Baseball
- 2 jeunes garçons de la Ligue P.A.C.A. accompagneront l'équipe de France des moins de 21 ans Baseball
- 1 jeune fille de la ligue P.A.C.A. accompagnera l'équipe de France Junior Softball

- Tour des régions :

Williams Casacoli, cadre de la DTN, présente son travail dans les régions. Il insiste sur la nécessité d'être épaulé dans sa démarche par les élus du Comité Directeur qui ont été missionnés sur des régions.

Il souhaiterait qu'il y ait plus de réactivité de la part des élus afin de crédibiliser et concrétiser son action dans les régions.

Il y a un réel besoin de soutenir les différents acteurs dans nos régions.

CD 18 mars 2006 :

*** ACTUALITE**

- Collaboration avec la Fédération Italienne de Baseball et Softball

Suite au déplacement du Président et du DTN en Italie et à la volonté de la Fédération Italienne de nous soutenir dans notre développement, des joueurs, entraîneurs et arbitres devraient très prochainement pouvoir bénéficier de ce partenariat.

La Fédération devra être vigilante et s'assurer que les personnes participant à ces programmes entrent dans un processus de formation qu'elle mettra en place.

- Décentralisation

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative fixe comme objectif sportif pour chaque fédération une qualification aux championnats du Monde.

Par conséquent, il est primordial en Baseball de finir dans les quatre premiers au prochain Championnat d'europe, ces places étant qualificatives pour le championnat du monde.

Les sports non qualifiés pour les championnats du monde verront leur subvention diminuée.

- Constitution d'un groupe Ad Hoc sur les championnats de baseball

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe de sa volonté de créer un groupe de travail dont l'objet est la refonte du championnat baseball dans sa globalité.

Ce groupe ad hoc sera ouvert à toute personne désireuse de participer à cette réflexion générale.

Il est important pour le baseball de réformer ses championnats allant du niveau départemental au niveau élite afin de redynamiser l'ensemble du monde baseballistique et de donner plus de crédibilité à ce sport.

*** DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

- Poste P.O

Le Président et le DTN s'occupent actuellement du recrutement d'un cadre technique sur le contrat P.O, poste laissé vacant depuis le départ d'Andrew Salle fin décembre 2005.

Des rumeurs ont circulé sur le fait que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative souhaitait nous retirer ce poste. Après renseignements pris auprès des instances concernées, il semblerait que rien n'ait été décidé à ce sujet et la Fédération disposerait toujours de ce poste en vue d'un recrutement.

- Poste de conseiller technique national

Le poste laissé vacant par Philippe Denis devraient être pris par Boris Rothermundt à compter du 2ème semestre 2006. Ce dernier aurait en charge la coordination du pôle France de Toulouse.

*** DIVERS**

- Dérogation baseball

Le Comité Directeur n'accordera aucune dérogation en baseball féminin pour 2006.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, insiste sur le fait qu'à ce jour il n'existe pas de championnat de baseball féminin et que de plus cette pratique n'est pas reconnue au niveau des instances européennes et internationales.

Malgré tout une étude sera faite par Williams Casacoli afin de faire un état précis sur la pratique féminine en baseball.

De plus, les services administratifs de la Fédération se rapprocheront de notre assureur GPA afin d'obtenir une réponse officielle quant à sa position sur la pratique du baseball féminin.

Bureau 28 mai 2006 :

*** GPA *:***

Après plusieurs demandes de la part de clubs pour l'octroi de dérogations pour les femmes de pratiquer le baseball, la Fédération s'est retournée vers son assureur, GPA, afin de connaître sa position sur ce sujet.

Par courrier officiel, la position du GPA est très claire : « si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres »

Par conséquent, la Fédération n'accordera plus de dérogation pour la pratique féminine en baseball (catégorie junior et senior).

*** Convention d'Objectifs 2006 :**

Le Président de la Fédération et le Directeur technique National se sont rendus au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le mardi 23 mai afin d'y signer la Convention d'Objectifs 2006. Cette convention devrait être aux alentours des 650 000 €.

Lors de cette réunion, le Ministère a tenu à féliciter la Fédération quant à sa rigueur financière. De plus, le Ministère soutient la Fédération sur le plan de développement mis en place et souhaite qu'il soit bénéfique pour la pratique de nos sports.

Malgré tout, le Ministère insiste sur le fait qu'une refonte des championnats à tous les niveaux est nécessaire pour pouvoir évoluer dans le haut niveau. L'implication des clubs est une question récurrente et importante.

Le Ministère souhaite pouvoir s'appuyer sur certains indicateurs, tels que :

- la mise en place du plan de développement dans les ligues
- le C.N.D.S.
- les équipes techniques régionales
- les centres d'entraînements
- le développement des pratiques

*** Direction Technique Nationale :**

La Fédération a reçu la confirmation que Monsieur Boris Rothermundt intègrera la DTN à compter du 1er septembre 2006.

Concernant le poste P.O laissé vacant depuis le départ d'Andrew Sallee, ce dossier sensible est toujours en suspend et de nouveaux éléments devraient intervenir en septembre.

*** CREPS de Toulouse :**

Le transfert du pôle France Baseball de l'Insep au CREPS de Toulouse a été accepté par le Ministère des Sports dans le cadre de la nouvelle filière de haut niveau.

Deux cadres de la DTN seront détachés sur Toulouse, il s'agit de Boris Rothermundt et Gérardo Leroux. La commission d'admission se tiendra le 12 juin 2006. Pour la rentrée scolaire 2006 /2007, il est prévu l'intégration de 12 joueurs internes ; des externes venant compléter cet effectif (nombre encore indéterminé).

Il s'agira de la même catégorie d'âge que pour l'INSEP, à savoir : junior et espoir.

Une convention avec le Stade Toulousain Baseball devrait être signée concernant la mise à disposition du terrain.

Au niveau logistique, il faudra certainement prévoir l'achat d'un minibus pour le transport des joueurs.

*** Softball :**

Le DTN informe que le tournoi de préparation, prévu par Ghislaine Ethier, au Canada dans le cadre de la préparation au Championnat d'Europe Junior, a été annulé car financièrement la coût était trop élevé et de plus à l'origine ce tournoi au canada ne faisait pas partie du programme.

Concernant le pôle de Boulouris, la question du nombre d'athlètes devient de plus en plus préoccupante ; il est indispensable pour la survie de ce pôle d'augmenter le nombre d'athlètes.

Pour la rentrée scolaire 2006 / 2007, Céline Lassaigne interviendra sur le CREPS aux côtés de Ghislaine Ethier.

CD 17 juin 2006

1/ Actualités :

***Signature de la Convention d'Objectifs* :**

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur de la signature de la Convention d'Objectifs entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) et la Fédération le 23 mai 2006.
Etaient présents pour la Fédération : Monsieur Eric-Pierre DUFOUR (Président), Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket), Monsieur Virgile AMIOT (Médecin Fédéral National), Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National).

Quelques constats et directives ont été dressés lors de la signature de la Convention d'Objectifs :
-les efforts effectués dans la gestion financière de la Fédération ;

-la qualité des projets fédéraux ;

-les subventions en direction du développement ont été valorisées cette année pour tenir compte de la situation contextuelle de la Fédération ;

-le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que le M.J.S.V.A ne souhaitait pas (au départ) donner d'argent pour les Championnats d'Europe Cadets Baseball. Au final, 35 000€ ont été débloqués pour cette compétition en 2006. Le M.J.S.V.A a annoncé qu'il ne soutiendrait plus, à l'avenir, les programmes de l'Equipe de France Cadets ;

Ceci traduit une nouvelle politique ministérielle qui souhaite à présent financer des Championnats pour les catégories : Juniors/Espoirs/Seniors avec comme objectif la participation de ses différentes équipes aux Championnats du Monde.

Le Président de la Fédération avise les Membres du Comité Directeur que ces derniers devront se positionner très vite quant aux futures participations des Equipes de France Cadets Baseball aux Championnats d'Europe, d'autant que la Confédération Européenne de Baseball (C.E.B) souhaite organiser un Championnat d'Europe Cadets tous les ans.

-en définitif, le M.J.S.V.A versera à la Fédération au titre de la Convention d'Objectifs 2006 : 614 900€, à laquelle s'ajoute 40 000€ ;

-2 avenants devront être présentés en 2006 par la Fédération au M.J.S.V.A :

-**1 portant sur la Nouvelle-Calédonie :** le but étant triple pour la Fédération : accompagner les projets de la Nouvelle-Calédonie, effectuer un déplacement en Nouvelle Calédonie afin de faire un état des pratiques des trois disciplines (Baseball, Softball, Cricket), qu'enfin la Nouvelle-Calédonie devienne un véritable point d'encrage pour la Fédération.

Par ailleurs, une nouvelle convention devra être signée entre la Nouvelle-Calédonie et la Fédération, celle nous liant actuellement étant désuète ;

-**1 portant sur le sport et handicap** : l'objet de l'avenant étant de proposer des formations de nos disciplines aux cadres de la Fédération Française Handisports, ainsi qu'aux cadres de la Fédération Française de Baseball et Softball aux fins d'accueil d'un nouveau public dans les clubs affiliés. Un élargissement au niveau européen de ce type d'initiative est envisagé ;

***Coupe d'Europe des Clubs* :**

Le Président de la Fédération et le Directeur Technique National informent les Membres du Comité Directeur de l'excellente prestation des trois Clubs participant aux différentes Coupes d'Europe : le Rouen Baseball 76 « Huskies », le Club Olympique de Savigny sur Orge « les Lions », « les Templiers » de Sénart.
Tous ces clubs étant qualifiés pour les demi-finales.

***Décès d'un joueur français de Baseball* :**

Monsieur Romain GERARD est décédé le samedi 3 juin 2006 des suites d'un accident survenu au cours d'un entraînement.
Le Président de la Fédération rappelle que Monsieur Patrick BRICAUT (Secrétaire Général Adjoint) était présent aux obsèques aux fins de représentation de la Fédération.
Par ailleurs, une minute de silence a été respectée sur les terrains français les 10 et 11 juin 2006 en hommage à Monsieur Romain GERARD.

Le comité Directeur de la Fédération présente toutes ses condoléances :
-aux parents de Monsieur Romain GERARD ;
-à Mademoiselle Gaëlle LE PAPE, compagne de Monsieur Romain GERARD ;
-au Compiègnois Baseball Club, club affilié à la Fédération dont Monsieur Romain GERARD était membre.

3/ Affaires en cours :

***Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte* :**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR présente le courrier que l'assureur de la Fédération GPA a envoyé au siège fédéral portant sur la couverture par GPA de Féminines Juniors et Seniors souhaitant pratiquer du Baseball en Mixte.

GPA rappelle les éléments suivants :

-toute joueuse titulaire d'une licence délivrée par la Fédération et ayant souscrit l'assurance lors du paiement de sa licence est considérée comme assurée ;

Et précise les suivants :

-le seul point qui porte litige est la reconnaissance officielle de la mixité dans les rencontres (ce qui n'est pas prévu actuellement ni par la C.E.B ni par l'I.B.A.F) ;
-si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres ;
-contractuellement, seules les rencontres officielles ayant lieu sous l'égide de la Fédération sont couvertes par le contrat.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN demande au Président si une action en direction de l'I.B.A.F ne pourrait pas être menée aux fins de reconnaissance du Baseball Mixte. Le Président rappelle que l'I.B.A.F s'est déjà positionnée sur la question en y apportant une réponse négative.

Monsieur Eric ELSENSHON (Directeur Technique National) rappelle qu'une étude de terrain doit être menée afin de connaître plus précisément l'étendue de la pratique du Baseball Mixte.

Monsieur Serge BASTIEN rappelle que l'impossibilité de proposer du Baseball Mixte aux Féminines en Juniors et Seniors fait perdre des licenciées. Certains Clubs n'ayant pas d'équipe de Softball, des joueuses Juniors ou Seniors ne peuvent pratiquer ni Baseball, ni Softball.

(…) le sujet étant long et vaste, le Comité Directeur souhaite que ce sujet soit de nouveau débattu lorsque sera traité l'avancé du Plan de Développement.

7/ Commission Médicale :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :

-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;

-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

***Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales* :**

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération. Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

***Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR* :**

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;
-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;
-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

10/ <u>Référents Fédéraux auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket</u> :

Monsieur Sébastien VIALE informe les Membres du Comité Directeur qu'aucun Procès-Verbal diffusé sur le Site Internet de la Fédération ne fait mention des référents fédéraux placés auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket dans le cadre de leur aide au développement.

Le Comité Directeur rappelle donc les Ligues relevant des Membres du Comité Directeur :
-Ile de France/Alsace/Lorraine : Monsieur Tomas NAGEL ;
-Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées/Centre : Madame Gin BATS ;
-Aquitaine/Poitou-Charentes : Monsieur Gérard CROS ;
-Bourgogne/Rhône-Alpes/Franche-Comté : Monsieur Sébastien VIALE ;
-Haute-Normandie/Bretagne/Nouvelle-Calédonie (pour sa partie Cricket) : Monsieur Olivier DUBAUT ;
-Champagne-Ardenne : Monsieur André PARKER ;
-Auvergne : Monsieur Jean-Marie MEURANT ;
-Basse-Normandie/Nord-Pas de Calais : Monsieur Jean-Luc PATUREL ;
-Guadeloupe/Nouvelle-Calédonie : Eric ELSENSOHN ;
-PACA : Monsieur Serge BASTIEN.

Le Président de la Fédération interviendra en appui de tout le monde.

Monsieur Sandy BEZAULT, démissionnaire de son poste au sein du Comité Directeur de la Fédération, était en charge de la Ligue du Limousin. Mademoiselle Nadège ESTEBAN, élue au Comité Directeur de la Fédération suite à l'Assemblée Générale Fédérale du 18 mars 2006, se propose d'être référent de la Ligue du Limousin de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Gérard CROS investi dans des différentes fonctions (Président de Club, de Ligue, Membre du Comité Directeur) ne pouvant assurer son rôle au sein des Ligues Aquitaine et Poitou-Charentes, souhaite renoncer à cette mission. Il présente toutes ses excuses aux Membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur de la Fédération souhaite proposer à Monsieur Jean-Marie MEURANT (Vice-Président) d'être référant de la Ligue d'Aquitaine de Baseball, Softball et Cricket.

Aux termes de cette mise au point, deux Ligues ne sont pas pourvues : la Ligue de Poitou-Charentes de Baseball, Softball et Cricket et la Ligue des Pays de la Loire de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle que les frais des Elus, dans le cadre des visites dans les Ligues, s'ils sont financés par la Convention d'Objectifs doivent être validés avant le déplacement par Williams CASACOLI, Directeur de projet, sur ce dossier.

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général de la Fédération) précise aux Membres du Comité Directeur que ce type de déplacement doit faire l'objet d'une planification.

Monsieur Sébastien VIALE présente aux Membres du Comité Directeur les rapports et suivis de ses travaux au sein des Ligues. Il rapporte qu'au sein de la Ligue Rhône-Alpes, le terrain de Chambéry risque de disparaître.

Le Comité Directeur de la Fédération salue le travail de Sébastien VIALE. Le Président de la Fédération rappelle aux Membres du Comité Directeur que dans le cadre de leur suivi des Ligues, ils devront prendre contact auprès de Williams CASACOLI.

***<u>Championnats d'Europe Espoirs 2008</u> :**

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que la Fédération Française de Baseball et Softball s'est portée candidate auprès de la C.E.B pour l'organisation des Championnats d'Europe Espoirs de 2008.

<u>CD 9 septembre 2006</u>

5/ <u>Championnats Softball 2006</u> :

Monsieur Dominique MAGNIN, Président de la Commission Nationale Sportive Softball (C.N.S.S), dresse un bilan des différents Championnats de Softball pour la saison 2006 :

-pas de Championnat National de Softball Masculin ;

-les phases finales du Championnat National Softball Féminin (à Nice du 1er au 3 septembre 2006) se sont tenues à en dehors des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball (nombre d'équipes présentes, nombre de Ligues représentées).

Cinq équipes étaient présentes : le Cavigal de Nice, le B.A.T Paris, le B.C.F, Bron Saint Priest, Speed baseball de Thiais. Trois de ces équipes étaient hétérogènes.

A l'issue des phases finales, le Cavigal de Nice a conservé son titre de Champion de France de Softball Féminin en battant le B.A.T Paris 2-1.

-les phases finales du Championnat Softball Mixte Slow Pitch se dérouleront à Limeil-Brévannes les 23 et 24 septembre 2006. Les équipes présentes sont les suivantes :

-French Cubs de Chartres ;
-l'Alliance Sportive Brévanaise « Caribous » ;
-Lunéville ;
-Easynes Riders ;
-Sélection Ile de France.

Monsieur Dominique MAGNIN informe les Membres du Comité Directeur que des dérogations ayant été accordées pour maintenir les phases finales du Championnat de Softball Féminin ; il souhaite en faire de même pour les phases finales de Softball Mixte Slow Pitch et demande l'accord du Comité Directeur de la Fédération.

Le Comité Directeur accepte cette proposition.

Par ailleurs, il demande aux Membres du Comité Directeur que soit repoussée au 1er mars 2007, la date de réception des candidatures pour l'organisation des compétitions Softball 2007.

Le Comité Directeur accepte cette proposition.

Monsieur Eric ELSENSOHN, Directeur Technique National, souhaite connaître la différence entre une équipe hétérogène et une sélection de Ligue.

Monsieur Dominique MAGNIN l'informe que dans le cadre d'une équipe hétérogène, le Club reste Responsable du Roster et verse les droits d'inscription. Dans le cadre d'une sélection de Ligue, c'est cette dernière qui est responsable de toutes les démarches administratives et sportives.

Monsieur Eric ELSENSOHN s'étonne de la démarche de la Ligue Ile de France de Baseball, Softball et Cricket qui semble aller à l'encontre du développement et de la filière de Haut-Niveau de la Fédération: inscription d'une sélection pour participer aux phases finales de Softball Mixte, mais aucune équipe pour les Interligues 2006 : Minimes, Cadets et Espoirs.

Une réunion entre la Direction Technique Nationale et la Ligue Ile de France de Baseball, Softball et Cricket sera très prochainement organisée.

Les Championnats de Softball de 2006 seront officiellement validés lors du prochain Comité Directeur de la Fédération.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

Championnats Nationaux Baseball 2006 :

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

Le Président de la Fédération intervient sur plusieurs points :

-il informe les Membres du Comité Directeur qu'une directive du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) impose le respect des catégories d'âge des athlètes ;

**** Championnats Nationaux Baseball 2007***

La Direction Technique Nationale rappelle qu'elle reste favorable à une Elite à huit équipes dès 2007.

8/ Championnat Softball Masculin 2007

Le Président de la Fédération présente le projet de Monsieur Vincent BRANDT qui souhaite relancer le Championnat de France de Softball Masculin.

Le principe est le suivant : faire jouer les équipes de Softball Masculin sur trois régions sous forme de plateaux, six équipes seraient potentiellement intéressées.

Le vainqueur du Championnat de France disputerait une Coupe d'Europe la saison suivante.

Les Membres du Comité Directeur trouvent le projet très intéressant mais souhaitent qu'il soit plus détaillé, et qu'il ne peut (en l'état) faire office de Règlement Général des Epreuves Sportives Softball.

Monsieur Dominique MAGNIN n'est pas favorable au projet, il estime que ce type de démarche ne favorise pas le développement de la discipline.

Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'une réunion de travail sera organisée entre octobre et novembre pour réfléchir au développement du Softball.

9/ Direction Technique Nationale

Monsieur Eric ELSENSOHN présente aux Membres du Comité Directeur les conventions qui lieront la Fédération et les joueurs et joueuses qui ont intégré les différents Pôle en septembre : Boulouris, Rouen et Toulouse.

Ces trois conventions sont approuvées à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur de la Fédération.

Monsieur Eric ELSENSOHN soumet aussi la convention de détachement qui devrait lier la Fédération, la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket et Madame Valérie PECHEUR.

Monsieur Olivier GARCIA précise aux membres du Comité Directeur que cette convention sera soumise au CoSMoS afin d'éviter tout contentieux.

La convention est approuvée à l'unanimité sous réserve des modifications que le CoSMoS apportera.

Par ailleurs, Monsieur Patrick BRICAUD souhaite que le Comité Directeur soit particulièrement vigilent quant à l'application et au respect par les parties de cette convention.

Monsieur Williams CASACOLI dresse le premier bilan des différentes visites effectuées dans les Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket. La situation est difficile pour un grand nombre de structures. Par ailleurs, il rappelle que les Membres du Comité Directeur doivent continuer à s'impliquer dans les Ligues où ils sont référents à l'image de Monsieur Sébastien VIALE, très actif dans les Ligues de Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Monsieur Sébastien VIALE informe les Membres du Comité Directeur que son travail de lobbying avec la Mairie de Nevers a aidé à la création d'un emploi au sein du Baseball Club de Nevers.

Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'une analyse qualitative des Ligues allait être mis en place selon des critères bien définis :

-constitution d'une Equipe Technique Régionale ;
-C.N.D.S alloué ;
-Championnats Régionaux ;
-Tournois organisés ;
-Formations dispensées.

Un challenge des Ligues sur la base de ces critères sera proposé au Comité Directeur.

Par ailleurs, Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'il est nécessaire que la Fédération se dote d'un Minibus afin d'assurer les trajets entre le C.R.E.P.S de Toulouse et le terrain d'entraînement des joueurs et entraîneurs du Pôle France Baseball.

Les Membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'achat de ce Minibus.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN rappelle que deux Ligues Régionales ne sont pas pourvues :

-l'Aquitaine ;
-le Poitou-Charentes.

Monsieur Patrick BRICAUD est désigné référent de ces Ligues.

10/ Challenge de France 2007

Suite à la décision du Comité Directeur du 17 juin 2006, les Membres du Comité Directeur devaient se prononcer pour déterminer l'organisateur du Challenge de France 2007.

Seule la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket s'est déclarée candidate. Son Président Monsieur Olivier CHARLIONET étant présent à la séance du Comité Directeur, il a pu défendre son projet.

Les Membres du Comité Directeur reconnaissent la qualité du dossier présentée par la Ligue d'Auvergne, un problème toutefois : l'engagement à hauteur de 7000€ demandée à la Fédération pour soutenir financièrement la Ligue dans l'organisation de la manifestation.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle qu'il ne peut s'engager sur un montant de 7000€, il est difficile de savoir à l'avance ce qui sera prévu dans la Convention d'Objectifs pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, la Fédération n'ayant toujours pas de cahier des charges financier (nécessaire à la désignation des organisateurs de manifestations sportives), les Membres du Comité Directeur ne peuvent s'engager définitivement envers la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket pour lui confier l'organisation du Challenge de France.

Les Membres du Comité Directeur conscients de cette carence et ne souhaitant pas pénaliser la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket décident que :

-le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et le référent fédéral de la Ligue d'Auvergne assurent un suivi de ce dossier en collaboration avec Olivier CHARLIONET, Président de la Ligue ;

-la Commission Fédérale Financière, le Trésorier Général, la Directrice Administrative et Financière élaborent pour le prochain Comité Directeur un projet de cahier des charges financiers. Les référents de ce dossier conviennent de se rencontrer le jour suivant le prochain Comité Directeur pour finaliser le document.

CD 4 novembre 2006

*** France Cricket :**

Sur proposition du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est présenté aux membres du Comité Directeur une nouvelle mouture des statuts de France Cricket .

La principale modification intervient au niveau de l'article 5.04.

Le Comité Directeur vote par 11 voix pour et 1 abstention les statuts de l'association France Cricket modifiés.

Monsieur Olivier Dubaut, Président de France Cricket, tient à préciser qu' « autonomie » ne signifie pas « indépendance ».

Le Président de France Cricket demande à ce que le Directeur Technique National s'occupe du cricket au même titre qu'il le fait actuellement pour le baseball et le softball.

De plus il insiste sur le fait qu'il faille absolument profiter des appuis politiques actuels au sein du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, afin de faire reconnaître le cricket comme sport de haut niveau.

*** <u>Direction Technique Nationale</u> :**

- ***<u>Postes à la Direction Technique Nationale :</u>***
  - ***Poste P.O :***

Le poste P.O laissé vacant depuis le départ d'Andrew SALLEE en janvier 2006 est toujours « en suspens ». Devant l'urgence de la situation, avec le championnat d'Europe de Baseball qui se profile en septembre 2007, le Président et le DTN se sont rapprochés du Ministère et de la Préparation Olympique et Paralympique afin de trouver une solution.

Le MJSVA a accordé à la Fédération une subvention de 20 000 € pour rétribuer un coach pour l'équipe de France Senior de Baseball

Plusieurs contacts on été pris afin de pourvoir ce poste. Le Directeur Technique National s'est rapproché de monsieur Jeff ZEILSTRA (coach du Stade Toulousain Baseball en 2006), qui semblerait répondre le mieux aux exigences de la fonction. Les 2 parties semblent d'accord quant aux attributions du poste et aux conditions financières.

Le Président insiste sur le fait que le poste à pourvoir est de la compétence du DTN et que le Comité Directeur doit faire confiance aux techniciens quant au choix du coach.

  - ***Contrat C.A.E (contrat d'accompagnement pour l'emploi) :***

Le Directeur Technique National s'est rapproché du Ministère des Sports pour l'obtention d'un contrat C.A.E. Monsieur AGREKE, Adjoint à la Directrice des Sports, a donné son accord de principe et dorénavant des démarches administratives sont à effectuer pour l'ouverture de ce poste.

Le profil du poste est un poste dédié au développement du Softball.

- ***<u>Les pôles</u> :***

  - ***Pôle Baseball de Toulouse*** :

Ouverture du pôle de Toulouse en septembre. Le transfert de matériel entre l'insep et Toulouse a été effectué normalement.

Boris Rothermundt est le coordonnateur du pôle et Gérardo Leroux en est le responsable sportif.

La section baseball est composée de 10 internes et 3 externes.

Les entraînements se font sur le site du creps et sur le terrain mis à disposition par la Municipalité de Toulouse (terrain où évolue le Baseball Cub Toulousain)

Le Directeur du Creps de Toulouse a réservé un très bon accueil à cette nouvelle section et a mis à leur disposition un gymnase pour l'hiver.

  - ***<u>Pôle Baseball Espoir de Rouen</u> :***

Ce pôle baseball est composé de 16 internes et 3 externes.

Sylvain Virey est le coordonnateur du pôle. Il est assisté de 4 autres personnes.

  - ***<u>Pôle Softball de Boulouris</u>* :**

Ce pôle softball est composé de 10 internes et 2 externes.

Ghislaine Ethier est la coordonnatrice. Elle est assistée de Céline Lassaigne, Joueuse de l'équipe de France, qui a passé une convention avec la Fédération quant à son statut.

Il est important de signaler que le Ministère des Sports souhaitait que 2 personnes encadrent ce pôle.

- **Brevet d'état 1er degré :**

Une préparation au brevet d'état 1er degré a été dispensée début octobre.

7 candidats se sont présentés au concours du B.E. 1er degré. 1 seul candidat (Boris Marche) a obtenu son diplôme.

- **Convention des pôles :**

Le Comité Directeur vote à l'unanimité les modifications suivantes :

- article 6 : Licence - qualification
Toute modification pendant la durée de cette convention devra faire l'objet de l'approbation ***de la Commission Fédérale Mutations conformément aux règlements de la Fédération***

- *Article 8 : Critères d'évaluation*
Comportement sportif :
- ***Le respect du code du sportif et du fair play***

Un bilan sportif trimestriel et un rapport annuel détaillé seront communiqués :
- ***au Président de la Fédération***

- *Article 12 : Respect des textes*
Le sportif s'engage à respecter :
- ***les règlements généraux de la Fédération***

- **Equipe de France Baseball Cadet :**

Le Président informe les membres du Comité Directeur que le Ministère des Sports ne subventionnera plus les équipes de France Jeunes (minimes, cadets) à compter de 2007, estimant que c'est de la compétence des régions.

Par conséquent, en raison d'un manque de financement, le Comité Directeur acte sur le fait qu'il n'y aura pas de programme concernant l'équipe de France Baseball Cadet en 2007.

Malgré tout, grâce à sa deuxième place au dernier Championnat d'Europe, cette équipe est qualifiée pour le Championnat du Monde 2007 à Panama. Les frais étant réduits du fait de la prise en charge sur place de l'hébergement et de la restauration, le Comité Directeur n'exclut pas le fait que cette équipe puisse y participer si un financement extérieur est trouvé, sachant qu'il n'est pas question que les familles des joueurs payent ce voyage.

CD 16 décembre 2006

*** Direction Technique Nationale :**

Embauche en contrat de droit privé de Monsieur Jeff Zeilstra comme manager de l'équipe de France senior. Contrat à durée déterminée de décembre 2006 à septembre 2007.

Embauche en contrat de droit privé de Mademoiselle Raina Hunter, comme agent de développement softball. Contrat à durée déterminée de 2 ans (décembre 2006 à décembre 2008). Contrat C.A.E. pris en charge à 100% par le CNASEA et le Ministère des Sports (via la convention d'objectifs).

Concernant le Championnat du Monde cadet 2007, le Directeur Technique National demande que soit constitué un groupe de travail afin d'essayer de trouver les financements nécessaires pour y participer.

CD 27 janvier 2007 :

*** Commission Médicale :**

Deux points sont abordés par le Médecin Fédéral, Virgile Amiot : le double surclassement et la prévention des blessures chez les lanceurs.

Dans le cadre du double surclassement, il est demandé au Docteur Amiot de se rapprocher des services compétents au niveau du Ministère des Sports et de la Commission Juridique afin de présenter pour le prochain Comité Directeur les modifications règlementaires à apporter sur ce sujet.

Dans le cadre de la prévention des blessures chez les lanceurs, après discussion, il est convenu de faire un test sur les évènements fédéraux suivants : interligues jeunes, Challenge de France, phases finales elite et N 1.
Les données ci-dessous constituent uniquement des recommandations.

Tableau de référence :

		Nombre de jours de repos en fonction du nombre de lancers effectués				Nombre de lancers maximum autorisés par match
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
catégorie d'âge	13-14 ans	20	36	56	70	76
	15-16 ans	25	38	62	77	91
	17-18 ans	27	45	62	89	106
	18 ans et +	30	50	70	95	110

De plus, le Médecin Fédéral demande que des sanctions soient envisagées pour les sportifs, inscrits sur la liste de haut niveau, ne respectant pas les obligations quant à la surveillance médicale, à savoir le 1er bilan annuel prévu dans le cadre de la loi du 11 février 2004.

CD 10 mars 2007 :

*** AFFAIRES COURANTES** :

-Pékin :
Compte rendu sur le déplacement, du 28 février au 4 mars 2007, du Président et du DTN sur le site des Jeux Olympiques à Pékin. Déplacement organisé et pris en charge financièrement par le CNOSF.
A l'issue de ce séjour, la France a été invitée à participer au « test event baseball » qui se déroulera en août 2007. Seul le transport est à la charge de la Fédération. C'est un réel honneur pour la Fédération.

- Conseil exécutif de la CEB :
Compte rendu de cette réunion par le Président de la Fédération :
Décision a été prise de supprimer la coupe CEB dès 2008. Cela implique le fait d'avoir uniquement 2 places en Coupe d'Europe en 2008, il est proposé d'attribuer ces 2 places comme suit :

- le vainqueur du championnat élite : coupe des clubs champions
- le vainqueur du Challenge de France : coupe des vainqueurs de coupe. Au cas où le vainqueur du championnat régulier serait le même que le vainqueur du Challenge de France, l'attribution de la coupe des vainqueurs de coupe sera en faveur du 2ème du championnat régulier Elite Baseball.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

Un tournoi des 4 nations (France, Italie, Espagne et peut-être Saint Marin) pourrait voir le jour en 2008.

La CEB a signé avec la little league un contrat. La Fédération Française de Baseball et Softball recevra de l'aide pour le développement si elle respecte les règles de la little league

- IBAF :
Election du Monsieur SCHILLER au poste de Président de l'IBAF.
L'IBAF déconseille d'aller au championnat du monde cadet au Vénézuela.
Des contacts avec Cuba et le Canada ont été pris pour la mise à disposition de coachs sous couvert d'un contrat de travail.

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Formation :

Le DTN informe l'Assemblée Générale que le plan annuel de formation sera disponible fin juin 2007.

CD 5 mai 2007 :

***Actualité :**

- Test Event :
La France a été choisie pour participer au « test event » qui se déroulera du 15 août au 24 août 2007, à Pékin, pour tester les installations sportives olympiques.

Participeront à cette compétition les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

29 accréditations ont été attribuées pour la délégation Française. La délégation Française sera composée de l'équipe de France Senior de Baseball, le staff technique et médical, le Président, le DTN, un scoreur et les 3 employés de la Fédération.

- Envoy coach :
Jeff Mc Kay est le coach mis à disposition par la MLB dans le cadre de la convention passée avec la Fédération.
Il parcourra la France du 2 mai au 7 juin avec au programme, les visites des centres d'entraînements régionaux de Bretagne et d'Aquitaine ainsi que le pôle France Baseball de Toulouse.

- Programme des Equipes de France :
Trois équipes nationales participent aux Championnats d'Europe 2007.
- Equipe de France Senior Softball : du 16 au 21 juillet, à Zagreb en Croatie.
- Equipe de France Junior Baseball : du 1er au 5 août à Rosmalem aux Pays-Bas
- Equipe de France Senior Baseball : du 7 au 16 septembre, à Barcelone en Espagne

Les membres du comité Directeur souhaitent être informés des listes de pré-sélection et de sélection des différentes équipes de France.

*** Cahiers des charges :**

Le Comité Directeur acte sur le principe de la mise en place d'un cahier des charges type qui sera décliné en cahiers des charges spécifiques en fonction des différentes manifestations nationales.

Le Challenge de France étant la compétition avec l'échéance de réalisation la plus proche, il est convenu de se servir de ce cahier des charges comme base de travail.

Validation des cahiers de charges du centre régional d'entraînement. non permanent.

*** Divers:**

- Barème DTN :

Demande de révision du barème fédéral pour les cadres de la Direction Technique Nationale :
- nuit sur Paris : 60 €
- nuit en province : 50 €
- repas : 15 €
- petit déjeuner : 6 €

Ces tarifs sont validés par 10 voix pour et 2 abstentions

Autres demandes formulées :

- avance permanente de 1 500 € pour les responsables des pôles à Toulouse et à Boulouris et 500 € pour le manager de l'équipe de France Senior baseball.
Validé à l'unanimité

- prise en charge des téléphones portables à hauteur de 80 € (au lieu de 60 €) pour les responsables des pôles et le manager de l'équipe de France Senior Baseball.
Validation par 9 voix pour, 1 abstention et 2 contres

- Forfait ADSL : demande de prise en charge de l'intégralité du forfait pour les cadres de la DTN + jeff ZEILSTRA, Raina HUNTER et Pascal BARTHE.

Vote : 4 voix pour, 4 voix contre et 4 abstention.
Le Président se rapprochera du DTN afin de fixer un tarif unique qui ne pourra en aucun cas représenter l'intégralité du forfait

- ***WCBF*** :
Il est demandé que soit communiqué sur le site de la Fédération les noms et les clubs des jeunes ayant été sélectionnés pour participer au camp WCBF qui se tiendra au japon, du 30 juillet au 6 août.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Divers :**

- test event à Pékin :
Le Président de la Fédération ne pouvant pas se déplacer pour des raisons professionnelles sur la totalité du déplacement à Pékin (du 15 au 25 août), il missionne Monsieur Jean-Marie MEURANT, pour représenter la Fédération en son absence.

- IBAF :
Monsieur Miguel ORTIN a été démissionné de ses fonctions au sein de l'IBAF pour raisons médicales. L'intérim est assuré par Monsieur OSTERMAYER.

Le Président de la Fédération a été contacté pour intégrer le Conseil Exécutif de l'IBAF.
Le Bureau Fédéral soutient le Président, Eric-Pierre DUFOUR, pour se porter candidat au conseil exécutif de l'IBAF.

- Félicitations :
Le Président de la Fédération tient de nouveau à féliciter Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU pour sa médaille d'argent au sien du CNRS.

- Référents fédéraux :
Lors des différents Championnats d'Europe, les Equipes de France seront accompagnées par un représentant fédéral :

- équipe de France senior Softball : Françoise LASSAIGNE est maintenue pour cette mission
- équipe de France senior Baseball : Jean- Marie MEURANT étant nommé commissaire technique par la CEB, il ne pourra pas assumer cette mission. Le Bureau Fédéral proposera Jean-Luc PATUREL lors du prochain Comité Directeur.
- Equipe de France Junior Baseball : le référent sera nommé lors du prochain Comité Directeur

CD 30 juin 2009 :

***Actualité :**

- ***Challenge de France*** :
  Le Challenge de France a connu un beau succès avec la victoire de Rouen. Bonne couverture médiatique notamment par Stadéo TV et la presse.

  La Fédération tient à remercier le club de Saint- Aubin de Médoc et le club de Pineuilh pour avoir accueilli cette manifestation et pour son bon déroulement

  Le Président tient à remercier les membres du Bureau Fédéral pour leur travail sur le Cahier des Charges du Challenge.

- ***Draft :***
  Le mois de juin a été très chargé notamment avec l'impact considérable du draft de Joris BERT, le Président tient à remercier l'important travail de Benoît RIBEIL fait au niveau de la communication (communiqués de presse, conférence de presse...).

- ***Charlety :***
  L'évènement à Charléty n'a pas connu le succès escompté.
  Peu de mobilisation des clubs franciliens. Enorme travail effectué par la Fédération pour un retour quasi nul.
  Si cet événement « baseballistique » souhaite perdurer dans la capitale, l'investissement de la Fédération sera tout autre.

- ***IBAF / CEB :***
  Le Président informe qu'il a été contacté par l'IBAF pour siéger au Conseil Exécutif.
  D'autre part, ses missions ont changé au sein de la CEB puisqu'il est adjoint à la commission marketing et communication.

- ***Actualités sportives :***
  Actualité sportive chargée avec la participation des équipes de France de baseball et de softball aux championnats d'Europe

  Juillet :
  * Championnat d'Europe Senior Softball, à Zagreb, du 16 au 21 juillet
  * ½ finales du championnat élite baseball, les 21 / 22 juillet et 28 / 29 juillet

  Août :
  * Championnat d'Europe Junior Baseball, aux Pays-Bas, du 1er au 5 août
  * finale du championnat élite Baseball à Chartres, les 10, 11 et 12 août
  * Test évent à Pékin du 18 au 23 août
  * Interligues baseball et softball du 27 au 31 août

  Septembre :
  * Championnat d'Europe Senior Baseball à Barcelone, du 8 au 16 septembre
  Retransmission de la finale sur stadéo TV.
  * Coupe d'Europe softball slowpitch, à Limeil-Brévannes, du 18 au 22 septembre

CD 30 juin 2007 :

*** Divers:**

- Equipes de France :
Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupement et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

- Référant Fédéral :
Sont nommés par le Comité Directeur pour accompagner les équipes de France lors des Championnats d'Europe :

- Jean-Marie MEURANT pour l'équipe de France Senior Baseball
- Françoise LASSAIGNE pour l'équipe de France Senior Softball
- Serge BASTIEN et Pascal BARTHE pour l'équipe de France Junior Baseball

CD 6 octobre 2007 :

*** DIVERS :**

- Camp d'été MLB :
Expulsion des 3 joueurs français suite à un vol collectif de matériel.
Le Comité Directeur prend une sanction éducative avec l'obligation pour ces 3 joueurs d' encadrer dans leur club formateur 3 stages de jeunes avec un rapport final à remettre au Comité Directeur de la Fédération.

- Transfert européen :
La proposition présentée par le Trésorier, sur demande du Comité Directeur, ne peut actuellement être validée dans la mesure où cela relève de la compétence des organes européens et mondiaux.
Le Président de la Fédération en fera la demande auprès des instances compétentes.

-CNDS
Les demandes concernant les dossiers baseball et softball sont en augmentation de 20% en 2007

- Dossiers terrains :

Les dossiers terrains sont finalisés et donc en consultables. Ces dossiers sont des outils indispensable pour le développement de nos disciplines.

- Grands principes de sélection des Jeux Olympiques :
Proposition faite par le Directeur Technique National, Monsieur Eric ELSENSOHN
Voté à l'unanimité

-CNDS
Les demandes concernant les dossiers baseball et softball sont en augmentation de 20% en 2007

CD 1er décembre 2007 :

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- IBAF :
Le Championnat d'Europe Senior Baseball 2009 se déroulera aux Pays-Bas et non en Russie comme initialement prévu.

- C.E.B. :
La CEB a inauguré son nouveau siège à Francfort courant novembre..

- M.L.B :
World Baseball Classique 2009: la France a postulé pour participer à cette compétition. Cette dernière est composée d'équipes invitées et correspond à une compétition internationale fermée organisée par la MLB.

Le Siège de MLB Europe déménagera à Rome en 2009.

- Autres :
L'Assemblée Générale de l'association des pays francophones de baseball devrait se tenir en avril 2009, à Paris. La Fédération Française de Baseball et Softball devant se charger de son organisation.

CD 26 janvier 2008 :

- Délégués fédéraux :

Un document de travail est en cours de réalisation quant au rôle du délégué fédéral.
Le Président de la Fédération souhaite que ce dernier serve de base et demande qu'un document finalisé soit proposé pour le prochain Comité Directeur.

Sont nommés délégués fédéraux 2008 :
- Jean-Luc Paturel sur l'équipe de France senior et l'équipe de France universitaire de Baseball
- Serge Bastien sur l'équipe de France des moins de 21 ans.

Aucun membre du Comité Directeur ne se propose pour être délégué fédéral au niveau du softball.

CD 2 mars 2008 :

Demande de dérogation de la durée d'un prêt :

La Direction Technique Nationale demande pour les Joueurs et Joueuses ayant intégré en qualité d'interne un pôle France ou Espoir de la Fédération, une dérogation aux dispositions des articles 26 et 27 des Règlements Généraux relatifs aux prêts, en autorisant celles-ci et ceux-ci à être prêtés, soit dans le même Club, soit dans 2 Clubs différents pendant toute la durée de leur présence en Pôle.

Le Comité accorde cette dérogation uniquement pour les Internes.

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

- Afin de répondre à la demande du Président de la Fédération et du Directeur Technique National, la CNSS propose d'organiser à titre d'essai un trophée national de softball mixte « balle molle ». Le week-end du 2 et 3 août initialement prévu pour une première phase finale en masculin sera utilisé à cette fin.

- Championnat d'Europe slowpitch mixte :
Un représentant français du slowpitch mixte a été approché par l'ESF quant à la participation de la France à ce championnat d'Europe.

Suite aux différentes remarques, du Directeur Technique Nationale et des membres du Comité Directeur, quant au financement et au mode de sélection, la Fédération n'engagera pas d'équipe dans cette compétition.

CD 15 mars 2008 :

*** Actualité :**

- Congrès ESF :
Le Président de la Fédération et le DTN ont représenté la Fédération lors de ce congrès.

La gestion de l'ESF est inquiétante pour le développement de ce sport.

La langue Française a été retirée des Statuts de l'ESF. Malgré tout, ce vote étant passé avec moins de 2/3 des voix, le Président de la Fédération adressera un courrier au Président de l'ESF afin de lui demander de faire annuler cette disposition celle-ci n'ayant pas obtenue le nombre de voix nécessaires.

Modification des catégories d'âges : moins de 22 ans au lieu de moins de 21 ans, ce qui signifie que les catégories inférieures sont aussi modifiées (de 3 ans en 3 ans).

L'attribution quant à l'organisation des championnats et des coupes d'Europe a été effectuée lors de ce congrès ; cette attribution ayant été faite de manière très aléatoire !

Le softball européen a besoin de renouveau au niveau des instances dirigeantes afin de repartir sur de bonnes bases.

AG 15 mars 2008 :

* **RAPPORTS d'ACTIVITÉ :**

- Présentation du rapport d'activité annuel de la Direction Technique Nationale par Monsieur Eric ELSENSOHN Il tient à féliciter les membres de l'Assemblée du fait de la nette progression du CNDS (+8.3%) local. Toutefois il tient à souligner que certaines ligues ne déposent pas de dossiers ce qui est regrettable pour le développement de nos sports sachant qu'un cadre technique est à disposition des Ligues et des Comités Départementaux pour apporter son expertise dans ce domaine.

Le DTN tient à rattacher toutes les actions de la Direction Technique Nationale au terrain, y compris sur les actions de haut niveau à travers la mise en place de Centres d'Entraînements Régionaux qui sont actuellement au nombre de 6.
De plus il informe de la création du premier Centre d'entraînement régional softball à Le Thillay. Volonté fédérale de développer la pratique softball.
Le Directeur Technique National insiste sur l'enjeu que représente la pratique du softball dans le développement de la Fédération.

La formation française est reconnue. Plusieurs joueurs sont supervisés. Les 2 pôles France de baseball ont intégré le programme des académies européennes.

Le DTN tient à apporter une dernière précision quant à l'accompagnement associatif. C'est une priorité absolue. Dispositif sans antécédent en termes de subventions possibles (aide à l'encadrement, aide en matériel, aide à la prise de première licence pour les enfants issus de ce dispositif …). Il invite les membres de l'Assemblée à travailler dans ce sens sachant qu'un cadre technique est missionné sur ce nouveau dispositif pour apporter son expertise aux structures désireuses de s'inscrire dans ce processus.

Intervention d'un membre de l'Assemblée afin d'être informé sur les critères de reconnaissance des Centres d'Entraînement Régionaux et sur les sportifs inscrits sur la liste de haut niveau.

Le Directeur Technique National informe que la campagne de labellisation fédérale des C.E.R. va se faire en 2008.

A la question posée sur la liste de haut niveau, il précise qu'il existe 2 types des listes :

- La liste haut niveau qui est composée des catégories jeunes, seniors, élite et reconversion.
- la liste espoirs qui n'est pas considérée de haut niveau par le Ministère des Sports.

Certains critères sont retenus quant à l'établissement de ces listes. Ainsi, un joueur, qui intègre un pôle France ou une équipe de France, est systématiquement inscrit sur la liste de haut niveau en fonction de sa catégorie.
D'autre part, les sportifs intégrant un C.E.R. peuvent être inscrits sur la liste de haut niveau sur proposition du responsable du centre.
Tous les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau sont obligatoirement suivis au niveau médical.

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, remercie le Directeur Technique National et son équipe pour le travail effectué et la mise en œuvre des directives fixées par le Comité Directeur.

Rapport d'activité validé à l'unanimité

CD 24 mai 2008 :

*** Chef de délégation :**

Le Président de la Fédération insiste sur l'importance du rôle de chef de délégation.
Etablissement d'un cahier des charges précisant les différentes caractéristiques de la fonction.

Certaines modifications sont à apporter au document initial suite aux remarques formulées par Serge Bastien et Jean-Luc Paturel

Pour l'équipe de France U 22 softball féminin le Comité Directeur nomme Gilles Bernard Stoll comme chef de délégation.

*** Direction Technique Nationale :**

La signature de la Convention d'Objectifs a été effectuée le 17 avril avec le Ministère des Sports en présence du Président, Eric-Pierre Dufour et du DTN, Eric Elsensohn.

Le Président estime que c'est une « mauvaise Convention d'Objectifs » dans la mesure où il n'y avait aucune négociation possible et que tout était prévu à l'avance.

La Fédération a subi, comme toutes les autres fédérations, une baisse de la subvention attribuée par le Ministère des Sports

Concernant le cricket, le Ministère a été très clair dans la mesure où si France Cricket souhaite quitter la Fédération, il ne sera plus reconnu par le Ministère et de ce fait ne percevra plus de subvention pour leurs équipes de France.

D'autre part, la Fédération risque d'être confrontée à un problème de taille dès 2009 du fait que le baseball et le softball ne sont pas au programme des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Dans ce contexte, le risque est que, dès 2009, le Ministère des Sports ne considère plus notre Fédération comme olympique, ce qui a une incidence non négligeable sur le montant de la subvention allouée ainsi que la mise à disposition des cadres techniques.

De plus, la Fédération va devoir présenter, au Ministère des Sports, des dossiers de reconnaissance de haut niveau pour le baseball et le softball sachant que les critères retenus risquent de poser des problèmes quant à la discipline du softball.

Le Directeur Technique National remet à l'ensemble des membres du Comité Directeur le calendrier sportifs 2008 des équipes de France ainsi que la constitution des différents staffs.

Les objectifs fixés, pour les équipes de France, sont :

EDF Seniors Baseball : préparation du championnat d'Europe 2010.
EDF Espoirs Baseball : 4ème place au Championnat d'Europe 2008 et surtout préparation du Championnat d'Europe Seniors 2010

EDF Junior Baseball : préparation du championnat d'Europe Junior 2009 avec comme objectif la 4ème place
EDF Senior Softball : preparation du championnat d'Europe 2009
EDF Junior Softball : 7ème place au championnat d'Europe 2008
EDF U22 Softball : 7ème place au championnat d'Europe 2008

Elaboration, par la Direction Technique Nationale, d'un document sur l'accompagnement pédagogique. Guide méthodologique mis à la disposition des ligues, comités Départementaux et clubs.

Nadège Esteban s'informe quant à l'éventuelle pérennisation du poste occupé par Raina Hunter.

Le Président, le DTN, le Trésorier et la D.A.F. doivent se réunir pour aborder, entre autres, ce sujet. Les différents plans de pérennisation doivent être étudiés afin que soient chiffrés tous les éléments.

Le Ministère des Sports accorde au travers de la Convention d'Objectifs des vacations pour le médecin en charge de la coordination et du suivi médical des sportifs de haut niveau. C'est donc à ce titre que le Médecin Fédéral,Virgile Amiot, percevra une rémunération de 3 000 € sur la Convention d'Objectifs 2008.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

CD 13 septembre 2008 :

*** Mot d'accueil :**

- Actualité nationale :
La situation de la Fédération est très préoccupante actuellement du fait du retrait du baseball et du softball au programme des Jeux Olympiques de Londres 2012.

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports fait une distinction entre les sports pratiqués aux J.O. et les sports de disciplines olympiques. De ce fait, le Ministère demande à la Fédération de présenter des dossiers de reconnaissance de sports de haut niveau pour le baseball et le softball alors que ce statut est attribué dès lors que la discipline est olympique.

D'après la chartre olympique, seul le CIO peut retirer le statut de discipline olympique. En octobre 2009, la session du CIO qui se tiendra à Copenhague statuera sur le programme des Jeux de 2016.

Le Président et le DTN rencontrerons, d'ici fin septembre, le Directeur de Cabinet de Monsieur Laporte et le Président du CNOSF afin de s'entretenir à ce sujet.

L'enjeu pour la Fédération est considérable pour l'image de la Fédération auprès des différents partenaires institutionnels ou privés et du fait que le soutien financier de la part du Ministère est diminué de moitié en cas de disciplines non olympiques.

*** Direction Technique Nationale :**

- Sportif :
Une analyse technique approfondie des différents championnats sera effectuée ultérieurement et communiquée aux membres du Comité Directeur.

Le Directeur Technique National, Eric Elsensohn, précise qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que d'un constat :

- Championnat d'Europe Softball U22
Préparation dans le cadre du championnat d'Europe Senior 2009
6ème sur 8ème : championnat neutre.
Les objectifs fixés par le DTN sont atteints.

- Championnat d'Europe Softball Junior :
7ème sur 10 : Championnat neutre, aucune progression.
Il est à noter que cette année l'équipe était structurée et donc une nette amélioration de ce point de vue.

- Championnat d'Europe Espoirs Baseball :
Le rang international de la France est actuellement 5ème en Baseball.
6ème sur 8 : ce n'est pas un bon championnat. Problèmes rencontrés pour entamer la compétition

Les joueurs cadres de l'équipe n'ont pas su assumer leur rôle, malgré une bonne intégration des jeunes joueurs.

- Programme baseball Senior :
  L' objectif était de ne pas faire une année blanche sportivement comme il y a deux ans.
  Programme : Prague Baseball Week en mai et French / German Series en juin.
  Prague : 2ème sur 8 équipes : Bon tournoi
  French / German Series : 5 matches / 5 défaites
  Problème d'analyse au préalable. L'Allemagne avait aligner sa meilleure équipe alors que ce n'était pas le cas pour l'équipe de France pour diverses raisons.

Le Président de la Fédération rappelle que l'objectif sportif fixé pour les équipes nationales dans le cadre du plan de développement 2004 / 2008 était de faire partie du « quatuor européen » !

- Administratif :

Le Directeur Technique National informe sur les orientations du Ministère pour 2009 et sur une stabilité globale au niveau de l'ensemble des Fédérations.
Actuellement pas de déclinaison opérationnelle. Tendance de baisse en terme de fonctionnement auprès de fédération.

Le taux de soutien actuel (pourcentage de subvention hors cadre) de la part du Ministère est de 61 % contre 34.5 % en moyenne et 18.2% au niveau des Fédérations non olympiques.

La moyenne des produits licences par rapport au budget global est de 18 % pour notre Fédération contre 32 % pour les Fédérations olympiques et 42 % pour les Fédérations non olympiques.

D'où l'importance pour la Fédération de conserver son statut de Fédération olympique.

*** Délégués fédéraux :**

- Intervention de Gilles Bernard - Stoll nommé sur les équipes de softball juniors et U22 :

  - U22 :
  Coaching performant et langage intéressant au niveau de la discipline et de la rigueur du haut niveau.
  Le travail fait durant le stage qui a précédé le championnat d'Europe a porté ses fruits. Il est regrettable qu'il n'y ait pas pu y avoir une meilleure préparation.

  L'équipe de France U22 a préparé l'avenir et cette expérience sera nécessaire pour le championnat d'Europe senior 2009.

  - Juniors :
  Approche différente du groupe de la part du staff technique par rapport à l'expérience vécue avec l'équipe U22. Le groupe est plus protégé.

- Intervention de Serge Bastien nommé sur l'équipe baseball espoirs :

  Bonne organisation générale. Bonne préparation. L'encadrement a fait un très bon travail.
  Manque de préparation évidente et problème de lanceurs.
  Contacts intéressants pris avec les autres pays.

  Un rapport sera fourni aux membres du Comité Directeur

- Intervention de Jean-Marie Meurant, Commissaire Technique de la compétition :
  Pour sa part, l'équipe avait de réelles qualités techniques mais il y a au un coaching particulier tout au long de la compétition.

- Intervention d'ordre général du Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour :
  Très mauvaise année sportive au niveau international. L'objectif du plan de développement était le top 4 !!
  Les moyens financiers d'aujourd'hui sont supérieurs aux années précédentes et malgré tout les résultats ne suivent pas.

- Intervention de Dominique Magnin :

Ce dernier souhaite souligner un point concernant la logistique des équipes de France : Selon lui cette fonction n'incombe pas à un employé de la Fédération et devrait être proposée à des bénévoles de clubs ce qui permettrait de valoriser leur investissement. D'autre part, le fait qu'une (ou plusieurs personnes) du siège fédéral s'absente durant une ou plusieurs semaines par an n'est pas sans poser de problème de fonctionnement du fait que la Fédération ne compte que 3 permanents.

Propos corroborés par le Président et le DTN. Une nouvelle orientation sera prise à l'avenir sur la logistique des équipes de France.

CD 7 novembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- Fédération Internationale de Softball :
Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que la Fédération a été destinatrice d'un courrier de la part de l'ISF demandant, à toutes les fédérations nationales regroupant en leur sein le baseball et le softball, de se séparer du baseball afin de devenir fédération uni sport.

La Fédération ne cèdera pas à ce chantage qui n'est pas en faveur du développement de nos sports.

- Ministère des Sports :
Conflit entre le Ministère des Sports et le mouvement sportif. Le climat actuel est extrêmement tendu car l'Etat souhaite faire passer de nouveaux décrets qui modifieraient considérablement le fonctionnement du milieu sportif associatif.

Le CNOSF qui bénéficie du soutien des Présidents des Fédérations milite pour le maintien de certaines valeurs qui sont à la base même de ce système.

Réduction programmée du nombre de fédérations.

*** Orientations 2016 pour les équipes de France:**

Les orientations sportives souhaitées par le Comité Directeur pour 2016 sont :

- Podium pour l'ensemble des équipes baseball
- Maintien des seniors softball dans le groupe A
- Qualification des seniors baseball à la coupe de monde 2010

ELECTION COMITE DIRECTEUR

CD 13 février 2005 :

*** Candidatures au Comité Directeur :**
Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation communique la liste provisoire des candidats au Comité Directeur.

Le Président ayant saisi la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**, l**a liste officielle des candidats sera arrêtée par celle-ci le lundi 14 février 2005, et communiquée à l'ensemble des membres de la Fédération.

CD 12 mars 2005 :

Suite à l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball, ces derniers se réunissent afin de présenter à l'Assemblée Générale un candidat à la Présidence de la Fédération conformément à l'article 11 des statuts types.

Un appel à candidature est lancé. Eric-Pierre DUFOUR Président sortant se déclare candidat.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :
-16 voix pour Eric-Pierre DUFOUR ;
-1 abstention.

AG 12 mars 2005 :

Renouvellement du Comité Directeur

Le Secrétaire Général fait l'appel des candidats au Comité Directeur et l'assemblée est invitée au cas échéant à leur poser des questions.

Sont élus à bulletin secret et au premier tour :

-Dominique MAGNIN	193 voix
-Marie DE RIOLS	193 voix
-Denis-Didier ROUSSEAU	185 voix
-Jean-Luc PATUREL	185 voix
-Françoise LASSAIGNE	182 voix
-Gérard CROS	180 voix
-Fabien CARETTE-LEGRAND	169 voix
-Gin BATS	167 voix
-Yves BLONDEL	164 voix (poste médecin)
-Jean-Marie MEURANT	164 voix
-Sandy BEZEAULT	163 voix
-Alexandre SCHERER	161 voix
-Serge BASTIEN	161 voix
-Patrick BRICAUD	160 voix
-Eric-Pierre DUFOUR	156 voix
-Thomas NAGEL	149 voix
-André PARKER	148 voix
-Sébastien VIALE	146 voix
-Christine FREY	135 voix
-Olivier DUBAUT	80 voix (poste Cricket ; élu à la majorité relative)

N'ont pas été élus :

-Mario BRELLE	99 voix
-Jean-Pierre COUTON	121 voix
-Emmanuel DUBAUT	68 voix
-Hervé LAPEYRE	95 voix
-Gérard MOULIN	92 voix

Le Comité Directeur ainsi constitué se retire afin de proposer un président à l'assemblée générale.

De retour, Eric-Pierre DUFOUR, indique que le Comité Directeur le propose comme Président de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Election du Président de la FFBS

Les membres de l'Assemblée Générale sont invités à voter à bulletin secret pour Eric-Pierre DUFOUR au poste de Président de la FFBS.

Eric-Pierre DUFOUR est élu Président de la FFBS : 172 voix oui – 10 voix non – 8 abstentions.

Eric-Pierre DUFOUR remercie l'assemblée générale de son vote.

CD 3 avril 2005 :

2/ **Elections des Membres du Bureau de la Fédération**

Poste de Secrétaire Général :
André PARKER se déclare candidat.
Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention. André PARKER est élu Secrétaire Général.

Poste de Trésorier Général :
Dominique MAGNIN se déclare candidat.
Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention. Dominique MAGNIN est élu Trésorier Général.

Poste de Secrétaire Général Adjoint :
Christine FREY se déclare candidate.
Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 12 voix pour – 2 abstentions. Christine FREY est élue Secrétaire Générale Adjointe.

Poste de Trésorier Général Adjoint : Françoise LASSAIGNE se déclare candidate.
Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention. Françoise LASSAIGNE est élue Trésorière Générale Adjointe.

Postes de Vice-Présidents :
Yves BLONDEL, Jean-Marie MEURANT, Alexandre SCHERER, Denis-Didier ROUSSEAU se déclarent candidats. Après vote à bulletin secret les résultats sont les suivants : Jean-Marie MEURANT – 13 voix pour ; Denis-Didier ROUSSEAU – 13 voix pour ; Alexandre SCHERER – 12 voix pour et Yves BLONDEL – 3 voix pour.
Messieurs MEURANT, ROUSSEAU et SCHERER sont élus Vice-Présidents de la Fédération.

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Trésorier Général, le Trésorier Général Adjoint, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint reçoivent délégation de signature sur les comptes de la Fédération. Les démarches nécessaires aux fins de régularisation administrative auprès de la banque devront être entreprises rapidement par le Président et le Trésorier Général.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Vice-Présidents :**

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle des 3 vice-Présidents :

Denis-Didier ROUSSEAU : en charge de la coordination du projet de développement fédéral.
Jean-Marie MEURANT : en charge de la coordination de toute la partie technique : terrains, arbitrage, scorage, sportif.
Alexandre SCHERER : en charge de la communication de la Fédération (médias, internet)

*** Divers :**

- Médecin Fédéral :
Le Président informe les membres du Bureau de la démission du médecin fédéral, Monsieur Yves Blondel.

CD 25 juin 2005 :

* **Vice-Présidents :**

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle des 3 vice-Présidents :

Denis-Didier ROUSSEAU : en charge de la coordination du projet de développement fédéral.
Jean-Marie MEURANT : en charge de la coordination de toute la partie technique : terrains, arbitrage, scorage, sportif.
Alexandre SCHERER : en charge de la communication de la Fédération (médias, internet)

* **Divers :**

- Démission du Médecin Fédéral :
Le Docteur Yves Blondel a démissionné de toutes ces fonctions au sein de la Fédération

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Membres du Comité Directeur et du Bureau Fédéral :**

- Monsieur Fabien Carrette- Legrand absent non excusé à plus de trois réunions consécutives du Comité Directeur, et n'ayant pas répondu au courrier de demande de positionnement vis à vis de sa responsabilité de membre du Comité Directeur, le Comité Directeur décide à l'unanimité d'appliquer les dispositions du 8ème alinéa de l'article 11 des statuts de la Fédération.

Monsieur Fabien Carrette-legrand perd donc sa qualité de membre du Comité Directeur.

Son poste sera pourvu lors de la plus proche Assemblée Générale.

- Les dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur, reprises dans le Règlement Financier en cours d'élaboration, imposent une double signature pour les dépenses supérieures à un plafond financier déterminé.

La plupart des élus du Bureau fédéral étant de province, il a été demandé à Madame Christine Frey, Secrétaire Général adjoint résidant dans le sud-ouest, dans un but pratique et de fonctionnalité de la Fédération, de bien vouloir démissionner afin de laisser sa place à un élu parisien du Comité Directeur.

Le Comité Directeur ayant pris note de la démission de Madame Christine Frey de son poste de Secrétaire Général adjoint, et la remerciant pour ce geste qui permet à la Fédération de pouvoir assumer ses obligations sans surcharge de ses coûts financiers, procède à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général adjoint.

Monsieur Patrick Bricaud, élu parisien du Comité Directeur, seul candidat est élu par 10 voix pour et une abstention.

CD19 février 2006 :

*** LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS AU COMITE DIRECTEUR**

Le Président demande à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, de bien vouloir procéder à la vérification des candidatures reçues au siège Fédéral.

Il donne connaissance des personnes candidates :

Virgile AMIOT (médecin), Michel DUSSART, Nadège ESTEBAN, Serge MAKOUCHETCHEV et Didier SEMINET.

Aujourd'hui deux postes sont disponibles au sein du Comité Directeur.

Messieurs Sandy BEZAULT, Thomas NAGEL et Alexandre SCHERER ont chacun annoncé leur démission du Comité Directeur, soit oralement en séance, soit par courrier électronique, sans que celles-ci n'aient été confirmées par un écrit.

Malgré plusieurs relances, aucune réponse n'est parvenue à la Fédération, de quelque nature que ce soit.

Dans le but de pouvoir disposer de postes à soumettre à élection lors de la prochaine Assemblée Générale fédérale, le Comité Directeur décide d'accepter la démission de Messieurs Sandy BEZAULT, Thomas NAGEL et Alexandre SCHERER.

Il mandate le Président afin qu'il expédie à chaque intéressé un courrier RAR (doublé d'un courrier simple) signifiant l'acceptation par le Comité Directeur du 19 février 2006 de sa démission. Celle-ci ne deviendra réellement effective que 8 jours après la réception du courrier RAR, si elle n'est pas invalidée, pendant cette période, par la personne concernée.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que le poste vacant de vice-président sera pourvu lorsque les 20 postes du Comité Directeur seront eux aussi pourvus.

CD 17 juin 2006

13/ Elections :

Suite à la démission de Monsieur Alexandre SCHERER de son mandat au Comité Directeur de la Fédération, un poste de Vice-Président était à pourvoir.

Conformément à l'article 16 des Statuts de la Fédération, le Comité Directeur a élu un nouveau Vice-Président. Mademoiselle Nadège ESTEBAN, élue au Comité Directeur suite à l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006, est élue Vice-Présidente : 12 voix pour, 1 blanc.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations à Mademoiselle Nadège ESTEBAN.

CD 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Comité Directeur : Démission pour des problèmes de santé de Madame Virginia Bats du Comité Directeur de la FFBS.

- Un poste est vacant au sein du Comité Directeur. Les candidatures étant arrivées hors délai, ce poste sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale 2008.

CD 26 janvier 2008 :

* ACTUALITE NATIONALE:

- Comité Directeur :

Démission de Monsieur Sébastien Viale de toute ses fonctions au sein de la Fédération.

3 postes étant vacants, le Comité Directeur décide d'ouvrir ces postes à candidature lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15 mars 2008.

AG 15 mars 2008 :

*** POSTES VACANTS AU COMITE DIRECTEUR :**

Présentations des 3 candidats.

Elections des 3 candidats au premier tour :
Laetitia SELLIER : 157 voix
Gilles BERNARD-STOLL : 155 voix
Alain ROUCAN : 155 voix
Sur 173 voix exprimées

CD 7 novembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- Comité Directeur FFBS :
Le Président informe les membres du Comité Directeur de la démission du Secrétaire Général de la Fédération, Monsieur André Parker, en date du 6 octobre 2008 et informe que ce poste ne sera pas pourvu d'ici les prochaines élections.

ENTENTES

CD 18 décembre 2005 :

***Entente :**

Suite à une demande d'entente entre les Clubs du Speed Baseball de Thiais (094008) et l'Alliance Sportive Brévannaise (094004) pour le Championnat de Baseball National A1, le Comité Directeur en application de l'article 5 des Règlements Généraux de la Fédération vote à l'unanimité d'accorder cette entente.

Notification sera faite aux clubs concernés par le Secrétaire Général et les Services de la Fédération.

CD 16 décembre 2006

***Ententes Sportives :**

- Entente Fenay (021003) / Chaumont (052002), pour une équipe senior baseball dans le championnat de Régional de Bourgogne

- Entente Thiais (094008) / Brévannes (094004) pour une équipe senior baseball évoluant en Nationale 1.

Le Comité Directeur accorde ces deux ententes à l'unanimité.

CD 13 décembre 2008 :

*Divers :

- Entente sportive :
Le Comité Directeur accorde la reconduction de l'entente sportive Thiais / Limeil-Brévannes pour l'année 2009.

FINANCES

CD 9 janvier 2005 :

Règlement Intérieur :

Le Comité fixe le montant à partir duquel les prélèvements opérés sur un des comptes de la Fédération doivent être effectués sous double signature à 2000 euros.

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Restructuration du siège fédéral:

Le président a informé les membres du Bureau qu'Olivier Garcia avait été pris à l'essai pour occuper le poste du Département de la vie fédérale.

Le plan de restructuration poursuit son cours et fin mars 2005, 2 personnes ne feront plus partie des effectifs ce qui réduira le personnel à trois permanents.

Les conditions salariales ont également été évoquées afin que l'ensemble des membres du Bureau soit conscient de ce que représente la masse salariale du siège et que dans le budget prévisionnel serait pris en compte une augmentation des salariés restant, tenant compte que depuis deux ans les salaires ont été gelés.

Le Président explique également que la restructuration du siège fédéral est le domaine de tous et que pour ce faire les élus doivent également faire remonter leurs desideratas en matière de fonctionnement, notamment administratif.

Une réunion sera également programmée entre le Président, le Trésorier, le Secrétaire Générale, le DTN et la Directrice Administrative afin de définir les nouvelles attributions et le nouveau mode de fonctionnement du siège fédéral suite à la restructuration.

Agenda :

L'ensemble des membres du Bureau Fédéral souhaite une meilleure communication sur la vie fédérale, il est donc décidé que le président rédigera un communiqué hebdomadaire succinct sur l'agenda des activités qui sera adressé à l'ensemble des membres du Comité Directeur

- Une réunion avec le cabinet comptable est prévue le 3 février afin de clôturer les comptes 2004.
- Le président assistera à une réunion au Ministère des Sports le 9 février sur l'avancé des travaux du plan de développement, et pour la présentation des comptes 2004.

Divers :

Une demande d'aide financière a été formulée par le club de Pineuilh pour l'organisation de son tournoi International jeunes. Le Bureau accorde à l'unanimité une aide de 700 euros.

La proposition sur le mémo des péréquations 2005 sera présentée au vote du Comité Directeur du 13 février 2005.

Sera présentée au prochain Comité Directeur la synthèse de l'étude de marché faite sur la refonte du site et ce dernier devra se positionner pour choisir la société qui aura en charge le développement du nouveau site fédéral.

CD 13 février 2005 :

*** Commissaire aux Comptes :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation annonce que les mandats des 2 Commissaires aux Comptes de la Fédération viennent à expiration à la date de la prochaine Assemblée Générale.

Il invite la Fédération à lancer un appel d'offre, tant auprès des Commissaires en place qu'à l'extérieur.

*** Formulaires Fédéraux :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation soumet pour approbation les différents formulaires présentés :

- Remboursement de frais,
- Aides financières à la création de Club,
- Demande d'assimilation de joueurs étrangers,
- Changement d'adresse de Club,
- Montant des licences et cotisations, (présentation)
- Catégories d'Ages,
- Montant de l'assurance fédérale,
- Montant des mutations et prêts,
- Création et mission des Equipes Techniques Régionales,
- Centre d'entraînement régional labellisé.

Le Comité Directeur décide que le montant du surcoût pour renouvellement extraordinaire ou exceptionnel de licence est fixé à 10% du montant du prix de la licence arrondi à l'Euro supérieur ou inférieur, suivant le cas, dans le respect des dispositions légales.

Le Président de France Cricket demande une modification des catégories d'Ages pour le cricket.

Une étude sera lancée pour connaître le coût exact par licencié de l'assurance de groupe. Si celui apparaît inférieur au montant actuellement demandé, le montant de la l'assurance sera diminué, et le montant de la différence ainsi générée imputée sur les Licences.
Présentation en sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Tenant compte de ces remarques, le Comité Directeur valide tous les documents présentés.

Ceux-ci se trouveront à disposition des membres sur le site Internet de la Fédération.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide du principe de création d'un formulaire destiné aux Clubs, et portant sur la prise de licence à la Fédération par leurs membres.

Gérard MOULIN se charge de présenter un projet à la Commission Fédérale de la Réglementation.

*** Comptabilité :**

Le Comité Directeur souhaite remercier le cabinet comptable « Conseil & Expertise » pour le travail effectué sur la mise à jour de toute la comptabilité et pour avoir fourni les éléments comptables (bilan et compte de résultat) dans des délais raisonnables et sous un format exploitable et compréhensible par tous.

- Bilan financier 2004 :

Validation à l'unanimité des comptes de l'année 2004.

- Budget prévisionnel 2005 :

Philippe Denis tient à préciser la baisse générale du haut niveau baseball et softball.

Le Médical a subi un bond important sur proposition de la Commission Médicale due en partie à la préconisation du Ministère que les Fédérations prennent en charge le suivi médical des athlètes.

Le Président indique que le CNOSF a saisi le Ministère sur le problème du suivi médical des athlètes qui représente un budget trop important pour les fédérations.

Le Comité Directeur décide de baisser la ligne du Médical à des chiffres plus réalistes et d'allouer le surplus de la ligne médicale aux Activités Nationales notamment sur les lignes : scolaire, jeunes et formation.

Philippe Denis fait état des changements souhaités par le Comité Directeur sur le budget prévisionnel. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

AG 12 mars 2005 :

Rapport du Trésorier Général

Le Président présente les excuses du Trésorier Général, absent pour raisons professionnelles et donne lecture de son rapport.

La parole est laissée à Monsieur JOLIVET, expert comptable de la fédération qui tient à souligner l'aide précieuse de Céline BERTON, Directrice administrative de la FFBS.

L'expert comptable signale que l'outil comptable permet de suivre en temps réel les finances de la fédération. Les comptes de l'année 2004 sont équilibrés mais la situation financière n'est pas stabilisée.

Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur BRUNEL, Commissaire aux Comptes, tient à signaler l'excellent travail du cabinet comptable qui permet à la Fédération d'avoir des comptes clairs et précis. Il certifie les comptes sans aucune réserve et n'a aucune remarque à faire.

Les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, ils sont approuvés à l'unanimité.

Budget Prévisionnel

Le budget prévisionnel est soumis à l'assemblée générale, il est adopté à l'unanimité.

Le Président indique que la mission du Commissaire aux Comptes vient de prendre fin et que seul Monsieur BRUNEL s'est porté candidat à cette fonction.

Soumis au vote de l'assemblée générale, la mission de Commissaire aux Comptes est attribuée à Monsieur BRUNEL à l'unanimité pour une durée de six ans.

Questions diverses, Vœux, Suggestions

Le président indique que l'assemblée générale doit voter un certain nombre de montants n'ayant jamais été visés en euros :

Affiliations :	153€
Cotisations :	153€
Licence Non Pratiquant :	35€
Licence Officiel :	35€
Cotisation membre donateur :	200€
Cotisation membre Bienfaiteur :	800€

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

Il est souhaité que la Fédération établisse des factures au nom d'un Comité Départemental lorsque ce dernier règle les cotisations des clubs de son ressort.

CD 3 avril 2005 :

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Trésorier Général, le Trésorier Général Adjoint, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint reçoivent délégation de signature sur les comptes de la Fédération.

Les démarches nécessaires aux fins de régularisation administrative auprès de la banque devront être entreprises rapidement par le Président et le Trésorier Général.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Evénementiel :**

- Challenge de France (du 5 au 8 mai 2005) :

Rapport sur le challenge de France par Jean-Luc Paturel, commissaire technique adjoint de la manifestation, il en ressort principalement :

Il faut impérativement prévoir pour la prochaine édition un cahier des charges sportif et un cahier des charges organisationnel très précis afin de beaucoup plus cadrer les différents éléments. Il ne faut pas oublier que la Fédération est organisatrice de ce genre d'événement et donc qu'à ce titre sa responsabilité est engagée.

- Baseball Open de France :

4 équipes sont à ce jour engagées : 2 équipes américaines, 1 équipe australienne et l'équipe de France.

Concernant les subventions accordées, la Mairie de Paris a confirmé sa participation à hauteur de 30 000 euros et la région Ile de France à hauteur de 8 000 euros.

Un article sera mis en boucle sur le site de la fédération afin d'indiquer, les dates de la manifestation et le lien du site officiel du BOF

*** Procédures comptables**

Le trésorier, Dominique Magnin, tient à préciser qu'il souhaite mettre en place des documents qui permettront de suivre le budget. Trois types de documents :

- planning annuel des dépenses
- détail par ligne budgétaire
- document synthétique pluriannuel

L'ensemble de ces documents seront présentés lors du prochain Comité Directeur.

*** Divers :**

Les évènements organisés par la Fédération doivent être gérés autrement. Ces évènements doivent être une source de revenus pour la Fédération et non l'inverse comme actuellement. De plus, il faut absolument que chaque événement ait son propre cahier des charges qui soit le plus exhaustif possible et qui permette de garantir les différentes parties.

<u>Bureau du 24 juin 2005 :</u>

*** Comptabilité :**

Le Trésorier, Dominique Magnin, déplore le fait qu'actuellement notre fonctionnement est tel que cela nous oblige à passer beaucoup de temps sur la comptabilité et non sur le budget.

Il souhaite que la nouvelle procédure comptable (budget prévisionnel de l'action, détail budgétaire, planification budgétaire, engagement de dépense, budget réalisé de l'action, prévisionnel analytique, prévisionnel général et suivi des consommations par ligne budgétaire) soit mise en place pour le mois de septembre afin de pouvoir établir le budget prévisionnel 2006 le plus tôt possible.

Cette nouvelle procédure comptable servira de suivi et de soutien du projet fédéral.

<u>CD 25 juin 2005 :</u>

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

*** Comptabilité :**

Le Trésorier, Dominique MAGNIN, insiste sur le fait qu'il est impératif de pouvoir anticiper les actions et donc les dépenses.

Il souhaite que la nouvelle procédure comptable (budget prévisionnel de l'action, détail budgétaire, planification budgétaire, engagement de dépense, budget réalisé de l'action, prévisionnel analytique, prévisionnel général et suivi des consommations par ligne budgétaire) soit mise en place pour le mois de septembre afin de pouvoir établir le budget prévisionnel 2006 le plus tôt possible.

*** Personnel Fédéral :**

- Tribunal des Prud'hommes :

Monsieur Pierre VEILLOT ayant assigné la Fédération devant le Tribunal des Prud'hommes, le Comité Directeur désigne le Cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la Fédération.

Les frais inhérents à cette défense devront être inscrites au budget de la Fédération par le Trésorier Général.

- ***Tenue Fédérale :***

Une demande a été faite auprès de la société Balenciaga pour la confection d'une nouvelle tenue fédérale. Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter ce costume pour toute représentation.

Le coût total devrait s'élever environ à 300 € par personne, il est demandé une participation de 150€.

<u>Bureau 10 septembre 2005 :</u>

*** Signature de la Convention d'Objectifs :**

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MJSVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€. La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :
-la création d'un nouveau site Internet ;
-le développement des Equipes Techniques Régionales ;
-le dossier terrain.

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

Signature de la Convention d'Objectifs :

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€. La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :

-la création d'un nouveau site Internet ;
-le développement des Equipes Techniques Régionales ;
-le dossier terrain.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Affaires courantes:**

- prud'hommes :

La Fédération a été condamnée, par le tribunal des prud'hommes, à verser la somme de 20 000 € à monsieur Pierre Veillot. La FFBS est toujours dans l'attente de cette notification. L'avocat nous représentant a été contacté par la partie adverse pour une éventuelle négociation.

*** Point financier**

Concernant la convention d'objectifs, deux avenants ont été déposés auprès du Ministère.
Un avenant porte sur la création du site internet et l'autre avenant porte sur l'élaboration d'un dossier technique terrain.

Un point financier a été fait avec notre cabinet comptable. Si des événements extérieurs ne viennent pas bouleverser les prévisions budgétaires, les comptes 2006 devraient être équilibrés. Le problème de trésorerie en fin d'année, récurent depuis plusieurs années, persiste.

Mise en place et application de la procédure budgétaire et comptable présentée au mois de juin par le trésorier, à compter du prochain comité directeur.

Une réunion financière (trésorier, trésorière adjointe, président de la commission fédérale financière, DTN et directrice administrative) a été fixée au vendredi 28 octobre, avec à l'ordre du jour le budget réalisé 2005 (en cours), le budget prévisionnel 2006 et le règlement financier

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Point Financier :**

Un rappel est fait par le Trésorier, Dominique Magnin, sur la structuration globale de budget fédéral.
Budget décomposé en trois parties distinctes : l'activité internationale, l'activité nationale et la vie fédérale.

Actuellement l'activité internationale est financée à 100% par le Ministère et l'excédent dégagé sur la vie fédérale permet juste de couvrir l'activité nationale.

Le problème de trésorerie que connaît chaque année la Fédération s'est encore vérifié cette année et a même été quelque peu amplifié du fait que la convention d'objectifs ait été signée très tardivement.

Ce manque de trésorerie est évalué à environ 200 000 € en fin d'année. Cela a pour conséquence un échelonnement des règlements par ordre de priorité et un gel de certaines actions prévues en fin d'année.

Le Trésorier insiste sur la nécessité de trouver une solution à ce problème de trésorerie.

Concernant le budget prévisionnel, après une explication sur la manière de remplir les documents, le Trésorier demande à l'ensemble des personnes responsables de projets de retourner leurs budgets prévisionnels pour le 20 décembre 2005 au plus tard.

Le prochain Comité Directeur votera les différents tarifs de remboursement et prix pratiqués par la Fédération.

Règlement Financier :

Le règlement financier proposé aux membres du Comité Directeur est validé à l'unanimité pour soumission à l'Assemblée Générale de mars 2006.

- ***Bilans financiers des manifestations :***

A ce jour, la Fédération est toujours dans l'attente de :

- bilan du Challenge de France de la part du Stade Toulousain de Baseball
- Bilan des Interligues Baseball de la part de la Ligue d'Aquitaine
- Bilan du Baseball Open de France de la part de Yohann Couvant

CD 18 décembre 2005 :

***Affaires en cours :**

***-réunion Cabinet Comptable* :**

Le Président et le Trésorier Général de la Fédération informent les Membres du Comité Directeur que s'est tenue cette semaine une réunion avec le Cabinet Comptable. Un constat a été établi : le manque de trésorerie.

Patrick BRICAUD estime qu'en tant que Président de la Commission Fédérale Financière, il aurait souhaité être invité à participer à cette réunion.

***Tarifications 2006 :**

***-Modification de la tarification de l'assurance fédérale** :*

Sur proposition du Président de la Fédération, il est soumis au vote du Comité Directeur le passage à une tarification unique de l'assurance proposée par la Fédération dans le cadre du contrat la liant avec GPA.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, l'assurance fédérale sera pour la saison 2006 d'un montant de 2,50€ quelque soit le type de pratique et/ou la catégorie d'âge.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité cette nouvelle tarification.

-Indemnités 2006 :

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité les indemnités suivantes :

Les indemnités Scorage restent inchangées par rapport à 2005 :

-scoreur national : 40€ ;
-scoreur régional : 31€ ;
-scoreur départemental : 19€

Les indemnités Arbitrages seront votées lors du prochain Comité Directeur, lorsque la C.N.A.B aura finalisé le budget du projet présenté aux Membres du Comité Directeur.

Les Equipes de France : les indemnités du **staff médical** restent les mêmes pour l'année 2006 :
Médecins : 100€ par jour ;
Kinésithérapeutes : 100€ par jour.

Le Président de la Fédération rappelle que ces indemnités étaient autorisées pour combler le manque à gagner qu'un membre du staff médical pouvait avoir lorsqu'il se déplaçait avec les Equipes de France.
Cette position pourrait évoluer si un des membres du staff médical était salarié (cumul de rémunération).

Les indemnités pour les membres **des staffs techniques** feront l'objet de discussions plus abouties au cours du premier trimestre 2006 notamment sur leur montant, la forme juridique à employer.

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :

-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€ sur la Convention d'Objectif, 30€ sur les fonds propres.
Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€ : C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;
-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;
-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.
-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

*__France Cricket__ :

-Convention France Cricket-Fédération Française de Baseball et Softball :

Le Président de France Cricket présente la convention qui liera prochainement la Fédération et France Cricket. Elle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les conditions financières de cette convention, et notamment les répartitions entre la Fédération et France Cricket des produits des:

-**cotisations** (60% pour la Fédération ; 40% pour France Cricket) : la Fédération reversant à France Cricket 40% de l'ensemble du produit des cotisations des Clubs de Cricket affiliés à la Fédération ;

-**licences** (30% pour la Fédération ; 70% pour France Cricket) : la Fédération reversant 70% de l'ensemble du produit des licences à France Cricket ;

-**prêts et mutations** : une part des produits, mutations, mutations extraordinaires et prêts de joueurs Cricket sera reversée par la Fédération à France Cricket à hauteur de 40%.

CD 19 février 2006 :

*** REGLEMENTATION ARBITRAGE**

Barème d'Indemnités des Arbitres :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet d'indemnité des Arbitres soumis par la Commission Nationale arbitrage baseball :

- Arbitrage rencontre départementale : 24 € par match
- Arbitrage rencontre régionale : 30 € par match
- Arbitrage rencontre nationale : 43 € par match
- Arbitrage rencontre élite : 50 € par match

Forfait kilométrique : 0,26 € par kilomètre, plafonné à 140 €, à l'exception des cas de co-voiturage, le kilométrage parcouru pour celui-ci étant indemnisé, en plus, à 0,26 € du kilomètre.

Supervision : 45 € par journée,
Commissaire Technique : 45 € par journée.

Ces indemnités, ainsi que la facture d'arbitrage baseball, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Règlements Généraux Scorage Statistiques :

Barème d'Indemnités des Scoreurs :

Le Comité Directeur précise que les indemnités de scorage est identique pour les scoreurs de grade régional 1er et 2ème degré : 31 €

*** BUDGET**

Budget réalisé 2005 :
Présentation par le Trésorier, Dominique Magnin, du Budget réalisé 2005 qui fait apparaître un excédent de 70 715 €. Le Trésorier insiste sur le fait que ce résultat n'est possible que par une gestion rigoureuse et au détriment de certaines actions. A l'avenir, il faudra trouver d'autres solutions afin de résorber la dette.

Budget validé par le Comité Directeur à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2006 :
Le Trésorier regrette le manque de retour des budgets prévisionnels de certaines commissions et des responsables de projets liés au plan de développement.

Malgré tout, le trésorier a essayé de présenter un budget prévisionnel en tenant compte des budgets prévisionnels reçus à ce jour et en se référant aux 2 dernières années quant aux budgets non parvenus.

Actuellement les recettes propres de la Fédération (licences, cotisations) permettent tout juste de couvrir les frais de fonctionnement (loyer, salaires, organes de décision), par conséquent il devient urgent que chaque responsable de projet parvienne à trouver des moyens de financement pour des actions spécifiques.

Les mentalités et les usages au sein de la Fédération doivent changer. En effet, aujourd'hui la formation est un secteur qui coûte énormément d'argent à la Fédération mais qui en contrepartie ne rapporte rien financièrement. Il en est de même pour les évènements sportifs nationaux. La Fédération doit avoir un minimum de retour financier pour les services qu'elle rend.

Il devient indispensable de développer et de diversifier les recettes afin de financer des actions et des projets liés à l'activité de nos sports.

Vote à l'unanimité du budget prévisionnel sous réserve de la signature de la Convention d'objectifs 2006 définitive.

*** ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération se tiendra le samedi 18 mars 2006, à 14 heures, à l'hôtel Campanile porte de bagnolet.

Le Comité Directeur souhaite présenter les propositions suivantes qui seraient applicables en 2007, si elles sont acceptées par l'Assemblée Générale :

- augmentation de la licence loisir : passage de 12 € à 20 €
- augmentation de la cotisation fédérale : passage de 153 € à 175 €
- mettre toute nouvelle licence au même prix que les anciennes licences et rétrocéder 50% du prix des nouvelles licences aux clubs concernés

<u>CD 18 mars 2006 :</u>

*** PROCES VERBAL**

Comité Directeur du 19 février 2006 :
Modifications à apporter :

P 7 : « Assemblée générale » Ajouter dans les propositions à faire à l'Assemblée Générale :
- augmentation de 4 € de la licence senior cricket : passage de 20 € à 24 € en 2007

<u>Bureau 28 mai 2006 :</u>

*** Convention d'Objectifs 2006 :**

Le Président de la Fédération et le Directeur technique National se sont rendus au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le mardi 23 mai afin d'y signer la Convention d'Objectifs 2006. Cette convention devrait être aux alentours des 650 000 €.

Lors de cette réunion, le Ministère a tenu à féliciter la Fédération quant à sa rigueur financière. De plus, le Ministère soutient la Fédération sur le plan de développement mis en place et souhaite qu'il soit bénéfique pour la pratique de nos sports.

Malgré tout, le Ministère insiste sur le fait qu'une refonte des championnats à tous les niveaux est nécessaire pour pouvoir évoluer dans le haut niveau. L'implication des clubs est une question récurrente et importante.

Le Ministère souhaite pouvoir s'appuyer sur certains indicateurs, tels que :
- la mise en place du plan de développement dans les ligues
- le C.N.D.S.
- les équipes techniques régionales
- les centres d'entraînements
- le développement des pratiques

CD 17 juin 2006

1/ Actualités :

***Signature de la Convention d'Objectifs* :**

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur de la signature de la Convention d'Objectifs entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) et la Fédération le 23 mai 2006.

Etaient présents pour la Fédération : Monsieur Eric-Pierre DUFOUR (Président), Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket), Monsieur Virgile AMIOT (Médecin Fédéral National), Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National).

Quelques constats et directives ont été dressés lors de la signature de la Convention d'Objectifs :
-les efforts effectués dans la gestion financière de la Fédération ;

-la qualité des projets fédéraux ;

-les subventions en direction du développement ont été valorisées cette année pour tenir compte de la situation contextuelle de la Fédération ;

-le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que le M.J.S.V.A ne souhaitait pas (au départ) donner d'argent pour les Championnats d'Europe Cadets Baseball. Au final, 35 000€ ont été débloqués pour cette compétition en 2006. Le M.J.S.V.A a annoncé qu'il ne soutiendrait plus, à l'avenir, les programmes de l'Equipe de France Cadets ;

Ceci traduit une nouvelle politique ministérielle qui souhaite à présent financer des Championnats pour les catégories : Juniors/Espoirs/Seniors avec comme objectif la participation de ses différentes équipes aux Championnats du Monde.

Le Président de la Fédération avise les Membres du Comité Directeur que ces derniers devront se positionner très vite quant aux futures participations des Equipes de France Cadets Baseball aux Championnats d'Europe, d'autant que la Confédération Européenne de Baseball (C.E.B) souhaite organiser un Championnat d'Europe Cadets tous les ans.

-en définitif, le M.J.S.V.A versera à la Fédération au titre de la Convention d'Objectifs 2006 : 614 900€, à laquelle s'ajoute 40 000€ ;

-2 avenants devront être présentés en 2006 par la Fédération au M.J.S.V.A :

-**1 portant sur la Nouvelle-Calédonie :** le but étant triple pour la Fédération : accompagner les projets de la Nouvelle-Calédonie, effectuer un déplacement en Nouvelle Calédonie afin de faire un état des pratiques des trois disciplines (Baseball, Softball, Cricket), qu'enfin la Nouvelle-Calédonie devienne un véritable point d'encrage pour la Fédération.

Par ailleurs, une nouvelle convention devra être signée entre la Nouvelle-Calédonie et la Fédération, celle nous liant actuellement étant désuète ;

-**1 portant sur le sport et handicap** : l'objet de l'avenant étant de proposer des formations de nos disciplines aux cadres de la Fédération Française Handisports, ainsi qu'aux cadres de la Fédération Française de Baseball et Softball aux fins d'accueil d'un nouveau public dans les clubs affiliés. Un élargissement au niveau européen de ce type d'initiative est envisagé ;

7/ Commission Médicale :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :
-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;
-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

***Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales* :**

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération. Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

***Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR* :**

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;
-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

12/ Point Financier :

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général) dresse un premier constat des ressources-dépenses de la Fédération :

-l'encaissement des fonds propres s'est fait plus rapidement que l'an passé à la même époque et pour une somme plus importante, ceci pouvant s'expliquer en partie, en terme de délais et de somme, par l'application de la taxe de 10% en cas de renouvellement extraordinaire de licences ;

-la question du manque de trésorerie est récurrente et ne saurait se résoudre sans une action forte de la Fédération ;

-le budget prévisionnel a dû être révisé à la baisse en raison de la différence de 81 000€ entre le budget demandé et celui octroyé par le M.J.S.V.A dans le cadre de la convention d'objectifs ;

-il n'y a jamais de budget défini en amont dans le cadre de manifestations sportives (exemple : Challenge de France). Il est demandé au Président de la Commission Fédérale Financière de travailler sur la rédaction d'un cahier des charges type, qui serait proposé pour toute délégation d'organisation de compétitions nationales.

D'un point de vue général, le Trésorier demande à chacun de bien contrôler ses dépenses conformément au budget révisé, mais également ses ressources propres qui, si elles ne sont pas respectées ; remettent en cause les dépenses prévisionnelles.

CD 4 novembre 2006

*** Baseball :**

- ***Commission Sportive Baseball :***

Le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour tient à souligner le fait qu'il est inadmissible que des équipes engagées dans un championnat décident de ne pas jouer certains matches car il n'y a plus d'enjeu sportif. Il est expressément demandé que cette pratique n'ai plus lieu à l'avenir.

Le Président de la Fédération revient sur l'attribution du titre de N1A et demande qu'à l'avenir cette formule de championnat soit modifiée car il est anormal d'attribuer un titre de champion alors que les équipes ne se sont pas rencontrées car évoluant dans des poules différentes.

De plus, le Président de la Fédération demande qu'à l'avenir les places européennes soient attribuées à la fin du championnat et non après la saison régulière.

Le Trésorier tient à souligner que pour les championnats 2006, les frais d'arbitrage des play-down et des play-off (environ 10 000 €) n'avaient pas été prévus au budget, par conséquent il faudra en tenir compte et les intégrer dans les conditions d'engagements 2007.

Les documents concernant les championnats 2007 ayant été envoyés trop tard pour validation, il est demandé au Président de la CNSB de les présenter lors du séminaire des 18 et 19 novembre.

CD 27 janvier 2007 :

*** Point Financier :**

- Réalisé 2006 :

Présentation du budget réalisé 2006 par le Trésorier, Dominique Magnin, avec un résultat excédentaire de 11 277 €.
Pour la troisième année consécutive, la Fédération dégage un excédent ce qui permet au fur et à mesure de résorber le manque de trésorerie.
Pour la première année depuis plus de 5 ans, il n'a pas été demandé à la banque en fin d'année une autorisation de découvert bancaire.

Le constat qui est fait est que la Fédération parvient à mieux faire « rentrer l'argent ».

De plus, Eric Elsensohn, le Directeur Technique National tient à préciser que la totalité de la Convention d'Objectifs a été dépensée.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le budget réalisé 2006.

-Prévisionnel 2007 :

Présentation du budget prévisionnel 2007 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 150 €.

Il est à noter qu'à compter de cette année, les 3 postes administratifs sont pérennisés. En effet, l'aide financière de l'état s'arrête fin janvier pour 2 postes et fin août pour le troisième poste.

La mesure budgétaire d'aide à la création de clubs est reconduite pour l'année 2007, à savoir pour tout nouveau club créé, l'attribution d'une aide financière de 300 €.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel 2007.

***Divers :**

- Cotisation annuelle :
Le Comité Directeur souhaite soumettre à l'Assemblée Générale l'augmentation du prix de la cotisation annuelle pour la passer à 175 €.

- rémunération des formateurs :
Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnisations des formateur est proposée :

Formateur d'Arbitre : 45 € par journée
Formateur de Scoreur : 45 € par journée
Formateur Sportif : 45 € par journée

60 € par journée si BEES 1er degré
80 € par journée si BEES 2ème degré

AG 10 mars 2007 :

* **RAPPORTS d'ACTIVITÉ :**

- Présentation du Rapport du Trésorier, Monsieur Dominique MAGNIN.
Amélioration dans l'ensemble de la trésorerie néanmoins la Fédération traîne toujours un lourd passif et il faudra un certain pour le combler.

Plusieurs membres de l'Assemblée Générale interviennent pour faire part des points suivants :

- Problème de facturation soulevé par le club de Nice. Il est expressément demandé que chaque chèque établi à l'ordre de la Fédération concernant les licences, les engagements en championnats, la cotisations, les prêts et mutations fasse l'objet d'une facture individuelle qui sera envoyée aux clubs.

- Problème de retard dans l'encaissement des chèques : le Président du club de Nice Cavigal s'étonne du fait que certains chèques soient encaissés plusieurs mois après leur établissement.

- Le Président de la Ligue auvergne tient à souligner la bonne gestion financière et tient à en féliciter les membres du Comité Directeur

- La Ligue Aquitaine intervient pour demander à quel moment les ristournes aux ligues et Comités Départementaux seront reversées. Le Président de la Fédération précise, comme il l'a toujours indiqué, qu'une fois le redressement judiciaire de la FFBS clos, soit en octobre 2009, il proposera avant la fin de son mandat au Comité Directeur le rétablissement des ristournes aux Ligues et Comités départementaux à hauteur du montant du redressement payé sur les fonds propres.

Vote à l'unanimité du rapport du Trésorier

- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Pierre BRUNEL.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.
Voté à l'unanimité

*** APPROBATION DES COMPTES 2006 :**

Intervention de Monsieur Thierry Legrand, Expert comptable, et du Trésorier de la Fédération pour la présentation des comptes 2006.

Les comptes annuels 2006 font apparaître un montant total de produits de 1 070 844 € pour un montant total de charges de 1 059 567 €, soit un excédent de 11 277 €.
Le quitus est voté l'unanimité

*** BUDGET PREVISIONNEL 2007 :**

Présentation du Budget prévisionnel par le Trésorier.

Le budget prévisionnel est soumis à l'Assemblée Générale, il fait apparaître un total de produits de 1 201 396 € pour des charges prévisionnelles de 1 201 246 €.
Voté par 201 voix pour et 2 abstentions.

*** PROJET LICENCES 2008 :**

Présentation par le Président, Monsieur Eric-Pierre Dufour, du projet de refonte de licences 2008.
Le projet repose sur :

1. la licence unique à savoir une seule et même licence pour pratiquer plusieurs activités.

2. Trois types de licences :
   - compétitions officielle
   - pratique non officielle (loisir, découverte)
   - non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)

3. Une nouvelle tarification

Le Président de la Ligue Haute-Normandie se réjouit de voir que la Fédération propose une licence unique ; cette refonte des licences allant dans le bon sens pour le développement des trois sports.

Le club des Fire Horse (Bretagne) s'interroge quant l'augmentation du prix qui risque de pénaliser les petites structures et notamment la sienne.

Le Président rappelle que la dernière augmentation des licences remonte à 2003 et se propose d'étudier au cas par cas la possibilité d'aide aux clubs dans le cadre du plan de développement selon des critères définis notamment avec les projets axés sur les jeunes.

Certaines questions sont posées :
- Comment sera comptabilisé le nombre de voix pour l'Assemblée Générale ?
- Comment faire quand une personne a une double licence mais dans deux clubs différents ?
- Comment justifier le nombre de licenciés auprès des directions régionales et départementales ?

LICENCES : (Hors assurance) Validité de la licence du 1er Janvier au 31 décembre.

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES		PRATIQUE NON COMPETITIVE		NON PRATIQUANT	
	BASEBALL & SOFTBALL	**CRICKET**	**LOISIR**	DECOUVERTE	INDIVIDUEL DIRIGEANT	OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR
					40	25
SENIORS	40	24	25	5		
ESPOIRS	40	24	25	5		
CADETS	25	16	25	5		
MINIMES	25	16	25	5		
BENJAMINS	25	16	25	5		
POUSSINS	25	16	25	5		
TEE-BALL	25	16	25	5		

Renouvellement des licences

Toute nouvelle licence prise à compter du 1er septembre de l'année N est renouvelée automatiquement jusqu'au 31 décembre de l'année N+1

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte du 15 décembre 2007 au 31 janvier 2008.

Passée cette date, le prix des licences pour les renouvellements extraordinaires des licences (1er février – 30 juin), et les renouvellements exceptionnels des licences (1er juillet – 15 décembre) sera majoré de 10%.

L'Assemblée ayant longuement débattu sur ce sujet, le projet de refonte de licences, en lieu et place de toutes les dispositions antérieures, ainsi que les modifications statutaires l'accompagnant sont soumis au vote :

Vote par 201 voix pour et 2 abstentions

*** COTISATION 2008 :**

Il est proposé, à l'Assemblée Générale, une revalorisation du montant de la cotisation annuelle.

Le montant est fixé à 175 € pour 2008.

Vote par 191 voix pour, 2 vois contre, 10 abstentions

CD 5 mai 2007 :

*** Contrats de partenariat :**

Concernant les différents contrats, le Trésorier insiste sur le fait que les négociations doivent être faites dans les intérêts de la Fédération et non en fonction du nombre de licenciés.

De plus il est rappelé que les différents contrats ayant une incidence financière doivent être communiqués, avant signature pour étude, au trésorier et à la Commission Financière.

*** Road Show :**

Les 2 structures gonflables commandées en chine ont été livrées et sont donc en possession de la Fédération.
Le matériel est stocké dans un entrepôt situé dans la zone de fret d'Orly.

Un inventaire de la structure est prévu pour la mi-mai sachant que la cage de frappe est réservée pour le 23 mai par la ligue Limousin.

Une convention type entre la Fédération et le « loueur » est en cours d'établissement afin de prévoir les obligations des 2 parties.

Grille tarifaire :

- 1 à 3 jours : 100 € pour une structure / 150 € pour les 2 structures
- 4 à 6 jours : 200 € pour une structure / 300 € pour les 2 structures
- 7 jours : 400 € pour une structure / 600 € pour les 2 structures
- + de 7 jours : à définir en fonction des demandes

Le formulaire de réservation et les tarifs de location seront mis en ligne sur le site internet de la Fédération dans la rubrique « documentation / road show ».

* Divers:

- Barème DTN :
Demande de révision du barème fédéral pour les cadres de la Direction Technique Nationale :

- nuit sur Paris : 60 €
- nuit en province : 50 €
- repas : 15 €
- petit déjeuner : 6 €

Ces tarifs sont validés par 10 voix pour et 2 abstentions

Autres demandes formulées :

- avance permanente de 1 500 € pour les responsables des pôles à Toulouse et à Boulouris et 500 € pour le manager de l'équipe de France Senior baseball.
Validé à l'unanimité

- prise en charge des téléphones portables à hauteur de 80 € (au lieu de 60 €) pour les responsables des pôles et le manager de l'équipe de France Senior Baseball.
Validation par 9 voix pour, 1 abstention et 2 contres

- Forfait ADSL : demande de prise en charge de l'intégralité du forfait pour les cadres de la DTN + jeff ZEILSTRA, Raina HUNTER et Pascal BARTHE.
Vote : 4 voix pour, 4 voix contre et 4 abstention.
Le Président se rapprochera du DTN afin de fixer un tarif unique qui ne pourra en aucun cas représenter l'intégralité du forfait

- Séminaire Fédéral :
Plusieurs candidats sont intéressés pour organiser le séminaire fédéral annuel qui se teindra les 9,10 et 11 novembre 2007.

Un cahier des charges leur sera envoyé avec un demande de réponse pour le 20 juin afin de valider le choix de l'organisateur lors du prochain Comité Directeur

- Licences :
Les modifications votées lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007 impliquent des orientations à prendre par le Comité Directeur afin de tenir compte des remarques faites le jour de l'AG et de permettre une application dès septembre 2007.

Le Trésorier, Dominique MAGNIN, insiste sur le fait que c'est l'aspect sportif qui doit guider les orientations à prendre et que cela doit se traduire par la suite au niveau règlementaire.

CD 6 octobre 2007 :

*** DIVERS :**

- Barème de remboursement :
Demande d'ajustement de la part du Trésorier de la Fédération sur les forfaits téléphoniques concernant la Commission Nationale Sportive Baseball et la Commission Fédérale Prêts et Mutations. Il est accordé 60 € mensuel à la CNSB et 30 € mensuel sur 12 mois pour la CFM.

-CNDS
Les demandes concernant les dossiers baseball et softball sont en augmentation de 20% en 2007

CD 1er décembre 2007 :

*** BUDGET :**

Le budget réalisé 2007 devrait être tout juste à l'équilibre. Cette année 2007 a été riche en évènements sportifs nationaux et internationaux. De nombreuses actions de communication ont été menées et des retombées médiatiques s'en sont suivies.

Une réunion est fixée le jeudi 6 décembre, avec le cabinet d'experts comptables afin de faire un dernier point avant le bilan financier définitif.

La solde de la Convention d'objectifs 2007 a été reçu courant novembre. Ce versement tardif de la subvention de la part du Ministère nous a causé de nombreux problèmes de gestion surtout du fait du programme chargé des équipes de France.

D'autre part un avenant à la Convention d'Objectifs de 10 000 € a été accordé à la Fédération, par le Ministère dans le cadre des frais supplémentaires engendrés par le problème médical survenu à Pékin. Cette somme devrait être perçue courant du mois de décembre.

CD 26 janvier 2008 :

*** BUDGET :**

- Bilan 2007 :

Présentation du bilan 2007 par le Trésorier de la Fédération, Dominique Magnin.

Le résultat de l'exercice comptable 2007 fait apparaître un excédent de 64 231 € avec un résultat d'exploitation de – 8 924 € pour un montant total de produits s'élevant à 1 200 257 € pour 1 136 053 € de charges.

Le constat fait par le Trésorier est que la dette générale baisse et que le passif s'améliore. Le problème de trésorerie est récurent. En 2007, malgré la Convention d'Objectifs signée relativement tôt, les versements de la part du Ministère ont été très tardifs, ce qui a mis la Fédération dans une situation délicate en permanence.

Les fonds propres sont encore fragiles. Les outils en termes de gestion des coûts et des risques existent et fonctionnent, ainsi certaines actions ont été stoppées fin 2007 et repoussées en 2008.

Le Trésorier tient à souligner que la provision concernant l'affaire prudhommale a été conservée par prudence suite au pourvoi en cassation. Par conséquent la prochaine équipe dirigeante disposera de cette somme si un nouveau jugement est rendu.

Le Trésorier rappelle que cette année 2008 sera l'année du dernier échéancier du redressement judiciaire de la Fédération.

Il est a noté que suite à la refonte du système des licences 2008, la périodicité des encaissements des licences a été modifiée, les licences prises à compter de septembre (contre novembre auparavant) étant renouvelées gratuitement sur l'année N+1. Par conséquent les licences comptabilisées sur l'exercice 2007 ont été effectuées sur 10 mois et non 12 mois comme initialement prévu, ce qui représente un écart de 8 000 €.

Certains points d'alerte ont été ciblés, points sur lesquels il faudra être vigilant à l'avenir : téléphone, transport, matériel, …

Monsieur Olivier Dubaut tient à souligner que le rapport des produits fonds propres / Convention d'Objectifs est un indicateur en amélioration et la Fédération ne peut que s'en féliciter.

Le Trésorier tient à souligner qu'il s'agit un travail au quotidien épuisant pour peu de résultat en fin d'exercice.

Approbation du bilan 2007 à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

- Prévisionnel 2008 :

Présentation du Budget prévisionnel 2008 par le Trésorier de la Fédération.

Budget décomposé en 3 parties distinctes :

- l'activité internationale qui concerne le haut niveau : équipes de France, pôles France et le médical
- l'activité nationale qui concerne les championnats nationaux et les projets nationaux
- la vie fédérale qui concerne le fonctionnement du siège fédéral, les salaires, les licences, les cotisations

Le Budget prévisionnel présenté par le Trésorier fait apparaître un montant total des produits s'élevant à 1 219 691 € (dont 466 635 € de fonds propres et 753 056 € au titre de la Convention d'Objectifs 2008) pour un montant total des charges s'élevant à 1 219 556 €.

Validation à l'unanimité du budget prévisionnel 2008.

Remerciements par le Président, Eric-Pierre Dufour, pour le travail effectué par les personnes en charge de la partie financière au sein de la Fédération.

- Logiciel des licences :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel des licences, le Comité Directeur décide de :

- faire appliquer la majoration des 10 % du coût de la licence à compter du 16 mars 2008 (au lendemain de l'Assemblée Générale) afin de permettre aux clubs de se mettre à jour sans incidence financière.
- Autoriser le surclassement pour les catégories Benjamin et Poussin et de ce fait de faire les modifications règlementaires correspondantes.
- Confirmer la date des mutations ordinaires et extraordinaires et de ce fait de n'accorder aucun délai supplémentaire.

AG 15 mars 2008 :

* **RAPPORTS d'ACTIVITÉ :**

- Présentation du Rapport du Trésorier, par Monsieur Dominique MAGNIN.
Il souhaite apporter quelques précisions quant aux chiffres communiqués aux membres de l'Assemblée Générale. Si le résultat final est excédentaire, cela est dû à de l'exceptionnel par l'intégration de provisions pour risques qui ne se sont pas avérés.

Il est à noter que le produit des licences et cotisations est inférieur d'environ 12 000 € à l'année précédente du fait de la modification de la période de référence avec la mise en place du nouveau système des licences.

Au niveau de la trésorerie, l'année 2007 a été une fois de plus difficile à gérer car les subventions de l'état ont été très nettement retardées alors que le programme des équipes de France a été très chargé.

Vote à l'unanimité du rapport du Trésorier

- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Pierre BRUNEL.
Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Le Commissaire aux comptes n'a émis aucune réserve. Une attention particulière est à porter aux annexes des comptes annuels car elles comportent des informations importantes et permettent d'éclairer les comptes.

La situation financière va probablement s'améliorer dans les prochaines années du fait de la fin du redressement judiciaire en 2008, mais cela ne suffira pas à donner à la Fédération les moyens de son développement ; l'augmentation du nombre de licenciés est indispensable.

Voté à l'unanimité

*** APPROBATION DES COMPTES 2006 :**

Intervention de Monsieur Thierry LEGRAND, Expert comptable, et du Trésorier de la Fédération pour la présentation des comptes 2006.

Monsieur Thierry LEGRAND fait le constat de l'amélioration continuelle des comptes de la Fédération sans être pour autant sortir de la période difficile

Les comptes annuels 2007 font apparaître un montant total de produits de 1 200 257 € pour un montant total de charges de 1 136 053 €, soit un excédent de 64 204 €. Cet excédent sera intégré à l'actif du bilan 2008.

Le quitus est voté l'unanimité

*** BUDGET PREVISIONNEL 2007 :**

Présentation du Budget prévisionnel par le Trésorier de la Fédération.

La Fédération n'ayant pas résolu son problème de trésorerie, les actions sont toujours limitées. Budget prévisionnel qui correspond à notre réalité.

Le budget prévisionnel est soumis à l'Assemblée Générale, il fait apparaître un total de produits de 1 219 691 € pour des charges prévisionnelles de 1 219 556 €, soit un excédent de 135 €.

Vote à l'unanimité

CD 24 mai 2008 :

*** Divers :**

- barème de remboursement fédéral :

Le Président de la CNAB a formulé une demande de revalorisation du barème fédéral justifié par le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Cette demande intervenant en cours d'année budgétaire, il est précisé que ce point sera étudié lors de l'établissement du budget prévisionnel 2009. Le Trésorier insiste sur le fait que la recherche de produits financiers est nécessaire pour l'équilibre du budget.

L'étude sur la revalorisation du brème fédéral sera conditionnée par la réception des différents budgets prévisionnels 2009 fournis par les commissions nationales et fédérales.

CD 13 décembre 2008 :

*** Point Financier :**

Le Trésorier, Dominique Magnin, n'est pas en mesure de présenter une situation précise à fin novembre, le cabinet comptable ayant pris du retard dans la transmission du dossier, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Malgré tout, il est à noter que si le problème de trésorerie est toujours réel, celui-ci a tout de même tendance à être moins important que par le passé.

Concernant le budget prévisionnel, le trésorier reste dans l'attente de certains budgets de commissions afin de pouvoir présenter un budget prévisionnel global pour le mois de janvier.

Aucun élément nouveau n'étant à déclarer, le budget fonds propres devrait être sensiblement identique à celui de cette année.

FORMATION

CD 9 janvier 2005 :

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

CD 17 juin 2006

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.

Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;

-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

CD 4 novembre 2006

*** Formation :**

Williams Casacoli informe les membres du Comité Directeur qu'en collaboration avec la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, un plan annuel de formation est en cours réalisation.

Le Président de la Fédération souhaite que les fiches pratiques et techniques demandées par la Présidente de CFF, Nadège Esteban, soient l'une des priorités d'ici la fin d'année. Il est demandé à toutes les personnes concernées de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Date à retenir pour les prochaines formations :

- 2 et 3 décembre 2006 : formation jeunes dirigeants à Châtellerault
- 9 et 10 décembre 2006 : regroupement des Présidents de Commissions Régionales de Formation à Paris
- 16 et 17 décembre 2006 : UV 18 à Limoges.

CD 16 décembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Formation :***

La Commission Fédérale de formation a organisé, courant décembre, une réunion regroupant les Présidents des Commissions Régionales de Formation. 11 ligues étaient représentées. Un schéma de formation leur a été proposé et les échanges ont été très constructifs.

CD 27 janvier 2007 :

***Divers :**

- rémunération des formateurs :
Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnisations des formateur est proposée :

Formateur d'Arbitre :	45 € par journée
Formateur de Scoreur :	45 € par journée
Formateur Sportif :	45 € par journée
	60 € par journée si BEES 1er degré
	80 € par journée si BEES 2ème degré

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Formation :
Le DTN informe l'Assemblée Générale que le plan annuel de formation sera disponible fin juin 2007.

CD 5 mai 2007 :

*** Commission Fédérale Formation :**

La Commission Fédérale Formation soumet au vote du Comité Directeur les procédures et les dossiers de demande d'équivalence et de demande de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande d'équivalence concerne les licenciés de la Fédération ayant obtenu un titre, une qualification ou un diplôme étranger et souhaitant obtenir tout ou partie d'un diplôme fédéral délivré par la FFBS.

La demande de VAE permet à toute personne de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un diplôme dans le cadre de son projet professionnel ou personnel.

La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, d'une durée égale au moins à 3 ans, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

Validation à l'unanimité de ces 2 procédures

Bureau 9 juin 2007 :

*** Formation :**

La Commission Fédérale Formation a recensé les différentes formations dispensées dans les régions (en fonctions des informations qui ont peu être recueillies).
Une validation des dates et des formations dispensées sera demandée aux commissions régionales de formation afin de pouvoir formaliser tous ces éléments dans le programme annuel de formation (PAF) pour une mise en ligne sur le site internet de la Fédération.

CD 30 juin 2007 :

*** Divers:**

- Formation :
Le plan annuel de formations a été formalisé et est consultable ; il recense les différentes formations sur le territoire national.

CD 1er décembre 2007 :

*** FORMATION :**

- Mise en place d'une base de données et mise à jour listing formateurs et formés
- Travail de recensement des personnes formées
- Délivrance des diplômes (travail engagé)
- Travail de mise en adéquation des formations fédérales avec les formations proposées par le MSJS
- Diffusion du Guide de la Formation Régionalisée dans toutes les Ligues et sur le site internet fédéral
- Mise en place de la démarche de demande d'agrément pour les formations régionales

Les régions sont satisfaites. Les procédures de demandes d'agrément sont acceptées.

Réunion d'information du Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie Associative. L'idée est de garder le contrôle des techniciens que l'on forme (brevet d'état).

La priorité de la Commission Formation pour 2008 est de travailler sur les diplômes ministériels.

CD 2 mars 2008 :

*** Actualité :**

- Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que pour l'année 2008 l'action prioritaire sera portée sur la formation.

AG 15 mars 2008 :

*** COMMISSION FEDERALE FORMATION :**

Le Comité Directeur de la Fédération a souhaité mettre la priorité sur la formation pour cette année 2008.

Intervention de Mademoiselle Nadège ESTEBAN, Présidente de la Commission Fédérale Formation.

Présentation de l'outil élaboré pour la mise en place d'une formation. Outil d'aide dans la structuration, la mise en place et le suivi des formations au niveau des régions dans le respect de la règlementation fédérale.

Rappels sur quelques points pour la mise en place d'une formation : guide de la formation

- Diagnostic du territoire
- Identification des besoins
- Rédaction du pré-projet (choix de la thématique, lieu de la formation, date limite d'inscription, budget prévisionnel ...)
- Validation du projet et demande d'agrément auprès de la Commission Fédérale Formation (l'objectif est que la CFF puisse valider le calendrier des formations pour la saison suivante, actualisation du plan annuel de formations
- Evaluation des besoins logistiques
- Evaluation et comptes rendus de cette formation

La formation au service du développement : la formation est une clé d'entrée pour le développement des structures. Les formations mises en place doivent être en corrélation avec le plan de développement défini par la structure.

Rappel de la procédure pour la validation d'une formation :

- Les C.R.F. centralisent au niveau des ligues toutes les demandes régionales de formation.
- Les C.R.F. adressent les demandes aux commissions nationales ou fédérales concernées.

- Pré-validation de la formation par la commission nationale ou fédérale correspondante (vérification des formateurs, modalités pédagogiques et logistiques …)
- Transmission à la Commission Fédérale Formation pour validation finale : délivrance d'un numéro d'agrément et inscription sur le plan annuel de formation

L'action de la Commission Fédérale Formation va être axée sur l'organisation du regroupement des représentants des C.R.F, la production des contenus de formation (harmonisation des supports pédagogiques) pour les premiers niveaux de diplômes d'ici la fin 2008 et l'actualisation du plan annuel de formation.

Pour des raisons matérielles (vol de matériel et de documents) certaines formations demandées par les ligues n'ont pas pu obtenir de numéro d'agrément. Il va de soi que la Commission Fédérale Formation validera à postériori ces formations et leur délivra un numéro d'agrément.

Le livret de formation est obsolète et une réflexion est menée actuellement par rapport au carnet du bénévole édité par le CNOSF.

La Commission Nationale Formation veillera à faire le nécessaire quant à la délivrance des diplômes dans le cadre des formations passées et à venir.

Le Président de la Fédération insiste sur le fait qu'aujourd'hui il est indispensable de former au niveau de l'encadrement, de l'arbitrage et du scorage même si parfois cela doit se faire au détriment du jeu du fait que souvent l'arbitre ou le scoreur est aussi joueur.

LICENCES

CD 12 mars 2005 :

14/ Alignement licences cricket et baseball

Sébastien VIALE, Vice-Président, demande s'il faut faire valider en AG l'alignement du prix des licences cricket sur celui des licences baseball.

Olivier DUBAUT répond négativement sur le fondement de l'autonomie de France Cricket.

Eric-Pierre DUFOUR, Président, s'excuse de devoir s'absenter. Il doit rejoindre les membres de la délégation du CIO et de Paris 2012 pour la visite des sites olympiques (11H30).

AG 12 mars 2005 :

Questions diverses, Vœux, Suggestions

Le président indique que l'assemblée générale doit voter un certain nombre de montants n'ayant jamais été visés en euros :

Affiliations :	153€
Cotisations :	153€
Licence Non Pratiquant :	35€
Licence Officiel :	35€
Cotisation membre donateur :	200€
Cotisation membre Bienfaiteur :	800€

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

Une question est posée sur la date de réception des cartons licence, il est répondu que l'imprimeur a rencontré une panne technique.

Cartes Sports de Batte : ces cartes permettent une pratique ponctuelle comprenant une assurance mais ne sont pas comptabilisées dans le nombre de licences de la fédération.

CD 25 juin 2005 :

*** Modification des Règlements :**

*** prise de licences sur le site internet :**

Suite aux modifications apportées aux divers règlements, le Comité Directeur charge le Secrétaire Général de s'assurer, d'une part, qu'avant toute possibilité de saisie de licence, une page comprenant les dispositions suivantes, avec case à cocher pour pouvoir accéder à la page suivante, soit mise en place rapidement :

« La saisie informatique des demandes de délivrance de licences par le Club, vaut uniquement comme demande « d'homologation de celles-ci.

« Je soussigné, Président du Club, certifie que chaque joueur pour lequel je demande une licence :

- « a subi une visite médicale de non contre indication à la pratique sportive et se trouve détenteur du certificat médical qui lui a été délivré ».

- « a souscrit un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, que ce contrat soit le contrat collectif proposé par la Fédération ou « tout contrat souscrit par ailleurs. »

et d'autre part, que le listing, imprimable par le Club des licences dont la transaction financière a été effectuée par les services de la Fédération comporte la mention suivante en gros caractères :

« Listing des licences homologuées et/ou en cours d'expédition »

CD 10 septembre 2005 :

Changement des catégories d'âge

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1983 et avant	1986 et avant	01/09/1986 et avant
ESPOIR	1984 / 1985 / 1986 1987 / 1988 / 1989	1987 / 1988 / 1989	du 01/09/86 au 31/08/90
CADET	1990 / 1991/ 1992	1990 / 1991 / 1992	du 01/09/90 au 31/08/92
MINIME	1993 / 1994 / 1995	1993 / 1994 / 1995	du 01/09/92 au 31/08/94
BENJAMIN	1996 / 1997 / 1998	1996 / 1997 / 1998	du 01/09/94 au 31/08/96
POUSSIN	Né en 1999 et après	Né en 1999 et après	Nés à partir du 01/09/1996

LOISIR : Toutes catégories d'âges

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Licences :**
Pour la mi-novembre, tous les clubs recevront un listing de leurs licenciés 2005 comme le prévoient les textes fédéraux. De plus, y seront joins toutes les informations légales ainsi que les dates de renouvellement et de prise de licences. Un appel à cotisations 2006 sera envoyé dans le même temps.

Le nombre des licences 2006 devrait être assez similaire à celui de 2005.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Catégories d'âges 2006 :**

Le Comité Directeur après analyse des avantages et des inconvénients de la modification votée lors du dernier Comité Directeur, et après avoir noté qu'il ne fallait pas confondre les catégories d'âges et l'âge des compétiteurs engagés dans certaines compétitions ne relevant pas des catégories d'âges fixées par la licence (par exemple championnat Espoir regroupant des juniors et des seniors de moins de 22 ans), approuve les catégories d'âges présentées par les Commissions Nationales Sportives pour la saison 2005 – 2006 :

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1986 et avant	1986 et avant	01/09/1986 et avant
JUNIOR	1987 / 1988 / 1989	1987 / 1988 / 1989	du 01/09/86 au 31/08/90
CADET	1990 / 1991/ 1992	1990 / 1991 / 1992	du 01/09/90 au 31/08/92
MINIME	1993 / 1994 / 1995	1993 / 1994 / 1995	du 01/09/92 au 31/08/94
BENJAMIN	1996 / 1997 / 1998	1996 / 1997 / 1998	du 01/09/94 au 31/08/96
POUSSIN	Né en 1999 et après	Né en 1999 et après	Nés à partir du 01/09/1996

LOISIR : Toutes catégories d'âges

CD 18 décembre 2005 :

***Tarifications 2006 :**

***-Modification de la tarification de l'assurance fédérale** :*

Sur proposition du Président de la Fédération, il est soumis au vote du Comité Directeur le passage à une tarification unique de l'assurance proposée par la Fédération dans le cadre du contrat la liant avec GPA.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, l'assurance fédérale sera pour la saison 2006 d'un montant de 2,50€ quelque soit le type de pratique et/ou la catégorie d'âge.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité cette nouvelle tarification.

***France Cricket** :

-Catégories d'âge Cricket saison 2006 :

Sur proposition du Président de France Cricket et du Directeur Technique Cricket, les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les catégories d'âge suivantes :

CATEGORIES	ANNEES CORRESPONDANTES
SENIORS	1985 et avant
JUNIORS	1986/1987/1988/1989
CADETS	1990/1991/1992
MINIMES	1993/1994/1995
BENJAMINS	1996/1997/1998
POUSSINS	Nés en 1999 et après

***Questions diverses :**

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen. Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

CD 19 février 2006 :

*** ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération se tiendra le samedi 18 mars 2006, à 14 heures, à l'hôtel Campanile porte de bagnolet.

Le Comité Directeur souhaite présenter les propositions suivantes qui seraient applicables en 2007, si elles sont acceptées par l'Assemblée Générale :

- augmentation de la licence loisir : passage de 12 € à 20 €
- augmentation de la cotisation fédérale : passage de 153 € à 175 €
- mettre toute nouvelle licence au même prix que les anciennes licences et rétrocéder 50% du prix des nouvelles licences aux clubs concernés

CD 9 septembre 2006

7/ Catégories d'âge 2006/2007

Les Membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité les catégories d'âge suivantes pour la saison 2006/2007.

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIORS	1987 et avant	1987 et avant	1986 et avant
JUNIORS	1988/1989/1990	1988/1989/1990	1987/1988/1989/1990
CADETS	1991/1992/1993	1991/1992/1993	1991/1992/1993
MINIMES	1994/1995/1996	1994/1995/1996	1994/1995/1996
BENJAMINS	1997/1998/1999	1997/1998/1999	1997/1998/1999
POUSSINS	Né en 2000 et après	Né en 2000 et après	Nés en 2000 et après

Communication de ces catégories d'âge sera faite sur le Site Internet de la Fédération dans sa partie « textes officiels ».

CD 4 novembre 2006

* **Projet de refonte des licences** :

Le Comité Directeur est conscient qu'une refonte du système actuel des licences est nécessaire afin de répondre au mieux aux attentes des clubs et aux particularités de nos sports.

Le Comité Directeur nomme Sébastien Viale comme chef de projet et lui demande de constituer un groupe de travail pour présenter un projet à l'Assemblée Générale de 2007 afin qu'un nouveau système de licences puisse être applicable dès 2008.

***Divers :**

- ***Catégories d'âges*** **:**
  Suite à une demande du C.I.O la commission des sports européenne envisage de modifier la loi sur le sport et demande aux Fédérations internationales et donc nationales d'envisager pour l'avenir les pratiques sportives en terme de tranche d'âge (exemple : - de 21 ans) et non plus en terme de catégorie (cadet, junior …).

  Dans le cadre où ce projet serait validée son application interviendrait dès l'échéance 2008 après les Jeux Olympiques.

CD 27 janvier 2007 :

- gratuité des licences :
Au même titre que les membres de la commission fédérale de discipline, les membres du conseil fédéral d'appel obtiendront la gratuité de leur licence à titre individuelle.

AG 10 mars 2007 :

*** PROJET LICENCES 2008 :**

Présentation par le Président, Monsieur Eric-Pierre Dufour, du projet de refonte de licences 2008.
Le projet repose sur :

1. la licence unique à savoir une seule et même licence pour pratiquer plusieurs activités.

2. Trois types de licences :
   - compétitions officielle
   - pratique non officielle (loisir, découverte)
   - non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)

3. Une nouvelle tarification

Le Président de la Ligue Haute-Normandie se réjouit de voir que la Fédération propose une licence unique ; cette refonte des licences allant dans le bon sens pour le développement des trois sports.

Le club des Fire Horse (Bretagne) s'interroge quant l'augmentation du prix qui risque de pénaliser les petites structures et notamment la sienne.

Le Président rappelle que la dernière augmentation des licences remonte à 2003 et se propose d'étudier au cas par cas la possibilité d'aide aux clubs dans le cadre du plan de développement selon des critères définis notamment avec les projets axés sur les jeunes.

Certaines questions sont posées :

- Comment sera comptabilisé le nombre de voix pour l'Assemblée Générale ?
- Comment faire quand une personne a une double licence mais dans deux clubs différents ?
- Comment justifier le nombre de licenciés auprès des directions régionales et départementales ?

LICENCES : (Hors assurance) Validité de la licence du 1er Janvier au 31 décembre.

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES		***PRATIQUE NON COMPETITIVE***		***NON PRATIQUANT***	
	BASEBALL & SOFTBALL	***CRICKET***	**LOISIR**	***DECOUVERTE***	***INDIVIDUEL DIRIGEANT***	***OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR***
					40	25
SENIORS	40	24	25	5		
ESPOIRS	40	24	25	5		
CADETS	25	16	25	5		
MINIMES	25	16	25	5		
BENJAMINS	25	16	25	5		
POUSSINS	25	16	25	5		
TEE-BALL	25	16	25	5		

Renouvellement des licences

Toute nouvelle licence prise à compter du 1er septembre de l'année N est renouvelée automatiquement jusqu'au 31 décembre de l'année N+1

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte du 15 décembre 2007 au 31 janvier 2008.

Passée cette date, le prix des licences pour les renouvellements extraordinaires des licences (1er février – 30 juin), et les renouvellements exceptionnels des licences (1er juillet – 15 décembre) sera majoré de 10%.

L'Assemblée ayant longuement débattu sur ce sujet, le projet de refonte de licences, en lieu et place de toutes les dispositions antérieures, ainsi que les modifications statutaires l'accompagnant sont soumis au vote :

Vote par 201 voix pour et 2 abstentions

CD 5 mai 2007 :

*** Autorisation de Compétition :**

Le dossier étant complet le Comité Directeur autorise la Junior Association les Blackdogs de Saint Tyrieix la Perche a participer aux compétitions jeunes pour la saison scolaire 2006-2007.

Les licences de cette association seront délivrées, uniquement pour la période scolaire précitée, sous l'appellation de cette association et sous le numéro 087006.

* Divers:

- Licences :
Les modifications votées lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007 impliquent des orientations à prendre par le Comité Directeur afin de tenir compte des remarques faites le jour de l'AG et de permettre une application dès septembre 2007.

Le Trésorier, Dominique MAGNIN, insiste sur le fait que c'est l'aspect sportif qui doit guider les orientations à prendre et que cela doit se traduire par la suite au niveau règlementaire.

CD 30 juin 2009 :

***Actualité :**

- **Divers** :
  * Licences : à fin juin, la Fédération enregistre une augmentation de 300 licences par rapport à juin 2006

CD 26 janvier 2008 :

- Licences non pratiquant officiel :

4 demandes sont présentées au Comité Directeur :
- Suzanne Bricaud
- Frédéric kerbeche
- Michel Metivier
- Alain Marchi

Validation par le Comité Directeur

AG 15 mars 2008 :

*** LICENCES :**

Présentation par le responsable juridique de la Fédération, Monsieur Gilles BIZOT, des différentes fonctionnalités du nouveau logiciel iClub :
- saisie des licences
- saisie des prêts et mutations
- édition des « rosters » pour les championnats déclarés auprès des commissions nationales sportives
- édition de factures : licences, cotisations, prêts et mutations, engagements championnats nationaux
- règlement des licences par prélèvement bancaire
- statistiques
- recensement des lieux de pratique
- ….

Ce logiciel sera évolutif en fonction des besoins de la Fédération.

Concernant certaines questions posées par l'Assemblée, il est précisé que :

- Le lancement des licences softball avait été fait sans prendre en compte toutes les spécificités (mixte, masculin, féminin …). Par conséquent, d'ici la fin mars, il y aura la possibilité de prendre des compléments de licence au sein d'autres clubs sans passer par un prêt ou une mutation.

- Le fichier des licenciés de la FFBS a été déclaré auprès de la CNIL. Très peu de personnes ont accès à la base complète des licenciés et ces personnes ont été habilitées par la Fédération. Le fichier des licenciés est confidentiel.

- Problème momentané quant à la prise de licences non pratiquantes officielles arbitre ou entraîneur car les services administratifs de la Fédération sont dans l'attente des listes à jour de diplômes obtenus par la CNAB ou par la DTN afin de pouvoir valider les demandes formulées par les clubs.

- Corrections en cours concernant l'appartenance à un club d'un joueur muté ou prêté.

- Réflexion actuelle sur l'enregistrement informatique des certificats médicaux ; nouveau système qui devrait être mis en place pour la saison 2009.

- Des explications sont données quant à l'édition du « roster » via le logiciel iClub :
Activation de la semaine en cours chaque jeudi par les services administratifs de la Fédération. A partir de ce moment là, le logiciel calcule tous les licenciés susceptibles de pouvoir jouer dans telle ou telle catégorie. Il n'y a pas de contrôle sur le fait qu'un joueur ait joué dans l'équipe 1 de son club le samedi et dans l'équipe 2 le dimanche ; ceci est de la responsabilité des commissions nationales sportives

Les rosters de la semaine en cours sont à imprimer et à présenter à l'arbitre. Cela correspond à une fiche collective de licences. Ce système ne remplace en aucun cas la feuille de match ou le line-up.

CD 24 mai 2008 :

*** Licences non pratiquant officiel :**

Une demande est présentée au Comité Directeur :
- Georges MOUART, dirigeant de la Ligue d'Aquitaine.

Validation par le Comité Directeur

*** Divers :**

- Licences 2008 :
Un point sur l'ensemble des clubs a été réalisé par les services administratifs de la Fédération.
Il est mis en évidence qu'à ce jour plus de des licences 2007 n'ont pas encore été renouvelées.

Un constat est fait sur la prise globale des licences et il en ressort que de nombreux clubs ne « licencient » pas auprès de la Fédération tous leurs adhérents ce qui pose un réel problème quant à l'assurance et à la responsabilité de chacun.

Un courrier sera adressé aux ligues par le Secrétariat Général afin que les vérifications des licences soient systématiques et ce quelque soit le niveau de championnat et la catégorie d'âges.

D'autre part, une relance a été effectuée auprès des clubs afin que les clubs non à jour de leur cotisation régularisent leur situation.

CD 13 septembre 2008 :

*** Logiciel « Iclub » :**

Après une année de fonctionnement du logiciel, certaines évolutions seront apportées avant la période des renouvellements avec entre autres la possibilité de payer la cotisation annuelle par prélèvement, la consultation de l'état des prêts et mutations avec un lien sur le site www.ffbsc.org, l'attestation de licence envoyée à tout licencié pour lesquels le mail aura été renseigné, l'édition de l'attestation de cotisation annuelle …..

Une étude est menée actuellement par les services administratifs de la Fédération pour faire évoluer le système quant au certificat médical.

LIGUES – COMITES DEPARTEMENTAUX

CD 9 janvier 2005 :

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Le Comité Directeur confirme, comme il en été fait mention lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004, et bien que la Fédération ai changé de nom en ne comprenant plus le Cricket dans son titre, que les organes de déconcentration de la Fédération, continueront de s'intituler avec le nom des trois disciplines :
Exemple : Ligue d'Ile de France de Baseball, Softball et Cricket.

CD 13 février 2005 :

*** Etat de la mise à jour des Ligues et Comités Départementaux :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique l'état d'avancement de cette mise à jour.

Il demande aux membres du Comité Directeur de bien vouloir intervenir auprès des organes suivants afin de les inciter à régulariser leur situation ce qui évitera les décisions de retrait de Délégation que la Fédération devra prendre au cas contraire.

Comités Départementaux :	Haut Rhin	Dordogne	Cantal
	Lot et Garonne	Manche	Saône et Loire
	Ille et Vilaine	Essonne	Seine St Denis
	Val de Marne	Aude	Gard
	Hérault	Pyrénées Orientales	Meurthe et Moselle
	Moselle	Haute Garonne	Nord
	Pas de Calais	Isère	Loire
	Haute Savoie	Aisne	Guadeloupe
Ligues :	Basse Normandie	Bretagne	Lorraine
	Midi Pyrénées	Nord Pas de Calais	

Après exposé des motifs par le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation , le Comité Directeur autorise la dissolution de la Ligue de Picardie et du Comité de l'Oise.

CD 12 mars 2005 :

3/ Ligues et Comités

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle la méthodologie qui va être employée à partir de la nouvelle mandature pour relancer l'ensemble des relations avec les Ligues Régionales et Comités Départementaux.

Les membres du Comité Directeur visiteront toutes les Ligues Régionales (à commencer par la Ligue d'Alsace). Ces rencontres devront se faire avec les différentes entités du mouvement sportif local (CROS, CDOS), ainsi que les membres des administrations d'Etat et locales (DRJS, DDJS, Conseils Régionaux, Conseils Généraux).

Il est rappelé que les membres du Comité Directeur exerçant des fonctions locales ne se rendront pas dans les Ligues ou Comités Départementaux dans lesquels ils sont élus.

***Retrait de Délégation de la Fédération et Dissolution de l'Association loi de 1901**

1/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait de délégation et la dissolution des associations de loi de 1901 des Comités Départementaux suivants pour non activité, aucun Club en exercice ne figurant plus dans leur ressort territorial :
-CD Marne ;
-CD Hautes Pyrénées

2/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait de délégation et la dissolution de l'association de loi de 1901, pour sédition, du Comité Départemental suivant :
-CD Pyrénées Orientales

Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, responsable Juridique de la Fédération sont nommés Commissaires chargés de la Liquidation de ces trois entités, et sont mandatés pour effectuer toutes les démarches administratives et légales rendues nécessaires par ces décisions.

Notification de ces décisions sera expédiée aux DDJS, aux CDOS et aux Conseils Généraux concernés.

3/ Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la proposition de dissolution pour non activité, sous réserve du constat de non activité des Comités Départementaux ci-après dénommés et ne comprenant qu'un Club, par le club concerné et après avis de la Ligue Régionale :

-CD Bas-Rhin ;
-CD Puy de Dôme ;
-CD Cote d'Or ;
-CD Aude ;
-CD Maine et Loire ;
-CD Aisne ;
-CD Charente ;
-CD Hautes Alpes ;
-CD Vaucluse ;
-CD Drôme ;
-CD Haute-Savoie.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement de récolter les avis des Clubs et Ligues concernés.

***Relance des Comités Départementaux comprenant plusieurs Clubs.**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la nécessité d'un travail conjoint de la Fédération et de la Ligue concernée devant permette, dans les 6 mois, la remise sur pied des Comités Départementaux suivants pour leur permettre de fonctionner ; à défaut ces Comités Départementaux seront dissous par le Comité Directeur lors de sa réunion de septembre ou octobre 2005 :

-CD Pyrénées Atlantiques,
-CD Isère,
-CD Saône et Loire,
-CD Seine Saint Denis en collaboration avec France Cricket.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement, en liaison avec la Direction Technique Nationale, de la mise en œuvre de ce programme de réactivation de ces organes de déconcentration.

***Création de Comités Départementaux**

1/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité la création d'un Comité Départemental au sein des départements suivants :
-Calvados,
-Finistère,
-Eure et Loire.

Un travail conjoint de la Fédération et des Ligues concernées doit déboucher, dans les 6 mois, par la création de Comités Départementaux en état de fonctionner.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement, en liaison avec la Direction Technique Nationale, de la mise en œuvre de ce programme de création de ces organes de déconcentration.

2/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité la création du Comité Provincial Sud de Nouvelle Calédonie (910198).

3/ la Ligue des Antilles change de nom et devient la Ligue de la Guadeloupe en conservant le même numéro (910097).

***Réflexion sur l'utilité et le devenir des Comités Départementaux ne possédant qu'un seul Club**

Le Comité Directeur s'engage à réfléchir sur la position à adopter envers les Comités Départementaux suivants ne possédant plus qu'un seul Club :

-CD Cantal,	Saint-Flour	29 Licences
-CD Indre et Loire,	Joué Les Tours	63 licences
-CD Doubs,	Besançon	26 licences
-CD Jura,	Champagnole	12 licences
-CD Meurthe et Moselle,	Lunéville	43 licences
-CD Charente Maritimes,	La Rochelle	83 licences
-CD Deux-Sèvres,	Bressuire	16 licences
-CD Bouches du Rhône.	Marseille	121 licences

***Ligue Languedoc-Roussillon**

Le Comité Directeur mandate Patrick TUGAULT, président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, Responsable Juridique de la Fédération, aux fins de réunir toutes les parties en présence relevant du ressort territorial de la Ligue du Languedoc Roussillon (Clubs et Comités Départementaux) dans le but de déterminer en commun un programme pour les années à venir qui devra s'imposer et être accepté par tous (Haut-niveau, formation, Développement, etc.).

Ils sont chargés, une fois ce programme défini et accepté par toutes les parties, de préparer l'ossature d'un nouveau Comité Directeur pour la Ligue, composé de membres reconnus par tous, et en particulier du candidat à la Présidence.

A cet effet, ils pourront contacter, autant que de besoins, les autorités locales et de tutelle ainsi que celles du mouvement sportif.

Le Comité Directeur décide qu'en cas d'échec de la définition d'un programme clair, défini en commun, et s'imposant à tous pour plusieurs années, ou en cas d'impossibilité de réunir toutes les parties ou de déterminer des candidatures respectées par toutes les parties, la Ligue du Languedoc Roussillon se verrait retirer sa délégation de pouvoir et serait dissoute.

Si une telle éventualité devait voir le jour charge est donnée aux mandatés d'entreprendre toutes les démarches administratives et légales rendues ainsi nécessaires. A cet effet, le Comité Directeur nomme Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, responsable Juridique de la Fédération Commissaires chargés de la liquidation de la Ligue Languedoc Roussillon.

<u>AG 12 mars 2005 :</u>

Questions diverses, Vœux, Suggestions

Le président indique que l'assemblée générale doit voter un certain nombre de montants n'ayant jamais été visés en euros :

Affiliations :	153€
Cotisations :	153€
Licence Non Pratiquant :	35€
Licence Officiel :	35€
Cotisation membre donateur :	200€
Cotisation membre Bienfaiteur :	800€

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

Il est souhaité que la Fédération établisse des factures au nom d'un Comité Départemental lorsque ce dernier règle les cotisations des clubs de son ressort.

Bureau 14 mai 2005 :

*** Déplacement en Aquitaine :**

Le Président de la Fédération tient à remercier Madame Bissey, Président de la Ligue d'Aquitaine, pour l'accueil qui lui a été fait lors de sa visite du 21 au 23 avril dernier.

Rencontre avec le directeur des sports du Conseil Régional, le directeur des la DRJS et le directeur du Creps.

De plus, une réunion a été organisée avec l'ensemble des clubs et des comités départementaux.

Dans le cadre du développement, la Fédération aidera la Ligue d'Aquitaine sur 2 projets :

- passeport jeune de parrainage
- diplôme sportif jeune.

La Ligue d'Aquitaine doit fournir un détail sur ces deux projets.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- Déplacement en Bretagne :

Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

CD 25 juin 2005 :

*** Actualité nationale et internationale :**

- Déplacement en Bretagne :

Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

*** Ligue Languedoc Roussillon :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation expose, d'une part, le déroulement de la réunion informelle organisée par la Fédération à Montpellier dans le but de réunir les avis et propositions de toutes les parties en présence dans cette région, et d'autre part, les suites apportées à cette réunion menée, outre lui-même, par Gin BATS, Membre du Comité Directeur référent pour cette Ligue et Olivier GARCIA, chargé de la Vie Fédérale.

Une Assemblée Générale sans condition de quorum a été convoquée pour le 2 juillet et devrait confirmer le choix d'une nouvelle équipe dont le programme est décliné de celui élaboré par la Fédération.

*** Comité Départemental de Haute-Vienne :**

Comme évoquée lors d'un précédent Comité Directeur, une visite a été rendue nécessaire en Limousin pour rencontrer les intervenants de la Ligue, et du Comité de Haute-Vienne non reconnu par la Fédération, mais déjà déclaré en loi de 1901 et reconnu des instances locales.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les deux rapports effectués par Olivier GARCIA, chargé de la Vie Fédérale, qui s'est déplacé à Limoges.

Au vu des rapports, il apparaît que la DRDJSVA émet les plus grandes réserves sur la comptabilité du Comité de Haute-Vienne (suspicion de détournements de fonds), et sur la moralité d'un de ses dirigeants.

Le Comité Directeur décide de ne pas reconnaître le Comité Départemental de Haute-Vienne tant qu'une enquête complémentaire n'aura pas été effectuée.

Le Comité Directeur, décide par mesure conservatoire, de suspendre la licence de Monsieur Jean-Pierre NEGRE, en attente, des résultats de cette enquête.

Le Comité Directeur charge le Président de la Commission Fédérale Juridique et le Directeur Technique National, chacun pour ce qui les concerne, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaire afin d'éclairer le Comité Directeur.

***Ligues et Comités Départementaux :**

Patrick TUGAULT présente un état des lieux de la mise en règle des Ligues et Comités Départementaux suite aux Assemblées Générales modificatives des statuts et électives pour 4 ans.

A ce jour, sur les 74 organes déconcentrés de la Fédération, seuls 15 sont entièrement en règle vis à vis, tant de la réglementation fédérale, que leur propre réglementation. Ce suivi a entraîné plus de 400 courriers divers à ces organes.

Il regrette de n'avoir pu mener à bien la totalité de la mise à jour, et ne peut que constater le manque d'empressement et de prise de conscience de beaucoup d'élus locaux au regard de leurs responsabilité légales.

Le Président DUFOUR remercie Patrick TUGAULT pour son important travail et lui demande de communiquer les éléments concernant ces organes à chaque membre du Comité Directeur référent, chacun pour ce qui le concerne.

<u>CD 5 et 6 novembre 2005 :</u>

*** Etat des Ligues régionales et des Comités départementaux**

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation constate que depuis qu'il a délégué le suivi des ligues régionales et comités départementaux, à la demande du Président, aux membres du Comité Directeur chargés d'un secteur géographique, il n'a eu aucun retour sur le travail effectué.

Il remarque que beaucoup de ligues régionales et comités départementaux ne sont toujours pas à jour au niveau administratif, et qu'il convient en priorité d'assurer la régularisation de cet état de fait avant toute mise en place du plan de développement.

Après échange, le Comité directeur décide le retrait de délégation et la dissolution des Comités suivants :

- Comité des Hautes Alpes,
- Comité du Maine et Loire,
- Comité du Vaucluse.

Notification de cette décision sera communiquée par les services administratifs fédéraux aux DDJS, aux CDOS, aux Préfectures et aux Conseils Généraux concernés.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que soit mise en œuvre rapidement l'enquête confiée, par le Comité Directeur du 12 mars 2005 au Secrétaire Général et au service juridique de la Fédération, aux

fins de récolter les avis des Clubs et des Ligues Régionales concernés, afin d'aider le Comité Directeur à se positionner sur la suite à donner au statut des Comités suivants :

-CD Bas-Rhin ;
-CD Puy de Dôme ;
-CD Cote d'Or ;
-CD Aude ;
-CD Aisne ;
-CD Charente ;
-CD Drôme ;
-CD Haute-Savoie.

III/Comité des Pyrénées Orientales :
Au vu des éléments nouveaux survenus, sur proposition du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, le Comité Directeur décide à l'unanimité le retrait de sa décision du 12 mars 2005, retirant la délégation et prononçant la dissolution du Comité des Pyrénées Orientales, et de tous ses effets.

Le service juridique de la Fédération est chargé de veiller à la régularisation administrative complète de ce Comité.

CD 18 décembre 2005 :

***Etat des Comités Départementaux**

Suite à la demande de la Commission Fédérale de la Réglementation au cours du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005, une enquête était souhaitée sur les Comités Départementaux suivants :

-CD Bas-Rhin ;
-CD Puy de Dôme ;
-CD Côte d'Or ;
-CD Aude ;
-CD Aisne ;
-CD Charente ;
-CD Drôme ;
-CD Haute-Savoie.

Contact pris auprès des Présidents de Ligue concernée, en est ressorti les éléments suivants :

-certains Comités Départementaux n'existent plus : CD Charente, CD Drome. Le seul club du département (Valence Drom's ; 026002) ne semble pas avoir d'existence effective non plus. Le Président de la Ligue Alain RICHARD doit se rapprocher des derniers membres connus de ce club ;

-certains Comités Départementaux sont « en sommeil » : CD Puy de Dôme, CD Bas-Rhin bien que pour ce dernier des liens existent toujours avec le Conseil Général ;

Enfin en concertation avec Williams CASACOLI, Responsable du développement au sein de la Direction Technique Nationale, il a été convenu qu'il se rapproche des Clubs de Côte d'Or pour réactiver le Comité Départemental suite à l'affiliation du DUC.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité de prononcer le retrait de délégation et la dissolution des Comités suivants :

-CD Drome ;
-CD Charente.

Notification de cette décision sera communiquée par les Services administratifs de la Fédération aux DDJS, CDOS et Conseils Généraux, et la Ligue concernée.

CD 18 décembre 2005 :

***Référents Fédéraux auprès des Ligues Régionales :**

Certaines Ligues ne disposaient pas de référent fédéral. De nouvelles désignations ont été faites par le Président de la Fédération :

-**Ligue d'Auvergne :** Monsieur Jean-Marie MEURANT est désigné référent de cette Ligue ;

-Ligues du Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne: Monsieur Sébastien VIALE est désigné référent de ces ligues ;

-Ligues de Bretagne, Haute-Normandie : Monsieur Olivier DUBAUT est désigné référent de ces Ligues ;

-Ligue de Nouvelle Calédonie : le Président de la Fédération et le Directeur Technique National seront référents de cette Ligue.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Divers :**

Projets Ligues :

Dans le cadre des projets des ligues soutenues par la Fédération, 4 jeunes baseballeurs ou softballeurs de la ligue d'Aquitaine et de la ligue P.A.C.A. accompagneront 2 des 3 équipes de France participant aux championnats d'Europe 2006.

Le Président précise que ces jeunes seront sous la responsabilité du délégué fédéral durant tout le séjour. Le DTN informe, qu'en aucun cas le cadre technique en charge de l'équipe n'aura de responsabilités quant à ces jeunes.

CD 19 février 2006 :

*** DIVERS**

- Projets Ligues :

Le Comité Directeur acte le fait que :

- 2 jeunes garçons de la Ligue d'Aquitaine accompagneront l'équipe de France cadets Baseball
- 2 jeunes garçons de la Ligue P.A.C.A. accompagneront l'équipe de France des moins de 21 ans Baseball
- 1 jeune fille de la ligue P.A.C.A. accompagnera l'équipe de France Junior Softball

- Tour des régions :

Williams Casacoli, cadre de la DTN, présente son travail dans les régions. Il insiste sur la nécessité d'être épaulé dans sa démarche par les élus du Comité Directeur qui ont été missionnés sur des régions.

Il souhaiterait qu'il y ait plus de réactivité de la part des élus afin de crédibiliser et concrétiser son action dans les régions.
Il y a un réel besoin de soutenir les différents acteurs dans nos régions.

CD 17 juin 2006

****Approbation de Comités Départementaux de Baseball, Softball et Cricket* :**

Les Comités Départementaux suivants sont approuvés à l'unanimité par le Comité Directeur de la Fédération en vertu de l'article 7 du Règlement Intérieur de la Fédération (nouveaux statuts, récépissé de déclaration en Préfecture reçus à la Fédération) :

-Comité du Maine et Loire de Baseball, Softball et Cricket
Président : Monsieur Roger GRIMAULT

-Comité de Saône et Loire de Baseball, Softball et Cricket
Président : Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

Le Comité Directeur présente toutes ses félicitations aux nouveaux Présidents pour leur engagement, et souhaite qu'en son nom le Président de la Fédération écrive et salue ces nouveaux Présidents et tout particulièrement Monsieur Roger GRIMAULT pour son retour dans la vie associative.

7/ Commission Médicale :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :

-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;

-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

***Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales* :**

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération.

Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

***Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR* :**

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;
-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

8/ Plan de Développement :

*__***Aide pour la Ligue de Bretagne de Baseball, Softball et Cricket** **:**

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 400€ pour la Ligue de Bretagne de Baseball, Softball et Cricket dans le cadre de la politique d'aide au développement des Ligues Régionales. Cette subvention est une aide pour l'organisation d'un Tournoi Minime/Cadet.

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général) précise que la Fédération doit aider les structures en terme de services et non sous forme monétaire.

*__***Organisation de Rencontres Annuelles de Dirigeants** **:**

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur Williams CASACOLI, Conseiller Technique National, sera mis en place en fin d'année une rencontre des dirigeants ayant pour objet la structuration territoriale par zone géographique. Celle-ci se veut un lieu d'échange, de communication entre dirigeants et la Fédération.

10/ Référents Fédéraux auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket :

Monsieur Sébastien VIALE informe les Membres du Comité Directeur qu'aucun Procès-Verbal diffusé sur le Site Internet de la Fédération ne fait mention des référents fédéraux placés auprès des Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket dans le cadre de leur aide au développement.

Le Comité Directeur rappelle donc les Ligues relevant des Membres du Comité Directeur :

-Ile de France/Alsace/Lorraine : Monsieur Tomas NAGEL ;
-Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées/Centre : Madame Gin BATS ;
-Aquitaine/Poitou-Charentes : Monsieur Gérard CROS ;
-Bourgogne/Rhône-Alpes/Franche-Comté : Monsieur Sébastien VIALE ;
-Haute-Normandie/Bretagne/Nouvelle-Calédonie (pour sa partie Cricket) : Monsieur Olivier DUBAUT ;
-Champagne-Ardenne : Monsieur André PARKER ;
-Auvergne : Monsieur Jean-Marie MEURANT ;
-Basse-Normandie/Nord-Pas de Calais : Monsieur Jean-Luc PATUREL ;
-Guadeloupe/Nouvelle-Calédonie : Eric ELSENSOHN ;
-PACA : Monsieur Serge BASTIEN.

Le Président de la Fédération interviendra en appui de tout le monde.

Monsieur Sandy BEZAULT, démissionnaire de son poste au sein du Comité Directeur de la Fédération, était en charge de la Ligue du Limousin. Mademoiselle Nadège ESTEBAN, élue au Comité Directeur de la Fédération suite à l'Assemblée Générale Fédérale du 18 mars 2006, se propose d'être référent de la Ligue du Limousin de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Gérard CROS investi dans des différentes fonctions (Président de Club, de Ligue, Membre du Comité Directeur) ne pouvant assurer son rôle au sein des Ligues Aquitaine et Poitou-Charentes, souhaite renoncer à cette mission. Il présente toutes ses excuses aux Membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur de la Fédération souhaite proposer à Monsieur Jean-Marie MEURANT (Vice-Président) d'être référant de la Ligue d'Aquitaine de Baseball, Softball et Cricket.

Aux termes de cette mise au point, deux Ligues ne sont pas pourvues : la Ligue de Poitou-Charentes de Baseball, Softball et Cricket et la Ligue des Pays de la Loire de Baseball, Softball et Cricket.

Monsieur Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle que les frais des Elus, dans le cadre des visites dans les Ligues, s'ils sont financés par la Convention d'Objectifs doivent être validés avant le déplacement par Williams CASACOLI, Directeur de projet, sur ce dossier.

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général de la Fédération) précise aux Membres du Comité Directeur que ce type de déplacement doit faire l'objet d'une planification.

Monsieur Sébastien VIALE présente aux Membres du Comité Directeur les rapports et suivis de ses travaux au sein des Ligues. Il rapporte qu'au sein de la Ligue Rhône-Alpes, le terrain de Chambéry risque de disparaître.

Le Comité Directeur de la Fédération salue le travail de Sébastien VIALE. Le Président de la Fédération rappelle aux Membres du Comité Directeur que dans le cadre de leur suivi des Ligues, ils devront prendre contact auprès de Williams CASACOLI.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

***Championnats Nationaux Baseball 2006 :**

Monsieur Jean-Marie MEURANT intervient sur les Interligues Minimes/Cadets qui se sont tenues du 28 au 31 août 2006 à Limoges :

-la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket a intégré dans son équipe Cadet deux joueurs d'Ile de France : Maxime LEFEVRE et Yohann BRET.

L'un des entraîneurs de l'équipe Cadet de la Ligue de Haute-Normandie aurait demandé l'autorisation à la Présidente de la Ligue Ile de France qui n'a pas donné de réponse, et a estimé que les deux joueurs pouvaient s'engager avec la Ligue de Haute-Normandie.

Une réclamation a été déposée par la Ligue d'Aquitaine de Baseball, Softball et Cricket quant à la qualification de ces deux joueurs. La Commission Technique a autorisé les deux joueurs à participer aux Interligues avec la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket.

Une réponse du Président de la Commission Fédérale Jeune sera donnée à cette réclamation.

Les Membres du Comité Directeur de la Fédération souhaite remercier la Ligue Limousin de Baseball, Softball et Cricket pour la très bonne organisation de cette compétition.

9/ Direction Technique Nationale

Monsieur Eric ELSENSOHN soumet aussi la convention de détachement qui devrait lier la Fédération, la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket et Madame Valérie PECHEUR.

Monsieur Olivier GARCIA précise aux membres du Comité Directeur que cette convention sera soumise au CoSMoS afin d'éviter tout contentieux.

La convention est approuvée à l'unanimité sous réserve des modifications que le CoSMoS apportera.

Par ailleurs, Monsieur Patrick BRICAUD souhaite que le Comité Directeur soit particulièrement vigilent quant à l'application et au respect par les parties de cette convention.

Monsieur Williams CASACOLI dresse le premier bilan des différentes visites effectuées dans les Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket. La situation est difficile pour un grand nombre de structures. Par ailleurs, il rappelle que les Membres du Comité Directeur doivent continuer à s'impliquer dans les Ligues où ils sont référents à l'image de Monsieur Sébastien VIALE, très actif dans les Ligues de Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Monsieur Sébastien VIALE informe les Membres du Comité Directeur que son travail de lobbying avec la Mairie de Nevers a aidé à la création d'un emploi au sein du Baseball Club de Nevers.

Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'une analyse qualitative des Ligues allait être mis en place selon des critères bien définis :

-constitution d'une Equipe Technique Régionale ;
-C.N.D.S alloué ;
-Championnats Régionaux ;
-Tournois organisés ;
-Formations dispensées.

Un challenge des Ligues sur la base de ces critères sera proposé au Comité Directeur.

Par ailleurs, Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'il est nécessaire que la Fédération se dote d'un Minibus afin d'assurer les trajets entre le C.R.E.P.S de Toulouse et le terrain d'entraînement des joueurs et entraîneurs du Pôle France Baseball.

Les Membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'achat de ce Minibus.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN rappelle que deux Ligues Régionales ne sont pas pourvues :

-l'Aquitaine ;
-le Poitou-Charentes.

Monsieur Patrick BRICAUD est désigné référent de ces Ligues.

10/ <u>Challenge de France 2007</u>

Suite à la décision du Comité Directeur du 17 juin 2006, les Membres du Comité Directeur devaient se prononcer pour déterminer l'organisateur du Challenge de France 2007.

Seule la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket s'est déclarée candidate. Son Président Monsieur Olivier CHARLIONET étant présent à la séance du Comité Directeur, il a pu défendre son projet.

Les Membres du Comité Directeur reconnaissent la qualité du dossier présentée par la Ligue d'Auvergne, un problème toutefois : l'engagement à hauteur de 7000€ demandée à la Fédération pour soutenir financièrement la Ligue dans l'organisation de la manifestation.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle qu'il ne peut s'engager sur un montant de 7000€, il est difficile de savoir à l'avance ce qui sera prévu dans la Convention d'Objectifs pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, la Fédération n'ayant toujours pas de cahier des charges financier (nécessaire à la désignation des organisateurs de manifestations sportives), les Membres du Comité Directeur ne peuvent s'engager définitivement envers la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket pour lui confier l'organisation du Challenge de France.

Les Membres du Comité Directeur conscients de cette carence et ne souhaitant pas pénaliser la Ligue d'Auvergne de Baseball, Softball et Cricket décident que :

-le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et le référent fédéral de la Ligue d'Auvergne assurent un suivi de ce dossier en collaboration avec Olivier CHARLIONET, Président de la Ligue ;

-la Commission Fédérale Financière, le Trésorier Général, la Directrice Administrative et Financière élaborent pour le prochain Comité Directeur un projet de cahier des charges financiers. Les référents de ce dossier conviennent de se rencontrer le jour suivant le prochain Comité Directeur pour finaliser le document.

11/ <u>Plan de développement</u> :

Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Patrick BRICAUD présentent aux Membres du Comité Directeur le projet « créations Clubs ».

L'un des axes de ce projet est de prendre contact avec les communes de plus de 15 000 habitants ne disposant pas de Clubs de Baseball, Softball ou Cricket afin de leur présenter les atouts de créer un Club au sein de la commune.

Les Membres du Comité Directeur remercie les référents de ce projet : Mademoiselle Nadège ESTEBAN, Messieurs BRICAUD, PARKER, et ROUSSEAU pour leur travail et les encouragent à faire avancer ce projet.

Par ailleurs, Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Sébastien VIALE présentent aux Membres du Comité Directeur une feuille de route que les référents fédéraux peuvent utiliser dans le cadre de leurs visites dans les Ligues Régionales.

14/ <u>Circulaire administrative 2007</u>

Les Membres du Comité Directeur approuve à l'unanimité la circulaire administrative 2007.

Communication sera faite sur le Site Internet de la Fédération en page d'accueil et dans la partie « textes officiels ». Un envoi par courriel sera fait aux Présidents de Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket pour qu'elles en informent les Clubs ressortissant de leur territoire.

Cette circulaire sera communiquée aux Clubs lors de l'envoi général de novembre 2006.

CD 4 novembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Suivi des Ligues :***
    Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, demande à ce que la Fédération soit présente, par l'intermédiaire des référents des Ligues, à chaque Assemblée Générale des Ligues afin de pouvoir apporter un soutien si nécessaire et d'y présenter le plan de développement de la Fédération et le rôle tenu par chacun.
    Dans le cas où le référant fédéral de la Ligue est dans l'incapacité de se déplacer, il sera demandé à un autre membre du Comité Directeur de le suppléer.

    De plus, le Secrétaire Général demande à ce que tous les courriers adressés aux ligues par les référents soient adressés en copie au siège de la Fédération pour en garder une trace écrite.

***Divers :**

- ***Ligue Limousin :***
  Le Président de la Fédération a reçu le Président de la Ligue Limousin, Monsieur Touchard, afin de s'entretenir sur des problèmes de fonctionnement au sein de certains clubs du Limousin (fraude sur des licences, consignes données par la ligue pas respectées …), Monsieur Nègre, Président du baseball club de Bellac étant très largement impliqué dans ces dysfonctionnements.

  Afin de clarifier la situation, le Président de la Fédération se rendra à l'Assemblée Générale de la Ligue Limousin pour y rencontrer Monsieur Nègre et essayer de trouver des solutions à ces dysfonctionnements. A défaut, Monsieur Nègre se verra convoqué devant la Commission de Discipline de la Fédération.

- ***Suivi des Ligues* :**
  Williams Casacoli réalise actuellement un tableau récapitulatif par ligue ; tableau de synthèse récapitulant les actions réalisées et les objectifs au sein de chaque ligue.

  Il travaille aussi sur un tableau de bord des ligues (détail des activités de la Ligues, nombre de licenciés, etc).

  L'idée est de s'appuyer sur ce tableau de bord pour éditer un classement des ligues et éventuellement déterminer la ligue méritante de l'année, d'où l'intérêt d'avoir un élu référent sur ce dossier.

  De plus, il tient à préciser que les élus référents sont attendus dans les régions et que chacun doit prendre ses responsabilités sur ce sujet. Il y a une attente de la part des ligues et une certaine confiance à retrouver.

CD 16 décembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***
  - ***Ligue Limousin :***
    Le Président de la Fédération et le Directeur Technique National se sont rendus à Limoges pour assister à l'Assemblée Générale de la Ligue Limousin. De plus, ils en ont profité pour rencontrer les différents acteurs du terrain afin d'essayer de régler les problèmes soulevés lors d'un entretien, avec le Président de la Ligue Limousin, à la Fédération courant novembre.

  - ***Ligue Haute-Normandie*** :
    Le Président de la Fédération a rencontré Benoît Piquet, Président de la Ligue Haute-Normandie, afin de faire un point sur la situation des clubs normands.
    Dans le but d'assurer un suivi de cette ligue, le Président s'est proposé pour être l'élu référent.

- ***Suivi des Ligues :***

Le Président de la Fédération insiste sur l'importance du CNDS et sur le fait qu'actuellement trop peu de demandes CNDS sont faites par les clubs. Il est demandé aux élus référents des régions de se pencher sur ce problème et d'intervenir dans leurs régions respectives.

Le Président souhaiterait plus d'implication des membres du Comité Directeur au niveau des ligues.

Afin de respecter l'échéancier fixé lors du séminaire fédéral, il est demandé aux référents de convenir d'un rendez-vous avec les présidents de ligues.

*** Commission de Discipline :**

La ligue Limousin demande la saisine de la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre de Monsieur Nègre pour ses agissements au niveau du comité départemental 87 et de certains clubs de la région.

Le Comité Directeur acte sur cette commission de discipline par 7 voix pour et une abstention

Le Président nomme Monsieur Patrick Tugault comme chargé d'instruction.

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- « 1 ligue / 1 projet »

Le Président rappelle que, dans le cadre du projet de développement, est toujours d'actualité : « une ligue – un projet » et que si ce dernier s'inscrit dans le cadre du projet de développement de la Fédération, une aide de la FFBS sous une forme matérielle, financière ou humaine pourrait être apportée.

CD 5 mai 2007 :

*** Charlety :**

Le programme sportif est pratiquement bouclé avec entres autres : 2 matches de play-off de softball mixte fast pitch, 1 plateau minimes, 1 match de N1 (Thiais-Brévannes / Patriots), 1 exhibition cricket, 1 exhibition benjamin et 1 exhibition cadet.

Au niveau de la logistique et de la communication le rétro-planning mis en place par le comité d'organisation est respecté.

Le principal problème rencontré est la mobilisation des bénévoles, partie incombant à la Ligue Ile de France.
Certains membres du Comité Directeur s'inquiètent face à la situation qui semble se renouveler dès que la Fédération souhaite faire une action de développement sur Paris ou région parisienne.

Le Comité Directeur encourage donc la Ligue Ile de France à mobiliser les bénévoles des clubs franciliens afin que cette manifestation soit une réussite.

*** Divers:**

- Ligue Limousin :

Monsieur Patrick TUGAULT, en charge de l'instruction du dossier, demande au Comité Directeur de se prononcer de la façon suivante sur cette affaire :

1/ mise en application au 1er juin au soir de la mesure de radiation administrative prévue à l'article 3 du Règlement Intérieur fédéral à l'encontre des clubs de Cieux et T-Rex si leur cotisation n'est pas parvenue à la Fédération le 1er juin, et publicité de cette décision dès le 2 juin, à la diligence des services administratifs fédéraux.

2/ Déférer Monsieur Jean-Louis «Jean-Pierre » NEGRE devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :

- Non convocation, non tenue des réunions statutaires, non établissement et non communication de la comptabilité du codep 87 ; non communication à la Sous-préfecture de BELLAC des déclarations prévues par les dispositions de la Loi de 1901 concernant le codep 87.
- Assertions diffamatoires à l'encontre de la Ligue du limousin,
- Ecrits dans le but de nuire tant à l'image de la Ligue que de celle de la Fédération,
- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences,
- Manquement à la bienséance.

3/ Déférer le Club de Cieux et sa Présidente, Madame Claude NEGRE, devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :
- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences,
- Manquement à la bienséance.

4/ Déférer le Club des T-REX et son Président Monsieur Jean-Christophe REIX, devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :
- non modification des statuts du club suite à la demande CFR/PT/192/05 du 17 février 2005,
- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité ces propositions.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Actualité :**

- Charlety :
Les membres du Bureau Fédéral tiennent à remercier messieurs Thierry GODBERT, Hubert SANCHEZ et Benoît RIBEIL pour leur investissement afin de permettre à cette manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Le Président de la Fédération regrette que la Ligue Ile de France ne se soit pas plus impliquée dans l'organisation de cette manifestation surtout si la volonté de la ligue est d'organiser l'événement en 2008.

La quasi-totalité des bénévoles mobilisés pour le week-end est due aux contacts pris par Thierry GODBERT alors que cette partie incombait très clairement à la Ligue.

CD 30 juin 2009 :

***Actualité :**

- ***Charlety :***
  L'évènement à Charléty n'a pas connu le succès escompté.
  Peu de mobilisation des clubs franciliens. Enorme travail effectué par la Fédération pour un retour quasi nul.
  Si cet événement « baseballistique » souhaite perdurer dans la capitale, l'investissement de la Fédération sera tout autre.

CD 6 octobre 2007 :

*** DIVERS :**

- Ligue Ile de France
Le Trésorier de la Ligue Ile de France a alerté le Président de la Fédération de certains dysfonctionnements quant à la gestion financière de la Ligue.

Le Comité Directeur de la Fédération diligente une enquête administrative à l'égard de la Ligue Ile de France et nomme Monsieur Patrick Tugault en charge de ce dossier.

CD 26 janvier 2008 :

*** TROPHEES FEDERAUX 2007 :**

Les Présidents de Ligue seront contactés pour savoir s'ils ont une ou deux personnes méritantes au sein de leur ligue à présenter pour la médaille d'honneur ; sachant que cette médaille d'honneur ne sera délivrée que pour des personnes ayant officiés depuis de nombreuses années et sur motivation de cette demande.

CD 15 mars 2008 :

*** Actualité :**

- AG dans les régions :
Présence de la Fédération dans les différentes Assemblées Générales des Ligues. Il est important pour les ligues de s'approprier le plan de développement mis en place par la Fédération.

CD 24 mai 2008 :

*** Divers :**

- Licences 2008 :
Un point sur l'ensemble des clubs a été réalisé par les services administratifs de la Fédération.
Il est mis en évidence qu'à ce jour plus de des licences 2007 n'ont pas encore été renouvelées.

Un constat est fait sur la prise globale des licences et il en ressort que de nombreux clubs ne « licencient » pas auprès de la Fédération tous leurs adhérents ce qui pose un réel problème quant à l'assurance et à la responsabilité de chacun.
Un courrier sera adressé aux ligues par le Secrétariat Général afin que les vérifications des licences soient systématiques et ce quelque soit le niveau de championnat et la catégorie d'âges.

D'autre part, une relance a été effectuée auprès des clubs afin que les clubs non à jour de leur cotisation régularisent leur situation.

CD 13 décembre 2008 :

***Divers :**

- Référent de Ligue :
Le Comité Directeur mandate Gilles Bernard Stoll sur la Ligue Rhône Alpes

MEDICAL

CD 9 janvier 2005 :

Règlement Médical :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation fait l'état d'un oubli d'une fin de paragraphe lors de l'élaboration de ce règlement par l'ancien responsable de la Commission Fédérale Médicale. Il propose de revenir au texte complet du texte officiel concerné, et de modifier la fin du 4 de l'article 3.

Décision votée à l'unanimité.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Divers :**

- Médecin Fédéral :
Le Président informe les membres du Bureau de la démission du médecin fédéral, Monsieur Yves Blondel.

CD 17 juin 2006

7/ Commission Médicale :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :

-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;

-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

****Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales :***

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération.

Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

****Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR :***

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;

-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

CD 27 janvier 2007 :

*** Commission Médicale :**

Deux points sont abordés par le Médecin Fédéral, Virgile Amiot : le double surclassement et la prévention des blessures chez les lanceurs.

Dans le cadre du double surclassement, il est demandé au Docteur Amiot de se rapprocher des services compétents au niveau du Ministère des Sports et de la Commission Juridique afin de présenter pour le prochain Comité Directeur les modifications règlementaires à apporter sur ce sujet.

Dans le cadre de la prévention des blessures chez les lanceurs, après discussion, il est convenu de faire un test sur les évènements fédéraux suivants : interligues jeunes, Challenge de France, phases finales elite et N 1.
Les données ci-dessous constituent uniquement des recommandations.

Tableau de référence :

		Nombre de jours de repos en fonction du nombre de lancers effectués				Nombre de lancers maximum autorisés par match
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
catégorie d'âge	13-14 ans	20	36	56	70	76
	15-16 ans	25	38	62	77	91
	17-18 ans	27	45	62	89	106
	18 ans et +	30	50	70	95	110

De plus, le Médecin Fédéral demande que des sanctions soient envisagées pour les sportifs, inscrits sur la liste de haut niveau, ne respectant pas les obligations quant à la surveillance médicale, à savoir le 1er bilan annuel prévu dans le cadre de la loi du 11 février 2004.

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

- *Equipes de France :*

- Problème médical à Pékin :
Le Président de la Fédération et le Médecin Fédéral, Virgile AMIOT, tiennent à apporter un complément d'informations sur le problème médical survenu au joueur Yann DAL ZOTTO :
Le joueur a été hospitalisé la veille du retour sur Paris pour un caillot sanguin dans un bras. Le Président de la FFBS, le Médecin Fédéral et le DTN se sont assurés de la mise en place d'un dispositif médical sur place par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Pékin et du Comité d'Organisation du test event. L'état de santé du joueur n'étant pas jugé « grave », la délégation française a pris l'avion le lendemain matin comme prévu, le joueur devant même être rapatrié dans la journée ou au plus tard le lendemain.
Yann DAL ZOTTO a été victime d'une embolie pulmonaire durant le voyage de la délégation.
Alertés le lendemain matin, le Président, le DTN et le médecin fédéral ont pris les mesures qui s'imposaient. Avec l'aide du CNOSF, le plan « samu international » a été déclenché. Le nécessaire a été fait auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération pour préparer la rapatriement du joueur. Le DTN a pris l'avion le jour suivant en compagnie du frère du joueur pour retourner au chevet de Yann DAL ZOTTO.
Le joueur est resté hospitalisé 10 jours à Pékin et a été rapatrié sur l'hôpital de Rouen où travaille le Médecin Fédéral pour un check-up complet. Le choix a été laissé au joueur quant à l'endroit de son hospitalisation en France. Les

examens nécessaires ayant été concluants, le joueur est rentré chez lui.
Le DTN rencontrera dès la semaine prochaine les parents du joueur pour leur expliquer tout le déroulement et le suivi du dossier.

Certains enseignements sont à tirer sur cette mésaventure :

- Il a été porté ultérieurement à la connaissance de la Fédération par la famille du joueur que ce denier avait été victime d'une perte de connaissance lors des ½ finales élite, soit 15 jours avant le déplacement à Pékin.
  Si l'encadrement de l'équipe de France avait été alerté de ce problème, le joueur n'aurait pas eu l'autorisation de voyager.
  Il est expressément demandé que soient de nouveau rendus obligatoires les rapports de match de la part des arbitres.
  De plus, les clubs doivent être sensibilisés sur ce sujet, il en va de leur responsabilité. Il sera ajouté dans le cahier des charges d'inscription en championnat national que le club fournisse un numéro de téléphone médical pour tout problème survenant sur le terrain.

- Le Directeur Technique National, Eric ELSENSOHN, informe que dorénavant pour tout déplacement à l'étranger, en cas d'hospitalisation, une personne de la délégation restera sur place. Si cette personne est autre que le médecin accompagnant l'équipe, ce dernier devra s'assurer avant son départ que les 4 critères suivants sont remplis :
  - Etablissement d'un diagnostic
  - Conditions d'hospitalisation
  - Traitement prescrit
  - Evaluation du risque

- Tout encadrement médical d'une équipe devrait être constitué d'un médecin et d'un kinésithérapeute. Il n'est pas toujours possible de le respecter pour des contraintes budgétaires.
  A Pékin, seul un membre du staff médical pouvait être pris en charge financièrement, le Médecin fédéral a choisi de nommer un médecin plutôt qu'un kinésithérapeute car c'était une destination avec des risques sanitaires.

  Dorénavant, si le Médecin Fédéral estime qu'il est indispensable pour quelque déplacement que ce soit d'avoir un staff médical complet mais que les moyens financiers ne sont pas mis en place, il n'engagera plus sa responsabilité et de ce fait ne nommera personne pour les déplacements en question.

De plus, le Médecin Fédéral, Virgile AMIOT, tient à porter à connaissance des membres du Comité Directeur le problème qu'il rencontre face au non respect des obligations quant au suivi médical de la part des athlètes inscrits sur la liste haut niveau.
Il déplore le fait que le suivi médical soit très mal fait alors que les moyens financiers sont là. Il faut être coercitif.
Sur proposition du DTN, le Comité Directeur prend, à l'unanimité, la décision suivante :
« Tout athlète ne respectant pas les obligations médicales dues à son statut d'athlète de haut niveau se verra soit retiré de la liste de haut niveau, soit ne percevra pas d'aides personnalisées, soit ne sera pas sélectionnable en équipe de France »

CD 13 décembre 2008 :

***Divers :**

- Médical :
La Fédération est dans l'attente d'un élément factuel de la part du médecin fédéral afin de pouvoir faire le nécessaire auprès de l'assureur de la Fédération concernant l'assurance collective pour le corps médical des équipes de France.

Travail en cours sur la réglementation médicale.

MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL

CD 13 février 2005 :

*** Perte de la qualité de Membre à Titre Individuel :**

En respect des dispositions de l'article 5 des Statuts et de l'article 4 du Règlement Intérieur, Pierre DOURDOU, Ghislaine ETHIER, Hervé FAGNONI, Jean-Sébastien MENIGOZ, Max HERMELIN et Céline LASSAIGNE, perdent leur qualité de membre à titre individuel de la Fédération pour non paiement de la cotisation.

Le Comité Directeur décide d'accorder la gratuité de la cotisation de Membre à Titre Individuel aux membres d'Honneur de la Fédération qui souhaiteraient néanmoins rester membre à Titre Individuel de notre Fédération.

CD 3 avril 2005 :

6/ **Membre à Titre Individuel**

Conformément aux dispositions de l'article2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur nomme Membre à Titre Individuel de la Fédération, Monsieur Virgile AMIOT, Président de la Commission Médicale.

CD 19 février 2006 :

*** MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL**

Messieurs DEDE Nicolas, JOLITON Patrick, AIGUEBONNE Jean-Eric, DUFOUR Eric, HERVE Dominique, LEVAVASSEUR Guillaume, GAUDIN Thierry, IZOULET Baptiste, BLONDEL Yves, DOVIGO Alexandre, JUSTIN Ludovic, LAMBERT Gérard, LEVEC, LOLLIER Christophe, NECKER Patrick, PAON Jean-Christophe, Mesdames DELPINO Cécile, LEBOEUF Isabelle, FOUQUET Stéphanie, BARBERY Laurence, COLLION Aurélie, PAJOT Peggy et Mademoiselle BOUZIRI Jihad, non renouvelés au titre de membre de la Commission Fédérale Médicale perdent leur titre de membre à Titre Individuel de la Fédération.

Madame PONCIN Valérie ; Messieurs SARAOUI Abdelhakim, OUILLON Roger, THERY Alexandre, DURAND Aurélien et POULIQUEN Raphaël, membres de la Commission Fédérale Médicale deviennent Membres à titre Individuel de la Fédération.

CD 17 juin 2006

****Membres à titre individuel*** **:**

Le Comité Directeur décide à l'unanimité que Monsieur Rodolphe GOECHON, membre de l'encadrement médical des Equipes de France et Monsieur Christian BLACHER, Directeur Technique National Adjoint, deviennent Membres à Titre Individuel de la Fédération.

CD 9 septembre 2006

****Membres à Titre Individuel*** **:**

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité que Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National Softball, Monsieur Gérald SIEP, Arbitre International, et Monsieur Renaud BARBIER, Membre du Comité Directeur de la Ligue Calédonienne de Baseball et Softball deviennent Membres à Titre Individuel de la Fédération.

CD 4 novembre 2006

*** Membres à Titre Individuel :**

Demande de licences de membres à Titre individuel aux personnes suivantes :

- Monsieur Hervé DEHLINGER (arbitre lors des phases finales baseball 2006)
- Monsieur Thomas HAYWOOD (arbitre lors des phases finales baseball 2006)
- Monsieur Patrick BRICAUD
- Madame Suzanne BRICAUD

Le Comité Directeur accorde à l'unanimité ces licences de membres à titre individuel à messieurs Dehlinger, Haywood et Bricaud

Pour la demande de Madame Bricaud, une vérification sera effectuée au niveau des textes fédéraux pour savoir si un(e) président(e) de Ligue n'est pas contrainte d'avoir une licence au sein même de sa Ligue.
Si aucune restriction n'est prévue dans les textes, le Comité Directeur accorde à l'unanimité cette licence.

*** Conseil Fédéral d'Appel :**

Constitution du Conseil Fédéral d'Appel : 5 personnes sont candidates, le Président de la Commission Fédérale Juridique, Jean-Philippe BELVILLE se portant candidat à la Présidence de ce Conseil :

- Monsieur Jean-Philippe BELVILLE : *élu à la présidence par 12 voix pour et 1 abstention*
- Messieurs Guillaume FRIETSH, Jean-Françis AUCORDIER, Matthieu DECAUDIN et Séverin COUTELLIER, *sont élus à l'unanimité en qualité de membres.*

Le Comité Directeur accorde à l'unanimité pour ces 4 membres nouvellement élus, des licences à titre individuel à titre gracieux au même titre que l'encadrement médical des équipes de France.

CD 5 mai 2007 :

*** Commission Fédérale Médicale :**

Perdent la qualité de membre à titre individuel :
Patrick PEEL, Olivier COSTE, Karl CHOORY, Yves HERROUET DESFORGES, Raphaël POULIQUEN et Rodolphe GOECHON qui ne font plus partie de la Commission Fédérale Médicale,

Sont nommés membre à titre individuel à titre gracieux de la Fédération, Boris MARCHE (kiné), Docteur Michel TOUCHARD, Stéphanie ALRAN (kiné) et Céline CARUSO(kiné) qui intègrent la Commission Fédérale Médicale.

CD 6 octobre 2007 :

*** CRICKET :**

- Licence de membre à titre individuel accordée à monsieur David RHODES par le Comité Directeur de la FFBS.
Cette licence doit être réglée par France Cricket.

CD 13 décembre 2008

***Divers :**

- Membre à titre individuel 2009 :
Demande de licence à titre individuel pour messieurs Eric-Pierre Dufour, Patrick Tugault et Patrice Bienfait.
Validation par le Comité Directeur

MERITES FEDERAUX

AG 12 mars 2005 :

Mérites Fédéraux

Le Comité Directeur décide d'attribuer un Mérité Fédéral aux récipiendaires suivants pour leurs actions en 2004 :

-sportif baseball : **Fabien PROUST**
-sportif softball : **Victorien ROZE**
-sportive softball : **Céline RIGNAC**
-sportif cricket : **Sulanga HEWAWALANDANAGE**
-meilleur jeune : **Thomas LANGLOIS**
-entraîneur junior : **Grégory FAGES**
-dirigeant : **Antoine ALRAN**
-arbitre baseball : **Gin BATS**
-arbitre softball : **Lloyd DUFOUR**
-arbitre cricket : **Stephen HARRISON**
-scoreur: **Christine MEURANT**
-entailleur: **Andrew DURNFORD**
-ligue : **Bretagne**
-Comité Départemental : **Ile et Vilaine**
-Club : **Montpellier**
-récompense exceptionnelle : **ROUEN Baseball 76** (Coupe d'Europe)
Comité d'Organisation Championnat Europe Junior
Hervé DEHLINGER

CD 18 décembre 2005 :

***Mérites Fédéraux :**

Après une consultation de tous les Membres du Comité Directeur, seront récompensées du Mérite Fédéral lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006 les personnes suivantes :

-**Sportif Baseball :** Sébastien HERVE (Montpellier Barracudas, Université de GONZAGA, NCAA) ;

-**Sportive Softball :** Céline LASSAIGNE (Nice Cavigal, contrat professionnel CONCORDIA, USA) ;

-**Sportif Softball :** Stéphane NOCORA (Alliance Sportive Brévannaise) ;

-**Sportif Cricket :** Waseem BHATTI (Paris Université Club Baseball-Softball-Cricket);

-**Meilleur Jeune:** David GAUTHIER (Bois-Guillaume Woodchucks) ;

-**Entraîneur:** Grégory FAGES (Montigny le Bretonneux Baseball les Cougars);

-**Arbitre Baseball :** Serge MAKOUCHETCHEV (arbitre participant aux phases finales Elite, Coupe d'Europe Baseball)

-**Arbitre Softball :** Lionel BROSIUS (participation en Coupe d'Europe de Softball 2005, participation aux Finales Féminines Softball 2005 en tant qu'arbitre et Responsable des arbitres pour ces Finales) ;

-**Scoreur :** Suzanne BRICAUD (Présidente de la Ligue d'Ile de France) ;

-**Scoreur Cricket** : Andrew DURNFORD (Paris Université Club Baseball-Softball-Cricket);

-**Ligue Régionale de l'année:** Ligue d'Aquitaine (organisation des Interligues, Finale de Championnat de France Masculin de Softball, Challenge de France (Club de Boé Bon Encontre), Finales de Championnat de France N1B à Boé Bon Encontre);

-Comité Départemental de l'année : Comité de Gironde (même implication que la Ligue d'Aquitaine dans les différents projets) ;

-Club de l'année : Montigny le Bretonneux Baseball les Cougars (Champion de France Juniors, Cadets, Minimes) ;

-Mérite extraordinaire : Céline LASSAIGNE (pour l'ensemble de sa saison sportive : Club, Sélection Nationale, première française à obtenir un contrat professionnel) ;
Cavigal de Nice (Titre de Champion de France Softball Féminin) ;
Bernard CHARLOT (pionnier du développement des sports de battes dans le milieu scolaire, formation de futurs internationaux, défenseur des valeurs liées au sport, fondateur du Club de Montpellier) ;

-Bénévole de l'année : Mady BISSEY (Présidente de la Ligue de l'année, implication au sein de son Club) ;
Christelle BONAVITA (Présidente du Comité Départemental des Alpes Maritimes, Responsable de la Commission Développement Softball.

-Dirigeant de l'année : Alain LACOURTABLAISE (Président des Pitchers de Pineuilh).

Les services de la Fédération devront adresser une invitation personnelle aux personnes citées pour la remise des Mérites Fédéraux au cours de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

CD 4 novembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Mérites Fédéraux*** :
    Le Président de la Fédération demande à chaque membre de bien vouloir retourner ses propositions quant à l'attribution des mérites fédéraux 2006 qui seront remis lors de l'AG 2007. Il est proposé qu'un de ces mérites soit attribué via le site internet de la Fédération par un système de vote.

CD 16 décembre 2006

***Divers :**

- ***Mérites fédéraux :***
  Il est demandé que chaque membre du Comité Directeur retourne au siège fédéral ses choix quant à l'attribution des mérites fédéraux 2006 ; mérites qui seront remis lors de l'AG du 10 mars 2007.

CD 27 janvier 2007 :

*** Mérites Fédéraux 2006 :**

- Sportif Baseball : Edouard MASSE
- Sportive Softball : Fleur EDGERTON
- Meilleur Dirigeant : Xavier ROLLAND
- Meilleur Jeune : Alexandre MAURETTE
- Meilleur Entraîneur : Boris ROTHERMUNDT
- Arbitre Baseball : Gérald LACOSTE
- Arbitre Softball : Gin BATS
- Scoreur : Stéphanie RAULET
- Meilleure Ligue : Bourgogne
- Meilleur Club : Rouen
- Bénévole de l'année : Nadège ESTBAN

- Mérites exceptionnels :
  - Fabien Proust pour le titre de vice-champion d'Europe espoir 2006
  - Sylvain VIREY pour le titre de vice-champion d'Europe cadet 2006
  - Le club du B.A.T pour sa remontée dans le groupe A en softball
  - Projet fanion : Marc Williamson et Louis Dupont

AG 10 mars 2007 :

*** MERITES FEDERAUX :**

Le Président de la Fédération cite les récipiendaires des mérites fédéraux 2006.

- Sportif Baseball : Edouard MASSE
- Sportive Softball : Fleur EDGERTON
- Meilleur Dirigeant : Xavier ROLLAND
- Meilleur Jeune : Alexandre MAURETTE
- Meilleur Entraîneur : Boris ROTHERMUNDT
- Arbitre Baseball : Gérald LACOSTE
- Arbitre Softball : Gin BATS
- Scoreur : Stéphanie RAULET
- Meilleure Ligue : Bourgogne
- Meilleur Club : Rouen
- Bénévole de l'année : Nadège ESTBAN

- Mérites exceptionnels :
    - Fabien Proust pour le titre de vice-champion d'Europe espoir 2006
    - Sylvain VIREY pour le titre de vice-champion d'Europe cadet 2006
    - Le club du B.A.T pour sa remontée dans le groupe A en softball
    - Projet fanion : Marc Williamson et Louis Dupont

Bureau 9 juin 2007 :

*** Actualité :**

- Mérite fédéral :

Le Président de la Fédération remet en main propre le mérite fédéral « du bénévole de l'année 2006 » à Nadège ESTEBAN pour son implication au sein de son club, sa ligue, la Fédération et le CNOSF.

La Fédération remercie Mademoiselle ESTEBAN pour son investissement au niveau de ces différentes instances sportives.

CD 6 octobre 2007 :

*** DIVERS :**

- Médaille d'honneur :
Le Président souhaite instaurer la médaille d'honneur pour les personnes ayant œuvré pour le baseball et n'étant plus en activité. Ces médailles seront attribuées sur proposition du Comité Directeur et des ligues.

Validation à l'unanimité

CD 26 janvier 2008 :

*** TROPHEES FEDERAUX 2007 :**

Sportif baseball : Nicolas Dubaut
Sportif softball : Laurence Cornaille
Meilleur jeune : Brice Lorienne
Meilleure jeune : Laureline Grieco
Meilleur dirigeant : Thierry Focone
Meilleur entraîneur : Martin Picard
Arbitre baseball : Pascal Barthe
Arbitre Softball : Franck Lautier
Scoreur : Aude Fatout
Ligue : Languedoc Roussillon

Club : Clermont Ferrand / Toulon
Bénévole de l'année : Jean-Jacques Benhamou

Reconnaissance fédérale : lace 12 / stadeo / 3 employés administratif du siège fédéral.

Les Présidents de Ligue seront contactés pour savoir s'ils ont une ou deux personnes méritantes au sein de leur ligue à présenter pour la médaille d'honneur ; sachant que cette médaille d'honneur ne sera délivrée que pour des personnes ayant officiés depuis de nombreuses années et sur motivation de cette demande.

AG 15 mars 2008 :

*** TROPHEES FEDERAUX :**

Création pour 2009 du mérite fédéral qui récompensera les personnes ayant œuvré au sein de leur structure durant de nombreuses années. Cette distinction sera attribuée à titre exceptionnel sur demande auprès du Comité Directeur de la Fédération.

Par conséquent, les mérites fédéraux remis chaque année se dénommeront à présent : trophées fédéraux
**** Remise des trophées fédéraux 2007 aux récipiendaires*** :

- Sportif Baseball : Nicolas DUBAUT
- Sportive Softball : Laurence CORNAILLE
- Meilleur Dirigeant : Thierry FOCONE
- Meilleur Jeune Baseball : Brice LAURIENNE
- Meilleure Jeune Softball : Laureline GRIECO
- Meilleur Entraîneur : Martin PICARD
- Arbitre Baseball : Monsieur Pascal BARTHE
- Arbitre Softball : Franck LAUTIER
- Scoreur : Aude FATOUT
- Meilleure Ligue : Languedoc-Roussillon
- Meilleur Club Baseball :Clermont-Ferrand
- Meilleur Club Softball : les Comanches de Toulon
- Bénévole de l'année : Monsieur Jean-Jacques BENHAMOUD

Le Président de la Fédération tient à présenter ses excuses, au club de Nice Cavigal, pour l'oubli datant de 2006 concernant le trophée du club de l'année softball. Il remet donc ce trophée à Monsieur Frédéric LEROY, Président de Nice Cavigal.

D'autre part, le club du BAT a remporté le championnat de France 2007 en softball féminin, il succède ainsi au club de Nice Cavigal. Ce dernier ayant remporté ce titre de nombreuses années consécutives, le Président de la Fédération tient à informer les membres de l'Assemblée que le Trophée mis en jeu chaque année restera en possession du Club de Nice et de ce fait un nouveau trophée est remis au club de BAT.

**** Mérites exceptionnels :***

- Stadeo TV
- Lace 12

MODIFICATIONS PROCES-VERBAUX

CD 13 février 2005 :

*** Approbation P.V :**
Approbation à l'unanimité du Procès verbal du Bureau fédéral du 30 janvier 2005.

CD 12 mars 2005 :

1/ Adoption du Procès-verbal du Comité Directeur du 13 février 2005
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Comité Directeur du 13 février 2005.

AG 12 mars 2005 :

Ratification des Procès-Verbaux

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2004 : approuvé à l'unanimité.
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2004 : approuvé à l'unanimité.
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2004 : approuvé à l'unanimité.

CD 3 avril 2005 :

1/ **Validation des Procès-Verbaux du Comité Directeur**

Le Comité Directeur approuve à 12 voix pour, 2 abstentions le Procès Verbal du Comité Directeur du 12 mars 2005 matin.

Le Comité Directeur approuve à 12 voix pour, 2 abstentions le Procès Verbal du Comité Directeur du 12 mars 2005 après-midi.

CD 25 juin 2005 :

* **Approbation des Procès Verbaux :**

- Procès verbal du Comité Directeur du 3 avril 2005 : *approbation à l'unanimité*
- Procès verbal du Bureau Fédéral du 14 mai 2005 : *approbation à l'unanimité*

CD 10 septembre 2005 :

***Approbation des Procès Verbaux**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Bureau du 24 juin 2005.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Comité Directeur du 25 juin 2005 sous réserve de la modification suivante :
« Mademoiselle Gaëlle ROGER est nommée membre de la Commission Nationale Sportive Softball »

Par ailleurs, le Comité Directeur s'étonne des absences répétées de certains membres depuis l'élection de la nouvelle équipe dirigeante. ERIC-Pierre DUFOUR prend l'initiative d'adresser un courrier aux personnes visées.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

* **Approbation des Procès Verbaux :**

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 10 septembre 2005 : *approbation à l'unanimité*

Modification à apporter : **p 3 : « décision » :** remplacer « le Bureau Fédéral après avoir entendu ….. décide à l'unanimité » par « le Bureau Fédéral après avoir entendu …. décide ***avec 1 abstention »***

- Procès verbal du Comité Directeur du 10 septembre 2005 : *approbation à l'unanimité*

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 15 octobre 2005 : *approbation à l'unanimité*

Modifications à apporter :
p 1 : **« Direction Technique Nationale »** : remplacer « Andrew Sallee ne sera pas reconduit dans ses foncions » par « Andrew Sallee ***ne souhaite pas renouveler son contrat*** »
p 1 : **« Affaires disciplinaires »** remplacer « Afin de soutenir messieurs Tugault et Garcia .. » par « afin ***de venir en renfort auprès de*** messieurs Tugault et Garcia »

<u>CD 18 décembre 2005 :</u>

***Approbation des Procès Verbaux :**

***-procès verbal du Bureau 5 novembre 2005* :**

Le procès verbal du Bureau du 5 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

***-procès verbal du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005* :**

Le procès verbal du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

Marie DE RIOLS demande si les bilans des Interligues et du Challenge de France ont été transmis à la Fédération.
A ce jour, seul celui des Interligues est parvenu au siège de la Fédération.

Le bilan du Challenge de France doit être transmis très prochainement.

Le Trésorier de la Fédération souhaiterait que soit modifié le nom de « Broken Arms Team Softball » par « B.A.T Paris ».

Gin BATS mentionne le cas du Club de Pessac et de sa participation en Coupe d'Europe masculine de Softball.

Le Président de la Fédération promet de revenir sur ce sujet au cours du Comité Directeur.

***-procès verbal du Bureau du 1er décembre 2005* :**

Le procès verbal du Bureau du 1er décembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

<u>CD 19 février 2006 :</u>

*** PROCES VERBAUX**

- Comité Directeur du 18 décembre 2005 :
Approbation du procès verbal à l'unanimité.

Le président de la Commission Nationale Sportive Softball tient à souligner que pour la balle officielle softball, la « benson LGB12Y » n'a pas été homologuée par la Fédération Internationale de Softball.

- ***Bureau Fédéral du 21 janvier 2006*** :
Approbation du procès verbal par 7 voix pour et 1 abstention

Il faudra faire valider par la Comité Directeur le cahier des charges du Challenge de France.

<u>CD 18 mars 2006 :</u>

*** PROCES VERBAL**

Comité Directeur du 19 février 2006 :

Modifications à apporter :

P 2 : « assimilations » L'orthographe exacte du joueur est Raphaël ***DA ROCHA*** et non DAROCHA
« membres à titre individuelle » Il s'agit de ***mademoiselle*** Bouziri et non monsieur

P 7 : « Assemblée générale » Ajouter dans les propositions à faire à l'Assemblée Générale :
- augmentation de 4 € de la licence senior cricket : passage de 20 € à 24 € en 2007

P8 : « interligues baseball » Les interligues confiées au club de Clermont-Ferrand sont les interligues ***Espoirs*** et non Juniors

Approbation du Procès verbal par 8 voix pour et 1 abstention.

CD 17 juin 2006

2/ Approbation du procès verbal du 18 mars 2006 :

Modifications à apporter :
Page 1 : Monsieur Olivier DUBAUT n'est pas « absent » mais « excusé » ;
Page 3 : le partenaire de la Fédération « adidas » s'écrit avec un « a » miniscule ;

Par ailleurs, Monsieur Olivier DUBAUT informe les Membres du Comité Directeur que le site Internet (page 3 du PV du 18 mars) est mis à disposition gratuitement par l'European Cricket Council (E.C.C), et que l'anglais est la langue officielle de ce site. Monsieur Olivier DUBAUT précise qu'il a demandé à l'E.C.C une traduction française des pages consacrées à France Cricket.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

CD 9 septembre 2006

2/ Approbation des Procès Verbaux :

Le Procès Verbal du Bureau de la Fédération du 28 mai 2006 est approuvée à l'unanimité.

Le Procès Verbal du Comité Directeur de la Fédération du 17 juin 2006 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

-suppression en page 8 de la décision accordant des dérogations Baseball à des féminines Seniors :
« Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité (12 voix pour) que la C.N.S.B pourra accorder des demandes de dérogations pour des féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte. Ces dérogations ne pourront être accordées que pour participer à des Championnats départementaux ou régionaux ».

-suppression en page 10 de l'article 19 alinéa 3 des Règlements Généraux :
« *La mutation ordinaire demandée en année civile « n » donne droit de participer au Championnat de l'année sportive « n+1 » ».*

-modification en page 10 de l'article 19 alinéa 4 des Règlements Généraux :
« Toute mutation ordinaire demandée entre le 1er octobre et le ***31 décembre*** *(janvier) fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante ».*

-rajout en page 1 des termes « fonds dédiés » justifiant le supplément de 40 000€ non versés par le M.J.S.V.A.

CD 4 novembre 2006

***Approbation du Procès Verbal :**

-***procès verbal du Comité Directeur du 9 septembre 2006*** **:**
Le procès verbal du Comité Directeur du 9 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

CD 16 décembre 2006

***Approbation du Procès Verbal :**

***-procès verbal du Comité Directeur du 4 novembre 2006* :**
Les modifications suivantes sont demandées :

- P3 : Commission de discipline
  - d'un fait ***qui*** se serait produit
  - remplacer « aurait laissé conduire un jeune » par « ***aurait laissé tenir le volant à un jeune*** »
  - supprimer la phrase « la mère du jeune, ….. ,employeur de ce dernier)
  - remplacer « sur le blog du club de Montpellier » par « ***sur un blog privé*** »

Approbation du Procès Verbal à l'unanimité

CD 27 janvier 2007 :

***Approbation du Procès Verbal :**

***-procès verbal du Comité Directeur du16 décembre 2006* :**
Le procès verbal du Comité Directeur du 16 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

CD 10 mars 2007 :

*** PROCÈS VERBAL :**

Validation du Procès Verbal du Comité Directeur du 27 janvier 2007 *à l'unanimité* avec la prise en compte des remarques formulées par Messieurs Viale et Amiot.

AG 10 mars 2007 :

*** PROCÈS VERBAL :**

Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006, ce dernier est approuvé à *l'unanimité.*

CD 30 juin 2007 :

***Approbation des procès verbaux :**

- Procès verbal du Comité Directeur du 5 mai 2007 :
  Approbation à l'unanimité

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 9 juin 2007 :
  Approbation à l'unanimité

CD 6 octobre 2007 :

* **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :**

Le Procès Verbal du Comité Directeur du 6 juin 2007 est adopté à l'unanimité avec comme modification à apporter :
- Le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL, informe que dorénavant toute décision de la CNSB sera visée pour validation par le service juridique de la Fédération et non par la Commission Fédérale Juridique comme indiqué.

CD 1er décembre 2007 :

*** APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX :**

- Comité Directeur du 10 mars 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

- Comité Directeur du 6 octobre 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

CD 26 janvier 2008 :

*** APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX :**

- Comité Directeur du 1er décembre 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

CD 2 mars 2008 :

*** Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 26 janvier 2008 :**

Le procès-verbal du Comité Directeur du 26 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité avec comme modification à y apporter page 5 au point Baseball :

« Les calendriers des compétitions nationales Elite et Nationale 1 sont validés à l'unanimité. »

CD 15 mars 2008 :

*** Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 2mars 2008 :**

Ajout page 4 : RGES Softball

"Incorporation à l'article 30.05.01 de la notion de tiers des rencontres jouées pour accéder aux phases finales d'un championnat."

Validation à l'unanimité

AG 15 mars 2008 :

*** PROCÈS VERBAL :**

Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007, ce dernier est approuvé à *l'unanimité.*

CD 24 mai 2008 :

*** Approbation du procès Verbal :**

Le Secrétaire général présente le Procès Verbal du Comité Directeur du 15 mars 2009. Aucune remarque n'ést formulée par les membres présents.

Approbation à l'unanimité.

CD 13 septembre 2008 :

*** Approbation du Procès Verbal :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour présente le Procès Verbal du Comité Directeur du 24 mai 2009.

Correction à apporter en page 3 : retirer le terme « *fond du gouffre* » dans le paragraphe « Commission sportive softball »

Approbation à l'unanimité.

Il est noté certaines contradictions au niveau des règlements des épreuves sportives baseball, notamment en terme « de dernier arrivé ». La Commission Nationale Sportive Baseball et la Commission Fédérale de la Réglementation seront saisies sur ce sujet.

CD 7 novembre 2008 :

*** Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur du 13 septembre 2008 :**

Page 3 : *** *Appels au Bureau fédéral* :**
Lire : Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : Le Bureau fédéral propose au Comité Directeur de déroger aux dispositions de l'article 30.04 des RGES Baseball et d'accorder une licence à Joris BERT malgré le fait que la demande de cette dernière soit postérieure au 1er juin.

Le Bureau souhaite également que le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale de la Réglementation de préparer une modification des RGES concernant ce point, pour sa prochaine réunion.

En lieu et place de : - Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : ***Le Bureau Fédéral rétablit la licence compétition du joueur auprès du club de Rouen. De par son statut, ce joueur dépend de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.***

Page 2 : *** Affiliations / radiations :**

- Gregam Baseball Club (56) Lire 056007 en lieu et place de 056006
- Rhoners La Roche de Glun Lire 026007 en lieu et place de 026003

Page 8 : remplacer « match Marseille / Beaucaire » par ***« match Bron St Priest / Marseille, en date du 15 juin 2008 »***

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal en prenant compte des modifications apportées.

CD 13 décembre 2008 :

* Approbation du Procès Verbal :

Procès verbal du Bureau Fédéral du 13 septembre 2008 :
Validation à l'unanimité

Procès verbal du Comité Directeur du 7 novembre 2008 :
Validation à l'unanimité

MUTATIONS

CD 13 février 2005 :

*** Mutations :**

Le Président de la Commission Fédérale Mutations fait état d'une demande de joueurs désireux d'obtenir une mutation extraordinaire à titre gracieux.

Le Club de Montauban et le Toulouse Université Club ont, dans le passé, contracté afin que les joueurs de l'un des Clubs puissent jouer dans l'autre.

Cette procédure prévue par nos règlement sous le nom d'Entente, n'a pas été soumise à l'approbation du Bureau de la Fédération.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir pourquoi les joueurs concernés n'ont pas profité de la période de mutation ordinaire, achevée le 31 décembre dernier, pour effectuer leur mutation.

Le Comité directeur décide donc le respect de l'application des dispositions réglementaires et rejette la demande.

CD 25 juin 2005 :

*** Modification des Règlements :**

-Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification des sections 1 (qualification) et 2 (licences) du Titre II des Règlements Généraux, rendue nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages et de régler les problèmes récurrents d'homologation et de qualification.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission fédérale Mutations présente la modification des sections 3 (mutations - prêts), 4 (cas particuliers) et 5 (catégories d'âge) du Titre II des Règlements Généraux, visée par la Commission Fédérale de la Réglementation, et rendue nécessaire pour assurer le meilleur service à nos pratiquants.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification de l'article 52 des Règlements Généraux, pour mise en conformité avec les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

CD 17 juin 2006

****Propositions de modifications des Règlements Généraux-Section 3 « Prêts et Mutations »*** **:**

Sur proposition de la Commission Fédérale Mutations, le Comité Directeur approuve (1 abstention, 1 contre, 11 oui) les modifications telles que présentées en gras ci-dessous.

Article 19 : Période de Mutations :

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le **1er Octobre** à 0 heure et dure jusqu'au **31 Janvier** à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

La mutation ordinaire demandée en année civile « n » donne droit de participer au championnat de l'année sportive « n+1 ».

Toute mutation ordinaire demandée entre le **1er Octobre** et le **31 Janvier** fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Article 21 : Etablissement et Traitement des Demandes de Mutations :

21 A : Mutation Ordinaire :

Le joueur qui désire muter remplit sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations le formulaire officiel de demande de mutation Ordinaire.

Ce formulaire doit comporter les indications suivantes obligatoires :

- nom officiel et numéro d'affiliation du Club de la ville quittée, ainsi que l'accord d'un représentant légal du Club quitté,
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club de la ville recevant, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- Le numéro de licence du joueur ainsi que ses coordonnées complètes.

Le joueur imprime et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club recevant, représentant le montant du droit de mutation ordinaire défini annuellement par le Comité Directeur, ainsi qu'un chèque du montant de la licence, et ce, avant le **31 Janvier** minuit. (Cachet de la poste faisant foi).

La Commission Fédérale Mutations tient à jour une liste de toutes les demandes de mutation ordinaire reçues par ordre chronologique.

A partir du **1er Novembre**, la Commission Fédérale Mutations publie **une fois par semaine** sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations la liste de toutes les demandes accordées.

Pour celles pour lesquelles une opposition a été faite, une enquête est menée par la Commission Fédérale Mutations.

Une mutation ne peut être refusée pour des faits relevant des dispositions du code civil régissant le contrat entre le joueur désirant muter et son Club d'origine (dette financière et/ou de matériel).

Dès que La Commission Fédérale Mutations a statué définitivement sur ces demandes de mutations, celle-ci publie sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations la liste de toutes les demandes accordées.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et le numéro de la licence du joueur concerné, la discipline, le nom et numéro du Club quitté, le nom et numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

21 B : Mutation Extraordinaire :

La période de mutation extraordinaire s'ouvre chaque année le **1er Février** à 0 heure et dure jusqu'au **30 Septembre** à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation extraordinaire demandée entre le 1er septembre et le **30 Septembre** fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.
Durant la période officielle de championnat, les demandes de mutation extraordinaire ne peuvent être déposées à la Commission Fédérale Mutations, moins de 8 jours avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Date de l'enregistrement du courrier de demande au Chrono Arrivée Courrier de la Fédération faisant foi).

Article 23 : Nombre de Mutations Accordées à un Joueur :

Un joueur qui a bénéficié d'une mutation extraordinaire ne peut déposer une nouvelle demande de mutation extraordinaire avant un délai de **huit** mois, courant de la date où sa première mutation a pris effet.

Article 24 : Nombre de Joueurs Mutés :

Une équipe ne peut utiliser simultanément en jeu, dans toute compétition officielle, plus de trois joueurs ayant fait l'objet d'une mutation ou d'un prêt (*entre Clubs Français*) au titre de l'année considérée, mais des remplacements peuvent être opérés entre eux, prêtés ou mutés.
Les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à la discipline Softball.

Le Bureau fédéral peut, sur avis de la Commission Nationale Sportive concernée ou à la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée, autoriser un Club à utiliser un nombre de joueurs mutés ou prêtés supérieur à la limite définie à l'alinéa qui précède.
Cette autorisation ne peut concerner que le championnat de division, de niveau, ou d'échelon le plus bas.

Les joueurs (*ayant*) muté de leur Club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre Club, ayant cessé ses activités ou n'ayant pas l'intention d'engager d'équipe dans leur catégorie d'âge, ne sont pas comptabilisés dans le nombre des mutés.

L'intention du Club de ne pas engager d'équipe doit avoir été communiquée à la Commission Nationale Sportive concernée avant le début de la période des mutations.

Le nombre de mutations entre Clubs pour les jeunes des catégories Cadet, Minime, Benjamin, Poussin est libre.

(…)

Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur :

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur, son Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel il va pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur prêté et le Club Prêteur, et comporter la date de fin de Prêt.

Le Prêt doit avoir pour objectif de permettre au joueur de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline, (en Softball : dans un Genre – RGES 4.04 -, un style - RGES 4.05 -, ou un type –RGES 4.06 -), et une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club Prêteur.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Le joueur qui désire bénéficier d'un prêt remplit sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations le formulaire officiel de demande de prêt.

Ce formulaire doit comporter les indications suivantes obligatoires:
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club prêteur, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club bénéficiant du prêt, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- le numéro de licence du joueur ainsi que ses coordonnées complètes.
- la discipline pour laquelle le joueur est prêté,
    - *(Pour le Softball, le genre, le style et le type pratiqué reconnu et validé par le Conseil Exécutif de France Softball,)*
- la catégorie d'âge concernée.

Le joueur renvoie ce formulaire à la Fédération, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par la Commission Fédérale Mutations, dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour **une saison sportive** à compter de la date de la décision de la Commission Fédérale Mutations et est renouvelable par demande expresse selon les mêmes modalités que pour la demande initiale.

Un seul renouvellement est autorisé de manière consécutive, quelque soit le Club Emprunteur. Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année.

Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être déposées à la Commission Fédérale Mutations, moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Cachet de la poste faisant foi).

Dès que La Commission Fédérale Mutations a statué sur une ou des demandes de prêts qui lui ont été soumises, celle-ci communique à l'ensemble des Clubs, ainsi qu'aux différents intervenants fédéraux concernés, la liste du ou des prêts accordés.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et le numéro de la licence du joueur concerné, la discipline - pour le Softball, le genre (Masculin, Féminin ou Mixte), le style (Balle Rapide ou Balle Lente) et le type (Extérieur, Intérieur) -, le nom et numéro du Club prêteur, le nom et numéro du Club bénéficiant du prêt.

Article 27 : Limitations au Prêt de Joueur :

Un joueur prêté une année à un Club donné peut l'année suivante être prêté à un autre Club. Il ne peut toutefois y avoir plus de deux Prêts consécutifs pour un même joueur.

Un Club Prêteur peut prêter, dans la même année, autant de joueurs qu'il estime nécessaire, la seule limitation est le nombre minimum de licenciés devant réglementairement rester licenciés en son sein.

Un Club Emprunteur ne peut emprunter plus de trois joueurs (*par catégorie d'âge et*) par Discipline *(en Softball : et par Genre, Style ou Type)* dans une année. Un Club Emprunteur ne peut faire jouer en même temps plus de trois joueurs prêtés ou mutés.

Les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à la discipline Softball.

Le prêt est automatiquement dénoncé, sans perte de la possibilité de prêt pour le joueur, si le Club Emprunteur pour une raison quelconque ne remplit plus les conditions générales de prêt.

Le prêt est automatiquement dénoncé, sans perte de la possibilité de prêt pour le joueur, et avec possibilité de mutation vers le Club Emprunteur, en cas de disparition du Club Prêteur.

Le prêt de joueur n'est pas une mutation, le joueur reste licencié dans le Club Prêteur.

Le joueur prêté participe aux activités sportives du Club Emprunteur et ne peut en aucun cas pendant la durée du prêt participer en temps que joueur, aux activités sportives du Club Prêteur, dans la discipline considérée (en Softball : dans le Genre, le Style ou le Type considéré).

SECTION 4 : CAS PARTICULIERS :

Article 28 A : Joueurs Changeant de Fédération Nationale :

Une Fédération ne peut admettre un joueur venant d'une autre Fédération Nationale, membre de I'E.S.F., de l'I.S.F., de l'E.C.C, et de l'I.C.C., qu'après avoir obtenu de la Fédération d'origine une autorisation de celle-ci ; et pour la C.E.B., et l'I.B.A.F. le certificat de transfert international défini à l'article 74 des statuts de la C.E.B. et 67 de ceux de l'I.B.A.F.

Tous clubs qui désirent accueillir un joueur venant d'une autre Fédération Nationale, membre de I'E.S.F., de l'E.C.C, de la C.E.B, devra au préalable saisir la Commission Fédérale Mutations.

La Commission Fédérale Mutations fera parvenir, à la demande d'un Club, à la Fédération d'origine une demande d'autorisation de changement de Fédération Nationale. Pour les disciplines relevant de l'E.S.F., de l'I.S.F., de l'E.C.C., et de l'I.C.C., à défaut de réponse dans un délai de 30 jours, l'autorisation est considérée comme accordée et la Fédération peut qualifier le joueur.

La Commission Fédérale Mutations (*n'appliquera pas la procédure française de mutation celle-ci n'ayant pas lieu d'être, mais*) demandera au Secrétariat Général qu'un carton licence soit délivré à ce ou ces joueurs dans le respect des dispositions des présents règlements.

Article 28 B : Joueurs Français évoluant à l'Etranger :

Un joueur français qui désire évoluer dans un Club à l'étranger devra informer par écrit la Commission Fédérale Mutations au moins un mois avant son départ.
Un joueur français évoluant dans un Club à l'étranger peut continuer pendant sa présence dans ce Club étranger, à bénéficier d'une licence française au titre de son Club français d'origine.

Le statut de tout joueur français, ayant bénéficié d'un transfert international pour aller jouer dans un Club à l'étranger et dont son Club d'origine n'a pas renouvelé sa licence française est le suivant :

- Lorsque la durée de présence de ce joueur dans un Club à l'étranger est supérieure à **dix mois** ce joueur s'il désire revenir jouer en France est considéré comme libre de mutation,
- Lorsque la durée de présence de ce joueur dans un Club à l'étranger est inférieure à **dix mois** ce joueur s'il désire revenir jouer en France est considéré comme qualifié pour son Club français d'origine, si celui-ci demande une licence à son nom. Au cas contraire, il est considéré comme libre de mutation.

Intégration de cette modification sera effectuée auprès du texte d'origine pour diffusion sur le Site Internet Fédéral dans son lien « textes officiels-Règlements Généraux ».

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

***Championnats Nationaux Baseball 2006* :**

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

Le Président de la Fédération intervient sur plusieurs points :

-il informe les Membres du Comité Directeur qu'une directive du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A) impose le respect des catégories d'âge des athlètes ;

12/ Prêts et Mutations 2007 :

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations devait présenter aux Membres du Comité Directeur son projet de refonte des « transferts de joueurs-retour pour les Clubs ».

Cependant le sujet étant vaste, il sera débattu au prochain Comité Directeur.

Monsieur Sébastien VIALE propose aux Membres au Membres du Comité Directeur d'aligner le prix des mutations ordinaires Cricket sur celui des mutations ordinaires Softball soit 40€.

Les autres montants des mutations ordinaires ne changent pas. Le Comité Directeur approuve les tarifs des mutations ordinaires 2006/2007 à l'unanimité.

	Mutation Ordinaire Baseball	Mutation Ordinaire Softball	Mutation Ordinaire Cricket	Prêts (Toutes disciplines)
Période	**(1er octobre-31 janvier)**	**(1er octobre-31 janvier)**	**(1er octobre-31 janvier)**	**Toute l'année**
Elite ou Nationale	**100€**	**40€**	**40€**	**30€**
Régionale	**40€**	**20€**	**20€**	**30€**
Jeunes	**10€**	**10€**	**10€**	**30€**

Communication de ce document sera faite par les services administratifs de la Fédération sur le Site Internet de la Fédération.

Le prix des mutations extraordinaires (s'il devait faire l'objet d'une modification) sera fixé au cours du prochain Comité Directeur.

CD 4 novembre 2006

*** Prêts et Mutations :**

Le Président de la CFM souhaite, pour plus de cohérence, que les tarifs des mutations extraordinaires soient alignés sur les tarifs des mutations ordinaires. Il tient à préciser que nous sommes une des Fédérations pratiquant des tarifs de mutations les plus bas.

Le Comité Directeur approuve cette demande à l'unanimité.

De plus, Sébastien Viale souhaiterait qu'à l'avenir le Comité Directeur se penche sur le sujet des indemnités de transfert liées aux mutations. Ce sujet devra faire l'objet d'une réflexion lors du séminaire des 18 et 19 novembre 2006.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Cricket :**

- Mutation de Monsieur MUSHARAF au départ de Creil pour Gymkhana :
Demande de mutation effectuée en date du 23 mars 2007 avec le refus de signer de la part du club de départ. Après enquête de la CFM, cette dernière accepte cette mutation en date du 22 mai.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la commission sportive cricket de faire respecter cette décision et de ce fait de proclamer des forfaits dans la cas où le joueur aurait évolué en championnat avec l'équipe de Gymkhana.

- Mutation de Monsieur Ramanan INDRAN au départ de Stains pour Northern :
Deux clubs ont fait une demande de mutation pour ce joueur : Northern le 13 décembre 2006 et bobigny le 20 mars 2007. Seul Northern a retourné le formulaire signé accompagné du chèque correspondant.

De son côté Stains n'a jamais produit la demande de mutation signée et n'a jamais motivé sa décision.
Après enquête et devant le refus de coopérer de la part du club de Stains, la CFM valide la mutation ordinaire pour le club de Northern en date du 23 avril, mais se trompe quant à l'affectation du club d'arrivée. Se rendant compte de cette erreur , la CFM rectifie cette erreur sur le site internet de la Fédération.
En conclusion, le CFM a bien validé une mutation ordinaire en faveur du club de Northern.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la Commission Sportive de France Cricket de faire respecter cette décision.

Le Président de la Fédération demande au Président de France Cricket d'être vigilant quant à l'application de leurs textes et souhaite que la Fédération soit tenue informée des actions menées par France Cricket.

*** St LO :**

Par courrier, à l'attention du Président, Eric-Pierre DUFOUR, parvenu au siège de la Fédération le vendredi 8 juin, le Président du Club de ST Lô informe du forfait contre Montpellier pour le match du 10 juin et de leur non participation à la fin du championnat Elite 2007.

Ce même jour, des demandes de prêts et de mutations extraordinaires ont été faites et acceptées immédiatement par la Commission Fédérale des Mutations et ce contre l'avis du Président de la Fédération qui avait donné comme consigne au siège fédéral d'attendre le déroulement sportif normal du week-end et de traiter les demandes de mutations et de prêts à posteriori.

Le Bureau Fédéral suit l'avis du Président de la Fédération et trouve regrettable que ces demandes aient été traitées dans l'urgence et contre avis des autorités fédérales. De plus, il est demandé pour éviter ce genre de problèmes, qu'à l'avenir les lettres recommandées adressées au Président de la Fédération ne soient pas ouvertes.

CD 30 juin 2007 :

*** Elite Baseball :**

Suite au forfait de l'équipe Elite de St Lô, le Comité Directeur doit se positionner sur la suite à donner aux demandes de prêts et mutations accordées à titre gracieux par la Commission Fédérale de Mutations.

Deux avis s'opposent :

- le Président de la Commission Fédérale Juridique affirme la conformité du traitement des dossiers réalisé par le Président de la Commission Fédérale Mutations.

- Le Président d'honneur et le responsable juridique soutiennent la thèse que règlementairement les demandes de mutations formulées doivent être traitées comme des prêts et qu'en aucun cas ces dernières ne peuvent être à titre gracieux.

Après les explications de Monsieur Sébastien VIALE et de Monsieur Patrick TUGAULT, le Comité Directeur décide de valider les demandes de prêts et de mutations accordées par la CFM mais n'accorde pas la gratuité et demande au Président de la CFM de se rapprocher des clubs afin que ces derniers régularisent la situation.

Concernant la qualification pour les phases finales de ces joueurs mutés ou prêtés, le Comité Directeur demande l'application des règlements sportifs.

Le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL, informe que dorénavant toute décision de la CNSB sera visée pour validation par la Commission Fédérale Juridique.

CD 26 janvier 2008 :

- Logiciel des licences :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel des licences, le Comité Directeur décide de :

- faire appliquer la majoration des 10 % du coût de la licence à compter du 16 mars 2008 (au lendemain de l'Assemblée Générale) afin de permettre aux clubs de se mettre à jour sans incidence financière.
- Autoriser le surclassement pour les catégories Benjamin et Poussin et de ce fait de faire les modifications règlementaires correspondantes.
- Confirmer la date des mutations ordinaires et extraordinaires et de ce fait de n'accorder aucun délai supplémentaire.

CD 2 mars 2008 :

Demande de dérogation de la durée d'un prêt :

La Direction Technique Nationale demande pour les Joueurs et Joueuses ayant intégré en qualité d'interne un pôle France ou Espoir de la Fédération, une dérogation aux dispositions des articles 26 et 27 des Règlements Généraux relatifs aux prêts, en autorisant celles-ci et ceux-ci à être prêtés, soit dans le même Club, soit dans 2 Clubs différents pendant toute la durée de leur présence en Pôle.

Le Comité accorde cette dérogation uniquement pour les Internes.

NOMINATIONS COMMISSIONS

CD 13 février 2005 :

*** Commission de Surveillance des Opérations Electorales :**

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'installer les Membres suivants :

Patrice BIENFAIT, Olivier GARCIA et Patrick TUGAULT

*** Représentants de la Fédération chargés de l'Instruction des Affaires Disciplinaires :**

Le Comité Directeur à l'unanimité nomme Olivier GARCIA et Patrick TUGAULT pour remplir ces fonctions.

*** Appel à candidatures :**

Afin de pouvoir étoffer les commissions suivantes, le Comité Directeur lance un appel à candidature :

- Commission Fédérale de Discipline,
- Conseil Fédéral d'Appel,

- Commission Fédérale de discipline Dopage,
- Conseil Fédéral d'Appel Dopage.

Cet appel sera expédié à tous les Clubs lors du prochain envoi général de courrier.

AG 12 mars 2005 :

Le Président indique que la mission du Commissaire aux Comptes vient de prendre fin et que seul Monsieur BRUNEL s'est porté candidat à cette fonction. Soumis au vote de l'assemblée générale, la mission de Commissaire aux Comptes est attribuée à Monsieur BRUNEL à l'unanimité pour une durée de six ans.

CD 3 avril 2005 :

5/ **Nomination des Présidents de Commissions**

Sont nommés par vote à bulletin secret à l'unanimité :

-Commission Fédérale Scolaire et Universitaire : Pascal BARTHE
-Commission Fédérale Mutations : Sébastien VIALE
-Commission Fédérale Financière : Patrick BRICAUD
-Commission Fédérale Communication : Alexandre SCHERER
-Commission Fédérale Femme et Sport : Françoise LASSAIGNE
-Commission Fédérale de la Réglementation : Patrick TUGAULT
-Commission Fédérale Jeunes : Serge BASTIEN
-Commission Fédérale Médicale : Virgile AMIOT
-Commission Fédérale de Discipline : Patrice BIENFAIT
-Commission Fédérale de Discipline Dopage : Patrick TUGAULT
-Commission Nationale Arbitrage Baseball : Thomas NAGEL

En l'absence de candidats au poste de Président de la Commission Nationale Sportive Baseball et vu l'urgence de nommer un président pour assurer le bon déroulement des championnats, le Comité Directeur décide de voter à bulletin secret un président pour cette commission.

A l'issue du vote, Jean-Luc PATUREL est élu par 14 voix pour à la présidence de la CNSB.

Le Président informe que des candidatures pour être membre de la Commission Fédérale de Formation ont été reçues à la Fédération : Yohann MALLET et Nadège ESTEBAN.

Le Président informe que des candidatures pour être membre de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques ont été reçues à la Fédération : Michel DUSSART et Aude FATOUT.

Nomination des Membres de la Commission Fédérale de Discipline :

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement Disciplinaire, et suivant les recommandations de son Président effectuées par courrier du 15 février 2005, le Comité Directeur nomme à l'unanimité les personnes suivantes membres de la Commission Fédérale de Discipline :
Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE, François MAYS.

Nomination des Membres de la Commission Fédérale de Discipline Dopage :

Conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement Disciplinaire Dopage, et suivant les recommandations de son Président effectuées en séance, le Comité Directeur nomme à l'unanimité les personnes suivantes membres de la Commission Fédérale de Discipline Dopage :
Gérard CROS, Roland DARMANADEN, Gilles KOSKAS, Jean-Marc PASTOR.

Un appel à candidature sera adressé par le secrétaire général courant avril pour les Commissions non pourvues :
Commission Fédérale Formation,
Commission Fédérale Terrains et Equipements,
Commission Fédérale Sport en Entreprise,
Conseil Fédéral d'Appel,
Conseil Fédéral d'Appel Dopage,
Commission Fédérale Scorage –Statistiques,
Commission Fédérale Juridique.

Un courrier sera adressé aux Présidents de Commissions par le secrétaire général pour qu'ils fassent parvenir au siège fédéral la liste des membres composant leurs Commissions.

Un rappel est fait aux Membres du Comité Directeur de l'obligation, pour chacun d'eux, de travailler au sein d'au moins une commission.

Bureau 14 mai 2005 :

Divers :

- Le Bureau Fédéral nomme le Président de la Commission Fédérale Médicale, Virgile Amiot, comme Représentant de la Fédération chargé de l'instruction des affaires disciplinaires dopage.

CD 25 juin 2005 :

*** Nomination des Présidents des Commissions Fédérales et Nationales :**

- ***Commission Fédérale Juridique :*** Monsieur Jean-Philippe BELVILLE est nommé par 9 voix pour et une abstention.

- ***Commission Nationale Sportive Softball* :** Monsieur Dominique MAGNIN est nommé par 8 voix pour et 2 contre.

- ***Commission Nationale Arbitrage Softball* :** Madame Gin BATS est nommée par 10 voix pour.

- ***Commission Nationale de Développement Softball* :** Mademoiselle Christelle BONAVITA est nommée par 9 voix pour et 1 bulletin blanc.

Sont acceptés comme membres de ces Commissions :

- ***Commission Nationale Sportive Softball* :** Monsieur Gaël ROGER

- ***Commission Nationale Arbitrage Softball* :** Monsieur Pierre DOURDOU

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que les Commissions Fédérales Juridique et de la Réglementation soient portées destinataires des courriers et courriels des Commissions Sportives et d'Arbitrage, afin qu'ils soient informés en amont de toutes les dispositions de celles-ci.

* **Divers :**

- Démission du Médecin Fédéral :

1 Le Docteur Yves Blondel a démissionné de toutes ces fonctions au sein de la Fédération

CD 10 septembre 2005 :

***Nominations au sein des Commissions Fédérales :**

-*Commission Fédérale Sport en Entreprise :* Monsieur Thierry GODBERT est nommé à l'unanimité membre de la Commission Fédérale Sport en Entreprise.

-*Commission Formation* : Mademoiselle Nadège ESTEBAN est nommée Présidente de cette commission à l'unanimité.

Des candidatures sont toujours ouvertes pour les Commissions suivantes qui devront être pourvues lors du prochain Comité directeur :

Commission de Discipline d'Appel,
Conseil d'Appel Dopage,
Commission Scorage-Statistiques,
Commission Terrains et Equipements.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Nominations**

Le Comité Directeur vote à l'unanimité les nominations suivantes à la Commission Nationale Sportive Baseball :

Messieurs Emmanuel DUBAUT, Grégory FAGES et Pierre HERCHUELZ.

Le Comité Directeur approuve la nomination du docteur Virgile AMIOT comme Médecin Fédéral National à compter du 1er juin 2005.

CD 19 février 2006 :

*** PRESIDENCE DES COMMISSIONS**

Sont nommés par vote à bulletin secret, à l'unanimité :

- Commission Fédérale Juridique : Jean-Philippe Belville
- Commission Fédérale Jeunes : Serge Bastien
- Commission Fédérale de mutations : Sébastien Viale
- Commission Fédérale Médicale : Virgile Amiot
- Commission Fédérale Financière : Patrick Bricaud
- Commission Fédérale Femme et Sport : Françoise Lassaigne
- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire : Pascal Barthe
- Commission Nationale Arbitrage Baseball : Serge Makouchetchev
- Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-Luc Paturel
- Commission Nationale Arbitrage Softball : Gin Bats

Sont nommés par vote à bulletin secret :

- Commission Fédérale Terrains et Equipements : Pierre-Yves Rolland (6 voix pour, 2 blancs)
- Commission Fédérale Formation : Nadège Esteban (6 voix pour, 2 blancs)
- Commission Fédérale Sport en Entreprise : Thierry Godbert
- Commission Nationale Sportive Softball : Dominique Magnin (6 voix pour, 2 blancs)

Un appel à candidature sera adressé par le secrétaire général courant mars pour les Commissions non pourvues :

- Commission Fédérale de la Réglementation
- Commission Fédérale Communication
- Commission Fédérale Scorage et Statistiques
- Commission Fédérale du Développement

CD 17 juin 2006

13/ Elections :

Par ailleurs, le Comité Directeur a procédé à l'élection du Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S).

Monsieur Michel DUSSART, élu au Comité Directeur suite à l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006, est élu à l'unanimité Président de la C.F.S.S.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations à Monsieur Michel DUSSART.

CD 4 novembre 2006

***Actualité :**

- **Actualité Internationale :**

  - ***C.E.B.* :**
    La Commission Technique de la C.E.B. travaille actuellement sur :
    - les lancers des jeunes
    - une nouvelle formule de qualification pour les Championnats d'Europe

    De plus, Serge Makouchetchev, Président de la C.N.A.B sera proposé lors du prochain conseil exécutif de la CEB pour intégrer la Commission Technique d'Arbitres.

    Le prochain Conseil Exécutif se tiendra le 1er mars 2007 à Zagreb.

*** Conseil Fédéral d'Appel :**

Constitution du Conseil Fédéral d'Appel : 5 personnes sont candidates, le Président de la Commission Fédérale Juridique, Jean-Philippe BELVILLE se portant candidat à la Présidence de ce Conseil :

- Monsieur Jean-Philippe BELVILLE : *élu à la présidence par 12 voix pour et 1 abstention*
- Messieurs Guillaume FRIETSH, Jean-Françis AUCORDIER, Matthieu DECAUDIN et Séverin COUTELLIER, *sont élus à l'unanimité en qualité de membres*.

Le Comité Directeur accorde à l'unanimité pour ces 4 membres nouvellement élus, des licences à titre individuel à titre gracieux au même titre que l'encadrement médical des équipes de France.

CD 5 mai 2007 :

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par vote à bulletin secret, à l'unanimité :

- Commission Fédérale Scorage et Statistiques : Michel DUSSART
- Commission Fédérale Mutations : Sébastien VIALE
- Commission Fédérale Formation : Nadège ESTEBAN
- Commission Scolaire et Universitaire : Pascal BARTHE

Sont nommés par vote à bulletin secret :

- Commission Fédérale Communication : Philippe BOUCHARD (10 pour et 2 blancs)

- Commission Fédérale Juridique ; Jean-Philippe BELVILLE (10 pour, 1 blanc, 1 contre)
- Commission Fédérale Femme et Sport : Françoise LASSAIGNE (11 pour , 1 blanc)
- Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-luc PATUREL (10 pour, 1 blanc, 1 contre
- Commission Nationale Sportive Softball : Jean-François MARIET (10 pour, 2 blancs)
- Commission Nationale Arbitrage Baseball : Serge MAKOUCHETCHEV (11 pour, 1 blanc
- Commission Nationale Arbitrage Softball : Gin BATS (9 pour, 1 blanc, 2 contres)

Serge BASTIEN, président de la Commission Jeunes ne souhaite pas renouveler sa candidature pour plusieurs raisons. Tout d'abord le problème rencontré lors des derniers championnats de France Jeunes avec la destitution du titre pour Montigny et le manque de considération du travail effectué par la Commission.

Un nouvel appel à candidature sera fait pour les commissions non pourvues.

Le Comité Directeur sera vigilant afin que les commissions ne soient pas constituées d'une seule personne.

Pour la Commission Technique Baseball, Jean-Marie MEURANT est nommé chef de projet pour la création de cette commission.

CD 30 juin 2007 :

*** Membres des Commissions :**

Commission Fédérale Scorage et Statistiques :
Le Président de la CFSS, Michel DUSSART, propose au Comité Directeur la liste des membres de la Commission : Suzanne BRICAUD, Christine MEURANT,Aude FATOUT, Stéphanie RAULET et Eric DEDIEU.
Validation à l'unanimité de cette liste

Commission Nationale Sportive Softball :
Le Président de la CNSS, Jean-François MARIET, propose au Comité Directeur la liste des membres de la Commission : Céline LASSAIGNE, Laurence CORNAILLE et Alex MARCATI.
Validation à l'unanimité de cette liste

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par vote à bulletin secret, :

- Commission Fédérale Sport en Entreprise : Thierry GODBERT (unanimité)

- Commission Fédérale Jeunes : Stéphane COPPIN (8 voix pour et 3 abstentions)

Le Secrétaire Général tient à rappeler l'obligation pour chaque membre du Comité Directeur de faire partie d'une des commissions fédérales ou nationales.

CD 2 mars 2008 :

*** Retrait de Nomination :**

Suite à la défaillance de Monsieur Jean-Pierre BELVILLE, certaines affaires disciplinaires, dont quelques unes particulièrement graves, n'ont pu être traitées dans les temps, tant par la Commission Fédérale de Discipline que par le Conseil Fédéral d'Appel.

Le Comité Directeur retire donc à Monsieur Jean-Philippe BELVILLE sa qualité de Représentant de la Fédération Chargé de l'Instruction des Affaires Disciplinaires.

CD 15 mars 2008 :

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par le Comité Directeur :

- Commission Fédérale Scorage et Statistiques : Michel DUSSART
- Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-Luc PATUREL
- Commission Nationale Sportive Softball : Jean-François MARIET
- Commission Nationale Arbitrage Baseball : Serge MAKOUCHETCHEV
- Commission Nationale Arbitrage Softball : Gin BATS
- Commission Fédérale Jeunes : Olivier FAURE
- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire : Pascal BARTHE
- Commission Fédérale Juridique : Patrick TUGAULT
- Commission Fédérale Formation : Nadège ESTEBAN
- Commission Fédérale Médicale : Virgile Amiot
- Commission Fédérale de la Règlementation : Patrick TUGAULT
- Commission Fédérale Développement : Denis Didier ROUSSEAU
- Commission Fédérale Technique : Jean-Marie MEURANT

Les commissions suivantes ne sont pas pourvues et feront l'objet d'un nouvel appel à candidature :

- Commission Fédérale Financière
- Commission Fédérale terrains et Equipements
- Commission Fédérale Sport en Entreprise
- Commission Fédérale Communication
- Commission Fédérale Femme et Sport

Le Secrétaire Général rappelle que chaque membre du Comité doit intégrer une Commission.

Plusieurs personnes se sont fait connaître auprès du Secrétaire Général afin de travailler au sein de différentes commissions en qualité de membres. Les noms de ces personnes seront communiqués aux présidents des différentes commissions afin que ces deniers puissent constituer leur commission pour proposition au prochain Comité Directeur.

CD 24 mai 2008 :

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Validation des membres de la Commission Fédérale Jeunes : Marc Williamson et Grégory Fages

CD 24 mai 2008 :

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

Validation de membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Alain Roucant

*** Commission Nationale Sportive Baseball :**

Validation par le Comité Directeur des membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Gilles Bernard- Stoll, Julien Demaux, Olivier Dubaut et Stéphane Février

CD 13 septembre 2008 :

*** Commission Fédérale Communication :**
Candidature de Monsieur Armant Varnat à la présidence de la Commission Fédérale Communication :
élu à l'unanimité

Laetitia Sellier, membre du Comité Directeur, intègre cette commission en qualité de membre (article 33 du Règlement Intérieur).

CD 7 novembre 2008 :

*** Commission Fédérale de la Règlementation :**

Ratification par le Comité Directeur d'un membre de la Commission : Gilles Bernard-Stoll

ORIENTATIONS FEDERALES

Bureau 30 Janvier 2005 :

Travail sur le projet prioritaire du Comité Directeur « les jeunes ».

Une présentation du travail effectué par les différents intervenants est présentée aux membres du Bureau (voir doc en annexe).

S'est engagé un débat devant définir les axes prioritaires et les actions à engager. Un bilan de synthèse sera adressé et présenté au prochain Comité Directeur du 13 février.

CD 13 février 2005 :

*** Projets Jeunes :**

Le Président souhaite remercier Denis-Didier Rousseau et l'ensemble du groupe de travail sur le document du projet jeune.
La prochaine étape consistera à faire un état des lieux de la situation.

AG 12 mars 2005 :

Questions diverses, Vœux, Suggestions

Le président indique que le Comité Directeur va intensifier et renouer ses relations avec les organes décentralisés que sont les Ligues.

Un programme de visite au sein des Ligues sera établi et consacré à des entretiens avec les institutions locales et avec les clubs de la région afin de mesurer les difficultés et mettre en route des projets de développement.

Les cadres de la DTN seront chargés d'aider les Ligues par une présence sur le terrain.

CD 3 avril 2005 :

9/ Validation du Plan de Développement

Le projet de plan de développement s'articule à travers 5 axes:

- Création de Clubs
- Pérenniser les structures existantes
- Élargir les offres de pratique
- Communiquer et valoriser nos pratiques
- Revenir dans l'Élite Européenne

Au sein de chacun de ces axes, plusieurs projets ont été identifiés dont le premier est prioritaire.

- **Création de Clubs**

1. **La mallette du dirigeant**
2. Aide financière (paquetage, réduction sur les licences…), technique (DTN) et politique (élus)
3. Prendre exemple sur d'autres fédérations comparables

Objectif : 25 clubs par an
Responsable : André PARKER
Participants : Patrick BRICAUD, Sandy BEZAUT

- **Pérenniser les structures existantes**

1. **Aide à la gestion de projet**
2. Labellisation des clubs
3. Aménagement de terrains 1 club = 1 terrain = 1 club house
4. Formation des dirigeants et des entraîneurs
5. Augmenter le volume et le niveau des matchs
6. Aide à la demande de subvention
7. Développer la pratique en milieu scolaire

Responsable : ?
Participants : J.M. MEURANT, F. LASSAIGNE, P. BRICAUD

- **Élargir les offres de pratique**

1. **« Les Jeunes »**
2. Lister et prioriser les pratiques existantes
3. Adopter les règles et règlements pour les catégories « jeune » pour améliorer le jeu et le rendre + ludique
4. Créer des outils de développement (kit kenko, minibaseball, Roadshow)
5. Faire des conventions avec d'autres fédérations (handisport…)

Responsable : Serge BASTIEN
Participants : Gin BATS, Marie DERIOLS

- **Communiquer et valoriser nos pratiques**

1. **Couverture médiatique nationale et régionale du Championnat Élite**
2. Projet Sport +
3. Site Internet

Responsable : Alexandre SCHERER
Participants : Christine FREY

- **Revenir dans l'Élite Européenne**

1. **Refonte des Championnats ; avoir un championnat fort, à l'image de l'Italie et de la Hollande ; Augmenter le volume et le niveau des matchs**
2. Intégrer des joueurs et des cadres étrangers
3. Identifier les subventions des athlètes de H.N. pour la fédération
4. Créer un pôle de formation (un Centre National) Baseball et Softball
5. Mise en place d'un programme de détection nationale

Objectif : 5 premiers européens
Responsables : Gérard CROS et J.L. PATUREL
Participants : Dr BLONDEL, D. MAGNIN

<u>Bureau 14 mai 2005 :</u>

*** Projets fédéraux :**

Le Président de la Fédération tient à rappeler que le Bureau Fédéral doit impulser les projets fédéraux.

Les synthèses sur les différents projets doivent être envoyées, par chaque responsable, à Denis-Didier Rousseau, coordinateur de l'ensemble de projets fédéraux, pour le 6 juin au plus tard.

Denis-Didier sera en charge d'en faire une synthèse générale afin de la faire parvenir aux membres du Comité Directeur vers le 15 juin.

Il est rappelé que pour chaque projet, 5 points doivent être clairement précisés :
- planification
- public visé
- intervenants

- objectif
- budget prévisionnel

- Projet Jeunes :

Présentation par Serge Bastien, Président de la commission Jeunes, de l'avancée du projet.

La ligne directrice du projet est d'aller vers une nouvelle pratique qui soit plus transversale.

Les axes prioritaires de ce projet sont :

- mise à disposition de fiches éducatives pour le public néophyte
- instaurer une « journée sports de battes ». Journée qui se déroulerait sur le plan national auprès des institutionnels et du milieu scolaire.
- Pour 2005 et 2006, organiser une réunion en octobre regroupant les responsables jeunes de chaque région, les présidents de Ligues, la direction technique nationale.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Projet Fédéral :**

Denis-Didier Rousseau, le coordinateur de l'ensemble du projet fédéral, fera une synthèse de l'avancée des projets pour le prochain comité directeur.

Il insiste sur l'importance que chaque responsable puisse lui communiquer les éléments au fur et à mesure afin de pouvoir suivre l'intégralité de la réflexion et de l'élaboration.

Il souhaite que l'ensemble des documents et des informations soient fournis sous un même format afin de faciliter le traitement et la synthèse.

CD 25 juin 2005 :

*** Projet Fédéral :**

Denis-Didier ROUSSEAU, coordinateur du projet fédéral demande aux responsables des différents groupes de travail de rédiger les projets quelque soit le résultat de la ville organisatrice des Jeux 2012.

Tous les projets seront retranscrits sous forme de fiches de synthèse. Ces dernières devront être validées par le prochain Comité Directeur.

Pour que ce projet fédéral aboutisse, il doit être l'affaire de tous. Il faut donc l'implication de tous les membres du Comité Directeur et pas uniquement du chef de projet. La survie de la Fédération passe par la mise en œuvre de ce projet. La répartition des cadres techniques sur ce projet fédéral sera faite à partir de la mi-septembre.

CD 10 septembre 2005 :

***Plan de développement :**

Eric-Pierre DUFOUR souligne que la mise en application du Plan de développement de la Fédération s'essouffle. Le MJSVA a aussi signalé cette situation.

Le Président présente aussi tout une série de document (Centre de formation, labellisation des Clubs, obligations des arbitres, code de déonthologie) afin que les membres du Comité Directeur en prennent connaissance, et qu'ils puissent réagir, émettre des propositions sur ces documents de réflexion.

Denis-Didier ROUSSEAU signale que les membres du Comité Directeur ne se manifestent pas beaucoup dans le cadre des missions qui leur été confiées par Plan de développement.

Patrick BRICAUD soumet l'idée d'organiser des réunions entre les différents référents des projets fédéraux (séminaires). Ces réunions semblent être une solution efficace pour que les projets avancent.

Bureau 15 octobre 2005 :

*** Plan de développement :**

Le Président insiste sur le fait que les projets du plan de développement doivent être finalisés afin de pouvoir les budgétiser sur 2006 et les concrétiser. Le Ministère attend sa mise en place et les actions l'accompagnant.

La Fédération a aujourd'hui besoin d'un nouvel élan dans les régions, celui-ci passera par la concrétisation de ce plan de développement.

Une réunion de travail regroupant les membres du comité directeur et les présidents de commissions fédérales et nationales est fixée au samedi 5 novembre 2005.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Projet Fédéral :**

Le Comité Directeur poursuit son travail sur le plan de développement. Les projets avancent à des rythmes différents et il impératif maintenant de budgétiser et d'établir un échéancier précis pour chacun des projets.

Les fiches synthétiques réalisées par Denis Didier Rousseau reprennent l'ensemble des travaux réalisés par les 5 groupes de travail depuis leur constitution.

Concernant le projet « nouveaux clubs », le Comité Directeur décide par *11 voix pour et 2 abstention* qu'à partir de 2006, tout nouveau club qui se créera se verra proposer un « forfait création » de 200 € comprenant, l'affiliation, la cotisation et 20 licences.

En contre partie de cette mesure, la Fédération ne fournira plus de paquetage au nouveau club et l'aide financière de 200€ aux ligues disparaît, son application n'ayant jamais été effective.

CD 18 décembre 2005 :

***Plan de développement :**

-avancement des travaux relatifs au nouveau Site Internet de la Fédération

Jean-Sébastien MENIGOZ, Responsable de la Communication et des Projets Fédéraux présente une maquette du nouveau Site Internet de la Fédération.

Cet outil doit avoir pour but d'accroître quantitativement et qualitativement la communication entre les membres et les personnes souhaitant obtenir des informations sur les disciplines gérées par la Fédération.

Patrick BRICAUD intervient pour savoir si un lien pourra être présent sur ce Site afin d'aller sur le Site de « l'aide à la création de Clubs » dont Messieurs PARKER, BRICAUD et BEZAULT alimentent les pages. Cette situation est tout à fait réalisable.

Jean-Sébastien MENIGOZ informe les Membres du Comité Directeur de l'existence d'un lien leur permettant de voir la maquette du nouveau Site Internet : http://dev.pixup.com/megasport/default.asp

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Divers :**

Projets Ligues :

Dans le cadre des projets des ligues soutenues par la Fédération, 4 jeunes baseballeurs ou softballeurs de la ligue d'Aquitaine et de la ligue P.A.C.A. accompagneront 2 des 3 équipes de France participant aux championnats d'Europe 2006.

Le Président précise que ces jeunes seront sous la responsabilité du délégué fédéral durant tout le séjour. Le DTN informe, qu'en aucun cas le cadre technique en charge de l'équipe n'aura de responsabilités quant à ces jeunes.

CD 19 février 2006 :

*** DIVERS**

- Projets Ligues :

Le Comité Directeur acte le fait que :
- 2 jeunes garçons de la Ligue d'Aquitaine accompagneront l'équipe de France cadets Baseball
- 2 jeunes garçons de la Ligue P.A.C.A. accompagneront l'équipe de France des moins de 21 ans Baseball
- 1 jeune fille de la ligue P.A.C.A. accompagnera l'équipe de France Junior Softball

CD 17 juin 2006

3/ Affaires en cours :

******Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte* **:**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR présente le courrier que l'assureur de la Fédération GPA a envoyé au siège fédéral portant sur la couverture par GPA de Féminines Juniors et Seniors souhaitant pratiquer du Baseball en Mixte.
GPA rappelle les éléments suivants :

-toute joueuse titulaire d'une licence délivrée par la Fédération et ayant souscrit l'assurance lors du paiement de sa licence est considérée comme assurée ;

Et précise les suivants :

-le seul point qui porte litige est la reconnaissance officielle de la mixité dans les rencontres (ce qui n'est pas prévu actuellement ni par la C.E.B ni par l'I.B.A.F) ;

-si la mixité n'est pas reconnue officiellement pour les compétitions, GPA ne pourra prendre en compte d'éventuels sinistres survenus lors de ces rencontres ;

-contractuellement, seules les rencontres officielles ayant lieu sous l'égide de la Fédération sont couvertes par le contrat.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN demande au Président si une action en direction de l'I.B.A.F ne pourrait pas être menée aux fins de reconnaissance du Baseball Mixte. Le Président rappelle que l'I.B.A.F s'est déjà positionnée sur la question en y apportant une réponse négative.

Monsieur Eric ELSENSHON (Directeur Technique National) rappelle qu'une étude de terrain doit être menée afin de connaître plus précisément l'étendue de la pratique du Baseball Mixte.

Monsieur Serge BASTIEN rappelle que l'impossibilité de proposer du Baseball Mixte aux Féminines en Juniors et Seniors fait perdre des licenciées. Certains Clubs n'ayant pas d'équipe de Softball, des joueuses Juniors ou Seniors ne peuvent pratiquer ni Baseball, ni Softball.

(…) le sujet étant long et vaste, le Comité Directeur souhaite que ce sujet soit de nouveau débattu lorsque sera traité l'avancé du Plan de Développement.

8/ Plan de Développement :

****Aide pour la Ligue de Bretagne de Baseball, Softball et Cricket* **:**

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 400€ pour la Ligue de Bretagne de Baseball, Softball et Cricket dans le cadre de la politique d'aide au développement des Ligues Régionales. Cette subvention est une aide pour l'organisation d'un Tournoi Minime/Cadet.

Monsieur Dominique MAGNIN (Trésorier Général) précise que la Fédération doit aider les structures en terme de services et non sous forme monétaire.

*__*Organisation de Rencontres Annuelles de Dirigeants*__ :**

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur Williams CASACOLI, Conseiller Technique National, sera mis en place en fin d'année une rencontre des dirigeants ayant pour objet la structuration territoriale par zone géographique. Celle-ci se veut un lieu d'échange, de communication entre dirigeants et la Fédération.

*__*Féminines souhaitant jouer au Baseball Mixte*__ :**

Le Comité Directeur de la Fédération décide à l'unanimité (12 voix pour) que la C.N.S.B pourra accorder des demandes de dérogation pour des Féminines souhaitant jouer au Baseball en Mixte. Ces dérogations ne pourront être accordées que pour participer à des Championnats départementaux ou régionaux.

Décision annulée par le Comité Directeur du 9 septembre 2006.

14/ __Championnats de Baseball__ :

Monsieur Jean-Luc PATUREL (Président de la C.N.S.B) présente le résultat des réunions du groupe de travail en charge de la refonte des différents Championnats nationaux de Baseball.

Monsieur Jean-Luc PATUREL dresse un constat de ce groupe de travail :
-8 à 10 Clubs étaient présents dont les ¾ évoluent en National ;
-peu d'implication des Club Elite.

De ce groupe de travail, il ressort les éléments suivants :

-volonté dès 2007 de repasser à 8 équipes en Elite et non à 10 et ce, pour une durée de trois années ;
-suppression de la Nationale 1 B ;
-passage d'une Nationale 1 A avec 3 poules de 8 équipes ;
-passage en Nationale 1 A en 2x7 manches ;
-volonté de faire plus de matchs de Nationale 1 A en juillet ;
-remise en place d'une Coupe de France.

Le Comité Directeur estime les idées très intéressantes, mais souhaite plus d'information du rapporteur : Monsieur Olivier CHARLIONET.

Le Comité Directeur souhaite que :

-le groupe de travail continue ses travaux aux fins de présentation d'un projet finalisé pour le prochain Comité Directeur ;
-la prochaine réunion se fasse en collaboration avec la Commission Nationale Sportive Baseball ;
-Monsieur Olivier CHARLIONET présente les conclusions du groupe de travail au prochain Comité Directeur qui se tiendra le 9 septembre 2006.

Monsieur Jean-Luc PATUREL prévient que l'application des éléments développés par le groupe de travail risque de créer des conflits, notamment au regard de l'article 16.01 des R.G.E.S Baseball qui dispose :
*« Les formules de compétition applicables aux championnats de baseball sont élaborées par la C.N.S.B ou la C.F.J selon la catégorie concernée, et approuvées par le Comité Directeur fédéral **1 an** minimum avant le début des compétitions ».*

Le Secrétaire Général et les services administratifs de la Fédération adresseront un courrier à Monsieur Olivier CHARLIONET pour l'inviter à présenter les conclusions du groupe de travail lors du prochain Comité Directeur.

Par ailleurs, le Président de la Fédération souhaite que la C.N.S.B fasse un état des lieux des Clubs engagés en Championnat National quant au respect de leurs conditions d'engagement tel que défini aux Annexes des R.G.E.S Baseball :
-équipes jeunes ;
-nombre d'arbitres, de scoreurs mis à disposition (etc.).

__CD 9 septembre 2006__

11/ __Plan de développement__ :

Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Patrick BRICAUD présentent aux Membres du Comité Directeur le projet « créations Clubs ».

L'un des axes de ce projet est de prendre contact avec les communes de plus de 15 000 habitants ne disposant pas de Clubs de Baseball, Softball ou Cricket afin de leur présenter les atouts de créer un Club au sein de la commune.

Les Membres du Comité Directeur remercie les référents de ce projet : Mademoiselle Nadège ESTEBAN, Messieurs BRICAUD, PARKER, et ROUSSEAU pour leur travail et les encouragent à faire avancer ce projet.

Par ailleurs, Mademoiselle Nadège ESTEBAN et Monsieur Sébastien VIALE présentent aux Membres du Comité Directeur une feuille de route que les référents fédéraux peuvent utiliser dans le cadre de leurs visites dans les Ligues Régionales.

CD 4 novembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Séminaire fédéral les 18 et 19 novembre 2006 :***
    Le Président précise que la Fédération a retrouvé une certaine crédibilité au niveau des instances sportives et plus particulièrement au niveau du Ministère. Malgré tout il reste encore beaucoup à faire concernant le plan de développement pour le rendre opérationnel. Il faut impérativement entrer dans la phase de concrétisation de ce plan.

    Le séminaire devra servir de planification et de budgétisation des actions à mener.

*** Projet à Charlety :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour, est l'élu référent de ce dossier.

Changement des dates initialement prévues. Le stade de Charlety sera mis à notre disposition le week-end des 9 et 10 juin 2006.

Le calendrier du championnat élite étant chargé, il n'est pas possible de libérer le week-end des 9 et 10 juin afin de faire un « all star game » comme prévu. La solution qui pourrait être adoptée serait de faire une rencontre de nationale 1. De plus la possibilité de faire un match opposant « une sélection junior nord » et « une sélection junior sud » est à l'étude, sans oublier un match de softball ainsi que des démonstrations et des initiations.

CD 27 janvier 2007 :

- Projet fanion :
Projet initié par le club de Valenciennes et soutenu par la ligue Nord Pas de Calais. Il s'adresse aux benjamins et minimes. Projet permettant d'évaluer l'acquisition des habiletés générales des jeunes joueurs de Baseball.

Ce projet a connu a fort engouement dans la région du nord. Le Président de la fédération et le DTN adjoint s'étaient déplacés pour assister à cette journée.

Ce projet correspondant totalement aux attentes des jeunes sur le terrain, le Comité Directeur de la Fédération souhaite pousser l'ensemble de ses clubs, ligues et comités départementaux à mettre en place ce projet qui portera le nom de « ***projet diamant*** »

Il est demandé par le Président de la Commission Jeunes, Serge Bastien, de pouvoir aussi relancer « le triple défi » qui s'adresse aussi aux jeunes.
Le problème est que c'est une marque déposée et que la Fédération ne peut pas l'utiliser en tant que tel.

AG 10 mars 2007 :

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

L'état d'avancement du plan de développement a été envoyé à tous les membres de l'Assemblée Générale.
Un rapide point est fait, par le Président de la Fédération, sur les 5 orientations de ce plan de développement :

- Encourager et favoriser le création de nouveaux clubs
- Pérenniser les structures existantes
- Elargir les offres de pratiques
- Réintégrer les élites européennes
- Améliorer la communication

Présentation du « projet fanions » s'inscrivant dans le cadre de la pérennisation des structures existantes. Ce projet consiste dans la mise en place d'un programme de développement et d'évaluation des habiletés nécessaires à la pratique du baseball pour les catégories benjamins et poussins.

CD 5 mai 2007 :

*** Charlety :**

Le programme sportif est pratiquement bouclé avec entres autres : 2 matches de play-off de softball mixte fast pitch, 1 plateau minimes, 1 match de N1 (Thiais-Brévannes / Patriots), 1 exhibition cricket, 1 exhibition benjamin et 1 exhibition cadet.

Au niveau de la logistique et de la communication le rétro-planning mis en place par le comité d'organisation est respecté.

Le principal problème rencontré est la mobilisation des bénévoles, partie incombant à la Ligue Ile de France.
Certains membres du Comité Directeur s'inquiètent face à la situation qui semble se renouveler dès que la Fédération souhaite faire une action de développement sur Paris ou région parisienne.

Le Comité Directeur encourage donc la Ligue Ile de France à mobiliser les bénévoles des clubs franciliens afin que cette manifestation soit une réussite.

*** Plan de développement :**

Les membres du Comité Directeur en charge des projets ont fait évoluer les documents. Des synthèses ont été faites afin de faire un point précis sur l'avancée des projets : challenge diamants, labellisation des clubs, agrément des tournois, création de clubs.

Il est demandé à chacun de prendre connaissance de ces documents et d'envoyer leurs remarques aux responsables des projets ainsi qu'au coordonnateur du plan de développement ; les documents devant être validés lors du prochain Comité Directeur..

Sur le site internet de la Fédération, un onglet supplémentaire réservé au plan de développement a été demandé à la société gérant le site. Cet espace permettra une meilleure visibilité sur l'avancée du plan de développement.

Validation du dossier technique, le dossier financier et les fiches techniques étant aussi à valider au prochain Comité Directeur.

Bureau 9 juin 2007 :

*** Projet Fédéral :**

- Le visuel de l'affiche accompagnant le projet création de club avec comme slogan « brise la glace, découvre la passion » est validé par le Bureau Fédéral et sera présenté au Comité Directeur pour validation finale.

- Concernant les différents cahiers de charges, le président tient à remercier Jean-Marie MEURANT et Denis-Didier ROUSSEAU pour leur investissement sur ces dossiers.

Des modification substantielles sont apportées en séance sur les différents cahiers des charges pour validation finale lors du Comité Directeur du 30 juin 2007.
Documents concernés :
- cahiers des charges challenge de France technique, financier, sportif et technique validation

- cahier des charges séminaire fédéral

CD 6 octobre 2007 :

*** SÉMINAIRE FÉDÉRAL *:***

Ordre du jour du séminaire :

Vendredi :
- rôle du délégué fédéral
- communication fédérale
- médical

Cette journée regroupera les membres du Comité Directeur, la DTN et les employés.

Samedi / dimanche :
- nouveau logiciel des licences
- communication fédérale
- centres d'entraînement
- nouvelles règles de scorage
- projets de ligues
- CNDS
- Plan de développement
- Fonctionnement des commissions

Pour ces deux jours, l'ensemble des acteurs seront présents : présidents de ligues et présidents des commissions se joindront au groupe de travail de la veille.
Début du séminaire à 13 heures pour le vendredi et à 11 heures pour le samedi. Fin du séminaire à 17 heures le dimanche.

CD 1er décembre 2007 :

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

Présentation par Denis Didier Rousseau de l'avancée des différents projets du plan de développement. Il tient à remercier Benoît Ribeil pour le travail effectué et souligne sa forte contribution pour la finalisation des documents et leur présentation sous un format professionnel de qualité ce qui les rends susceptibles d'être utilisés également comme support pour un financement via des sponsors.

La majeure partie des points abordés dans le plan de développement définis en début de mandat par le Comité Directeur ont été partiellement atteints et réalisés. Le plan de développement 2004 – 2008 est le seul plan qui apporte des résultats probants. Plusieurs actions ont été menées de front car c'était une nécessité et une obligation.

L'objectif en tant que responsable du plan de développement est de mettre en place des outils et programmes sur une gamme aussi large que variée afin que les différents acteurs de la FFBS, qu'ils soient adhérents de tout âge, dirigeants, clubs, Comités Départementaux ou Ligues se les approprient et les utilisent dans le seul but de fournir une offre la plus large possible afin de consolider notre Fédération.

- ***Encourager et favoriser la création de nouveaux clubs :***
Etat du projet « Brise la glace, découvre la passion !!! » de création de club :

- Road Show :

Passeport Road show avec remise de diplôme.
Une partie du document est personnalisable en fonction du lieu sur lequel on intervient.

- Définition d'un programme d'animations :

L'opération pilote initialement prévue n'a pas été réalisée du fait du coût financier élevé.
Le projet est toujours d'actualité. Projet qui vise à intervenir dans les zones où il n'y a pas de club.
Un certain nombres de documents existent déjà : courrier mairie, document à destination des ligues et CD + road show.

- Outil interactif post-journée (création de club + pérennisation) :

Outil qui remplace le CD initialement prévu.

Outil composé de 4 rubriques distinctes : Informer / aider / former / développer
Outil concret et utile à disposition de tous : nouveaux clubs, clubs existants, Comités Départementaux, Ligues.

- Pérenniser les structures :

- Challenge Diamant :

Mise au point de divers documents pour l'organisation, l'animation proprement dite, conception d'affiches clubs et adhérents, d'un passeport individuel, de fiches d'évaluation (en cours de finalisation par la DTN), d'un diplôme, d'insignes.
Joris Bert sera le parrain du challenge diamant avec ses conseils spécifiques pour chaque niveau de pratique.

L'objectif est de pouvoir créer dans les clubs une animation pour que tout le monde puisse y participer.

Mode de fonctionnement :
- Ce sont les clubs qui s'inscrivent dans cette démarche
- Retour au niveau de la fédération des pratiques faites : fiches de bilan avec informations qui pourraient être utilisées au niveau de la DTN
- Remise d'écussons et de diplômes aux participants.

- Refonte des licences : réalisée

- Adaptation française de posters sur la base de ceux disponibles à l'IBAF

Voir la possibilité de décliner ce support de communication au niveau de la Fédération en baseball et en softball. Etudier la possibilité de faire un concours pour recevoir des photos de joueurs au niveau national.

- Outil interactif création / pérennisation « brise la glace, découvre la passion !!! »

- Labellisation des clubs : documents en cours de finalisation
- Visite du Président de la Fédération dans les ligues.

- Développement des pratiques :

- Projet pitch in for baseball :

Projet visant à fournir du matériel à des clubs ou autres structures : 2 projets sont parvenus à la Fédération (un sur la pratique en milieu scolaire, l'autre sur la pratique avec des publics en situation de handicap) dans le cadre de l'appel à projet lancé en octobre 2007.
Ces deux projets seront soutenus individuellement au niveau fédéral car il y a eu un imbroglio quant à la date retour des dossiers au niveau international.
Au titre de l'année 2008, la FFBS intégrera ces deux orientations au niveau national dans le plan de développement fédéral pour une demande de moyens auprès de la fondation Pitch in for Baseball.

- Retour dans l'élite internationale :

- Cahiers des charges :

Elaboration des différents cahiers des charges et notices attenantes pour les différents compétitions : championnats de France Elite et N1 Baseball, challenge de France, Interligues

- Signature des 2 premiers contrats professionnels en Minor League

-Communication :

- Site internet fédéral :

Site fédéral plus informatif et mis à jour régulièrement

- Newsletter hebdomadaire

- Conception d'affiches

- Page internet dédiée au plan de développement

- Projet de cartes de joueurs avec les statistiques derrière.

Etudier le coût financier de réalisation de ce projet

Il est à noter que c'est la première fois que la communication est anticipée et il est très important d'être réactif pour pouvoir rebondir sur l'année 2009. L'année 2008 doit permettre de mettre en place des procédures et des actions en vue des échéances internationales 2009.

Prise de conscience de la part du Comité Directeur que la commission communication doit être une commission qui fonctionne réellement et qui anticipe les évènements.

CD 26 janvier 2008 :

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

- « Brise la glace, découvre la passion » : projet en phase finale de réalisation
- « road-show » : projet en phase finale de réalisation
- « Challenge Diamant » : les fiches techniques ont été validées au niveau de la Direction Technique Nationale. L'affiche est en cours de réalisation ainsi que la conception des écussons brodés.
- « Outil interactf de création et pérennisation des clubs » : projet en cours de réalisation. Travail important à réaliser par les différents personnes ressources (élus, administratifs, dtn)

De plus, le Président de la Fédération insiste sur la nécessité de finaliser le projet de labellisation des clubs

Il est important que l'ensemble des projets soient finalisés afin de les présenter lors de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Deux paquetages sont offerts par l'IBAF pour les 2 projets identifiés précédemment par le Comité Directeur (Troyes et Montpellier) dans le cadre de l'appel à projet par Pitch'in for baseball.
Le Comité Directeur soutient ces 2 projets et reste informé quant à l'état d'avancement et de réalisation.

AG 15 mars 2008 :

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

Le Président de la Fédération tient à remercier Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU, Vice-président de la Fédération, pour son investissement et son travail réalisé sur le plan de développement.

Présentation par Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU sur l'avancée du plan de développement.
Mise en place d'outils destinés au développement et à la promotion de la Fédération. Très nette amélioration au niveau de la communication qui a permis d'accompagner la mise en œuvre du plan de développement.

- Création de clubs :
  Définir des zones cibles. Listing des départements avec communes de plus de 10 000 habitants.
  Programme « brise la glace, découvre la passion », dans le cadre du road show, avec un certain nombre d'outils mis à disposition des clubs : passeports, diplômes, affiches, cahiers d'activités …

  Outil interactif qui reprend en partie les fiches de la Commission Fédérale Formation : outil d'aide à la création et à la structuration de clubs : tout ce qui est proposé par la Fédération est disponible à travers cet outil (informations, formation, développement, sportif, règlementation …)
  Le but étant de fournir, à tous les dirigeants, un outil de pérennisation et de structuration sportive du club.

  - Pérennisation des structures :
    - Réforme du système des licences : projet finalisé avec la mise en place du logiciel « iClub »
    - Projet de labellisation des clubs : projet en cours
    - Animation dans un club : « challenge diamant ».
      Présentation de l'outil qui est le fruit d'un réel travail de groupe. Outil de recensement, outil promotionnel de la Fédération vis-à-vis des instances nationales et internationales.
      Outil pédagogique constitué d'une fiche explicative, d'une fiche d'inscription club (partenariat entre le club et la Fédération), de fiches d'inscriptions individuelles pour les licenciés, d'affiches pour promouvoir l'action, de fiches techniques labellisées par la DTN (ateliers : description du matériel, tests, grilles d'évaluation) concernant les 4 niveaux de diamant.
      Le but est que cet outil soit utilisé au niveau local avec une dimension nationale.
      En échange du bilan retourné à la Fédération, remise d'écussons brodés correspondant au diamant passé par le licencié.

Le parrain du Challenge Diamant est Joris Bert, premier joueur française drafté aux Etats-Unis.

Cet outil comme tous les autres se veut évolutif.

Cet outil est à la disposition de tous dans la cadre du développement de la pratique et peut de se fait être utilisé dans le milieu scolaire.

- Elargissement des pratiques :

Un appel à projet avait été fait par la Fédération dans le cadre de la fondation Pitching for baseball. Deux projets ont été adressés à la Fédération et ont donc servis de projets pilotes pour une extension au niveau national

- Projet au niveau du scolaire :
  Initiative du club de Troyes avec l'USEP
  Importance de la pratique au niveau du primaire. Déclinaison de cette opération au niveau national.

- Projet au niveau du sport adapté (handicap mental) :
  Initiative du club de Montpellier
  - Mettre en place un projet qui permet de faire jouer des enfants déficients avec d'autres enfants.

  - « cirer n'est pas joué »
  Accueil des nouveaux joueurs ou bien de joueurs n'entrant pas dans un processus compétitif.
  Le but est de lancer une « compétition » sans enjeu, sans championnat.

CD 24 mai 2008 :

*** Plan de développement :**

Une stagiaire, Julie Martin, a été missionnée sur la mise en œuvre du plan de développement.

Présentation du bilan des actions actuelles par Denis-Didier Rousseau :

- ***Challenge Diamant*** :
La ligue du Limousin a été sollicitée par la Fédération afin de tester la mise en place du Challenge Diamant.
Le club de Baseball de Limoges a répondu favorablement à cette sollicitation et donc la Fédération accompagnera ce club pour un test grandeur nature de ce projet avant sa mise en place au niveau national dès septembre 2008.

- ***Outil interactif*** :
L'objectif est de fournir une version définitive (qui sera amenée à évoluer) pour fin juillet. Outil sous forme de CD et en ligne sur le site de la Fédération.

- ***Projet de labellisation*** :
La mise en place de ce projet est prévue pour la fin d'année. Il reste encore du travail à réaliser sur ce dossier. La labellisation des clubs est un passage nécessaire et indispensable pour la reconnaissance de nos clubs au niveau des instances sportives nationales.

- ***Actions pilotes*** :
Actions destinées à ouvrir des voix prospectives pour des actions futures dans le cadre du développement et d'élargissement des pratiques.

Les 2 actions pilotes se sont déroulées avec succès à Montpellier et Troyes ; des partenariats ont été constitués dans ces 2 cas.

Présentation des photos sur les actions menées à Montpellier (sport adapté) et à Troyes (USEP).

Pour la Fédération l'élargissement des pratiques est nécessaire pour son développement.
Suite à ces actions menées au sein de régions, il y a un travail à faire sur le partenariat entres les différentes entités fédérales, sachant que le milieu du handicap ou du sport adapté est très difficile à pénétrer.

Il faut aussi se servir des actions menées au sein d'autres clubs ou régions afin de mutualiser les différentes expériences.

L'important est de sensibiliser les gens sur nos sports et d'essayer de faire changer les mentalités.

Concernant le milieu scolaire, il est primordial de former et d'informer les instituteurs car le retour sur le primaire est beaucoup plus important qu'au niveau du collège.

Dans le cadre de l'élargissement des pratiques il y a aussi la possibilité de toucher le public du 3ème âge.

Remerciements formulés par le Président pour le travail et l'investissement de Denis-Didier Rousseau sur le plan de développement.

CD 13 septembre 2008 :

*** Plan de développement :**

Remerciements à Mademoiselle Julie Martin pour son excellent stage, d'une durée de 4 mois, réalisé au sein de la Fédération, dans le cadre du plan de développement.

- ***Challenge diamant*** :
  A ce jour plus de 15 clubs se sont inscrits au programme du Challenge Diamant, suite à la diffusion de l'information effectuée courant août.
  L'ensemble des éléments techniques et pratiques est disponible pour tous les clubs s'inscrivant auprès de la Fédération.
  Ainsi sont communiqués aux clubs, par mail, les éléments suivants :
  - fiches techniques
  - fiches bilan
  - questionnaires bilan
  - fiche d'inscription individuelle
  - affiche promotion

  De plus, les clubs recevront par voie postale, les passeports, édités par la Fédération, afin de les remettre à chaque participant pour les accompagner tout au long de ce challenge.

- ***Outil interactif*** :
  Présentation sur le vidéo projecteur de l'avancée du projet. L'ensemble des fiches a été réalisé par les différents services concernés (DTN, salariés, commissions).
  Une relecture finale est nécessaire afin de fournir aux clubs, ligues et Comités départementaux un outil abouti sachant qu'il se voudra évolutif.
  Des améliorations sont à apporter quant à la fonctionnalité de l'outil.

PERSONNELS – INTERVENANTS

CD 13 février 2005 :

*** Informations générales :**

- Restructuration du Siège Fédéral :

Plusieurs changements sont à noter :

- fin de CDD au 28 février 2005 pour Monsieur Pierre VEILLOT
- embauche à compter du 1er février 2005 de Monsieur Olivier GARCIA en CDI en qualité d'Adjoint à la Directrice Administrative en charge de la vie fédérale
- licenciement économique prévu pour Mademoiselle Sandra Ramier entre le mois de mars et le mois de juin 2005.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Personnel Fédéral :**

Monsieur Pierre Veillot ayant assigné la Fédération devant le tribunal des Prud'hommes, le Bureau Fédéral conseillera au Comité Directeur de prendre le cabinet Fidal pour défendre les intérêts de la Fédération.

Le Bureau Fédéral confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra Ramier, secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et de secrétariat comptable.

CD 25 juin 2005 :

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

*** Personnel Fédéral :**

- Tribunal des Prud'hommes :

Monsieur Pierre VEILLOT ayant assigné la Fédération devant le Tribunal des Prud'hommes, le Comité Directeur désigne le Cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la Fédération.

Les frais inhérents à cette défense devront être inscrites au budget de la Fédération par le Trésorier Général.

-Licenciement :

Le Comité Directeur confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra RAMIER, Secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et du secrétariat comptable.

CD 10 septembre 2005 :

***Affaires en Justice**

Prud'hommes (Affaire VEILLOT)

Le Tribunal des Prud'hommes a condamné la Fédération a payer 20 000 euros à l'intéressé, par requalification d'un contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée à l'occasion du licenciement de celui-ci.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Affaires courantes :**

Prud'hommes :

Le Président de la Fédération a reçu un courrier de la part de Monsieur Veillot Pierre dans la cadre de l'affaire qui a été jugée par le Conseil des prud'hommes en juillet 2005. Ce dernier souhaite engager une négociation avec la Fédération afin d'obtenir le paiement de 25 000 € nets contre 20 000 €, montant défini par le tribunal lors du jugement en première instance.

Dans le même temps, Monsieur Veillot aurait fait appel à la décision du Conseil des prud'hommes.

Par conséquent, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'attendre d'avoir la confirmation que l'appel a été interjeté dans les délais impartis. La Fédération se rapprochera du cabinet Fidal, mandaté sur ce dossier, afin de prendre avis sur la suite à donner à cette affaire.

CD 19 février 2006 :

*** PRUD'HOMMES**

Monsieur Pierre Veillot a fait appel à la décision du Conseil des prud'hommes. Il souhaite malgré tout entreprendre une négociation avec la Fédération avec d'obtenir le règlement de 25 000 € net et s'engage à retirer son appel au cas où la Fédération accepterait sa proposition.

Le Comité Directeur, après avis du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, décide à l'unanimité de na pas accepter de négocier avec Monsieur Veillot et préfère attendre la décision du juge en appel.

*** DIVERS**

- Personnel Administratif

Céline Berton, Directrice Administrative et Financière, sera en congé maternité à compter de la mi juin. Par conséquent il faudra prévoir son remplacement pendant ces 4 mois d'absence.

Bureau 28 mai 2006 :

- **Siège Fédéral :**

La Directrice Administrative et Financière, Céline BERTON, sera en congé maternité à compter de la mi-juin jusqu'à la mi-octobre. Il est donc prévu de la remplacer pour cette période. Le Président de la Fédération a reçu plusieurs candidats ayant répondu à l'offre d'emploi déposée par la FFBS.

Mademoiselle Ségolène BECOT a été choisie pour ce C.D.D de 4 mois, ses compétences et son expérience correspondant le mieux aux critères recherchés.

CD 17 juin 2006

5/ Siège Fédéral :

Le Président de la Fédération rappelle aux Membres du Comité Directeur que Céline BERTON (Directrice Administrative et Financière) est en congés maternité du 12 juin au 14 octobre 2006. Le Comité Directeur accepte à l'unanimité son remplacement par Mademoiselle Ségolène BECOT. Le salaire de Mademoiselle Ségolène BECOT sera financé en partie par le C.N.A.S.E.A.

7/ <u>Commission Médicale</u> :

Sur proposition écrite du Président de la Commission Médicale Fédérale, il a été demandé aux Membres du Comité Directeur de se prononcer sur deux points :

-l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales encadrant les différentes Equipes de France lors des Championnats de 100€ à 150€ ;

-une convention de prestation (un tiers de 35 heures par semaine) de Mademoiselle Valérie PECHEUR, salariée de la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket, auprès de la Commission Fédérale Médicale.

***<u>Sur l'augmentation des vacations des Membres des Equipes Médicales</u> :**

Monsieur Virgile AMIOT (Président de la Commission Médicale Fédérale) rappelle à l'appui de sa demande faite aux Membres du Comité Directeur, que le montant des vacations que la Fédération attribue aux Membres des Equipes Médicales est relativement bas par rapport aux autres Fédérations (source émanant du C.N.O.S.F).

Monsieur Olivier DUBAUT (Président de France Cricket) précise que cette demande d'augmentation des vacations s'accompagne d'un désengagement des Equipes Médicales auprès des Equipes de France de Cricket au motif que le Cricket (cf : Convention Fédération-France Cricket) ne fait plus parti de la Fédération. Monsieur Olivier DUBAUT rappelle que même si la convention est signée et qu'elle précise les relations entre la Fédération et France Cricket, le cricket est toujours une discipline de la Fédération.

Le Président de la Fédération propose la solution suivante : accepter la demande d'augmentation des vacations formulée par la Commission Médicale Fédérale, tout en demandant à la Commission Médicale Fédérale de trouver une solution pour accompagner les Equipes de France de Cricket.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette proposition de la façon suivante :
-3 abstentions ;
-1 contre ;
-9 pour.

***<u>Sur la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR</u> :**

Eric ELSENSOHN (Directeur Technique National) rappelle les missions qui seront confiées à Mademoiselle Valérie PECHEUR :

-suivi administratif médical des athlètes de Haut Niveau ;
-gestion d'une base de donnée des athlètes de Haut Niveau (coordonnées).

La Ligue de Haute Normandie facturerait à la Fédération cette mise à disposition à hauteur de 3000€ par an. Une convention liant la Ligue de Haute Normandie et la Fédération devra être préparée pour régulariser cette situation.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve à l'unanimité la mise à disposition de Mademoiselle Valérie PECHEUR auprès de la Fédération et sa Commission Médicale Fédérale.

<u>CD 9 septembre 2006</u>

9/ <u>Direction Technique Nationale</u>

Monsieur Eric ELSENSOHN soumet aussi la convention de détachement qui devrait lier la Fédération, la Ligue de Haute-Normandie de Baseball, Softball et Cricket et Madame Valérie PECHEUR.

Monsieur Olivier GARCIA précise aux membres du Comité Directeur que cette convention sera soumise au CoSMoS afin d'éviter tout contentieux.

La convention est approuvée à l'unanimité sous réserve des modifications que le CoSMoS apportera.

Par ailleurs, Monsieur Patrick BRICAUD souhaite que le Comité Directeur soit particulièrement vigilent quant à l'application et au respect par les parties de cette convention.

CD 4 novembre 2006

*** Direction Technique Nationale :**

- ***Postes à la Direction Technique Nationale :***
  - ***Poste P.O :***

Le poste P.O laissé vacant depuis le départ d'Andrew SALLEE en janvier 2006 est toujours « en suspens ». Devant l'urgence de la situation, avec le championnat d'Europe de Baseball qui se profile en septembre 2007, le Président et le DTN se sont rapprochés du Ministère et de la Préparation Olympique et Paralympique afin de trouver une solution.

Le MJSVA a accordé à la Fédération une subvention de 20 000 € pour rétribuer un coach pour l'équipe de France Senior de Baseball

Plusieurs contacts on été pris afin de pourvoir ce poste. Le Directeur Technique National s'est rapproché de monsieur Jeff ZEILSTRA (coach du Stade Toulousain Baseball en 2006), qui semblerait répondre le mieux aux exigences de la fonction. Les 2 parties semblent d'accord quant aux attributions du poste et aux conditions financières.

Le Président insiste sur le fait que le poste à pourvoir est de la compétence du DTN et que le Comité Directeur doit faire confiance aux techniciens quant au choix du coach.

  - ***Contrat C.A.E (contrat d'accompagnement pour l'emploi) :***

Le Directeur Technique National s'est rapproché du Ministère des Sports pour l'obtention d'un contrat C.A.E.
Monsieur AGREKE, Adjoint à la Directrice des Sports, a donné son accord de principe et dorénavant des démarches administratives sont à effectuer pour l'ouverture de ce poste.

Le profil du poste est un poste dédié au développement du Softball.

CD 16 décembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Siège Fédéral :***

    Olivier Garcia, responsable Juridique, quittera la Fédération début janvier 2007. Le Président tient à remercier Olivier pour le travail effectué lors de ces deux années et pour son implication au sein de la Fédération.

    Le recrutement est en cours ; le poste devrait être pourvu au 1er février 2007.

*** Direction Technique Nationale :**

Embauche en contrat de droit privé de Monsieur Jeff Zeilstra comme manager de l'équipe de France senior. Contrat à durée déterminée de décembre 2006 à septembre 2007.

Embauche en contrat de droit privé de Mademoiselle Raina Hunter, comme agent de développement softball. Contrat à durée déterminée de 2 ans (décembre 2006 à décembre 2008). Contrat C.A.E. pris en charge à 100% par le CNASEA et le Ministère des Sports (via la convention d'objectifs).

Concernant le Championnat du Monde cadet 2007, le Directeur Technique National demande que soit constitué un groupe de travail afin d'essayer de trouver les financements nécessaires pour y participer.

CD 27 janvier 2007 :

*** Siège Fédéral :**

Suite aux démissions consécutives de messieurs Garcia et Menigoz, deux offres d'emploi ont été déposées auprès de « sportcarrière » afin de procéder au recrutement .

Pour le poste de responsable juridique, plus de 60 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.

Monsieur Gilles Bizot est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation à l'unanimité
Pour le poste de responsable communication, plus de 120 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.
Monsieur Benoît Ribeil est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation par 13 voix pour et 1 voix contre

*** Point Financier :**

-Prévisionnel 2007 :

Présentation du budget prévisionnel 2007 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 150 €.

Il est à noter qu'à compter de cette année, les 3 postes administratifs sont pérennisés. En effet, l'aide financière de l'état s'arrête fin janvier pour 2 postes et fin août pour le troisième poste.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel 2007.

CD 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Siège Fédéral : les départs rapprochés de Messieurs Olivier GARCIA et Jean-Sébastien MENIGOZ ont rendu les mois de janvier et février très difficiles a gérer au niveau administratif.

- Nomination de Monsieur Gilles BIZOT, responsable juridique de la FFBS, comme chargé d'instruction des affaires disciplinaires.

CD 5 mai 2007 :

*** Nouvelle Embauche :**

Embauche de Monsieur David SZUMOWSKI en CDD à mi-temps. Embauche effective à compter du 1er mai pour un fin de contrat au 31 décembre 2007.

Ces missions seront : entraîneurs des équipes de France Cricket , assistant formateur et assistant au développement.

La convention FFBS / France Cricket prévoyant en article 11 les conditions de prise en charge financières, cette embauche n'aura aucune incidence budgétaire pour la Fédération.

Cette embauche a fait l'objet de négociations auprès du Ministère des Sports et d'un avenant à la Convention d'Objectifs 2007.

Dans le cadre d'un éventuellement renouvellement de ce contrat de travail, il est convenu que France Cricket devienne l'employeur à compter du 1er janvier 2008.

Embauche validée à l'unanimité par le Comité Directeur

CD 24 mai 2008 :

*** Plan de développement :**

Une stagiaire, Julie Martin, a été missionnée sur la mise en œuvre du plan de développement.

CD 13 septembre 2008 :

*** <u>Plan de développement</u> :**

Remerciements à Mademoiselle Julie Martin pour son excellent stage, d'une durée de 4 mois, réalisé au sein de la Fédération, dans le cadre du plan de développement.

<u>CD 13 décembre 2008 :</u>

* <u>Actualité internationale et nationale</u> *:*

- Siège fédéral :
Démission de Gilles Bizot au 31 janvier 2009.

Le premier trimestre 2009 étant extrêmement chargé, le Comité Directeur acte sur le fait d'embaucher une personne en CDD afin d'assurer la transition jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président informe les membres du Comité Directeur que la Fédération accueillera 2 stagiaires :
Fanny Damond : stage juridique de 15 jours fin décembre 2008
Théo Brelle : stage d'observation d'une semaine en janvier 2009

PROFESSIONNALISME

CD 9 janvier 2005 :

Joueur à Statut Professionnel :

Le Comité Directeur détermine ainsi le statut professionnel d'un joueur :

- Le Joueur doit bénéficier d'un contrat de travail, régulièrement établi, de joueur ou de joueur/entraîneur.
- Ce contrat de travail doit être d'une durée minimale de 6 mois,
- Le montant du salaire figurant au contrat ne peut être inférieur au montant du SMIC mensuel.

Bureau du 24 juin 2005 :

-Club de Melun Sénart :

- qualification du joueur Freeborn

Afin de pouvoir traiter la réclamation déposée par le club de Rouen concernant la qualification du joueur Freeborn, le Bureau Fédéral souhaiterait pouvoir disposer de tous les éléments lui permettant de statuer sur la qualification du joueur de Melun sénart, monsieur Freeborn.

Bureau 1er décembre 2005 :

Bureau Fédéral réuni par conférence téléphonique afin de **traiter l'appel du Stade Toulousain de Baseball (match de classement pour la 3ème place : Stade Toulousain / Sénart)**

Cet appel avait été traité en partie lors du Bureau fédéral du 5 novembre 2005. Le Bureau avait alors décidé à l'unanimité de prendre conseil auprès du cabinet d'avocats Fidal afin de se prononcer sur le statut de joueur professionnel de Monsieur Freeborn.

Les conclusions du Cabinet d'avocats Fidal ont été les suivantes :

« En l'état actuel des règlements applicables de la FFBS, doivent être considérés comme professionnels les joueurs de baseball exerçant leur activité moyennant rémunération et dans un lien de subordination à l'égard de leur club, quelles que soient la nature (CDD, CDI, contrat verbal ou écrit …) et les dispositions de leur contrat de travail. »
…..
« S'agissant de la solution à donner au litige, la seule question restant en suspens est celle de savoir si le joueur était encore salarié de l'AS Plessis Savigny le Temple à la date des matches litigieux. »
…
« Le Bureau Fédéral doit donc demander à l'AS Plessis Savigny le Temple de produire pour la date d'audition des parties tous les bulletins de paie de M. Freeborn, pour vérifier si celui-ci a été payé au titre de la période du 1er au 16 octobre 2005.

A défaut, sa qualification ne pourra être jugée régulière au regard de l'article 31.01 des RGES.

L'AS Plessis Savigny le Temple ne saurait être fondé à soutenir, au égard à la rédaction du contrat, que le joueur aurait disputé les matches litigeux pendant son congé sans solde ; seule une rémunération versée au titre du mois d'octobre 2005 peut faire foi de la qualité de joueur professionnel de M. Freeborn à la date des matches litigieux »

Suite à ces conclusions, la Fédération a demandé au club de Savigny le Temple de lui fournir les bulletins de paie couvrant toute la période du contrat de travail et ce pour le mercredi 23 novembre dernier délai.

Ces bulletins ont été réceptionnés au siège de la Fédération dans le délai imparti.

A la lecture des bulletins de paie, un problème est apparu : la fiche de paie du mois d'octobre (du 1er au 16 octobre) indiquait un montant net à payer de 0 €. Malgré tout une régularisation était clairement indiquée sur ce même bulletin de paie.

Renseignements pris auprès du Président du club de Savigny le Temple et auprès de l'association émettrice des bulletins de paie, il s'est avéré que Monsieur Freeborn avait été en congé sans solde une partie du mois d'août bien qu'il ait perçu 100% de son salaire pour ce même mois.
La régularisation de salaire n'est pas intervenue sur le bulletin de paie du mois de septembre mais sur celui du mois d'octobre.

Renseignements pris auprès du Cabinet d'experts comptables de la Fédération, cette régularisation peut se justifier, l'essentiel étant que cette régularisation soit clairement identifiée sur le bulletin de paie.

De plus, afin d'avoir tous les éléments nécessaires en sa possession pour traiter cet appel, la Fédération s'est procurée l'attestation de travail indiquant la période pour laquelle Monsieur Freeborn. Cette période courait du 1er mars 2005 au 16 octobre 2005.

Tous ces éléments ont donc conduit le Bureau Fédéral à rejeter à l'unanimité l'appel de Toulouse et donc de maintenir le Club de Savigny le Temple à la troisième place du championnat élite 2005, place qualificative pour la coupe d'Europe CEB.

Clôture du Bureau Fédéral à 19h20.

Suite à la conférence téléphonique, le Président, Eric-Pierre Dufour, a laissé un message sur la boîte vocale de Monsieur Alexandre Scherer, membre du Bureau et du Club de Toulouse afin de lui signifier la décision du Bureau Fédéral et lui laisser la possibilité d'appeler à la Fédération afin de défendre les intérêts de Stade Toulousain de Baseball.

Les membres du Bureau présents ont attendu jusqu'à 19h45 au cas où Monsieur Scherer se manifesterait.

CD 19 février 2006 :

*** MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION**

Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification de l'article 31 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball afin de préciser qui homologue le contrat des joueurs professionnels.

Les modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ce point, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

*** CONTRAT DE JOUEUR PROFESSIONNEL**

Le Président de la Commission Fédérale Juridique ayant communiqué le projet de contrat de travail d'un joueur professionnel conforme à la Convention Nationale Collective du sport, celui-ci est voté, tel qu'il est annexé au présent document, comme le contrat « a minima » d'un joueur professionnel.

CD 17 juin 2006

***Proposition de modifications des R.G.E.S Baseball (article 31)* :**

Monsieur TUGAULT (Président d'Honneur) a proposé aux Membres du Comité Directeur une modification de l'article 31 des R.G.E.S Baseball afin de clarifier le traitement et l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels.

Suite à des réserves d'un Membre du Comité Directeur, il a été décidé de ne pas traiter de cette modification ce jour, et demander des éclaircissements et des précisions au rédacteur du texte.

REGLEMENTATION

CD 9 janvier 2005 :

Commission Fédérale de la Réglementation :

Après le vote des Statuts, du Règlement Intérieur, des Règlements Disciplinaire et Disciplinaire Dopage, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation fait l'état des textes fédéraux en cours :

Tous les textes auront une nouvelle présentation, avec le nom du rédacteur et la date d'édition du texte. De surcroît, ils possèderont sur la page de garde toutes les dates des modifications successives, le détail de celles-ci figurant, comme auparavant, à la dernière page. Les textes importants bénéficieront d'un sommaire.

Tous les textes officiels de la Fédération seront consultables sur le site fédéral.

La configuration d'accès actuelle est la suivante :
Page de garde : Formation : Dirigeants : Textes Fédéraux.

Règlement Intérieur :

Le Comité Directeur devra procéder à la nomination des 3 membres de la Commission Fédérale de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Comité fixe le montant à partir duquel les prélèvements opérés sur un des comptes de la Fédération doivent être effectués sous double signature à 2000 euros.

Règlement Médical :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation fait l'état d'un oubli d'une fin de paragraphe lors de l'élaboration de ce règlement par l'ancien responsable de la Commission Fédérale Médicale. Il propose de revenir au texte complet du texte officiel concerné, et de modifier la fin du 4 de l'article 3.

Décision votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur des Comités Nationaux de Baseball et de Softball :

Afin que ces Règlements soient en conformité avec les dispositions du Règlement Intérieur votées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre dernier, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose la modification des articles 10 (modalités d'élection) et 11 (mode de scrutin)

Proposition votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur du Comité National de Cricket :

Les Statuts ayant prévus un statut d'organisme national déclaré en Loi de 1901 pour le Cricket qui sera lié à la Fédération par

une convention de droit privé, Le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket, disparu lors de la prise de décision sus indiquée, est à abroger.

Le Comité décide d'abroger le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket devenu sans emploi.

Autres Textes fédéraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique qu'un toilettage de tous les autres textes existants est nécessaire, afin que tous possèdent des termes identiques : FFBS : FFBSC, Club : groupements sportifs, etc.

Le Comité Directeur mandate la Commission Fédérale de la Réglementation pour modifier tous les autres textes de la Fédération, résultant soit du changement de dénomination de la Fédération ou de l'un de ses organes ou organismes, soit du changement de numérotation des articles ou de l'appellation des organes ou organismes mentionnés dans ceux-ci aux fins de mise en conformité avec les textes des Statuts et du Règlement Intérieur votés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004.

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Le Comité Directeur confirme, comme il en été fait mention lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004, et bien que la Fédération ai changé de nom en ne comprenant plus le Cricket dans son titre, que les organes de déconcentration de la Fédération, continueront de s'intituler avec le nom des trois disciplines :
Exemple : Ligue d'Ile de France de Baseball, Softball et Cricket.

RGES BASEBALL :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) et la Sous Commission Nationale Sportive Jeunes Baseball (SCNSJB) devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires, soit pour définir le contenu des annexes des RGES, soit pour les supprimer, ainsi que la partie du texte des RGES qui les déterminent aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Le Comité vote les dispositions des annexes :

1.01 Conditions d'engagement en championnat national Elite,
1.02 Conditions d'engagement en championnat national 1,
1.03 Conditions d'engagement en championnat national 2,
2 Annexe financière,
9 Durée des rencontres,
10 Convention des joueurs du Pôle France Baseball de l'INSEP 2005,
12 Tableau de classification des terrains 2005.

Ainsi que les catégories d'âge pour 2005.

RGES SOFTBALL :

Ceux-ci semblent à jour pour l'année 2005, bien que le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation regrette que les textes rajoutés par le Comité Directeur du 4 décembre 2004 n'aient pas été soumis au visa de sa Commission.

Règlements Généraux du Scorage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Scorage – Statistique Baseball (CNSSB), et la Commission Nationale Scorage – Statistique Softball (CNSSS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Une réflexion doit s'instaurer sur la structure du Scorage : Une Commission Fédérale ou deux Commissions Nationales ?

Règlements Généraux de l'Arbitrage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB), et la Commission Nationale Arbitrage Softball (CNAS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

Joueur à Statut Professionnel :

Le Comité Directeur détermine ainsi le statut professionnel d'un joueur :

- Le Joueur doit bénéficier d'un contrat de travail, régulièrement établi, de joueur ou de joueur/entraîneur.
- Ce contrat de travail doit être d'une durée minimale de 6 mois,
- Le montant du salaire figurant au contrat ne peut être inférieur au montant du SMIC mensuel.

CD 13 février 2005 :

*** Opuscule réglementaire destiné aux Candidats au Comité Directeur :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente l'opuscule et invite chaque candidat à se référer à celui-ci en cas de doute sur le déroulement d'une prise de décision d'une des instances fédérales.

Il demande que le Comité Directeur se réunisse les 2 et 3 avril 2005, pour un stage de formation de Dirigeants où la présence de chacun des membres de celui-ci sera obligatoire.

Le Comité Directeur demande qu'un courrier en ce sens soit expédié à tous les candidats, en leur demandant de s'engager lors de l'Assemblée Générale, et avant les élections, à être présents lors de ce séminaire.

*** Formulaires Fédéraux :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation soumet pour approbation les différents formulaires présentés :

- Remboursement de frais,
- Aides financières à la création de Club,
- Demande d'assimilation de joueurs étrangers,
- Changement d'adresse de Club,
- Montant des licences et cotisations, (présentation)
- Catégories d'Ages,
- Montant de l'assurance fédérale,
- Montant des mutations et prêts,
- Création et mission des Equipes Techniques Régionales,
- Centre d'entraînement régional labellisé.

Le Comité Directeur décide que le montant du surcoût pour renouvellement extraordinaire ou exceptionnel de licence est fixé à 10% du montant du prix de la licence arrondi à l'Euro supérieur ou inférieur, suivant le cas, dans le respect des dispositions légales.

Le Président de France Cricket demande une modification des catégories d'Ages pour le cricket.

Une étude sera lancée pour connaître le coût exact par licencié de l'assurance de groupe. Si celui apparaît inférieur au montant actuellement demandé, le montant de la l'assurance sera diminué, et le montant de la différence ainsi générée imputée sur les Licences.
Présentation en sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Tenant compte de ces remarques, le Comité Directeur valide tous les documents présentés.

Ceux-ci se trouveront à disposition des membres sur le site Internet de la Fédération.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide du principe de création d'un formulaire destiné aux Clubs, et portant sur la prise de licence à la Fédération par leurs membres.

Gérard MOULIN se charge de présenter un projet à la Commission Fédérale de la Réglementation.

CD 12 mars 2005 :

2/ Adoption des statuts types pour associations sportives civiles

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les statuts types pour les associations sportives civiles présentés par la Commission Fédérale de la Réglementation. Ces statuts figureront sur le site Internet sous format word à l'attention des Clubs.

Ces statuts types intègrent les nouvelles dispositions issues du décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.

7/ RGES BASEBALL Nouvel article 46 et Annexe 2 des RGES

Le texte du nouvel article 46 des RGES Baseball traitant des péréquations et annexé au présent compte rendu est voté par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur adopte à l'exception de Sébastien VIALE, Vice-Président, les montants des nouvelles dispositions financières définies à l'article 26 des RGES Baseball et figurant à l'annexe 2 de ceux-ci :

Non paiement des péréquations après relance RAR	**10 %**	**puis 20% si défaut**
Fraude sur le nombre de joueurs déplacés	**150 €**	**par joueur**
Montant de la garantie de réclamation pour fraude	**76,20 €**	

14/ Alignement licences cricket et baseball

Sébastien VIALE, Vice-Président, demande s'il faut faire valider en AG l'alignement du prix des licences cricket sur celui des licences baseball.

Olivier DUBAUT répond négativement sur le fondement de l'autonomie de France Cricket.

Eric-Pierre DUFOUR, Président, s'excuse de devoir s'absenter. Il doit rejoindre les membres de la délégation du CIO et de Paris 2012 pour la visite des sites olympiques (11H30).

CD 3 avril 2005 :

4/ **Modification d'appellation d'une Commission**

Le Comité Directeur, conformément aux dispositions des articles 50 et 52 du Règlement Intérieur fédéral, décide de supprimer les Commissions Nationales Scorage Statistiques, et de créer la Commission Fédérale Scorage Statistiques, ayant en charge le Baseball et le Softball.

Le Comité Directeur approuve le nouveau libellé des articles 57 et 71 du Règlement Intérieur fédéral, tel qu'il a été présenté en séance et annexé au présent procès-verbal.

CD 25 juin 2005 :

*** Modification des Règlements :**

-Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification des sections 1 (qualification) et 2 (licences) du Titre II des Règlements Généraux, rendue nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages et de régler les problèmes récurrents d'homologation et de qualification.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission fédérale Mutations présente la modification des sections 3 (mutations - prêts), 4 (cas particuliers) et 5 (catégories d'âge) du Titre II des Règlements Généraux, visée par la Commission Fédérale de la Réglementation, et rendue nécessaire pour assurer le meilleur service à nos pratiquants.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification de l'article 52 des Règlements Généraux, pour mise en conformité avec les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

- Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique que les effets de la décision du Comité Directeur du 3 avril dernier de n'avoir qu'une Commission Fédérale Scorage – Statistiques est entrée dans les faits par la modification des appellations CNSSB et CNSSS en CFSS dans les articles 12, 13, 15, 17, 21, 23, 24, 35 et les annexes des RGES Baseball et Softball, chacun pour ce qui le concerne.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que les forfaits non concernés par le nombre insuffisant de joueurs, ou par le retrait d'une équipe du terrain, soient dénommés « défaite par pénalité (9/0) » aux articles 17, 21, 22, 23, 30, 31, 42 et dans les annexes des RGES Baseseball ert Softball, chacun pour ce qui le concerne.

Proposition adoptée par le Comité Directeur.
Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification des RGES Baseball et Softball, concernant les documents à posséder pour pouvoir pratiquer, rendue nécessaire, par le vote des modifications des Règlements Généraux,

La modification des dispositions des articles 5.01.01, 29.01, 29.01.02, 29.03, 30.01.01, 30.01.02 et 30.01.03 des RGES Baseball, et des articles 5.01., 29.01, 29.01.02, 29.03 et 30.01.01 des RGES Softball, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

*** prise de licences sur le site internet :**

Suite aux modifications apportées aux divers règlements, le Comité Directeur charge le Secrétaire Général de s'assurer, d'une part, qu'avant toute possibilité de saisie de licence, une page comprenant les dispositions suivantes, avec case à cocher pour pouvoir accéder à la page suivante, soit mise en place rapidement :

« La saisie informatique des demandes de délivrance de licences par le Club, vaut uniquement comme demande « d'homologation de celles-ci.

« Je soussigné, Président du Club, certifie que chaque joueur pour lequel je demande une licence :

- « a subi une visite médicale de non contre indication à la pratique sportive et se trouve détenteur du certificat médical qui lui a été délivré ».

- « a souscrit un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, que ce contrat soit le contrat collectif proposé par la Fédération ou « tout contrat souscrit par ailleurs. »

et d'autre part, que le listing, imprimable par le Club des licences dont la transaction financière a été effectuée par les services de la Fédération comporte la mention suivante en gros caractères :
« Listing des licences homologuées et/ou en cours d'expédition »

<u>CD 10 septembre 2005 :</u>

***Réglementation**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le rajout de la section1 E) de l'article 5 des Règlements Généraux, rendue nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages et de régler le problème des Clubs n'ayant plus momentanément une activité suffisante.

« E) MISES EN SOMMEIL

« Tout Club affilié à la Fédération depuis plus d'une année complète, lorsqu'il rencontre des difficultés de recrutement ne lui « permettant pas d'atteindre le quota minimum de licencié exigé par la réglementation fédérale (12 licences compétition ou « 20 licences loisir), ou bien lorsqu'il ne peut mettre en place une équipe pouvant concourir dans une compétition officielle « ou participer à des rencontres amicales, peut, à sa demande, être placé en situation de « Mise en Sommeil » par le Comité « Directeur fédéral.

« La mise en sommeil d'un Club ne pourra être décidée par le Comité Directeur fédéral que si le club concerné a payé la « cotisation annuelle de l'année où il fait la demande.

« La situation de mise en sommeil est délivrée pour une durée maximum de 12 mois et n'est pas renouvelable.

« La situation de mise en sommeil interdit au Club bénéficiant de ce statut de faire participer une ou des équipes à toute « rencontre officielle ou amicale, sous peine de radiation immédiate.

La modification des Règlements Généraux concernant ce point, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le nouveau texte des RGES Softball, amendé des dispositions votées par le vote du dernier Comité Directeur mettant en sommeil le Comité National Softball.

Le nouveau texte des RGES Softball incorporant ces dispositions est approuvé par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle rédaction de l'article 30.05.02 des RGES Baseball et Softball afin de permettre à des joueuses ou joueurs ayant une situation particulière d'accéder aux phases finales des divers championnats.

30.05.02 Baseball — La C.N.S.B. ou la S.C.N.S.J.B. selon la catégorie concernée peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour les joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la C.N.S.B. ou à la S.C.N.S.J.B. selon la catégorie concernée qui appréciera au cas d'espèce.

30.05.02 Softball — La Commission Nationale Sportive Softball peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour les joueuses ou joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la Commission Nationale Sportive Softball qui appréciera au cas d'espèce.

Ces nouvelles dispositions de l'article 30.05.02 des RGES Baseball et Softball sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle rédaction de l'article 30.04 des RGES Baseball et Softball afin d'assurer le parallélisme des formes de notre réglementation, en incorporant la notion de joueur muté ou prêté dans cet article.

30.04 Baseball — Un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 1er juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les phases finales d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

30.04 softball — Une joueuse ou un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 15 juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les phases finales d'un championnat de softball de cette saison.

Ces nouvelles dispositions de l'article 30.04 des RGES Baseball et Softball sont approuvées par le Comité Directeur.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Modifications des textes réglementaires**

Règlement Intérieur :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle répartition des compétences proposée par la Commission Nationale Sportive Baseball et acceptée par le Comité Directeur entre la C.N.S.B et la Commission fédérale Jeunes :

Article 64 : La Commission Fédérale Jeunes

« Par délégation du Comité Directeur, la Commission Fédérale Jeunes a pour mission de promouvoir et développer une « politique de découverte pour les jeunes relevant des catégories allant jusqu'à celle de cadet incluse :
…/…
« Elle a également pour mission d'assurer l'administration générale des compétitions sportives Poussin, Benjamin, « Minime et Cadet organisées sous l'égide de la Fédération, dans le respect des dispositions du cinquième alinéa de « l'article 73 du présent règlement. »

Article 73 : Les Commissions Nationales Sportives

« De droit, le Président de France Baseball et le Président de France Softball font partie des Commissions relevant de leurs attributions ».

« Par délégation du Comité Directeur, les Commissions Nationales Sportives assurent l'administration générale des « compétitions sportives Senior, **Espoir et Junior** organisées sous l'égide de la Fédération.

« Pour les compétitions Poussin, Benjamin, Minime et Cadet, **la Commission Fédérale Jeunes** assure l'administration « générale des compétitions, relevant de ces catégories d'âge, organisées sous l'égide de la Fédération.

« Ces Commissions peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux Commissions Régionales Sportives **et/ou aux « Commissions Régionales Jeunes,** selon la catégorie concernée.

« En particulier, les Commissions Nationales Sportives **et la Commission Fédérale Jeunes,** selon la catégorie concernée : »

La modification du Règlement Intérieur concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux :

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications a apporter aux Règlements Généraux pour compléter les dispositions modificatives du Règlement Intérieur.

Article 16 : Validité de la Licence.

« La Commission Nationale Sportive concernée **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée peut, après « appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, les matchs disputés par le Club et auxquels a « participé le joueur dont la licence est invalidée sont perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui peuvent être prises « contre le joueur et le Club. »

Article 30 : Limite d'Age de Chaque Catégorie.

« Les catégories d'âge sont déterminées :
« Pour le Baseball, par la C.N.S.B. **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée après consultation de la « Direction Technique Nationale. »

Article 36 : Récusation – Pénalités.

« Le Club qui désire récuser un Arbitre pour une rencontre à laquelle il participe, adresse à la C.R.S. pour une rencontre régionale, à la Commission Nationale Sportive concernée **ou à la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée, par le canal de la C.R.S. quand elle existe s'il s'agit d'une rencontre fédérale, une demande écrite et motivée, signée du Président du Club, qui doit parvenir à l'organisme compétent dix jours au moins avant la date de la rencontre, appuyée d'une somme d'un montant défini annuellement par le Comité Directeur, qui est remboursée si la réclamation est reconnue fondée ».

« La Commission Nationale Sportive concernée **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée, ou les C.R.S., selon le cas, prennent en l'espèce, et après avis de la Commission Nationale Arbitrage concernée des décisions sans recours ».

« La récusation sur le terrain est interdite. »

La modification des Règlements Généraux concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications a apporter aux Règlements Généraux pour appliquer le parallélisme des formes avec les dispositions de l'article 32 des Règlements Généraux portant sur la définition des règles du jeu.

Article 58 : Publicité.

« Le Club autorisé peut faire mention du nom (slogan, marque, monogramme ou attribut) de son co-contractant à condition « que cette inscription reste dans la norme définie à l'article R 1.11 de la Règle Officielle de Baseball **éditée par la « Fédération. »**

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 1 et 3.05.01/02 des RGES Baseball, rendues nécessaires par la modification apportée au Règlement Intérieur sur les nouvelles attributions de la CNSB et de la CFJ.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 3.01, 15.05.01, 17.05.02, 18.04.01, 20.06, 21.05.01, 21.06, 25.02 et 41.02.01 des RGES Baseball rendues nécessaires par le parallélisme des formes avec l'article 32 du Règlement Intérieur portant sur la définition de la règle de jeu.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.
III/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la définition du Championnat Espoir figurant à l'article 4.01.02 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

IV/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 4.10.02 des RGES Baseball et 4.12.02 des RGES Softball concernant la seconde notion de barrage.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

V/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées à l'article 6.05.06.01 des RGES Baseball portant sur les joueurs de l'équipe fédérale.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VI/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 20.01 et 20.03.05 des RGES Baseball et 20.01 et 20.03.03 des RGES Softball rendues nécessaires par le parallélisme des formes avec l'article 35 des Règlements Généraux portant sur la définition de l'arbitre officiel.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 22, 24, 25, 26 et 27 des RGES Baseball et Softball incorporant les nouvelles dispositions pour l'exploitation des feuilles de match en trois exemplaires auto imprimants.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VIII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 20, 24, 25, 26, 27 et 29 des RGES Baseball et Softball incorporant la mise en place des envois de certains courrier en recommandé avec accusé de réception.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

IX/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 35 des RGES Baseball et 36 des RGES Softball incorporant les nouvelles possibilités d'homologation des rencontres.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

X/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications de l'article 37.07.02 des RGES Baseball incorporant les conditions de qualification pour les barrages d'accession, de relégation ou de maintien.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

XI/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la mise en annexe 14 des Règles de péréquations baseball à l'article 46.01.02 des RGES Baseball.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

XII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les nouvelles dispositions des RGES Baseball proposées par la CNSB. Le temps ayant manqué à la réflexion et à la rédaction des ces dispositions, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

XIII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation n'ayant reçu aucune propositions sportive de modification des annexes des RGES Baseball, les formules de championnat n'ayant pas encore été votées par le Comité Directeur, propose au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

XIV/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation ayant reçu une proposition de modification de l'annexe 2 des RGES Baseball (financière) de la part du Président de la Commission Fédérale Financière, mais ce document n'ayant pas été transmis dans les temps aux membres du Comité Directeur, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

Règlement Financier :
Le règlement financier proposé aux membres du Comité Directeur est validé à l'unanimité pour soumission à l'Assemblée Générale de mars 2006.

CD 18 décembre 2005 :

***Propositions de modification des Règlements Généraux et Règlements Généraux Epreuves Sportives Softball :**

-proposition modifications des Règlements Généraux de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est soumis la possibilité de déréglementer le nombre de mutés et prêtés pour l'activité Softball (modification de l'article 24 des Règlements Généraux pour l'activité Softball).

Sébastien VIALE estime que cette modification est une étape supplémentaire vers la suppression des prêts et mutations en Softball

La proposition est votée à la majorité des membres (9 voix contre 2).

-proposition modifications R.G.E.S Softball de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Nationale Sportive Softball, il est soumis au vote du Comité Directeur des dispositions ayant pour objet de dissocier la réglementation actuelle :

-la partie vraiment réglementaire (RGES Softball) ;
-la partie portant sur les compétitions proprement dites et qui servira de règlement sportif de la C.N.S.S, les Ligues et Comités Départementaux, les formules, etc…(RPESNS).

-règlements Généraux des Epreuves Sportives de Softball :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball

Un problème est soulevé sur les **« droits d'enregistrement » (page 28)**, pour ce qui concerne les paiements des :

Homologation préliminaire d'un Championnat Régional :
-80€ : catégorie Senior ;
-40€ autres catégories ;

Homologation préliminaire d'un Championnat Départemental ;
-60€ : catégorie Senior ;
-20€ : Autres catégories.
Ce point fait l'objet d'un vote spécifique des Membres du Comité Directeur : 8 voix contre, 2 abstentions, 2 pour. Cette disposition est rejetée à la majorité des membres du Comité Directeur.

Par ailleurs, Gin BATS propose d'introduire une disposition qui sanctionnerait un Club qui n'a pas d'arbitre Softball (pénalité financière).

-règlements Particuliers des Epreuves Sportives Nationales de Softball (saison 2006) :

Le Comité Directeur (11 voix pour et 1 abstention) adopte le Règlement Particulier des Epreuves Sportives Nationales de Softball pour la saison 2006.

Les décisions relatives aux modifications des Règlements Softball seront communiquées auprès des Ligues Régionales pour diffusion auprès des Clubs dépendant de leur ressort territorial.

Le vote de ces nouvelles dispositions entraîne *de facto* l'abrogation des textes suivants :
-Règlement des Compétitions Softball 2005 ;
-Calendrier des Compétitions Softball 2005 ;
-Cahier des Charges « Organisateur Softball 2005 ».

*__Propositions de modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :__

-propositions modifications des R.G.E.S Baseball et de ses annexes de la Commission Fédérale de la Réglementation:

Ces propositions sont votées à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur. Néanmoins, la disposition **6.05.08.01** doit être ajoutée au sein des Règlements Généraux.

-propositions modifications R.G.E.S Baseball de la C.N.S.B :

Ces propositions sont votées à l'unanimité à l'exception :
-**de l'article 17.06** relative au batteur désigné. Cette disposition doit être conservée.
-**de l'article 30.05.01**, le nombre de rencontres pour la qualification d'un joueur aux phases finales reste à 1/3.

***Propositions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball :**

Dans le cadre de la réorganisation de la Commission Nationale Arbitrage Baseball, Monsieur Serge MAKOUCHETCHEV présente les travaux réalisés avec Messieurs MEURANT, LEJEUNE et BLACHER.

Le Président de la Fédération remercie et salue le travail effectué par la Commission Nationale Arbitrage Baseball. Il souligne que ce type de travail n'avait jamais été aussi bien fait par la C.N.A.B.

Quelques points doivent cependant être précisés ou modifiés :
-le budget doit être précisé,
-la classification des arbitres est différente de celle prévue dans les Règlements Généraux de la Fédération (article 33 des Règlements Généraux). Cette différence impliquera une modification des Règlements Généraux afin que la réalité du terrain soit en accord avec les textes.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité ces propositions, sous réserve des modifications et aménagements précisés ci-dessus.

*__Questions diverses :__

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen. Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

<u>CD 19 février 2006 :</u>

*** CONVENTION FEDERATION – FRANCE CRICKET**

La Convention présentée par le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et visée par la Commission Fédérale Juridique, après 2 modifications mineures en séance, annexée au présent procès-verbal, est votée par 4 voix pour, 3 abstentions ; Monsieur serge BASTIEN ne prenant pas part au vote.

*** REGLEMENTATION ARBITRAGE**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre III des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre IV des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour sa mise en conformité avec les dispositions du Règlement Disciplinaire fédéral.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Règlement Disciplinaire Annexes 1 et 2 :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification des Annexes 1 et 2 du Règlement Disciplinaire fédéral, rendu nécessaire :

- pour incorporer un rapport de match pour les avertissements, contestations, protêts, réclamations…..
- pour incorporer un rapport d'expulsion.

Les modifications des annexes 1 et 2 du Règlement Disciplinaire fédéral concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Les formulaires des rapports de match et d'expulsion sont adoptés, tels qu'ils sont présentés et annexés au présent document, par le Comité Directeur.

Règlements Généraux des Epreuves sportives Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, rendu nécessaire :

- par la modification du système de remboursement des indemnités des arbitres,
- par la suppression du Délégué fédéral au profit du Commissaire technique,
- par l'incorporation du rapport de match et sa procédure d'expédition,
- par l'incorporation du rapport d'expulsion et sa procédure d'expédition,
- pour la mise en conformité de la procédure disciplinaire avec les articles 7 et 14 du Règlement Disciplinaire fédéral.

Les modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification de l'annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, rendu nécessaire par les dispositions de l'article 20.03.05 des RGES.

Le Comité Directeur fixe le montant de la pénalité financière pour non paiement des indemnités d'arbitrage par les Clubs à 400 €.

Barème d'Indemnités des Arbitres :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet d'indemnité des Arbitres soumis par la Commission Nationale arbitrage baseball :

- Arbitrage rencontre départementale : 24 € par match
- Arbitrage rencontre régionale : 30 € par match
- Arbitrage rencontre nationale : 43 € par match
- Arbitrage rencontre élite : 50 € par match

Forfait kilométrique : 0,26 € par kilomètre, plafonné à 140 €, à l'exception des cas de co-voiturage, le kilométrage parcouru pour celui-ci étant indemnisé, en plus, à 0,26 € du kilomètre.
Supervision : 45 € par journée,
Commissaire Technique : 45 € par journée.

Ces indemnités, ainsi que la facture d'arbitrage baseball, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Règlements Généraux Arbitrage Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de Règlements Généraux Arbitrage Baseball, rendu nécessaire par application des dispositions de l'article 33 des Règlements Généraux de la Fédération.

Après une modification mineure, les Règlements Généraux Arbitrage Baseball, tels qu'ils sont présentés et annexés au présent document, sont votés par le Comité Directeur.

*** REGLEMENTATION SCORAGE**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre IV des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Règlements Généraux Scorage Statistiques :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de Règlements Généraux Scorage Statistiques, rendu nécessaire par application des dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la Fédération.

Après une modification mineure, les Règlements Généraux Scorage statistiques, tels qu'ils sont présentés et annexés au présent document, sont votés par le Comité Directeur.

Barème d'Indemnités des Scoreurs :

Le Comité Directeur précise que les indemnités de scorage est identique pour les scoreurs de grade régional 1er et 2ème degré : 31 €

*** MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification de l'article 15-2 des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour mettre la réglementation avec la réalité de l'émission des licences.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification de l'article 12 des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour définir la suite de la procédure après l'attribution d'une licence d'assimilé français par le Bureau fédéral.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Suite à l'intervention du Président de la Commission Fédérale Mutations, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation retire le projet de modification des articles 20 (incorporation d'une grille d'indemnisation générale de formation) et 21 (définition du délai maximum de traitement des demandes de mutation) des Règlements Généraux, afin de faire procéder à une nouvelle étude.

Suite à une intervention du Directeur Technique National, le Comité Directeur décide, en séance, la création d'une Commission Fédérale de Développement et la suppression de la Commission Nationale de Développement Softball.

Il mandate Patrick TUGAULT, Président d'Honneur de la Fédération, dans le cadre des dispositions du 3ème alinéa de l'article 50 et du second alinéa de l'article 52 du Règlement Intérieur fédéral, d'incorporer cette nouvelle Commission à l'article 57, et la délégation accordée à celle-ci par le Comité Directeur sur proposition du Directeur Technique National à l'article 59-1 du Règlement Intérieur fédéral.

Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification de l'article 31 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball afin de préciser qui homologue le contrat des joueurs professionnels.

Les modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ce point, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

*** CONTRAT DE JOUEUR PROFESSIONNEL**

Le Président de la Commission Fédérale Juridique ayant communiqué le projet de contrat de travail d'un joueur professionnel conforme à la Convention Nationale Collective du sport, celui-ci est voté, tel qu'il est annexé au présent document, comme le contrat « a minima » d'un joueur professionnel.

*** DIVERS**

- *Dérogation baseball*

Le Comité Directeur n'accordera aucune dérogation en baseball féminin pour 2006.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, insiste sur le fait qu'à ce jour il n'existe pas de championnat de baseball féminin et que de plus cette pratique n'est pas reconnue au niveau des instances européennes et internationales.

Malgré tout une étude sera faite par Williams Casacoli afin de faire un état précis sur la pratique féminine en baseball.

De plus, les services administratifs de la Fédération se rapprocheront de notre assureur GPA afin d'obtenir une réponse officielle quant à sa position sur la pratique du baseball féminin.

CD 17 juin 2006

11/ Modifications des Textes Fédéraux :

***Proposition de modification des Statuts types pour association sportive civile :**

Sur proposition de Monsieur Patrick TUGAULT (Président d'Honneur) et à la demande de la Direction Départementale Jeunesse et Sports de Savoie qui souhaite que la Fédération propose la possibilité aux mineurs (à partir de 16 ans) d'être élus aux organes de direction, le Comité Directeur se prononce sur une modification des statuts types de Clubs.

La modification telle que précisée ci-dessous est acceptée à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur.

Statuts types pour associations sportives civiles :

III-ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 6 al 7 :

(…)
*« Est éligible au Comité de Direction toute personne de nationalité française, âgé de **seize** ans au moins au jour de l'élection, ou les personnes de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; membres de l'Association Sportive depuis plus de six mois et à jour de leurs cotisations ».*
(…)

Intégration de cette modification sera effectuée auprès du texte d'origine pour diffusion sur le Site Internet Fédéral dans son lien « textes officiels-Clubs ».

***Proposition de modification des R.G.E.S Baseball :**

Sur proposition de la Commission Nationale Sportive Baseball et afin d'éviter tout risque de contentieux en fin de saison sportive (rappel PUC c/ C.N.S.B le 19 octobre 2005), il semble nécessaire de clarifier la notion de « barrage » prévue aux articles 4.10.01 et 4.10.02 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball (R.G.E.S) ; notamment au regard des règles de qualification des joueurs de baseball, et de la terminologie.

Sont ainsi proposées les modifications suivantes :

Article 4.10.01 RGES Baseball:

« Un barrage est la partie des championnats dans laquelle, selon la formule du championnat considéré, les avants derniers et derniers, ou seulement le dernier, ou seulement l'avant dernier, d'un championnat de niveau supérieur, rencontrant les finalistes, ou seulement le champion, ou seulement le challenger, d'un championnat de niveau directement inférieur, pour déterminer l'accession au championnat supérieur, la relégation au championnat inférieur, ou le maintien de chacun à son niveau.

Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements ».

Article 4.10.02 R.G.E.S Baseball:

« Un barrage peut également être une partie des phases de qualification et/ou de classement et/ou de finale, pour départager, en cas d'égalité, un titre, un classement ou une requalification, comme défini à l'article 36.03.02 2°/ des présents règlements ».

Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements ».

Article 30.04 R.G.E.S Baseball :

*« Un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 1er juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les phases finales **et/ou les barrages** d'un championnat de Baseball cette année-là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux ».*

Article 30.05.01 R.G.E.S Baseball :

*« Un joueur n'ayant pas été noté sur la feuille de match, ni physiquement présent, au moins un tiers des rencontres d'un championnat de Baseball donné (phase de qualification et phase de classement), arrondi par excès, ne peut être sous réserve des dispositions de l'article 30.05.01 des présents règlements, qualifié pour jouer les phases finales **et/ou les barrages** de ce championnat de Baseball ».*

Article 30.05.04 R.G.E.S Baseball :

*« Les rencontres jouées dans un autre championnat ne sont pas prises en considération pour la qualification aux phases finales **et/ou aux barrages** d'un championnat donné ».*
Le Comité Directeur de la Fédération approuve (2 contre ; 2 abstentions ; 9 pour) les modifications telles que présentées en gras ci-dessus.

Intégration de cette modification sera effectuée auprès du texte d'origine pour diffusion sur le Site Internet Fédéral dans son lien « textes officiels-Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball».

****Propositions de modifications des Règlements Généraux-Section 3 « Prêts et Mutations » :***

Sur proposition de la Commission Fédérale Mutations, le Comité Directeur approuve (1 abstention, 1 contre, 11 oui) les modifications telles que présentées en gras ci-dessous.

Article 19 : Période de Mutations :

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le **1er Octobre** à 0 heure et dure jusqu'au **31 Janvier** à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

La mutation ordinaire demandée en année civile « n » donne droit de participer au championnat de l'année sportive « n+1 ».

Toute mutation ordinaire demandée entre le **1er Octobre** et le **31 Janvier** fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Article 21 : Etablissement et Traitement des Demandes de Mutations :

21 A : Mutation Ordinaire :

Le joueur qui désire muter remplit sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations le formulaire officiel de demande de mutation Ordinaire.

Ce formulaire doit comporter les indications suivantes obligatoires :

- nom officiel et numéro d'affiliation du Club de la ville quittée, ainsi que l'accord d'un représentant légal du Club quitté,
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club de la ville recevant, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- Le numéro de licence du joueur ainsi que ses coordonnées complètes.

Le joueur imprime et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club recevant, représentant le montant du droit de mutation ordinaire défini annuellement par le Comité Directeur, ainsi qu'un chèque du montant de la licence, et ce, avant le **31 Janvier** minuit. (Cachet de la poste faisant foi).

La Commission Fédérale Mutations tient à jour une liste de toutes les demandes de mutation ordinaire reçues par ordre chronologique.

A partir du **1er Novembre**, la Commission Fédérale Mutations publie **une fois par semaine** sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations la liste de toutes les demandes accordées.

Pour celles pour lesquelles une opposition a été faite, une enquête est menée par la Commission Fédérale Mutations.

Une mutation ne peut être refusée pour des faits relevant des dispositions du code civil régissant le contrat entre le joueur désirant muter et son Club d'origine (dette financière et/ou de matériel).

Dès que La Commission Fédérale Mutations a statué définitivement sur ces demandes de mutations, celle-ci publie sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations la liste de toutes les demandes accordées.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et le numéro de la licence du joueur concerné, la discipline, le nom et numéro du Club quitté, le nom et numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

21 B : Mutation Extraordinaire :

La période de mutation extraordinaire s'ouvre chaque année le **1er Février** à 0 heure et dure jusqu'au **30 Septembre** à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation extraordinaire demandée entre le 1er septembre et le **30 Septembre** fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.
Durant la période officielle de championnat, les demandes de mutation extraordinaire ne peuvent être déposées à la Commission Fédérale Mutations, moins de 8 jours avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Date de l'enregistrement du courrier de demande au Chrono Arrivée Courrier de la Fédération faisant foi).

(…)

Article 23 : Nombre de Mutations Accordées à un Joueur :

Un joueur qui a bénéficié d'une mutation extraordinaire ne peut déposer une nouvelle demande de mutation extraordinaire avant un délai de **huit** mois, courant de la date où sa première mutation a pris effet.

Article 24 : Nombre de Joueurs Mutés :

Une équipe ne peut utiliser simultanément en jeu, dans toute compétition officielle, plus de trois joueurs ayant fait l'objet d'une mutation ou d'un prêt (*entre Clubs Français*) au titre de l'année considérée, mais des remplacements peuvent être opérés entre eux, prêtés ou mutés.
Les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à la discipline Softball.

Le Bureau fédéral peut, sur avis de la Commission Nationale Sportive concernée ou à la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée, autoriser un Club à utiliser un nombre de joueurs mutés ou prêtés supérieur à la limite définie à l'alinéa qui précède.
Cette autorisation ne peut concerner que le championnat de division, de niveau, ou d'échelon le plus bas.

Les joueurs (*ayant*) muté de leur Club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre Club, ayant cessé ses activités ou n'ayant pas l'intention d'engager d'équipe dans leur catégorie d'âge, ne sont pas comptabilisés dans le nombre des mutés.

L'intention du Club de ne pas engager d'équipe doit avoir été communiquée à la Commission Nationale Sportive concernée avant le début de la période des mutations.

Le nombre de mutations entre Clubs pour les jeunes des catégories Cadet, Minime, Benjamin, Poussin est libre.

(…)

Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur :

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur, son Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel il va pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur prêté et le Club Prêteur, et comporter la date de fin de Prêt.

Le Prêt doit avoir pour objectif de permettre au joueur de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline, (en Softball : dans un Genre – RGES 4.04 -, un style - RGES 4.05 -, ou un type –RGES 4.06 -), et une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club Prêteur.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Le joueur qui désire bénéficier d'un prêt remplit sur le site Internet de la Fédération au volet de la Commission Fédérale Mutations le formulaire officiel de demande de prêt.

Ce formulaire doit comporter les indications suivantes obligatoires:
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club prêteur, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- nom officiel et numéro d'affiliation du Club bénéficiant du prêt, ainsi que la signature d'un représentant légal du Club,
- le numéro de licence du joueur ainsi que ses coordonnées complètes.
- la discipline pour laquelle le joueur est prêté,
    - *(Pour le Softball, le genre, le style et le type pratiqué reconnu et validé par le Conseil Exécutif de France Softball,)*
- la catégorie d'âge concernée.

Le joueur renvoie ce formulaire à la Fédération, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par la Commission Fédérale Mutations, dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour **une saison sportive** à compter de la date de la décision de la Commission Fédérale Mutations et est renouvelable par demande expresse selon les mêmes modalités que pour la demande initiale.

Un seul renouvellement est autorisé de manière consécutive, quelque soit le Club Emprunteur. Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année.

Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être déposées à la Commission Fédérale Mutations, moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Cachet de la poste faisant foi).

Dès que La Commission Fédérale Mutations a statué sur une ou des demandes de prêts qui lui ont été soumises, celle-ci communique à l'ensemble des Clubs, ainsi qu'aux différents intervenants fédéraux concernés, la liste du ou des prêts accordés.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et le numéro de la licence du joueur concerné, la discipline - pour le Softball, le genre (Masculin, Féminin ou Mixte), le style (Balle Rapide ou Balle Lente) et le type (Extérieur, Intérieur) -, le nom et numéro du Club prêteur, le nom et numéro du Club bénéficiant du prêt.

Article 27 : Limitations au Prêt de Joueur :

Un joueur prêté une année à un Club donné peut l'année suivante être prêté à un autre Club. Il ne peut toutefois y avoir plus de deux Prêts consécutifs pour un même joueur.

Un Club Prêteur peut prêter, dans la même année, autant de joueurs qu'il estime nécessaire, la seule limitation est le nombre minimum de licenciés devant réglementairement rester licenciés en son sein.

Un Club Emprunteur ne peut emprunter plus de trois joueurs (*par catégorie d'âge et*) par Discipline *(en Softball : et par Genre, Style ou Type)* dans une année. Un Club Emprunteur ne peut faire jouer en même temps plus de trois joueurs prêtés ou mutés.

Les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à la discipline Softball.

Le prêt est automatiquement dénoncé, sans perte de la possibilité de prêt pour le joueur, si le Club Emprunteur pour une raison quelconque ne remplit plus les conditions générales de prêt.

Le prêt est automatiquement dénoncé, sans perte de la possibilité de prêt pour le joueur, et avec possibilité de mutation vers le Club Emprunteur, en cas de disparition du Club Prêteur.

Le prêt de joueur n'est pas une mutation, le joueur reste licencié dans le Club Prêteur.

Le joueur prêté participe aux activités sportives du Club Emprunteur et ne peut en aucun cas pendant la durée du prêt participer en temps que joueur, aux activités sportives du Club Prêteur, dans la discipline considérée (en Softball : dans le Genre, le Style ou le Type considéré).

SECTION 4 : CAS PARTICULIERS :

Article 28 A : Joueurs Changeant de Fédération Nationale :

Une Fédération ne peut admettre un joueur venant d'une autre Fédération Nationale, membre de I'E.S.F., de l'I.S.F., de l'E.C.C, et de l'I.C.C., qu'après avoir obtenu de la Fédération d'origine une autorisation de celle-ci ; et pour la C.E.B., et l'I.B.A.F. le certificat de transfert international défini à l'article 74 des statuts de la C.E.B. et 67 de ceux de l'I.B.A.F.

Tous clubs qui désirent accueillir un joueur venant d'une autre Fédération Nationale, membre de I'E.S.F., de l'E.C.C, de la C.E.B, devra au préalable saisir la Commission Fédérale Mutations.

La Commission Fédérale Mutations fera parvenir, à la demande d'un Club, à la Fédération d'origine une demande d'autorisation de changement de Fédération Nationale. Pour les disciplines relevant de l'E.S.F., de l'I.S.F., de l'E.C.C., et de l'I.C.C., à défaut de réponse dans un délai de 30 jours, l'autorisation est considérée comme accordée et la Fédération peut qualifier le joueur.

La Commission Fédérale Mutations (*n'appliquera pas la procédure française de mutation celle-ci n'ayant pas lieu d'être, mais*) demandera au Secrétariat Général qu'un carton licence soit délivré à ce ou ces joueurs dans le respect des dispositions des présents règlements.

Article 28 B : Joueurs Français évoluant à l'Etranger :

Un joueur français qui désire évoluer dans un Club à l'étranger devra informer par écrit la Commission Fédérale Mutations au moins un mois avant son départ.

Un joueur français évoluant dans un Club à l'étranger peut continuer pendant sa présence dans ce Club étranger, à bénéficier d'une licence française au titre de son Club français d'origine.

Le statut de tout joueur français, ayant bénéficié d'un transfert international pour aller jouer dans un Club à l'étranger et dont son Club d'origine n'a pas renouvelé sa licence française est le suivant :

- Lorsque la durée de présence de ce joueur dans un Club à l'étranger est supérieure à **dix mois** ce joueur s'il désire revenir jouer en France est considéré comme libre de mutation,
- Lorsque la durée de présence de ce joueur dans un Club à l'étranger est inférieure à **dix mois** ce joueur s'il désire revenir jouer en France est considéré comme qualifié pour son Club français d'origine, si celui-ci demande une licence à son nom. Au cas contraire, il est considéré comme libre de mutation.

Article 29 : Joueur de Nationalité Etrangère :

Le joueur étranger déjà qualifié pour un Club affilié à la Fédération peut obtenir une mutation pour un Club affilié à la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur français.

Intégration de cette modification sera effectuée auprès du texte d'origine pour diffusion sur le Site Internet Fédéral dans son lien « textes officiels-Règlements Généraux ».

***Proposition de modifications des R.G.E.S Baseball (article 31)* :**

Monsieur TUGAULT (Président d'Honneur) a proposé aux Membres du Comité Directeur une modification de l'article 31 des R.G.E.S Baseball afin de clarifier le traitement et l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels.

Suite à des réserves d'un Membre du Comité Directeur, il a été décidé de ne pas traiter de cette modification ce jour, et demander des éclaircissements et des précisions au rédacteur du texte.

CD 9 septembre 2006

13/ Modifications des Règlements de la Fédération

***article 14 des Règlements Généraux de la Fédération* :**

SECTION 2 – LICENCES

Article 14 : Cartons Licences

Les cartons licences sont édités exclusivement (…)

Il existe une carte valable ***deux mois*** intitulée « carte sports de battes » qui permet la pratique des disciplines sportives gérées par la fédération dans n'importe quel Club affilié à la Fédération.

La carte est numérotée, identifiée et conservée en double à la Fédération. Le titulaire de la carte bénéficie de l'assurance fédérale pour la durée de la validité de la carte « sports de battes ».

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette modification à l'unanimité.

***article 6 du Règlement Intérieur de la Fédération* :**

SECTION 4 – LES LICENCES

Article 6 : Licences

Les cartons licences sont édités exclusivement (…)

Il existe une carte valable ***deux mois*** intitulée « carte sports de battes » qui permet la pratique des disciplines sportives gérées par la fédération dans n'importe quel Club affilié à la Fédération.

La carte est numérotée, identifiée et conservée en double à la Fédération. Le titulaire de la carte bénéficie de l'assurance fédérale pour la durée de la validité de la carte « sports de battes ».

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette modification à l'unanimité.

***article 31 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball* :**

31.01.01
En catégorie Senior, Espoir et Junior, il ne peut figurer plus de quatre joueurs étrangers par équipe sur la feuille de match, dont deux maximum peuvent être simultanément en jeu, excepté, pour ce qui les concerne, les joueurs à statut professionnel issus des pays de l'Union Européenne, titulaires d'un contrat de joueur professionnel ***homologué***.

31.01.02
Le dépôt en vue d'homologation d'un contrat de joueur étranger professionnel défini aux articles 31.01.03 et 31.01.05 ainsi que des avenants et accords définis à l'article 31.01.04, devra être effectuée de la façon suivante :

Le document devra être parvenu au siège de la Fédération dix jours au moins avant que le joueur étranger ne puisse figurer sur la feuille de match d'une rencontre en bénéficiant de l'exception définie à l'article 31.01.01 des présents règlements.

Seront joints obligatoirement au contrat de joueur étranger professionnel :
-la copie de la pièce d'identité du joueur concerné prouvant son appartenance à un pays membre de l'Union Européenne ;
-la copie de la Déclaration Unique d'Embauche du joueur concerné.

A défaut de présence de ces pièces justificatives, le contrat ne pourra pas être homologué par la Commission Fédérale Juridique.

Le dépôt d'un contrat de joueur étranger professionnel ne vaut pas homologation.

31.01.03
L'homologation d'un contrat de joueur étranger professionnel reprenant in extenso les termes du contrat fédéral de joueur professionnel, préparé par la Commission Fédérale Juridique, après avis de la C.N.S.B et homologué par la Comité Directeur Fédéral figurant à l'annexe 10 des présents règlements sera effectuée d'office, après vérification de ses termes par la Commission Fédérale Juridique, dans les huit jours de sa réception au siège de la Fédération.

31.01.04
Les avenants et accords entre un Club et un joueur professionnel seront soumis pour homologation à la Commission Fédérale Juridique. Celle-ci devra se prononcer dans les huit jours de leur réception au siège de la Fédération.

31.01.05
Tout autre contrat de joueur étranger professionnel ne respectant pas in extenso les termes du contrat fédéral de joueur professionnel figurant à l'annexe 10 des présents règlements, après avis de la C.N.S.B et de la Commission Fédérale Juridique, devra être soumis à l'homologation du Comité Directeur Fédéral.

En ce cas, l'homologation s'effectuera lors du premier Comité Directeur suivant la réception du contrat par la Fédération.

Tant que le contrat n'est pas homologué, le joueur ne pourra bénéficier de l'exception définie à l'article 31.01.01 des présents règlements.

31.01.06
Seuls des documents originaux seront acceptés. Les copies fournies par tout moyen de communication ne seront pas traitées et ne feront l'objet d'aucune homologation par la Commission Fédérale Juridique ou le Comité Directeur fédéral.

31.01.07
En cas de remarques nécessitant des modifications et/ou des précisions du contrat présenté pour homologation, les parties signataires du contrat seront tenues de s'y conformer.

Une fois le contrat modifié et/ou précisé, il fera de nouveau l'objet d'une procédure d'homologation telle que précisée à l'article 31.01.02 des présents règlements.
La Commission Fédérale Juridique se prononcera dans les huit jours de leur réception au siège de la Fédération.

(…) 31.12
Les infractions aux règles d'utilisation des joueurs étrangers, définies au présent article, sont sanctionnées d'une amende par joueur étranger utilisé irrégulièrement, dont le montant est défini annuellement par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité (9/0) pour le club fautif.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve ces modifications à l'unanimité.

****article 32 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball* :**

Article 32 : Des joueurs mutés et prêtés

32.05 : Les infractions aux règles d'utilisation des joueurs mutés ou prêtés, définies au présent article, sont sanctionnées d'une amende par joueur muté ou prêté utilisé irrégulièrement, dont le montant est défini annuellement par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité (9/0) pour le Club fautif.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve cette modification à l'unanimité.

****Annexe 2 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball* :**

JOUEURS

Utilisation de joueur non qualifié (30.06)	152,50 € (par rencontre et joueur) (1)
Tentative de fraude (pour chaque infraction) (28)	152,50 € (et sanctions disciplinaires)
Infractions aux règles du nombre de joueurs étrangers (art 31.12)	***152,50 € (par rencontre et joueur)(1)***
Infractions à la règle du nombre des prétés-mutés (art 32.05)	***152,50 € (par rencontre et joueur) (1)***

Notes :
(1) Et défaite par pénalité (9/0) pour le Club en infraction.

Le Comité Directeur de la Fédération approuve ces modifications à l'unanimité.

****Annexe 10 des Règlement Généraux des Epreuves Sportives Baseball* :**

CONTRAT FEDERAL DE JOUEUR

Contrat de travail d'un joueur de Baseball Professionnel
Saison 20XX/20XX

Article 1-OBJET DU CONTRAT :

(…)

Option 2 : le Joueur est professionnel à temps partiel
(En ce cas préciser le nombre d'heures de travail hebdomadaire à l'entraînement et en compétition)

(…)
Article 2-DUREE DU CONTRAT :

(…)

Une rupture anticipée ne pourra intervenir que dans les cas prévus ***par la Réglementation en vigueur***.
(…)

Article 5-HOMOLOGATION ET CONDITIONS D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT :

Tout contrat, avenant, accord entre un Club et un joueur ***devra être soumis à la Commission Fédérale Juridique pour homologation dans les conditions prévues aux articles 31 et suivants des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball***.

(…)

Le Comité Directeur de la Fédération approuve ces modifications à l'unanimité.

Toutes ces modifications seront diffusées sur le Site Internet de la Fédération dans la rubrique « textes officiels ».

14/ Circulaire administrative 2007

Les Membres du Comité Directeur approuve à l'unanimité la circulaire administrative 2007.

Communication sera faite sur le Site Internet de la Fédération en page d'accueil et dans la partie « textes officiels ». Un envoi par courriel sera fait aux Présidents de Ligues Régionales de Baseball, Softball et Cricket pour qu'elles en informent les Clubs ressortissant de leur territoire.

Cette circulaire sera communiquée aux Clubs lors de l'envoi général de novembre 2006.

15/ Carte spécifique pour les arbitres et les scoreurs de la Fédération

Sur proposition du Trésorier Général de la Fédération, le Comité Directeur accepte à l'unanimité la mise en place d'une carte spécifique pour les arbitres et les scoreurs de la Fédération.

Les Présidents des Commissions d'arbitrage Baseball et Softball, le Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques et le Trésorier Général devront se rencontrer dans le cadre d'une réunion de travail aux fins de mise en place définitive de cette carte.

CD 4 novembre 2006

*** France Cricket :**

Sur proposition du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est présenté aux membres du Comité Directeur une nouvelle mouture des statuts de France Cricket .

La principale modification intervient au niveau de l'article 5.04.

Le Comité Directeur vote par 11 voix pour et 1 abstention les statuts de l'association France Cricket modifiés.

Monsieur Olivier Dubaut, Président de France Cricket, tient à préciser qu' « autonomie » ne signifie pas « indépendance ».

Le Président de France Cricket demande à ce que le Directeur Technique National s'occupe du cricket au même titre qu'il le fait actuellement pour le baseball et le softball.

De plus il insiste sur le fait qu'il faille absolument profiter des appuis politiques actuels au sein du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, afin de faire reconnaître le cricket comme sport de haut niveau.

***Modification des Règlements Généraux Epreuves Sportives Baseball :**

-article 20.05.02 des R.G.E.S. Baseball :

« l'arbitre en chef ou le Commissaire Technique désigné pour la rencontre ***vérifie l'identité des joueurs*** préalablement à la rencontre, en conformité avec l'article 29.01 des présents règlements »

La proposition de modification est votée à l'unanimité.

*** Direction Technique Nationale :**

- **Convention des pôles :**
  Le Comité Directeur vote à l'unanimité les modifications suivantes :

  - article 6 : Licence - qualification
  Toute modification pendant la durée de cette convention devra faire l'obejt de l'approbation ***de la Commission Fédérale Mutations conformément aux règlements de la Fédération***

  - *Article 8 : Critères d'évaluation*
  Comportement sportif :
  - ***Le respect du code du sportif et du fair play***

Un bilan sportif trimestriel et un rapport annuel détaillé seront communiqués :
- ***au Président de la Fédération***

- *Article 12 : Respect des textes*
Le sportif s'engage à respecter :
- ***les règlements généraux de la Fédération***

CD 16 décembre 2006

***Modification des Règlements Généraux Epreuves Sportives Baseball :**

- article 6.05.06 des R.G.E.S. Baseball :

« En cas de mutation d'un joueur pendant le temps de son passage **dans un Pôle France ou Pôle Espoir de la Fédération**, le club quitté , ….»

Approbation à l'unanimité

- article 6.05.07 des R.G.E.S. Baseball :

Les athlètes inscrits dans les Pôles France et les Pôles Espoir signent avec la Fédération, chaque année de présence dans l'établissement dont ils relèvent, une convention de joueur ou de joueuse de Pôle France ou de Pôle Espoir, préparée par la Direction Technique Nationale, votée chaque année par le Comité Directeur Fédéral et annexé aux présents règlements sous le titre :
« Convention de joueur ou de joueuse de Pôle France ou de Pôle Espoir »

Approbation à l'unanimité

***Modification des Règlements Généraux :**

- article 19 :

Ajout du 4ème alinéa :
Toute mutation ordinaire demandée entre le 1er janvier et le 31 janvier fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année en cours.

Approbation à l'unanimité

Challenge de France 2007 :
Le logo de la manifestation sera réalisé par le graphiste avec lequel la Fédération collabore depuis plus de 2 ans.

La convention liant la Fédération et l'organisateur a été modifiée par les 2 parties (cf pièce jointe)

CD 27 janvier 2007 :

***Modification des Règlements Généraux :**

- article 19 des Règlements Généraux :

Ajout d'un paragraphe qui se place après le 4ème paragraphe :

« Lorsque la mutation ordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur club, celle-ci est réalisée gratuitement »

Autre modification :

« Dissolution, fusion, cessation d'activité, ***suspension ou radiation***, de la section masculine ou féminine de baseball …. Ou du club lui-même. »

La proposition de modification est votée à l'unanimité.

- article 24 des Règlements Généraux :

« Les joueurs ayant muté de leur club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre club, ayant cessé ses activités, ***ayant été suspendu ou radié par la Fédération***, …. Dans le nombre de mutés »

La proposition de modification est votée à l'unanimité

- convention des joueurs et joueuses de pôles (annexe 14 des RGES) :
Uniformisation des différentes convention des joueurs de pôle. De plus des corrections sont apportées au niveau de l'orthographe.

La proposition de modification est votée à l'unanimité

* **Projet de refonte des licences *(doc joint)*** :

Le Comité Directeur souhaite présenter pour l'Assemblée Générale de mars 2006 un nouveau système de licences qui pourrait ainsi être mis en place en 2008.

Période de référence :
Après discussion la période de référence reste inchangée à savoir du 1er janvier au 31 décembre.
Par contre, toute nouvelle licence prise à compter du 1er septembre de l'année N, sera renouvelée automatiquement et gratuitement en N+1
De ce fait, toute nouvelle licence est à 100% du prix et non plus à 50% comme par le passé.

Le Comité Directeur valide cette période de référence par 14 voix pour et 1 voix contre.

Types de licence :
L'idée est de proposer une licence unique.
3 types de licences :
- compétitions officielle
- pratique non officielle (loisir, découverte)
- non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)

Une nouvelle tarification sera proposée à l'Assemblée Générale :
- compétition jeune : 25 €
- compétition adulte : 45 €
- loisir : 25 €
- découverte : 5 €
- officiel : 45 €
- dirigeant, jeune dirigeant, officiel, arbitre, scoreur, entraîneur : 25 €

Le Comité Directeur vote à l'unanimité des membres présents cette proposition.

AGE 10 mars 2007 :

*** MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FEDERATION :**

Afin de permettre l'accès des jeunes licenciés aux instances dirigeantes, la Fédération propose la modification suivante des Statuts :

Article 9 :

L'Assemblée Générale se compose des représentants des Clubs affiliés à la Fédération.

Ces représentants doivent être régulièrement licenciés à la Fédération. Ils sont élus au scrutin uninominal par les Assemblées Générales des Clubs affiliés.

Les Clubs affiliés disposent, par l'intermédiaire de leur représentant, du droit de vote et bénéficient d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le Club, selon le barème suivant :

Licences *Baseball, Softball et Cricket :* **de pratiquant en compétitions officielles :**

12 à 20 licences : 1 voix
21 à 50 licences : 1 voix supplémentaire
pour la tranche allant de 51 à 500 : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
pour la tranche allant de 501 à 1000 : 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
au delà de 1001 : 1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 1000

Licences *Loisir :* **de pratique non compétitive : (Loisir, Découverte)**

20 à 100 licences: 1 voix
de 101 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par tranche de 100
au delà de 1001 : 1 voix supplémentaire par tranche de 1000

Les Comités Départementaux, les Ligues Régionales et Comités et Organismes Nationaux participent à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Article 11

La Fédération est dirigée et administrée par un Comité Directeur de vingt membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Fédération.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Il adopte l'ensemble des Règlements non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et notamment le Règlement Médical et le Règlement Sportif pour chacune des disciplines concernées.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal par l'Assemblée Générale, pour une durée de quatre ans dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur. Ils sont rééligibles.

Les candidats au Comité Directeur, **âgés de seize ans au moins au jour de l'élection,** doivent être titulaires, **soit** d'une licence **fédérale permettant la pratique en compétitions officielles, soit d'une licence fédérale non pratiquant** en cours de validité.

Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation paternelle ou de leur tuteur.

Vote à l'unanimité

Le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les diverses modifications réglementaires préparées par la Fédération.

*** <u>MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEUR ET GENERAUX DE LA FEDERATION</u> :**

PROPOSITION DE MODIFICATION – OFFICIELS

Objet : Rédiger les deux articles avec le même libellé.

REGLEMENT INTERIEUR Article 5 : Officiels

Sont officiels :

- les Membres du Comité Directeur fédéral,
- les Membres d'Honneur de la Fédération,
- les Membres des Comités Directeur des Comités Départementaux et Ligues Régionales,
- les Membres des Conseils Exécutifs des Comités et Organismes Nationaux,
- les Délégués Fédéraux en fonction sur le terrain,
- **Les Commissaires Techniques en fonction sur le terrain,**
- les Arbitres ainsi que les Scoreurs en exercice, **inscrits au cadre actif,**
- les Membres des Commissions Fédérales et Nationales, **Régionales et départementales.**

REGLEMENTS GENERAUX Article 48 : Officiels

Sont officiels :

- les Membres du Comité Directeur fédéral,

- les Membres d'Honneur de la Fédération,
- les Membres des Comités Directeur des Comités Départementaux et Ligues Régionales,
- les Membres des Conseils Exécutifs des Comités et Organismes Nationaux,
- **les Délégués Fédéraux en fonction sur le terrain,**
- Les Commissaires Techniques en fonction sur le terrain,
- les Arbitres ainsi que les Scoreurs en exercice, inscrits au cadre actif,
- les Membres des Commissions Fédérales et Nationales, Régionales et départementales.

Vote à l'unanimité

PROPOSITION MODIFICATION LICENCES

SECTIONS 4 et 2 – LES LICENCES

Objet : Remplacer le texte concernant les licences afin que celui-ci soit conforme aux nouvelles dispositions présentées dans le plan de développement.

A. RI Article 6 : Licences. RG Article 14 : Cartons licences.

Les cartons licences sont édités exclusivement par la Fédération.

Il existe des cartons licences :

- **pour Pratique en** Compétitions,
- **pour Pratique Non Compétitive**, *Loisir, Nouvelles Pratiques et*
- Non Pratiquant.

A l'exception des cartons licences (*de Membres à Titre Individuel et d'Officiels)* **Non Pratiquant** les cartons licences sont vendus aux Clubs affiliés, à jour de leurs cotisations fédérales.

Ces licences comprennent, dès lors que son titulaire ne l'a pas refusée, l'assurance définie à l'article 82 du présent Règlement Intérieur.

Le carton licence est édité en deux volets.

- le premier est destiné au Club,
- le second est destiné au licencié.

1- Les licences **pour Pratique en** Compétitions.

Elles sont divisées en catégories: Senior, *(Junior)*, **Espoir,** Cadet, Minime, Benjamin, Poussin et Tee-Ball. Celles-ci, définies par les instances internationales de la discipline considérée, sont indiquées directement par l'informatique en fonction de l'âge du licencié.

Ces licences permettent de prendre part aux compétitions officielles organisées par la Fédération, ses Ligues Régionales et Comités Départementaux ou sous son égide et délivrant un titre reconnu et un classement par la Fédération.
Le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive est obligatoire.

Ces licences, *(en catégorie Junior et senior)* **dès 16 ans révolus,** permettent de postuler à des postes de responsabilités au sein de la Fédération, de ses Commissions et/ou de ses Organes ou Commissions déconcentrés.

Ces licences permettent la délivrance des diplômes d'Arbitre/Nompaire et de Scoreur/Entailleur pour la discipline dans laquelle elle a été attribuée.
La licence ne servira pas de pièce d'identité. L'arbitre en chef, **le Commissaire Technique** ou le Délégué fédéral, devra demander justification de l'identité des licenciés par la présentation d'une pièce d'identité officielle, comprenant une photographie.

2- **Les Licences pour Pratique Non Compétitive.**

Pratiques ne délivrant aucun titre ou classement fédéral : Tournois non labellisés par la Fédération, pratique ludique, exhibitions, initiations, etc.)

Elles sont délivrées en fonction des activités pratiquées :

- **Licence Loisir :**
- **Licence Découverte : Réservée aux Entreprises et Organismes extérieurs.**

La licence Loisir est délivrée pour une année civile.

La licence Découverte, délivrée pour des opérations ponctuelles, est valable 2 jours à compter de la date de sa délivrance.

Pour la licence Loisir le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive est obligatoire.

Ces licences ne permettent pas de postuler à des responsabilités de Dirigeant au sein de la Fédération, de ses Commissions ou de ses Organes ou Commissions déconcentrés.

Les licences Loisirs permettent la délivrance des diplômes d'Arbitre/Nompaire et de Scoreur/Entailleur pour la discipline dans laquelle elle a été attribuée.

La carte intitulée « carte sports de battes » permet la pratique des disciplines sportives gérées par la fédération dans n'importe quel Club affilié à la Fédération.
La carte est numérotée, identifiée et conservée en double à la Fédération. Le titulaire de la carte bénéficie de l'assurance fédérale pour la durée de la validité de la carte « sports de battes ».
La licence Loisir (C) n'ouvre pas droit aux compétitions, à l'exception des rencontres et tournois amicaux.
La licence Nouvelle Pratique (E) permet à son titulaire de participer aux rencontres et tournois amicaux intitulés « Nouvelles Pratiques ».

3- *Il existe des* **Les** licences Non Pratiquant.

Ces licences sont délivrées directement par la Fédération :

- **soit à la demande directe de l'intéressé, aux Officiels, Dirigeants et Jeunes Dirigeants** ne souhaitant pas pratiquer **en compétitions** une des activités gérées par la Fédération, ou qui ne veulent pas adhérer à un Club, ainsi qu'aux Dirigeants de Clubs handicapés physiques qui ne peuvent obtenir une licence de pratiquant **en compétitions officielles**.

- **Soit à la demande des Commissions Nationales d'Arbitrage et de Nompaires, pour les Arbitres et Nompaires,**

- **Soit à la demande de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques et de la Commission Nationale des Entailleurs pour les Scoreurs ou Entailleurs,**

- **Soit à la demande de la Commission Fédérale de Formation pour les Entraîneurs et Managers.**

A l'exception des Licences Non Pratiquant délivrées aux Arbitres, le titulaire d'une de ces licences qui ne permettent pas de pratiquer le Baseball, le Softball et/ou le Cricket n'a pas à fournir de certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, sa licence est homologuée.

Ces licences sont délivrées aux :

- **Officiels sur présentation du procès-verbal de l'Organe concerné, faisant état de ces nominations.**

    - **Membres des Comités Directeur de la Fédération, de France Cricket, des Ligues Régionales, et des Comités Départementaux,**
    - **Membres d'Honneur de la Fédération,**
    - **Membres des Commissions fédérales, régionales et départementales,**
    - **Commissaires Techniques et Délégués fédéraux.**

- **Individuels :**

    - **Dirigeants et Jeunes Dirigeants des Clubs affiliés valides ou handicapés, sur présentation du procès-verbal du Club concerné, faisant état de ces nominations,**
    - **Membres à Titre Individuel de la Fédération, de ses Ligues Régionales, et de ses Comités Départementaux,**

- **Arbitres et Nompaires,**
- **Scoreurs et Entailleurs,**
- **Entraîneurs et Managers.**

- **En fonction du diplôme obtenu et à la condition que l'intéressé soit inscrit au cadre actif du rôle des Arbitres/Nompaires et/ou des Scoreurs/Entailleurs.**

Les cartons licences **Non Pratiquant** sont délivrés chaque année à leurs titulaires, **dans les conditions définies ci-dessus**, tant qu'ils continuent de remplir les conditions définies **pour chacune des catégories visées ci avant.**

Ces licences **Non Pratiquant** porteront, suivant le cas, la mention :

1/ Officiel,
2/ Individuel,
3/ Arbitre – Nompaire,
4/ Scoreur – Entailleur,
5/ Entraîneur – Manager.

Le montant de la cotisation de Membre à Titre individuel de la Fédération couvre le prix de la licence Non Pratiquant - Individuel.

La gratuité du montant de la licence Non Pratiquant – Officiel - est accordée :
- aux Membres d'Honneur de la Fédération,
- aux Membres de la Commission Fédérale Médicale,
- aux Membres de la Commission Fédérale de Discipline et du Conseil Fédéral d'Appel,
- aux Membres de la Commission Fédérale de Discipline Dopage et du Conseil Fédéral d'Appel Dopage.

(Votes du Comité Directeur des 23 mars 1985, 28 mars 1987, 13 et 14 septembre 2003, 13 février 2005 et 19 février 2006)

1/ aux Membres à Titre Individuel de la Fédération et/ou de ses Ligues régionales et/ou de ses Comités départementaux,
- *ce sont les personnes en ayant fait la demande et les membres du Corps Médical et Para-Médical,*
- *tous ces membres doivent être agréés par le Comité Directeur suivant les dispositions des articles 2 des Statuts et du présent Règlement Intérieur.*

Toutes les catégories de licences senior et junior permettent d'être candidat à un mandat d'élu ou à un poste de dirigeant de la Fédération et/ou de ses organes et organismes, ainsi que de l'un quelconque de ses Clubs affiliés.

Les licences des catégories autres que Loisir et Nouvelles Pratiques permettent la délivrance des diplômes d'Arbitre et de Scoreur pour la discipline dans laquelle elle a été attribuée.

Vote à l'unanimité

*** <u>MODIFICATIONS DES STATUTS DES LIGUES REGIONALES ET COMITES DEPARTEMENTAUX</u>**

Suivant les dispositions de l'article 7 du Règlement Intérieur fédéral, la Fédération propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des Statuts-Types des Ligues Régionales et des Comités départementaux :

Article 3 : Composition.

3.0 La Ligue de « xxxxx » se compose :

3.1 Des représentants des Clubs affiliés à la Fédération Française de Baseball et de Softball et des Comités Départementaux dont le siège est fixé sur le territoire de la Ligue, qui sont obligatoirement membres de la Ligue ;

3.2 Des Membres à Titre Individuel, personnes physiques devant obligatoirement être licenciées pratiquant **compétition** ou non pratiquant à la Fédération Française de Baseball et de Softball, et qui doivent être obligatoirement Membres à Titre Individuel de la Fédération Française de Baseball, Softball et/ou de la Ligue Régionale ;

Article 6 : Assemblée Générale – Représentants.

6.2 Chaque Club affilié dispose**,** par l'intermédiaire de son représentant, du droit de vote et bénéficie d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le Club, selon le barème suivant, figurant à l'article 9 des Statuts de la Fédération :
- Licences *Baseball, Softball et Cricket :* **de pratiquant en compétitions officielles :**

12 à 20 licences	: 1 voix
21 à 50 licences	: plus 1 voix supplémentaire
pour la tranche allant, de 51 à 500	: plus 1 voix par 50 ou fraction de 50
pour la tranche allant, de 501 à 1000	: plus 1 voix par 100 ou fraction de 100
au-delà de 1001	: plus 1 voix par 500 ou fraction de 500

- Licences *Loisir :* **de pratique non compétitive : (Loisir, Découverte)**

20 à 100 licences	: 1 voix
101 à 1000 licences	: plus 1 voix par tranche de 100
au delà de 1001	: plus 1 voix par tranche de 1000

6.3 Le nombre de voix dont dispose chaque Club affilié est détenu par un seul représentant, désigné à cet effet, au scrutin uninominal secret, par l'Assemblée Générale du Club.

Article 10 : Comité Directeur – Elections.

10.1 Les candidatures des postulants aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent parvenir au siège de la Ligue Régionale 21 jours au moins (le cachet de la poste faisant foi) avant la date de l'Assemblée Générale chargée de renouveler le Comité Directeur ou de remplacer un ou plusieurs de ses membres.

10.2.1 Les candidats au Comité Directeur, **âgés de seize ans au moins au jour de l'élection,** doivent être titulaires, d'une licence **fédérale** pratiquant **compétition** ou non pratiquant en cours de validité.

10.2.2 **Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation paternelle ou de leur tuteur.**

10.3 La liste des candidats est communiquée aux Clubs affiliés, aux autres membres de l'Assemblée, ainsi qu'aux divers candidats, 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

LES LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX DEVRONT METTRE LEURS STATUTS EN CONFORMITE AVEC CES DISPOSITIONS AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2007.

Vote à l'unanimité

AG 10 mars 2007 :

*** RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE DOPAGE :**

Au regard de la nouvelle réglementation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, est soumise au vote de l'Assemblée Générale, la modification du règlement disciplinaire dopage.

Proposition de règlement validée en amont par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
Vote à l'unanimité

CD 5 mai 2007 :

*** Modifications règlementaires :**

Exposé des motifs : intégrer la notion de participation sportive des Juniors Associations, associations non déclarées en Loi de 1901 et donc non affiliables par la Fédération, en renforçant d'une part les mesures coercitives à l'égard des clubs pratiquant avec des clubs non affilié, et en ouvrant les compétitions jeunes aux Juniors Associations.

ARTICLE 39 RGES BASEBALL, 40 RGES SOFTBALL :
DES RENCONTRES AVEC LES CLUBS NON AFFILIES

39.01 Aucune rencontre amicale avec un Club non affilié ne peut avoir lieu sans autorisation préalable du Bureau de la Fédération.

39.02 Cette demande doit être déposée huit jours au moins avant la date de la ou des rencontres.

39.03 En cas de non respect des dispositions des articles 39 .01 et/ou 39.02, le Club fautif se verra infliger une des sanctions prévues à l'article 24 du Règlement Disciplinaire fédéral déterminée par la Commission Fédérale de Discipline.

ARTICLE 40 RGES BASEBALL, 41 RGES SOFTBALL :
DES RENCONTRES AVEC LES JUNIORS ASSOCIATIONS

40.01.01 Le Comité Directeur Fédéral peut autoriser les JUNIORS ASSOCIATIONS, habilitées par le Réseau National des Juniors Associations, qui en font la demande à participer aux compétitions jeunes (moins de 18 ans), organisées par la Fédération au niveau départemental et/ou régional, pour la durée de la saison scolaire pour laquelle l'habilitation a été délivrée.

40.01.02 Le Comité Directeur fédéral ne peut donner cette autorisation à une Junior Association si cette dernière n'engage pas d'équipe dans une compétition officielle jeune organisée sous l'égide de la Fédération, et veut se contenter de pratiquer des rencontres amicales..

41.02 Toute demande de participation à une compétition doit être présentée au Comité Directeur Fédéral, par l'intermédiaire du Comité Départemental, ou à défaut directement par la junior Association.

41.03.01 La Junior Association demanderesse constitue un dossier comportant :

41.03.02 1) une demande de participation, signée par un des représentants de la Junior Association, figurant dans la liste prévue à la page 3 du dossier de demande d'habilitation, et comportant :

41.03.03.01 a) une déclaration d'acceptation des Statuts et Règlements de la Fédération.,

41.03.03.02 b) une déclaration d'acceptation des dispositions réglementaires concernant l'assurance obligatoire et la visite médicale de non contre indication à la pratique sportive.

41.03.03.03 c) Une déclaration d'acceptation de licencier tous ses membres.

41.03.03.04 d) la date et le numéro de l'habilitation délivrée par le Réseau National des Juniors Associations.

41.03.04 2) une copie du dossier de demande d'habilitation au Réseau National des Juniors Associations

41.03.05 3) une copie du procès-verbal de création de la Junior association.

41.03.06 4) une copie de l'attestation d'habilitation délivrée par le Réseau National des Juniors Associations.

41.03.07 5) le montant de la cotisation annuelle correspondant aux droits de participation aux compétitions.

41.04 Dans les huit jours de leur réception, le Comité Départemental, sous couvert de la Ligue Régionale, transmet l'intégralité du dossier à la Fédération avec son avis motivé.

41.05 Dans le cas où le Comité Départemental n'existerait pas, la demande est effectuée par la Junior association, auprès du Secrétariat Général de la Fédération.

40.06 La Fédération délivre à tous les membres de la Junior Associations des licences pratiquants dans les conditions déterminées par la réglementation fédérale.

40.07 L'équipe de la Junior association participe à la compétition comme n'importe quelle autre équipe.

40.08 La Commission Fédérale Jeune et ses décentralisations régionales et départementales devront s'assurer du respect de toutes les dispositions réglementaires et sportives de la Fédération par les membres de la Junior Association concernée.

40.09.01 Une Junior Association acquiert des droits sportifs.

40.09.02 Ces droits sportifs sont perdus si la Junior Association ne sollicite pas une nouvelle autorisation de participation pour la saison scolaire de l'année suivante, ou si cette demande n'a pas été effectuée dans un délai suffisant pour que l'autorisation du Comité Directeur fédéral puisse être

délivrée avant le début de la compétition concernée.

Validation à l'unanimité de ces propositions de modifications réglementaires

***<u>Modifications règlementaires (suite)</u>:**

- RGES Baseball

Objet : Suite à la modification des Règlements Généraux, article 19 et 24, assurant la gratuité des mutations lors de la dissolution, de la cessation d'activité, de la fusion, de la suspension ou de la radiation d'un Club, inclure dans les RGES Baseball la disposition prévue à l'article 24 de non prise en compte de ces joueurs mutés.

32.03.01 Les joueurs ayant muté de leur Club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre Club, ayant cessé ses activités, ayant été suspendu ou radié par la Fédération, ne sont pas comptabilisés dans le nombre des mutés.

- Annexe 2 : Annexe financière

La mesure conservatoire 2006 sur la pénalité financière de 350 € par licence manquante, quant à l'engagement en championnat, est reconduite à l'identique pour 2007.

Concernant cette annexe financière, il est demandé à chaque commission de bien vouloir en prendre connaissance afin de pouvoir procéder aux modifications si nécessaires.

<u>Bureau 9 juin 2007 :</u>

*** <u>Softball</u> :**

De plus, la CNSS souhaite apporter des modifications aux règlements particuliers des épreuves sportives nationales de Softball.
Ces modifications seront présentées en l'état au Comité Directeur.

<u>CD 30 juin 2007 :</u>

*** <u>Cahier des Charges</u> :**

Validation des Cahiers des Charges suivants:

- Challenge de France : les 4 cahiers des charges sont adoptés
- Séminaire Fédéral : adopté
- Challenge Diamant : adopté – en attente des fiches techniques DTN
- Référentiel sur l'organisation : adopté
- Echéancier : adopté
- Labellisation des clubs : adopté
- Interligues : cahier technique adopté – les cahiers des charges financier et sportif restent à finaliser sachant qu'y sera ajoutée l'annexe « règlement little league ». Cahiers des charges applicables pour 2008

<u>CD 6 octobre 2007 :</u>

*** REGLEMENTATION :**

- *<u>Modification des Règlements Généraux :</u>*

Le Comité directeur procède à l'unanimité à la régularisation administrative de la modification de l'article 18 des Règlements Généraux, dans le procès verbal du Comité Directeur du 30 juin 2007 :

Exposé des Motifs : Eviter à l'avenir les interprétations erronées, d'une part, sur la notion de cessation d'activité ou de cessation de l'activité, et d'autre part, sur la notion de renoncement d'équipe, de section d'un club, et de Club faisant pratiquer une ou plusieurs des disciplines régies par la Fédération.

Règlements Généraux : Article 19 : Période de Mutations.

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le 1er octobre à 0 heure et dure jusqu'au 31 janvier à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation ordinaire demandée entre le 1er octobre et le 31 décembre fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Toute mutation ordinaire demandée entre le 1er janvier et le 31 janvier fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année en cours.

Lorsque la mutation ordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**, celle-ci est réalisée gratuitement.

Hors de la période normale de mutations, un joueur peut solliciter une mutation extraordinaire, s'il se trouve dans l'un des cas suivants :

1/ Transfert de son domicile ou de sa résidence tel que son Club actuel soit notamment plus éloigné de son domicile ou de sa résidence que le Club vers lequel il désire muter ;

- Le transfert du domicile ou de la résidence doit être motivé par des raisons professionnelles, scolaires, universitaires ou militaires.

- Le joueur devra fournir à la Commission Fédérale Mutations tous les justificatifs que celle-ci pourra requérir à ce sujet, charge au joueur de se procurer ceux-ci auprès de son employeur, bailleur, ou de l'administration intéressée.

2/ Dissolution, fusion, cessation d'activité, suspension ou radiation de la section masculine ou féminine de Baseball et/ou de Softball et/ou de Cricket ou de la section mixte Softball balle lente du Club **omnisports** auquel il appartient ou du Club lui-même.

- Dans ce cas, la demande de mutation doit être accompagnée :

  - du procès verbal de dissolution ou de fusion du Club et du récépissé de déclaration à la Préfecture de la dissolution ou de la fusion,
  - **ou du procès- verbal de cessation d'activité signée du Président du Club.**
  - ou du procès-verbal de dissolution, de fusion ou de cessation d'activité signé par le Président du Club **omnisports** dont la section est dissoute, fusionnée, ou **qui se trouve en cessation d'activité**.

- Lorsque ce ou ces documents ne peuvent être présentés lors de la demande de mutation extraordinaire, le Secrétariat Général enquêtera pour vérifier la réalité de la dissolution, de la fusion ou de la cessation d'activité **du Club ou de la section du Club omnisports** auprès du Club **omnisports** concerné, par courrier à l'adresse de son siège social, **ainsi qu'éventuellement à celle du siège social de la section**, et au dernier domicile connu du Président **du Club omnisports**, **ainsi qu'éventuellement à celui du Président de la section**. L'absence de réponse après un délai de 15 jours vaudra acceptation de leur part de l'état de dissolution, **de fusion** ou de cessation d'activité de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**.

- Le Secrétariat Général préviendra de la situation des Clubs **ou des sections de Clubs omnisports** dissous, **fusionnés, suspendus, radiés** ou **qui se trouvent en cessation d'activité** :

  - le Président de la Commission Fédérale Mutations **afin que cette Commission puisse faire bénéficier les licenciés de ces Clubs ou sections de Club omnisports des dispositions prévues pour eux au présent article,**

- le Comité Directeur **afin que ce dernier** puisse prononcer la radiation administrative de ces Clubs **ou sections de Clubs omnisports** dans les formes prévue à l'article 10 des présents Règlements.

- Lorsque la mutation extraordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**, celle-ci est réalisée gratuitement.

- Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Les propositions de modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball présentées par la Commission Nationale Sportive Baseball sont adoptées à l'unanimité par le Comité Directeur.

ARTICLE 6.01 : DES ENTENTES

6.01.01 Le Bureau fédéral peut, sur avis de la C.N.S.B. ou la C.F.J. selon la catégorie concernée, autoriser des Clubs ne possédant pas assez de joueurs pour constituer une équipe à se regrouper avec un ou plusieurs autres Clubs dans la même situation, afin de constituer des équipes d'Entente.

6.01.02 Les équipes d'Entente sont constituées pour la durée du championnat considéré, sans nécessiter de mutations ou de prêts.

6.01.03 Les équipes d'Entente doivent recevoir, préalablement à leur inscription en championnat, l'agrément du Bureau fédéral.

6.01.04 Les équipes d'Entente ne peuvent en aucun cas être considérées comme une équipe réserve d'un club quel qu'il soit.

6.01.05 Les Ententes sont interdites pour les championnats Elite et de Nationale 1.

ARTICLE 17 : DES RENCONTRES SPORTIVES

17.12. Un seul joueur de champ à la fois, peut aller jusqu'au monticule, une seule fois par reprise.

17.13.01 Les managers ont 3 visites libres au monticule pendant une rencontre pour parler avec le lanceur (une visite libre est une visite à laquelle le lanceur n'est pas remplacé).

17.13.02 Après la troisième visite, chaque visite supplémentaire entraîne le remplacement du lanceur.

17.13.03 S'il y a des reprises supplémentaires, une visite libre sera accordée pour chaque trois reprises supplémentaires.

17.14.01 Deux visites au monticule pendant la même reprise, au même lanceur, entraînera le remplacement de celui-ci. **Le lanceur ainsi remplacé ne pourra pas occuper une autre position défensive ou offensive durant le reste de la rencontre.**

17.14.02 Quand le manager se rend au monticule, seul un joueur de champ peut également y aller et est considéré comme ayant effectué une « visite du joueur de champ au monticule » comme expliqué à l'article 17.12.

ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION

30.04 Un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 1er juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer **les rencontres de la phase de classement et** les phases finales et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

ARTICLE 36 : DES CLASSEMENTS

36.03.01 En cas d'égalité pour un titre, une qualification, une accession ou une relégation, la C.N.S.B. ou C.F.J. selon la catégorie concernée, ou dans le cadre de leurs compétences leurs décentralisations régionales ou départementales, font application de la méthode suivante :

36.03.02 L'équipe n'ayant ni forfait (absence sur le terrain), ni défaite par pénalité, est classée devant.

3 6.03.03 En cas d'impossibilité d'appliquer les dispositions de l'article 36.03.02 des présents règlements, il sera fait application des dispositions suivantes :

1°/ Résultat des rencontres entre les deux équipes,
2°/ En cas d'égalité de victoires entre les deux équipes, prise en compte du nombre de points encaissés par chacune des deux équipes lors de leurs confrontations,
3°/ Rencontre de barrage sur terrain neutre.

CD 1er décembre 2007 :

*** MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES :**

- R.G.E.S baseball :
  - Proposition de la CNSB de créer un article 30.05.02, sur le fait qu'un joueur étranger doit faire 1/3 des rencontres pour pouvoir participer aux coupes d'Europe.

  Proposition reportée au prochain Comité Directeur.

  - Article 6.04.14 :

  « Il doit y avoir deux divisions d'écart entre une équipe Elite et son équipe réserve »
  Article validé par 5 voix pour et 4 abstentions.

- Modifications quant à la gestion des feuilles de match :
  - ***Le club recevant*** envoie dans le délai prévu par les RGES les feuilles de match quelque soit le résultat.
  - ***Le scoreur officiel*** de la / les rencontres ***responsable*** des feuilles de scorage fait parvenir à l'organisme gérant de la compétition dans le délai imparti lesdites feuilles.

  Ces points sont traités dans les RGES par plusieurs articles qui sont par conséquent à modifier.

CD 26 janvier 2008 :

*** FRANCE CRICKET :**

Le Comité Directeur de France Cricket soumet au Comité Directeur de la Fédération des propositions de modifications règlementaires. (cf : annexes jointes)

Le Directeur Technique National souhaite que soit précisé au niveau de la Commission Formation Cricket que celle-ci doit suivre les directives de la Commission Fédérale de Formation.

Le Président de la Fédération souhaite savoir si la proposition de modification concernant la Commission de Discipline a été présentée en amont au Président de la Commission Fédérale correspondante.

Le Président de France Cricket informe que ce dernier n'a pas été averti mais que cette mesure est prise afin d'éviter de se retrouver dans la situation de l'année dernière où pour des délais de traitements trop longs, les personnes ne sont pas passées devant la dite commission.

L'idée est que France Cricket traite via cette commission les problèmes liés à sa discipline et que la Commission Fédérale de Discipline serve de commission d'appel si besoin.

De plus, il est demandé que le terme « Directeur Technique Cricket » soit remplacé par « conseiller technique cricket »

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

CD 2 mars 2008 :

* MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Modification du Règlement Intérieur :

I/ - Modification de l'article 6 afin de le mettre en conformité avec la pratique de l'administration fédérale depuis l'installation du nouveau logiciel de licence « iClub ».

Le texte présenté et annexé au présent procès verbal est validé à l'unanimité pour présentation aux suffrages de l'assemblée générale 2008.

II/ - Modification des Articles 57 et 73. Conformément aux dispositions du 3ème alinéa de l'article 50 et du 2ème alinéa de l'article 52 du règlement Intérieur, le Comité Directeur à l'unanimité décide de la suppression de la Commission Fédérale Mutations et de la Création de la commission Fédérale technique, et procède à la définition de ses missions et de sa composition.

Le texte présenté et annexé au présent procès verbal est validé à l'unanimité.

Le nouveau texte autorisant la publication d'opuscules non réglementaires pour chaque championnat (Cahier des Charges ou Règlements Spécifiques ou autres), le Comité Directeur insiste sur le fait que le libellé de ces opuscules ne peut se substituer à la réglementation fédérale et en particulier aux RGES Baseball et ses annexes, que lorsqu'une dérogation conforme aux dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur, le précise de façon formelle. Vote à l'unanimité.

Modifications des Règlements Généraux :

I/ - Modification des articles 11, 14, 15, 16, 17, 18-1, 18-2, 19, 20, 21, 22, 26, 28A, 28B, 35, 41, et 45 afin de les mettre en conformité avec la pratique de l'administration fédérale depuis l'installation du nouveau logiciel de licence « iClub ».

II/ - Modification de l'article 26 afin de redéfinir la durée et la possibilité de renouvellement des prêts.

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

I/ - Modification des Articles 5.01.01, 24.01.05, 29.01.01, 29.01.04, 29.02.01, 29.03.01, 29.03.02, 30.01.01 à 30.01.03 : Mise en conformité du texte avec les usages de l'administration fédérale depuis l'installation du logiciel de licence « iClub »,

II/ - Modification de l'Article 6.04.02.01 et 6.04.02.02 : Définition plus précise du niveau de jeu auquel peuvent participer les équipes réserve

III/ - Articles 20.03.01.01 et 20.03.01.02 : Définition des obligations d'arbitrage par la définition, soit d'un nombre d'arbitre, soit d'un nombre de journées d'arbitrage,

IV/ - Articles 22 et 24 : Le Club recevant devient responsable de l'expédition des feuilles de match en lieu et place du Club vainqueur.

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Au cours des débats, un certain nombre d'éléments nouveaux, d'ordre juridique, ayant été porté à la connaissance du Comité Directeur, ce dernier annule sa décision du 30 juin 2007 concernant la sanction de rétrogradation en championnat régional, infligée aux équipes de Nationale 1 de Rouen et Cergy pour non respect des conditions d'arbitrage.

Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives de Softball :

I/ - Modification des articles 5.01, 24.01.05, 29.01.01, 29.01.04, 29.02.01, 29.03.01, 29.03.02, 30.01.01 à 30.01.03 : Mise en conformité du texte avec les usages de l'administration fédérale depuis l'installation du logiciel de licence « iClub »,

II/ - Modification des articles 20.03.02, 21.03.02, 22.03.01, 23.03.01, 23.03.02, 30.07 et 42.03 : Remplacement de la pénalité 9/0 par celle de 7/0 prévue à la Règle du Softball,

III/ - Suppression des articles 29.05 et 30.06 autorisant une joueuse ou un joueur à prendre la partie en cours,

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Modification des Règlements Particuliers des Epreuves sportives Nationales de Softball :

I/ - Le Président de la Commission Nationale Sportive Softball demande la non application de la disposition suivante figurant à l'article 6 des RPESN pour l'année 2008 : « Les ligues Régionales doivent être en mesure de produire un classement définitif pour chaque compétition qu'elles organisent, avec un délai de 45 jours au moins avant la date du début du championnat national correspondant. ». Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette demande.

II/ - Suppression validée à l'unanimité par le Comité Directeur des articles 10, 11 et 15 des RPESN Softball.

Modification des Annexes des RGES Baseball :

Les Annexes 1.01 à 1.07 définissant les conditions d'engagement en championnat national sont modifiées,

L'annexe 2 des pénalités et sanctions financières est modifiée de façon importante,

Les Annexes 3 et 4 définissant les Règlements particuliers sont modifiées,

L'Annexe 6 définissant le contenu du dossier d'engagement est modifiée,

Les Annexes 8.01 à 8.03 définissant les formules des compétitions sont modifiées,

L'annexe 9 concernant la durée des rencontre est modifiées pour ce qui concerne les programmes doubles des Nationales 1 et 2.

L'Annexe 12 définissant les obligations des terrains est modifiée,

L'Annexe 14 concernant les conventions Joueurs/Pôle est modifiée par remplacement de la CFM par le secrétaire général.

Les différentes Annexes présentées et annexées au présent procès verbal sont validées à l'unanimité.

Modification des Normes de Terrains :

Le contenu du document présenté est validé à l'unanimité par le Comité Directeur pour la saison 2008.

Modification des Statuts de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification des statuts de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur d'un courrier PH/PT/17/07 du 6 mars 2007 demandant des modifications statutaires à cette dernière sans aucun résultat obtenu, incite le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité constatant que ces demandes ne figurent toujours pas dans les propositions de FRANCE CRICKET pour 2008, décide de rajouter celles-ci aux modifications statutaires devant être votées par FRANCE CRICKET à son assemblée générale de mars 2008, à savoir :

- Article 3 : Modification des conditions de radiation ;
- Article 5-03 : La Convention d'Objectifs est négociée par le Président et le Directeur Technique National en association avec le Président de l'Association, et non le contraire. (Texte Convention 1 et 7) ;
- Article 19 : remplacer « qu'elle retient » par « qui lui revient », les usages faisant que c'est la Fédération qui ristourne sa part à l'Association sur les versements effectués auprès de la Fédération ;
- Article 20 : suppression de la notification du décret 95-295 qui ne concerne pas cet article ;
- Article 26 : La validation du Règlement Intérieur de l'Association était prévue dans les mêmes conditions que pour celle des statuts et doit donc figurer en même lieu et place (26-01) et non après le vote de l'assemblée générale (26-03)

La Fédération ayant demandé à plusieurs reprise à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre ses statuts en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas ses statuts pour les rendre identiques au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Modifications du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur du Contenu du Règlement Disciplinaire Fédéral ainsi que des dispositions de l'Annexe 1-6 du code du sport, décide le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité ayant pris connaissance du contenu du courrier du 6 mars 2007 précité demandant la suppression de la Commission de Discipline (Article 14 de 2007) et constatant que malgré cela FRANCE CRICKET continue dans sa démarche à vouloir créer une Commission de Discipline non conforme à la loi, ni aux disposition de l'article 2 de la Convention FFBS - FC, le Comité Directeur décide d'annuler sa décision de validation du 26 janvier dernier de l'article 17 du texte proposé par FRANCE CRICKET concernant une Commission de Discipline, et d'en demander l'annulation formelle ainsi que du Code de Conduite qui y est annexé.

Le Comité décide de quelques modifications mineures demandées par la Direction Technique Nationale ou la Commission Fédérale de la Réglementation et demande que celles-ci soient votées en l'état par FRANCE CRICKET lors de son assemblée générale de mars 2008.

La Fédération ayant demandé à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre son Règlement Intérieur en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas son Règlement Intérieur pour le rendre identique au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Il en est de même si, comme à son habitude, FRANCE CRICKET s'exonérant de son obligation de communication prévue tant par ses propres statuts (24 et 26-02), que par la Convention FFBS – FC (Article 2), ne faisait pas parvenir sous quinzaine au secrétariat général les différents textes votés par l'assemblée générale de FRANCE CRICKET, accompagnés du compte rendu de séance.

Procédure d'Expulsion :

Exposé est fait au Comité Directeur des conséquences d'une déréglementation de la procédure d'expulsion.

Une proposition formulée par la CNAB retirait la procédure d'expulsion aux arbitres pour la confier *à posteriori* à une Commission *ad hoc* qui devait décider ou non de poursuivre les contrevenants devant la Commission Fédérale de Discipline.

Toute suppression de la procédure actuelle reviendrait à une convocation devant la Commission de discipline dans le délai de 3 mois prévus par les textes légaux, aucune motivation ne pouvant plus être exprimée pour une dérogation au droit général devant l'urgence de la situation.

En l'état actuel, tant des disponibilités humaines en bénévoles – manque de Commissaires Techniques qui pourraient acter au nom de la Fédération, en lieu et place des Arbitres sur le terrain, que de la réglementation française, le Comité Directeur n'envisage pas de revenir sur les conditions relatives à la procédure d'expulsion définie par le Règlement de Discipline fédéral.

*** Circulaire Administrative :**

Le Comité Directeur abroge les dispositions de la Circulaire administrative 2007.

CD 15 mars 2008 :

*** France Cricket** :

Le Président de France Cricket intervient concernant une décision prise lors du Comité Directeur du 2 mars 2008 concernant France Cricket; décision venant à l'encontre du vote du Comité Directeur du 26 janvier 2008.
En effet, le Comité Directeur de janvier avait voté pour la création d'une commission de discipline de 1ère instance pour gérer la discipline du cricket, le Comité Directeur de début mars est revenu sur cette décision. Si France Cricket ne se conforme pas a cette décision sous quinze jours, la convention sera dénoncée ; convention qui régit les relations entre les 2 entités.

Le Président de France Cricket pose le problème d'une Commission de Discipline unique sur le plan national.
Il regrette que cette commission ne soit pas déconcentrée au niveau des régions comme cela se fait au sein d'autres fédération. Il indique que c'est avant tout une décision politique du Comité Directeur qui doit ensuite être formalisée

dans les textes fédéraux par les juristes.

Le Président de France Cricket demande la constitution d'un groupe de travail, composé des présidents des 3 commissions sportives, des présidents de la commission arbitrage baseball et de la commission arbitrage cricket et du président de la commission de la réglementation, afin de définir des principes d'organisation collective quand à l'aspect de la discipline (commission, convocation ….).
Suite à la décision du Comité Directeur du 2 mars, Monsieur Dubaut, de par sa position du Président du PUC et de son attachement au Baseball, se met « en congé de la Présidence de France Cricket ». Monsieur Eddy Canon, le Secrétaire Général assurera l'intérim.

A l'issue de la réflexion qui sera menée par le groupe de travail, si aucune solution n'est trouvée et que la suppression de la commission de discipline cricket de 1ère instance est confirmée, dès cette notification par écrit par le Président de la Fédération, Monsieur Dubaut démissionnera de la Présidence de France Cricket et de ce fait du Comité Directeur de la Fédération.

Le Président de la Fédération intervient en précisant qu'une rencontre sera très prochainement programmée afin d'essayer de trouver une solution à ce problème. Il tient à préciser qu'il a toujours été en faveur de l'ouverture au cricket et que si ce dernier devait sortir du giron fédéral il serait préférable de le faire de la meilleure manière possible. Il n'est pas favorable à cette solution radicale mais il demande tout de même à France Cricket de lui communiquer régulièrement des informations sur l'activité du Cricket, ce qui n'est pas le cas actuellement.

AG 15 mars 2008 :

*** MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES :**

Propositions présentées par la Commission Fédérale de la Règlementation afin de mettre les textes en conformité avec les usages de l'administration fédérale depuis l'installation du logiciel de licences « iClub ».

Modifications des articles 6 et 51 du Règlement Intérieur

Votées à l'unanimité

CD 24 mai 2008 :

* Commission Nationale Sportive Baseball :

- Proposition de modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball demande au Comité Directeur de modifier le contenu de l'article 31.01.01 des RGES Baseball concernant le nombre d'étrangers figurant sur la feuille de match.

Cette demande trouve son origine dans la volonté de mettre en conformité le texte des « Règlements spécifiques » avec les dispositions des RGES Baseball, seule réglementation officielle régissant le Baseball français.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation rappelle qu'une modification du Règlement Intérieur a été votée lors du Comité Directeur du 2 mars 2008 autorisant, entre autre, la publication d'opuscules non réglementaires pour chaque championnat (Cahier des Charges ou Règlements Spécifiques ou autres dénomination).

Le Comité Directeur avait insisté pour que le libellé de ces opuscules ne puisse se substituer à la réglementation fédérale et en particulier aux RGES Baseball et ses annexes, que lorsqu'une dérogation conforme au libellé des dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur, le précise de façon formelle.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation ayant rappelé ces dispositions par courrier au Président de la Commission Nationale Sportive Baseball, la disposition précitée portant sur le nombre d'étrangers - dont le principe de déréglementation a été accepté par le Comité Directeur du 2 mars 2008 -, sera déréglementée à la date de la publication, par la CNSB, d'une nouvelle mouture des « règlements spécifiques » indiquant de façon précise cette déréglementation, en conformité avec les dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur fédéral. Vote à l'unanimité.

- Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Comité Directeur décide de l'application immédiate des dispositions suivantes, et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation d'inclure directement ces dispositions dans les RGES Baseball aux articles 22 et 18 et à l'annexe 2 de ceux-ci :

1/ Le Comité Directeur décide que l'inscription sur une feuille de match d'un joueur non présent au moment de l'échange des ordres des batteurs lors d'une rencontre de compétition de Baseball soit sanctionnée pour le Club fautif, par une pénalité financière définie annuellement par le Comité Directeur,

2/ Le Comité Directeur décide d'un montant de 150 € par infraction, par rencontre et par joueur, assortie d'un match perdu par pénalité (9-0) pour le Club fautif, sans préjuger de l'application des dispositions de l'article 28.02 des RGES Baseball concernant les fraudes et tentatives de fraude,

3/ Le Comité Directeur décide que lorsque l'arbitre en chef est amené à rayer le nom d'un ou de plusieurs joueurs inscrit sur la feuille de match et non présents sur le terrain au moment de l'échange des ordres des batteurs lors d'une rencontre de compétition de Baseball, l'original de la feuille de match reste sous la responsabilité de l'arbitre en chef dans les mêmes conditions que celles déjà définies dans les cas de protêt et de réclamation (24.01.02),

Par ailleurs, le Comité Directeur décide que les Commissions concernées travaillent sur un règlement stipulant que lorsqu'un Club qui reçoit refuse de faire effectuer la remise en état de son terrain, afin que des rencontres prévues au calendrier officiel ne puissent se dérouler, l'arbitre en chef puisse accorder le bénéfice de la rencontre à l'équipe qui visite (0/9), même si ce dernier n'est pas en charge du terrain tel que défini à l'article 4.01 des Règles Officielles de jeu.

*** France-Cricket :**

Le sujet du contrôle de légalité des décisions de France-Cricket, et en particulier sur les modifications apportées tant aux statuts qu'au règlement intérieur de ce dernier est évoqué ; en particulier les dispositions disciplinaires contraires au droit actuel français.

L'attention du Comité Directeur est attirée par le Président de la Commission Fédérale Juridique, d'une part, sur l'illégalité de telles procédures, et d'autre part, sur les explications de France-Cricket tendant à faire croire que cet organisme n'était pas au courant des dispositions prises à son égard lors du Comité Directeur du 2 avril 2008, malgré une notification écrite de ces dernières.

Le Comité Directeur touchant à sa fin et beaucoup de membres s'étant déjà levés et préparés à partir, la sérénité des débats n'étant plus assurée, aucune décision n'est légalement arrêtée, et ce point sera présenté à nouveau lors d'un Comité Directeur ultérieur.

CD 7 novembre 2008 :

*** Modifications Réglementaires :**

1/ Modifications des RGES Baseball Articles 30.04.01 et 30.05 :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose la modification demandée par le Comité Directeur, afin de permettre aux joueurs français ayant contracté avec un Club professionnel à l'étranger de pouvoir obtenir une licence même après la date du 1er juin.

Article 30 : De la Qualification

30.04.**01** Un joueur nouvellement licencié, **bénéficiant d'un renouvellement extraordinaire,** muté ou prêté après le 1er juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les rencontres de la phase de classement et les phases finales et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

30.04.02 **La C.N.S.B., après avis de la Commission Fédérale Juridique, peut, dans le cas d'un licencié bénéficiant d'un contrat de joueur professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, qualifier ce joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 des présents règlements. Cette qualification ne pourra être effective que lorsque l'intéressé aura fourni à la Commission Fédérale Juridique, d'une part, la copie de son contrat de travail, et d'autre part, une autorisation écrite de leur employeur lui permettant de jouer dans le championnat français au titre de son Club français d'origine.**

30.05.02 La C.N.S.B. ou la C.F.J. selon la catégorie concernée ou dans le cadre de leurs compétences leurs décentralisations régionales ou départementales, peuvent, **après avis de la Commission Fédérale Juridique,** pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

30.05.03 *Pour les joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la C.N.S.B. ou à la C.F.J. selon la catégorie concernée qui appréciera au cas d'espèce.* **SUPPRIMER**

Le Comité Directeur vote ces nouvelles dispositions à l'uninamité.

2/ Modification des Règlements Généraux Articles 13, 18-1, 19 et 21B :

Mise en conformité avec le reste du texte dans lequel la Commission Fédérale Mutations supprimée a déjà été remplacée par le Secrétaire Général. Une relecture du texte permettra de s'assurer que tout le texte est en conformité. Au cas contraire, le Comité Directeur autorise la Commission Fédérale de la Réglementation de procéder aux modifications identiques rendues nécessaires.

Article 13 : Résidence des Joueurs

Les mutations, ordinaires et extraordinaires, sont soumises à l'accord préalable *de la Commission Fédérale Mutations.* **du Secrétaire Général après enquête des services administratifs de la Fédération.**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose, à la demande des services administratifs de la Fédération, la modification de la période de renouvellement ordinaire de licence et de la période ordinaire de mutation en unifiant celles-ci du 1er décembre au 31 janvier de l'année suivante :

Articles 18-1, 19 et 21B :

Exposé des Motifs : A la demande des Services de la Fédération, afin de faciliter la gestion de prise de licence et celle des demandes de mutation par le logiciel IFédération, proposition d'unification des dates de renouvellement ordinaire des licences et de la période ordinaire de mutation : 1er décembre au 31 janvier.

Article 18-1 : Renouvellement Ordinaire des Licences.

La période normale de renouvellement commence le *15* **1er (premier)** décembre de l'année précédente et prend fin le 31 janvier de l'année en cours.

Les renouvellements des licences qui seraient demandés par l'intermédiaire du logiciel de licence « iClub » de la Fédération hors de la période normale de renouvellement (*15* **1er** décembre - 31 janvier) font l'objet d'une procédure de renouvellement extraordinaire.

Article 19 : Période de Mutations.

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le *1er octobre* **1er décembre** à 0 heure et dure jusqu'au 31 janvier à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation ordinaire demandée entre le *1er octobre* **1er décembre** et le 31 décembre fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

21 B : Mutation Extraordinaire

La période de mutation extraordinaire s'ouvre chaque année le 1er février à 0 heure et dure jusqu'au *30 septembre* **30 novembre** à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation extraordinaire demandée entre le 1er septembre et le *30 septembre* **30 novembre** fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Le Comité Directeur vote ces nouvelles dispositions à l'unanimité.

Le Comité Directeur demande à la Commission fédérale de la Réglementation et la Commission Nationale Arbitre Baseball de présenter une modification des dispositions de l'article 20.03.02 des RGES Baseball, des Annexes 1 et de la partie de l'annexe 2 concernée des RGES, portant sur les obligations d'arbitrage des Clubs.

CD 13 décembre 2008 :

*** Modifications Réglementaires :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande aux différents Présidents des Commissions Sportives de bien vouloir renseigner les annexes 1.01, 1.02, 1.03, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 3, 4, 6, 8.01, 8.02 et 8.03 des RGES Baseball et de bien vouloir lui faire parvenir pour visa et intégration dans la réglementation sportive.

Modification de l'article 17 des Règlements Généraux :

Exposé des motifs : Prévoir l'invalidation d'une licence délivrée par la Fédération pour les cas ne relevant pas du contrôle normal de la CNSB et de la CF Jeunes. La Commission Fédérale Juridique et la Commission Fédérale de la Réglementation peuvent être amenées dans le cadre de leurs prérogatives à instruire des dossiers, hors procédure sportive, pouvant amener à l'invalidation d'une licence, comme ce fût le cas cette année pour un joueur ayant signé un contrat avec un Club professionnel américain.

Article 17 : Validité de la Licence.

La validité d'une licence prend effet le 1er janvier de chaque année, et expire le 31 décembre suivant.

Elle peut être prise à partir du 1er septembre de l'année précédente.
En cours de saison, un Club a le droit de licencier tout nouvel adhérent à quelque moment que ce soit.
Celui-ci aura la possibilité de pratiquer en compétition :

- dès qu'il sera en possession de l'attestation individuelle ou collective de licence le concernant, imprimée par son Club à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération.
- qu'il aura passé sa visite médicale individuelle de non contre indication à la pratique sportive et se trouve détenteur du certificat médical qui lui a été délivré.
- et qu'il aura souscrit un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, que ce contrat soit le contrat collectif proposé par la Fédération ou tout contrat souscrit par ailleurs.

En cas de fraude, le Club sera sanctionné financièrement et sportivement par la Commission Fédérale de Discipline, sans préjuger de la responsabilité civile du Président du Club qui aurait commis une fraude, en cas d'accident.

Les nouvelles licences prises entre le 1er septembre et le 31 décembre d'une année, rentrent en compte au titre de l'année en cours et sont gratuites en renouvellement par le Club concerné pour l'année suivante, à l'exception des nouvelles licences délivrées à un Club recevant, issues d'une demande de mutation ordinaire de la part d'un joueur.

Pour une année donnée, les nouvelles licences sont à saisir sur le logiciel licence « iClub » de la Fédération avant le 31 décembre minuit de l'année considérée.

La Commission Nationale Sportive concernée ou la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée peut, après appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, les matchs disputés par le Club et auxquels a participé le joueur dont la licence est invalidée sont perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui peuvent être prises **à l'en**contre **du** joueur et **du** Club.

La Commission Fédérale Juridique ou la Commission Fédérale de la Réglementation peuvent être amenées, lors de l'instruction des dossiers qui leur sont confiés, à invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, la Commission concernée préviendra la Commission Nationale Sportive intéressée ou la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée, afin que les matchs disputés par le Club et auxquels a participé le joueur dont la licence est invalidée soient perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui pourront être prises à l'encontre du joueur et du Club.

Le Comité vote ces nouvelles dispositions à l'unanimité.

Modification de l'article 26 des Règlements Généraux :

Exposé des motifs : Demande de la Direction Technique Nationale qu'un joueur prêté suite à son inscription dans un Pôle ne soit pas obligé de muter, s'il ne le souhaite pas, tant qu'il reste stagiaire dans ce pôle. Il est donc nécessaire d'étendre la période de prêts pour les intéressés.

Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur.

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur, son Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel il va pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur prêté et le Club Prêteur, et comporter la date de fin de Prêt.

Le Prêt doit avoir pour objectif principal de permettre au joueur de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline, (en Softball : dans un Genre – RGES 4.04 -, un style - RGES 4.05 -, ou un type –RGES 4.06 -), et une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club Prêteur.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs peuvent contracter un prêt avec quelque Club que ce soit.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Le joueur qui désire bénéficier d'un prêt demande à son Club de destination (Club recevant) d'enregistrer sa demande de prêt via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération.

Le Club de destination imprime l'état récapitulatif puis le joueur signe et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par le Secrétaire Général dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour une seule saison sportive et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée, à compter de la date de la décision du Secrétaire Général.

Un seul renouvellement est autorisé de manière consécutive, et à la condition que le Club Emprunteur soit différent de celui pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs peuvent renouveler leurs prêts pour un même Club, ou pour un autre Club, pendant toute la période de leur présence dans ces pôles.

Les demandes de renouvellement sont effectuées selon les mêmes modalités que pour la demande initiale.

Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année.

Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être accordées via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Le cachet de la poste faisant foi).

Dès que le Secrétariat Général a statué définitivement sur ces demandes de prêts, celui-ci publie sur le logiciel de licence « iClub » de la Fédération la liste de toutes les demandes accordées.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et la date de naissance du joueur concerné, la discipline - pour le Softball, le genre (Masculin, Féminin ou Mixte), le style (Balle Rapide ou Balle Lente) et le type (Extérieur, Intérieur) -, le numéro du Club quitté, le numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

Modification de l'article 5 des Règlements Particuliers des Epreuves de Softball (RPESN) :

La Commission Nationale Sportive Softball propose une modification de l'article 5 des RPESN.

Le nombre de matches nécessaires pour qu'une équipe participe à la phase de qualification des finales nationales passant à six rencontres. Il y a une nette progression dans l'organisation des compétitions régionales masculines et féminines en 2008, et cela devrait se poursuivre en 2009, surtout dans le cadre du vote de la modification de cet article.

L'article serait donc modifié comme suit :

Article 5 : Droits de participations des Ligues et Regroupements

Les droits de participation pour les championnats nationaux de Softball sont attribués chaque année par la Commission Nationale Sportive Softball, aux Ligues ou regroupements de Ligues régionales.

La Commission Nationale Sportive établit ses attributions sur la base des demandes d'homologations préliminaires des championnats régionaux déposées par les Ligues régionales au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède celle de la compétition. Passée cette date, la Commission Nationale Sportive détermine les droits de participation de l'année (n) au regard des compétitions régionales de l'année précédente (n-1).

Ces droits varient en fonction du niveau de compétition locale et du nombre de rencontres disputées par chaque équipe engagée.

Les droits attribués aux Ligues régionales peuvent autoriser la participation d'une sélection de Ligue, ***d'une équipe renforcée***, d'une équipe de club, de plusieurs ou d'une combinaison d'entre elles dans les conditions suivantes :

Niveau de compétition Droits de participation

#Absence de championnat régional 1 Sélection de Ligue

*Rencontres disputées par équipe =<6 - Champion régional

*Rencontres disputées par équipe >=10 Toute équipe classée

 # Une Ligue qui n'organise aucune compétition sera autorisée à participer avec une sélection que si elle met en place avant cette compétition une action de développement dont les termes sont fixés par convention avec la DTN et la Commission Nationale Développement Softball.

** Seules les équipes issues d'un championnat régional définitivement homologué peuvent acquérir ces droits.*

Pour rappel, conformément à l'article 7 des RPESN, une équipe peut être renforcée pour la phase nationale, par des joueurs issus des équipes du championnat régional ne participant pas à la phase nationale.
La CNNS propose au vote du CD que le nombre de renforts n'excède pas 3 joueurs.

Le Comité Directeur vote la proposition à l'unanimité, en supprimant toute notion d'équipe renforcée. Le dernier paragraphe et toute allusion à une équipe renforcée sera supprimés des RPESN.

<u>Modification des articles 64 et 72 du Règlement intérieur et de l'article 1des RGES Baseball :</u>

Lors de l'examen des formules des Championnats de France 2009 de Baseball, le Comité Directeur décide à l'unanimité de retirer la catégorie JUNIOR du champ de compétence de la CNSB et de confier cette catégorie à la Commission Fédérale Jeunes.

REGLEMENT INTERIEUR :

B. <u>Article 64 : La Commission Fédérale Jeunes</u>

Par délégation du Comité Directeur, la Commission Fédérale Jeunes a pour mission de promouvoir et développer une politique de découverte pour les jeunes relevant des catégories allant jusqu'à celle de *cadet* **junior** incluse :

- En proposant toute innovation permettant une meilleure approche de nos sports par les jeunes, (Tee-ball, Mini-Baseball-Softball, etc…),

- En intervenant dans les activités « nouvelles pratiques » proposées par la Fédération,

- En assurant des stages de formation de joueurs,

- En éditant tout document relatif à la question, en relation avec la commission Fédérale Communication.

Ces programmes sont mis en œuvre en étroite collaboration avec la Direction Technique Nationale.

Elle a également pour mission d'assurer l'administration générale des compétitions sportives Poussin, Benjamin, Minime, Cadet **et Junior** organisées sous l'égide de la Fédération, dans le respect des dispositions du cinquième alinéa de l'article 72 du présent règlement.

C. Article 72 : Les Commissions Nationales Sportives

De droit, le Président de France Baseball et le Président de France Softball font partie des Commissions relevant de leurs attributions.

Par délégation du Comité Directeur, les Commissions Nationales Sportives assurent l'administration générale des compétitions sportives Senior **et** Espoir *et Junior* organisées sous l'égide de la Fédération.

Pour les compétitions Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, **et Junior** la Commission Fédérale Jeunes assure l'administration générale des compétitions, relevant de ces catégories d'âge, organisées sous l'égide de la Fédération.

Ces Commissions peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux Commissions Régionales Sportives et/ou aux Commissions Régionales Jeunes, selon la catégorie concernée.

En particulier, les Commissions Nationales Sportives et la Commission Fédérale Jeunes, selon la catégorie concernée :

- Elaborent, après avis de la Commission Fédérale de la Règlementation, les Règlements Généraux des Epreuves Sportives et notamment le Règlement Général des épreuves nationales et de toute épreuve officielle organisée par la Fédération,
- Etc…..

L'article 1 des RGES Baseball a donc également été modifié comme suit :

RGES BASEBALL : ARTICLE 1 : DE LA COMPETENCE

DE LA COMMISSION NATIONALE SPORTIVE BASEBALL C.N.S.B.

1.01 Par délégation de la Fédération Française de Baseball et Softball, la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B.) est responsable de la mise en place, de l'organisation et de la gestion des Compétitions baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* sur le territoire national.

1.02.01 Toutes les compétitions de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, qu'elles soient officielles ou amicales, organisées sur le territoire national, sont de la compétence de la Commission Nationale Sportive Baseball.

1.02.02 Toutes les compétitions de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, qu'elles soient officielles ou amicales, organisées hors du territoire national, auxquelles participent un ou plusieurs Membres de la Fédération, sont de la compétence de La Commission Nationale Sportive Baseball.

1.03 Toutes les compétitions baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, sont organisées sous le contrôle de la Commission Nationale Sportive Baseball .

1.04.01 La Fédération Française de Baseball et Softball confie l'organisation des compétitions nationales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* à la Commission Nationale Sportive Baseball.

1.04.02 La Commission Nationale Sportive Baseball peut déléguer l'organisation des compétitions régionales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* aux Commissions Régionales Sportives Baseball (C.R.S.B), selon les conditions définies à l'article 9 des présents règlements.

1.04.03 La Commission Nationale Sportive Baseball peut déléguer l'organisation des compétitions départementales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* aux Commissions Départementales Sportives Baseball (C.D.S.B), selon les conditions définies à l'article 10 des présents règlements.

DE LA COMMISSION FEDERALE JEUNES **C.F.J.**

1.05. Par délégation de la Fédération Française de Baseball et Softball, la Commission Fédérale Jeunes (C.F.J.) est responsable de la mise en place, de l'organisation et de la gestion des Compétitions baseball **JUNIOR,** CADET, MINIME, BENJAMIN, POUSSIN sur le territoire national. Ces catégories seront regroupées dans le présent règlement sous l'appellation « CATEGORIE JEUNES ».

Modification de l'article 4 des RGES Baseball :

De même, le Comité directeur décide d'utiliser le terme de phase de maintien en lieu et place de « Play-down ». Les RGES Baseball sont donc modifié en conséquence afin de définir la terminologie de cette notion :

ARTICLE 4 : DE LA TERMINOLOGIE

4.06.01 La Poule est l'entité élémentaire permettant l'organisation d'un championnat.

4.06.02 Une Poule se compose d'un minimum de trois équipes. Cette règle peut être modifiée par le Comité Directeur fédéral, sur proposition de la Commission Nationale Sportive Baseball ou de la commission Fédérale Jeunes suivant la catégorie concernée.

4.06.03 Un championnat se compose soit d'une poule unique, soit de deux ou plusieurs poules, chaque poule devant respecter la limite d'un minimum de trois équipes.

4.07 Une phase de qualification est la partie d'un championnat dans laquelle tous les Clubs participants se rencontrent un à un. Cette règle peut être modifiée par le Comité Directeur fédéral sur proposition de la C.N.S.B. ou de la C.F.J. suivant la catégorie concernée.

4.08 Une phase de classement est la partie d'un championnat comportant deux ou plusieurs poules dans laquelle les Clubs appartenant à des poules différentes se rencontrent en fonction de leur classement dans leurs poules respectives.

4.09 **Une phase de maintien est la partie d'un championnat débouchant sur la relégation du dernier ou des deux derniers Clubs participants à cette phase, suivant le cas.**

4.10 Une phase finale est la partie d'un championnat débouchant sur l'attribution d'un titre, jouée par les équipes issues des phases de qualification et, s'il y a lieu, des phases de classement.

4.11.01 Un barrage est la partie des championnats dans laquelle, selon la formule du championnat considéré, les avants derniers et derniers, ou seulement le dernier, ou seulement l'avant dernier, d'un championnat de niveau supérieur, rencontrent les finalistes, ou seulement le champion, ou seulement le challenger, d'un championnat de niveau directement inférieur, pour déterminer l'accession au championnat supérieur, la relégation au championnat inférieur, ou le maintien de chacun à son niveau.

Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements.

4.11.02 Un barrage peut également être une partie des phases de qualification et/ou de classement et/ou de finale, pour départager, en cas d'égalité, un titre, un classement ou une qualification, comme défini à l'article 36.03.02 2°/ des présents Règlements.

Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements.

SCORAGE

CD 9 janvier 2005 :

Règlements Généraux du Scorage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Scorage – Statistique Baseball (CNSSB), et la Commission Nationale Scorage – Statistique Softball (CNSSS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Une réflexion doit s'instaurer sur la structure du Scorage : Une Commission Fédérale ou deux Commissions Nationales ?

CD 18 décembre 2005 :

*__Tarifications 2006 :__

-Indemnités 2006 :

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité les indemnités suivantes :

Les indemnités Scorage restent inchangées par rapport à 2005 :
-scoreur national : 40€ ;
-scoreur régional : 31€ ;
-scoreur départemental : 19€

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :

-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€ sur la Convention d'Objectif, 30€ sur les fonds propres.

Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€ : C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;
-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;
-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.
-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

CD 19 février 2006 :

*** REGLEMENTATION SCORAGE**

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de modification du Titre IV des Règlements Généraux, rendu nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.
Règlements Généraux Scorage Statistiques :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le projet de Règlements Généraux Scorage Statistiques, rendu nécessaire par application des dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la Fédération.

Après une modification mineure, les Règlements Généraux Scorage statistiques, tels qu'ils sont présentés et annexés au présent document, sont votés par le Comité Directeur.

Barème d'Indemnités des Scoreurs :

Le Comité Directeur précise que les indemnités de scorage est identique pour les scoreurs de grade régional 1er et 2ème degré : 31 €

CD 17 juin 2006

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;
-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

CD 27 janvier 2007 :

***Divers :**

- rémunération des formateurs :
Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnisations des formateur est proposée :

Formateur d'Arbitre :	45 € par journée
Formateur de Scoreur :	45 € par journée
Formateur Sportif :	45 € par journée
	60 € par journée si BEES 1er degré
	80 € par journée si BEES 2ème degré

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

*** IBAF :**

Il est à noter pour la première fois, la nomination d'un arbitre, Serge MAKOUCHETCHEV, et d'une scoreuse, Aude FATOUT, par l'IBAF sur des compétitions 2007

CD 1er décembre 2007 :

*** CFSS :**

Problèmes rencontrés quant à la nomination des scoreurs lors des compétitions softball 2007.

Acquisition du logiciel de scorage en ligne « play by play ». Ce logiciel sera préconisé pour la saison 2008 pour le championnat élite et utilisé lors de challenge de France, tournoi de Pineuilh et de la finale élité.

Les clubs élite devront obligatoirement utiliser ce logiciel en 2009.

CD 26 janvier 2008 :

- Scorage :

Une réunion regroupant les scoreurs nationaux s'est tenue courant janvier. Réunion nécessaire permettant de mobiliser les personnes ressource.
De plus, le Président de la CFSS, Michel Dussart, informe qu'un travail spécifique scorage va être fait au niveau du softball.

SIEGE FEDERAL

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Restructuration du siège fédéral:

Le président a informé les membres du Bureau qu'Olivier Garcia avait été pris à l'essai pour occuper le poste du Département de la vie fédérale.

Le plan de restructuration poursuit son cours et fin mars 2005, 2 personnes ne feront plus partie des effectifs ce qui réduira le personnel à trois permanents.

Les conditions salariales ont également été évoquées afin que l'ensemble des membres du Bureau soit conscient de ce que représente la masse salariale du siège et que dans le budget prévisionnel serait pris en compte une augmentation des salariés restant, tenant compte que depuis deux ans les salaires ont été gelés.

Le Président explique également que la restructuration du siège fédéral est le domaine de tous et que pour ce faire les élus doivent également faire remonter leurs desideratas en matière de fonctionnement, notamment administratif.

Une réunion sera également programmée entre le Président, le Trésorier, le Secrétaire Générale, le DTN et la Directrice Administrative afin de définir les nouvelles attributions et le nouveau mode de fonctionnement du siège fédéral suite à la restructuration.

CD 13 février 2005 :

*** Informations générales :**

- Restructuration du Siège Fédéral :

Plusieurs changements sont à noter :

- fin de CDD au 28 février 2005 pour Monsieur Pierre VEILLOT
- embauche à compter du 1er février 2005 de Monsieur Olivier GARCIA en CDI en qualité d'Adjoint à la Directrice Administrative en charge de la vie fédérale
- licenciement économique prévu pour Mademoiselle Sandra Ramier entre le mois de mars et le mois de juin 2005.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Actualité Fédérale:**

Siège Fédéral :

Le bail du siège fédéral de la Fédération (41 rue de Fécamp 75012 Paris) arrivant à échéance au 1er avril 2006 et l'OPAC proposant des tarifs plus élevés pour son renouvellement, les services administratifs de la Fédération se sont renseignés auprès de divers organismes afin d'essayer de trouver de nouveaux locaux plus fonctionnels et moins vétustes.

L'OPAC de Paris est aujourd'hui le seul à avoir répondu favorablement à ces recherches tout en respectant nos besoins et à nos exigences financières.

Les locaux proposés sont situés dans le 20ème arrondissement de Paris et comprennent 6 bureaux contre 3 actuellement.

Ce déménagement aurait comme incidence financière une augmentation de 375€ TTC du loyer mensuel.

Le Bureau Fédéral soutient à l'unanimité la décision de déménager le siège Fédéral.

CD 19 février 2006 :

*** SIEGE FEDERAL**

Le bail du siège actuel de la Fédération (41 rue de fécamp, 75012 Paris) arrivant à échéance au 1er avril 2006 et l'OPAC proposant une augmentation du loyer pour son renouvellement, les services administratifs de la Fédération se sont renseignés auprès de divers organismes afin d'essayer de trouver des locaux plus fonctionnels et moins vétustes.

L'OPAC de Paris est le seul à avoir répondu favorablement à ces recherches tout en respectant nos besoins et nos exigences financières.

Les locaux proposés sont situés dans le 20ème arrondissement de Paris et comprennent 6 bureaux contre 3 actuellement.

Le déménagement du siège fédéral aurait comme incidence financière une augmentation de 375 € TTC du loyer mensuel.

Sous réserve d'acceptation du budget prévisionnel 2006 par le Comité Directeur (à l'ordre du jour l'après midi même), le Comité Directeur approuve ce déménagement par 7 voix pour et 1 abstention.

CD 18 mars 2006 :

*** SIEGE FEDERAL**

Le Comité Directeur en sa séance du 18 février 2006 avait acté sur le déménagement du siège fédéral, le bail du local au 41 rue de Fécamp arrivant à échéance au 1er avril 2006.

Le problème rencontré pour la signature de ce nouveau bail est que dorénavant l'OPAC exige, auprès des associations, pour toute nouvelle signature de bail une caution bancaire équivalente à un an de loyer.

Malgré plusieurs démarches entreprises pour obtenir l'annulation de cette clause, une réduction nous a été accordée portant la caution à 6 mois, ce qui représente environ 10 000 €, somme devant être bloquée sur un compte bancaire pour la totalité de la durée du bail, à savoir 6ans.

Face à ce nouvel élément, le Comité Directeur décide par 5 voix pour et 4 voix contre de ne pas déménager afin de ne pas accroître la déficit de trésorerie de la Fédération.

Malgré tout les membres du Comité Directeur sont conscients de la vétusté des locaux actuels et souhaitent continuer à se renseigner auprès de différents organismes.

Bureau 28 mai 2006 :

- **Siège Fédéral :**

La Directrice Administrative et Financière, Céline BERTON, sera en congé maternité à compter de la mi-juin jusqu'à la mi-octobre. Il est donc prévu de la remplacer pour cette période. Le Président de la Fédération a reçu plusieurs candidats ayant répondu à l'offre d'emploi déposée par la FFBS.

Mademoiselle Ségolène BECOT a été choisie pour ce C.D.D de 4 mois, ses compétences et son expérience correspondant le mieux aux critères recherchés.

CD 17 juin 2006

5/ Siège Fédéral :

Le Président de la Fédération rappelle aux Membres du Comité Directeur que Céline BERTON (Directrice Administrative et Financière) est en congés maternité du 12 juin au 14 octobre 2006.

Le Comité Directeur accepte à l'unanimité son remplacement par Mademoiselle Ségolène BECOT. Le salaire de Mademoiselle Ségolène BECOT sera financé en partie par le C.N.A.S.E.A.

Par ailleurs, le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur qu'il sera hospitalisé du 26 juin au 15 juillet 2006. Messieurs André PARKER (Secrétaire Général) et Jean-Marie MEURANT (Vice-Président) auront durant cette période, la responsabilité de la Fédération.

CD 16 décembre 2006

***Actualité :**

- ***Actualité Nationale :***

  - ***Siège Fédéral :***
    Olivier Garcia, responsable Juridique, quittera la Fédération début janvier 2007. Le Président tient à remercier Olivier pour le travail effectué lors de ces deux années et pour son implication au sein de la Fédération.
    Le recrutement est en cours ; le poste devrait être pourvu au 1er février 2007.

CD 27 janvier 2007 :

*** Siège Fédéral :**

Suite aux démissions consécutives de messieurs Garcia et Menigoz, deux offres d'emploi ont été déposées auprès de « sportcarrière » afin de procéder au recrutement .

Pour le poste de responsable juridique, plus de 60 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.
Monsieur Gilles Bizot est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation à l'unanimité
Pour le poste de responsable communication, plus de 120 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.
Monsieur Benoît Ribeil est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation par 13 voix pour et 1 voix contre

CD 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Siège Fédéral : les départs rapprochés de Messieurs Olivier GARCIA et Jean-Sébastien MENIGOZ ont rendu les mois de janvier et février très difficiles a gérer au niveau administratif.

- Nomination de Monsieur Gilles BIZOT, responsable juridique de la FFBS, comme chargé d'instruction des affaires disciplinaires.

CD 13 décembre 2008 :

*** Actualité internationale et nationale *:***

- Siège fédéral :
Démission de Gilles Bizot au 31 janvier 2009.

Le premier trimestre 2009 étant extrêmement chargé, le Comité Directeur acte sur le fait d'embaucher une personne en CDD afin d'assurer la transition jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président informe les membres du Comité Directeur que la Fédération accueillera 2 stagiaires :
Fanny Damond : stage juridique de 15 jours fin décembre 2008
Théo Brelle : stage d'observation d'une semaine en janvier 2009

SOFTBALL

CD 9 janvier 2005 :

RGES SOFTBALL :

Ceux-ci semblent à jour pour l'année 2005, bien que le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation regrette que les textes rajoutés par le Comité Directeur du 4 décembre 2004 n'aient pas été soumis au visa de sa Commission.

Bureau 30 janvier 2005 :

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Paris 2012 :
une réunion a eu lieu avec Philippe Denis, le Président de la Fédération et Olivier Longlet de Paris 2012, sur la préparation des deux événements référencés par la fédération auprès du GIP2012.

Le tournoi International de softball de Nice et le Baseball Open de France à Paris ont été retenus. Une grille des besoins a été définie. En rapport aux éléments de réponses fournis certains domaines seront pris en charge par le GIP2012.

Une délégation se rendra à Prague du 4 au 6 février pour le congrès électif de l'ESF et du 18 au 20 mars pour le congrès de la CEB .

CD 12 mars 2005 :

10/ Demande de constitution d'équipe hétérogène et de regroupement

André PARKER, Secrétaire Général, présente aux membres du Comité Directeur une demande de constitution d'équipe hétérogène entre la section baseball et softball du Strasbourg Université Club et le Softball Club d'Ailleurs, afin de permettre au SUC grâce à un regroupement de participer au Championnat Interrégional Balle Rapide Mixte Alsace/Bourgogne/Franche-Comté, et au Championnat Balle Lente Mixte Alsace-Lorraine.

Le Softball Club d'Ailleurs quant lui, pourra participer à un championnat régulier et relancer l'activité Softball au sein de sa propre ligue.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité ces demandes de constitution d'équipe hétérogène (RGES Softball 35) et de regroupement (RGES Softball 11).

Bureau14 mai 2005 :

*** Divers :**
- Comité National Softball :
Le Président du CNS, Dominique Magnin, souhaite que le Comité Directeur de la Fédération se positionne sur le devenir de France Softball. A ce jour, il reste dans l'attente d'une réponse du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation concernant la validité ou non de l'AG softball et des élections s'étant déroulées le 12 mars 2005.

Une proposition devra être faite par le Président du Comité Softball afin que le Comité Directeur puisse statuer.

Bureau du 24 juin 2005 :

*** Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :
- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaigne

CD 25 juin 2005 :

*** France SOFTBALL :**

Dominique MAGNIN, Président de France softball fait état du déroulement des Assemblées Générales de France Softball.

Une première Assemblée Générale n'a pu se réunir faute de quorum. Un seul candidat pour les élections quadriennales s'était fait connaître dans les délais impartis.

Une seconde Assemblée Générale, réunie sans condition de quorum, a procédé à des élections en acceptant les candidatures jusqu'au jour de cette seconde Assemblée Générale.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique que cette procédure est en contravention avec les dispositions réglementaires ; une Assemblée Générale réunie sans condition de quorum ne peut statuer que sur les points et les documents mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale originelle.

De surcroît, les délais légaux de dépôt des candidatures n'ont pas été, au cas d'espèce, respectés.

Le Comité Directeur prononce l'invalidation les élections de France Softball.

Le Comité Directeur prend acte que le Conseil Exécutif de France Softball n'est pas pourvu. Il note également que le nombre de candidatures illégales de la seconde Assemblée Générale n'aurait pas permis, s'ils avaient été élus régulièrement, d'assurer le fonctionnement normal de ce Comité National.

Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil le Comité National France Softball et de reprendre à son compte la gestion et toutes les activités déléguées à France Softball par les dispositions des articles 11 à 14 et 16.1 à 16.4 du Règlement Intérieur fédéral.

Le Comité Directeur charge le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de modifier, autant que de besoin, les textes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball, afin de faire respecter les décisions mentionnées ci-avant.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification de l'article 52 des Règlements Généraux, pour mise en conformité avec les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

*** Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :

- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaigne

Bureau 10 septembre 2005 :

*** Actualités Internationales** :
*** Bilan des différentes compétitions de Baseball, Softball et Cricket :**

Championnat d'Europe Féminin Softball (1er-6 août 2005 Prague) : 3ème place groupe B

Françoise LASSAIGNE, élue référant pour ce Championnat, rappelle les bons résultats de l'Equipe de France et sa grande motivation.
Le point négatif réside dans l'hébergement de l'Equipe.

*** Signature de la Convention d'Objectifs :**

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MJSVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€. La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :
-la création d'un nouveau site Internet ;
-le développement des Equipes Techniques Régionales ;
-le dossier terrain.

CD 10 septembre 2005 :

*__Championnat de France Softball Féminin :__

Dominique MAGNIN rappelle que le CAVIGAL de Nice est le Champion de France 2005, ce Club a battu le B.A.T 3/0.

Serge BASTIEN estime que l'interdiction de faire jouer Céline LASSAIGNE durant les phases finales est une décision allant à l'encontre du développement de la discipline du Softball.

CD 5 et 6 novembre 2005 :

*** Résultats sportifs nationaux 2005 :**

Softball :

- ***Masculin*** *(4 équipes inscrites)* **:**
  - Champion de France : Panthères de Pessac
  - Vice-Champion de France : Baseball Club de France
  - Troisième : Eysines Raiders

- ***Féminin*** *(5 équipes inscrites)* ***:***
  - Champion de France : Nice Cavigal
  - Vice Champion de France : Broken Arms Team Softabll
  - Troisième: Baseball Club de France

- ***Mixte****(5 équipes inscrites)* ***:***
  - Champion de France : A.S Brévannes les Caribous
  - Vice-Champion de France : Les Dragons de Ronchin
  - Troisième : French Cubs Baseball et Softball Club Chartrain

Qualifications européennes :
- coupe d'Europe des clubs champions (A) : Nice
- coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (B) : BAT
Coupe d'Europe mixte balle lente : Limeil-Brévannes

Le club de Pessac, champion de France en masculin n'est pas qualifié pour la coupe d'Europe correspondante, suite à une décision d'un précédent Comité Directeur, les conditions d'engagement de championnat n'ayant pas été remplies.

Tenue des championnats :
Difficultés pour respecter les obligations d'engagement en phases finales.
Le softball fonctionne par candidature quant à l'organisation des phases finales ; il faudra à l'avenir être plus rigoureux et vigilant pour l'attribution des compétitions.

*** Championnats 2006 :**

Softball :

Le principe des championnats de France restera le même à savoir des championnats régionaux qui permettront d'accéder aux phases finales nationales.

Objectifs :
- repérer des bassins de pratique sur lesquels s'appuyer pour créer des championnats régionaux
- organiser des compétitions nationales qui soient « plus spectacles »
- essayer d'assurer un minimum de 8 équipes sur chaque phase finale
- augmenter le nombres de participants et le nombre de matchs.

*** Divers :**

- ***Softball :***
Il est demandé que dans les RGES, la règle des 3 mutés soit uniquement appliquée au baseball et pas au softball.

Lors du prochain Comité Directeur, ce dernier devra se prononcer sur le système des péréquations softball.

CD 18 décembre 2005 :

***Propositions de modification des Règlements Généraux et Règlements Généraux Epreuves Sportives Softball :**

-proposition modifications des Règlements Généraux de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est soumis la possibilité de déréglementer le nombre de mutés et prêtés pour l'activité Softball (modification de l'article 24 des Règlements Généraux pour l'activité Softball).

Sébastien VIALE estime que cette modification est une étape supplémentaire vers la suppression des prêts et mutations en Softball

La proposition est votée à la majorité des membres (9 voix contre 2).

-proposition modifications R.G.E.S Softball de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Nationale Sportive Softball, il est soumis au vote du Comité Directeur des dispositions ayant pour objet de dissocier la réglementation actuelle :

-la partie vraiment réglementaire (RGES Softball) ;
-la partie portant sur les compétitions proprement dites et qui servira de règlement sportif de la C.N.S.S, les Ligues et Comités Départementaux, les formules, etc…(RPESNS).

-règlements Généraux des Epreuves Sportives de Softball :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball

Un problème est soulevé sur les **« droits d'enregistrement » (page 28)**, pour ce qui concerne les paiements des :

Homologation préliminaire d'un Championnat Régional :
-80€ : catégorie Senior ;
-40€ autres catégories ;

Homologation préliminaire d'un Championnat Départemental ;
-60€ : catégorie Senior ;
-20€ : Autres catégories.

Ce point fait l'objet d'un vote spécifique des Membres du Comité Directeur : 8 voix contre, 2 abstentions, 2 pour. Cette disposition est rejetée à la majorité des membres du Comité Directeur.

Par ailleurs, Gin BATS propose d'introduire une disposition qui sanctionnerait un Club qui n'a pas d'arbitre Softball (pénalité financière).

-règlements Particuliers des Epreuves Sportives Nationales de Softball (saison 2006) :

Le Comité Directeur (11 voix pour et 1 abstention) adopte le Règlement Particulier des Epreuves Sportives Nationales de Softball pour la saison 2006.

Les décisions relatives aux modifications des Règlements Softball seront communiquées auprès des Ligues Régionales pour diffusion auprès des Clubs dépendant de leur ressort territorial.

Le vote de ces nouvelles dispositions entraîne *de facto* l'abrogation des textes suivants :
-Règlement des Compétitions Softball 2005 ;
-Calendrier des Compétitions Softball 2005 ;
-Cahier des Charges « Organisateur Softball 2005 ».

*__Championnat de France Masculin Softball/Participation des Panthères de Pessac en Coupe d'Europe :__

Suite aux nombreuses demandes de Sébastien GUIDONI, Président du Club des Panthères de Pessac, les Membres du Comité Directeur de la Fédération accepte **à titre exceptionnel** ; la participation du Club Champion de France Masculin de Softball à la « European Cup Men 2006» organisée par la Fédération Européenne de Softball (9 voix pour, 3 abstentions).

Les membres du Comité Directeur reviennent sur leur décision des 5 et 6 novembre 2005 n'autorisant pas Pessac à participer à la Coupe d'Europe car les conditions d'engagement (nombre minimum de matchs joués) n'avaient pas été remplies.

Notification sera adressée au Club concerné par le Secrétaire Général et les services de la Fédération.

Bureau 21 janvier 2006 :

*** Divers :**

Softball :

Le club de Nice Cavigal s'est porté candidat pour l'organisation des finales de softball féminin 2006.

A ce jour, la Fédération n'a pas reçu et n'a pas connaissance d'autre candidature .

Le Bureau fédéral soutient à l'unanimité la candidature du club de Nice. Le Comité Directeur du 19 février 2006 se prononcera sur le club organisateur.

CD 19 février 2006 :

- Championnat de France Softball Féminin :

L'organisation de la finale du championnat de France Softball Féminin est confiée au club de Nice Cavigal.

Cette compétition se déroulera les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2006.

Bureau 28 mai 2006 :

*** Softball :**

Le DTN informe que le tournoi de préparation, prévu par Ghislaine Ethier, au Canada dans le cadre de la préparation au Championnat d'Europe Junior, a été annulé car financièrement la coût était trop élevé et de plus à l'origine ce tournoi au canada ne faisait pas partie du programme.

Concernant le pôle de Boulouris, la question du nombre d'athlètes devient de plus en plus préoccupante ; il est indispensable pour la survie de ce pôle d'augmenter le nombre d'athlètes.

Pour la rentrée scolaire 2006 / 2007, Céline Lassaigne interviendra sur le CREPS aux côtés de Ghislaine Ethier.

CD 17 juin 2006

9/ Commission Fédérale Formation :

Le Président de la Fédération informe les Membres du Comité Directeur que Mademoiselle Nadège ESTEBAN a été élu au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F au sein du « collège femmes » sur proposition de la Fédération.
Le Comité Directeur félicite Mademoiselle Nadège ESTEBAN pour son élection.

En tant que Présidente de la Commission Fédérale Formation, Mademoiselle Nadège ESTEBAN présente le programme de rénovation du système de formation.

Le Président de la Fédération rappelle la nécessité de former des arbitres et des scoreurs en les incitant à rester impliqué dans le développement des disciplines de la Fédération aux termes de leur carrière sportive. Cela doit passer par une reconnaissance officielle des arbitres et des scoreurs.

Monsieur Dominique MAGNIN insiste sur le fait que la formation est bien plus large que celle dispensée aux sportifs, elle doit profiter à tout le monde : dirigeants, arbitres, scoreurs, sportifs. Il précise qu'elle nécessite un plan de financement.

La « mallette du dirigeant » doit être le point de départ de la formation à l'attention des Dirigeants, le contenu doit être précisé, et sa mise en forme/communication doit être déterminée.

Le Comité Directeur décide que les premières composantes de cet outil devront être présentées pour le prochain Comité Directeur.

Mademoiselle Nadège ESTEBAN informe aussi les Membres du Comité Directeur que des formations « spécifique Softball » vont être mises en place. Ce projet doit être finalisé en collaboration avec Madame Ghislaine ETHIER, Entraîneur National et Monsieur Guillaume COSTE, Conseiller Technique National ;
-des formations d'arbitrage seront dispensées sous la responsabilité de Madame Gin BATS ;
-un travail en direction d'un public handicapé est aussi à l'étude.

15/ Championnats de Softball :

Monsieur Dominique MAGNIN (Président de la Commission Nationale Sportive Softball) dresse un portrait des Championnats de Softball de 2006 :

-1 Championnat Régional Masculin ;
-3 Championnats Régionaux Féminins ;
-4 Championnats Régionaux Mixtes Balle Lente ;
-4 Championnats Régionaux Mixtes Balle Rapide.
Ces différents Championnats regroupant 55 équipes.

Monsieur Dominique MAGNIN rappelle aux Membres du Comité Directeur les conditions d'organisation de phases finales :
-un organisateur ;
-4 Ligues représentées ;
-un minimum de 8 équipes.

Monsieur Dominique MAGNIN rappelle que l'équipe du Pôle de Boulouris est une équipe hétérogène.

A l'heure actuelle, deux phases finales seront organisées en Softball :
-les phases finales féminines par le Cavigal de Nice ;
-les phases finales de Softball Mixte Balle Lente par l'Alliance Sportive Brevannaise Caribous.

Par ailleurs, le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que Madame Gin BATS a été sélectionné pour arbitrer les Championnats du Monde de Softball Féminin.
Le Comité Directeur félicite Madame Gin BATS pour cette sélection.

CD 9 septembre 2006

5/ Championnats Softball 2006 :

Monsieur Dominique MAGNIN, Président de la Commission Nationale Sportive Softball (C.N.S.S), dresse un bilan des différents Championnats de Softball pour la saison 2006 :

-pas de Championnat National de Softball Masculin ;

-les phases finales du Championnat National Softball Féminin (à Nice du 1er au 3 septembre 2006) se sont tenues à en dehors des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball (nombre d'équipes présentes, nombre de Ligues représentées).

Cinq équipes étaient présentes : le Cavigal de Nice, le B.A.T Paris, le B.C.F, Bron Saint Priest, Speed baseball de Thiais. Trois de ces équipes étaient hétérogènes.

A l'issue des phases finales, le Cavigal de Nice a conservé son titre de Champion de France de Softball Féminin en battant le B.A.T Paris 2-1.

-les phases finales du Championnat Softball Mixte Slow Pitch se dérouleront à Limeil-Brévannes les 23 et 24 septembre 2006. Les équipes présentes sont les suivantes :

-French Cubs de Chartres ;
-l'Alliance Sportive Brévanaise « Caribous » ;
-Lunéville ;
-Easynes Riders ;
-Sélection Ile de France.

Monsieur Dominique MAGNIN informe les Membres du Comité Directeur que des dérogations ayant été accordées pour maintenir les phases finales du Championnat de Softball Féminin ; il souhaite en faire de même pour les phases finales de Softball Mixte Slow Pitch et demande l'accord du Comité Directeur de la Fédération.

Le Comité Directeur accepte cette proposition.

Par ailleurs, il demande aux Membres du Comité Directeur que soit repoussée au 1er mars 2007, la date de réception des candidatures pour l'organisation des compétitions Softball 2007.

Le Comité Directeur accepte cette proposition.

Monsieur Eric ELSENSOHN, Directeur Technique National, souhaite connaître la différence entre une équipe hétérogène et une sélection de Ligue.

Monsieur Dominique MAGNIN l'informe que dans le cadre d'une équipe hétérogène, le Club reste Responsable du Roster et verse les droits d'inscription. Dans le cadre d'une sélection de Ligue, c'est cette dernière qui est responsable de toutes les démarches administratives et sportives.

Monsieur Eric ELSENSOHN s'étonne de la démarche de la Ligue Ile de France de Baseball, Softball et Cricket qui semble aller à l'encontre du développement et de la filière de Haut-Niveau de la Fédération: inscription d'une sélection pour participer aux phases finales de Softball Mixte, mais aucune équipe pour les Interligues 2006 : Minimes, Cadets et Espoirs.

Une réunion entre la Direction Technique Nationale et la Ligue Ile de France de Baseball, Softball et Cricket sera très prochainement organisée.

Les Championnats de Softball de 2006 seront officiellement validés lors du prochain Comité Directeur de la Fédération.

8/ <u>Championnat Softball Masculin 2007</u>

Le Président de la Fédération présente le projet de Monsieur Vincent BRANDT qui souhaite relancer le Championnat de France de Softball Masculin.

Le principe est le suivant : faire jouer les équipes de Softball Masculin sur trois régions sous forme de plateaux, six équipes seraient potentiellement intéressées.

Le vainqueur du Championnat de France disputerait une Coupe d'Europe la saison suivante.

Les Membres du Comité Directeur trouvent le projet très intéressant mais souhaitent qu'il soit plus détaillé, et qu'il ne peut (en l'état) faire office de Règlement Général des Epreuves Sportives Softball.

Monsieur Dominique MAGNIN n'est pas favorable au projet, il estime que ce type de démarche ne favorise pas le développement de la discipline.

Monsieur Eric ELSENSOHN informe les Membres du Comité Directeur qu'une réunion de travail sera organisée entre octobre et novembre pour réfléchir au développement du Softball.

CD 4 novembre 2006

*__Championnats 2006 :__

- ***Softball* :**

Championnat de France Senior Féminin :
- 1er : Nice
- 2ème : B.A.T.
- 3ème : B.C.F

Championnat de France Senior Mixte slow pitch:
- 1er : Eysines
- 2ème : Limeil-Brévannes
- 3ème : Chartres

Le Comité Directeur approuve les championnats softball 2006 à l'unanimité

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

Le Président de la CNSS informe que la formule des championnats 2007 sera identique à la formule de championnats 2006.

Il tient à préciser que la priorité pour le softball est avant tout de se développer au niveau régional et que par conséquent le niveau national n'est pas une priorité.

CD 16 décembre 2006

*** Softball :**

Nouvelle formule de championnat proposée :
Les grands principes (cf proposition jointe) :
- première phase régionale avec système de matchs aller / retour _ période de mars à mi-juin
- deuxième phase nationale avec système de matchs aller / retour _ période : 2 premiers week-end de septembre
- troisième phase : finale opposant les 2 équipes les mieux classées _ période : 2 derniers week-end de septembre

Le Comité Directeur acte par principe pour cette formule de championnat. Un courrier sera envoyé aux Ligues afin de servir de relais auprès de leurs clubs de softball pour qu'il leur soit transmis cette proposition de championnat.
Sans réponse de leur part pour le prochain Comité Directeur, cette nouvelle formule de championnat sera adoptée en l'état.

CD 27 janvier 2007 :

*** Championnats softball 2007 :**

- Féminin :
La formule de championnat proposée lors du Comité Directeur du 16 décembre 2006 est *votée par 1 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour*.

- Masculin(cf : doc joint) :
Le responsable du projet fait une proposition de championnat national masculin.

Les grands principes : 6 équipes et 4 week-ends + les règles de jeu.

Le Comité Directeur vote par 1 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour cette nouvelle formule de championnat.

Le Président de la Commission Sportive Softball, Dominique MAGNIN, tient à préciser que ces deux propositions de championnat vont à l'encontre de la politique de développement mise en place par la CNSS et que cela ne règle aucun problème. Le développement doit se faire au niveau de la base, donc au niveau des régions et non au niveau du national.

Le Comité Directeur demande au Président de la CNSS de veiller à la mise en place de ces deux nouvelles formules de championnat.

AG 10 mars 2007 :

*** DIVERS :**

- Softball :

- Masculin :
Un club parisien souhaite connaître la position de la Fédération concernant le championnat de softball masculin dès 2007.

Le Président demande aux personnes de se rapprocher du Directeur Technique National afin d'étudier une proposition pour validation en Comité Directeur.

- Féminin :
Interrogations sur la nouvelle formule du championnat féminin softball fast pitch. Certains clubs franciliens tiennent à souligner qu'ils n'ont pas été informés par leur Ligue de cette nouvelle formule.
Question est posée pour savoir si cette formule ne pourrait pas être appliquée qu'à partir de 2008 afin de laisser le temps aux clubs de s'organiser face à ces nouvelles contraintes budgétaires.

- Coupe d'Europe Slowpitch Softball :
Présentation par la Présidente du Club de Limeil-Brévannes de leur projet quant à l'organisation de cette compétition européenne.

CD 5 mai 2007 :

*** Divers:**

- sportive Softball :
Constitution d'une équipe hétérogène en softball féminin composée de joueuses d'Eysines, de Thiais et du pôle de Boulouris

Bureau 9 juin 2007 :

*** Softball :**

Deux courriers ont été adressé au Président de la Fédération pour lui faire part des problèmes rencontrés quant à la nouvelle formule de championnat proposée par Madame Françoise LASSAIGNE, et validée par le Comité Directeur en date du 27 juin, après consultations des Ligues.

En effet, la Ligue Ile de France n'a pas consulté les clubs parisiens et franciliens et ne les a pas avertis des changements. Ce n'est que lors de l'Assemblée Générale de la Fédération que les clubs ont eu l'information.

Ces clubs demandent donc que les modifications ne soient pas appliquées pour le championnat 2007 afin de ne pas les mettre financièrement dans l'embarras.

D'autre part, le nouveau Président de la CNSS, Jean-François MARIET, fait une nouvelle proposition de formules de championnats nationaux de softball 2007 :

Disciplines concernées : Senior Fastpitch Féminin, Senior Slowpitch Mixte

Le règlement actuel porte à 8 le nombre minimal d'équipes engagées. Actuellement aucun retour précis sur le nombre d'équipes potentiellement intéressées.

Propositions :
4 ou 5 équipes engagées : round robin et finales sur trois jours.
6 ou 7 équipes engagées : round robin (1er week-end) et finales (2e week-end).

8 équipes ou plus : il va falloir augmenter le nombre de jours de round robin, et seulement 8 équipes se rencontrent en finale sur **trois** jours.

En complément est proposé l'absence de mis en place de péréquations sur la formule sportive 2007.

Dates :
Senior Fastpitch Féminin : 29/30 septembre et 13/14 octobre
Senior Slowpitch Mixte : 1er/2 septembre et 8/9 septembre

Dates prévisionnelles pouvant faire l'objet d'une modification en cas de nécessité.

La proposition faite par la CNSS répondant favorablement aux problèmes soulevés par les clubs parisiens et franciliens, le Bureau Fédéral approuve la proposition faite par la CNSS et soutiendra ce projet devant le Comité Directeur du 30 juin.

De plus, la CNSS souhaite apporter des modifications aux règlements particuliers des épreuves sportives nationales de Softball.
Ces modifications seront présentées en l'état au Comité Directeur.

CD 30 juin 2007 :

*** Divers:**

- Championnat national de Softball féminin :
Le Trésorier tient à souligner le fait que la formule de championnat ayant changée cela aura obligatoirement une incidence au niveau budgétaire et que rien n'a été prévu à ce sujet sur le budget 2007. Information à prendre en compte pour 2008.

- Equipes de France :
Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupement et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

CD 6 octobre 2007 :

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

- Equipes de France :

- Senior Softball : Championnat d'Europe Senior Féminin : objectif fixé atteint avec la remontée dans le groupe A, mais pas de titre de champion d'Europe. L'équipe de France termine deuxième.

- Les clubs :

- ***Coupe d'Europe ECWCWB*** : Le B.A.T. remporte cette compétition et permet l'accession pour la France, au groupe A, en 2008.

- ***Coupe d'Europe de Softball*** : Nice Cavigal représentait la France. Descente dans le groupe B.
Le principal problème rencontré est que les effectifs des autres équipes étaient composés de joueuses étrangères.

- ***Coupe d'Europe de slow pitch mixte*** : Les caribous de Limeil-Brévannes prennent la 5ème place de cette compétition.
Le Comité Directeur tient à féliciter le club de Limeil-Brévannes pour l'organisation de cette compétition.

Le Président de la CFSS informe des problèmes rencontrés par les personnes en charge du scorage, problèmes dus principalement par l'attitude du commissaire technique de l'ESF. La Fédération fera un courrier à l'ESF à ce sujet.

Le club de Limeil-Brévannes est toujours dans l'attente de la subvention sur laquelle la Ligue Ile de France s'était engagée.

CD 6 octobre 2007 :

*** SOFTBALL *:***

- *CNSS* :

Le Président de la CNSS, Jean-François MARIET, tient à souligner que le bilan sportif sera bon pour cette année 2007 mais que le bilan humain est catastrophique.

La commission s'est trouvée confrontée à deux problèmes quant à l'organisation des finales du championnat de France :

- les infrastructures : difficultés pour trouver des terrains, car pour organiser les finales il faut obligatoirement des terrains doubles.
- Les frais d'organisation : le coût financier pour l'organisateur est jugé trop élevé et n'incite pas les clubs à postuler pour l'organisation de manifestations..

Deux solutions :
La Fédération doit s'assurer de la disponibilité des terrains.
Le résultat financier des championnats devant être bénéficiaire, le Président de la CNSS demande la possibilité de réinjecter cette somme dans la formation et le développement du softball.
Le Comité Directeur prend bonne note des problèmes d'infrastructures rencontrés et un point sera fait avec les Ligues lors du séminaire fédéral.

Le DTN tient à préciser qu'un agent de développement a été missionné entièrement sur le softball.
Il demande que soient définis par la CNSS des actions, des moyens et des priorités en fonction des moyens définis.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que les commissions sont force de proposition et c'est le Comité Directeur de la FFBS qui dispose.

- *Championnat d'Europe* :

Résultat sportif satisfaisant par contre l'ambiance au niveau de l'équipe n'a pas été bonne durant cette compétition.

En tant que déléguée fédérale, Madame Françoise Lassaigne n'a pas été intégrée au sein de l'équipe. Aucune participation à la vie du groupe. Mise à l'écart de la part de l'encadrement de l'équipe de France.

Le DTN tient à faire remarquer que les problèmes interclubs ressortent au niveau de l'équipe nationale et tout est exacerbé au niveau des relations.

Chacun doit tenir sa place et remplir ses fonctions. Cette vie en groupe doit être préparée.

*** INTERLIGUES :**

- ***Softball :***

Très bonne ambiance. Expérience globalement hyper positive.

Deux candidatures ont été reçues (Ligue Ile de France, Club de Saint-Aubin de Médoc) pour l'organisation des Interligues Baseball et Softball 2008. Les cahiers des charges leur seront transmis avec un retour des dossiers pour le 5 novembre dernier délai.

CD 1er décembre 2007 :

*** SOFTBALL : bilan sportif 2007 / championnats 2008 :**

- Bilan sportif 2007 :

Suite aux phases finales des championnats de France de softball sont désignés :

Champion de France Softball Masculin 2007 : Panthères de PESSAC
Vice-champion de France de Softball Masculin 2007 : Cobras de CONTES

Champion de France de Softball Féminin 2007 : BAT de PARIS
Vice-champion de France de Softball Féminin 2007 : Comanches de TOULON

Il est demandé l'application de la pénalité forfaitaire prévue dans les règlements pour les forfaits du BCF en féminin et de Limeil-Brévannes en masculin.

Régularisation de l'équipe hétérogène du BCF en masculin.

- Saison 2008 :

Les tensions persistent entre les clubs.
La CNSS propose de maintenir la formule sportive de cette année pour 2008 qui sera une année de transition.

Les dates provisionnées par la CNSS sont :

Masculin :2/3 août et 27 / 28 septembre
Féminin : 26 / 27 juillet et 20 :21 septembre / Finale féminine : 4 et 5 octobre
Mixte slow pitch : 11 et 12 octobre

- Pratique du softball fastpitch mixte

La CNSS renouvelle ses recommandations concernant la pratique du softball fastpitch en mixte, à savoir : l'utilisation de balles dite « molles », le respect des catégories d'âges en vigueur pour les compétitions masculines et féminines, ainsi que slowpitch (notamment pour le cas des sur-classements).

- Modifications des formules de championnats nationaux 2009

Un nouveau texte est en cours d'élaboration, il sera soumis au vote du Comité Directeur lors de la prochaine séance de janvier 2008.
La mise en place du calendrier se fera courant 2008 en relation avec les instances régionales.

Validation à l'unanimité, par le Comité Directeur, des championnats 2007 et des formules de championnat 2008.

*** <u>EQUIPES DE France 2008 :</u>**

- Softball :

L'équipe de France junior participera au championnat d'Europe 2008.
Le programme de l'équipe de France des moins de 21 ans sera étudié en fonction de la Convention d'Objectifs accordée.
L'équipe de France senior participera à 2 ou 3 tournois de préparation en 2008.

L'encadrement des équipes de France sera présenté lors du Comité Directeur qui se tiendra en janvier 2008.

<u>CD 26 janvier 2008 :</u>

* <u>SOFTBALL</u> :

Le Président de la CNSS, Jean-François Mariet, informe que des propositions de modifications règlementaires ont été déposées par sa Commission auprès de Monsieur Tugault. Dès retour de sa part, les modifications seront présentées au Comité Directeur.

Afin de pouvoir valider les championnats régionaux, le Président de la CNSS a besoin de connaître la position du Comité Directeur quant aux athlètes inscrites en interne et en externe au sein du pôle de Boulouris.

La question de fond est de savoir si les internes et les externes du pôle doivent participer ou non au championnat régional PACA avec l'équipe du pôle.

Un long débat s'engage sur ce sujet :

La position du Président de la Fédération est de suivre la ligne de conduite fixée par le Comité Directeur, de préserver les intérêts de la Fédération et donc d'afficher une unité et une activité au niveau du pôle France de Boulouris afin de sauvegarder cette entité qui est en sursis depuis quelques temps au niveau du Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie Associative.

De plus, le fait que ces joueuses évoluent ensemble ne peut être que formateur et bénéfique pour l'équipe de France Senior qui vient de remonter dans le groupe A.

Le Président de la Ligue PACA, Serge Bastien, et la responsable du championnat régional féminin de PACA, Françoise Lassaigne, interviennent pour faire valoir le fait que cette position met en péril le championnat régional PACA.

En effet, les équipes composant ce championnat sont constituées de joueuses internes et externes et si ces dernières ne peuvent pas participer à la phase régionale avec leur équipe de club les effectifs ne sont pas suffisants pour engager une équipe en championnat. De plus, ils s'appuient sur le fait que cette pratique est courante depuis des années.

D'autre part, la question est posée pour savoir ce qu'il en est des externes qui n'habitent pas dans la région PACA, les clubs ou les joueuses ne pouvant pas assurer financièrement des déplacements réguliers lors du championnat régional.

Le Directeur Technique National demande à ce que toutes les incidences liées au vote et concernant le pôle France Softball soient bien analysées.

De plus, il informe qu'il se rendra à Boulouris les 5 et 6 février pour y rencontrer le Directeur du site et le Directeur du CREPS à la demande de ce dernier.

Le vote demandé pour clore ce sujet s'étant déroulé pendant la levée de séance et la sérénité du vote n'ayant pas été assurée, celui-ci n'est pas acquis et ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Directeur.

*** <u>Commission Nationale Sportive Softball :</u>**

- Afin de répondre à la demande du Président de la Fédération et du Directeur Technique National, la CNSS propose d'organiser à titre d'essai un trophée national de softball mixte « balle molle ». Le week-end du 2 et 3 août initialement prévu pour une première phase finale en masculin sera utilisé à cette fin.

- Homologation des championnats suivants :
    - Aquitaine : féminin fastpitch, mixte slowpitch, mixte fastpitch
    - PACA : féminin factpitch
    - IDF : féminin fastpitch et masculin fastpich

- A l'initiative du Président de la Fédération et du directeur Technique National, un groupe de travail est mis en place au niveau national afin de présenter au vote du Comité Directeur Fédéral de juin 2008, une série de mesures visant à relancer et à améliorer la situation du softball français.
Ce groupe est en cours de constitution et fera l'objet d'une communication ultérieure.

- Un remboursement des dépenses téléphoniques de la CNSS à hauteur de 30 euros par mois est accordé par le Comité Directeur.

- Championnat d'Europe slowpitch mixte :
Un représentant français du slowpitch mixte a été approché par l'ESF quant à la participation de la France à ce championnat d'Europe.

Suite aux différentes remarques, du Directeur Technique Nationale et des membres du Comité Directeur, quant au financement et au mode de sélection, la Fédération n'engagera pas d'équipe dans cette compétition.

<u>CD 15 mars 2008 :</u>

<u>Divers :</u>

- <u>Autorisation sportive</u> :
Une licenciée softball, Valentine Magnee, de la Ligue Rhône Alpes a sollicité le Secrétaire Général de la Fédération pour obtenir l'autorisation d'évoluer au sein du club de Turin.

Le Comité Directeur n'y voit pas d'inconvénient à condition que cette dernière n'évolue pas en même temps dans le

championnat français.

Le Président de la Commission Sportive Softball sera saisi à ce sujet afin de connaître plus précisément la position de cette joueuse.

CD 24 mai 2008 :

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

Le Présidents de la Commission Sportive Softball tient à souligner l'énorme travail réalisé par les anciens membres de sa commission et les en remercie.

Malgré le travail fait en amont par la commission, les modifications effectuées par l'ESF concernant certaines dates de compétitions impliquent des modifications des calendriers nationaux.

La CNSS se trouve confrontée à une problématique permanente qui est de trouver des organisateurs pour les compétitions nationales. A ce problème vient s'ajouter le fait que l'organisateur doit payer à la Fédération un droit d'organisation, sachant que la plupart du temps ces frais sont doublés du fait que l'organisateur est aussi participant !

Intervention de Gilles Bernard-Stoll qui confirme les propos tenus par Jean-François Mariet, Président de la CNSS, à savoir que la Ligue Rhône-Alpes candidate à l'organisation d'une phase finale 2008 de softball se voit contrainte de faire un partenariat avec un club de la région pour équilibrer son budget afin de présenter sa candidature quant à l'organisation de cette manifestation.

Afin de pouvoir trouver des organisateurs pour les phases finales de softball 2008, le Président de la CNSS soumet, au Comité Directeur, une proposition de dérogation aux frais d'organisation.
Le Comité Directeur rejette cette proposition par 7 voix contre, 6 voix pour et 4 abstentions.

Intervention du Directeur Technique National pour préciser que la Convention d'Objectifs permet de mettre en place de actions et non de les financer en totalité.

La CNSS connaît des problèmes de validation des championnats en slow pitch (fond du gouffre) et en masculin.

Concernant le championnat masculin, une demande de dérogation a été formulée par les clubs de Contes et de Pessac. A ce sujet le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à préciser que lors de ses déplacements dans certaines régions, certains clubs avaient exprimé leur volonté d'intégrer le championnat national 2008 malgré la fait que leur propre championnat régional 2008 se déroulerait à posteriori du championnat national, du fait de la communication tardive des formules de championnats.

Dérogations accordées, à titre exceptionnel et uniquement pour cette année, par le Comité Directeur aux clubs de Contes et de Pessac par 16 voix pour et 1 abstention.

Un Travail doit être effectué sur les cahiers des charges des compétitions en collaboration avec la Commission Fédérale Technique.

Jean-François Mariet est nommé Commissaire Technique sur les Interligues softball 2008.

La Ligue Rhône Alpes s'est portée candidate auprès de la CNSS pour l'organisation des finales féminines les 20 et 21 septembre 2008.

Le Comité Directeur valide cette candidature et demande le respect des différents cahiers des charges correspondants.

Validation de membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Alain Roucan

CD 13 septembre 2008 :

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

- Compétitions nationales :

Suite au désistement de la ligue Rhône Alpes quant à l'organisation des phases finales de softball féminin, les rencontres se tiendront à Toulon les 20 et 21 septembre puis à Le Thillay les 11 et 12 octobre 2008.

Les finales fastpitch masculin se dérouleront les 4 et 5 octobre à Le Thillay

- Homologations définitives de Championnats Régionaux :
La CNSS donne son homologation définitive aux championnats régionaux suivants :

Aquitaine: Fastpitch Féminin, Slowpitch Mixte.
Ile de France : Fastpitch Féminin, Fastpitch Masculin.
PACA : Fastpitch Féminin

- ***Projet pour les compétitions 2009*** :

Période Hivernale (novembre jusqu'à fin mars)

Softball Mixte :
Mise en place de tournois labellisés avec comme finalité un « challenge » ou « une coupe nationale ».
En parallèle, projet de circuit sans clubs pour des sportifs désirant accumuler des matches de bon niveau de compétition. Ce projet inclut la formation d'entraîneurs désireux de suivre un parcours de développement.

Période printanière et estivale (avril à octobre)

Début des compétitions Masculines et Féminines Fastpitch, et Mixte Slowpitch.
En parallèle, labellisation de tournois Mixtes fastpitch

Championnats régionaux féminin et masculin (avril à mi-juin) :
Préliminaires aux phases nationales, leur objectif est de permettre à des clubs incapables de s'intégrer à un système avec des déplacements onéreux de commencer la compétition. Dans cette phase sont aussi présents les clubs avec des ambitions nationales,
remarque : réduire le nombre de matches et classement pour accéder à la phase nationale.

Championnats nationaux (mi-juin à fin septembre) :
Définition de zones géographiques ou de poules.
Système de plateaux, avec sites d'organisation liés aux participants, pas moins de 4 équipes par plateau.
Classement final permettant l'accès pour les deux premiers à la finale.
Système de championnat (poule simple ou multiple) à définir selon les effectifs de club.

Finales nationales (mi-octobre) :
Deux premiers des championnats nationaux
Un seul site de compétition pour les finales masculines et féminines, avec victoire en 3 matches.

Le Comité Directeur valide les orientations proposées par la Commission Nationale Sportive Softball.

D'autre part, la position prise en 2008, par le Comité Directeur, quant aux internes du pôle de Boulouris est reconduite pour le championnat 2009.

Le Directeur Technique National précise bien que les équipes des pôles baseball et softball doivent évoluer contre des équipes étrangères et en aucun ne doivent participer aux championnats nationaux. La finalité d'un pôle France est de préparer les échéances internationales.

Le constat sportif de la Direction Technique Nationale est le même que celui du Comité Directeur. Il y a un énorme travail à faire sur les orientations des pôles.

Le Président de la C.N.S.S., Jean-François Mariet, tient à souligner le fait qu'il existe un réel problème au niveau de la Commission Nationale d'Arbitrage Softball et qu'à ce titre aucun interlocuteur n'est joignable.

CD 7 novembre 2008 :

*** Championnat de France Softball 2008 :**

- Fast pitch féminin 2008 :
  - Champion de France : Comanches de Toulon / place qualificative à la coupe d'Europe
  - Vice-Champion de France : B.A.T. (Paris) / place qualificative coupe d'Europe des vainqueurs de

coupe.

- Fastpich masculin 2008 :
  - Champion de France : Panthères de Pessac / place qualificative à la coupe d'Europe
  - Vice champion de France : B.C.F (Paris) / place qualificative coupe d'Europe des vainqueurs de coupe

Validation des championnats de softball 2008 par le Comité Directeur

*** Orientations 2016 pour les équipes de France:**

Les orientations sportives souhaitées par le Comité Directeur pour 2016 sont :

- Podium pour l'ensemble des équipes baseball
- Maintien des seniors softball dans le groupe A
- Qualification des seniors baseball à la coupe de monde 2010

CD 13 décembre 2008 :

*** Championnat Softball :**

- Proposition de calendriers 2009

- Championnat Fastpitch féminin :
  - du 18 au 20 septembre 2009 :
    phase de qualification (ouverte à toute équipe qualifiée suite à un championnat régional conformément aux RPESN et aux équipes de ligue)
  - 3 et 4 octobre 2009 :
    phase de classement (quatre premières équipes de la phase de qualification, à l'exclusion des équipes de ligue)

- Championnat Fastpitch masculin:
  - du 11au 13 septembre 2009 :
    phase de qualification (ouverte à toute équipe qualifiée suite à un championnat régional conformément aux RPESN et aux équipes de ligue)
  - 26 et 27 septembre 2009 :
    phase de classement (quatre premières équipes de la phase de qualification, à l'exclusion des équipes de ligue)

- Championnat Slowpitch mixte :
  - du 4 au 6 septembre 2009

  Le congrès de l'ESF, se tenant fin février à Lausanne, fixera les dates définitives ainsi que les sites des coupes d'Europe de club. Ce calendrier pourrait alors être l'objet de modifications en cas de coïncidence de dates.

- Compétitions régionales
  Les compétions régionales 2009 devront s'achever au plus tard le 28 juin 2009.
  L'autorisation des équipes hétérogènes est reconduite pour l'année 2009.

- Propositions de la CNSS :

- La CNSS soumet avec avis favorable la demande d'homologation préalable du championnat softball fastpitch masculin PACA 2009. Cette compétition se déroulera entre l'automne 2008 et le printemps 2009.

- La CNSS soumet avec avis favorable la demande d'autorisation d'équipe hétérogène des pirates de Béziers en senior féminin fastpitch. Cette équipe, après accord de la Ligue PACA, devrait évoluer en championnat régional suite à une demande de regroupement.

- Harmonisation des RGES baseball et softball pour l'article 31.01 sur le nombre de joueurs étrangers présents sur une feuille de match.

Validation par le Comité Directeur

- La CNSS soumet au vote du CD une proposition d'autorisation pour les équipes évoluant dans un championnat régional et souvent frontalières de participer à un championnat régional à l'extérieur de son territoire, tout en

conservant le droit à participer aux phases finales nationales.
Les équipes devront par ailleurs participer impérativement à un championnat régional français.

R*efus de cette proposition par le Comité Directeur.*

- Amendes 2008 :
Le PUC ayant fait 2 forfaits lors de la phase de classement en fastpitch masculin, la CNSS demande l'application des sanctions prévues dans les annexes des RGES softball.
Validation avec une voix contre

- Fonctionnement de la CNSS :
Jean-François Mariet présente sa démission, à la présidence de la commission nationale softball, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Le Président de la Fédération tient à remercier Jean-François Mariet pour le travail effectué au sein de cette commission

Appel à candidature pour la CNSS et CNAS

SURCLASSEMENTS

CD 18 décembre 2005 :

***Questions diverses :**

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen.

Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

CD 9 septembre 2006

6/ Championnats Nationaux Baseball :

Championnats Nationaux Baseball 2006 :

Monsieur Jean-Luc PATUREL souhaiterait que la Commission Fédérale de Discipline soit officiellement saisie pour entendre les parties ;

-cas Maxime LEFEVRE adhérent et jouant au Club des Teddy Bears de Cergy (095004) catégorie Senior, tout en jouant pour Montigny Baseball « les Cougars » (078011) en Cadet.

Monsieur Eric ELSENSOHN rappelle que la Direction Technique Nationale a demandé que certains internationaux cadets, deuxième année, puissent jouer en compétition senior sous réserve de l'accord du médecin fédéral. Elle n'a jamais demandé et encore moins accordé de dérogations pour que ces joueurs puissent jouer dans deux clubs différents.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la Commission Fédérale Mutations (C.F.M), rappelle aux Membres du Comité Directeur qu'il s'était entretenu avec Monsieur Grégory FAGES en mars 2006 afin de lui signifier qu'il était impossible que Maxime LEFEVRE puisse jouer dans deux Clubs différents en Baseball.

Monsieur Michel DUSSART, Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (C.F.S.S), en appelle à la responsabilité de Monsieur Grégory FAGES notamment en cas de blessure de Maxime LEFEVRE.

CD 27 janvier 2007 :

*** Commission Médicale :**

Deux points sont abordés par le Médecin Fédéral, Virgile Amiot : le double surclassement et la prévention des blessures chez les lanceurs.

Dans le cadre du double surclassement, il est demandé au Docteur Amiot de se rapprocher des services compétents au niveau du Ministère des Sports et de la Commission Juridique afin de présenter pour le prochain Comité Directeur les modifications règlementaires à apporter sur ce sujet.

CD 26 janvier 2008 :

- Logiciel des licences :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel des licences, le Comité Directeur décide de :

- faire appliquer la majoration des 10 % du coût de la licence à compter du 16 mars 2008 (au lendemain de l'Assemblée Générale) afin de permettre aux clubs de se mettre à jour sans incidence financière.
- Autoriser le surclassement pour les catégories Benjamin et Poussin et de ce fait de faire les modifications règlementaires correspondantes.
- Confirmer la date des mutations ordinaires et extraordinaires et de ce fait de n'accorder aucun délai supplémentaire.

CD 2 mars 2008 :

Surclassements – double surclassements :

Le Comité Directeur décide, tant que les services ministériels compétents n'auront pas communiqués de nouveaux textes légaux, que ces problèmes soient traités, conformément aux dispositions de l'article 31 des Règlements Généraux, en respectant les dispositions des arrêtés du 1er juin 1955 et du 28 mars 1961 traitant de ces problèmes.

CD 15 mars 2008 :

Divers :

- Problème du double surclassement pour les deuxièmes années cadets :
Le Médecin fédéral intervient sur ce sujet en souhaitant que le Comité Directeur revienne sur sa décision précédente et de ce fait permette le double surclassement pour les deuxièmes années cadets (à certaines conditions).

Le texte du Ministère de 1961 n'ayant pas évolué à ce sujet, le Comité Directeur ne souhaite pas prendre de risque et de ce fait applique la réglementation en vigueur.